



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

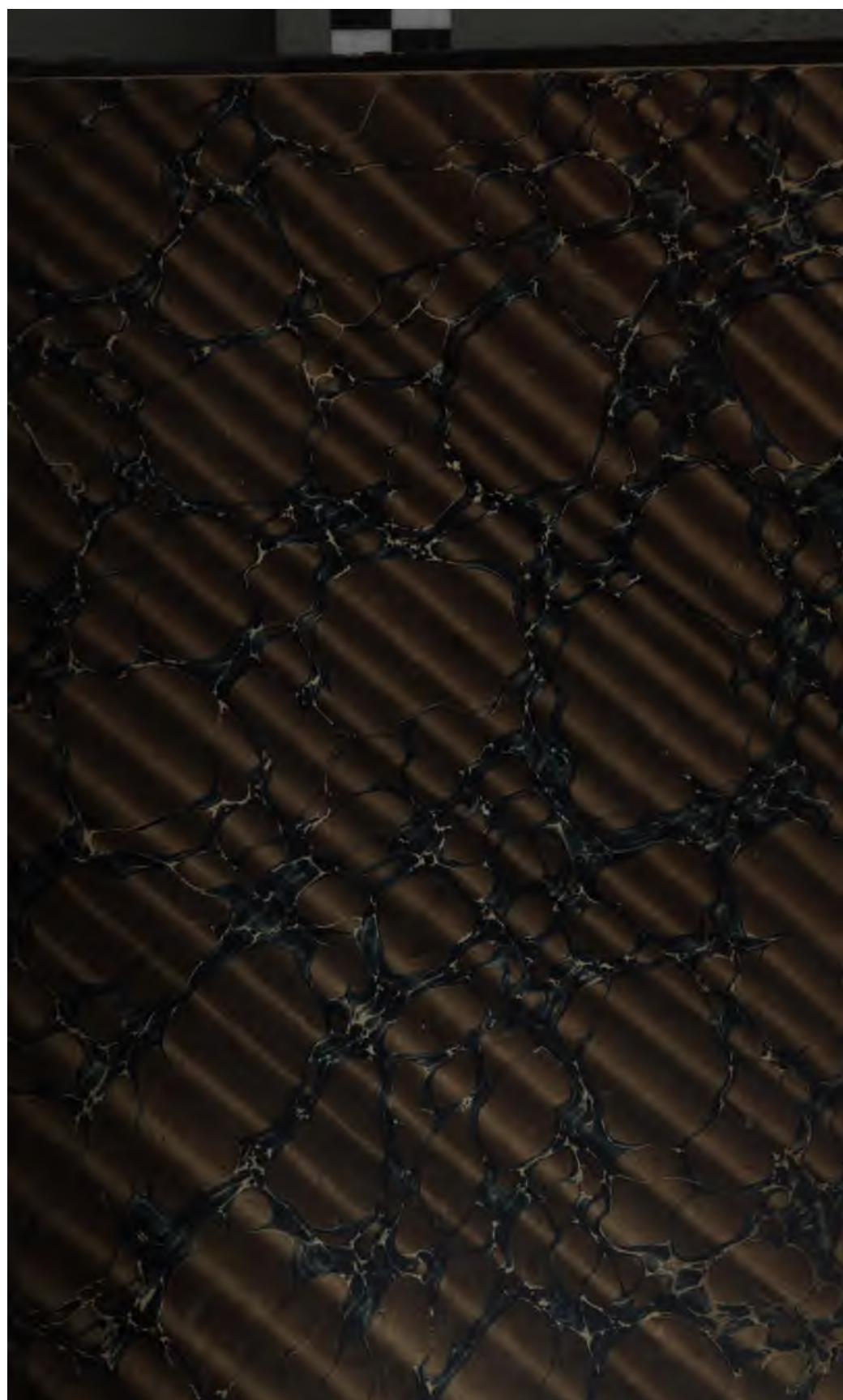
À propos du service Google Recherche de Livres

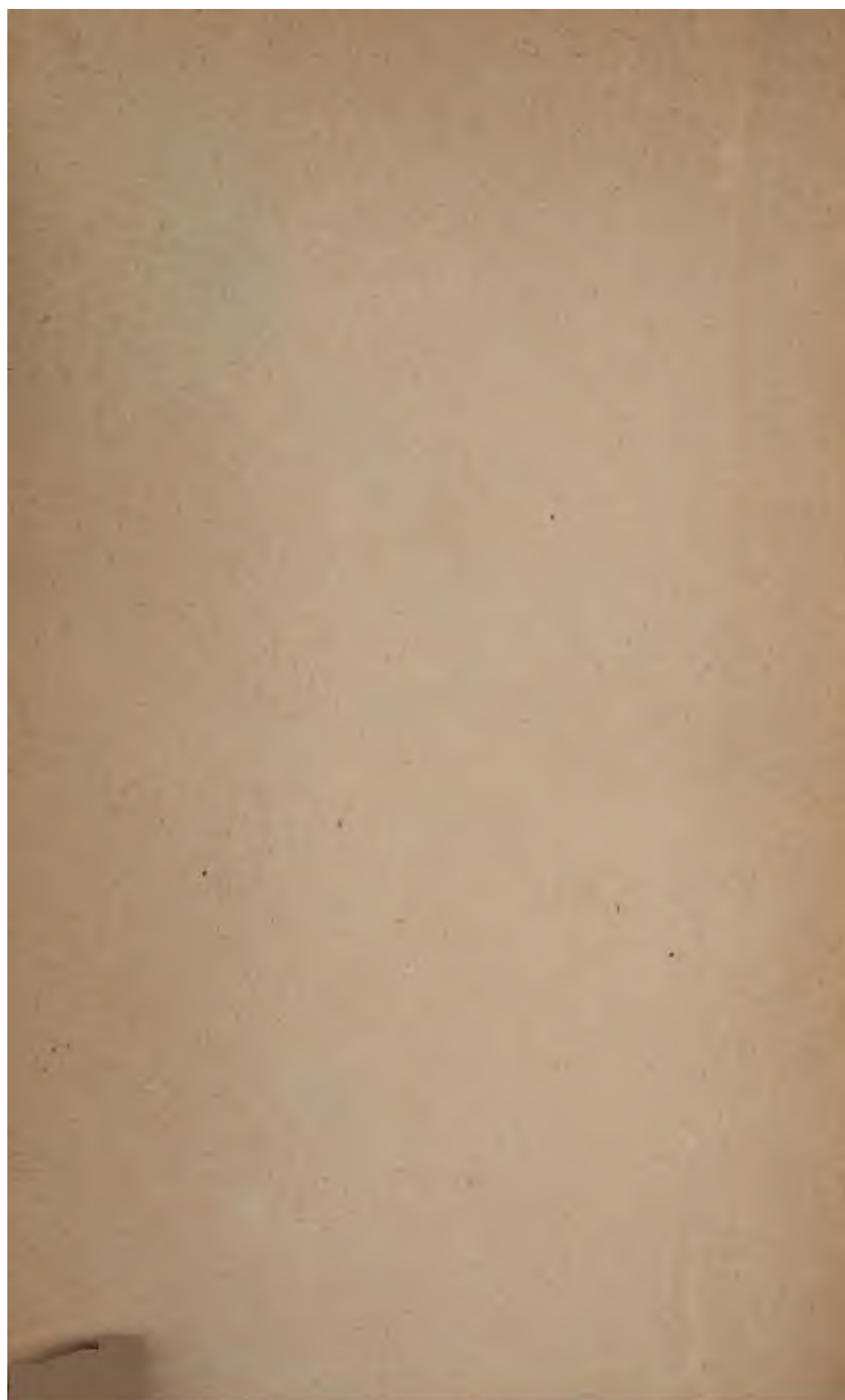
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

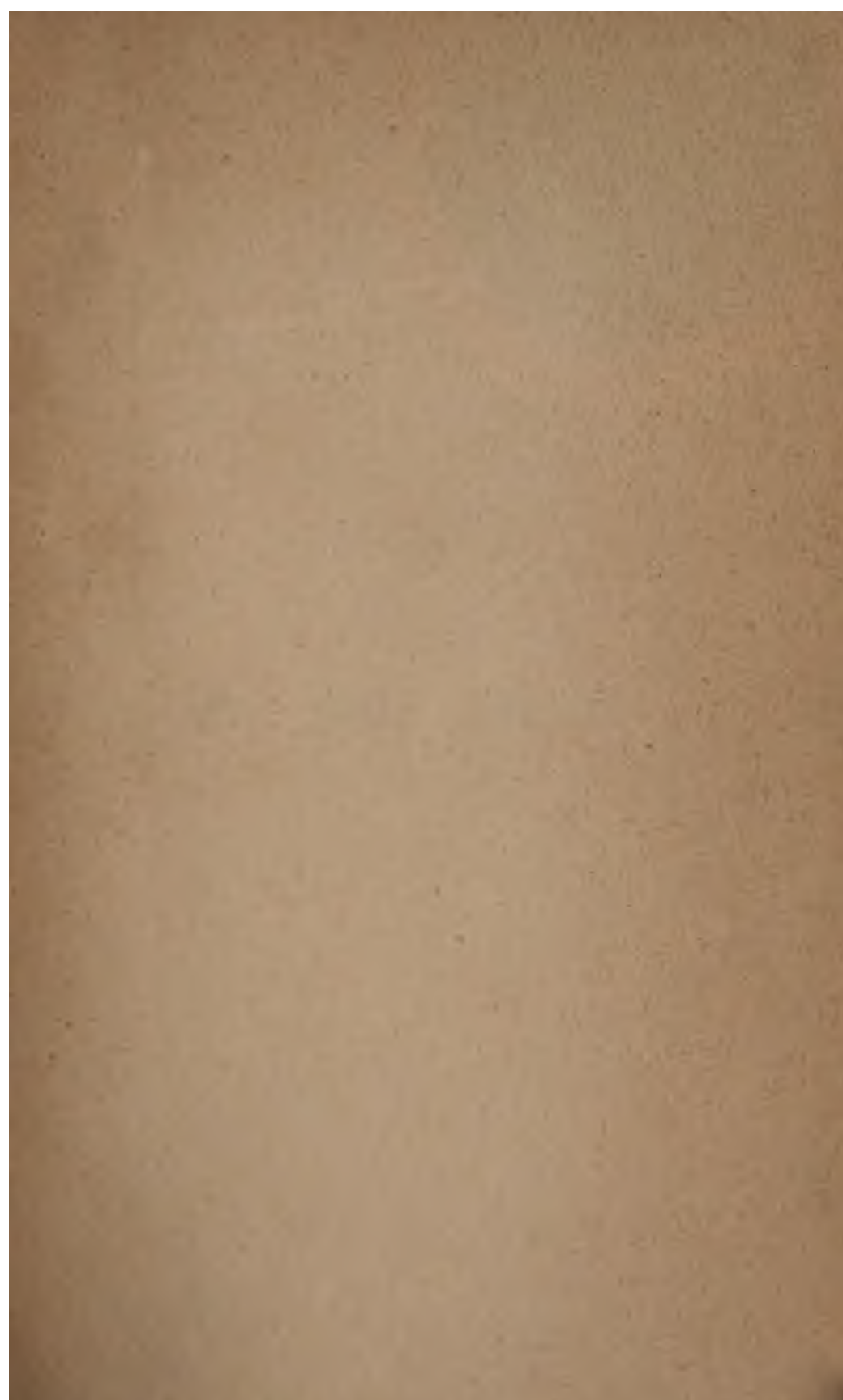


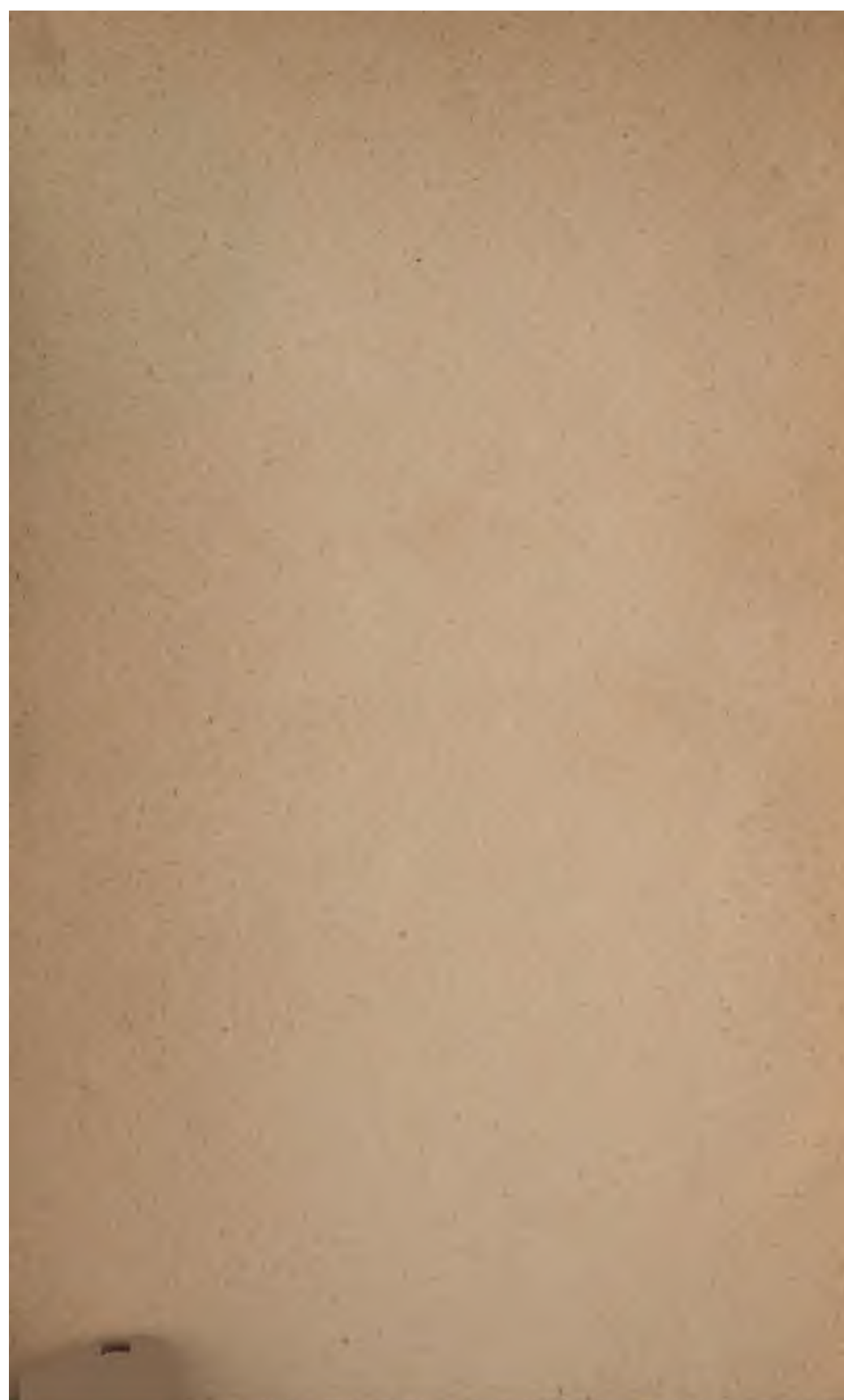


LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY









DU C

DANS

LES LANGUES ROMANES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Loi des finales en espagnol, in-8°. Nogent-le-Rotrou, 1872.

SOUS PRESSE :

Essai sur le patois normand du Bessin.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

Goethe et Herder et la période d'orage.

Du rhotacisme dans les langues germaniques.

La littérature allemande en France avant la Révolution.

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

SEIZIÈME FASCICULE

DU C DANS LES LANGUES ROMANES, PAR CH. JORET, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES, PROFESSEUR AGRÉGÉ AU LYCÉE CHARLEMAGNE.



PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK

F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE

RUE RICHELIEU, 67

1874

K

100001

Y9A9811 0807MAT2

Sur l'avis de *M. Gaston Paris*, Directeur de la conférence des *Langues Romanes*, et de *MM. Arsène Darmesteter* et *Louis Havet*, commissaires responsables, le présent mémoire a valu à *M. CHARLES JORET* le titre d'*Élève diplômé de la Section d'Histoire et de Philologie de l'École pratique des Hautes Études*.

Paris, le 5 mars 1874.

Le Directeur de la conférence des langues romanes,

Signé : G. PARIS.

Les commissaires responsables,

Signé : A. DARMESTETER et L. HAVET.

Le Président de la Section,

Signé : L. RENIER.

DU C

DANS

LES LANGUES ROMANES

PAR

CHARLES JORET,

ANCIENT ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES, PROFESSEUR AGRÉGÉ
AU LYCÉE CHARLEMAGNE.



PARIS

LIBRAIRIE A. FRANCK

F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE

67, RUE RICHELIEU

1874

K

A MESSIEURS

ÉMILE LITTRÉ,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

ET

GASTON PARIS,

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE.

PRÉFACE

On sait généralement aujourd'hui que l'italien et le roumain, l'espagnol et le portugais, le provençal et le français, qui constituent ce qu'avec quelques dialectes moins importants on désigne ordinairement sous le nom de langues romanes, sont sortis, non de l'idiome classique des anciens Romains, mais du latin vulgaire, transporté par la conquête dans les provinces situées entre les Balkans et le Danube et dans les divers pays qui composaient l'empire d'Occident. Ce parler populaire toutefois fut longtemps tenu en échec par la langue littéraire; les choses changèrent au v^e siècle. L'invasion des barbares, la destruction de l'empire d'Occident qui en fut la suite, la suppression de toute centralisation politique et littéraire, en arrêtant subitement la civilisation latine, portèrent à la langue savante un coup mortel, et le parler vulgaire qui avait toujours subsisté, mais dédaigné et comme asservi, à côté d'elle, s'affranchit définitivement des entraves qu'elle lui imposait, et, recouvrant son indépendance native, finit par devenir prédominant. Cette première révolution fut suivie d'une autre encore plus importante.

Au milieu de la division de l'empire, dans la confusion de toutes choses où vivait le monde romain, la langue ne pouvait échapper à ce double travail de décomposition et de recomposition dont les sociétés modernes devaient sortir; elle se transforma à la fois et se reconstitua sur d'autres bases. C'est ainsi que les formes

complexes, que le latin vulgaire possédait en commun avec la langue savante, finirent par s'oblitérer, que ses terminaisons encore nombreuses se perdirent en partie ou se simplifièrent, et que l'idiome synthétique des anciennes peuplades du Latium, dépouillé peu à peu de ses flexions, prit le caractère analytique propre aux langues modernes de l'Europe occidentale. Mais en même temps qu'il se simplifiait et, à certains égards, qu'il s'appauvissait ainsi, le *roman* créait de nouvelles formes et se reconstituait à nouveau. Désormais et pour longtemps, libre de toute règle et de toute contrainte, abandonné à l'action inconsciente de populations sans culture et ramené par là en quelque sorte à l'état de nature, il obéit à ce travail incessant de transformation auquel est soumis, surtout dans ces conditions qui semblent en augmenter la force végétative, tout langage humain.

Il était impossible qu'au milieu de cette œuvre de décomposition et de lente reconstitution les voyelles et les consonnes conservassent toujours leur valeur primordiale, aussi ont-elles été souvent modifiées; mais les changements qu'elles ont subis ont varié suivant les idiomes auxquels elles appartiennent. Comment, en effet, tant de races différentes, habitant sous des latitudes et dans des climats si divers, auraient-elles altéré de la même manière les sons qu'elles trouvaient dans le latin? Cependant, quelque grands et variés que soient les changements que ces sons ont éprouvés, on peut tenter de remonter à leur origine et d'en retrouver les lois qui ne sont autres que les lois générales du langage. L'étude de ces transformations est la base de la grammaire comparée des langues sœurs sorties du latin vulgaire; elle constitue dans son ensemble la phonétique romane. Mais quelque avantage qu'il y ait à étudier simultanément les différents sons dont elle s'occupe, on peut aussi considérer isolément, pour en faire l'historique, l'un quelconque d'entre eux; c'est ce que je me propose d'essayer pour la gutturale *c*. Il m'a semblé, en effet, qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt, — afin de montrer, par l'étude complète d'un son particulier, de quelles ressources variées, de quelle force de transformation est doué le langage, — de rechercher quelles modifications cette lettre, qui en a incontestablement le plus éprouvé, avait subies dans le passage du latin au roman, et jusqu'au moment de la constitution définitive des idiomes néo-latins.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer quelles difficultés offre cette étude : suis-je parvenu à en résoudre quelques-unes et à éclaircir plusieurs des points obscurs que présente la théorie des

gutturales ? Ce n'est pas à moi de répondre à cette question, et je reconnais par avance que, si j'y ai réussi, le mérite en revient en partie à ceux qui se sont occupés avant moi de ce sujet. J'ai cité, avec tout le soin possible, les ouvrages où j'ai puisé quelques renseignements dans le cours de mes recherches ; mais c'est un devoir pour moi de mentionner d'une manière toute spéciale la *Grammaire comparée des langues romanes* de Fr. Diez, ce livre qui est et restera longtemps le point de départ de la connaissance des idiomes issus du latin. Je dois aussi de précieuses indications à M. Paul Meyer, professeur à l'École des chartes, et surtout à M. Gaston Paris, professeur au Collège de France, qui m'a même suggéré l'idée de cette étude. D'utiles corrections m'ont également été indiquées par MM. A. Darmesteter et L. Havet, mes anciens condisciples à l'École des hautes études. Qu'ils veuillent bien recevoir ici l'expression de ma reconnaissance.

Paris, 15 mars 1873.



ABRÉVIATIONS.

mod.	moderne.	v.	vieux.
s.	savant.		

IDIOMES INDO-EUROPÉENS.

got.	gothique.	scr.	sanscrit.
gr.	grec.	sl.	slavon.
l. (lat.)	latin.	z.	zend.

LANGUES GERMANIQUES.

all.	allemand.	fr.	frison
a. b. a.	ancien bas-allemand.	a. fr.	ancien frison.
a. h. a.	ancien haut-allemand.	néerl. (n.)	néerlandais.
m. h. a.	moyen haut-allemand.	m. néerl.	moyen néerlandais.
ang.	anglais.	nor.	norois ou islandais.
a. ang.	ancien anglais.	sax. (s.)	saxon.
dan.	danois.	a. sax.	ancien ou vieux saxon.

LANGUES ROMANES.

cat.	catalan.	lad.	ladin.
esp.	espagnol.	pg.	portugais.
fr.	français.	pr.	provençal.
it.	italien.	roum.	roumain.

DIALECTES ITALIENS.

gén.	génois.	s. gall.	sarde gallurien.
mant.	mantouan.	s. log.	sarde logoudorien.
mil.	milanais.	s. Sass.	sarde de Sassari.
pad.	padouan.	sic.	sicilien.
piém.	piémontais.	tosc.	toscan.
rom.	romagnol.	ven.	vénitien.
s. camp.	sarde campidanien.		

DIALECTES LADINS.

roum.	roumanche.	tir.	Tyrol	(dial. du).
E.	Engaddine.	Ag.	Agordo	(dial. d').
B. E.	Basse Engaddine.	Com.	Comelico	(dial. de).
H. E.	Haute Engaddine.	Gad.	Gadera	id.
Ob.	Oberland.	Gard.	Gardena	id.
fr.	Frioul (dial. du).	N. b.	Nonsberg	id.
ist.	Istrie (dial. d')	Oltr.	Oltrechiusa	(dial. d').
Pir.	Pirano (dial. de).			

DIALECTES PROVENÇAUX.

auv.	auvergnat	lim.	limousin.
daup.	dauphinois.	sav.	savoyard.
gasc. (g.)	gascon.	s. rom.	suisse romand.

DIALECTES FRANÇAIS.

bourg.	bourguignon.	norm.	normand.
fr.-c.	franc-comtois.	pic.	picard.
H.M.	Haut-Maine (dial. du)	poit.	poitevin.
J.	Jura id.	rouc.	rouchi.
lor.	lorrain.	w(al.)	wallon.

LISTE

DES PRINCIPAUX AUTEURS CITÉS DANS CET OUVRAGE.

- Abhandlungen der Berliner Akademie der Wissenschaften.*
Academy (The), a record of literature, Learning, Science and Art.
 A. N. *Actes normands*, v. Léop. Delisle.
Adam, drame anglo-normand du XII^e siècle, p. p. Luzarche, in-8, Tours, 1854.
Adam de la Halle. V. Théâtre français.
Adenes li Rois, v. Berte aux grans piés et Cléomadès.
 Aleb. Alebrant, cité par Littré.
 Al. *Alexandre (El libre de)*, p. p. Janer in-8. Madrid, 1861. V. *Poetas castellanos*.
 Alix. *Alixandre (Li Romans d')*, pub. p. H. Michelant. Stuttgart, 1846.
 Al. *Alexis (La vie de saint), texte du XI^e siècle*, v. Gaston Paris.
Allfranzösische Lieder, berechtigt und erläutert von Ed. Mätzner. Berlin, 1853.
Allfranzösische Lieder und Leiche v. W. Wackernagel.
 Amador de los Rios : *Historia crítica de la literatura española*, 4 vol. in-8. Madrid, 1861.
Anciens poètes de la France (les) p. sous la direction de M. F. Guessard.
 Andeer, P. J. *Ueber Ursprung und Geschichte der Rhetoromanischen Sprache.* In-12. Coire, 1862.
 A. N. Anthonii Nebrissensis *Dictionarium.* in-4. 1574.
 Ap. *Apollonio (El Libre de)* p. p. Janer, in-8. Madrid, 1861. V. *Poetas castellanos*.
Appendix Probi. V. Grammatici latini.
 H. Arc. *Archiv. fur das Studium der neueren Sprachen und Literaturen.* p. p. L. Herrig.
 Arcipreste de Hita (*Poesias del*). V. *Poetas castellanos*.
 Ascoli, G. I. *Archivio glottologico italiano. I. Saggi latini*, in-8. Roma, 1873.
 id. *Lezioni di fonologia comparata*, in-8. Firenze, 1870.
 id. *Studi critici*, in-8. Milano, 1861.
Barlaam et Josaphat. Französisches Gedicht des XIIIten Jahrhunderts, von Gui de Cambrai p. p. Herm. Zotenberg und Paul Meyer, in-8. Stuttgart, 1864.
 B. Chr. Bartsch, k. *Chrestomathie de l'ancien français*, in-4. Leipz. 1866.
 id. *Chrestomathie provençale*, 2^e édit. in-4. Elberf. 1868.
 id. *Grundriss zur Geschichte der provenzalische Literatur*, in-8. Elberf. 1872.
Bataille d'Aleschans, v. Chansons de geste du XII^e et XIII^e siècle.
 Baudry, F. *Grammaire comparée des langues classiques*, in-8. Paris, 1868.
 Beauchet-Filleau : *Essai sur le patois poitevin*, etc., in-8. Melle, 1864.

- Berceo** : *Del sacrificio de la Missa*. V. *Poetas castellanos*. v. XV.
 B. M. id. *Milagros de nuestra señora* id.
 B. SD. id. *San Domingo de Silos* id.
 B. SM. id. *San Millan (Vida de)* id.
 Bernard, Aug. *Geoffroy, Tory, peintre et graveur*, in-8. Paris, 1863.
Berte aus grans pies (Li romans de), p. p. Paulin Paris, in-8, 1836.
Bestiaire v. Philippe de Thaon.
 Biondelli : *Saggio dei dialetti gallico-italiani*, in 8. Milano, 1853.
Bibliothèque de l'Ecole des chartes.
Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes.
 Blanc, Dr L. G. : *Grammatik der italienischen Sprache*. In-8, 1844.
Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour, p. p. Michelant. In-8, Paris, 1872.
 Bodel (Jehan) : *Li jus Saint Nicholas*, v. *Théâtre français au Moyen-Age*.
 id. *La Chanson des Saxons*, v. *Saxons*.
 B. Boece, p. p. P. Meyer, in-8, Nogent-le-Rotrou, 1872.
 Boehmer, Ed. *Romanische Studien*, in-4. Halle, 1871, 1872.
 Bopp. Fr. *Vergleichende Grammatik der indogermanischen Sprachen*, in-8, Berlin, 1833.
 Bouillii (Car.) Samarobrini *liber de differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate*. Par. Ex off. Rob. Stephani, 1533, in-4.
 Brachet : *Dictionnaire étymologique de la langue française*, in-12, 1868.
 Brambach, Wilh : *Die Neugestaltung der lateinischen Orthographie*, in-8. Leipz. 1848.
Brandan (Voyage de Saint). V. Larue, Trouvères.
 Bréquigny et Laporte du Theil : *Diplomata*, in-fol. Paris, 1791.
 Bridel (le doyen) : *Glossaire des mots du patois de la Suisse romande recueillis et annotés* par L. Favrat, in-8, Lausanne, 1866.
 Brücke : *Grandzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlaute*, in-8. Wien, 1856.
 Brunetto Latino : *Li Livres dou tresor* p. p. Chabaille, Paris 1863.
Brut (Roman de) p. p. Le Roux de Lincy. 2 vol. in-8, Rouen 1836. V. Wace.
 Burguy : *Grammaire de la langue d'oïl et de ses dialectes au XIII^e siècle*, 3 vol. in-8, 2^e édit., 1870.
Cancioneiro d'el rei D. Diniz, p. p. Lopes de Moura, in-8, Paris, 1847.
Canti antichi portoghesi tratti dal codice vaticano 4803 con traduzione e note a cura di Ernesto Monaci, in-18. Imola, 1873.
 Carisch, O. *Grammatische Lehrmethode der rhäto-romanischen Sprache*, in-18, Coire 1849.
 id. *Wörterbuch der rhäto-romanischen Sprache*, in-18, Coire 1852.
 C. A. Cartulaire de l'abbaye de Saint Silvain d'Auchy en Artois, p. p. de Bétencourt, in-4, 1788.
Chansons de gestes des XI^e et XII^e siècles, publiées pour la première fois par W. J. A. Joncbloet, 2 vol. In-8, La Haye, 1854.
Charlemagne, an anglo-norman poem of the XII^e century, p. p. Fr. Michel, Oxf. 1848.
 Charpentier, N. *La parfaite méthode pour entendre, écrire et parler la langue espagnole*, in-18, Paris, 1546.
Charles (Recueil de) en langue vulgaire. V. Natalis de Wailly.
 Cherubini, Fr. *Vocabolario mantouan-italienese*, in-8, Milano, 1827.
Choix, v. Raynouard.
Chronique des ducs de Normandie p. p. Fr. Michel, 3 v. in-8, Paris, 1836-1844.

- Chroniques anglo-normandes*, p. p. Fr. Michel; 3 v. in-8, Paris, 1840.
- Coucy (*Chansons du Châtelain de*) p. p. Fr. Michel, Paris, 1830.
- Cihac (A. de) : *Dictionnaire d'étymologie daco-romane*, in-8, Frankf. 1870.
- Clari (Robers de) : *Li estoires de chiaus qui conquissent Constantinoble*, in-4.
- Cleomades p. Adenes le roi, v. Bartsch, *Chreslomathie*.
- Collecção de livros mteitos de historia portuguesa*, in-4, Lisboa.
- Compoz (Li) Philippe de Thaün, h. gg. v. Ed. Mall. in-12, Strassb., 1873.
- Corblet : *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne*, in-8, Paris 1851.
- Corssen : *Ueber Aussprache, Vocalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, 2^e édit., Leipz. 1868-1870.
- Crestiens de Troie : *Li conte del Graal*.
- id. *Guillaume d'Angleterre*, V. *Chroniques normandes*.
- id. *Li romans dou chevalier au Lyon* p. p. Holland, in-8, Hanover, 1862.
- Cov. Covarrubias Orozco (Don Seb. de) : *Tesoro de la lengua castellana*, in-fol., Madr. 1610.
- Cuesta (Juan de la) : *Libro y tratado para enseñar leer y escribir*, in-4, En Alcala de Henares, 1580.
- Curtius (Georg), *Grundzüge der griechischen Etymologie*, in-8, 2^e édit. Leipzig, 1869.
- Deschamps (Eustache), *Poésies morales et historiques* p. p. A. Crapelet, in-8, Paris, 1832.
- Delius, J. *Der Sardinische Dialekt des XIIIten Jahrhunderts*, in-4, Bonn, 1868.
- Delisle (Léopold de) : *Actes normands de la chambre des comptes de Rouen*, in-8, Rouen, 1870.
- id. *Etudes sur la condition de la classe agricole et de l'agriculture en Normandie*, in-8, Evreux, 1851.
- id. *Histoire du château et des sires de Beaumont-le-Vicomte*, in-8, Valognes, 1861.
- Dialogues de Grégoire*. V. Edelest. Duméril, *Essai philosophique*.
- Diccionario etymologico* v. Monlau.
- Dictionnaire d'étymologie daco-romane*, v. De Cihac.
- Dictionnaire étymologique de la langue française*, v. Brachet.
- Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* par Ch. Grandgagnage, in-8, Liège, 1850.
- Dictionnaire de la langue française*, v. Littré.
- Dictionnaire français-rouchi* p. Hécart, in-8, Valenciennes, 1834.
- Dictionnaire franco-normand ou recueil de mots patois en dialecte de Guernesey* p. p. Métivier, in-8, London, 1870.
- Dictionnaire du patois normand* par Edelestand et Alfred Duméril, in-12, Caen, 1849.
- Dictionnaire du patois du pays de Bray* par l'abbé Decorde, in-8, Neufchâtel, 1852.
- Dictionnaire rouchi-français* p. p. G. Hécart, in-8, Valenciennes, 1834.
- Didot F. *Observations sur l'orthographe française*, in-8, Paris, 2^e édit., 1868.
- Diez, Fr. *Altromanische Sprachdenkmale*, in-8, Bonn, 1846.
- id. *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, 2 v. in-8, 3^e édit., Bonn, 1869-1870.
- id. *Grammatik der romanischen Sprachen*, 3 v. in-8, 3^e édit., Bonn, 1870, 1871, 1872.

- Diez, Fr. *Das Leben der Troubadours*, in-8, Zwickau, 1827.
 id. *Ueber die altportugiesische Hof-und Kunstpoesie*, in-12, Bonn, 1864.
 id. *Zweitaltromanische Gedichte berechtigt und erläutert*, in-8, Bonn, 1852.
 Dinaux, Art. *Trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 3 vol. in-8, Paris, 1837-1843.
 id. *Trouvères brabançons, namurois, hennuyers, etc.*, in-8, Paris, Brux. 1863.
Discursos leídos en las recepciones publicas que ha celebrado desde 1847 la real academia española, in-8, Madrid, Imp. nacional, 1861.
Documents inédits sur l'histoire de France, in-8, v.
 Doergangk, H. *Institutiones in linguam Hispanicam*, authore Doergangk, apud Ubios Colon: Agripp: linguarum Hispanicæ, Italicæ et Gallicæ professore, in-12, Cal. 1614.
 Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. 7 v. in-4. Paris, 1840-47.
 Duméril (Edélestand) : *Essai philosophique sur la formation de la langue française*, in-8.
 id. *Dictionnaire du patois normand*, in-8, Caen, 1849.
 Egger, E. *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, in-8, Paris, 1863.
 Ellis, Al. *On early English pronunciation*, 2 vol. in-8, London.
Ensayo de una biblioteca española de libros raros y curiosos, p. D. Bart. José Gallardo. 2 vol. in-4, Madrid 1863.
Eneas (Essai sur le roman d') p. A. Pey, in-8, Paris, 1856.
Eraclès l'Empereur par Gautier d'Arras, h. gg.. v. F. Massmann, in-8, Quedl. 1842.
España sagrada. Teatro geographico-historico de la iglesia de España. in-8, Madrid, 1754.
Etudes sur la condition de la classe agricole, etc. V. Léop. Delisle.
Eulalie (Cantilène de Sainte). V. F. Diez *Altrom. Sprachd.*
Fabliaux et contes des poètes français p. p. Méon, Paris, 1808.
 Fallot : *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII^e siècle*, in-8, Paris, 1839.
 Fauriel (C.), *Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois, écrite en vers provençaux*, in-8, Paris, 1847.
 Favre, L. *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, in-8, Niort, 1867.
Flamenca (Le roman de) p. p. Paul Meyer, in-8, Paris, 1865.
Flote et Blanceflore, poèmes du XIII^e siècle publ. par Edélestand Duméril, in-18, Paris, 1856.
Foros de Beja F. B., *Foros de Garda* F. G., *Foros de Gravdo* F. Gr., *Foros de San Martinho de Mouros* F. S M., *Foros de Santarem* F. S., *Foros de Torres novas* P. T., V. *Collecção*.
 Foucaud : *Poésies en patois limousin*, p. p. E. Ruben, in-8, Paris, 1867.
Fragment de Valenciennes. V. *La Chanson de Roland*, par Génin.
 Froissart (Jeh.). *Les chroniques de Sire Jehan Froissart* p. p. Buchon, in-8, Paris, 1832.
 Génin, F. : *La Chanson de Roland*, in-8, Paris, 1850.
 Gibers de Montreuil : *Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers* p. p. Fr. Michel, in-8, Paris, 1834.
Girart de Rossilho, nach der Pariser Handschrift h. gg., v. C. Hoffmann, Berlin, 1855.
Glossaire du patois normand par Louis Du Bois, p. p. J. Travers, in-8, Caen, 1856.

- Glossaire du Poitou, de la Saintonge, etc.* V. Favre.
Glossaire du patois poitevin, par l'abbé Lalanne. V. *Mém. de la Société des Antiq. de l'Ouest*, XXXII, 2^e partie, 1867.
Glossaire du Centre de la France par le comte Jaubert, 2^e édit., in-4, Paris, 1864.
Glossaire étymologique et comparatif du patois picard. V. Corblet.
Glossaires romans (Anciens), corrigés et expliqués par Fr. Diez, tr. par A. Bauer, in-8, Paris, 1870. (*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Études*, 5^e fascicule.)
Gœttinger (Gelehrte Anzeigen).
Grammaires provençales de Hugues Faidit et de Raimond Vidal de Besaudun, 2^e édit., revue p. F. Guessard, in-8, Paris, 1858.
Grammatici latini, ed. Keil (K), 6 vol. in-8. Lips. 1857-68.
Grammatici veteres ed. Putsch (P.), 1 vol. in-8.
Grammaticorum latinorum veterum (Corpus) ed. Lindemann, 3 vol. in-8, 1831.
Grégoire le Grand (Vie du pape) p. p. Luzarche, in-18, Tours 186 .
Grimm, J. *Deutsche Grammatik*, 2 vol. in-8, Berlin, 2^e édit., 1869, 1870.
id. *Geschichte der deutschen Sprache*, 2 vol. in-8, Leipzig, 2^e éd. 1853.
G. O. Guillaume d'Orange p. p. W. J. A. Jonckbloet, in-8, La Haye, 1854.
V. *Chansons de geste.*
Guillaume de Poitiers. V. Bartsch, *Chrestomathie provençale.*
Helmholz, H. *Die Lehre von den Tonempfindungen*, in-8, Berlin, 1865.
Herman de Valenciennes, *Bible de Sapience.* V. Dinaux.
Histoire du château et des sires de Beaumont-le-Vicomte, v. Léop. Delisle.
Histoire littéraire de la France, T. XVIII, — XXIII.
Historiæ patriz monumenta, T. X, *Codex diplomaticus Sardiniz*, in-fol., Turin, 1861.
Huon de Bordeaux, *chanson de Geste*, p. p. MM. F. Guessard et C. Grandmaison, in-18, Paris, 1860.
Ignaurès (*Le lai d'*) ou *du prisonnier* par Renaut, p. p. J. J. N. Monmerqué et Fr. Michel, in-8, Paris, 1832.
Institucion (Uhl y breve) para aprender los principtos y fundamentos de la lengua Hespañola. Lovanii ex officina Bartholomei Gravii, anno 1551. V. *Ensayo de una bibliotheca.*
Institutiones v. Doergangk.
Introduction en la langue castillane par le moyen de la française par J. Saulnier, in-12, Paris, 1608.
Isagoge in linguam gallicam (Sylvius). P. Ex off. Rob. Stephani 1531, in-4.
Isidori Hispaliensis *Originum libri*, ed. Lindemann.
Jasmin : *Las papillotas*, 4 v. in-8.
Joinville (Jehan de), *Histoire de Saint Louis*, p. p. Natalis de Wailly.
J. R. Joan Rois, arcipreste de Hita (*Poestas de*), p. p. Janer. V. *Poetas castellanos.*
Koch : *Historische Grammatik der englischen Sprache*, 3 vol. in-8, 1863.
Kuhn's *Zeitschrift für vergleichende Sprache.*
Larue (abbé de la) : *Bardes et trouvères normands*, 3 vol. in-8, Caen, 1824.
Le Héricher, *Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, 3 v. in-8, Paris, 1862.
Le Roux de Lincy : *Recueil de chants historiques français*, 2 vol. in-12, Paris, 1861.

- L. Ps. *Libri Psalmorum versio antiqua gallica*, p. p. F. Michel, in-8, Oxonii, 1860.
- Litttré, E. *Dictionnaire de la langue française*, 4 v. in-fol., Paris, 1872-1873.
- id. *Histoire de la langue française*, 2 v. in-12, Paris, 5^e éd. 1869.
- Livre des Créatures (Le)*. V. Philippe de Thaon.
- L. Mét. *Livre des Métiers*, p. p. C. B. Depping, Paris, 1837.
- L. R. *Livres des Rois (Les)* p. p. Leroux de Lincy, in-8, Paris, 1841.
- Leys d'amor (Las)* p. p. Gatién-Arnoult. (*Monuments de la littérature romane* v. I.)
- Lois de Guillaume le Conquérant* p. p. B. Schmid. — *Die Gesetze der Angelsachsen*, in-8, 2^e éd. 1868.
- Longet : *Traité de physiologie*, 3 vol. in-8, Paris, 5^e éd., 1858.
- Mabillon : *De re diplomatica*, in-fol., Paris, 1708.
- Marini (*Papiri diplomatici raccolti et illustrati dall' abate*) in-fol., 1803.
- Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.
- Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*.
- Méthode (La parfaite) pour entendre, écrire et parler la langue espagnole*, in-12, Paris, 1546.
- Meurier, Gabr. *Coloquios familiares muy convenientes*, etc., in-12, Anvers, 1568.
- Meyer (Paul), *Poésies religieuses en langue d'oc*, in-8, Paris, 1861.
- id. V. Barlaam, Boece et Flamenca.
- Milà y Fontanals, *De los trovadores en España*, in-8, Barcelona, 1860.
- Mireio*, par Mistral, in-12, Paris.
- Misterio de los reyes Magos (El)*, v. Jahrbuch XII.
- Muller (Max) : *Nouvelles leçons sur la science du langage*, trad. p. G. Harris, 2 vol. in-8, Paris, 1867.
- Müller (Ed.) : *Etymologisches Wörterbuch der englischen Sprache*, in-8, 1865.
- Muratori, *Antiquitates Italicae*, in-folio, 1703.
- Muse normande (La) de Louis Petit de Rouen en patois normand* 1653, p. p. Alp. Chassant, in-12, Rouen, 1853.
- Muse normande (Inventaire général de la)*, divisée en XXVIII parties, p. David Ferrand de Rouen chez l'auteur, in-12, 1655.
- Mussafia, Ad. *Darstellung der altmailändischen Mundart nach Bonvesins Schriften* (*Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien*, LIX, 1868).
- id. *Darstellung der romagnolischen Mundart*, in-8, Wien, 1871.
- Oberlin, *Essai sur le patois lorrain du ban de la Roche*, in-12. Strasb. 1775.
- Oudin (César), *Grammaire espagnole mise et expliquée en français*, in-16, Paris, 1612, 1659.
- Palsgrave (Jean) : *Lesclaircissement de la langue françoise*, p. p. L. Genin, in-4, Paris, 1844.
- Paris (Gaston) : *La Vie de Saint Alexis*, in-8, Paris, 1872.
- Paris (Paulin) : *Le Romancero français*. In-12, Paris, 1833.
- P. Passion, v. Diez, *Zwei altromanische Gedichte*.
- Pathelin (*La farce de Maître*) p. p. Ed. Fournier. In-8, Paris, 1872.
- Patois (Le) des Fourgs, arrondissement de Pontarlier*, par J. Tissot, in-8, Paris, 1865.
- Pirona, Jac. *Vocabolario friulano pubblicato per cura del dottore Giul. And. Pirona*, Ven. 1871.

- PC. *Poema del Cid*. V. *Poetas castellanos*.
 Pluquet, Fréd. *Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux de l'arrondissement de Bayeux*, 2^e édit., in-8, Rouen, 1834.
Poesias castellanas anteriores al siglo XV (Coleccion de) p. p. D. T. A. Sanchez, in-8, Paris, 1842.
Poésies religieuses en langue d'oc, v. P. Meyer.
Poetas castellanos anteriores al siglo XV, p. p. Janer, in-8, Madrid, 1861.
 Pont, G. *Les origines du patois de la Tarentaise*, in-8, Paris, 1871.
Prâtīcākhyā du Rig-Vēda, tr. p. Ad. Régnier, in-8, Paris, 1859.
Psautier d'Oxford. V. *Libri Psalmorum*.
 Quicherat, J. *Traité de la formation française des anciens noms de lieu*, in-12, Paris, 1867.
 Raumer (Rud. von): *Gesammte sprachwissenschaftliche Schriften*. In-8, 1863.
 Raynouard : *Choix des poésies originales des troubadours*, 5 vol. in-8, Paris, 1824.
 id. *Lexique roman ou dictionnaire de la langue des Troubadours*, 6 vol. in-8, Paris, 1838.
Recueil de Chartes en langue vulgaire, v. Natalis de Wailly.
Renart (Li Roman du) p. p. Méon, 4 vol., Paris, 1826.
Rencesval : Edition critique du texte d'Oxford de la Chanson de Roland, p. Ed. Boehmer, in-12, Halle, 1872.
Revue des langues romanes, in-8, Montpellier, Paris, 1870-1873.
Revue critique d'histoire et de littérature, in-8, Paris, 1866-1873.
Rivista di filologia romanza, in-8, Roma, 1873.
 Rochegude : *Dictionnaire occitanien*, in-8, 1808.
 Rol. *Roland (La Chanson de)* p. p. Léon Gautier, 2 vol. in-8, Tours, 1871.
 id. id. 3^e édition, in-18, Tours 1872.
Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, p. p. Paul Meyer et Gaston Paris, in-8, Paris 1872-73.
Romans (Li) d'Alizandre, v. Alizandre.
Romans (Li) de Beudouin de Sebourg, 2 vol. in-8, Valenciennes, 1842.
 B. *Roman de Brut* p. p. Le Roux de Lincy, 2 vol. in-8, Rouen, 1836.
Roman d'Eneas, v. Eneas.
Roman (Le) du Mont Saint-Michel par Guillaume de Saint-Pair, poème anglo-normand du xii^e siècle p. p. Fr. Michel, in-12, 1856.
Roman de la Rose p. p. Fr. Michel, Paris, 1864.
 R. *Roman de Rou* p. p. F. Pluquet et Le Prévost, 2 v. in-4, Rouen, 1827.
 R. Tr. *Roman de Troie* p. p. Joly, in-4, Caen, 1870.
Roman de la Violette, v. Gibers de Montreuil.
Rotuli (Magni) scacarū Normanniæ sub regibus Angliæ, ed. Stapleton, 2 vol. in-8, Lond. 1854.
 Rutebeuf. *Œuvres complètes recueillies* p. Ach. Jubinal, 2 vol., Paris, 1839.
 S. B. Saint Bernard (*Sermons de*). V. *Livres des Rois*.
 S. L. Saint Léger, v. Diez. *Zwei altromanische Gedichte et Romania*, I, 273.
 Sanchez. V. *Poesias*.
Saxons (Chanson des) par Jean Bodel p. p. Fr. Michel, 2 vol, in-12, Paris, 1830.
 Schleicher, A. *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, 2^e édit., in-8, Weimar, 1866.
 id. *Deutsche Sprache*, in-8, Stuttgart, 2^e édit. 1869.

- Schneller, Chr. *Die romanischen Volksmundarten in Südtirol.*, in-8, Gera, 1870.
- Schuchart, *Vocalismus des Vulgarlateins*, 3 vol. in-8, Leipzig, 1866.
- Sermenis de 842, v. Bartsch, *Chrestomathie*. Chevalet, *Origines et Diez, Altr. Sprachd.*
- Sitzungsberichte der Kärn. K. Akademie der Wissenschaften zu Wien.*
- Sitzungsberichte der Königl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1868.
- Société des Bibliophiles français.*
- Sotomayor : *Gramatica con reglas muy provechosas y necesarias para aprender la lengua francesa*, in-12. En Alcalá de Henares, 1565.
- Spano (Giovano) : *Ortografia sarda nazionale ossia gramatica della lingua logudorese paragonata all' italiana*, in-8, Cagliari, 1840.
- Sylvius : *In linguam gallicam Isagoge*.
- Tardif, J. : *Monuments historiques*, in-4, Paris, 1866.
- Teulet : *Layettes du trésor des Chartes*, in-8, Paris, 1868.
- Thaon (Philippe de), v. *Bestiaire*, *Comput et Livre des Créatures*.
- Théâtre français au Moyen-Age* p. p. MM. Monmerqué et Fr. Michel, in-8, Paris, 1839.
- Thomas : *A treatise of creol grammar*, in-12, London, 1869.
- Thomas Martyr (*La Vie de Saint*) p. p. Bekker. *Abhandl. der Berl. Akad.* 1838.
- Tissot. V. *Le patois des Fourgs*, in-8, Paris, 1861.
- Vilh. Villehardouin (Joff. de), *De la conquête de Constantinople* p. p. Michaud et Poujoulat, in-8, Paris, 1836.
- Vocabulaire français-valaque* par Poyenar, F. Aaron et G. Hill, 2 v. in-8, Boucaresc, 1840.
- Vocabulaire du Haut-Maine* par C. R. de M(ontesson), in-8, Le Mans, 2^e éd., 1859.
- Vocabolario dei dialetti della città e diocesi di Como* di Pietro Monti, in-8, Milano, 1845.
- Wace, V. *Roman de Brut et Roman de Rou*.
- Wailly (Natalis de) : *Recueil de Chartes en langue vulgaire*, in-8, Paris, 1870.
- id. *Observations grammaticales sur les chartes françaises d'Aire en Artois*, in-8, Paris, 1872.
- Wentrup, *Beiträge zur Kenntniss der neapolitanischen Mundart*, in-4. Wittenhg, 1855.
- id. *Beiträge zur Kenntniss der sicilischen Mundart*. V. Hs. Archiv, XXV.
- Yepes, *Cronica de la orden de San Benito*.
- Zeitschrift für vergleichende Sprachwissenschaft* V. Kuhn.
-

INTRODUCTION

Une double méthode se présente pour étudier les transformations du *c* latin ; la méthode historique ou à posteriori qui consiste à en suivre, à l'aide de documents contemporains, les modifications diverses dans les différentes langues romanes ; la méthode phonétique qui en recherche à priori les changements possibles ; on comprend d'ailleurs que ces deux méthodes ne puissent se séparer et qu'elles doivent nécessairement se compléter l'une l'autre. De ce qu'une modification est possible, il ne s'ensuit pas, en effet, qu'elle se soit produite, et nous verrons que chaque langue romane a traité le *c* latin d'une manière particulière ; il faut donc que les renseignements historiques viennent ici au secours de la théorie ; mais, d'un autre côté, il ne nous est pas permis, faute de documents, de suivre toujours depuis leur origine les transformations successives du *c* ; si donc nous n'appelions à notre aide la phonétique, il nous serait difficile souvent d'expliquer celles que nous rencontrons et plus encore d'en déterminer l'ordre et la marche progressive. Aussi m'efforcerai-je toujours dans ce travail de faire marcher de front les renseignements historiques et l'explication physiologique des sons.

Mais avant d'aborder le sujet que je me suis proposé de traiter, une double question se présente : comment d'abord les sons, et en particulier les sons de consonnes, puisque c'est d'une consonne qu'il s'agit ici, peuvent-ils se transformer et se substituer les uns aux autres ? j'y répondrai en faisant la théorie de l'alphabet indo-européen. Quel était — et c'est la seconde question à examiner — le rôle et la valeur du *c* au moment de la formation des langues romanes ? cela m'amènera naturellement à faire l'histoire des gutturales latines. Commençons par la théorie de l'alphabet.

I.

L'ALPHABET INDO-EUROPÉEN ¹.

« La voix est un son que l'homme et certains animaux font entendre en chassant l'air de leurs poumons à travers la glotte ². » Mais il ne suffit pas que l'air soit chassé du poumon pour qu'il y ait *phonation* ; il faut encore que les lèvres de la glotte soient suffisamment rapprochées pour lui imprimer les vibrations sans lesquelles il ne peut y avoir production du son ; dans ce phénomène la glotte joue le rôle d'une anche, la bouche celui de résonnateur. Telles sont les conditions essentielles à la formation de la voix ; mais pour qu'elle se change en parole, — laquelle n'est autre que la voix articulée, — quelque chose de plus est nécessaire ; il faut que les harmoniques produites par la glotte soient modifiées, amplifiées ou étouffées d'une certaine manière par le résonnateur, c'est-à-dire par la bouche ³ ; c'est, en effet, des diverses positions que peuvent occuper les unes par rapport aux autres les différentes parties qui la composent, langue, dents, lèvres, palais dur ou mou, voile du palais, des contractions ou des dilatations qu'elles éprouvent que dépend la nature des différents sons élémentaires, voyelles ou consonnes, qui constituent la parole humaine.

Voyelles. — Si, tandis que l'air est chassé du poumon, la glotte étant d'ailleurs rétrécie de manière à ce que les cordes vocales entrent en vibration, nous arrondissons les lèvres en les avançant et abaissons la langue et le larynx de manière à ce que la cavité buccale, servant de résonnateur, soit aussi allongée que possible, nous faisons entendre le son *u* (*ou*) ; si, au con-

1. Il ne s'agit pas naturellement ici de l'alphabet aryen ou indo-européen primitif, mais bien d'un alphabet renfermant toutes les lettres communes aux langues de la famille indo-européenne.

2. Longet, *Traité de physiologie*, II, 708. On trouve résumés dans ce livre la plupart des travaux et des découvertes de la science moderne sur la théorie de la voix ; malheureusement l'auteur n'a point connu le mémoire de Brücke « *Grundzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlaute* », aussi son ouvrage exact et précieux pour la partie anatomique est fort médiocre, au contraire, pour la partie phonétique.

3. Helmholtz. *Die Lehre der Tonempfindung*.

4. Brücke, *Grundzüge*, p. 17 et suiv. Max Müller, *Nouv. leçons sur la science du langage*. Trad. I, 147.

traire, tout en relevant à la fois le larynx et ouvrant les lèvres, ce qui donne à la cavité buccale la moindre longueur possible, nous appliquons les deux bords de la langue contre le palais, de manière à ne laisser qu'un espace étroit en son milieu pour le passage de l'air, nous faisons entendre le son *i*. Relève-t-on le larynx, moins toutefois que pour prononcer *i*, et laisse-t-on à la langue sa position naturelle, tout en ouvrant légèrement les lèvres, le son que l'on fait entendre alors en chassant l'air du poumon au dehors est celui de *a*. A des positions intermédiaires des organes de la voix correspondent les sons *o*, *e* et toutes les autres variétés de voyelles ; mais ce qui précède suffit pour faire comprendre ce que j'aurai à en dire plus tard.

Aspiration. — Dans la production des voyelles la cavité buccale, par les différentes formes qu'elle affecte, joue un rôle prédominant ; ce sont, en effet, les modifications qu'y reçoivent les ondes sonores mises en vibration dans leur passage à travers la glotte qui en déterminent la nature et la formation ; mais il peut se faire que l'air soit chassé au dehors sans éprouver de résonnance à l'intérieur de la bouche ; dans ce cas encore il peut arriver de deux choses l'une, ou, la glotte étant toute grande ouverte, l'air est expulsé sans qu'on entende autre chose que le bruit de l'expiration ; ou, les lèvres de la glotte étant suffisamment rapprochées, on entend ce son particulier qui caractérise l'*aspiration*, l'esprit rude des Grecs, l'*h* allemand ou anglais¹. Il faut en distinguer l'aspiration plus faible, dont peut être accompagnée une voyelle initiale, et qu'on produit en ouvrant brusquement la glotte, sans que les cordes vocales entrent en vibration, c'est l'esprit doux des Grecs, l'*h* de l'alphabet roman et peut-être aussi celui de l'alphabet latin.

Consonnes. — Dans la production des voyelles, à plus forte raison dans celle du son *h*, pour lequel les organes vocaux restent dans leur position normale, le passage à l'air chassé du poumon peut être plus ou moins rétréci ; il n'est ni entravé d'une manière continue, ni fermé momentanément d'une manière complète ; mais au lieu de laisser ainsi s'échapper librement l'air chassé du poumon, nous pouvons l'arrêter à son passage, en lui faisant un instant obstacle soit à l'aide de la langue et du palais,

1. Brücke. id. 7. — Joh. Czermak. *Sitzungsb. der kais. Akad. der Wiss.* 1865. Contrairement à cette manière de voir, O. Wolf (*Sprache und Ohr* 40) fait de *h* une consonne accompagnée du son de la voyelle *a* ; théorie qui me paraît complètement inadmissible.

soit à l'aide des lèvres ; ou bien encore nous pouvons rapprocher ces organes de manière non plus à former un obstacle complet à l'air expulsé du poumon, mais à le forcer à passer lentement à travers l'espace resserré qu'ils laissent entre eux, en produisant un frottement continu contre leurs parois ; dans l'un et l'autre cas, le son ainsi produit est un son de consonne, et l'on voit que ce qui constitue la différence entre les consonnes et les voyelles, c'est que dans la production de ces dernières il n'y a ni obstacle formé au passage de l'air, ni espace resserré qu'il doive traverser, tandis que pour la production des premières l'une de ces conditions est nécessaire.

Le double mode de formation que je viens d'assigner aux consonnes les divise d'abord en deux classes, les *explosives* et les *continues* ou *spirantes*¹ ; il montre en même temps qu'elles diffèrent entre elles par la nature du son, non par la nature de l'organe qui concourt à leur formation, puisque ce sont les mêmes organes, seulement disposés d'une manière un peu différente, dont on se sert pour les produire. Une condition est d'ailleurs encore nécessaire à la production de chacune d'elles, c'est que le passage à l'air à travers les fosses nasales soit fermé par le voile du palais ; quand il reste ouvert, au lieu de l'explosive ou de la spirante ordinaire, on fait entendre la *résonnante* ou *nasale* correspondante. Il peut se faire aussi que, le passage étant fermé à l'air par le voile du palais, une partie de la cavité buccale soit disposée de manière à entrer en vibration au moment de son passage ; alors se produit le son *trémulant* de l'*r*. Telles sont les quatre grandes divisions entre lesquelles Brücke a réparti les consonnes ; à la seconde, il faut encore rattacher les variétés du son *l*, qui ne diffèrent des spirantes ordinaires qu'en ce que l'espace étroit que doit traverser l'air au lieu d'être formé au milieu de la cavité buccale, est formé de chaque côté, entre les bords de la langue et les molaires².

Les explosives et les spirantes peuvent d'ailleurs se diviser elles-mêmes en deux classes ; on peut, en effet, produire chacune d'elles en laissant la glotte à peu près grande ouverte, alors on a l'explosive ou la spirante qu'on pourrait appeler fondamentale ou élémentaire, ou bien on peut rétrécir la glotte au moment où l'air est aspiré, et, alors — fait constaté déjà par les auteurs des *Prâtīcākhyas*³ — en frottant contre les cordes vocales, il les

1. *Reibungsgeräusche* de Brücke. — 2. Brücke, id. 30.

3. « Ce sont là les natures des lettres : — l'expiration (est la nature)

fait résonner; dans ce cas, au lieu de faire entendre l'explosive ou spirante fondamentale, on fait entendre un son plus faible, dérivé du premier, la *sonore, moyenne* ou *douce* correspondante; par opposition on appelle la première *sourde, tenue* ou *forte*¹. Ces considérations générales étant établies, essayons de préciser la nature de chacune des diverses espèces de consonnes.

*Gutturales*². — Si, après avoir appliqué la partie moyenne ou postérieure de la langue contre la partie postérieure du palais, et fermé à l'aide du voile du palais tout passage à travers les fosses nasales, nous chassons l'air du poumon en interrompant brusquement l'obstacle ainsi formé à sa libre sortie, nous faisons entendre le son sourd *k*.

Or le contact de la langue peut avoir lieu au-delà du palais dur, contre le palais mou et près le voile du palais, c'est ce qui arrive le plus souvent quand au son *k* nous joignons une des voyelles *a, o, u*, ou bien le contact a lieu en deçà du palais mou, contre le palais dur, c'est ce qui arrive ordinairement quand le son *k* doit être suivi d'une des voyelles *e, i*; dans le premier cas on fait entendre ce que Brücke appelle *k vélaire* ou *postérieur*, c'est le son du *c* français dans le mot *car* ou de *qu* dans *qualité*; je le désignerai par *k*; dans le second cas, l'on fait entendre ce que Brücke appelle *k palatal* ou *antérieur*, — le *k laminaire* de Bœhmer³, — c'est à peu près le son de *qu* français dans *quel* et du *k* allemand dans *Kind*, prononcé surtout par un Allemand du Nord; ce devait être aussi, d'après la description des Prâtīkhyas, celui de *Ḳ* palatal de l'ancien sanscrit, qu'on prononce ordinairement *tch*. Je le désignerai par *k₁*⁴.

des sourdes; — le son (celle) des autres. » Traduction d'Ad. Regnier, *Études védiques*, p. 6.

1. Brücke, id. 33, 45. — G. Gottfr. Weiss, *Allg. Stimmbildungslehre*, cité par O. Wolf, *Sprache und Ohr*, 13.

2. Il n'y a point — le *k* indo-européen et quelques autres lettres semitiques exceptées, — à vrai dire, de gutturales, puisque le larynx ou *gosier* concourt également à la production de toutes les lettres, et ne concourt exclusivement à la production d'aucune d'elles; mais en attendant qu'on ait trouvé une dénomination universellement acceptée pour les sons *k* et *g*, je me servirai au besoin, pour les désigner, de l'ancien nom de gutturales.

3. Bœhmer, *Romanische Studien*, I, 298.

4. Ces deux sons sont d'ailleurs essentiellement primitifs et se rencontrent également, seulement plus ou moins purs, dans toutes les langues indo-européennes. Ainsi *ch* dans l'italien *chiaro* est un *k* palatal formé le plus en avant possible du palais mou, *qu* dans le français *qui* est un *k* palatal formé vers la limite du palais dur et mou; le *k* de

A chaque espèce de *k*, c'est-à-dire à la sourde vélaire et palatale, correspond une forme particulière du *g*, c'est-à-dire une sonore vélaire et palatale. On les obtient d'ailleurs en donnant aux organes de la voix la même position que pour la production des sons *k*, en rétrécissant seulement, au moment du passage de l'air, l'ouverture de la glotte de manière à faire résonner les cordes vocales. Le *g* vélaire est le son du *g* français dans le mot *garçon*; je le désignerai par la lettre *g*; le *ḡ* palatal est le son du *gu* français dans *guirlande* ou du *g* allemand dans *gähnen*, prononcé surtout par un Allemand du Nord; c'était aussi probablement celui du *ḡ* palatal sanscrit; qu'on prononce aujourd'hui *dj*; je le désignerai par *g₁*. J'ajouterai que tout dérivé du *k* qu'il paraisse être et qu'il est en réalité, le *g* n'est pas dans le fait un son moins primitif, et que, comme lui, il se retrouve dans toutes les langues indo-européennes.

Dentales. — Quand au lieu de former le contact, nécessaire à la production des explosives avec la partie postérieure de la langue et la partie postérieure du palais, on applique la partie antérieure de la première contre le palais et les dents, le passage à la sortie de l'air à travers les fosses nasales étant d'ailleurs fermé, au lieu du son *k* on fait entendre le son *t*. Le contact peut avoir lieu d'ailleurs de diverses manières, et il en résulte naturellement autant d'espèces différentes de *t*. Si, par exemple, en même temps que les côtés de la langue s'appuient contre les molaires supérieures, la pointe vient s'appliquer contre les gencives, on produit le *t alvéolaire*; c'est le *t* ordinaire des langues romanes et germaniques, tel qu'on l'entend dans le français *tant* et l'allemand *Taube*, le *t¹* de Brücke; je le désignerai par la lettre *t*. Au lieu d'aller s'appliquer contre les gencives, la pointe de la langue se relève-t-elle, au contraire, pour frapper en sa partie la plus élevée la voûte du palais, on a le *t cérébral* ou *cacuminal* du sanscrit, le *t²* de Brücke; je le désignerai par *ṭ*. Tandis que la partie antérieure de la langue va s'écraser contre la partie antérieure du palais, la pointe peut encore s'abaisser vers les incisives inférieures, dans cette position se produit le *t dorsal* du tchèque, le *t³* de Brücke; comme il ne se rencontre point dans les langues romanes, je ne lui donnerai aucune désignation particulière. Enfin, si la langue forme avec

l'allemand *wickeln* est intermédiaire à l'un et à l'autre. De même le *k* de l'allemand *stock* se forme à la limite antérieure du palais dur, le *k* de *cappa* à la limite postérieure.

les dents seules l'obstacle destiné à arrêter l'air chassé des poumons, on fait entendre le *t dental* proprement dit, souvent confondu avec le *t alvéolaire* et formé à sa place, c'est le *t*⁴ de Brücke; je le désignerai simplement par *t*, comme le *t alvéolaire*.

A chacune des variétés du *t* correspond une espèce particulière de *d* : le *d alvéolaire*, *d*; le *d cérébral*, *ḍ*, du sanscrit; le *d dorsal*; enfin le *d dental* proprement dit, c'est le *d*¹, *d*², *d*³, *d*⁴ de Brücke¹.

Labiales. — L'obstacle destiné à arrêter l'air à sa sortie du poumon, au lieu d'être formé par la langue et le palais, peut l'être par les lèvres; si, alors, le voile du palais fermant toute communication entre le larynx et les fosses nasales, l'air est chassé à travers la glotte entr'ouverte, on produit, en ouvrant les lèvres, le son *p*. Fait-on vibrer, en rétrécissant l'ouverture de la glotte, les cordes vocales au moment de la production du son, on a, au lieu de la sourde *p*, la sonore correspondante *b*.²

Aspirées. — Quand, au lieu d'interrompre brusquement l'obstacle formé par la langue, les dents ou les lèvres et destiné à arrêter l'air au moment où celui-ci est chassé au dehors, on laisse l'haleine traverser librement et pendant quelque temps la glotte restée ouverte, avant que le son ait cessé d'être entendu, à la place d'une explosive ordinaire, on produit une aspirée³. L'aspirée est donc comme l'addition d'un *h* au son primordial de la lettre correspondante, et elle doit nécessairement se produire toutes les fois qu'on cherche à prolonger le son d'une tenue ou d'une sonore en faisant affluer l'air du poumon en plus grande quantité ou pendant un temps plus considérable; c'est donc le résultat ou d'une habitude prise ou d'une conformation organique particulière. Aussi rien de variable comme les aspirées des idiomes indo-européens. La langue aryenne primitive ne possédait que l'aspirée de *g*, *d*, *b* : *gh*, *dh*, *bh*, c'est-à-dire des trois sonores fondamentales; le sanscrit, — pour ne parler ni des palatales, ni des linguales, — avait, outre l'aspiration des sonores, les aspirées des trois muettes *k*, *t* et *p* : *kh*, *th* et *ph*; le grec n'avait que ces dernières comme l'ancien irlandais, tandis que le latin, comme le lithuanien, les avait toutes perdues⁴.

Nous avons vu qu'à chaque ordre d'explosives correspondent

1. Brücke, id. 36.

2. Brücke, id. 32.

3. Brücke, id. 57.

4. Schleicher, *Compendium der vergleichenden Gram.*, 10, 14, 54, 79, 113, 133.

diverses espèces de sons continus, qui en dérivent plus ou moins directement ; ce sont eux maintenant qu'il nous faut étudier. Je commencerai par les spirantes.

Spirantes. — Elles sont, comme les explosives, de trois espèces : gutturales, dentales et labiales.

1° Quand, au lieu de former complètement l'obstacle comme pour produire le *k* vélaire, on laisse un passage étroit à l'air, de manière qu'il glisse au-dessus de la langue et vienne frapper le palais mou, on fait entendre le son du *ch* allemand après *a*, *o*, *u*, comme dans *ach*, *Loch*, ou du *χ* des Grecs modernes dans les mots où il est suivi de l'une de ces voyelles, par exemple dans *χέρος* ; je le désignerai par *χ*. Si la langue a pris, sans former entièrement l'obstacle nécessaire à la production du *k* palatal, la position qu'elle occupe quand ce son se fait entendre, on a alors celui du *ch* allemand après ou avant *e*, *i*, comme dans *ich*, *Sichel*, ou du *χ* moderne dans les mots où il est suivi de l'une de ces voyelles, par exemple dans *χείρ* ; je le désignerai par *χ₁*.

Quand on rétrécit la glotte en faisant vibrer les cordes vocales au moment où on produirait le son *χ*, au lieu de ce son on fait entendre celui du *g*, tel qu'on le prononce en bas-allemand, par exemple dans *lag* (*Lüge*), ou encore un son analogue à celui du *γ* des Grecs modernes suivi de *α*, *ο*, *ω*, comme dans *γωμία* ; je désignerai pour cela par *γ* cette spirante du *g* vélaire. Fait-on, au contraire, résonner les cordes vocales au moment où les organes de la voix sont disposés pour produire la spirante *χ₁*, on fait entendre le son *i* consonne ou *y*, tel qu'on les prononce dans l'allemand *Jahr*, l'anglais *yacht*, le français *yeux* ; je désignerai par *y* cette spirante du *g* palatal¹.

2° Si on place la langue dans la position nécessaire pour former le son du *t*, mais sans fermer complètement le passage à l'air et en lui permettant, au contraire, de glisser entre la langue et le palais, de manière à venir frapper les dents, au lieu du son *t* on fait entendre celui de la spirante correspondante. Quand la langue est dans la position où se produit le *t* alvéolaire, c'est-à-dire quand la pointe est appliquée contre les gencives, on a un son approchant de notre *s* dur pour lequel il est souvent employé, peut-être l'*ś* sanscrit, rangé par les grammairiens dans la série des dentales ; quand, au contraire, elle se relève vers la partie la plus élevée du palais dans la position où se produit le *t* cacuminal, on a ce qui dut être le *ś* cérébral de l'ancien sanscrit,

1. Brücke, id. 47. Max Müller, id. I, 163.

prononcé aujourd'hui *ch* ou *sh*. La met-on dans la position où se forme le *t* dorsal, on a le *s* (*ç*) dur, du français et de l'allemand, comme dans *sage*, *leçon*, *liesz*, *dasz*. Enfin, quand la langue vient s'appuyer entre les dents, de manière à laisser un passage étroit à l'air chassé du poumon, on fait entendre le son *θ* du grec moderne ou le *th* dur des Anglais, spirante du *t* dental proprement dit, par exemple *Θέος*, *that*.

Si, au moment de produire ces quatre sons, on fait, en rétrécissant l'ouverture de la glotte, résonner les cordes vocales, on obtient les spirantes sonores correspondantes aux quatre espèces de *d*. La première est, comme la sourde correspondante, souvent employée à la place de la troisième; la seconde, sur laquelle je reviendrai, paraît être le *ž* du zend; la troisième est notre *s* doux, comme dans *rose*, ou notre *z*, comme dans *zèle*, ou encore l'*s* initial ou médial des Allemands, tel que *Sohn*, *lesen*; la spirante sonore correspondante à la quatrième espèce de *d* est le *th* doux anglais, le *ð* des Grecs modernes, comme dans *other*, *Δίος* ¹.

3^o Quand on forme l'obstacle destiné à arrêter l'air non avec la langue et le palais, mais avec les lèvres, on produit alors une labiale, et si la fermeture n'a point lieu complètement, la spirante correspondante; or, pour la produire, on peut ou rapprocher les incisives supérieures des lèvres inférieures, ou rapprocher simplement les deux lèvres l'une de l'autre; dans les deux cas, on fait entendre la spirante de *p*, *f*, mais plus forte dans le premier cas, comme dans *Vater*, *façon*, plus douce dans le second, comme dans *sauf*, *vif*. Si, en voulant prononcer le premier *f*, — le *f*² de Brücke, — on fait résonner les cordes vocales, on fait entendre le son *v* — le *w*² de Brücke — des mots *va*, *voix*; je le représenterai par *v*; si on fait résonner la voix, au contraire, en essayant de prononcer la seconde espèce de *f* — le *f*¹ de Brücke — on produit le son *üi*, *üe* — le *w*¹ de Brücke — tel qu'on l'entend en allemand dans le mot *Quelle*, en français dans *écuelle*, en anglais dans *wind*; je le représenterai par *w*.²

Liquides. — Les quatre espèces de spirantes correspondant aux quatre espèces de *t* ne sont pas les seules qu'on puisse dériver de ce son; si on forme, comme pour produire cette lettre, un obstacle en avant de la bouche tout en ménageant de chaque côté des dernières molaires un passage à l'air, de manière que

1. Brücke, id. 30. Max Müller, id. I, 165, 167.

2. Brücke, id. 34.

l'onde sonore, se partageant au contact de la langue, s'écoule par cette double ouverture le long des parois intérieures de la mâchoire, nous faisons entendre les quatre sons de *l* sourd, correspondant aux quatre espèces de *t*; si on fait en même temps résonner les cordes vocales, on a les quatre espèces de *l* sonore, correspondant aux quatre variétés du *d*. Les quatre espèces de *l* sourd, que Brücke désigne par les lettres λ^1 , λ^2 , λ^3 , λ^4 , ont été signalées par J. Müller en allemand, par Purkine en polonais. Des quatre variétés de *l* sonores, la première est le *l* ordinaire, le *l* alvéolaire (*l*) des Romans, qu'on entend en français dans les mots *larçin*, *loge*; la seconde (*l*) est probablement le *lra* du dialecte du *Védas*, parfois aussi, à ce qu'il semble, le *l* *harré* (*t*) des Polonais; la troisième variété est *l* mouillé, c'est-à-dire, d'après Chladni, le *l* suivi d'un *i* intermédiaire entre *i* ordinaire et *j*; ainsi dans *paglia*, *paille*, *llano*; je le désignerai par *ll*. Enfin la quatrième espèce de *l* ou *l* dental est celui qu'on produit quand on parle à voix basse; il ne diffère pas essentiellement de l'*l* alvéolaire, et est souvent confondu avec lui. C'est à lui ou au premier que se rapporte, d'après Brücke, le *l* de l'alphabet sanscrit¹.

Trémulantes. — Nous avons vu comment on produit les trémulantes ou les sons de *r*; il faut néanmoins préciser davantage le mode de production de chacun d'eux.

1° Si on place la langue dans la position où se produit la spirante vélaire, mais en formant en son milieu, à la place où s'applique la luette, un sillon profond, de manière à ce que cette dernière entre en vibration lors du passage de l'air, on produit le son de l'*r* guttural ou uvulaire sourd (*r*), et en faisant résonner les cordes vocales l'*r* sonore correspondant, l'*r* uvulaire du provençal².

2° Si on place la langue dans sa position habituelle en relevant seulement l'extrémité et les bords antérieurs vers les alvéoles des dents supérieures, mais sans former un obstacle complet au passage de l'air, comme pour la production du *t*, ni d'espace étroit, comme quand on veut faire entendre la spirante *s*, l'air chassé du poumon, en frappant la partie ainsi relevée de la langue, lui imprime un mouvement vibratoire, et produit, alors, si les cordes vocales résonnent en même temps, le son de l'*r* ordinaire des langues romanes et germaniques, sans doute aussi l'*r* du sanscrit, quoique ce dernier fût rangé parmi les cérébrales, et que notre *r* commun soit véritablement alvéolaire³.

1. Brücke, id. 40. — 2. Brücke, id. 49. — 3. Brücke, id. 42.

Il n'y a pas, à vrai dire, de *r labial* dans les langues indo-européennes; aussi, sans m'arrêter à le décrire, j'arrive aux résonnantes¹.

Résonnantes. — Nous avons vu que les organes qui servent à produire les résonnantes sont ceux-là mêmes qui forment les explosives; on comprend donc qu'à chaque espèce de ces dernières corresponde une espèce particulière de résonnante.

1° Forme-t-on, par exemple, l'obstacle nécessaire à la production de la vélaire *g* et de la palatale *g*₁, en abaissant, au moment de l'expiration, le voile du palais pour laisser un passage libre à l'air à travers les fosses nasales, on fait entendre dans le premier cas le son de *n* suivi de *g* et précédé de *a*, *o* ou *u*, comme en allemand dans *Schwang*, *Wange*, c'est l'*n* guttural ou vélaire (*ng* ou *n*); dans le second cas on produit l'*n* palatal (*ng*₁ ou *n*₁), qu'on entend également devant *g*, mais après *e* ou *i*, comme dans *Engel*, *Klingel*².

2° Quand on forme l'obstacle au passage de l'air, comme pour la production des différentes espèces de *d*, on obtient les quatre espèces de *n* correspondantes : l'*n* alvéolaire, notre *n* ordinaire qu'on entend dans *nom*, probablement aussi l'*n* dental du sanscrit; l'*n* cérébral de ce même idiome; l'*n* mouillé, c'est-à-dire, d'après Brücke, le son de *n* ordinaire suivi de *j*, comme dans *campagne*, *España*, je le désignerai par *ñ*; enfin l'*n* dental confondu parfois dans la prononciation avec l'*n* alvéolaire, et que je désigne par *n* comme ce dernier³.

3° Quand on ferme les lèvres, comme pour produire le *b*, et qu'au lieu de laisser sortir l'air chassé du poumon par la bouche, on le force à traverser les fosses nasales, on fait entendre le son *m*, c'est-à-dire la résonnante des labiales⁴.

1. Voir à ce sujet Brücke, id. 35.

2. Brücke, id. 50.

3. Brücke, id. 42.

4. Brücke, id. 35. — J'ai suivi dans ce qui précède presque exclusivement la classification de Brücke, la meilleure, sinon la seule qui permette de se rendre compte des transformations des consonnes. O. Wolf (*Spr. u. Ohr*) en a proposé une autre : il divise les consonnes simples — pour ne parler que de celles-là — en consonnes indépendantes de tout son de voyelle (*selbststehende*) et en consonnes proprement dites, c'est-à-dire qui sont accompagnées d'un son de voyelle (*tonborgende*). Les premières comprennent 1° la série R (*r* et *χ*), 2° la série B (*b* et *p*), 3° la série K (*k* et *g*), 4° la série T (*t* et *d*), 5° la série F (*f* et *v*), 6° le son S, 7° la série G (*g*, et *χ*). — Les consonnes proprement dites sont 1° H, 2° L, 3° M et 4° N. On voit quelles lacunes et quels inconvénients présente cette classification; on y cherche en vain *k*, et le jot; la quadruple série des

Transformation des sons. — On voit par ce qui précède comment les spirantes, les trémulantes et les résonnantes dérivent des explosives, et l'on comprend facilement comment l'une quelconque de ces dernières peut en se modifiant se changer en la spirante correspondante, parfois même en la résonnante de même espèce; c'est là, avec l'affaiblissement des sourdes en sonores, un changement que dans toute modification importante d'une langue quelconque, les consonnes doivent presque fatalement éprouver; mais il en est d'autres qui peuvent encore se produire. La théorie même de la formation des différentes espèces de consonnes, explosives, spirantes, trémulantes et résonnantes gutturales, dentales ou labiales, montre que pour passer d'une espèce à l'autre, il suffit de déplacer l'obstacle destiné à arrêter l'air, ou bien l'espace étroit qu'il doit traverser, à sa sortie du poumon; on comprend dès lors que les diverses consonnes puissent d'autant plus facilement se substituer les unes aux autres que cet obstacle est formé par les mêmes organes et se fait vers le même point; c'est ce qui a lieu en particulier pour les gutturales palatales et pour les dentales, surtout les dentales dorsales et cacuminales; pour peu qu'on recule, en effet, l'obstacle formé dans la production des dentales, il a lieu à l'endroit où on le forme dans la production des palatales, et alors, au lieu de faire entendre un *t* ou un *d*, on fait entendre le son *k* ou *g*; réciproquement si on avance la langue, quand on veut former ce dernier son, au-delà de l'endroit où doit se faire l'obstacle destiné à arrêter l'air, au lieu d'un *k* ou d'un *g* on produit le son *t* ou *d*. Nous avons tous entendu prononcer *amiquié* pour *amitié*, *quien* pour *tien*, *gueu* pour *Dieu*. On trouve dans toutes les langues des exemples de confusion analogues¹; elles en offrent même, comme nous verrons, de la substitution des labiales en gutturales, changement bien autrement surprenant en apparence.

Composition et décomposition des sons. — De même qu'il s'explique sans peine qu'un son puisse être formé à la place d'un autre, de même il peut arriver que deux sons de consonnes voisines

dentales est réduite à une, ainsi que celle de *S*; enfin des sons qui ont la plus grande affinité entre eux se trouvent séparés; c'est ce qui a lieu en particulier pour *g* et *g*, et pour toutes les spirantes par rapport aux explosives de même ordre.

1. « Dans les langues des îles Sandwich *k* et *t* se confondent tellement qu'il est impossible à un étranger de dire si ce qu'il entend est un son guttural ou un son dental. Le même mot est écrit souvent avec un *k* par les missionnaires protestants et avec un *t* par les missionnaires catholiques. » M. Müller, id. I, 211.

s'unissent et se confondent, et forment ce que Max-Müller a appelé d'une expression ingénieuse une consonne diphthongue. Si par exemple, tandis qu'on produit la spirante gutturale χ , on recourbe la partie antérieure de la langue de manière à ce qu'elle occupe la place correspondante à l's alvéolaire, on fera entendre le son $s\chi$, composé, comme on voit, du son χ et de la spirante dentale s , c'est celui du *sch*, tel qu'on le prononce dans certaines parties de l'Allemagne, en particulier en Westphalie; est-ce là aussi le son du *ch* français et du *sh* anglais? Brücke l'affirme¹, de même qu'il ne fait point de différence dans la prononciation du *sch* allemand, et qu'à quelque région qu'il appartienne, il le considère toujours comme égal à $s + \chi$; mais ceci a été contesté, et Fr. von Raumer en particulier ne voit dans ce son que la spirante du t cérébral ou lingual, le ś (notation de Bopp), ṣ (notation de Schleicher) de l'alphabet sanscrit et zend, par conséquent une lettre simple². Je ne me prononcerai pas entre ces deux opinions qui pourraient bien être toutes deux vraies. Si on remarque que le plus souvent *sch* ou *sh* dans les langues germaniques, et souvent aussi *ch* dans les langues romanes, est le résultat de la transformation du groupe *sc*, on comprend qu'à l'origine ce son ait pu être composé, comme il l'est encore dans le dialecte westphalien; mais l'est-il toujours resté? et l'est-il encore quand il n'est, comme cela a lieu en particulier dans quelques patois provençaux, qu'une modification de l's alvéolaire ou dorsale? Je ne le crois pas, et on peut admettre que ce son est alors simple. Quoi qu'il en soit, à l'occasion je lui donnerai le nom de chuintante, nom dont l'insignifiance a l'avantage de ne pas en préjuger la nature, et je le représenterai avec von Raumer et Schleicher, comme il l'est parfois d'ailleurs dans les langues slaves, où il apparaît fréquemment, — par ex. *nošti*, v. bulg. (lat. noctem), — par le signe ś (le *sz* de l'alphabet polonais). La sonore correspondante à ś est moins fréquente que ce son; on ne la retrouve ni dans le sanscrit ni dans les langues germaniques, qui possèdent celui-ci, mais elle existe dans les autres; c'est le j du français actuel; par ex. dans *joie*, le ž des langues slaves et du zend; par ex. dans le polonais *żona* (épouse), et le zend *žnu* (sanc. *ganu*, lat. *genu*). Brücke, considérant ce son comme composé, le représente par *zy*, c'est-à-dire par z et y sonores de $s\chi$, je le désignerai par ž , comme

1. Brücke, id., p. 64.

2. Rud. v. Raumer, *Sæmmtl. sprachw. Schriften*, p. 22. — Dernièrement, au contraire, O. Wolf (*Spr. u. Ohr*, 32) a admis de nouveau que ś était un son composé.

il l'est par les grammairiens tchèques, et lui donnerai, ainsi qu'à *š*, le nom de chuintante.

č et *ǵ*. — On peut disputer sur la nature de *š* (*ch*), et de *ž* (*j*), on ne peut pas ne pas admettre que *tch* et *dj* ne soient des sons composés, et l'on voit qu'ils sont formés, le premier de *t* et de *š*, le second des sonores correspondantes *d* et *ž*. Pour le produire, il faut donc former d'abord l'obstacle nécessaire à l'interruption du passage de l'air, comme pour former le *t* ou le *d* dorsal, puis donner à la langue, au moment même où cet obstacle est supprimé, la position qu'elle doit prendre pour la production de *š* ou de *ž*. Au reste ces sons sont très-communs : *tch* se rencontre dans presque toutes les langues indo-européennes ; c'est celui qu'on donne généralement en Europe au *k* palatal du sanscrit¹ ; c'est celui aussi du *ch* anglais ou espagnol ; par ex. dans *church*, *chaza*, du *c* italien suivi de *e* ou de *i*, comme dans *città*, enfin du *č* des langues slaves (*cz* pol.), par ex. *očese*, gén. sing. du slavon *oko* (oculus). C'est de ce signe *č* que je me servirai ordinairement pour représenter le son composé *tch*. Quant à *dj*, c'est-à-dire à la sonore correspondante à *tch*, on la rencontre, comme lui, dans la plupart des langues indo-européennes ; c'est le son qu'on donne actuellement au *g* palatal sanscrit ; c'est aussi celui du *j* anglais ; par ex. dans *joy*, du *g* italien suivi de *e* ou de *i* comme dans *gemere*. Je la désignerai par *ǵ*.

ts et *dz*. — Si après avoir formé l'obstacle comme pour transformer le *t* alvéolaire, on donne, au moment où cet obstacle est supprimé, à la langue la position qu'elle doit prendre pour la production de *s* dorsal, on fait entendre le son composé *ts*. Ce son est celui du *c* des langues slaves, par ex. dans *zlatica*, v. tch. (pièce d'or), du *z* allemand dans *Zeit* et du *z* dur italien, comme dans *razza* (race), etc. Si au moment où on donne aux organes de la voix la position nécessaire pour produire le son *ts* on fait vibrer les cordes vocales, on obtient la sonore correspondante *dz* ; c'est le son du *ζ* grec dans ζυγόν, du *z* italien dans *razza* (raie).

Les sons composés que nous venons d'étudier sont — la plupart du moins — d'origine relativement récente, et dans les langues où nous les rencontrons ils tiennent le plus souvent la place de sons primitivement simples ; c'est ainsi que le son composé *tch* du *c* de l'italien *città* représente le son simple du *c* palatal du latin *civitem*, de même le son composé *dj* du *g* de l'italien *gemere* s'est substitué au son simple du *g* du latin *gemere*, le

1. Les Hindous lui donnent encore un son qui se rapproche de *kj*.

son composé *ts* du *z* de *cymbello* remplacé le *c* simple et palatal de *cymbalum*. Ainsi un son simple peut, en se transformant, donner naissance à un son composé, mais le contraire, on le comprend facilement, peut également arriver, c'est-à-dire qu'un son composé peut, par une série de dégradations, se réduire à un son simple; mais dans ce cas le son simple dérivé est toujours d'un ordre différent du son simple primitif, d'où il est sorti par l'intermédiaire du son composé. Ainsi le son *ts* du *c* de l'ancien français, dégradation probable déjà du son *tch* du *c* latin, est, en se modifiant, devenu *s*, consonne simple de l'ordre des dentales, tandis que le *c* latin, d'où il est sorti, en passant par les sons composés *tch*, *ts* intermédiaires, était aussi une consonne simple, mais de l'ordre des gutturales. On voit d'ailleurs facilement comment la langue a pu passer d'un son composé à un son moins complexe ou simple, et l'on comprend aussi sans peine comment, en se modifiant dans un sens ou dans un autre, un même son composé a pu donner, tout comme une consonne primitive ordinaire, des sons simples différents. Ainsi *tch* a pu, soit perdre son *t*, et alors on a eu le son *ch* (ʃ), soit modifier le son ʃ qu'il renfermait en le changeant en *s*, et alors il a donné le son *ts*. Si ce dernier son perd aussi son *t*, sans modifier la nature de la spirante, il reste *s*; mais il peut se faire aussi que *ts*, en se simplifiant, ne perde pas seulement le *t*, mais encore qu'il transforme la spirante, et la change d'alvéolaire ou de dorsale *s* en dentale proprement dite *θ*; ce qui aura lieu si la pointe de la langue vient s'appuyer non plus contre le palais ou les gencives, mais contre les dents ou même entre les dents. La première transformation du *ts* a eu lieu dans le français, la seconde dans le castillan.

Dans cette étude je conserverai la division des consonnes en gutturales, dentales et labiales; toutefois je donnerai de préférence aux premières le nom de vélaires et de palatales ou laminaires dans lesquelles elles se subdivisent; je désignerai les secondes, c'est-à-dire les dentales, par le nom de la partie de la cavité buccale où se forme l'obstacle au passage de l'air ou l'espace rétréci, nécessaire à leur production. Je suivrai la classification habituelle pour les labiales; et, comme je l'ai dit, je donnerai le nom de chuintantes au son ʃ et ʒ. Je n'en attribuerai point de particulier aux composées *tch*, *dj*, *ts*, *dz*. Le tableau suivant montre rapprochées et groupées les diverses consonnes indo-européennes, dont j'ai étudié le mode de formation et indique en même temps les signes dont je me servirai au besoin pour les représenter d'une manière abrégée. Les signes placés entre parenthèses sont ceux de Brücke.

Tableau synoptique des sons de consonnes et des voyelles fondamentales communes aux langues indo-européennes.

		EXPLOSIVES ou muettes		CONTINUES			
		Sonores, moyennes ou douces.		Spirantes.		Liquides.	
		Sourdes, tenues ou fortes.		Aspirées.		Trémulantes.	
						Résonnantes.	
						Voyelles.	
GUTTURALES VRAIES.							
GUTTURALES.	{ vélaires..... palatales.....	$k(k^2)$ $k_1(k^1)$	$g(g^2)$ $g_1(g^1)$	$\chi(\chi^2)$ $\chi_1(\chi^1)$	$\gamma(y^2)$ $y(y^1)$	$r(\xi)$ $\dot{n} = ng(\pi^2)$ $n_1 = ng_1(\pi^1)$	a i
COMPOSÉES.				$tch = \begin{matrix} \dot{c} & d_j \\ ts & sh \\ & dz \end{matrix} = \begin{matrix} \dot{q} \\ s \\ z \end{matrix}$			
DENTALES.	{ alvéolaires.. cérébrales.. dorsales..... propr ^{tes} dites.	$t(t^1)$ $t(t^2)$ $t(t^3)$ $t(t^4)$	$d(d^1)$ $d(d^2)$ $d(d^3)$ $d(d^4)$	$s(s^1)$ $s(s^2)$ $s(s^3)$ $\theta(s^4)$	$z(z^1)$ $z(z^2)$ $z(z^3)$ $z(z^4)$	$r(\psi)$	$n(n^1)$ $\tilde{n}(n^2)$ $\tilde{n}(n^3)$ $n(n^4)$
LABIALES.	{ $p(p^2)$ $p_1(p^1)$	$b(b^2)$ $b_1(b^1)$	$v(w^1)$ $w(w^2)$				u

II.

LES GUTTURALES LATINES.

L'ancien alphabet latin, sorti de l'alphabet dorien des Grecs de Cumes et de Sicile, comprenait trois gutturales : *c*, *k* et *q*, et une aspirée *h*¹. A l'origine de la langue *k* représentait la gutturale sourde, vélaire ou palatale; *c*, la sonore correspondante; la valeur primitive de ces deux lettres ne présente donc pas de difficulté; elles étaient pour les anciens Romains ce que *γ* et *κ* étaient pour les Grecs. Quant à *q*, il représentait aussi la gutturale sourde, mais accompagnée, ce semble, du son *u* qu'elle a développé dans un certain nombre d'idiomes indo-européens.

La valeur des trois gutturales latines toutefois ne tarda pas à s'obscurcir et à se modifier; *c* et *k* finirent par se confondre et il arriva ce fait singulier que la langue n'eut plus, au troisième siècle avant notre ère, de signe pour représenter la sonore, et fut obligée d'en créer un nouveau, le *g*, tandis qu'elle possédait à la fois trois lettres pour représenter la sourde; aussi les gutturales furent-elles le plus souvent pour les anciens grammairiens une énigme qu'ils s'efforcèrent en vain d'expliquer. Voyons ce qu'elles étaient devenues, ainsi que l'aspirée, à l'époque de la destruction de l'empire.

1° H.

L'*h* latine représente le plus souvent l'aspirée gutturale primitive *gh* et a pour équivalent *κ* ou *χ* en grec, *g* en allemand; exemples :

Lat.	Grec	Allem.
<i>Hiare</i>	χαίρειν	<i>Gähnen</i>
<i>Heri</i>	χθές	<i>Gestern</i>
<i>Hordeum</i>	κριθή	<i>Gerste</i>
<i>Hortus</i>	χέρτος	<i>Garten</i> , etc. ² .

Cette origine et la circonstance que *h* remplace dans certains dialectes italiens, par exemple dans l'ombrien, le *c* latin permet de supposer que cette lettre à l'origine avait, peut-être comme en gothique, un son analogue à l'aspirée gutturale *ch*; mais ce

1. Corssen, *Aussp.* I, 5.

2. Corssen, id. I, 97. — Fr. Baudry, *Gram. comp.* 128.

son, s'il exista jamais réellement dans le latin, ne tarda pas à disparaître et l'*h* ne fut plus dès lors à vrai dire une lettre, mais un simple signe d'aspiration. C'est comme telle seulement que la connaissent les grammairiens latins ; « *H* vero aspirationis nota, et nihil aliud litteræ, nisi figuram, » dit Priscien¹. Telle est aussi l'opinion de Marius Victorinus², de Nigidius Figulus³, de Terentianus Maurus⁴, d'Isidore de Séville⁵, etc. C'était déjà celle de Varron et de Macer, qui la voulaient même retrancher comme telle de l'alphabet latin : « Auctoritas tum Varronis quam Macri, teste Censorino, nec *h*, neque *q*, neque *h* in numero adhibet literarum⁶. » Diomède, il est vrai, semble encore reconnaître à l'*h* son double caractère : « *H* quoque interdum consonans, dit-il, interdum aspirationis creditur nota⁷. » Mais cette assertion isolée ne saurait infirmer le témoignage unanime de tous les autres grammairiens.

Ce rôle de simple aspirée auquel elle était descendue, probablement à l'époque des rois, l'*h* latine le conserva sans doute, bien qu'amoindri, longtemps encore : « profundo spiritu, anhelis faucibus, exploso ore, funditur, » dit au quatrième siècle Marius Victorinus, exprimant toutefois peut-être plutôt une règle consacrée par la théorie que par l'usage de son temps. L'aspiration, en effet, si prononcée aux premiers âges de la langue, finit par s'affaiblir au point que la conscience s'en perdit presque, et qu'on ne sut le plus souvent dans quels mots elle devait se trouver. Toujours justifiée par l'étymologie dans les inscriptions de la république, l'usage en devient incertain et sans règle fixe dès les premiers temps de l'empire. On trouve déjà dans les graphites de Pompei, *abeto*, *abuerit*, *Ermus*, *Ispanus*, *Iacintus*, *ymnus*, etc. Cette suppression de l'aspirée devait encore se généraliser au temps de l'empire. On voit par des exemples donnés par Quintilien⁸ quel arbitraire régnait parfois dans l'emploi de

1. *Gramm. veteres*. Ed. Putsch. 544.

2. « *H* quoque inter litteras otiosam grammatici tradiderunt eamque aspirationis notam conjunctis vocalibus præfici. » Id. P. 2455.

3. « Nigidius Figulus... *H* non esse litteram, sed notam aspirationis tradidit. » Id. P. 2456.

4. « *H* litera est nota quod spiret anhelum. » Id. P. 2398.

5. « A plerisque aspiratio putatur (*H*) esse, non litera, quo proinde aspirationis nota dicitur. » Isid. *Hisp. Corp. Gramm. lat. vet.* Ed. Lind., III, 18.

6. *Gr. vet.* P. 544.

7. Id. P. 418.

8. *Inst. or.* I, 5 et 6.

l'aspiration, tant le sentiment en était devenu incertain. Aussi était-ce un défaut commun aux gens sans éducation, et parfois aussi aux gens prétentieux, de faire entendre une aspiration là où il ne devait pas y en avoir; on connaît l'épigramme célèbre de Catulle sur un contemporain :

Chommoda dicebat, siquando commoda vellet
Dicere, et hinsidias Arrius insidias¹.

« Rusticus fit sermo, si aspires perperam, » remarque un peu plus tard Aulu-Gelle²; ce qui prouve à la fois que les paysans de son temps faisaient encore entendre l'aspiration dans des mots que les gens cultivés n'aspiraient plus, et qu'ils l'employaient dans d'autres où elle n'avait point de raison étymologique. Faite d'abord par les ignorants, cette confusion cessa bientôt de leur être particulière, et tous les efforts des grammairiens pour y mettre un terme furent inutiles; ils rencontraient un obstacle insurmontable dans l'affaiblissement progressif de l'aspiration. Vers la fin de l'empire, elle cessa à peu près de se faire sentir, et l'*h* ne fut plus qu'un signe orthographique qu'on employait ou qu'on négligeait, on le voit par les anciens manuscrits, un peu au hasard³. Tel était l'état dans lequel les langues romanes reçurent l'*h* latine; aussi quand elle n'a pas été supprimée, comme cela a presque toujours lieu en italien, n'a-t-elle le plus souvent persisté que pour conserver en quelque sorte au mot sa physionomie originelle; et, chose remarquable, l'aspiration qui existe encore, et qui se faisait sentir surtout autrefois, dans quelques-unes de ces langues, en particulier dans le français et le roumain, n'est point dans le plus grand nombre de cas un héritage du latin, mais ou vient d'un autre idiome, ou bien encore est une création de la langue, soit de toute pièce, comme dans le français *haut* (l. *altus*), soit par la transformation d'un autre son, comme dans le français *hors* (l. *foris*), le roumain *həd*, dérivé de *fædus*⁴.

confusion de
et du son

2° Q.

La grammaire comparée a montré que la gutturale a développé

1. Q. Val. Catulli liber, LXXXIV. Ed. Rossbach.

2. *Noct. att.* XIII, 6, 3.

3. Corssen, id. I, 107.

4. On sait que cette transformation de *f* en *h* est un procédé habituel de la langue espagnole; ex. *hado* (*fatum*), *hierro* (*ferrum*), etc. Mais l'*h* qui en résulte est muette, du moins dans l'état actuel de la langue.

après elle dans les langues indo-européennes tantôt un *i*, d'où est sorti le son *ĭ*, comme dans le sanscrit, le zend et les idiomes slaves, tantôt un *u*, qu'on retrouve dans le latin *qu*, et dans le gothique *hv*; ex.: lat. *aqua*, got. *ahva*. Mais cette découverte, fondée sur l'étude comparée des langues indo-européennes, et qui rend raison de phénomènes phonétiques jusque-là inexpliqués, ne pouvait être pressentie par les grammairiens latins, qui n'avaient pour point de comparaison que le grec, et pour qui tout fait étranger à cet idiome était inexplicable; aussi le *q* resta-t-il toujours une énigme pour eux. Cette lettre avait la valeur de la gutturale sourde, mais cette gutturale était aussi représentée par *k*, et surtout par *c*; il y avait ainsi en latin trois signes différents pour figurer un même son. Embarrassés par cette ressemblance multiple, les anciens grammairiens, qui ne trouvaient point d'ailleurs le *q* dans l'alphabet grec, ou ne le reconnaissaient pas dans le *koppa*, remarquant aussi que cette lettre était d'ordinaire accompagnée de *u*, crurent qu'elle résultait de la fusion de *c*, *u*¹. Cette circonstance fit penser qu'on pourrait s'en passer facilement, et plusieurs écrivains, à ce qu'il paraît, affectèrent de ne pas se servir de cette lettre que l'osque et l'ombrien avaient perdue. « Nigidius Figulus », rapporte Marius Victorinus², « in commentariis suis nec *k* posuit nec *q*, » ainsi qu'il faut lire probablement³; et plus loin : « Licinius Calvus *q* littera non est usus. » Dès les temps de la république, Varron aussi, la regardant sans doute comme superflue, voulait la bannir de l'alphabet latin⁴. Cette opinion fut celle de presque tous les grammairiens de l'empire. « *K* et *q* supervacuo numero litterarum inseri doctorum plerique contendunt, scilicet quod *c* litera harum officium possit implere, » dit Marius Victorinus⁵. Diomède⁶, Charisius⁷ et Velius Longus⁸ sont du même avis, et

1. « Multi illam (Q) excluderunt, quoniam nihil aliud sit quam *c* et *u*, » dit Velius Longus, *Gr. vel.*, P. 2218; et ailleurs : « Nonnulli *qu*s et *quæ* et *qua* per *q* et *i* et *s* scripserunt et per *qæ* et per *qia*. quoniam scilicet in *q* esset *c* et *u*. » Id. P. 2219.

2. Id. P. 2456.

3. Putsch donne : « Nig. Figulus nec *K* pro *Q*, » ce qui est évidemment une fausse leçon. Cf. Brambach, *Neugest. d. Ort.*, p. 280.

4. « Auctoritas tum Varronis quam Macri, teste Censorino, nec *K*, nec *Q*, neque *H* in numero adhibet litterarum. » Id. P. 544.

5. Id. P. 2456.

6. Id. P. 418.

7. *Gram. lat.* K, I.

8. *Gram. vel.* P. 2218.

s'expriment presque dans les mêmes termes. Cependant d'autres grammairiens pensaient qu'il fallait au moins conserver *q* devant *u* : « Duras et illa (littera) syllabas facit, lit-on dans Quintilien¹, quæ ad jungendas demum subjectas sibi vocales est utilis, alias supervacua, ut equos, hac et equum scribimus. » Ce fut même là l'orthographe qui tendit à prévaloir toutes les fois que l'*u* fut suivi d'une autre voyelle ; « *q* vero, remarque Sergius dans son traité *de littera*, quam antiqui, quotiens *u* sequebatur, præponebant, præsentī usu tunc cum post *u* aliqua ex vocalibus fuerit secuta, præponi debet, ut *quando*, *quendam*, *quia*, et juxta antiquos *equus*; alias enim per *c* non per *q* scribendum est, ut *cur*, *cum*². » Pompeius³, dans son commentaire sur Donat, Servius⁴, Charisius⁵, etc., tiennent le même langage. Cette règle devait mettre fin aux manières d'écrire telles que *pequnia*, *qura*, etc., en usage du temps de la république, mais elle ne fixa pas cependant d'une manière définitive l'emploi du *q*. L'étymologie à laquelle on eut recours ne fut pas non plus un sûr moyen de se fixer à cet égard ; les mots en *quus* offrent un exemple curieux de l'incertitude orthographique qui régnait parfois au sujet de *c* et de *q*, considérés comme signes de la gutturale tenue. A une époque où la règle donnée par Sergius et Pompeius, etc., n'était pas formulée, ou n'avait pas encore force de loi, on avait supprimé un des deux *u* de cette désinence, tout en conservant le *q*, et l'on écrivait ainsi *equus*, *coqus*, etc. Plus tard, quand on l'appliqua, on eut *ecus*, *cocus*, etc. Mais alors on avait à côté de *cocus*, écrit avec *c*, *coquere* écrit avec *q* ; des grammairiens n'hésitèrent pas à proposer, pour faire disparaître cette anomalie, d'écrire aussi *cocere* avec *c*, ce que permettait d'ailleurs la prononciation actuelle du *c*⁶. Néanmoins cette orthographe fut le plus souvent combattue : « *equus* non *ecus*,

1. XII, 10, 30.

2. *Gram. lat.* K. 277.

3. « Item antiqui nostri, quotiens *u* sequebatur, per *q* scribebant... nunquam possumus nos per *q* scribere, nisi post *q* sequatur *u*, et post *u* alia sequatur vocalis, ut puta *quia*,... si autem non sequatur alia vocalis, per *c* scribimus, ut si dicamus *cum*, per *c* scribimus. » Id. K. I, 110.

4. « Illi (maiores) *q* præponebant, quotiens *u* sequebatur, ut *qum*; nos vero non possumus *q* præponere, nisi et *u* sequatur et post ipsam alia vocalis, ut *quoniam*. » Id. K. I, 423.

5. « Q litteram nusquam volunt poni alias, nisi ut duæ vocales sequantur, quarum prior sit *u*. » Id. K. I, 107.

6. Bramb., id. 230. « Coquo vel, ut alii, coco, » dit Priscien (*Gram. lat.* II, 504).

coqus non *cocus*, *coqueus* non *cocceus*, dit l'Appendix Probi¹ (p. 197). Mais ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, montrent quelles difficultés les grammairiens ne cessèrent de rencontrer dans l'emploi de *c* et de *q*. Elles devaient s'accroître avec la décadence de la langue; nous savons, en effet, par les témoignages contemporains à quelles étranges confusions donnait lieu parfois le choix de ces lettres : « *vacua*, non *vaqua*; *vacui*, non *vaqui*, » lit-on encore dans l'Appendix Probi².

Cependant, malgré cette incertitude orthographique, et bien qu'il ait dû faire place parfois à *c*, *q* a persisté, au milieu de la décadence du latin, et le valaque excepté, il est passé, comme gutturale, vélaire ou palatale, dans toutes les langues romanes, tantôt avec le son *coua*, comme dans l'it. *quale*, tantôt avec le simple son *k*, comme dans l'espagnol *quatorce*, le français *quatre*, tantôt aussi en se changeant en la sonore ou moyenne *g*, comme dans l'esp. *agua*, le provençal *aigua*, etc. Parfois aussi il s'est, devant *e* et *i*, changé en *ċ*; par exemple dans l'italien *cinq*ue, *cuoc*ere, valaque *cincċi*, *coace*; ou bien il s'est assibilé, par ex. dans l'espagnol *cinco*, français *cinq*. Mais dans la plupart de ces cas, ce n'est pas, à vrai dire, le *q*, mais le *c*, lequel l'avait remplacé dans le latin vulgaire, qui a subi ces modifications; chose remarquable, en effet, tandis que le *c* palatal s'est transformé en *ċ* dans celles de l'Est, ou s'est assibilé dans le double groupe occidental, que le *c* vélaire s'est changé parfois en *ċ* ou *š* dans les langues du Nord-Ouest, *q*, soit vélaire, soit palatal, maintenu sans doute par l'*u* qui l'accompagne, a, dans tous les idiomes romans — le valaque excepté — conservé le plus souvent le son guttural que perdait le *c*; c'est ainsi que, tandis que *carnem* a donné *chair* en français, *quare* y a donné *car*; que *qui* est resté *qui* en français et devenu *chi* en italien, tandis que *civitatem* a donné *ċittà* en italien et *cité* en français, etc.

Il y a plus, non-seulement le *q* a conservé en général le son guttural des mots latins où il se trouvait, mais encore il est devenu une véritable lettre romane, dont chacune des langues qui l'ont adoptée s'est servi suivant son génie particulier, pour représenter au besoin le son guttural, quand le *c* n'aurait pu le représenter; c'est ainsi qu'il apparaît en français dans *marquis*, en espagnol dans *marquez*; c'est pour la même raison que cette dernière langue l'emploie à la place du *ch*, qui a un son chuintant,

1. *Gram. lat.*, IV, 197 K.

2. *Id.*, *id.*

dans *quimia*, *quimera*, etc., et à la place du *c*, qui serait assibilé, dans la conjugaison, aux personnes où l'*a* étymologique se change en *e*, ainsi : *quepo*, *quepa*, *quepas*, etc., de *cabere* (*capere*).

3^o K.

A l'origine de la langue latine la gutturale sourde ou tenue était représentée par *k*, la moyenne ou sonore par *c*; mais la distinction entre ces deux sons fondamentaux ne tarda pas, à ce qu'il semble, par se perdre, et vers l'époque des Décemvirs *c* était employé indifféremment pour représenter les deux gutturales; c'est ce que prouvent les passages de la Loi des douze tables, cités par les anciens grammairiens, « ni cum eo pacit¹ », et « ni pacunt² », comparés avec le *pagunt* de la Rhétorique à Herennius : « Rem ubi pagunt, orato; ni pagunt³. » Le *k* devint donc par là inutile; il disparut aussi dans l'alphabet étrusque, tandis, il est vrai, qu'il se maintenait à l'exclusion du *c* dans l'ombrien; mais en latin, quoique presque hors d'usage, il se conserva néanmoins dans quelques mots, non-seulement au temps de la république, mais encore sous l'empire. On trouve dans les inscriptions de la première époque : *kalendæ*, *interkalares*, *kalumnia*, *kaussa*, *merkatus*, *indikandis*, *Kailius*, *Kalenus*, *Kastorus*, *Karni* et même *Keri* et *Dekembres*⁴. De la seconde époque on a *Volkani* (Ann. dei inscr. rom. 1857, p. 323), *kapitulari* (Orell. 6086), *karissimo*, *karissima* (Mommsen I. A. N.) *Kæsones* (C. I. Rheu.-Brambach). Mais on trouve en même temps avec *c* : *calendis*, *calendas* (Momms.), *calumniæ*, *mercatus*, *cælius*, *Calenus*, *Castoren*, etc.⁵. On le voit, il n'y avait rien de fixe dans l'emploi du *k*, et il ne manquait pas de gens qui regardaient cette lettre, avec encore plus de raison que le *q*, comme superflue. « *K* et *q* supervacuo numero litterarum inseri doctorum plerique contendunt, dit Maximus Victorinus⁶, scilicet quod *c* litterarum officium possit implere. » Cette opinion, comme on le voit par le témoignage de Probus⁷, avait de nombreux partisans.

1. Festus, v. *talionis*.

2. Scaurus, *De orthogr.* — *Gram. vet.* P. 2253.

3. *Rhet. ad Her.* II, 13, 20. — Cf. *Rhein. Mus.* XV, 464.

4. Mommsen, C. I. L., p. 601. — Ritschl, *de fct. litt. lat. ant. et Prisc. Lat. mon. epig.*, cités par Corssen, *Ausspr.* I, 8.

5. Corssen, id. I, 8.

6. *Gr. vet.* P. 2455.

7. « Nunc supervacue quibusdam *k* et *q* litteræ positæ esse videntur,

D'autres, toutefois, tout en admettant l'inutilité, croyaient qu'on pouvait la garder comme signe abrégatif pour désigner certains mots commençant par une gutturale sourde : « *K* quidam supervacuam esse literam indicaverunt, dit Scaurus, quoniam vice illius fungi *c* satis posset, sed retenta est, ut quidam putant, quoniam notas quasdam significaret ut *Kaesonem*, ut *kaput* et *kalumnias* et *kalendas*¹. » Dès les temps de la république, Varron, ce grammairien novateur, avait déjà voulu supprimer *k*, ainsi, nous l'avons vu, que *h* et *q*². Ici la réforme qu'il proposait, était, ce semble, plus facile et plus fondée ; si l'affaiblissement de l'aspiration pouvait faire paraître *h* inutile, on pouvait dire qu'elle conservait du moins au mot son orthographe étymologique ; *q* s'employait avec *u*, il n'y avait pas, au contraire, de raison pour maintenir *k* ; c'était ce que faisaient valoir les partisans de sa suppression, et il n'en manqua pas après Varon. « *K* quidam penitus supervacua est, dit Priscien³ ; nulla enim videtur ratio, cur *a* sequente hæc scribi debeat : *Carthago* enim et *caput*, sive per *c* sive per *k* scribantur, nullam faciunt nec in sono nec in potestate ejusdem consonantis differentiam. » Malgré ces raisons si irréfutables, quelques grammairiens continuèrent à préférer *k* à *c* devant *a*. « Præponitur *k*, dit Charisius, quotiens *a* sequitur, ut *kalendæ*⁴. » Donat n'est pas moins explicite : « Quotiens *k* sequitur, *k* litteram præponendam esse, non *c*⁵. » Toutefois cette distinction finit par être plutôt théorique qu'appliquée dans la pratique, et cessa bientôt d'être en usage, comme nous le voyons par le témoignage de Servius et de Cledonius. « *K* vero aliter nos utimur, aliter usi sunt majores nostri ; namque illi, quotiens *a* sequebatur, *k* præponebant in omni parte orationis, ut *kaput* et similia ; nos vero non usurpamus *k* litteram nisi in *kalendarum* nomine scribendo⁶. » « Apud veteres hæc erat orthographia, dit le second, ut quotiens *a* sequeretur, *k* esset præposita, ut *kaput*, *kalendæ*, sed usus noster mutavit præceptum et ejus vicem *c* implet⁷. »

quod dicunt *c* litteram earumdem locum posse explere, ut puta Carthago pro Karthago. » *Gr. lat.* I, 50 K.

1. *Gram. vet.* P. 2252.

2. Voir plus haut, p. 18 et 20.

3. *Gr. lat.*, I, 14 K.

4. *Id.* I, 8 K.

5. *Id.* I, 368 K.

6. *Id. Commentarius in Donatum*, I, 422 K.

7. *Id. Ars grammatica*, I, 28 K.

Ainsi au ^{iv}^e siècle de notre ère la lettre *k* pouvait être considérée comme hors d'usage ; disparut-elle complètement de l'alphabet latin ? cela n'est point probable, car, si elle a été rejetée par le valaque, l'italien, l'espagnol et le portugais, le provençal et l'ancien français surtout l'ont conservée en particulier pour représenter la gutturale tenue devant *e* et *i* ; mais peut-être aussi faut-il voir là un effet de l'influence des langues germaniques sur ces idiomes, ou plutôt l'emprunt fait à ces langues par les copistes d'un signe commode, qu'on finit d'ailleurs par négliger et remplacer par *q*¹. ou simplement pas
confusion de s.
et du son.

4° G.

Quand vers le temps des Décemvirs le *c* servit à la fois à représenter la gutturale sourde et la sonore, la langue latine n'eut plus de signe particulier pour exprimer cette dernière ; il en fut ainsi pendant un siècle et demi. Mais cet emploi d'une même lettre comme signe de deux sons différents présentait plus d'un inconvénient, et vers l'époque où les Romains entrèrent en relation avec les Grecs, on résolut de distinguer de nouveau par l'écriture les deux gutturales, comme on les distinguait dans la prononciation ; et, conservant le *c* comme signe de la gutturale tenue ou sourde, on inventa le *g*, modification du *c*, pour représenter la gutturale sonore². La nouvelle lettre paraît pour la première fois sur le sarcophage de L. Corn. Scipion Barbatus, peu après 290 av. J.-C., dans les mots *gnaivod*, *prognatus*, *subigit*³ ; et dès lors elle prit place dans l'alphabet latin, où elle se conserva jusqu'à la chute de l'empire, pour passer de là dans les langues romanes.

Mais que l'ancienne gutturale sonore soit devenue pendant un temps le signe commun de la sonore et de la muette, c'est la preuve d'une tendance de la langue à affaiblir cette dernière et de la facilité avec laquelle les deux gutturales pouvaient être

1. « Item *que* vel *qui* consuevit olim scribi cum *k* secundum usum veterem, sed secundum modernos commutatur *k* in *q*. exceptis propriis nominibus et cognominibus. » Lond. Docum. *Altd. Blätter*, II, 193. Les copistes picards et anglo-normands, toutefois, continuèrent longtemps encore à se servir de *k*. V. plus loin liv. II, chap. 3, l'explication de cet emploi.

2. Cors., id., I, 77.

3. Ritschl, *Mon. epigr.*, XXXVII. — Cors., id., I, 10.

prises l'une pour l'autre. Dans beaucoup de mots latins aussi le *g* n'est pas étymologique, mais provient de l'affaiblissement de la tenue *c* = *x* gr. ou du moins en tient lieu. Ceci devient évident quand on compare les mots :

<i>gloria</i>	<i>cluo</i> , κλύω
<i>gobius</i>	κωβίος
<i>grabatus</i>	κράβατος
<i>Gnossus</i>	Κνώσσος
<i>gubernator</i>	κυβερνήτης
<i>Saguntum</i>	Σάκυνθος
<i>triginta</i>	τριακοντα
<i>vigesimus</i>	<i>vicesimus</i>

quadringenti, quingenti, etc., centum ἑκατον.

Ce penchant de la langue s'était manifesté de bonne heure dans la formation des mots; c'est ce que montrent clairement les noms de nombre; il apparaît d'une manière non moins évidente dans les composés, ainsi : *negotium* (*nec-otium*), *neglego* (*nec-lego*), *singulus* (*sin-cu-lus*), *ningulus* pour *ninculus* (Festus, 177)¹.

Cependant cette tendance de la gutturale sourde à se changer en sonore, après s'être manifestée ainsi dans les premiers temps de la langue, s'arrête et reste, en quelque sorte, stationnaire pendant plusieurs siècles; elle devait reparaître dans toute sa force à l'époque de la décadence de la langue littéraire et de la prédominance du parler vulgaire, et nous en verrons l'action incessante surtout dans la formation des langues du double groupe occidental.

5° C.

Nous avons vu que *c* représentait originairement la gutturale sonore, tandis que *k* était le signe de la sourde, mais que, la différence entre les deux sons s'étant obscurcie, *k* devint presque hors d'usage, et *c* désigna à la fois les deux gutturales. Nous avons vu aussi qu'à l'époque de la première guerre punique, le besoin s'étant fait sentir de distinguer de nouveau les deux gutturales, on prit *c* pour signe de la sourde, et on inventa *g* pour représenter la sonore, rôle que conservèrent désormais ces deux lettres pendant toute la durée de la langue latine, abstraction

1. Cors., id. I, 78, 79, 80.

faite des modifications que purent recevoir les sons qu'elles représentaient. Mais de ce que la lettre *c* représentait d'abord la sonore, il en résulta qu'on conserva encore dans de vieilles inscriptions l'usage de cette lettre pour la figurer, alors que ce son avait déjà pour signe habituel *g*¹. *C* continua même toujours de s'écrire pour *g* dans les abréviations; ainsi *C* et *Cn* pour *Gaius* et *Gneus*²; Marius Victorinus mentionne encore les formes archaïques *Cabino*, *lece*, *acna*³. Les restaurateurs de la colonne rostrale, au temps de Claude, suivirent encore l'ancienne orthographe dans les mots *lecione*, *macistratos*, *exfo-ciont*, *pucnandod*, *cartacinienses*⁴. Toutefois, ce sont là des cas isolés, et, pendant cinq à six siècles, on distingua sans peine le rôle du *c* et du *g* dans l'orthographe latine. Mais quelle fut, à vrai dire, pendant cette période, c'est-à-dire depuis l'invention de la sonore *g* jusqu'à la division définitive de l'empire, la prononciation du *c*?

Ce son était, dans tous les cas, celui de la gutturale sourde *k* que *c* avait remplacé et qu'on employait quelquefois encore concurremment avec lui, c'est-à-dire celui de la gutturale sourde, palatale ou vélaire, suivant que la voyelle suivante était *e* ou *i*, ou bien encore *a*, *o* ou *u*. Les inscriptions des premiers temps de la république *Keri*, *Dekem(bres)* relevées par Mommsen et Ritschl, les transcriptions *Aecetiai* pour *Aequitiae* et *Cinti* pour *Quintius*, où *qu* ne peut représenter que le son de la gutturale sourde, en sont une preuve directe. Les transcriptions, faites plus tard en caractères grecs, de mots latins montrent aussi indirectement la persistance du son guttural dans tous les cas. Ainsi :

Κηνησον, Κέλσος, *Inscrip. græc.*, II, 3497, 3751.

Κεντυρία, *Bull. dell' Inst. Rom.*, 1867, p. 17.

Πίλκεντες (Strab.-Polyb., III, 86).

Κιρχαλου (Strab.).

Κικέρων (Plut., *Cic. vita*).

Πατρικίους (Plut., *Rom. vita*).

De même les Romains rendaient le *κ* grec par *c*. Exemples : *Cecrops*, *Ciliax*, *Cybele*, *Cimon*, *Cineas*, etc.

1. Cors., id. I, 8.

2. Quint, I, 7, 28. — Terent. Maurus, *Gr. vet.* 2402 P.

3. Id. 2459 P.

4. Ritschl *Priscæ lat. monum.* 82, 83. — Corssen, id. I, 8.

Ainsi il n'y a pas de difficulté pour l'époque de la République et pour les premiers temps de l'Empire; en fut-il encore de même dans les siècles suivants? On peut déjà conclure du silence des grammairiens des quatre premiers siècles de l'ère chrétienne que *c* conservait vraisemblablement encore à cette époque, dans tous les cas, sa valeur gutturale; aucun ne parle de modifications déterminées dans le son du *c* par la nature de la voyelle suivante, et cette circonstance aussi que la plupart d'entre eux considéraient les gutturales *k* et *q* comme superflues, attendu que *c* pouvait en tenir lieu, montre bien que cette dernière lettre ne pouvait avoir qu'un son guttural. Ce son, d'ailleurs, est le seul qu'ils lui attribuent dans tous les cas. Cette manière de voir est d'ailleurs pleinement confirmée par la substitution de *q* à *c* dans les mots *hujusque* pour *hujusce*, *Paquius* pour *pacius*, *Proquilia* pour *Procilia*¹, laquelle ne saurait s'expliquer que par la valeur identique de *c* et de *q*, et qu'autant dès lors que *c* avait encore conservé un son guttural devant *e* et *i*. On trouve même cette substitution dans une charte de Ravenne de 650, dans le mot *quaimento* pour *caemento*², ce qui reporterait beaucoup plus loin encore la persistance de la valeur gutturale de *c*.

Une autre preuve est fournie par les inscriptions du temps. On a trouvé dans les catacombes de Rome les transcriptions en caractères grecs suivantes :

πακε (pace), *Roma subt.*, Aring., II, p. 121.
 περκεπτος (perceptus), id., id.

et les archives de Ravenne du VI^e et du VII^e siècle offrent de nombreux exemples du même genre; ainsi :

δεχει (decem),	Mar. Pap. dipl.,	cxiv, 96 (VI ^e siècle).
δωνατριχι (donatrici),	id.,	xciii, 86 (id.).
Γενεχειανι (Geniciani),	id.,	cxii, 78 (id.).
κιθιτατε (civitate),	id.,	xcii, 18 (id.).
κρουκες (cruces),	id.,	xciii, 87 (id.).
φιχετ (fecit),	id.,	id. (id.).
φεικαερουμ (fecerunt),	id.,	cxii, 81 (id.).
πακειφικος (pacificus),	id.,	id. 78 (id.).
Ρουστιχειανα (Rusticiana),	id.,	id. 79 (id.).

1. Corssen, id. I, 47.

2. Maffei, cité par Diez *Gr.* I, 250.

ὑενδερική (venditrice),	id.,	id. id. (id.).
βικεδωμενον (vicedomium),	id.,	xciii, 90 (id.).
συνκειαριουμ (unciarium),	id.,	cxxii, 78 (id.) ¹ .

Jamais, par contre, le *c* n'est rendu par ζ, τζ, σ ou σσ, devant *e* ou *i*, comme cela eut lieu plus tard ; donc, à l'époque lombarde, *c* avait encore, devant *e* ou *i*, le son guttural en Italie, ou du moins ce son n'avait point encore été universellement remplacé par le son *č* ou *ts* qui finit, comme nous le verrons, par *s*'y substituer. Cette conclusion trouve un nouvel appui dans cette circonstance que le sarde logoudorien a jusqu'à aujourd'hui conservé, dans un grand nombre de cas, à la gutturale palatale aussi bien qu'à la vélaire, sa valeur originelle ; ce qui semble bien indiquer qu'au moment de la séparation politique de la Sardaigne et de l'Italie, le *c* avait encore, devant toutes les voyelles, sa prononciation gutturale, et que, par suite, on disait alors dans la péninsule, comme aujourd'hui encore dans le territoire de Logudoro, *kera*, *fekit*, ce qui est l'orthographe même des archives de Ravenne.

Une troisième preuve, enfin, de la persistance du son guttural du *c* à cette époque nous est donnée par les emprunts faits alors par les langues étrangères au latin. Les rapports fréquents des Germains avec l'empire déterminèrent l'introduction dans l'ancien allemand de mots latins qui durent y être représentés par des sons équivalents ; or, on trouve dans le gothique les mots *akeit* (*acetum*), *faskja* (*fascia*), *karkara* (*carcer*)², nouvel haut allemand *kerker*, et dans la langue actuelle les mots *kaiser* (*Caesar*), *keller* (*cellarium*), *kerbel* (*cerefolium*), *kicher* (*cicer*), *kirsche* (*cerasus*), *kiste* (*cista*), dont l'introduction remonte à une époque très-reculée³. Or, ces mots montrent que le *c* latin suivi de *e* ou de *i* devait, au moment de leur admission dans l'ancien allemand, se prononcer *k* ; hypothèse confirmée par cette circonstance que dans les mots d'adoption plus récente le *c* latin, au contraire, est représenté par *z* ; par exemple *zeller* (*cella*), *zepter* (*sceptrum*). Les emprunts faits par l'anglo-saxon au latin, à la fin du *v*^e siècle de notre ère, nous amènent à la même conclusion ; les missionnaires romains de la Grande-Bretagne ont rendu, en effet, purement et simple-

1. Cf. Corssen. id. I, 48 et 49. — Diez id. I, 205.

2. Ulfilas, *Bibelübers.* Mc. 15, 36. — Joh. 11, 44. — Mt. 5, 25, etc.

3. Diez, *Gr.* I, 250. — Corssen, id. I, 45 et 60.

ment la gutturale sourde de l'anglo-saxon par un *c* latin ; ainsi : *cêne* (*audax*), *cild* (*infans*), *cyning* (*rex*)¹ ; donc ils reconnaissaient à celui-ci la même valeur qu'à la première, c'est-à-dire le son de *k*.

Il ressort de ce qui précède qu'au v^e siècle et probablement même au vi^e siècle de notre ère, le *c* palatal avait encore, comme le *c* vélaire, un son guttural, ou que du moins c'était encore à cette époque la prononciation généralement usitée².

6^e CH.

L'alphabet latin ne renfermait pas de signe correspondant au *χ* pas plus qu'au *φ* et au *θ* ; quand l'introduction de mots grecs dans la langue rendit nécessaire d'exprimer ces sons, on les représenta par la muette correspondante suivie de *h*, c'est-à-dire par *ch*, *ph*, *th*. Ces signes, cependant, ne furent pas usités uniquement dans les mots grecs, on s'en servit aussi dans certains mots d'origine latine, et il semble que l'aspiration des consonnes inconnue jusque-là dans la langue s'y acclimata et s'y développa, et que l'usage en devint fréquent vers la fin du vi^e siècle de Rome ; c'est ce qu'il faut conclure du passage suivant de Cicéron : « Quin ego ipse, cum scirem ita majores locutos esse, ut nusquam, nisi in vocali, aspiratione uterentur, loquebar sic ut *pulcros*, *Cetegos*, *triumpos*, *Kartaginem* dicerem : aliquando, idque sero, convitio aurium cum extorta mihi veritas esset, usum loquendi populo concessi, scientiam mihi reservari. *Orcivios* tamem et *Matones*, *Otones*, *Caepiones*, *sepulcra*, *coronas*, *lacrimas* dicimus, quia per aurium iudicium licet³. » Mais non-seulement l'aspiration, en particulier après *c*, fut dès lors d'un

1. Diez, id., I, 250.

2. Quelques inscriptions pourraient même faire reculer cette date, que j'ai choisie comme minimum. Il en est de même du témoignage d'Isidore de Séville. Chose remarquable, en effet, tandis que le grammairien espagnol mentionne l'assibilation de *ti* suivi d'une voyelle, il ne semble reconnaître au *c* qu'un son guttural, et ne parle point du moins d'un autre son propre à cette lettre : « *k*, dit-il, *supervacuuo* dicitur, quia, exceptis kalendis, *supervacua* indicatur ; per *c* enim *universa* exprimimus. » *Orig. lib. I, Corp. Gram. lat. vet. III. 19.* — Edit. Fr. Lind.

3. *Orator*, 18, § 162.

usage ordinaire dans un certain nombre de mots, Quintilien nous apprend qu'après l'avoir si longtemps ignorée, on finit par en abuser : « *Diu servatum*, dit-il¹, ne consonantibus aspirerent, ut in *Graecis* et in *trumpis* ; erupit brevi tempore nimius usus ut *choronae*, *chenturiones*, *praecones* adhuc quibusdam inscriptionibus maneat. » L'épigramme de Catulle que j'ai citée plus haut est un autre exemple de l'étrange abus qu'on fit à une époque de l'aspiration ; toutefois, une réaction en sens contraire ne tarda pas à se produire ; Aulu-Gelle, nous avons vu, traitait de « rustique » l'emploi fautif qu'on en faisait ; avant lui déjà, Probus ne la regardait comme légitime que dans trois mots d'origine latine : « hoc tamen scire debemus, quod omnia nomina post *c* litteram habentia *h* peregrina sunt : *chorus*, *Anchemolus*, *charta*, *Charon*, *Chrysus*, *Chalybes*, exceptis tribus, quæ latina sunt *lurcho*, *pulcher*, *Orchus* ; sic enim in antiquioribus reperies, non *Orcus* ². » Trois siècles plus tard, le commentateur de Virgile, Servius, tenait le même langage, bien qu'il différât sur les mots dans lesquels il admettait l'aspiration : « *Tria tantum* (majores) habebant nomina, in quibus *c* litteram sequeretur aspiratio : *sepulchrum*, *Orchus*, *pulcher*, e quibus *pulcher* tantum hodiè recipit aspirationem ³. » Ainsi, au v^e siècle, excepté peut-être dans *pulcher*, l'aspiration du *c* avait fini, après bien des hésitations, par être regardée comme fautive ; avait-elle complètement disparu ; ne subsistait-elle point encore çà et là dans le langage populaire ? Il est difficile de le dire, bien que cela soit assez peu probable ; mais en tout cas l'aspiration après une consonne est inconnue des langues romanes qui n'ont que des spirantes et point d'aspirées véritables. Quoi qu'il en soit, au reste, de la condamnation par les grammairiens de l'aspiration, ils furent impuissants à proscrire l'usage du *ch* dans l'orthographe latine ; employé d'abord pour représenter le χ dans les mots tirés du grec, il finit, après l'affaiblissement ou la disparition de l'aspiration, par être mis un peu au hasard, comme nous le montrent les inscriptions, à la place du *c* ; plus tard, quand le *c* palatal latin se modifia, tandis que le *ch* = χ gardait sa valeur primordiale, moins l'aspiration, on eut recours à ce signe pour représenter la gutturale palatale ; c'est ce qu'ont fait en particulier

1. *Inst. orator.* I, 5 § 19-20.

2. *Gram. lat.* I, 10 k.

3. *In Georg.*, III, 224.

l'italien et le valaque, circonstance qui témoigne de l'antiquité et montre bien l'origine de cet emploi du *ch*¹.

1. Schuchardt a distingué trois époques dans l'emploi du *ch* : celle où il fut employé arbitrairement à la place de toute espèce de *c* ; une seconde où on s'en serait servi pour représenter la gutturale vélaire, après l'assimilation du *c* palatal ; enfin une troisième — celle-ci est exclusivement romane — où on ne l'aurait employé que devant *e* et *i*, pour représenter la gutturale palatale. Mais il cite lui-même des exemples, comme *chingxit* (a. 676), *vachis* (a. 722), où *ch* se trouve à la place du *c* qu'il suppose depuis longtemps assibilé, et on trouve à cette même époque *ch* employé devant *o*, par ex. dans *monachs* (Arch. mérov.) ; cette classification paraît donc peu sûre, du moins pour les deux premières époques ; quant à la troisième, il aurait fallu montrer l'origine de cet emploi particulier du *ch*, la seule chose qui importait, et c'est ce que M. Schuchardt n'a point fait. Cf. *Vocal. des Vulgarl.* I, 73.

DU C ROMAN.

Nous avons vu qu'au v^e siècle de notre ère, le *c* vélaire et le *c* palatal latinavaient conservé leur valeur gutturale originelle; mais cet état de choses ne tarda pas à changer, et bientôt commença, différente pour chacun d'eux, — du moins dans presque tous les cas, — une lente transformation qui se continua pendant des siècles. Le bouleversement politique et social, dont la destruction de l'empire fut l'occasion et la cause, eut son contre-coup dans le langage; le système phonétique du latin fut ébranlé et de nombreux changements s'y produisirent, d'autant plus grands que les idiomes où ils se firent avaient moins bien gardé les traditions de la langue mère. C'est ainsi, pour ne parler ici que du *c*, que par une série de modifications insensibles, cette lettre, qui avait jusque-là conservé fidèlement son caractère guttural primitif, se transforma, dans son passage du latin au roman, en presque toutes les explosives et les spirantes que nous offrent les langues indo-européennes.

Les deux *c* ont eu au reste, dans cette espèce de reconstruction de l'alphabet, à l'aide de la gutturale, en général, un rôle différent; le premier, le *c* vélaire, a donné naissance aux sons de même ordre que lui, c'est-à-dire à la sonore *g*, aux spirantes vélares et palatales; il a été aussi parfois remplacé par les explosives et par les spirantes labiales, par *t*, par *h* et par les voyelles *i* — modification de la spirante palatale *y* — et *u* — affaiblissement de la spirante labiale *v*. — Enfin, nous le verrons encore

se transformer plus ou moins complètement en la série *č, ě, ts, dz, š, ž, s* (*ç*), *θ* et *ð*. Ce sont les sons de cette série qui ont ordinairement remplacé le *c* palatal, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'il a fait place aux spirantes gutturales, encore plus exceptionnellement aux labiales.

Tels sont les changements multiples qu'a subis le double *c* dans son passage du latin au roman. Ce n'est pas à dire toutefois que ces changements se soient également produits dans tous les idiomes néo-latins, et nous verrons que chacun des trois groupes dans lesquels on peut les diviser¹ a le plus souvent modifié le *c* d'une manière qui lui est propre ; c'est ainsi, par exemple, qu'on chercherait en vain dans les langues du groupe oriental le changement du *c* vélaire en la série *č, ě, ts, s, θ*, qu'on trouve dans celles du Nord-Ouest, que *θ* ou *s* représentent aujourd'hui, dans les langues du Sud-Ouest, le *c* palatal latin, auquel s'est, au contraire, substitué en général *č* dans celui de l'Est. Néanmoins, quand on embrasse dans son ensemble l'histoire des diverses langues romanes et qu'on les étudie dans chacun de leurs dialectes, on s'aperçoit qu'il est peu de modifications du *c* que l'une quelconque d'entre elles n'ait possédée à un moment donné de son développement phonétique ou en un point de son territoire ; ainsi, tandis que l'italien classique ne reconnaît que la transformation *č* et exceptionnellement *ě* du *c* palatal, on trouve dans les divers dialectes de la péninsule les formes *š, ž, ç* et *s* qu'il a perdues ou ignorées. Il ne suffira donc point pour faire l'histoire complète du *c* roman de l'étudier dans les six principales langues néo-latines ; mais — et c'est même là une condition indispensable, le plus souvent, pour renouer la série interrompue de ses transformations — il faudra encore en suivre les modifications successives dans les différents dialectes entre lesquels se partage chacun des idiomes romans.

Quant à la marche que je me propose de suivre dans ce travail, elle est indiquée par la nature même du sujet que j'ai à traiter ;

1. Je rappelle, une fois pour toutes, que ces groupes sont le groupe oriental qui comprend le valaque ou roumain et l'italien, le groupe du Sud-Ouest qui renferme l'espagnol et le portugais, enfin le groupe du Nord-Ouest où l'on trouve le provençal et le français. Les dialectes ladins du Nord de l'Italie et du Tyrol avec le roumanche, parlé dans le canton des Grisons, forment un quatrième groupe, le groupe central, dont M. G.-J. Ascoli vient de faire l'histoire dans le premier volume (*Saggi ladini*) de l'*Archivio glottologico*, recueil consacré à l'étude des divers idiomes modernes de l'Italie.

de même, en effet, que le *c* se dédouble en quelque sorte en *c* vélaire et en *c* palatal, de même ce travail se divisera d'abord en deux parties : l'étude des transformations générales du *c* vélaire latin, celle des modifications du *c* palatal ; ce sera l'objet du premier et du second livre. Dans un troisième, j'étudierai la transformation, propre aux idiomes du Nord-Ouest et à quelques dialectes ladins, du *c* vélaire en la série *č*, *š*, *ǵ*, *ts*, *dz*, *θ* (*ð*), *s*, et je rechercherai ensuite ce que les deux gutturales sont devenues en particulier dans le picard et le normand qui présentent des difficultés non encore toutes résolues. Enfin, dans un quatrième et dernier livre, je passerai en revue les divers changements du *c*, soit vélaire, soit palatal, dans les différents groupes de consonnes où il peut entrer. Mais avant d'en commencer l'étude, je place ici le tableau synoptique des transformations du *c* ; on en saisira mieux l'ensemble et la diversité.

		Sonores, moyennes ou douces.	Sourdes, lennes ou fortes.	Aspirées.	Spirantes { sonores. sourdes.	Résonnantes.	Voyelles.
GUTTURALES	{ vélaires..	<i>c</i>	<i>g</i>	<i>h</i>	<i>χ</i> <i>γ</i>	(<i>ŋ</i>)	<i>i</i>
	{ palatales.	<i>c</i> ₁	<i>g</i> ₁		<i>χ</i> ₁ <i>γ</i>		
COMPOSÉES.	{	<i>č</i>	<i>ǵ</i>				
	{	<i>ts</i>	<i>dz</i>				
DENTALES.	{	<i>t</i>			<i>s</i> (<i>ç</i>) <i>z</i>		
	{				<i>š</i> <i>ž</i>		
	{				<i>θ</i> <i>ð</i>		
LABIALES.	{	<i>p</i>	(<i>b</i>)		<i>f</i> (<i>v</i>)		
	{				(<i>w</i>) (m) <i>u</i>		

LIVRE PREMIER.

TRANSFORMATIONS DU C VÉLAIRE ¹.

Tandis que le *c* palatal n'a persisté — le sarde logoudorien excepté — dans aucune langue romane, le *c* vélaire est, au moins dans certains cas, resté dans toutes; mais non moins souvent et, dans certains idiomes, plus souvent encore, il s'est modifié ou complètement transformé. Sa conservation et les transformations qu'il a subies ont d'ailleurs dépendu d'une double circonstance : de la place qu'il occupait dans le mot latin où il se trouvait, de l'idiome qui a emprunté ce mot à la langue mère. Tandis, en effet, qu'il persiste dans le plus grand nombre de cas au commencement des mots, dans tous les idiomes romans; au milieu, s'il persiste encore souvent dans le groupe oriental, dans le groupe du Sud-Ouest il se change toujours en sonore, et dans le groupe du Nord-Ouest, en même temps qu'il éprouve la même modification, il s'atténue le plus souvent en *i* ou même disparaît complètement. On voit par là à quel point la place de la gutturale et l'idiome auquel appartient le mot qui la renferme peuvent influencer sur sa transformation ou sa conservation définitive. Aussi dans l'étude des modifications du *c* vélaire, comme d'ailleurs dans celles du *c* palatal, je le considérerai successivement au commencement, au milieu et à la fin des mots, en même temps que je suivrai son histoire dans chacune des langues romanes où il apparaît. Comme le *c* vélaire persiste parfois, il y aura d'abord lieu d'examiner les cas où cette persistance a lieu; ensuite, je passerai successivement en revue ses diverses transformations, d'abord son changement en *g*, puis son affaiblissement en *i*, sa suppression complète, enfin son remplacement par *t* et *s*².

1. Il ne s'agit ici, comme je l'ai dit, que des modifications *générales* du *c* vélaire; sa transformation en la série *c, g, tx, dz, s, d, ð*, devant faire l'objet du livre troisième.

2. Je n'examinerai le remplacement du *c* vélaire par les labiales *p, b*,

CHAPITRE I^{er}.

PERSISTANCE DU C VÉLAIRE. — SON CHANGEMENT EN G ET EN LA SPIRANTE X.

Nous avons vu ¹ qu'à l'époque de la constitution définitive de la langue latine la gutturale sourde primitive avait été souvent remplacée par la sonore correspondante; ce changement, qui avait frappé les grammairiens romains, et fait époque dans l'histoire des gutturales latines, apparaît de bonne heure devant les voyelles et les liquides, ainsi qu'avant et après *n*; c'est ce que montrent les exemples suivants :

Devant <i>a</i> :	<i>gaunaceam</i> à côté de <i>caunaceam</i>	Ter. Saur. <i>Gr. v. P.</i> 2252.
	<i>promulgare</i>	<i>promulcum</i> Fest. p. 224.
Devant <i>o</i> :	<i>negotium</i>	<i>nec-otium</i> .
Devant <i>u</i> :	<i>gurgulio</i> Prisc. V, 9, 11	<i>curculio</i> Plaute.
Devant <i>l</i> et <i>r</i> :	<i>neg-lego</i>	<i>nec-lego</i> .
	<i>con-gruere</i>	rac. <i>cru-</i> .
Avant et après <i>n</i> :	<i>Gnidius</i> Grut.	<i>Cnidus</i> Prisc. I, 61, 14.
	<i>singulus</i>	<i>sin-cu-lus</i> ¹ .

Cette transformation une fois faite, le *c* et le *g* conservèrent, pendant la période classique, chacun leur domaine propre; mais dans les derniers temps de l'empire il y eut de nouveau tendance à substituer la gutturale sonore à la sourde²; « *calathus* non *galatus*, » lit-on dans l'Appendix Probi³, et un glossaire du temps avertit d'écrire « *Corax* per *c*, non per *g*, » « *clangor* per *c* non per *g*⁴. » Mais les efforts des grammairiens ne purent ni empêcher ni même retarder cette transformation devenue inévitable. Cependant l'affaiblissement de la gutturale ne dut pas encore bien se faire sentir avant le partage de l'empire, puisque le *c* a persisté presque toujours en roumain; mais après ce grand événement il

f, *v*, *w*, *u*, ainsi que par *h* et *u* qu'à la fin du second livre, en même temps que la substitution de ces lettres au *c* palatal.

1. Voir plus haut, p. 25.

2. Corssen, id. I, 77 et 78.

3. *Gr. lat.*, I, 198 K.

4. Apud. Mai. *Cl. auct.* VI, 578.

n'agit, du moins en Occident, qu'avec plus d'énergie; les inscriptions et les chartes du VI^e et surtout du VII^e siècle montrent sur tous les points de l'empire le *g* se substituant au *c*; dans la langue populaire, cette substitution s'y fit d'ailleurs à peu près dans les mêmes cas, et obéit aux mêmes lois que six siècles auparavant dans la langue littéraire. Ainsi on la voit se produire :

1^o Tantôt au commencement des mots :

α. devant les voyelles; exemples : *galatus*, *gorax*, cités plus haut.

α. devant les liquides; ainsi :

grassum Arc. I, Grom. 214, 5.

Grassianus Bull. arch. Neap. VII, 168, 27 (Nersæ).

Grisanti Mar. Pap. dipl. CXLIII, a (v. 600 ap. J.-C.).

2^o Plus souvent au milieu des mots,

β. entre les voyelles :

Dragontianus Inscr. nap. 172 (Salerno).

segundæ Mur. 2076, 10 (Laibach).

segundo Pard. CCCXCIV, 22 (680 ap. J.-C.).

logationis Flor. Dig. XXIV, III, 7.

matrigolaris Mar. Pap. dipl. LXV, 5, 11 (v. 657 ap. J.-C.).

vigarius id. id.

vindegare id. id. CXXIX, 18 (691 ap. J.-C.).

vogatur Pard. CCCCXLI, 4 (697 ap. J.-C.).

β devant les liquides :

sagramenta Mar. Pap. dipl. XCV, 35 (Rav. 639 ap. J.-C.).

sagrata Pard. CCCCXXIX, 8 (692 ap. J.-C.).

aeglesie Mar. Pap. dipl. CX, 33 (Ravenne).

eglesie Nouv. traité de dipl. II, 640 (690 ap. J.-C.), etc¹.

Ainsi au VII^e siècle de notre ère, *g* tendait à se substituer au *c* vélaire dans le latin populaire, et les vieux manuscrits nous montrent même, par de nombreux exemples, les copistes portant cette nouvelle orthographe dans les textes anciens. Si nous en exceptons le roumain, resté presque étranger, comme je l'ai dit, à ce changement, cet affaiblissement de la gutturale ne fit que se développer pendant la période de formation des langues romanes; ce n'était, d'ailleurs, qu'un cas particulier de la tendance générale, qui se manifesta alors, bien qu'inégalement sur les différents points du domaine roman et dans les différentes parties du mot, de substituer la sonore à la sourde. Il y a lieu, en effet, comme

1. Cf. Schuchardt. *Voc. des Vulgarl.*, I, 126.

je l'ai remarqué, de distinguer non-seulement entre les différents idiomes néo-latins, mais aussi suivant la place occupée par le *c* dans le mot latin. Tandis que l'affaiblissement du *c* vélaire en *g* se poursuivait, en effet, au milieu des mots, il s'arrêta, par contre, au commencement; aussi — pour ne pas parler ici de son changement en chuintante dans quelques idiomes — le *c* y a-t-il persisté dans le plus grand nombre de cas; pourtant si l'on excepte le roumain¹ où il persiste toujours, il s'est affaibli en *g* dans les mots suivants et leurs dérivés :

LAT.	ITAL.	ESP.	PORT.	PROV.	FRANÇ.
cammarum	<i>gambro</i>	<i>gámbaro</i>	—	—	—
camellam	—	<i>gamella</i>	<i>gamella</i>	—	<i>gamelle</i>
castigare	<i>gastigare</i>	<i>gastigar</i>	—	—	—
cattum	<i>gatto</i>	<i>gato</i>	<i>gato</i>	<i>gat</i>	—
{ caveam	<i>gabbia</i>	<i>gavia</i>	—	<i>gabia</i>	—
{ caveolam	—	<i>gayola</i>	<i>gaiola</i>	—	<i>galle</i>
cavillare	<i>gavillare</i>	—	—	—	—
conflare	<i>gonfiare</i>	—	—	—	<i>gonfler</i>
crassum	<i>grasso</i>	<i>graso</i>	—	<i>gras</i>	<i>gras</i>
craticulam	<i>graticola</i>	—	<i>grelha(s)</i>	—	<i>grille</i>
cribellum	<i>cribellum</i>	<i>garbillo</i>	—	—	—
cretam	—	—	—	<i>greda</i>	—
quiritare	<i>gridare</i>	<i>gritar</i>	<i>gritar</i>	—	—
crocum	—	—	—	<i>gruec</i>	—
cubitus	<i>gómito</i>	—	—	—	—

Le français offrirait encore un certain nombre de mots comme *gale* (callum), *glai* (claream), *glas* (classicum), *gourde* (cucurbitum), *gobelet* (*cupelletum), etc., qu'il n'a pas empruntés aux mêmes racines que les autres langues romanes; il a aussi souvent, ainsi que certains dialectes provençaux et ladins, changé la gutturale vélaire en *ch*, par exemple dans *chair*, *chat*, *chose*, etc. Je reviendrai plus loin sur cette transformation, une des plus curieuses du *c* latin dans les langues romanes; mais si on la laisse de côté, on voit par ce qui précède que le *c* vélaire initial a persisté le plus souvent en passant du latin dans ces idiomes²; il ne s'est, en effet, changé en sonore que cinq fois

1. On trouve cependant dans cette langue *gras* (crassum), comme dans tous les autres idiomes romans, ce qui semble indiquer que le *c* de ce mot s'était déjà changé en *g* dans le latin vulgaire.

2. Je ne parle point naturellement ici des mots comme *galoscia*, *golfo*, *grotta*, etc., dont l'origine est grecque.

devant *a*, deux fois devant *o* (*u*), six fois devant *r*, et encore non pas dans tous ; partout ailleurs, pour ne pas parler des quelques mots propres au français cités plus haut, il est resté sans modification¹. En cela, le *c* vélaire initial s'est comporté comme les deux autres sourdes *t* et *p*, dont la première a persisté dans tous les cas et dont la seconde ne s'est affaiblie en *b* ou *v* que dans un petit nombre de mots. Tout autre est la manière dont *a* été traité le *c* médial.

Tandis qu'au commencement des mots les sourdes ont généralement persisté, au milieu elles se sont, au contraire, le plus souvent modifiées, mais non toutefois de la même manière dans les différentes langues romanes ; ainsi, dans le groupe oriental, *t*, resté médial, a persisté toujours en roumain, le plus souvent en italien, mais dans le groupe du Sud-Ouest, il s'est régulièrement transformé en *d* ; dans le groupe du Nord-Ouest il s'est aussi, en provençal du moins, changé ordinairement en sonore, tout en persistant aussi dans quelques mots, ou même quoique rarement, il est vrai, en tombant ; en français, au contraire, c'est cette dernière transformation qui est de règle ; *t*, après s'être changé d'abord en *d*, a fini par être rejeté complètement. Le *p* médial a subi des modifications analogues à celles de *t* ; persistant le plus souvent dans les idiomes de l'Est, tout en se changeant aussi parfois, du moins en italien, en *b* ou *v*, il se transforme en sonore dans les langues du Sud-Ouest ; il en est de même en provençal, mais en français il s'est, évidemment après s'être changé en *b*, transformé définitivement en la spirante *v*. Le *c* vélaire médial offre réunies toutes les modifications des deux autres muettes *t* et *p* : persistance, transformation en sonore, affaiblissement en spirante, chute. Ainsi au milieu des mots, le *c* vélaire persiste toujours en roumain, excepté dans *agriș* (acris), *me-gris* (* *macriceus rumex*), *megure* (*macula*, pris dans le sens de colline), *sgaibę* (* *scabia*), *sgure* (*scoria*), *sigur* (*securus*), où il s'affaiblit en sonore² ; en italien il persiste souvent encore, quoique

1. Dans certains dialectes toutefois, en particulier dans le sarde logoudorien, la gutturale sonore est d'un emploi bien plus grand que dans les divers idiomes dont je viens de parler ; ainsi on trouve : *gası* (quasi), *gollire* (colligere), *gortello* (cultellum), *gotale* (ital. cotale), *gruche* (crucem), etc. Cf. Delius, *Der sard. Dial.* p. 6. Les patois poitevin et normand et le ladin — du moins dans le groupe *cr* — en offrent aussi des exemples qu'il leur sont particuliers. V. plus loin liv. III, chap. III et liv. IV, chap. VI.

2. De Cihac. *Dict. d'étym. daco-romane*. Je conserve le mode de transcription de Diez, malgré tous ses défauts, comme le plus généralement connu, tout en avouant que celui de Cihac me paraît de beaucoup préférable.

non moins souvent il se change en *g*; cette dernière transformation est presque la seule que connaissent l'espagnol et le portugais; le provençal change également le *c* médial en *g*, tout en le transformant aussi en la spirante *y*; c'est cette modification qu'on rencontre le plus ordinairement en français, mais parfois aussi *c* s'y affaiblit simplement en sonore, ou bien même il peut tomber, ce qui a lieu aussi, mais beaucoup plus rarement, en provençal. Les exemples suivants permettent de se faire une idée comparative du rapport d'après lequel les diverses langues romanes ont conservé ou changé en sonore le *c* médial.

LAT.	ITAL.	ESP.	PORT.	PROV.	FRANÇ.
* acrum	<i>agro</i>	<i>agrio</i>	<i>agro</i>	<i>agre</i>	<i>aigre</i>
{ acum	<i>ago</i>	—	—	—	—
{ acuculam	<i>aguglia</i>	<i>aguja</i>	<i>agulha</i>	<i>agulh</i>	<i>aiguille</i>
acutum	<i>aguto</i> (acuto)	<i>agudo</i>	<i>agudo</i>	<i>agut</i>	<i>aigu</i>
alacrem(*um)	<i>allegro</i>	<i>alegre</i>	<i>alegre</i>	<i>alegre</i>	<i>alègre</i>
amicam	<i>amira</i>	<i>amiga</i>	<i>amiga</i>	<i>amiga</i>	—
* amaricare	—	<i>amotgar</i>	—	—	—
anticum	<i>antico</i>	<i>antiguo</i>	<i>antigo</i>	—	(ant.)
bracam	—	<i>braga</i>	<i>braga</i>	<i>braga</i>	<i>bracie</i>
cæcam	<i>cieca</i>	<i>ciega</i>	<i>cega</i>	<i>cega</i>	—
caricare	<i>caricare</i>	<i>cargar</i>	<i>carregar</i>	<i>cargar</i>	<i>charger</i>
ciconiam	<i>cigogna</i>	<i>cigüena</i>	<i>cegonha</i>	—	<i>cigogne, canif</i>
cicutam	<i>cicuta</i>	<i>cicuta</i>	<i>cegude</i>	—	v. céoine <i>cigüe</i> , v. <i>cegu</i>
delicatum	<i>delicato</i>	<i>delgado</i>	<i>delgado</i>	<i>delgat</i>	v. <i>del que</i>
dico	<i>dico</i>	<i>digo</i>	<i>digo</i>	—	—
draconem	<i>dragone</i>	<i>dragon</i>	<i>dragão</i>	<i>drago</i>	<i>dragon</i>
ebriacum	<i>briaco</i>	<i>embriago</i>	<i>embriagado</i>	—	—
ficam	<i>fica</i>	<i>higa</i>	—	<i>figa</i>	<i>figue</i> , v. <i>fige</i>
ficarium	—	<i>Figuera</i>	—	<i>figueira</i>	<i>figuier</i> , v. <i>fige</i>
ficatum	<i>fégato</i>	<i>higado</i>	<i>figado</i>	—	—
focale	—	<i>fogar</i>	<i>fogal</i>	<i>fogal</i>	—
focum	<i>fuoco</i>	<i>fuego</i>	<i>fogo</i>	—	—
formicam	<i>formica</i>	<i>hormiga</i>	<i>formiga</i>	—	—
* jocare	<i>giucare</i>	<i>jugar</i>	<i>jogar</i>	<i>jogar</i>	—
lacum	<i>lago</i>	<i>lago</i>	<i>lago</i>	—	—
lacunam	<i>laguna</i>	<i>laguna</i>	<i>lagôa</i>	—	—
lactucam	<i>lattuga</i>	<i>lechuga</i>	—	—	—
locale	<i>locale</i>	<i>lugar</i>	<i>lugar</i>	<i>logal</i>	local sav.
locum	<i>luogo</i>	<i>luego</i>	<i>logo</i>	—	—
* macrum	<i>magro</i>	<i>magro</i>	<i>magro</i>	<i>magre</i>	<i>maigre</i>
miraculum	<i>miraculo</i>	<i>milagro</i>	<i>milagre</i>	<i>miracle</i>	<i>miracle</i>
mecum	<i>meco</i>	<i>migo</i>	<i>migo</i>	—	—
micam	<i>miga</i> v.	<i>miga</i>	—	<i>miga</i>	—
Michael	<i>Michele</i>	<i>Miguel</i>	<i>Miguel</i>	—	—

necare	(an)negare	(a)negar	(a)negar	—	—
nucariam	—	noguera	nogueira	—	—
pacare	pagare	pagar	pagar	pagar	—
paucum	poco	poco	pouco	—	—
picam	pica	pega	pega	—	—
plicare	piegare	plegar	—	plegar	—
precare	pregare	pregar	—	pregar	—
sacrum	sagro (sacro)	sagro	sacro	sagre	—
sacratum	sagrato	sagrado	sagrado	—	sacré sav.
sambucum	sambuco	—	sabugo	—	—
saucum	—	saucó	—	—	—
secale	segola	—	—	segle	seigle an. soie
secare	segare	segar	segur	—	—
secretum	segreto	segreto Bc.	segredo	secret	segrois R. Tr.
seculum	secolo	siglo, sie- glo P. C.	seculo	segle	siècle
secundum	secondo	segundo	segundo	segun	second v.
securim	secure	segur	segure	—	—
securum	securó	seguro	seguro	segur	segur R. Tr.
sequire	seguire	seguir	seguir	segre, seguir	—
soc(e)rum	—	suegro	sogro	suegre	—
spicam	spiga	espiga	espiga	—	—
stomacum	stomaco	estomago	estomago	—	estomac sav.
triticum	—	trigo	trigo	—	—
verecundiam	vergogna	vergüenza	vergonha	vergonha	vergogne
verrucam	verruca	verruca	verruca	—	—
vesicam	vesica	vesiga	vesiga	—	—

On voit par ce qui précède que l'italien, tout en conservant, comme je l'ai dit, assez souvent le *c* médial, le change toutefois plus souvent en *g* ; cette substitution est bien plus fréquente encore dans les dialectes, au moins dans ceux du Nord ; ceux du Sud, au contraire, ont conservé le *c* plus fidèlement que la langue littéraire. Ainsi on trouve avec un *g*, *amigo* mil. rom., *antigo* id., *antigu* s. l., *cariga* rom., *figa* id., *fogo* id., *formiga* id., *miga* id., *mandigare* s. l. (*manducare*), *pegore* rom., *segoro* id. etc., mots que le toscan écrit par un *c*¹. Par contre, en napolitain et en sicilien, *aco* n., *fecato* n., *ficatu* s., *lattuca* n., *loco* n., *locu* s., *spica* n.,

1. Mussafia. *Darst. der romagn. Mund.* 51. — Biondelli. *Saggio dei dialetti passim.* — Mussf. *Darst. der altmail. Mund.* 14. — Spano, *Ort. sarda.* passim. Il faut remarquer toutefois que ces dialectes conservaient autrefois la sourde bien plus fréquemment qu'aujourd'hui ; ainsi dans le sarde logoudorien du xiv^e siècle on trouve souvent écrits avec *c* des mots qui le sont aujourd'hui par un *g* ; ainsi *pacu* (paucum), *sacramentum*, *secretu*, etc.

secreto n. etc., mots qui prennent un *g* dans l'italien classique, ont conservé le *c* latin¹.

L'espagnol a donné décidément la préférence à la gutturale sonore; il n'y a peut-être de mots réellement populaires que *poco* et *sauco* qui aient conservé le *c* médial; les autres mots qui l'ont aujourd'hui, ou l'ont repris, comme *secreto*, écrit avec un *g* dans Berceo, ou bien sont de formation savante ou récente; c'est ce qui a lieu surtout pour les suffixes en *ico*, *icar*, *uco*, etc., comme dans *medico* (v. *miege*), *rustico*, *musica*, *implicar*, *indicar*, *caduco*, etc. Le portugais se comporte, à deux ou trois exceptions près, absolument comme l'espagnol; ainsi il a donné à *cicuta* la forme populaire *cegude*, mais il a pris pour *seculum* la forme savante *seculo*; il a aussi changé en *g* le *c* de *sambucum*, conservé par l'espagnol dans *sauco*; mais dans tous les autres mots le *c* médial y est traité comme dans cette langue, c'est-à-dire qu'il s'est partout changé en *g*, excepté dans les mots d'origine savante.

Dans les mots où il est resté médial², le *c* a aussi presque partout en provençal fait place au *g*; je ne connais que le mot *secret* où le *c* ait persisté; mais parfois aussi, comme nous verrons plus loin, il s'y est changé en *y* (*i*) ou même est tombé. La transformation du *c* en la spirante *y* ou sa chute est le cas le plus ordinaire en français; cependant devant *l* ou *r*³ — après la tonique — et parfois devant *u* ou même *o* accentué, *c* s'est seulement affaibli en *g*. Quant aux formes où le *c* persiste, elles sont presque exclusivement d'origine savante ou moderne, ou bien ont été refaites sur le latin; tels sont *miracle*, *second*, *siècle*, etc.; parfois aussi l'idiome vulgaire y change, comme l'ancienne langue, *c* en *g*; c'est ainsi qu'on entend prononcer *segond*, *segret*, la seule prononciation d'ailleurs que le dictionnaire de l'Académie regardait encore comme régulière dans son édition de 1694. Je parlerai plus loin de l'affaiblissement du *c* en *y* (*i*) et de sa suppression, ainsi que de son changement en *ch* (*ś*), qui peut avoir lieu au milieu comme au commencement des mots. J'arrive au *c* final.

1. Wentrup. *Beitr. zur Kenntn. der neap. Mund.* 12. — Id. *Beitr. zur Kenntn. der sic. Mund.* (Herrigs, Archiv. XXV, 159).

2. La chute de la terminaison peut changer, en effet, le *c* médial latin en *c* final roman; dans ce cas, le provençal le conserve, et parfois aussi le français.

3. Voir plus loin le groupe *cl* et *cr*, livre IV, chap. V et VI.

Le *c* vélaire final est rare en latin ; parmi les mots où il apparaît, je ne connais que *adhuc*, *fac*, *hoc*, *illuc* et *tunc* qui aient passé dans les langues romanes. Je reviendrai plus loin sur le premier ; quant au second, *c* y est tombé dans l'italien *fà* ; il s'est changé, au contraire, en *i* dans le français *fai(s)* ; *e* étant égal à *a + i*, on peut dire que la même transformation a eu lieu dans l'espagnol et le roumain *fe*. Par contre, le *c* de *hoc* a persisté dans le provençal *oc*, employé adverbiallement — bien qu'il tombe le plus souvent dans le démonstratif *o* et ses composés *aco* (ecc'hoc), *però* (per hoc), etc. — dans le vieux français *oec* (Al. 109, 2 L.), *hoc* (id. 3, 5 L.) et le composé *avec*, v. *avoc* (apud hoc), ainsi que dans l'italien *introcque* (inter hoc), avec addition de la syllabe *que*. Le vieux français *iloc* (Al. 66, 3), *iloec* (id. 67, 1), *iluec*, *illec* nous montre également le *c* final de *illuc* ou *illoc* persistant. Enfin si l'on fait venir *donc* de *tunc* on aura un nouvel exemple de la conservation du *c* final latin, qu'on retrouve aussi sous la forme *que*, peut-être pour *cque*, dans l'italien *dunque*.

2/ illoco = 13

Mais si, comme on le voit par ce qui précède, le *c* final latin ne pouvait passer dans les langues romanes que dans un très-petit nombre de cas, ce n'est pas à dire que la gutturale latine n'y apparaisse presque jamais à la fin des mots ; les terminaisons latines autres que *a* tombant régulièrement, en effet, en provençal et en français, ainsi que dans les dialectes ladins ou italiens du Nord, et le roumain perdant en général les voyelles finales autres que *a = e* et *e*, le *c* médial latin devient ainsi final dans ces idiomes¹ ; dans ce cas, il persiste toujours en provençal et en roumain ; en français, au contraire, il tombe ou se change en *y* (*i*), excepté quand il est appuyé ; quant aux dialectes italiens il s'y change en *g*, comme quand la terminaison persiste ; il en est de même souvent dans les dialectes ladins, mais parfois aussi *c* y persiste comme en provençal et en roumain, ou bien il tombe comme en français, c'est ce qui a lieu en particulier quand la voyelle qui précède est brève². Voici quelques exemples qui permettront de se faire une idée de la manière dont le *c*

1. L'espagnol en général et le portugais perdent aussi *e* à la terminaison, mais dans ce cas le *c* se change en *z*, parfois aussi en *s* en portugais. Cf. *Rom.* I, 454. Il ne peut donc être question ici de la persistance de la gutturale, et d'ailleurs c'est à une palatale non à une vélaire que l'on a affaire.

2. *Muss. Darst. der rom. Mund.* 51. — *Asc. Archiv. glott.* I, pass. Cf. plus loin, livre III, chap. II et livre IV, chap. II.

médial latin devenu final a été traité dans ces différents idiomes :

LAT.	ROUM.	PROV.	FRANG.	DIAL. ITAL.	DIAL. LAD.
amicum	<i>amic</i>	<i>amic</i>	ami	<i>amigh</i>	<i>amig</i> r.
anticum	—	<i>antic</i>	—	<i>antigh</i>	<i>antig</i> fr.
arcum	<i>arc</i>	<i>arc</i>	<i>arc</i>	—	<i>arc</i> r.
caecum	—	<i>cec</i>	—	—	—
casticum	—	<i>castic</i>	chasti v.	—	<i>castig</i> fr.
cinq ^{ue} ¹	—	<i>cinc</i>	<i>cinc</i> v.	—	—
*coco	<i>coc</i>	—	cui(s)	<i>cog</i>	—
dico	<i>zic</i>	<i>dic</i>	di(s)	<i>degg</i>	<i>gig</i> r.
duco	<i>duc</i>	<i>duc</i>	dui(s)	—	duj
ficum	—	<i>fic</i>	—	<i>fig</i>	<i>fig</i> fr.
focum	<i>foc</i>	<i>foc</i>	feu	<i>fog</i>	<i>fuoc</i> tir.
inimicum	—	<i>enemic</i>	ennemi	—	<i>anamig</i> r.
iniquum	—	<i>enic</i>	—	—	—
jocum	<i>joc</i>	<i>joc, juec</i>	jeu	—	—
lacum	<i>lac</i>	<i>lac</i>	<i>lac</i> , v. lai ²	—	<i>lac</i> r.
locum	<i>loc</i>	<i>loc</i>	<i>leu</i> , v. lieu	—	<i>leuc</i> r.
mendicum	—	<i>mendic</i>	—	—	—
paucum	<i>poc</i>	<i>pauc</i>	<i>poc</i> S. B., poi v., peu	—	<i>puoc</i> tir.
sambucum	—	—	Sambucus F.	—	<i>suvig</i> r.
*saucum	<i>soc</i>	<i>sauc</i>	seu v.-n.	—	—
spicum	<i>spic</i>	<i>espice</i>	épi	—	<i>spig</i> fr.
sulcum	—	—	—	—	<i>sulc</i> r.
vicum	—	—	—	—	<i>vig</i> r.

A cette liste il faudrait ajouter en provençal les noms propres de lieux formés à l'aide du suffixe *iacum*, lesquels se terminent en *ac* et quelquefois *ec*; ainsi :

Aureliacum	<i>Aurilhac</i>
Calviacum	<i>Calviac</i>
Floriacum	<i>Florac</i>

1. Ici nous n'avons pas à proprement parler une vélaire, comme le prouve la forme roumaine *cinci* qui suppose une palatale; mais le provençal et le français ont traité *q(ue)* comme vélaire, et cela suffit pour expliquer que ce mot figure dans cette liste.

2. Il est douteux que *lac* soit vraiment d'origine populaire, ce qui n'a rien d'extraordinaire si on songe qu'il n'y a pas un seul lac véritable au nord de la Loire; l'ancienne forme *lai* montre d'ailleurs une tentative de la langue pour donner à ce mot une forme plus régulière; c'est ainsi que *poc* est devenu *poi*, puis définitivement *peu*.

Ruffiacum
Sabiniacum

Ruffec
Savignac, etc.^{1.}

En français, *c* n'étant pas appuyé s'y change en *y* (*i*) ou tombe, comme nous verrons plus loin.

II°.

Au lieu d'affaiblir le *c* vélaire en *g*, plusieurs dialectes l'ont transformé en la spirante *χ* ; ce son est fréquent en espagnol, où il est représenté devant *u* ou *o* par la *j* et devant *e* ou *i* par la *g*, parfois aussi par la *x*, mais, comme nous le verrons, il ne paraît pas y être le résultat de la transformation directe des gutturales explosives : au contraire, dans les dialectes italiens où il se présente il me paraît impossible de ne pas voir dans le son *χ* une modification directe du *c* latin, puisqu'on n'y trouve pas d'intermédiaire entre *k* et *χ*. Cette modification n'en est que plus curieuse ; à quelle époque s'est-elle produite ? Il est difficile de le dire ; mais on n'y saurait voir du moins, comme l'a fait Fernow, cité par Diez², un reste ou comme un écho des idiomes primitifs de l'Italie, dans lesquels il n'a supposé sans doute l'existence de sons analogues à ceux qui existent maintenant dans le toscan et quelques autres dialectes, que par suite de la confusion de l'aspirée *kh* et de la spirante *χ*. Quoi qu'il en soit, cette spirante *χ* s'est substituée au *c* vélaire latin dans le toscan, devant *a*, *o*, *u*, où on lui donne, au commencement comme au milieu des mots, un son analogue à celui du *ch* allemand ou de la *j* espagnole ; ainsi *casa*, *cosa*, *locanda*, *seculo* se prononcent *chasa*, *chosa*, *lochanda*, *sechuro*. Le même fait se produit, d'après Spano³, dans le dialecte de plusieurs districts de la Sardaigne pour les syllabes *sca*, *rca* ; ainsi *machu* pour *marcu* (ital. *macchio*), *pacha* pour *pasca* (ital. *pasqua*), etc.

CHAPITRE II.

CHANGEMENT DU C VÉLAIRE EN Y (I).

Nous avons vu comment on peut passer du *k* vélaire à sa spirante *χ* et du *g* vélaire à la spirante correspondante *γ* ; et nous

1. Quich. *Form. franç. des anc. noms de lieu*, p. 25 et suiv.

2. *Gram.* I, 254.

3. *Ort. sarda* p. 28. Cf. *Jahrb.* X, 401.

savons d'un autre côté que le *c* s'affaiblit souvent en *g* ; mais du moment que le *c* vélaire peut se changer une première fois en *g*, on comprend qu'il s'affaiblisse encore par une nouvelle dégradation de son en *γ* ; de même on s'explique que le *k*₁ palatal, après s'être changé en *g*₁, puisse encore s'affaiblir en *y* ; ou encore que le *k* vélaire se change d'abord en *k*₁ palatal, puis en *g*₁ et enfin en *y* ; ou bien qu'après avoir descendu la série *k*, *g*, *γ*, il subisse un dernier affaiblissement et de *γ* se change en *y*. Ces modifications, dont la théorie démontre la possibilité, apparaissent toutes en réalité dans les langues indo-européennes. Les idiomes germaniques, en particulier l'anglo-saxon, nous montrent les deux *g* se changeant en *y* (1), c'est-à-dire subissant le premier les transformations successives *g*, *γ*, *y* ou plutôt *g*, *g*₁, *y*, le second s'affaiblissant simplement en *y*¹. Ces changements peuvent d'ailleurs avoir lieu au commencement, au milieu ou à la fin des mots ; ainsi on a 1° pour *g* initial :

α. — *g* vélaire :

V. SAX. OU NOR.	ANGL.-SAX.	ANGL.	DAN. OU SUÉD.
garu v.s.	gearo	<i>yare</i>	
garn n.	gearn	<i>yarn</i>	
gîna n.	gânian	<i>yawn</i>	

β. — *g*₁ palatal.

gulr n.	geolu	<i>yellow</i>	
	gestran	<i>yester</i>	
	gist	<i>yest, yeast</i>	

2° pour le *g* médial :

auga n., ôga v.s.	eage	<i>eye</i>	<i>öie</i> d.
fagr n., fagar v.s.	fæger	<i>fair</i>	<i>feir</i> d.
magad v.s.	mægd	<i>maid</i>	
nagli n., nagal v.s.	nægel	<i>nail</i>	

1. Au milieu des mots et devant une consonne l'*y* est remplacé par *i* ; ce n'est là qu'un nouvel affaiblissement et le changement de la demi-voyelle *y* ou de *j* consonne en *i* voyelle, changement qui s'explique sans la moindre difficulté. « Nous avons pour point de départ dans nos recherches, dit Vaïsse (*Encyclopédie moderne* au mot *parole*), ce fait que la disposition extérieure des organes de la parole pouvait donner lieu indifféremment à l'émission d'une consonne ou à celle d'une voyelle ; que, par exemple, les lèvres (?) et la langue se trouvaient dans une position identiquement la même pour prononcer notre *i* voyelle et l'*y* consonne des Anglais, qui n'est autre que le *j* des Allemands, etc. »

3° Enfin pour *g* final :

dagr n., dag v.s.	dæg	day	
cæg v.s.	cæg	key	
liggian v.s.	licgan	lay	
mega n.	mâgan	may	mä s.
weg v.s.	væg	way	vei d.

Le frison donnerait lieu à des observations analogues.

Cette transformation de la gutturale sonore en *y* (*i*), si commune, comme nous le voyons, dans les langues germaniques, ne l'est pas moins dans les idiomes romans; toutefois, elle n'a lieu en général au commencement et à la fin des mots que pour le *g* palatal; le *g* vélaire, au contraire, y persiste ou — à la fin des mots du moins — se transforme parfois en *u* en provençal, et même en français quand il n'est pas appuyé. Le provençal change d'ailleurs *g* final, quand il persiste, en *c*, en vertu d'une loi propre à cet idiome. Ainsi :

LAT.	ROUM.	PROV.	FRANÇ.
largum	<i>larg</i>	<i>larc</i>	—
longum	—	<i>lonc</i>	<i>long</i>
plango	<i>plung</i>	<i>planc</i>	¹ — etc.

Au milieu des mots, au contraire, le *g* vélaire se transforme régulièrement en *y* (*i*) dans les idiomes du Nord-Ouest, ainsi que dans les dialectes romans du Tyrol et quelques dialectes ladins du Nord de l'Italie, parfois aussi en portugais dans le groupe *gr*, il est vrai. Ainsi :

LAT.	DIAL. LAD. ET ITAL.	PORT.	PROV.	FRANÇ.
fragam	<i>fraja</i>	—	—	—
fragrare	—	<i>cheirar</i>	<i>flairar</i>	<i>flairer</i>
ligare	<i>lejà fr., leje tir.</i>	—	—	<i>leier v.</i>
negare	<i>nejà fr.</i>	—	—	<i>neier v.</i>
paganum	—	—	<i>payan</i>	<i>païen</i>
plagam	<i>plaja nap.</i>	—	<i>playa</i>	<i>plaie, etc.</i>

Nous avons là un procédé de transformation analogue à ce qui se passe dans les langues germaniques; mais tandis que dans celles-ci le *g* seul à peu près peut se changer en *y*, dans les idiomes romans le *c*, après s'être affaibli en *g*, peut à son tour se transformer en cette demi-voyelle.

1. *Plango* donne *plain(s)* en français, mot où il semble bien que le *g* se soit changé en *i*, lequel a été ensuite préposé à *n*. V. plus loin pour le changement de *g* en *u*, livre II, chap. IX.

Cette transformation toutefois n'a pas lieu également dans tous ; inconnue presque complètement à ceux du groupe oriental et du Sud-Ouest, qui se sont arrêtés au changement de *c* en *g*, elle n'appartient en propre qu'aux idiomes du Nord-Ouest, en particulier au français, dont elle est, avec la suppression de la gutturale, le procédé de dérivation le plus ordinaire, tandis qu'en provençal on rencontre presque toujours concurremment une forme avec *g* et une autre avec *y* ou *i*. Les dialectes ladins du Tyrol, du canton des Grisons et de l'Italie connaissent aussi cette modification de la gutturale, dont on rencontre même quelques cas au Sud de la Péninsule. Le changement de *c* en *y* (*i*) ne se produit point d'ailleurs au commencement des mots, mais il est fréquent au milieu ; en voici quelques exemples :

LAT.	DIAL. LAD. ET ITAL.	PROV.	FRANÇ.
amicam	—	amiga	<i>amia</i> <i>amie</i>
bracam	<i>braja</i> tir.	braga	<i>braya</i> <i>braie</i>
carrucam	<i>charuja</i> tir.	—	—
dicam	—	diga	<i>dia</i> <i>die</i>
(ex)sucare	<i>suja</i> fr.	—	— <i>essuyer</i>
ficam	—	figa	<i>fia</i> <i>fie</i> v.
focarium	—	fogal	— <i>foyer</i>
jocare	<i>zujè</i> tir.	jogar	—
micam	—	miga	<i>miya</i> B., <i>mia</i> <i>mie</i>
necare	—	negar	<i>neyar</i> <i>noyer</i>
pacare	<i>paja</i> fr., <i>pajè</i> tir.	payar	<i>payar</i> <i>payer</i>
plicare	<i>pleja</i> fr.	plegar	<i>pleyar</i> <i>pleier</i> (S.E.), <i>plier</i>
*precare ¹	<i>preja</i> fr. <i>prejè</i> lomb.	pregar	<i>prejar</i> <i>preier</i> (S.E.), <i>prier</i>
*spicare	—	espigar	<i>espiar</i> <i>epier</i>
secare	<i>seja</i> fr.	—	— <i>seier</i> v., <i>scier</i>
securum	<i>sigur</i> fr., <i>sijur</i> tir.	segur	— <i>segur</i> v.
verrucam	<i>baruja</i> tir.	verruja	—
vesicam	<i>vašija</i> roum.	vesiga	— <i>vessie</i> , etc. ²

1. En sicilien *preco* donne aussi, avec *j* = *y*, *preju*.

2. Schneller. *Die roman. Mund, von Tirol*. — Ascoli. *Archiv. glott. I*, pass.

Il faut ajouter à cette liste les mots où se trouvent les groupes *ct* ou *cs*, lesquels changent ordinairement *c* en *i* en portugais, en provençal et en français ; ainsi :

lat. factum	port. feito	prov. fail	franç. fait
sex (secs)	seis	seis	sis v., etc. ¹ .

Après *o* et *a* la gutturale persiste, en s'affaiblissant en sonore, en provençal, ainsi *fogal* et non *foyal*, *jogar* et non *joyar*, *verruca* non *verruya* ; en français, elle peut se résoudre en *y* (*i*), indifféremment dans tous les cas ; il en est de même dans les dialectes ladins.

L'*i* provenant de la transformation du *c* médial a disparu en provençal, en ladin et surtout en français dans un grand nombre de mots, où il était précédé d'un *i* étymologique, et il semble dès lors que le *c* y soit tombé purement et simplement ; mais l'ancienne langue permet souvent d'en retrouver la trace ; c'est ainsi que les formes *miga* et *miya* (*mija* P. Meyer) qu'on rencontre dans le Boèce (v. 11, 180 et 189), nous permettent de reconstituer la série des transformations du latin *micam* dans son passage au roman :

micam, mica, miga, miya, mia, mie.

De même *plier* et *prier* n'ont point conservé de trace du *c* de *plicare* et *precare*, mais on le retrouve sous l'*i* de *pleier* (*ple-i-er*) et de *preier* (*pre-i-er*), formes que nous donne la Cantilène de Sainte Eulalie, et dont la première s'est d'ailleurs conservée avec le changement de *ei* en *oi* dans le français moderne *ployer*. On ne peut donc pas dire qu'il y a eu, dans ce cas, chute véritable du *c*.

Nous avons vu qu'à la fin des mots *c* persiste en provençal, en roumain et en ladin, parfois aussi en français ; mais le plus souvent dans cette dernière langue, et quelquefois même en provençal, il se change en *i* ; ou bien encore en *u*. Je parlerai plus loin de cette dernière transformation ; quant à celle du *c* en *i*, il n'est pas toujours facile de la constater ; dans les mots qui ont un *i* avant le *c*, en effet, on ne saurait dire souvent si le *c* est tombé simplement, ou bien si l'*i* devenu final représente à la fois l'*i* étymologique et un *i* secondaire provenant de l'affaiblissement du *c* ; cet *i* apparaît du moins aussitôt que la voyelle qui précède le *c* est *a*, et forme avec elle la diphthongue

1. Voir plus loin. Livre IV, chap. VII et VIII.

ai; c'est ce qui a lieu en français et parfois aussi en provençal dans les adjectifs et les substantifs formés à l'aide du suffixe *acum*; ainsi :

LAT.	PROV.	FRANÇ.
*bracum	—	<i>brai</i>
ebriacum	<i>ibriai</i>	—
*veracum	<i>veray</i>	<i>vrai, etc.</i>

Ce fait se présente en particulier en français dans les noms de lieu en (*i*)*acum*, terminaison qui a été toutefois, suivant la région, traitée d'une manière différente : *c* se changeant en *y*, on a d'abord, comme pour le suffixe *acum*, après la chute de l'*i* protonique, la terminaison *ay*, qu'on rencontre dans presque toute l'étendue de l'ancienne langue d'oïl; ainsi :

Alisiacum	<i>Alizay</i> (Eure),
Corturiacum	<i>Courtray</i> (Belgique),
Gradiacus	<i>Gray</i> (Haute-Saône),
Severiacus	<i>Civray</i> (Indre-et-Loire, Vienne).

Cette terminaison paraît s'être modifiée en *ey* dans un certain nombre de noms, surtout de la région orientale¹, par exemple dans :

Angeliacum	<i>Langey</i> (Eure-et-Loir),
Poliacum	<i>Pouilley</i> (Doubs),
Vinciacus	<i>Vincey</i> (Vosges),
Vidiliacus	<i>Villey</i> (Meurthe).

D'autres fois *ay* semble s'être modifié en *é*, sans doute en passant par la forme intermédiaire *è*; c'est ce qui a eu lieu surtout dans la région de l'Ouest; ainsi dans :

Camiliacum	<i>Chemillé</i> (Indre-et-Loire),
Floriacum	<i>Fleuré</i> (Vienne),
Matiriacus	<i>Méré</i> (Seine-et-Oise),
Sabiacum	<i>Cé</i> (<i>Pont-de-</i>) (Maine-et-Loire).

Mais il a pu se faire aussi que l'accent au lieu d'être sur *ac* fût reporté sur *i*; dans ce cas, l'*a* de *iac(um)* a dû tomber, et le *c* ou s'est changé en *y* qui s'est confondu avec l'*i* étymologique ou est lui-même tombé; le suffixe *iacum* s'est ainsi trouvé réduit à *y*, comme dans :

1. Il peut se faire aussi que *ey* soit le résultat de la transformation directe de *ec*, modification de *ac*, forme trouvée dans d'anciennes chartes. Cf. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*. 1867, 2^e partie, Intr. p. 2.

Aciniacum *Acquigny* (Eure),
 Forminiacum *Formigny* (Calvados),
 Rotegiacum *Rouy* (Nièvre),
 Victoriacum *Vitry* (Marne)¹.

Une question se présente naturellement avant de terminer ce chapitre, c'est celle de savoir à quelle époque a eu lieu le changement de *c* en *y* (*i*). Il dut sans doute se produire de bonne heure, puisqu'on voit le *c* disparaître complètement dans un certain nombre de mots dès le VI^e siècle ; mais cette transformation commencée dès les premiers temps du roman se continua sans doute pendant plusieurs siècles. Dans les Serments on trouve encore le mot *sagrament*, qui devait devenir bientôt *sairement*, c'est-à-dire que le *c* n'est encore changé qu'en *g*, mais *dreit*, *plaid* nous le montrent en même temps déjà transformé en *i*. Dans la Cantilène de Sainte Eulalie le *g* vélaire a persisté — en devenant palatal, il est vrai — dans *regiel*, v. 8, *pagiens*, v. 12 et 21 ; mais le *c* est partout changé en *i*, ainsi *coist*, *contredist*, *preier*. On le retrouve sans doute dans le Saint Léger, par exemple dans *sancz* 1, 2 ; 9, 2 ; *sanct* 5, 6 ; 12, 2 ; *fincta* 19, 1, et *lucrat*, 36, 4 ; mais ces mots ont un caractère savant ; il en est de même de *sacrarie* dans l'Alexis, qui nous montre, si l'on excepte le mot *siècle*, partout ailleurs le *c* changé en *i*. Ainsi à partir de cette époque on peut regarder le changement de *c* en *y* (*i*) comme accompli dans le français. Nous avons vu néanmoins que *c* s'est affaibli seulement en *g* dans un certain nombre de mots où il précédait immédiatement la voyelle accentuée (*u* ou *o*), ou la suivait en se trouvant dans le groupe *cl* ou *cr*. C'est dans ces groupes aussi avant l'accent qu'il paraît avoir le plus longtemps résisté sous la forme *g*, tandis qu'entre deux voyelles dont la seconde était accentuée et représentée par *a*, et dans le groupe *ct* il semble s'être transformé en *y* (*i*), dès les premiers temps de la langue. Dans le provençal on sait que les deux formes *g* et *y* subsistèrent presque toujours l'une à côté de l'autre, il n'y a donc pas lieu d'y rechercher l'époque du changement définitif de *c* en *i*. Quant à son affaiblissement en *g*, nous avons vu qu'il remonte au latin vulgaire, il a donc dû se produire aux VI^e et VII^e siècles dans les divers idiomes où il apparaît.

1. Cf. Quicherat. *Form. des noms de lieu*, p. 37. La terminaison *ay*, *ey* (*iacum*) passa à son tour dans le latin du moyen âge ; ainsi *Isiniacum* y devient *Isignietum* ; *Sabiniacum*, *Savigneium*, etc.

CHAPITRE III.

CHUTE DU C. — DÉVELOPPEMENT DE I PAR LE VOISINAGE DE LA GUTTURALE.

I°.

Dans un certain nombre des exemples que j'ai cités du changement de *c* en *i*, il est difficile de retrouver la trace de cette transformation ; si le vieux français nous donne parfois des formes qui montrent encore l'*i* provenant de l'affaiblissement de la gutturale comme *preier*, *pleier* c. E., *lairme* (lacrymam), *sai-rement* (sacramentum), il s'en faut qu'il nous en fournisse toujours, et il est des cas où le *c* paraît bien être tombé — et cela peut-être dès l'origine de la langue — sans laisser de traces ; tels sont les mots français *amie*, *die* (dicam), *mie*, *pie*, etc. ; les mots ladins *carié*, *formia*, *mania*, *mastié*, *plié*, *sié*, *spias*, etc. Toutefois on pourrait à la rigueur, dans ce cas, croire encore à une contraction de l'*i* étymologique latin et de l'*i* résultant de la transformation du *c* ; mais il est impossible d'en soupçonner l'existence dans des mots comme *verrue* (verrucam), et il faut bien admettre qu'ici le *c* latin est purement et simplement tombé, sans laisser de traces dans le roman. C'était d'ailleurs le terme inévitable où par un affaiblissement graduel devait arriver cette consonne, et cette suppression ne lui appartient pas en propre ; elle a lieu aussi pour les dentales et dans les mêmes conditions et dans les mêmes idiomes, c'est-à-dire que nulle ou à peu près au commencement des mots, elle apparaît surtout au milieu et est presque générale à la fin ; qu'inconnue à peu près des langues du groupe oriental, elle se montre déjà dans celles du Sud-Ouest, pour devenir fréquente dans celles du Nord-Ouest et en particulier dans le français¹. Ce qu'il est facile de prévoir aussi c'est que la suppression atteint plus facilement la sonore que la muette, et cela est vrai des gutturales comme des dentales ; ainsi, pour ce qui est des dernières, tandis que le *t* médial persiste toujours en italien, qu'il ne tombe en espagnol que dans

1. La labiale *p*, au contraire, ne connaît, à vrai dire, que l'affaiblissement en sonore ou, en français, en spirante : sa suppression est exceptionnelle. Voir d'ailleurs sur ce sujet plus loin, livre II, chap. IX.

trigo (triticum), en provençal que dans le groupe *tr*, par exemple *paire* (patrem), et exceptionnellement dans *puor* (putorem), *tuar* (*tutare), *via* (vitam), en français enfin dans un nombre encore restreint de mots comme *chaîne*, *menue*, *nourrir*, *roue*, *saluer*, *tuer*, *verre*, *vouer*, etc., et les participes en *atum*; le *d* disparaît déjà en italien dans quelques mots comme *aoperare* (adoperare), *gioja* (gaudia), *vo* (vado), etc.; il tombe fréquemment en espagnol et en portugais et souvent en provençal, où il est parfois aussi, il est vrai, remplacé par *z*, et toujours ou à peu près en français; ainsi on a :

LAT.	ESP.	PORT.	PROV.	FRANÇ.
badium	<i>bayo</i>	<i>bai</i>	<i>bai</i>	<i>bai</i>
cadere	<i>caer</i>	<i>cair</i>	<i>caer</i>	<i>choir</i>
credere	<i>creer</i>	<i>crer</i>	<i>creir</i>	<i>croire</i>
hodie	<i>hoy</i>	<i>hoje</i>	<i>hui</i>	<i>hui, oi</i> v., etc.

De même pour les gutturales; ainsi, pour ne parler ici que du *g* vélaire, persistant presque toujours au commencement des mots, il disparaît souvent au milieu dans tous les idiomes romans, mais surtout cependant en provençal et en français, comme le montrent les exemples suivants :

LAT.	ITAL.	ESP.	PORT.	PROV.	FRANÇ.
ego	<i>io</i>	—	—	<i>ieu</i>	<i>eo</i> s.
integrum	<i>intero</i>	<i>entero</i>	<i>enteiro</i>	<i>enteir</i>	<i>entier</i>
legalem	<i>leal</i>	<i>leal</i>	<i>leal</i>	<i>leial</i>	<i>léal</i> v.
legumen	<i>legume</i>	<i>legumbre</i>	<i>legume</i>	<i>lium</i>	<i>leum</i> L.R.
ligare	<i>ligare</i>	<i>liar</i>	<i>liar</i>	<i>liar</i>	<i>lier</i>
nigrum	<i>nero</i>	<i>negro</i>	<i>negro</i>	<i>neir</i>	<i>neir</i> n.
peregrinum	<i>pellegrino</i>	<i>peregrino</i>	<i>peregrino</i>	<i>pellerin</i>	<i>pèlerin</i>
pigritiam	<i>pigrizia</i>	<i>pereza</i>	<i>preguiça</i>	<i>pigreza</i>	<i> paresse</i>
regalem	<i>reale</i> v.	<i>real</i>	<i>real</i>	<i>real</i>	<i>royal</i> , etc.

On voit par ces exemples que quand il tombe en italien et en espagnol, le *g* tombe complètement, quelle que soit la place qu'il occupe; il en est aussi de même en général entre deux voyelles dans les autres langues; ainsi prov. *aost*, franç. *août*; prov. *rua* (rugam), franç. *rue*; pr. *aiür* (augurium), v. franç. *aiür*, franç. mod. *heur*, etc.; mais dans le groupe *gr* le *g* n'y tombe qu'avant l'accent, par exemple dans *pellerin* prov., *pèlerin* franç., *paresse* franç.; après il persiste en s'affaiblissant en *i*, comme dans *enteiro* portug., *enteir* prov., *entier* franç., *neir* prov., *neir* norm.

Mais tandis que la chute du *g* est, comme on voit, assez fréquente, celle du *c* médial¹, au contraire, est exceptionnelle et ne se présente point, comme celle du *g*, dans tous les idiomes romans. Inconnue du toscan, ainsi que son affaiblissement en *i*, bien qu'elle apparaisse parfois dans les dialectes du Sud et du Nord, on ne la rencontre dans les langues hispaniques que dans deux ou trois mots ; mais en provençal, dans les dialectes ladins et français surtout, elle apparaît comme un procédé régulier de dérivation. Ces langues n'ont fait que continuer en cela d'ailleurs un procédé du latin vulgaire, qui laissait déjà tomber la gutturale médiale ; ainsi dès l'an 558 — après *i*, il est vrai, — *Iona* pour *Icona* (Yonne). Cette suppression exceptionnelle encore, à ce qu'il semble, pour le *c*, est fréquente pour le *g* ; ainsi on trouve dès le vi^e siècle les formes *Cythco* pour *Cethego*, *eo* pour *ego*, *frualitas* pour *frugalitas*, *liones* pour *ligones*, etc., et dans un document de 646, *fridus* pour *frigidus* (Yepes II, n. 13)².

Dans ces exemples, il semble bien que la chute de la consonne a eu lieu directement, et il en a été souvent ainsi ; d'autres fois, du moins pour ce qui est du *c*, il y a eu d'abord affaiblissement de celui-ci en *g*, puis chute de ce dernier, ou bien encore transformation du *g* en *y*, suivie de la fusion de cet *y* avec un *i* précédent, et par suite disparition des dernières traces de la gutturale, ce qui ne permet plus de dire s'il y a eu véritable chute ou simple affaiblissement du *c*. Parfois même après la disparition de la consonne, il y a eu contraction des deux syllabes qu'elle séparait et, partant, changement complet de la physionomie du mot qu'il serait impossible de reconnaître si l'on n'avait point les formes intermédiaires entre le latin et le roman actuel. C'est ainsi que *securum* a donné successivement *segur*, *sêur* et enfin *sûr*. Nous avons là un exemple du second mode de suppression du *c* ; *Iona* pour *Icona*, semble être, au contraire, un exemple de chute non précédée d'adoucissement ; quant aux cas de contraction de l'*i* provenant du *c* avec une voyelle précédente,

1. Je dis le *c* médial, c'est en effet le seul qui — avec le *c* final — tombe d'une manière générale ; toutefois dans le sarde logoudorien on trouve quelques exemples de chute du *c* initial, ainsi *umflare* (cumflare), *umpare* (cum pare). Del. *Der sardin. Dial.*, p. 6.

2. D'ailleurs cette chute de la consonne entre deux voyelles ou devant une liquide ne fut pas propre seulement aux gutturales, elle eut lieu aussi pour les dentales ; ainsi *frari* pour *fratri*, *mari* (matri). *Beorigas* (Bituriges), *Donnus* pour *Donatus*, etc. Cf. Schuch. I, 130.

nous en avons vu un exemple dans *pleier*, *preier* de la Cantilène de Sainte Eulalie, et il est probable qu'il en est de même des mots *amie*, *mie*, *pie*, et en général de ceux où le *c* médial est précédé de *i*. Le nombre des cas aussi où la disparition du *c* est vraiment complète est assez restreint ; on la trouve dans le dialecte napolitain, entre deux voyelles et devant *r* ; dans *briogna* (verecundiam), *prea* (* precat), *rotta* (cryptam) ; en sicilien dans *putia* (apothecam), *adduari* (allocare)¹ ; dans le sarde logoudorien *neuna* (nec unam), dans l'espagnol *em-plear* (implicare), dans *verdear* esp. et portug. (viridicare) et dans les mots français *Saône* (Sauconam), *sûr* (securum), *verdir*, *verrue* (verrucam) et *Yonne* ; en provençal il y a presque toujours eu changement du *c* en *i* ou même simple affaiblissement en *g*.

A la fin des mots, le *c*, nous l'avons vu, s'est conservé ordinairement en provençal et en roumain ; en français il a parfois aussi persisté², plus souvent toutefois il s'est affaibli en *y* (*i*) ; mais dans quelques cas aussi il y a eu chute complète du *c* ; c'est ce qui est arrivé, ce semble, dans les mots français *ami*, *ennemi*, *di(s)* (dico), *fourmi* (formicum), etc. ; ainsi qu'en ladin dans *ami* fr., — à côté de *amig*, il est vrai, — *caluni* fr. (canonicum), *fi*, fr., — à côté de *fig*, — *miedi* fr., *nimi* fr., *spi*, — à côté de *spig*, — etc., et en particulier dans les dérivés en *aticum*, comme *salvadi* fr. et tir., *viadi*, etc. Cette suppression toutefois ayant lieu après *i*, on ne peut pas dire s'il n'y a point eu contraction de cet *i* étymologique et de l'*i* secondaire provenant de *c*, lequel, comme nous avons vu, apparaît presque toujours aussitôt que la voyelle précédente n'est plus *i*.

Il est un cas cependant où la suppression du *c* final avait lieu réellement dans le français du moyen-âge, c'est quand *c* était suivi d'un *s*, soit à l'ancien nominatif singulier, soit à l'accusatif pluriel ; c'est ce qui est arrivé au mot *blanc* dans les vers suivants :

Et ont les dens plus *blans* que yvores planés. (Rom. d'Al.³)

An *blans* dras deliez de lin. (Conte del Graal⁴.)

1. Wentr. *Beitr. zur Kenntn. der neap. Mund.* 13. — Id. *Beitr. zur Kenntn. der sicil. Mund* (Herrig's *Archiv.* XX, 160.)

2. Voir plus haut, p. 46. — Contrairement cependant à ce qui se passe en provençal et en français le *c* tombe le plus souvent en ladin dans les noms de lieu dérivés en *iacum* ; ainsi *Luzariá* (Luceriacum), *Pañá* (Paniacum), à côté de *Pañac*, etc. Cf. Asc. *Arch. glott.* I, 523.

3. Bartsch, *Shrest.* 110, 7. — 4. Id., id. 146, 40.

Il en est de même du mot *hauberc* dans ces vers de Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour :

Et li ont un *hauberc* vestu...
Mult ont et *haubers* et escus
Destriers et auferrans gernus¹.

Les exemples suivants, empruntés à l'Histoire de la langue française de M. Littré², mettent ce fait en évidence : « Galiens ne loe mie le *bouc* a manger par ce qu'il engendre mauvais sanc... e se li *bous* est de grand aage. » (Alebrant, fol. 46.) — « Si devez savoir que li *cos*, quant il commenche à canter vaut miex que li femiele... Qui prent un *coik* bien viel... » (Id., f° 47.)

Cette règle n'est d'ailleurs qu'un cas particulier d'une règle plus générale qui veut que toute muette tombe devant *s* ; les exemples précédents le montrent pour *t* et *p* (*dens* pour *dents*, *dras* pour *draps*, *auferrans* pour *auferrants*), en même temps que pour *c*.

Toutefois les plus anciens monuments de la langue n'observent point toujours cette règle ; ainsi on trouve dans la Cantilène de Sainte Eulalie *corps* v. 2, dans le Saint-Léger *sancz* 1, 2 ; 9, 2 ; ainsi que *corps*, *sangs*, *temps* 82, 1 ; 32, 3 ; 53, 3, etc., dans la Passion ; mais l'Alexis donne déjà régulièrement *bans*, *cors*, *dras*, *mors*, etc. Au contraire, dans la Chanson de Roland, *c* persiste souvent quoique suivi de *s*, comme on le voit dans ces vers :

Sur palies *blancs* siedent cil cevalers, v. 110.
Li *sancs* tuz clers parmi le cors li raiet, v. 1980.
Iloec avuns perduz trestuz noz *Francs*, v. 2062.
Plaies ai mortels as costez et as *flancs*, v. 2065.
De tutes parz m'ist fores li clers *sancs*, v. 2066.
Cez *blancs osbercs* ki dunc oist fremir, v. 3484, etc.

Mais *p* et *t* sont tombés dans *cors* v. 1980 et *parz* v. 2066, et *c* ou *t* est tombé lui-même dans *branz* qu'on trouve assonnant avec *Francs* dans le vers :

Vengez nos somes as noz acerins *branz*, v. 2063³

On le voit, au moment où a été écrit le manuscrit du Roland la règle de la suppression de la muette suivie de *s* n'était pas encore toujours observée, mais elle existait, comme le montre ce

1. V. 5272 et 5331.

2. 5^{me} édit. II, 355.

3. Cependant comme *s* est égal en général à *ts*, on ne peut pas dire d'une manière absolue que *t* soit tombé dans *branz*, *parz*, etc. Les vers 2062, 2063, 2065 et 2066 sont cités d'après l'édition de Th. Müller.

même texte en tant de passages, et surtout celui de l'Alexis où elle n'est jamais violée ; déjà même au ^{xr} siècle on commençait, ce semble, à l'appliquer ; ainsi, tandis qu'on trouve *sancz* dans le Saint Léger, la Passion nous donne la forme *sanz*, 13, 4 ; après un siècle d'hésitation, le son de la muette dans la combinaison *cs*, *ps*, *ts* étant devenu sans doute complètement insensible à l'oreille, on supprima cette lettre dans l'écriture ; c'est ce que font toujours les meilleurs manuscrits de ce qu'on pourrait appeler la période classique du moyen âge ; il en fut de même jusqu'à ce qu'une fausse érudition vint au ^{xv}^e et au ^{xvi}^e siècle rétablir ces lettres inutiles, puisque la prononciation n'en tenait plus compte.

II^o.

Dans les exemples que j'ai cités dans le chapitre précédent, *i* apparaît comme le représentant de la gutturale vélaire, et nous verrons plus loin qu'il peut aussi tenir lieu d'une gutturale palatale ; mais il arrive aussi que, la gutturale subsistant, un *i* n'apparaît pas moins comme produit en quelque sorte par le voisinage de celle-ci ; c'est là un fait extrêmement curieux et qu'on retrouve à la fois en portugais aussi bien qu'en espagnol ; il semble même s'être produit dans l'italien *allegro* (* *alacrum*). Si on considère le changement de *x* (*cs*) en *ss* en français et en provençal comme une simple assimilation, l'*i* qui se trouve dans les mots comme *laisser* prov., *laisser* franç., doit être considéré non comme provenant du *c*, remplacé dans ce cas par *s*, mais comme produit par son voisinage, ainsi que cela a lieu dans le portugais *leixar* ; et l'on a là dans ces deux langues un exemple de cette production de l'*i* par le voisinage de la gutturale, qu'offrent si manifestement les idiomes du Sud-Ouest et que les mots *alègre*, *aigre*, etc., montrent d'ailleurs d'une manière non moins évidente. Cet *i* a pu, au reste, comme cela a lieu en particulier en espagnol, ou se confondre avec *a*, pour donner la voyelle *e* (= *a* + *i*), ou bien, comme en portugais, donner naissance à la diphthongue *ei* ; dans les deux cas sa présence n'en est pas moins certaine. Voici quelques exemples de ce singulier phénomène grammatical :

LAT.	ESP.	PORT.	PROV.	FRANÇ.
acrem	—	—	—	<i>aigre</i>
acutum	—	—	—	<i>agu</i> ¹ v., <i>aigu</i>

1. Cette forme *agu* qu'on trouve encore au ^{xiii}^e siècle, ainsi dans ce

alacrem	<i>alegre</i>	—	<i>alegre</i>	<i>alegre</i>
aquam	—	—	<i>aigua</i>	ague ¹ v., <i>aigue</i>
æqualem	<i>igual</i>	—	—	—
factum	<i>hecho</i>	—	—	—
*lactem	<i>leche</i>	—	—	—
laxus, laxare	<i>lexos</i>	<i>leixar</i> v.	<i>laiszar</i>	<i>laisser</i>
macrum	—	—	—	<i>maigre</i>
mataxam	<i>madexa</i>	<i>madeixa</i>	—	—
nigrum	<i>negro</i>	<i>negro</i>	—	—
pactum	<i>pecho</i>	—	—	—
saxum	—	<i>seixo</i>	—	— etc.

Ces exemples nous montrent *i* apparaissant soit isolé, soit dans la diphthongue *ai* ou *ei* ou encore dans *e* = *ai*, dans le voisinage de la gutturale vélaire ; mais comment en expliquer le développement ? Je crois que pour cela on peut supposer que pendant la période de formation des langues romanes, le son *i* qui prend si facilement naissance à la suite d'une gutturale s'est développé après le *c*, puis a passé dans la syllabe précédente, comme l'*i* de *primarium* est venu former avec *a* la diphthongue *ie* dans le français *premier*, la voyelle *e* dans l'espagnol *primero*.

Avec ce fait se termine l'étude des transformations générales du *c* vélaire dans la série gutturale, étude qui nous l'a montré persistant le plus souvent au commencement des mots et parfois aussi à la fin, s'affaiblissant, au contraire, ordinairement au milieu en *g* ou en *y* (*i*), ou même tombant. Pour épuiser la série de ses transformations, il faudrait encore parler de son changement en *č*, *ǵ*, *š*, *ž*, *ts* ou *s*, qui se produit surtout dans le groupe des langues du Nord-Ouest ; mais je crois préférable de n'aborder ce côté de la question qu'après avoir étudié les transformations du *c* palatal, transformations analogues et qui, comme telles, sont le prélude naturel de l'examen des modifications de même ordre du *c* vélaire. Je remettrai aussi à la fin du livre second, qui doit être consacré, comme je l'ai dit, à la première de ces lettres, à parler de la substitution des labiales *p*, *b*, *v*, *w* et de *u* aux

vers de Blancandin :

A l'escu d'or, a l'elme agu, v. 5494.

semble bien prouver que la gutturale a conservé longtemps le pouvoir de développer le son *i*.

1. Rom. des deux sœurs. Bartsch. Chrest. 49, 47.

Quant avras, Orriour, de l'ague pris.

deux *c* ; pour le moment, je me bornerai à dire quelques mots du remplacement du *c* vélaire par *t* ou *s* dans les quelques idiomes où il paraît se présenter.

CHAPITRE IV.

SUBSTITUTION DE T ET DE S AU C VÉLAIRE.

I°.

Nous avons vu¹ avec quelle facilité on peut passer théoriquement du son *k* au son *t* ; on ne doit donc pas être surpris de voir ces sons se substituer l'un à l'autre dans les différents idiomes indo-européens ; cependant cette substitution n'y est pas aussi fréquente qu'on pourrait s'y attendre ; on la trouve toutefois dans le grec *τίς* comparé au latin *quis* et au sanscrit *kas* ; dans *πέντε* comparé à *quinque* et à *pañkan* ; dans *τέσσαρες* à côté de *πίσσυρες*, de *katvâras* et de *quatuor*². Cette substitution de sons que nous offrent les principales langues indo-européennes, se retrouve aussi dans l'histoire du latin et de ses dérivés.

Quintilien avait déjà signalé, seulement, il est vrai, comme un simple vice de prononciation enfantine, la substitution d'une gutturale à une dentale ; elle se produisait sans doute à Rome, comme chez nous dans les mots *amiquié* pour *amitié*, *Guieu* pour *Dieu*, etc. Cette confusion paraît s'être augmentée à l'époque de la décadence de la langue ; elle se manifeste surtout dans le groupe *tl*, changé, comme les grammairiens du temps nous l'apprennent, dans le langage populaire en *cl* : « *statlaris*, sine *c* littera scribendum est », remarque Caper ; « *capitulum* non *capiclum* », dit également l'Appendix Probi, et encore « *vitulus* non *viclus*, — *vetulus* non *veclus*³ » ; un document de 752 donne aussi la forme *veclo* qui devait persister, en se transformant, dans l'italien *vecchio* et le roumain *vecchiu*, comme *capitulum*, changé en *capiclum*, a donné dans la première de ces langues *capocchio*, etc. On trouve également *sicla* pour *sit(u)la* dans la Loi des Alamans et *sclopus* pour *stlopus*, *schlopaverit* dans la Loi Salique, etc.

1. P. 12.

2. Baudry. *Gram. comp.* p. 108. — Schleicher. *Comp. passim*.

3. *Gram. veter.* P. 2246. — *Gram. lat.* K. I, 197, 198.

Tandis que le changement de *t* en *c* apparaît ainsi à chaque instant, — du moins dans le groupe *tl* — les exemples de la substitution de *t* à *c* sont assez rares, on peut citer cependant *sartophagi* (?) Grut., *portulaca* Var., *martulus*, *faltus* pour *falco* (Form. Baluze), où le *c* étymologique est précédé de *r* ou de *l*¹.

Ces formes du latin vulgaire ont passé — celles du moins où se trouve le groupe *cl* — dans les idiomes romans ; c'est ainsi que *martellus* substitué à *martulus* (= *marculus*) a donné en vieux français *martel*, qu'on rencontre déjà dans les gloses de Cassel, franç.mod. *marteau*, prov. *martel*, ital. *martello*, esp. *martillo*, roumanche *marti*. Ce mot, toutefois, est le seul commun aux divers idiomes romans que je connaisse où *t* prenne la place de *c*, mais les dialectes ladins du Tyrol présentent un assez grand nombre de mots où cette substitution a eu lieu dans le groupe *cl* initial, médial ou final ; ainsi *tlamé* (clamare), *tlé* (clavem), *tlau* (clavum), *tlér* (clarum), *tlines* (crines), *stlù* (claudere), *cèrtlè* (circulare), *fèrtla* (*fericulum), *batott* (*battuculum), *sartl*, *zertl* (sarculum), etc.².

Dans tous les exemples cités jusqu'à présent du changement de *c* en *t* en roman, le *c* étymologique entrerait toujours dans le groupe *cl*, dans le français *cartre*, *chartre* (carcerem), au contraire, *t* s'est substitué à *c* précédé de *r* et suivi de *e* ou plutôt d'un second *r*, puisque l'*e* doit tomber comme voyelle atone. Mais c'est là un fait isolé et qui ne suppose pas même nécessairement la substitution de *t* à *c*³.

Un cas de confusion entre *c* et *t*, tout différent de ceux que nous avons étudiés jusqu'ici, se présente à la fin des mots dans les langues du Nord-Ouest. Ainsi on trouve dans les dialectes provençaux du Nord *t* substitué à *c* dans *fiot* (focum), *formit* (*formicum), *Marsat* (Marsiacum), *Mézériat* (Miziriacus), etc. Il en est de même dans le ladin du Frioul, dans les mots *bivort* (bifulcum), *lat* et *lad* (lacum), *savùt* et *saùt* (sam(b)ucum)⁴. Le français, en particulier le français moderne, substitue aussi

1. Cf. Schuch. I, 160. — Diez. Gram. I, 210.

2. Schneller. Die rom. Mund. von Tirol. Cf. plus loin. Livre IV, chap. V.

3. Il pourrait se faire, en effet, que *chartre* fût une forme analogue à celle du vieux français *vintre* (vincere), mot dans lequel il ne faut pas voir un exemple de substitution de *t* à *c*, mais bien plutôt, le *c* étant tombé, de simple intercalation d'un *t* après *nr* semblable au *t* adventif qu'on trouve entre *s* et *r* dans *connaître*, *naître*.

4. Asc. Arch. glott. I, 522 et 523.

parfois *t* à *c* final ; ainsi *abricot* (ital. alberco), *artichaut* (ital. articiocco), *gerfault* (all. gerfalc), *haubert* (all. halsberc), *herbert* (Bert.) pour herberc, *paletot* pour paletoc ; et dans les noms de lieu *Carbonnat* (Carbonnacum), *Cusset* (Cotiacum), etc. L'ancien français conservait, au contraire, en général, le *c*, par exemple dans *branc*, *auberc*, etc. ; certains manuscrits le substituent même à *t* et à *d*, ainsi *defenc* (Huon), *renc* (Blanc.), etc. La même chose se présente souvent en provençal, par exemple *cazec* (cadi), *correc* (* currit), *moc* (movit), *parec* (paruit), *parlec* (* parabolavit), *valc* (valuit), etc.

Quand *c* se trouve, comme dans les exemples qui précèdent, seul à la fin du mot, il est difficile, attendu qu'il est — du moins aujourd'hui — le plus souvent muet, de dire jusqu'à quel point, lorsque *t* en a pris la place, il y a eu substitution véritable d'un son à l'autre, ou s'il n'y a pas là un simple caprice orthographique ; aussi ne peut-on rien conclure dans tous ces mots du changement du *c* ou du *t* étymologique en *t* ou *c* ; mais il n'en est pas de même dans les groupes que j'ai examinés auparavant : là, la substitution est incontestable.

II°.

Un certain nombre de noms de lieu formés à l'aide du suffixe *iacum* ou *iacus* prennent en provençal, au lieu de la terminaison *ac* ou *at*, la finale *as* ; par exemple *Arnas*, Arnacus (Rhône), *Marsas*, Marciacum (Gironde), *Unias*, Unisiacus (Loire), etc. Cette désinence se retrouve aussi dans des noms formés à l'aide du suffixe *ate*, *atis* ; ainsi dans *Carpentras* (Carpentrate), *Coussenas* (Curcionatis), etc. Comment expliquer la présence de l'*s* final dans ces mots ? Si on considère les dérivés en *atis*, auxquels les dérivés en *ate* auront été évidemment assimilés, on peut y voir, je crois, le résultat de l'assibilation du *t* de *ate*, *atis* ; si on remarque, d'un autre côté, que *c* se change parfois en *t* dans le suffixe *iacum*, on pourra admettre qu'après ce premier changement il y a eu, comme dans les noms en *ate*, *atis*, transformation du *t* en *s*. On aurait donc ici une nouvelle modification du *c* vélaire. Mais il peut se faire aussi, ce qui est pourtant moins probable, que, le *c* étant tombé purement et simplement, l'*s* finale ne soit autre chose que la terminaison de l'ancien nominatif singulier, trouvée dans le mot latin lui-même

pour les dérivés en *iacus*, ajoutée par analogie aux noms formés à l'aide du suffixe neutre *iacum*. Quoi qu'il en soit, laissant de côté cette forme sans importance, je termine ici l'étude des transformations générales du *c* vélaire pour passer à celles du *c* palatal, objet du livre suivant.

LIVRE SECOND.

TRANSFORMATIONS DU C PALATAL.

L'histoire du *c* palatal présente des difficultés particulières, non que les modifications en soient beaucoup plus nombreuses que celles du *c* vélaire, mais à cause de l'obscurité qui a été jetée sur cette question. En voulant, en effet, comme l'ont fait plusieurs linguistes, trompés, je crois, par l'apparence, en expliquer les transformations comme celles, ou même à l'aide de celles, du *t*, suivi de *i* et d'une autre voyelle, au lieu de le faciliter, on a seulement compliqué le problème ; on n'a fait du moins que ramener à une cause particulière, qui ne pouvait en rendre raison, un phénomène général de phonétique. Pour éviter cet écueil, je m'attacherai à ne demander qu'à des faits certains les renseignements dont j'aurai besoin, et je m'efforcerai surtout de ne point confondre dans une même théorie des modifications phonétiques qui, pour être analogues, n'en reconnaissent pas moins des causes diverses et demandent dès lors une explication différente. La première question que je chercherai d'abord à résoudre, c'est celle de la date à laquelle le *c* palatal a dû perdre sa valeur gutturale ; ce ne sera qu'après y avoir répondu que j'aborderai la théorie des diverses modifications qu'il a subies ; puis, après avoir examiné rapidement les cas où il persiste exceptionnellement ou se change en spirante gutturale, je passerai en revue sa transformation en *č*, *ǵ*, *ž*, *ts* et *dz*, enfin en spirante dentale (*s* ou *ç*, *z*, *θ* et *ð*). Je suivrai d'ailleurs dans l'étude des modifications du *c* palatal la même marche que pour celles du *c* vélaire, et j'en chercherai autant que possible l'explication dans la modification physiologique des sons, afin d'en déterminer plus sûrement la véritable succession chronologique.

CHAPITRE I^{er}.

TRANSFORMATION DE CI ET DE TI SUIVIS D'UNE VOYELLE.

Nous avons vu qu'au moment de l'invasion, la gutturale palatale avait, aussi bien que la gutturale vélaire, conservé sa valeur primitive ; cependant, tandis que celle-ci a persisté dans un grand nombre de cas, la première, à de très-rares exceptions, s'est modifiée d'une manière qui a pu être différente sans doute, mais qui se retrouve également dans toutes les langues néo-latines, et n'a gardé dans aucune sa prononciation gutturale¹ ; cette transformation se présente donc comme un fait véritablement *roman* et doit dès lors être très-ancienne ; mais à quelle époque a-t-elle eu lieu en réalité ? Les grammairiens latins du v^e et du vi^e siècle, à plus forte raison ceux des siècles précédents, l'ignorent, ou du moins, ce qui revient au même, — car il est difficile de supposer, alors qu'ils ont noté avec tant de soin, comme nous allons voir, le changement de la prononciation de *t* devant *i* suivi d'une autre voyelle, qu'ils eussent gardé le silence sur un fait analogue, s'il s'était produit de leur temps, — ils n'en ont point parlé.

Mais, si les témoignages directs nous font défaut, nous en trouvons d'indirects dans la substitution de *ci* à *ti* dans les inscriptions. *t* suivi de *i* et d'une autre voyelle avait au vi^e, et peut-être même au v^e siècle de notre ère, perdu le son dental pour se changer en sifflante. Nous avons à cet égard les témoignages les plus formels : « Quotiescunque post *ti* vel *di* syllabam sequitur vocalis, illud *ti* vel *di* in sibilum vertitur ², » dit l'Africain Pompeius, qui vivait probablement au vi^e siècle. Dans son *Ars de Barbarismis*, un disciple de Donat, le Gaulois Consentius, originaire d'une famille connue dans les lettres au v^e siècle, parle lui aussi de cette assibilation de *ti*, mais comme d'un fait qui n'était pas encore généralement répandu : « In littera *t*, dit-il ³, aliquid ita pingue nescio quid sonant, ut cum dicunt *etiam*,

1. Il faut excepter toutefois le sarde logoudorien, comme je l'ai déjà dit et comme on verra plus loin.

2. *Gramm. lat.* V, 286 K.

3. *Gramm. lat.* V, 395 K. Le défaut contre lequel Consentius s'élève

nihil de media syllaba infringant. Græci contra, ubi non debent infringere, de sono ejus infringunt, ut, cum dicunt *optimum*, mediam syllabam ita sonent quasi, post *t*, *z* græcum ammisceant. » — « Cum *justitia* *z* litteræ sonum exprimat, tamen quia latinum est per *t* scribendum est, sicut *militia*, *malitia*, *nequitia* et cætera similia, » disait à son tour, à la fin du vi^e ou au commencement du vii^e siècle, Isidore de Séville ¹. Ainsi, d'après Pompeius, *ti* suivi d'une autre voyelle avait un son sifflant, et d'après Consentius et Isidore de Séville, ce son était analogue à celui du ζ grec, c'est-à-dire à *ts* ou *dz*.

Ces témoignages si positifs se trouvent encore confirmés par les transcriptions grecques des mots latins au vi^e et vii^e siècle; *ti*, qui sous l'empire était représenté par τi, — ainsi Μαρτιος (*Martius*) Βοκοντιος (*Vocontius*), — l'est maintenant par ζι; on lit dans les Chartes de Ravenne :

δωναζιο(νε), δωναζιονεμ.	Mar. Pap. dip. xciii, 83, 89.
δονατζιονεζ	id. cx, 9.
ακτζιο	id. cx, 18.
πορεζονε	id. xciii, 83 ² .

On trouve également dans les Chartes de Naples le gothique *Kautsjôn* pour *cautionem*. Enfin les inscriptions latines de la même époque nous offrent plus d'un exemple de cette transformation du *t* suivi de *i* et d'une autre voyelle. On trouve peut-être dès le iv^e siècle *Constanzii*, *Tezianus*, qui nous montrent le *t* de *ti* suivi d'une autre voyelle remplacé par *z*, avec persistance de l'*i* atone ³. A la place de *tzi* ou *zi*, des inscriptions donnent *si*, par exemple *Volcasius*, *Vessius* (Renier), *Voconsius* (Steiner), *nunsius* (Fabr.), *observasione* (Leblant, Lyon, v^e siècle), *Marsius* (Pard. 670 ap. J.-C.), etc. Dans d'autres, au contraire, *i* disparaît, et *ti* est par conséquent remplacé par *tz*, *ts*, *z* ou *zz*; ainsi *Caritze*, *Bonizza*, *Costantso* et *Cos-*

n'était autre que l'*iotacisme*, signalé aussi par Pompéius : « Iotacismi.... fit hoc vitium, quotiens post *ti* vel *di* syllabam sequitur vocalis, si non sibilus sit. Non debemus dicere ita, quemadmodum scribitur, *Tittus*, sed *Tiltus*. Ergo si volueris *ti* vel *di*, noli, quemadmodum scribitur, proferre, sed *sibilo* profer. » (Id., V, 286.)

1. *Origines*. L. I, 26. Ed. Lind.

2. Cf. Cors. id. I, 65. — Schuch. id. I, 153. — Diez, *Gr.* I, 229.

3. Schuchardt donne encore *Bonifalsius* que Corssen rejette non sans raison, je crois, comme douteux, et *Cresentsianus*, cité par Gruter, mais qui est évidemment une leçon fautive. Cf. Sch. *Voc.* I, 153 et Cors. *Aussp.* I, 65.

tanzo, πορσεζονε (Arch. Rav.). On trouve même avec *ss* ou simplement *s* : *Crassano* (Mai, iv^e siècle), *Marsas* (Ren. 442 ap. J.-C.), *sapiensa*¹.

Toutes ces inscriptions n'ont pas sans doute la même valeur, et peut-être quelques-unes, au lieu de témoigner d'une modification récente du *t*, ne sont-elles que des provincialismes ou des restes de l'assibilation de *ti* particulière de tout temps à l'ombrien et à l'osque²; mais le témoignage formel des grammairiens que j'ai cités, et les exemples multipliés qui apparaissent depuis le v^e siècle prouvent de la manière la plus certaine qu'à partir de cette époque *t*, suivi d'un *i* et d'une autre voyelle, tendit à se changer définitivement en *ts*, son qui fut désormais reconnu comme le seul régulier, quoiqu'il ne fût pas, comme nous l'apprennent Consentius et Pompeius, toujours employé³.

Mais on ne trouve pas seulement *ti* remplacé par *(t)zi* ou *si*, on rencontre aussi à sa place la transcription *ci*. Cette substitution se présente d'ailleurs dans les conditions les plus différentes et qui dès lors n'ont pas la même signification. Ainsi il semble qu'on écrivit indifféremment par *ci* ou *ti* les mots *Larcus* et *Lartius*, *Marcus* et *Martia*, *Mucius* et *Mutius*, *Volcarius* et *Volcatius*, etc.⁴. Dans les suivants, au contraire, *ci* a été certainement mis pour *ti* :

terminac(iones), *defenicionis* Rev. arch. Par. x, 218. (Medjana, a 220-235.)

<i>disposicionem</i>	<i>Inscr. R. Neap.</i> 109.
<i>periciae</i>	<i>Corp. Inscr. Rhen.</i> Bramb. 1070.
<i>ocio</i>	Gruter 462, 1. (389 ap. J.-C.)
<i>Prudencius</i>	<i>Corp. Inscr. Rhen.</i> — Bramb. 1048, etc.

Enfin du commencement du vii^e siècle :

<i>neguciatoris</i>	} Le Blant, <i>Insc. chrét.</i> IV, 17. (Lyon, 601 ap. J.-C.)		
<i>recordacionis</i>			
<i>oracionem</i>			
<i>stacio</i>			
<i>colpacioni</i>	id.	id.	10 (Autun), etc.

En Gaule, en particulier, cette confusion devint générale à

1. Schuch. id. I, 152.
 2. Cors. id. I, 62.
 3. Voir plus haut, p. 66.
 4. Cors. id. I, 53.

partir du *vi*^e siècle, et les Chartes mérovingiennes en offrent de nombreux exemples ; la substitution de *ci* à *ti* y apparaît, même dès le siècle précédent, mais seulement comme exception, soit qu'on ne confondît encore que rarement ces deux sons dans le langage, soit que les copistes eussent conservé encore les anciennes traditions orthographiques ; ainsi on trouve dans une charte de 558 *precio* pour *pretio*, et par contre *juditiaria* pour *judiciaria* ; mais partout ailleurs *ci* et *ti* persistent. Il en est tout autrement dans les chartes du temps de Dagobert, de Chlodovig et de Chlotaire II ; *ti* n'est plus qu'une forme exceptionnelle, *ci* la forme ordinaire ; ainsi *donaciones*, *referencia*, *gracia*, *subscrptionibus* ; — à côté, il est vrai, encore de *petiit*, *donatione*, *prescriptionem* (a. 625), *etiam* et *præceptione*, etc. (a. 627) ; — *petitionibus*, *propicio*, *adjacenciis*, *roboracione*, *vendicionis*, *porciones*, *postolacione*, *tucius*, *suscripcionibus*, et seulement *præceptio* et *pactione* (a. 628) ; une charte de l'année 631 faite à Clichy et portée sous le n° 7 de la collection Tardif a partout *ci* à la place de *ti* ; dans la charte suivante, au contraire, *ti* apparaît trois fois dans *benefitia*, *famulantium*, *redibitiones* ; les chartes n° 11 de 653, n° 12 de 656, etc., n'offrent plus que *ci* ; la charte n° 10 de 652, par laquelle l'évêque de Paris, Landry, faisait abandon de ses droits épiscopaux sur l'abbaye de Saint-Denis, fait exception ; *ci* pour *ti* ne s'y rencontre qu'une fois, *ti* a persisté partout ailleurs ; ainsi *gratia*, *providentia*, *altiora*, etc.¹ Évidemment cette exactitude orthographique tient à ce que le scribe avait une connaissance du latin plus grande que ses devanciers ou que ses successeurs ; mais quand la tradition ne les faisait pas se conformer à l'ancienne orthographe latine, les scribes du *vi*^e siècle, on le voit, mettaient presque constamment *ci* à la place de *ti*.

Comment expliquer cette confusion entre deux sons originellement si différents ? répondait-elle à une confusion de prononciation, rendue seulement possible par une transformation de la syllabe *ci* analogue à celle de *ti* ? Il faut distinguer entre les époques ; les témoignages nombreux et irréfutables que j'ai donnés de la persistance du son guttural du *c* palatal jusqu'au *vi*^e siècle ne permettent pas de croire, pour les exemples du *iii*^e, que *ci* y représente la prononciation de *ti* assibilé ; ce n'est pas non plus entre le son assibilé de *ti* et celui qu'eut *ci* après sa transformation définitive que la confusion eut alors lieu, mais entre le son que

1. *Monuments historiques*, p. p. J. Tardif.

prireut ces deux syllabes avant de se changer en *tsi* ou *çi*; antérieurement à cette transformation dernière, en effet, comme le remarque avec raison R. von Raumer¹, *ci* et *ti* durent prendre un son palatal qui les rendit presque identiques; c'est par la confusion entre ces sons *kj*, *tj*, intermédiaires à *ki* et *ti* d'une part, à *tsi* ou *çi* de l'autre, que s'explique celle qui se fit alors dans l'emploi du *c* et du *t* suivi de *i* et d'une autre voyelle. Quant aux exemples du vi^e siècle, ils ont une tout autre signification; à cette époque, *t* suivi de *i* et d'une autre voyelle avait perdu depuis plus d'un siècle sa prononciation dentale originaire et pris le son *tsi*, *zi* ou *ts*, *z*; pour qu'on pût donc lui substituer *çi*, il fallait que le *c* de cette dernière syllabe eût de son côté perdu sa valeur gutturale primitive et pris une prononciation analogue à celle de *ti* transformé, c'est-à-dire à *ts(i)* ou *z*. Quelques inscriptions viennent confirmer, à ce qu'il semble, ce fait; ainsi :

Luziæ et *Marziæ* Murat. *Ant. Italicæ* 1704, 3 et 1892, 12 (*Ucetia*)
onzias Murat. id. II, 25 (*Lomb. 715?*)

Il faut probablement y joindre

Felissiosa Renier I, 2358 (Aquatillæ).
provins. Bull. arch. Rom. 1860 p. 171².

Si la confusion était possible entre *ci* et *ti*, le son de ces deux syllabes était-il identique? En d'autres termes *ci* avait-il au moment où il a commencé à être confondu avec *ti* le même son que cette syllabe? D'après un commentateur de Donat, dont nous ignorons malheureusement l'époque et la nationalité, *ci* et *ti* ne se prononçaient pas de la même manière : « alterum sonum, dit-il, habet *i* post *t* et alterum post *c*, nam post *c* habet pinguem sonum, post *t* gracilem³. » Quel était ce son grêle que *i* prenait après *t*, le son épais qu'il avait après *c*? Le renseignement du disciple de Donat s'applique-t-il à la période où *c* et *t* s'étaient complètement transformés, ou à cette période antérieure où ils avaient une valeur palatale? Il est difficile de répondre à cette question, mais il semble qu'à l'origine *ci* et *ti* transformés eurent une valeur distincte, et cette circonstance que l'italien, qui mieux que les autres langues romanes a dû conserver les traditions de l'ancienne prononciation, a donné en général à *ti* le son de *z(i)*, à *ci*,

1. R. von Raumer, *Gesamm. sprachw. Schriften*, 92.

2. Cf. Schuch. id. I, 155. — Cors. id. I, 59.

3. *Gramm. lat.* V, 327 K.

au contraire, celui de *ċ(i)*, m'en paraît une preuve irréfutable ; seulement dans certains cas aussi, ces deux syllabes purent avoir la même prononciation, de même qu'en se modifiant simultanément, elles finirent par devenir identiques dans les langues du double groupe occidental, tandis qu'au contraire elles sont restées distinctes, pour le plus grand nombre de cas, dans le groupe oriental ¹.

Nous sommes arrivés à ce résultat qu'au VII^e siècle de notre ère, *c*, suivi de *i* et d'une autre voyelle avait perdu sa prononciation gutturale ; mais en était-il de même quand *c* était suivi d'un seul *i* ou d'un seul *e* ? Les linguistes qui ont cherché uniquement dans le changement de la voyelle *i* de la terminaison *cius* en *i* consonne l'explication de la transformation du *c* qui le précède, ont rencontré ici une insurmontable difficulté : pourquoi, en effet, si l'*i*, en se consonnifiant, est la seule cause de la transformation du *c* précédent, cette consonne a-t-elle pris aussi devant un seul *e* ou *i* le même son *ċ* ? Evidemment il n'y a pas de réponse à la question ainsi posée, et rien ne prouve mieux qu'il faut chercher ailleurs la solution du problème. D'ailleurs cette explication même ne ferait que reculer la difficulté sans la résoudre : il resterait toujours à dire, en effet, — ce qu'on n'a point fait encore, je crois, — pourquoi l'*i* demeuré voyelle jusque-là s'est tout-à-coup changé en consonne ; or ces deux faits, consonnification de l'*i*, modification de la consonne précédente, sont solidaires l'un de l'autre ; si le second suppose le premier, le premier ne suppose pas moins dans une certaine mesure le second, et tous deux ne sont que le résultat complexe de l'ébranlement qui se produisit alors dans le système phonétique du latin. Mais une fois que cet ébranlement, qui a surtout affecté les gutturales, se fut produit, il n'y avait pas de raison pour que le *c* palatal, — pour ne parler que de cette lettre, — conservât sa valeur originale devant une voyelle simple plutôt que devant le groupe *ia* ou *ius*. D'où vint en effet sa transformation ? De la modification

1. Voir plus loin, ch. IV et V. — Il peut se faire aussi que la différence qui apparaît dans le traitement de *ti* et de *ci* en italien tienne à ce que *ti* s'étant modifié plus tôt que *ci* est arrivé à la forme *ts*, alors que *ci* n'en était qu'à *ċ* ; d'ailleurs *ti* précédé de *c* ou de *p* a donné *ċ* comme *ci*. La seule différence fondamentale qui a dû se manifester dans la transformation de *c* et de *t* n'existe à vrai dire que dans le cas où ils sont suivis d'un seul *e* ou d'un seul *i* ; *c* est devenu alors, comme quand il est suivi de *i* et d'une autre voyelle, *ċ* ; *t*, au contraire, quand il s'est modifié, n'a pu donner que *ts*.

apportée aux gutturales à l'époque de la destruction de l'empire. Jusque-là on avait formé l'obstacle nécessaire à la production de la gutturale palatale assez en arrière du palais dur, près de la limite du palais mou, on le forma désormais plus avant, dans la position où se fait entendre la vraie palatale *k*; en avançant encore cet obstacle, on devait naturellement arriver au son *č*, que le *c* fût suivi de *i* et d'une autre voyelle ou d'un seul *e* ou *i* atone ou accentué. C'est dans le fait ce qui a eu lieu. Nous avons vu que la transformation de *cius*, *cia*, *cium* ne devint générale qu'à la fin du *vi*^e ou au *vii*^e siècle de notre ère; dès le suivant, le *c* suivi d'un seul *e* ou *i* qui était remplacé jusque-là par *k* en allemand, y est représenté maintenant par *z* ou par *c*, par exemple :

<i>chruzes</i>	(crucis)	<i>Hymn. vet. eccl.</i> xxvi, ed. J. Grimm p. 40 (viii ^e siècle).
<i>cit</i> pour <i>zît</i> (tempus)		Kero p. 17 (vers 750).
<i>luciles</i>	(parvi)	Tat. (ix ^e siècle) LII, 5.
<i>lucil</i>	(parvum)	id. id. cxxxix, 10.

Des inscriptions latines de la même époque, ou même antérieures, nous montrent également *c* suivi d'un seul *e* ou *i* déjà transformé; ainsi :

<i>Bincentce</i>	Mai. <i>Inscr. chrét.</i> 423, 1.
<i>intcitamento</i>	<i>Bull. arch. rom.</i> 1857, p. 37. (Aricia, prem. moitié du v ^e siècle.)
<i>paze</i>	Mur. 1915, 3. (Interamna, fin du vi ^e siècle.)
<i>Tzitane, Zitane</i> (Κεϊτζαννε), etc.	Mar. <i>Pap. dipl.</i> cxxxii (Rav. 591 ap. J.-C.)
<i>zeterorum</i>	Pard. <i>App.</i> XIII, 6 (Kopie, 700 ap. J.-C.)
<i>sisternæ</i> (?)	id. cxI, 65 (id. 528 id.)
<i>cathazizat</i>	<i>Gloss. du viii^e siècle.</i> Graff. <i>A. h. d. sprachdenk.</i> ¹

Ainsi la modification du *c* suivi d'un seul *e* ou *i* s'est produite suivant toute vraisemblance en même temps que sa transformation devant *i*, suivi d'une autre voyelle, ou ne lui a pas été de beaucoup postérieure². Mais comment expliquer le changement d'une gutturale simple dans un des sons composés *č*, *ğ* ou *ts*, et quelles en ont été les modifications successives? Telle est la

1. Cf. Schuch. id. I, 163.

2. C'est aussi l'opinion de Diez, *Gr.* I, 251, et de Schuch. id. I, 163.

double question qu'il me faut maintenant essayer de résoudre phonétiquement, après en avoir, comme je me suis efforcé de le faire jusqu'ici, déterminé la date et montré le développement historique.

CHAPITRE II.

CHANGEMENT DU C PALATAL EN Č.

Le son č est commun dans les langues indo-européennes, et il y apparaît le plus souvent comme une transformation de la gutturale soit palatale, soit même vélaire ¹. C'est comme tel que le connaissent parmi les anciens idiomes le sanscrit, le zend et l'ancien bulgare ou slavons. Ainsi :

lat. quatuor	lit. keturi	scr. <i>Āatur</i>	sl. <i>četyryge</i>
lat. quinque		scr. <i>pañkan</i>	
scr. kan (prier)			zend <i>Āakara</i> (3 ^e p. s. parf.)
scr. kart (fendre)	lit. kertu (je coupe)		sl. <i>črutati</i> (échancrer)
scr. kas	lat. quis, quid		zend <i>Āas, Āit</i>
lat. vocem		scr. <i>vaĀam</i> ²	

Les idiomes modernes, ceux-là mêmes qui sont sortis des langues primitives qui, comme le latin et les anciens dialectes germaniques, avaient conservé le plus fidèlement au *k* sa valeur originelle, n'offrent pas de moins nombreux exemples de la transformation de cette gutturale en č. Ainsi en ancien norois le *k* avait gardé sa valeur gutturale; mais le suédois l'a changé, d'après Rask, en č au commencement des mots; ainsi *kek* (mâchoire), *kisel* (caillou), *kenna* (connaître), *kysk* (chaste), se prononcent *tchek*, *tchisel*, *tchenna*, *tchysk*. Le *k* prend aussi souvent un son analogue en danois; il ne s'est pas moins profon-

1. Cette transformation n'est pas d'ailleurs particulière à ces idiomes, mais on la retrouve dans presque toutes les langues; ainsi, tandis que les Arabes d'Égypte donnent au chien le nom de *kelk*, les Bédouins du désert l'appellent *tchelk*; dans le chinois aussi *kh*, *k*, *h* se changent parfois en *ts*, *ds*. *Encycl. von Ersch u. Gruber*, Art. c.

2. Schleicher, *Comp. passim*. Il ne faut pas oublier toutefois qu'en sanscrit *k* paraît représenter bien plutôt la vraie palatale *k*, que la chuintante č.

dément modifié dans le frison ¹; mais parmi les idiomes germaniques, c'est surtout dans le passage de l'anglo-saxon à l'anglais que les exemples de la transformation du *c* (*k*) en *č* (*ch*) abondent, et que ce phénomène s'est à la fois étendu et généralisé. Tandis, en effet, que le *c* anglo-saxon a gardé sa valeur gutturale en anglais devant *a*, *o*, *u* et *l*, *n*, *r*, il s'est presque toujours dans ce dernier idiome changé en *č* devant les voyelles *e* et *i* et les diphthongues ou *brechungs* commençant par l'une d'elles, transformation qui se manifeste déjà dans le nouvel anglo-saxon, quoique peut-être d'une manière moins générale. Voici quelques exemples de cette modification de la palatale germanique :

V. ANG.-SAX.	N. ANGL.-SAX.	ANGL.
cele	<i>chele</i>	<i>chill</i>
cêse	—	<i>cheese</i>
cin	<i>chin</i>	<i>chin</i>
cild	<i>child</i>	<i>child</i>
ceac	—	<i>check</i>
ceaf	<i>chaf</i>	<i>chaff</i>
cealc	—	<i>chalk</i>
ceap	—	<i>cheap</i>
ceorl	<i>cheorl</i>	<i>churl</i>
ceosan	<i>cheosen</i>	(to) <i>choose</i>

Quand la gutturale primitive était représentée par *ku* ou *qu*, elle a persisté malgré la chute de l'*u*. Ainsi :

	quellian	cvellan	kill
v. h. a. kuani	cêne	keen	

Il en est de même parfois quand *c* est suivi de *e* ou *i*, non primitifs mais substitués à *a*, *o*, et le plus souvent de *y*, umlaut de *u*. Ainsi on a par exemple :

GOT.	V. ANG. SAX.	N. ANG. SAX.	ANG.
katils	cetel	—	kettle
cunni	cynn	ken	kin
cuning	cyning	king	king
cussian	cyssan	—	(to) kiss
—	cyrice	chirche	church éc. kirke ² .

1. Grimm, *Gesch. der deutschen Sprache*, I, 272. — Id. *Deutsche Gram.* I^{er}, 232, 474, 485.

2. Koch, *Eng. Gram.* I, 128, 129. — W. Müller, *Etym. Wart. der engl. Sprache*, s. v. — Grimm, *Deutsche Gram.* I^{er}, 437.

Dans les langues romanes, le changement du *c* en *č* est, comme dans les langues germaniques, devenu un procédé régulier de formation ; habituel en italien, en roumanche au commencement des mots, et dans un des dialectes roumains, — celui du Nord, — devant *e* et *i*, il se produit aussi en français et souvent en provençal, ainsi que dans certains dialectes ladins, devant *a*, et parfois même devant *o* et *u*, affaiblis, il est vrai, en *ô*, *e* ou *û* ; comment expliquer cette transformation commune à tant d'idiomes, parlés par des peuples si divers et nés sous des climats non moins différents ? Peut-on et doit-on l'attribuer à une seule et même cause, ou bien faut-il, comme on l'a fait parfois, chercher une explication particulière pour le changement du *c* suivi de *i* et d'une autre voyelle, ou seulement de *i* ou de *e*, ou encore d'une voyelle autre que *i* ou *e* ? On pourrait se borner à constater le fait et conclure de sa généralité à la loi qui le régit ; mais il est possible d'aller plus loin.

Un fait qui frappe dans l'étude des transformations du *c* roman, c'est que l'obstacle nécessaire à sa production, lequel se formait à l'origine au fond de la cavité bucale près du palais mou, ou contre le palais mou, suivant qu'il s'agit du *c* palatal ou du *c* vélaire, s'est, dans les modifications successives subies par cette lettre, formé de plus en plus en avant, jusqu'à ce qu'il ait été, dans l'espagnol et dans quelques dialectes provençaux ou ladins, formé par la pointe de la langue et le bord des dents ; il y a là une tendance difficile à expliquer, mais à laquelle ont obéi fatalement les peuples romans. Ceci posé, voyons ce qui se passe quand la langue, au lieu de venir s'appuyer contre le palais mou, pour former l'obstacle nécessaire à la production du *k* vélaire, forme cet obstacle plus en avant. Dans ce cas, au lieu de la vélaire *k*, on produit la palatale *k*₁ ; si on forme l'obstacle encore plus en avant, on produit un son approchant de celui de *kj*, composé de la gutturale proprement dite suivie de la spirante correspondante ; en avançant encore davantage l'obstacle formé par la langue, on franchit le domaine du *k* pour entrer dans celui du *t*, et au lieu du son *kj*, on fait entendre le son *č*, composé du *t* dorsal et de la spirante *š*, c'est-à-dire *tš* ou *tch*.

On le voit par là, *č* est le son qui se produit quand on passe de la série du *k* à celle du *t*, c'est une espèce de compromis entre le son guttural pur et le son dental ; aussi n'a-t-il pu prendre naissance que dans les idiomes dont le système phonétique avait perdu sa force primitive ; voilà pourquoi sans doute on ne le rencontre ni dans l'ancien grec, ni dans le latin, ni dans le gothique,

où gutturales et dentales ont conservé fidèlement leur valeur originaires ; il apparaît, au contraire, dans la plupart des langues qui en sont dérivées, et qui, comme nous le savons, ont profondément modifié leurs consonnes ; on voit même ce son *č* coexister avec le son guttural dans certains dialectes, c'est ainsi qu'en normand *chien* se dit suivant les localités et parfois dans la même localité *tchien* ou *kien*, qu'en vénitien *chiave* se prononce indifféremment *kiave* et *čiave*, etc. Il y a là ainsi comme une erreur de la langue qui prend au hasard la position où se produit la gutturale, ou une position intermédiaire entre le lieu où se produit cette dernière et la dentale. Cette position intermédiaire étant celle qui correspond à la formation de l'*i*, et aussi, à peu près du moins, à celle de l'*e*, le changement de *k* en *č* doit avoir lieu surtout, et les faits le démontrent, pour la gutturale palatale ; *a*, au contraire, étant de même ordre que la gutturale vélaire, sa juxtaposition à cette dernière ne peut qu'en favoriser la conservation, *u* (*ou*) appartenant à l'ordre des labiales, sa présence à côté de la gutturale ne peut non plus amener l'affaiblissement ou la modification de celle-ci ; aussi *k* suivi de *u* a-t-il persisté, à part de très-rare exceptions, dans toutes les langues romanes, et ne s'est-il modifié devant *a* que dans un petit nombre d'entre elles. Comment même a-t-il pu se transformer devant cette dernière voyelle ?

J'ai déjà implicitement répondu à cette question en montrant que si au lieu de former l'obstacle nécessaire à la production de la gutturale contre le palais mou, on le forme contre le palais dur, au lieu d'une vélaire on donne naissance à une palatale, laquelle, étant traitée comme une palatale primitive, donnera forcément, en se modifiant, le son *č*. L'histoire des langues nous montre par le fait que cette transformation est fréquente ; elle n'est pas rare en sanscrit, et Bopp, généralisant trop, il est vrai, un fait particulier, est allé jusqu'à regarder les palatales comme sorties des gutturales ¹. On la retrouve en zend, et les idiomes modernes nous en offrent de nombreux exemples ; ainsi en anglais les mots *card*, *cube*, *cow*, sont souvent prononcés *kyard*, *kyube*, *kyow*² ; et si c'est là une prononciation provinciale ou archaïque, du temps de Walker elle était tellement en usage qu'il trouvait

1. « Diese Classe, dit-il en parlant des premières, ist aus der vorhergehenden entsprungen und als Erweichung derselben anzusehen. » *Vergl. Gram.* p. 13.

2. Max Müller. *Nouv. leç. sur la science du langage*, I, 179.

« impossible » de prononcer *carriage*, *garrison*, sans faire suivre la gutturale du son *i*¹.

Là se sont arrêtées, en ce qui concerne le *c* vélaire du moins, les langues germaniques; les langues romanes sont allées plus loin. Nous trouvons en particulier dans les dialectes ladins toute la série des transformations du *c* vélaire dans son passage du son *k* au son *č*; ainsi dans le roumanche, *carnem* a donné *carn*; *cantare*, *cantā*; mais dans le dialecte de l'Engaddine, dans celui du Frioul et dans plusieurs dialectes du Tyrol, le *c* vélaire apparaît transformé en vraie palatale, que je désignerai pour plus de simplicité par *c'*²; ainsi *cantare* y est devenu *čantar*, *čanta* et *čanti*; enfin dans deux ou trois dialectes du Tyrol, nous trouvons la forme *č*, par exemple *čanta* (*cantare*), dans le dialecte d'Ampezzo.

Cette coexistence dans la même région des sons *c*, *c'*, *č*, montre facilement comment le premier a pu se transformer dans le dernier, et comment aussi il a pu s'arrêter au son *c'*. Au reste la palatale ordinaire a pu aussi, ou s'arrêter au son *c'* ou *kj*, ou se changer définitivement en *č*; ainsi dans le danois le *k* suivi de *æ*, *e*, *ö*, *i* prend le son *kj*, il en est de même dans les dialectes du Nord du Jutland; en suédois, au contraire, la transformation a été complète, et le *k* y prend alors d'ordinaire le son *č*³. On comprend d'après cela qu'avant le changement complet de *c*, il y ait pu avoir une période plus ou moins longue où il ait pris le son *kj* ou *c'*.

Il résulte de ce qui précède que le *c* vélaire, pour se transformer en *č*, a dû se changer d'abord en *c'* palatal par suite du déplacement de l'obstacle nécessaire à sa formation vers la région propre à ce dernier, et que le *c* palatal s'est transformé en *č* quand, le sentiment de sa valeur originelle se trouvant en quelque sorte perdu, l'obstacle nécessaire à sa production se forma vers la région du *t* et non plus à la partie postérieure du palais dur; cela eut lieu, comme nous l'avons vu plus haut, vers le septième siècle de notre ère; quant à la transformation du *c* vélaire, elle est évidemment postérieure, et elle pourrait bien n'avoir commencé qu'un ou deux siècles plus tard.

1. Al. J. Ellis, *On early english pronunciation*, I, 206.

2. Il ne faut pas oublier, comme je l'ai remarqué déjà (v. p. 5), que la palatale a une valeur différente suivant que l'obstacle se forme plus ou moins près du palais mou; *c'* représente la palatale qui en est formée le plus loin, à la limite du domaine guttural; il est à peu près égal à *kj*.

3. Grimm, *Gram.* I^e, 474, 485. — Kuhn's *Zeitschrift*, XII, 147.

Telle est l'explication que l'on peut, je crois, donner de la transformation du *c* en chuintante ; elle repose sur la théorie de Brücke, et est d'accord avec ce que Max Muller, Corssen et von Raumer ont dit sur le sujet ; mais elle diffère de celle qui a été proposée par plusieurs linguistes, en particulier par Schuchardt. Commentant Schleicher, et se préoccupant uniquement du changement de *c* suivi de *i* et d'une autre voyelle, le savant auteur du « Vocalisme du latin vulgaire » a voulu y voir le résultat de ce qu'il appelle la palatisation de *i*, c'est-à-dire du changement de *i* voyelle en *i* consonne ; il suppose que *ci* suivi d'une voyelle s'est d'abord changé en *kj*, puis en *kj'* (*j'* ayant le son de *ch* dans l'allemand *sichel*), puis en *kj''* et en *t'j'* (il ne dit pas ce qu'il représente par *k* et *t'*), ensuite en *tj'* et enfin en *tš*¹. Il est difficile à la fantaisie d'aller plus loin ; malheureusement rien ne vient justifier cette série si laborieusement composée, et les exemples, destinés à la vérifier, la contredisent bien plutôt. Si *ci*, en effet, se changeait ainsi en *tš* (*tch*), l'*i* qui suit le *t* dans le mot latin aurait *toujours* dû disparaître ; or de l'aveu même de Schuchardt, il subsiste comme voyelle plus souvent qu'il ne tombe², ce qui n'empêche pas le *c* de se transformer dans l'un comme dans l'autre cas ; mais l'*i* ne peut à la fois persister et se modifier ; cette modification n'ayant pas toujours lieu n'est donc point indispensable à la transformation du *c* et ne saurait dès lors l'expliquer à elle seule. D'ailleurs cette suppression même de l'*i* du suffixe *cius*, *cia*, *cium*, qui apparaît surtout dans le double groupe occidental, est bien plutôt la conséquence de la loi, en vertu de laquelle tombe toute voyelle posttonique autre que *a*, que celle de sa transformation. Mais le plus grand défaut de la théorie de Schuchardt, c'est de ne pas donner d'explication pour la transformation du *c* suivi de *i* accentué et d'une autre voyelle, ou d'un seul *i* ou *e* accentué ou atone, ou, à plus forte raison, d'une autre voyelle que *e* ou *i* ; aussi l'auteur, arrêté sans doute par l'impossibilité d'en donner la raison, s'est-il borné à constater le fait, sans chercher à l'expliquer ; mais pourquoi n'avoir pas fait de même pour le *c* suivi de *i* atone et d'une seconde voyelle ? Enfin il y a dans cette théorie une supposition gratuite et une confusion : la supposition c'est d'admettre sans en donner la raison que l'*i* de *cius* depuis si longtemps voyelle passe tout-à-coup à l'état de consonne ; la confusion c'est d'attribuer à cet *i*

1. Schuch. id. I, 150. — N'ayant point à ma disposition les signes *j* et *t* accentués, j'ai dû les remplacer par *j* et *t* avec apostrophe.

2. Id. I, 156.

consonne ce qui ne lui appartient pas ou ne lui appartient qu'en partie. L'*i* consonne s'est souvent changé en chuintante ; ainsi *jugum* a donné en français *joug*, anciennement *djoug*, et a alors ζ pour équivalent en grec, — par exemple ζύγον comparé au latin *jugum*, au sanscrit *jugam* ; — c'est là un fait de même nature — puisque l'*i* consonne est une palatale — que la transformation de *c* ou de *g* en chuintante et qui, comme tel, ne présente pas de difficulté. Il faut distinguer cependant ; quand il est, en effet, précédé d'une consonne, le changement de *i* voyelle en *jot* (*j*) suppose en général l'affaiblissement de la consonne précédente ; le *j* semble même le plus souvent ne s'être développé complètement qu'aux dépens de celle-ci, et en entraînant la suppression¹ ; c'est ce qui est arrivé en espagnol pour l'*l* de *flium* devenu *kijo* dans cette langue, en français au second *p* de *pipionem* transformé en *pigeon*, tandis qu'en italien on a pour le premier *figlio* avec conservation de *l*, pour le second *pipione* avec celle du *p*². Mais ici les choses ne se sont point, — d'ordinaire du moins, — passées ainsi, et il y a lieu de distinguer le cas où *i* a persisté et celui où il est tombé ; dans le premier, il n'y a eu évidemment que transformation du *c* d'abord en *ć*, puis en *č*, l'*i* restant intact, tout en ayant servi par sa présence à la modification du *c* précédent ; dans le second au contraire, si toutefois, comme je l'ai fait remarquer, il n'est point tombé comme atone, l'*i* voyelle s'est changé d'abord en *i* consonne ou palatal, puis transformé en *č*, le *c* s'assimilant ou tombant. Il y a loin de là, on le voit, quelque hypothèse que l'on admette, à la série de transformations inventées par Schuchardt, transformations aussi inutiles d'ailleurs qu'elles sont fausses pour la plupart.

Mais quel a été au juste le son du *c* après sa transformation ? Diez suppose qu'il fut celui même que semblent indiquer les transcriptions à la fois pour *ti* et *ci*, c'est-à-dire $z = ts$, son qui se serait affaibli en *s* ou *ç*, *z*, *θ* ou *ð* dans le double groupe occidental, se serait épaisi, au contraire, le plus souvent en *č* dans le groupe oriental. Je ne crois pas que cette supposition soit admissible.

1. Cf. Schleicher, *Die deutsche Sprache*, p. 56. La consonne persiste cependant quelquefois, ainsi en provençal *sapcha*, *sapchon* ; mais le plus souvent sa présence n'a servi qu'à déterminer la transformation d'*i* consonne en chuintante sourde ou sonore. Ce qui précède ne s'applique pas toutefois aux nasales qui peuvent persister, que l'*i* reste intact ou se transforme.

2. L'*i* de *pipionem* s'est aussi changé en *č* en italien, mais alors le *p* est tombé et on a eu *piccione*.

D'abord elle est en opposition avec la théorie de la transformation des gutturales que j'ai donnée plus haut; d'après ce que nous avons vu, en effet, *c* se change d'abord en *ć*, puis en *č*; l'accord d'une partie des langues indo-européennes ne peut laisser aucun doute sur ce point; dans quelques-unes sans doute on trouve d'autres formes à la place de la gutturale primitive comme *š*, *ts*, mais ces formes paraissent dérivées de *č*; c'est donc à ce son qu'il en faut toujours revenir. D'un autre côté, on ne voit pas comment, après avoir passé de la série palatale à la dentale en traversant la série intermédiaire *č*, le *c* serait revenu de la seconde à cette dernière, surtout quand aucun fait positif ne vient appuyer cette supposition, ni pourquoi il n'y serait revenu que pour un certain nombre de mots et non pas pour tous¹. D'ailleurs, si l'on étudie les transformations du *c* vélaire en *č* et en spirante dentale, lesquelles sont chronologiquement beaucoup plus faciles à suivre que celles du *c* palatal, nous voyons que *č* est la forme la plus ancienne et que ce n'est que postérieurement qu'on rencontre les sens dérivés *š*, *ts*, *s* ou *θ*. Enfin la manière dont le *g* s'est transformé dans son passage du latin au roman est encore une preuve, je crois, que *ts* n'est point la modification primitive du *c*, mais bien *č*. Les langues du Nord-Ouest, les seules où il cesse d'être guttural, nous montrent le *g* vélaire se transformant successivement en *ğ* et en *ž*, absolument comme le *c* vélaire *y* devient *č* puis *š*; d'un autre côté, dans toutes les langues romanes, celles de l'Est comme celles de l'Ouest, — l'espagnol moderne excepté, — *ğ* ou sa forme dérivée *ž* est également le mode de transformation du *g* palatal, *dz* n'y apparaissant que comme forme exceptionnelle ou dialectale; n'est-il pas naturel dès lors que *č* soit aussi le point de départ, la forme primitive, des transformations du *c* palatal, comme *ğ* l'est des modifications du *g*, et que par conséquent on ait soit *č*, *š*, soit *č*, *ts*, *s*, et non *ts*, *č* ou *ts*, *s*, *š* pour la série régulière de ses transformations?

Ainsi *č* a dû être la forme première des transformations du *c* palatal; elle n'apparaît point, il est vrai, ni dans les anciennes inscriptions latines, ni dans les transcriptions en langues étrangères, mais il n'en pouvait être autrement, puisque ni le roman, ni le grec ou l'ancien allemand n'avaient de signe particulier pour le son *č*; il ne restait dès lors aux scribes qu'à prendre

1. « Wenn Diez alle italienischen *tsche* aus früherem *tse* vergrößert werden lässt, so bedarf dies wenigstens noch andere Nachweise, als die er beibringt. » R. von Raumer. id. 95.

celui qui s'en rapprochait le plus, c'est-à-dire ζ ou z ; c'est ainsi qu'au ^{xii}^e siècle les Grecs écrivaient Ριτζάρης le nom du roi d'Angleterre *Richard*, représentant par ζ le signe *ch*, dont le son ne pouvait être que *č* ou *ž*, et que de même on trouve dans le moyen néerlandais *Charles* transcrit par *Tsarels*, *Chartreux* par *Tsartroisen*¹. Au reste il est probable que *č* a dû dans les idiomes où il n'a point persisté s'affaiblir de bonne heure en *ts*, et il est même possible que dans tous il ait, surtout pour certaines formes de la terminaison, pris presque aussitôt après sa transformation cette forme affaiblie. Quant à *t* suivi de *i* et d'une autre voyelle il a pu, je crois, se changer directement en *ts*, puisque ce changement consiste à le faire suivre du son de la spirante de même ordre ; cette transformation a eu lieu comme l'on sait dans le haut allemand pour le *t* gothique, quelle que fût d'ailleurs la voyelle suivante ; les langues romanes ne sont pas non plus restées complètement étrangères à cette modification, quand le *t* latin est suivi d'un seul *e* ou *i* ; le roumain du Nord en offre de nombreux exemples ; on la rencontre aussi parfois en provençal et assez souvent dans les dialectes ladins, sous une de ses formes affaiblies, il est vrai ; enfin elle apparaît comme un procédé régulier de formation dans le sarde logoudorien. Il n'y a donc pas, ce semble, de raisons pour que le *t* suivi de *i* et d'une autre voyelle ne se soit pas changé directement en *ts*, comme quand il est suivi d'un seul *i* ou *e* ; mais dans le premier cas il a pu aussi, ainsi que nous le montrent un certain nombre de mots et d'idiomes, en particulier quand *t* est précédé d'une autre consonne, se changer, comme *ci*, en *č(i)*.

Quoi qu'il en soit des transformations de *ti* dans les langues romanes, on trouve, pour celles du *c* palatal, *č* et toutes ses formes dérivées : *ğ* la sonore correspondante, la sourde *ž*, qui n'est autre que *č* moins le son dental *t*, *ž* la sonore correspondante, *ts* et *dz* et leurs modifications successives *ç* ou *s* sourd, *z*, *θ* et *ð*. Ces diverses formes ne se sont d'ailleurs produites, ou plutôt maintenues, le plus souvent chacune que dans une région déterminée ; ainsi *č* et *ğ* sont particuliers aux idiomes du groupe oriental ; *ž* et *ž* n'appar-

1. Je trouve dans un article de Max Müller sur la prononciation du *c* latin suivi de *e*, *i*, *y*, la même opinion exprimée en termes presque semblables. « This does not prove, » dit l'illustre linguiste parlant de la représentation du *c* palatal latin par *z* ou *tz* en allemand, « that Latin *c* before *e* and *i* was then pronounced exactly like the German *z* or *tz*, but only that German *z* and *tz* come nearer to the Latin sound of *c* before *e* and *i* than German *k* or *ch*. » *The Academy*, 1871, p. 146.

raissent que comme formes exceptionnelles et le plus souvent dans des dialectes secondaires ; *ts* avec ses formes affaiblies est la transformation propre aux langues du double groupe occidental et au dialecte roumain du Sud. Ce sont ces modifications du *c* palatal qui doivent maintenant nous occuper ; mais avant d'en aborder l'étude, il me faut parler des cas où il persiste ou se change en spirante.

CHAPITRE III.

PERSISTANCE DU C PALATAL. — SON CHANGEMENT EN SONORE ET EN SPIRANTE.

Bien que la gutturale palatale se soit changée en *ç*, *ȝ* ou en spirante dentale dans presque tous les cas, cependant elle a persisté aussi dans un certain nombre de mots, surtout de ceux où elle est représentée par *qu*. Pour ceux-ci, comme cette lettre a toujours conservé sa valeur gutturale, les scribes n'étaient pas en peine de chercher un signe nouveau pour la représenter ; il n'en fut pas de même à ce qu'il semble pour les autres mots ; *q* s'offrait bien à eux, ainsi que *k*, tout délaissé qu'il était dans les derniers temps de l'empire ; ils s'en servirent parfois aussi, mais ces signes ne leur suffirent pas et ils en cherchèrent un autre ; ils le trouvèrent dans le *ch* inventé autrefois par les grammairiens latins pour représenter le χ grec ; après avoir servi uniquement à cet usage, ce signe, comme nous avons vu, avait fini par être employé indifféremment à la place du *c* vélaire ou palatal ; après la transformation de ce dernier, il parut commode pour représenter la gutturale palatale dans les mots où elle avait persisté ; ainsi laissant à *c* le son *ç* ou *ts*, on représenta la gutturale palatale par *k*, *qu* et *ch*.

Ces trois signes ne furent point toutefois employés indistinctement, ni dans les mêmes pays. *Ch* servit surtout en Italie, où il se substitua même parfois à *qu*, — conservé aussi néanmoins, — comme le montrent déjà les chartes de 785 à 825, où on trouve *chi* pour *qui*¹. Il en a été de même dans le roumain, qui a même perdu complètement le *q*.

1. Au Nord de l'Italie on employa parfois aussi le *k* ; *qu* y apparaît également dans des cas où le toscan employait *ch* ; ainsi dans l'ancien

k est employé à la place de *qu* suivi de *i* dans les plus anciens monuments de notre langue, par exemple dans l'Alexis, la Chanson de Roland, les Livres des Rois, les Sermons de Saint Bernard, etc. ; *ch* s'y rencontre aussi, soit seul, comme dans le Psautier d'Oxford, soit concurremment avec *qu* ou *k*, comme dans la Passion, le Saint Léger, l'Alexis, la Chanson de Roland, le Guillaume d'Orange, le Brut, le Rou, le Roman d'Alexandre, le Chevalier au Lyon, etc. Quant à *que* (quod), on le trouve le plus souvent écrit avec *qu*, cependant ce signe a fait place à *k* dans les Sermons de Saint Bernard, dans les Chansons du Châtelain de Coucy, les Chansons de Quesne de Béthune, — où *k* se trouve toutefois à côté de *qu*, — la Romance du Chapelain de Loon, etc. Cependant *qu* devait finir par se substituer à *ch* et à *k* : l'exclusion de *ch*, qui servait comme signe des sons *č* et *š* s'explique sans peine ; pour *k*, l'auteur du fragment de Londres que j'ai déjà cité en blâmait l'emploi dès le commencement du *xiii*^e siècle et ne l'admettait que pour les noms propres ; les scribes picards s'en servirent toutefois pendant presque tout le moyen âge¹ ; mais il n'en a pas moins disparu, ainsi que le *ch* comme signe de la gutturale palatale en français, laquelle n'a plus été représentée que par *qu*. Les vers suivants montrent comment l'ancienne langue employait les signes *ch*, *k* et *qu*.

Chi rex eret a cels dis sovre pagiens. (*Cant.* v. 12.)

Mais nenpero granz fu li dols

Chi traverset per lo son cor. (*Pass.*)

Bienheureux li huem *chi* ne alat el conseil des felons. (*L. Ps.* I.)

Al servitor *qui* servoit al alter. (*Al.* 34, 4.)

Jo n'en ai ost *qui* bataille li dunne

Ne n'ai tel gent *ki* la sue derumpet. (*Rol.* v. 18.)

Ki lui portat suef le fist nurrir. (*Al.* 7, 2.)

E par la barbe *ki* al piz me ventelet. (*Rol.* 42.)

Se saichent jones et viaus

Ke par ceu *ke* chievrefiaus

Est plux dous et flaire miaus

K'erbe ke on voie as jaus. (*Altfr. Lied.* Wackern. p. 22.)

C'est le *q* aussi qu'on rencontre ordinairement en provençal, *k* et *ch* n'y apparaissent que comme exception, par exemple dans ces vers de Boèce :

milanais d'après Bonvesin, on trouve *ki* B. 3 et *que* B. 487. — Mussafia, *Darst. der altmail. Mund.* — Sitzungsber. der k. k. Akademie der Wiss. zu Wien. 1868.

1. Ceci tient évidemment à ce que dans ce dialecte *c* suivi d'une voyelle palatale pouvait avoir le son *ch*. Voir Liv. III, ch. III.

Kil mort et viu tot a in jutjamen (v. 17.)

Chi nos redems de so sang dolzament (v. 153.)

Aujourd'hui *q* est le signe exclusif de la gutturale palatale en espagnol, et, si l'on en excepte les mots d'origine étrangère comme *chimica*, etc., aussi en portugais, *ch* étant réservé pour représenter le son *č* en espagnol, *ç* en portugais; mais il n'en était pas de même à l'origine de la langue; les formes *Chintila* à côté de *Quintila*, *Rechila* à côté de *Requila*, etc.¹, qu'on trouve dans des documents du x^e siècle, nous en offrent la preuve irrécusable; au siècle suivant même dans le poème espagnol de « *Los reyes magos* », *ch* apparaît encore avec la valeur gutturale dans *achesta* v. 2, *achesto* v. 14, *achest* v. 16 et 85 qu'on y rencontre à côté de *aquesta* v. 12². Au xiii^e siècle, on trouve encore *ch*, en même temps aussi que *q*, comme signe de la gutturale palatale en portugais, dans le « *Cancioneiro d'el rei D. Diniz* », ainsi *che* (quod) 8, 2. Ce ne fut donc, comme on le voit, qu'assez tard que *q* fut seul employé dans les idiomes du Sud-Ouest pour représenter la palatale, et encore, comme je l'ai dit, *ch* a-t-il continué en portugais d'avoir le son *k* dans les mots d'origine étrangère.

Malgré les signes nombreux qui servent ou ont servi à la représenter, la gutturale palatale latine n'a persisté dans les langues romanes qu'assez rarement, elle n'y apparaît même d'une manière générale — le roumain excepté toutefois — qu'à la place de *qu*³, par exemple :

LAT.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
querelam	<i>querela</i>	<i>querella</i>	<i>querela</i>	<i>querelha</i>	<i>querelle</i>
quærere	<i>cherere</i>	<i>querer</i>	<i>querer</i>	<i>querre</i>	<i>quérir</i>
qui, quem	<i>chi</i>	<i>qui(en)</i>	<i>quem</i>	<i>qui, chi, ki qui, chiv.</i>	<i>ki v.</i>
quod ⁴	<i>che</i>	<i>que</i>	<i>que</i>	<i>que</i>	<i>que, ke</i>
quietum	<i>cheto</i>	<i>quieto</i>	<i>quieto</i>	<i>quet</i>	— etc.

1. *Esp. sagr.* XVIII, 312 (an. 927).

2. Amador de los Rios, *Hist. crit. de la lit. esp.* III, 658. — *Jahrbuch*, XII (1871), 46. Ed. Lidforss. Si on ne trouvait dans ce texte les mots *dicho* (dictum) et *noches* (noctes), dans lesquels *ch* d'après son origine doit avoir le son *č*, on pourrait croire qu'à cette époque encore *ch* ne représentait en espagnol que la gutturale; cette orthographe montre du moins d'une manière irréfutable combien longtemps il continua d'en être le signe à côté de *q* et plus souvent même que cette lettre.

3. En anglais le *c* substitué à *cv* (= *qu*) anglo-saxon persiste toujours également, comme nous avons vu plus haut.

4. Le *qu* de *quod* est vélaire en latin; mais, par le changement de *o* en

Quand elle était, au contraire, représentée par *c*, la gutturale palatale latine n'a persisté qu'exceptionnellement. Le seul mot italien où on la rencontre en dehors de la flexion est *ciechità* (*cæcitatē*), à côté, il est vrai, de *cecità*. Le roumain en offre un plus grand nombre d'exemples. Ainsi, au commencement des mots suivants :

de cieto

LAT.-GREC	ROUM.
κέδρον	<i>chedru</i>
κῦμα, cymam	<i>chimę</i>
cellarium (formé sur κελλαρῆν)	<i>chelariu</i>
decembrem ou δεκεμβρίον	<i>dechemvrie</i>

Diez voit une influence grecque dans la conservation de la gutturale que présentent ces mots ; cela est possible, encore que cette influence ne se soit pas fait sentir sur *ceterę* (κῑθάρα), *ceręmidę* (κεράμιδα), dont le *c* s'est changé en *č*. Dans les mots suivants, au contraire, il faut, je crois, expliquer la persistance de la gutturale par son changement de palatale en vélaire, lequel est lui-même la conséquence du changement de l'*e* ou de l'*i* latin en *u*, *u* ou *ę* ; tels sont :

cicutam	<i>cucutę</i>	
panticem	<i>pęntecu</i>	roum. mër.
piscem	<i>pescu</i>	id. id.
scintillam	<i>sęnteie</i>	
tacendo	<i>tacund</i>	

Il en est de même de l'italien *duca*, où — peut-être sous l'influence de la forme grecque δοῦκα, — l'*e* de *ducem* s'est changé en *a*. La conservation de la vélaire sonore en espagnol et en portugais dans *lagarto* est due aussi au changement de *e* en *a* — *lacartus* pour *lacertus*, — changement fréquent devant *r* dans le latin vulgaire, comme on le voit par les efforts des grammairiens du temps pour l'empêcher : « *passer* non *passar*, » « *anser* non *ansar*, » lit-on par exemple dans l'Appendice Probi. Quant aux mots roumains *nucę* et *salcę*, ils nous offrent non point, ce me semble, un exemple de la conservation du son guttural devant *e* latin, mais bien devant *a* — devenu *ę* ou *ă*, suivant le mode de transformation propre au roumain, — *nucę* et *salcę* venant non de *nucem* et de *salicem*, mais, par un changement de déclinaison de * *nucam* et de * *salicam*. Le même phé-

e, il est devenu palatal dans les langues romanes.

nomène grammatical se présente aussi en italien dans *radica*, *sorgo* (*sorco* Dante)¹ et en espagnol dans *pulga*. De même, en effet, que dans le latin classique on trouve *fulica* à côté de *fulix*, il a pu exister à la fois les formes *radica* et *radix*, *pulica* et *pulix*, *soricus* et *sorix*.² Au contraire, dans l'italien *giuschiamo*, espagnol *jusquiamo*, français *jusquame*, et dans l'espagnol *squirol*, provençal *escurol*, français *écureuil*, italien *scojattolo*, c'est le changement de la sourde *c* en *qu*, qui a amené la conservation du son guttural; ces mots viennent, en effet, non de *hyosciamum* et de *sciurum*, *sciuroolum*, mais d'une forme vulgaire **jusquiamum*, **squirolum*³. Le français *duc*, prov. *duc*, esp. et pg. *duque*, ainsi que le mot napolitain *jureche* (judicem), semblent bien, par contre, offrir un exemple de la conservation du son guttural du *c* latin, comme cela a lieu dans un des dialectes sardes.

Bien que, en effet, comme nous venons de le voir, le *c* palatal se transforme d'ordinaire en *č* ou *ts* dans les six idiomes romans, un dialecte, le sarde logoudorien, fait exception à cette loi et offre de nombreux exemples de persistance de la gutturale palatale. Ainsi au commencement des mots :

LAT.	IT.	SARDE LOG.
coelum	cielo	<i>chelu</i>
cœnam	cena	<i>chena</i>
centum	cento	<i>chentù</i>
ceram	cera	<i>chera</i>
cervicem	cervice	<i>chervija</i>
cespitem	cespite	<i>chesva</i>
ciliam	ciglia	<i>chiza</i>
cinerem	cinere	<i>chijna</i>
quæsitam	—	<i>chescia</i> , etc.

Le plus souvent au milieu des mots le *c* palatal, tout en conservant sa valeur gutturale, s'est, comme le *c* vélaire, changé dans ce dialecte en sonore. Exemples :

cimicem	cimice	<i>chimighe</i>
crucem	croce	<i>rughe</i>
ducentos	ducentos	<i>dughentos</i>

1. Tra male gatte era venuto'l *sorco*. *Inf.* XII, 58.

2. C'est sans doute aussi parce que les mots roumains *berbec*, *nuc* (noyer) et *șoară* viennent non de **berbicem*, *nucem* ou de *soricem*, mais de **berbicum*, **nucum* ou de *soricum*, qu'ils se terminent par un *c* vélaire.

3. Diez, *Etym. Wört.* s. voc. *giuschiamo* et *scojattolo*.

facere	—	<i>faghère</i>
fornacem	fornace	<i>furraghe</i>
judicem	giudice	<i>juighe</i>
lucem	luce	<i>lughe</i>
nucem	noce	<i>nughe</i>
pacem	pace	<i>paghe</i>
picem	pece	<i>pighe</i>
placere	piacere	<i>piaghère</i>
pulicem	pulice	<i>pulighe</i>
soricem	sorice	<i>sorighe</i>
vocem	voce	<i>boghe, etc.</i>

Il en est de même en général de tous les substantifs ou adjectifs dérivés en *ax*, *acis*; *ex*, *ecis*; *ix*, *icis*; *ox*, *ocis*; *ux*, *ucis*, — à l'exception de *atroce* et de *veloce*, — et des verbes terminés en *cere*. Toutefois la sourde a persisté dans quelques mots, ainsi :

dulcem	dolce	<i>dulche</i>
uncinam	uncino	<i>unchinu</i>
vervecem	—	<i>berbeche, etc.</i>

et en particulier dans le groupe *sc*, changé en *ś* = *sc* en italien, par exemple :

conoscere	conoscere	<i>conoschere</i>
crescere	crescere	<i>creschere</i>
piscinam	piscina	<i>pischina, etc.</i> ¹

Ces mots n'ont fait d'ailleurs que conserver leur forme primitive; le changement du *ch* en *gh* est, en effet, assez récent; dans les statuts de la commune de Sassari du commencement du *xiv*^e siècle, et même dans ceux du siècle suivant, on trouve encore *ch* médial conservé presque partout, ainsi : *facher*, *pachet*, — à côté de *paghet* et de *paguet*, il est vrai, — *placher*, etc.².

Bien que le *c* palatal se soit transformé ordinairement en *č* ou *ts* dans les divers idiomes romans, il ne s'ensuit pas que cette gutturale y ait disparu; ces idiomes, en effet, l'ont le plus sou-

1. Giov. Spano, *Ortog. sarda*, passim.

2. *Codex diplomat. Sardinæ*, I, passim (t. X des *Hist. patr. monum.*) — Cf. N. Delius. *Der sardin. Dialekt des 13ten Jahrh.* — Il est surprenant que l'auteur dise p. 18 que la gutturale sourde médiale s'est changée en sonore au *xv*^e siècle, quand les statuts de cette époque donnés par lui la montrent persistant presque partout.

vent reconstituée en modifiant soit le vocalisme, soit le consonnantisme latin. C'est ainsi que par le changement de *a* en *e* la gutturale vélaire du latin *capere* s'est changée en palatale dans l'espagnol *quepo* (capiro), que la gutturale vélaire de *caudam* est devenue une palatale dans le français *queue*. De même par le changement de *l* en *i*, le *c* vélaire du latin *clarum* s'est transformé en palatal dans l'italien *chiaro* et le roumain *chiar*.

II°.

Quoique plus rarement les langues romanes ont aussi reconstitué, — ou plutôt constitué, puisqu'elle n'existait pas en latin, — l'aspirante χ . On la retrouve en espagnol et dans quelques dialectes de la Sardaigne. Ainsi dans le dialecte de Sassari, *c* suivi de *e* ou de *i* et précédé de *l* prend le son du *ch* allemand devant les mêmes voyelles, c'est-à-dire le son χ ; par exemple *alchi* pluriel de *alcu* (arcum) se prononce à peu près *aχχī* ; *molchi* (musci) est prononcé *moχχī*¹. Il en est de même dans quelques autres districts de la même île pour les terminaisons *rche*, *sche*, dont le *c* palatal, comme le *c* vélaire de *rca*, *sca*, se change en spirante². χ est aussi le son que prennent en espagnol la *g*, la *j* et la *x* ; mais depuis quand ces trois consonnes ont-elles pris ce son ? C'est là une question, comme celle de leur emploi, sur laquelle je reviendrai plus tard, me bornant pour le moment à l'indiquer³.

CHAPITRE IV.

CHANGEMENT DU C PALATAL EN Č ET EN Ğ, EN Š ET EN Ž.

Quoique *č* soit, suivant toute vraisemblance, la forme la plus ancienne du *c* palatal transformé, elle n'apparaît, à vrai dire,

1. *Jahrbuch*, X, 403. — 2. Spano, *Ortogr. sarda* p. 28.

3. Voir plus loin liv. III, ch. II. — Dans tout ce qui précède, je n'ai eu en vue que la gutturale latine, la palatale d'origine allemande *a*, le français excepté, persisté dans le plus grand nombre de cas ; ainsi on a :

kiol	it. <i>chiglia</i>	esp. <i>quilla</i>	pg. <i>quilha</i>	—	fr. <i>quille</i>
prikken	—	—	—	—	<i>esprequer</i> v.
skina	<i>schiena</i>	<i>esquena</i>	<i>esquina</i>	pr. <i>esquina</i>	échine
skella	<i>squilla</i>	<i>esquilla</i>	—	<i>esquila</i>	—
vlacke	—	—	—	—	<i>flaque</i>
zicki	<i>ticchio</i>	—	—	—	— etc.

Voir même chapitre, III° § = c.

ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le remarquer, comme modification régulière de cette lettre que dans les langues du groupe oriental et, souvent du moins, dans le roumanche; les idiomes du double groupe occidental ayant préféré la forme *ts*, on n'y rencontre *č* et son dérivé *š* que comme exception ou dans les dialectes. D'ailleurs *č* n'a point été la seule forme qu'ait, même dans le groupe qui le préfère, toujours prise le *c* palatal; on y trouve aussi, mais exceptionnellement, la sonore correspondante *ǵ*, et parfois même ainsi que dans les idiomes occidentaux, les formes affaiblies *ts*, *dz*, *š* et *s* ou *z*. Parlons d'abord de la forme primordiale *č*.

1° *č* = *c*₁.

Cette forme est celle qu'a prise, au commencement des mots, le *c* palatal dans l'italien du centre et le plus souvent du Sud de la Péninsule, dans le dialecte roumain du Nord¹ et dans le roumanche de la vallée du Rhin. Voici quelques exemples de cette transformation:

LAT.	ROUM ⁿ .	ITAL.	ROUMANCHE.
cæcum	—	<i>cieco</i>	<i>tschocc</i>
coelum	<i>čier</i>	<i>cielo</i>	<i>tschiel</i>
coenam	<i>čineŕ</i>	<i>cena</i>	<i>tscheina</i>
centum	—	<i>cento</i>	<i>tschient</i>
cæpam	<i>čeapeŕ</i>	<i>cipolla</i>	<i>tschagoula</i>
ceram	<i>čearę</i>	<i>cera</i>	<i>tschéra</i>
*ceraseam	<i>čireaŕę</i>	<i>ciriegia</i>	<i>tscharscher</i>
cernere	<i>černe</i>	<i>cernere</i>	<i>tscherner</i>
certare	<i>čertà</i>	<i>certare</i>	—
cervellum	—	<i>cervello</i>	<i>tschervè</i> E.
cervicem	<i>čerbiče</i>	<i>cervice</i>	—
cervum	<i>čerb</i>	<i>cervo</i>	<i>tschierv</i>
cessare	—	<i>cessar</i>	<i>tschessar</i>
cibum	<i>čib</i>	<i>cibo</i>	—
cymam	—	<i>cima</i>	<i>tschimma</i>
cinerem	<i>čenuŕe</i> (*cinuceam)	<i>cinere</i>	<i>tschendra</i>
cingulam	<i>čingę</i>	<i>cinghia</i>	<i>tschinta</i> (cinctam)
*cinque	<i>činci</i>	<i>cinque</i>	<i>tschinsch</i>
cippum	—	<i>ceppo</i>	<i>tschepp</i>
circum(cellum)	<i>čerc</i>	<i>circo</i>	<i>tscherschel</i>

1. Le roumain a étendu ce mode de transformation à la gutturale représentée par *qu*, même dans les mots où elle persiste dans les autres langues romanes; ainsi *ce* (qui, quid), *nici* (neque), *cinci* (*cinque), etc.

ci(vi)tatem	četate	città	—
ecc'hoc	—	ciò	tschou, etc. ¹ .

Au milieu des mots, les choses se passent de la même manière en italien, ainsi qu'en roumain, quoique parfois on trouve dans ce dernier idiome la forme *ts* à côté de *č* ; quant au roumanche, *c* s'y est affaibli le plus souvent en *š*, excepté quand il est suivi de *i* atone et d'une autre voyelle, cas où il conserve le son *č*. Exemples :

brachium	—	braccio	bratsch
coquere	coačre	cuocere	—
decem	zeče	dieci	diesch
ducere	duče	ducere	—
dulcem	dulče	dolce	dulsch
* faciam	—	faccia	fatscha
* glaciem	—	ghioccia	glatsch
jacere	zeče	giacere	—
lanceam	lanče	lancia	lonscha
mercedem	—	mercede	mersche E.
pulicem	puriče	pulice, pulce	—
tacere	teče	tacere	tascher
* aucellum	—	uccello	utschel
vicinum	večin	vicino	— etc. ²

Les langues du groupe du Sud-Ouest fournissent aussi quelques exemples du changement de *c* initial ou médial en *č* ; ainsi en espagnol *chicharo* (cicerem), *chico* (ciccum), *chinche* (cimicem), *lechino* (licinium), *machito* (marcidum), *picho* (piceum) ; en portugais *murcho* (murcidum). Il faut y ajouter, il semble, un certain nombre de dérivés en *aceus*, *oceus* et *uceus* comme *borracha*, *garnacha*, *hornacha*, *muchacho*, *penacho*, *richacho*, *verdacho*, *vulgacho*, esp. *friacho*, *lebracho*, *riacho*, pg. *garrocha*, *aguilucho*, *avechucho*, *carducha*, *capucho*, *mazucho*, esp.

Cette transformation du *c* médial en *č* est la plus ordinaire en italien ; cependant dans les dérivés formés à l'aide des suffixes

1. On trouve également dans le patois de la Suisse romande *c* changé en *č* dans *ichterno* (?circinum) et *patche*, marché, (pacem), — que Bridel fait venir à tort de pactionem, lequel aurait donné *pachon*, comme actionem a donné *achon* ; — ainsi que dans un certain nombre de mots du patois poitevin de Melle par ex. *tchou*, *tchel*, *itchi*, etc. *Mémoires de la Société des Antiq. de l'Ouest*, XXXII, 2^e partie 1867, s. v.

2. De Cihac, *Dict. d'étym. daco-rom.* — O. Carisch, *Wört.*

aceus, icius, oceus et *uceus* ; on trouve parfois au lieu de *ċ* sa forme amoindrie *ts* ; cette modification paraît avoir été préférée en particulier par les dialectes du Sud de l'Italie et par le sarde logoudorien ; c'est elle aussi qu'on rencontre ordinairement en ce cas, — parfois, il est vrai, à côté de *š*, — dans le roumain, comme nous le verrons plus loin. Dans ce dernier idiome, *ċ* s'est aussi substitué parfois à *ti* suivi d'une autre voyelle, qui y est régulièrement, comme en italien, remplacé par *ts*, par ex. dans *certeċiune* (certationem), *inchineċiune* (inclinationem), *neċiune* (nationem), *pleceċiune* (*plicationem), *teċiune* (titionem). En italien, *ċ* ne se substitue à *ti* que quand cette syllabe est précédée d'une autre consonne ; il en est de même en roumanche, quoiqu'on y rencontre aussi *ċ* à la place de *ti* entre deux voyelles ; ainsi :

*captiare	it. <i>cacciare</i>	roum. oberl. <i>catschar</i>
*comtiare	<i>conciare</i>	<i>cuntschar</i>
*suctiare	<i>succiare</i> et <i>suzzare</i>	—
pretium	—	roum. eng. <i>pritsch</i>

A la flexion, le *c* latin vraiment palatal, c'est-à-dire celui qui est suivi d'un *i* ou d'un *e* étymologique, se change en *ċ* en italien et en roumain, dans la déclinaison des substantifs comme des adjectifs ; ainsi on a :

LAT.	ROUM.	IT.
dulcem	<i>dulċ-e</i>	<i>dolċ-e</i>
pac-em	<i>peċe</i>	<i>paċ-e</i>
voc-em	<i>boaċe</i>	<i>voċ-e</i> .

De même les verbes *dicere* et *ducere* donnent au singulier du présent de l'indicatif dans ces deux langues :

Lat.	<i>dic-ere</i>	<i>dic-o</i>	<i>dic-is</i>	<i>dic-it</i>
Roum.	<i>ziċ-e</i>	<i>zic</i>	<i>ziċ-i</i>	<i>ziċ-e</i>
It.	<i>di-re</i>	<i>dic-o</i>	<i>diċ-i</i>	<i>diċ-e</i>
Lat.	<i>duc-ere</i>	<i>duc-o</i>	<i>duc-is</i>	<i>duc-it</i>
Roum.	<i>duċ-e</i>	<i>duc</i>	<i>duċ-i</i>	<i>duċ-e</i>
It.	<i>dur-re</i>	<i>duc-o</i>	<i>duċ-i</i>	<i>duċ-e</i>

Quand, au lieu d'un *c* palatal étymologique, il s'agit d'un *c* vélaire latin devenu palatal par la modification de la voyelle suivante, le roumain et l'italien ne se comportent plus de la même manière ; le premier, ayant sans doute perdu complètement conscience de la valeur de la voyelle primitive et n'ayant égard qu'à celle de la voyelle actuelle, change toujours le *c* en *ċ* dans la déclinaison comme dans la conjugaison, devant les voyelles palatales *i* et *e*. Exemples :

arcę (arcam)	<i>arč-e</i>
bucę (buccam)	<i>buč-i</i>
furnicę (formicam)	<i>furnič-i</i>
nucę (*nucam)	<i>nuč-e</i> et <i>nuč-i</i>
sec, seacę (siccum, siccam)	<i>seč-i, seč-e</i>
vacę (vaccam)	<i>vač-i.</i>

De même on a pour le présent du subjonctif du verbe dicere :

Lat.	dic-am	dic-as	dic-at	dic-amus	dic-atis	dic-ant
Roum.	zic	<i>zič-i</i>	zic-ę	<i>zič-em</i>	<i>zič-etzi</i>	zicę

En italien, au contraire, le *c* reste guttural dans la conjugaison devant *i* substitué à un *a* étymologique, à la seconde personne singulier du présent de l'indicatif des verbes de la première conjugaison et à la seconde personne singulier du subjonctif présent des verbes de la seconde et de la troisième conjugaison ; dans la déclinaison il persiste également au pluriel en *e* des féminins en *a* ; il persiste ou se change, au contraire, en *č* devant *i*, terminaison du pluriel des masculins en *a* et en *o*. Ainsi on a par exemple au présent de l'indicatif de peccare :

Lat.	pecc-o	pecc-as	pecc-at
It.	pecc-o	<i>pecch-i</i>	pecc-a

et au présent du subjonctif de *torcere :

Lat.	*torc-am	*torc-as	*torc-at
It.	torc-a	<i>torch-i</i>	torc-a

Au pluriel l'intercalation de *i* entre le *c* et l'*a* de la terminaison détermine le changement de la vélaire en palatale, changement que la modification de l'*a* n'avait pu produire au singulier, ainsi on a pour le pluriel du présent du subjonctif de *torcere :

<i>torč-i-amo,</i>	<i>torč-i-ate</i>	torc-ano
--------------------	-------------------	----------

formes correspondant à :

*torc-amus	*torc-atis	*torc-ant.
------------	------------	------------

On a également une gutturale au pluriel des substantifs et des adjectifs féminins en *ca* ; ainsi :

amica (amicam)	<i>amich-e</i>
nemica (inimicam)	<i>nemich-e</i>
magica (magicam)	<i>magich-e</i>
unica (unicam)	<i>unich-e, etc.</i>

La règle est plus compliquée quand *c* est suivi de *i*, c'est-à-dire dans les substantifs et les adjectifs masculins terminés par *a*, ou le plus souvent par *o*, au singulier. Il faut distinguer entre les dissyllabes et les polysyllabes. Les premiers, à l'exception de *porco*, de *vico* et de *Græco*, employé comme nom propre de peuple, conservent la gutturale au pluriel. Exemples :

arco (arcum)	<i>archi</i>
cieco (cæcum)	<i>ciechi</i>
fico (ficum)	<i>fichi</i>
foco (focum)	<i>fochi</i>
giuoco (jocum)	<i>giuochi</i>
ricco (*riccum)	<i>ricchi</i>
succo (succum)	<i>succhi</i> , etc.

Parmi les polysyllabes, ceux qui ont dans la syllabe qui précède le *c* une voyelle autre que *i* conservent également la gutturale au pluriel ; ainsi :

adunco (aduncum)	<i>adunchi</i>
caduco (caducum)	<i>caduchi</i>
opaco (opacum)	<i>opachi</i>
paroco (parochum)	<i>parochi</i> , etc.

Les polysyllabes qui ont *i* devant le *c*, c'est-à-dire ceux qui sont terminés en *ico* au singulier,

1° ou conservent la gutturale ou bien la changent en *ċ*, par exemple :

aprico (apricum)	<i>aprichi, aprici</i>
critico (criticum)	<i>critichi, critici</i>
domestico (domesticum)	<i>domestichi, domestici</i>
fisico (fisicum)	<i>fisichi, fisici</i>
istorico (historicum)	<i>istorichi, istorici</i>
mendico (mendicum)	<i>mendichi, mendici</i>
monaco (monacum)	<i>monachi, monaci</i>
portico (porticum)	<i>portichi, portici</i>
traffico (trafficum)	<i>traffichi, traffici</i>
salvatico (silvaticum)	<i>salvatichi, salvatici</i>
unico (unicum)	<i>unichi, unici</i> , etc.

2° ou ils changent *c* en *ċ* au pluriel, comme :

amico (amicum)	<i>amici</i>
canonico (canonicum)	<i>canonici</i>

caustico (causticum)	<i>caustici</i>
laico (laicum)	<i>laici</i>
medico (medicum)	<i>medici</i>
nemico (nemicum)	<i>nemici</i>
pacifico (pacificum)	<i>pacifici</i>
tragico (tragicum)	<i>tragici</i> , etc. ¹ .

Ainsi il semble qu'il y ait eu influence de l'*i* qui précède le *c* pour faciliter la transformation de cette gutturale en *č* sous l'action de l'*i* suivant, tandis que les voyelles *a*, *o*, *u*, au contraire, ont contribué, malgré l'*i* de la terminaison, à conserver au *c* sa valeur gutturale. Quoi qu'il en soit de cette explication que j'emprunte à M. Tobler², je crois qu'on peut voir dans ce fait de la persistance si fréquente de la gutturale à la terminaison et de son rare changement en *č* une preuve que le pluriel des noms et des adjectifs italiens vient non, comme le soutenait dernièrement encore M. d'Ovidio³, du nominatif, mais de l'accusatif latin, ainsi que cela a lieu en général dans les autres langues romanes. Cette circonstance que la gutturale persiste, comme nous avons vu, dans la conjugaison devant *i* provenant de *a* transformé, tandis qu'elle se change en *č* devant l'*i* épenthique de la 1^{re} et de la 2^e personne pluriel du subjonctif présent, semble bien indiquer, en effet, que quand *c* persiste devant une voyelle palatale, c'est que cette voyelle n'est point étymologique, et qu'il ne s'est transformé en *č* dans un certain nombre de cas que par suite de l'oubli où l'on a été de la valeur primitive de la voyelle suivante. C'est ainsi qu'en roumain le *c* vélaire s'est changé en *č* partout où l'*a* ou l'*o* primitif sont devenus *e* ou *i*, tandis que dans les dialectes picard et normand la transformation de *a* en *e* n'a pu lui faire perdre en général sa valeur gutturale originelle. Je reviendrai plus loin sur ce phénomène grammatical, qui constitue un des exemples les plus curieux de la conservation de la vélaire changée en palatale.

$$\text{II}^\circ \check{g} = c_1.$$

Au lieu de la transformation du *c* palatal en la sourde *č*, le toscan et les dialectes du Midi de l'Italie présentent aussi quel-

1. Dr L. G. Blanc, *Gram. der Ital. Sprache*. — Diez, *Gram.* II³, 28 et 68.

2. *Göttinger Anzeigen*, 1872. N° 48, p. 1892.

3. *Sull' origine dell' unica forma flessionale del nome italiano*. Cf. *Romania*, I, 492.

ques exemples de sa transformation en la sonore correspondante *ǵ*. Pour expliquer ce changement, on peut, je crois, admettre que le *c* palatal s'est changé d'abord en *g* également palatal, — modification que nous montre, ainsi que nous venons de le voir, le sarde logoudourien ; — puis ce *g* se serait, comme cela a lieu régulièrement pour cette lettre, transformé en *ǵ* ; ou bien on peut supposer que le *c* s'est d'abord transformé en *č*, lequel s'est ensuite affaibli en *ǵ*. Quoi qu'il en soit, voici les mots, assez rares d'ailleurs, qui présentent cette particularité :

LAT.	ITAL.
abbracchiare	<i>abbragiare</i>
* aucellum	<i>augello</i> à côté de <i>uccello</i>
concinnare?	<i>congegnare</i>
* dominicellam	<i>damigella</i>
ducem	<i>doge</i>
ducentos (cf. quingenti)	<i>dugento</i> (s. log. dughentos)
celsum	<i>gelso</i>
cilium	<i>gigghiu</i> sic. (ciglio it.)
placentem	<i>piagente</i>
socerum	<i>soggiru</i> sic. (suocero it.)
soricem	<i>surgi</i> sic. (sorice it.)
vacillare	<i>vagellare</i>

Il en est de même en roumain dans *ager* (acer) — à côté de *acru* (acrum) et de *agriș* (acris), — et dans *vinge* (vincit). Ce changement paraît d'ailleurs particulier aux idiomes du groupe oriental, les langues du Sud-Ouest ne le présentent pas, que je sache, et celles du Nord-Ouest, qui l'ont appliqué à la gutturale vélaire, ne connaissent en général, comme elles, pour la gutturale palatale d'autre transformation que *ts* et ses dérivés. On trouve cependant *ǵ* — à côté de *dz* il est vrai, — dans *pedje* et *pedze* (picem), ainsi que dans son dérivé *pedji*, en suisse roman ; mais c'est le seul exemple qu'il y ait, je crois, de cette modification.

ǵ qui s'est substitué à *g* palatal et à *i* consonne en italien se rencontre aussi exceptionnellement à la place de *ti*, dont le mode ordinaire de transformation est, comme je l'ai dit, *ts*. Parfois même les deux formes *ts* et *ǵ* coexistent l'une à côté de l'autre. Ainsi on a :

palatium	<i>palagio</i>	<i>palazio</i>
presentationem	<i>presentagione</i>	—

rationem	<i>ragione</i>	
servitium	<i>servigio</i>	<i>servizio</i>
stationem	<i>stagione</i>	
venationem	<i>venagione</i>	
vexationem	<i>vexagione</i>	

Il n'est pas hors de propos de remarquer que dans plusieurs de ces mots la palatale a été remplacée aussi dans le double groupe occidental par une sonore, seulement comme il convient à ses langues, par une spirante dentale.

III° $\check{s} = c_1$.

$\check{s}$ est d'ordinaire un affaiblissement manifeste de $\check{c}$, et l'on peut supposer que la seconde de ces formes a presque toujours précédé la première ; celle-ci n'en est pas moins la seule que l'on rencontre dans quelques idiomes qui semblent être primitifs, comme le lithuanien, mais dont on ne connaît que des monuments récents ; c'est la seule aussi qu'on trouve dans un certain nombre de dialectes romans. Bien que les grammaires semblent dire le contraire, $\check{s}$ est la vraie prononciation que les Toscans donnent au *c* suivi de *e* ou de *i*, prononcé *tch* dans la plupart des autres dialectes italiens, comme ils donnent au *g* un son analogue à celui du *j* français. Cette valeur $\check{s}$ est aussi, comme nous l'avons vu, celle que prend en général, au milieu des mots, le *c* palatal dans le roumanche de l'Oberland, tandis qu'au commencement il a la valeur $\check{c}$; dans le roumanche de la vallée de l'Inn, au contraire, le *c* palatal s'est d'ordinaire, au commencement comme au milieu des mots, changé en $\check{s}$; il en est de même assez souvent dans les dialectes de la Suisse romande¹ ; ainsi au commencement des mots :

LAT.	S. ROM.	ROUMANCHE ENG.	ROUMANCHE OBERL.
* centum	<i>cheint</i>	<i>schient</i>	<i>tschient</i>
certum	—	<i>schert</i>	—

1. Souvent aussi, il est vrai, on trouve en même temps les deux formes *s* et $\check{s}$; ainsi *se* (ce) et *che*, *ceint* et *cheint*, *chin* et *cein*, etc. Or si l'on remarque que l'*s* étymologique s'épaissit souvent en *ch*, comme dans *chen* (sanctum), *chon* (sunt), etc, on sera amené à penser que le *ch* qui représente parfois dans les patois suisses le *c* palatal latin transformé est peut-être, — souvent du moins, — non l'affaiblissement immédiat du son composé *tch*, mais, comme *ch* substitué à *s* étymologique, un épaississement ultérieur de la spirante dentale alvéolaire ; à moins qu'on

* cineram	<i>cheindre</i>	<i>schendra</i>	<i>tschendra</i>
* cinque	<i>chin</i>	<i>schinc</i>	<i>tschinsch</i>
* cinctam	—	<i>schinta</i>	<i>tschinta</i>
coelum	<i>chi</i>	—	<i>tschiel</i>
ecc' hic (hoc)	<i>chi, che</i>	—	<i>tschou</i>
ecc' illum	<i>chel</i>	—	<i>tschell, etc.</i>

Au milieu des mots, les dialectes ladins du Tyrol, à côté de sa transformation en *ts*, *ç*, *θ* ou *ð* offrent aussi, comme les deux dialectes roumanches, quelques cas du changement du *c* palatal en *ʃ*. Exemples :

LAT.	ROUMANCHE OBERL.	ROUMANCHE ENG.	LAD. TYR.
acetum	<i>aʃ</i>	—	—
calicem	—	<i>calisch</i>	—
crucem	<i>crusch</i>	<i>crusch</i>	<i>croʃ</i>
decem	<i>diesch</i>	<i>disch</i>	—
decet	<i>descha</i>	—	—
dulcem	—	<i>dulsch</i>	—
forbicem	<i>forsch</i>	<i>forsch</i>	<i>forfeʃ, forbeʃ</i>
hirpicem	—	—	<i>erpeʃ</i>
laricem	<i>larisch</i>	<i>larsch</i>	<i>larʃ, lareʃ</i>
lucem	—	<i>glüsch</i>	—
mercedem	—	<i>mersch</i>	—
pacem	<i>pasch</i>	<i>pasch</i>	<i>paʃ Amp.</i>
picem	—	—	<i>peʃ</i>
placere	<i>plascher</i>	<i>plascher</i>	<i>plaʃer</i>
pernicem	—	<i>pernisch</i>	—
* pollicem	—	<i>pollisch, polsch</i>	—
* pulicinum	—	<i>pluschein</i>	—
romancium	<i>rumonsch</i>	—	—
salicem	—	<i>salisch</i>	—
vascellum	—	<i>vaschi</i>	—
vocem	<i>vusch</i>	<i>vusch</i>	— ¹

Il en est de même dans le patois savoyard de la Tarentaise dans *daouche* (dulcem), *viche* (vicium), etc.

Dans quelques dialectes du Nord de l'Italie, en particulier

ne voie, ce qui sera, je crois, plus exact, dans la substitution de *ʃ* à *s* étymologique, une extension du son *ʃ*, transformation du *c* palatal, à cette spirante.

1. O. Carisch, id. — Schneller, *Die rom. Mund. v. Tyrol.* — Ascoli, *Archivio glottol. pass.*

dans le Milanais, ainsi que dans certains patois du Tessin, le *c* palatal se transforme parfois en *ʒ*(*sc*), — en même temps, il est vrai, qu'en *z* (= *ts*) ou *s*, ou même en *č*, comme en italien. — C'est ce qui a lieu au commencement des mots suivants :

LAT.	ITAL.	MILAN.	DIAL. D. LEVANTINA
* <i>ceraseam</i>	<i>ciriegia</i>	—	<i>scireisa</i>
<i>cervellum</i>	<i>cervello</i>	<i>sciurvel</i>	—
<i>cimicem</i>	<i>cimice</i>	—	<i>scimas</i>
<i>cinerem</i>	<i>cinere</i>	—	<i>scendra</i>
<i>cippum</i>	<i>ceppo</i>	<i>scepp</i>	—

Il en est de même pour le *c* médial dans les mots :

* <i>feciam</i>	<i>feccia</i>	<i>fescia</i>	—
<i>lucium</i>	<i>luccio</i>	<i>lusc</i>	—
* <i>panticeam</i>	<i>pancia</i>	<i>panscia</i>	—
<i>porci</i>	<i>porci</i>	<i>porscei</i>	—
* <i>torcere</i>	<i>torcere</i>	—	<i>storsc</i> ¹ .

On rencontre encore parfois *ʒ* en roumain à la place du *c* palatal dans les dérivés formés à l'aide des suffixes en *acius*, *icius* et *uceus*; ainsi

1° pour les dérivés en *aceus* ou *acius* :

LAT.	ROUM.
* <i>anellaceum</i>	<i>inelaş</i>
* <i>arendaceum</i>	<i>arendaş</i> (fermier)
* <i>armaceum</i>	<i>armaş</i>
* <i>caballaraceum</i>	<i>celeşaş</i>
* <i>calceonaceum</i>	<i>ceţţunaş</i>
* <i>digitaceum</i>	<i>degetaş</i>
* <i>palumbaceum</i>	<i>porumbaş</i> (prunelle)
* <i>vitellaceum</i>	<i>vitzelaş</i> , etc.

2° pour les dérivés en *iceus* ou *icius* et *uceus* :

* <i>acuticium</i>	<i>ascutziş</i>
* <i>albuceum</i>	<i>albuş</i>
* <i>cauceum</i>	<i>ceuş</i> , etc. ²

Enfin, comme nous le verrons, *ʒ* est la forme que le *c* palatal prend presque toujours en picard et le plus souvent aussi en

1. Biond. *Saggio*, passim. — Ascoli, *Archivio*, pass.

2. Diez, *Gram.* II, 314 et suiv. — De Cihac, *Dict.* s. voc.

normand, il en est de même dans les mots français suivants, la plupart, il est vrai, d'origine douteuse :

LAT.	FR.	LAT.	FR.
*capitium	<i>chevêche</i>	circare	<i>chercher</i>
cicerem	} <i>chiche</i>	ferocem (?)	<i>farouche</i>
ciccum		*pulicem	<i>pouliche</i>
cichoreum	<i>chicorée</i>	ramicem	<i>ranche</i> ¹ .
cifram	<i>chiffre</i>		

Chiffre est d'origine arabe ; l'ancienne forme de *chercher* est *cercher* ; la forme *chercher* apparaît d'abord dans Commine, c'est-à-dire à la fin du xv^e siècle ; depuis lors elle a été la seule usitée ; on a dit *chercher* pour *cercher* probablement par assimilation. Il a dû en être de même pour *chevêche*, l'ancienne langue disait *chevece*. Mais pourquoi *chicorée*, qui s'écrivait aussi autrefois *cicorée*, a-t-il pris sa forme actuelle ? Il est assez difficile de le dire ; au xvi^e siècle, Olivier de Serres emploie encore la forme *cicorée*, en même temps, il est vrai, que *chicorée* ; peut-être y a-t-il eu dans le choix de cette dernière une influence de l'italien *cicorea*. *Farouche* n'est pas moins obscur, mais son origine est plus ancienne, et on le trouve dès le xiii^e siècle ; si on remarque que la forme provençale correspondante est *ferotge* ou *ferogge*, on sera tenté de le faire venir d'un type **feroticum* plutôt que de *ferocem*. *Pouliche* n'est point français, pulicem ou *pulicem eût donné *poulisce*, comme junicem ou *junicem a donné *genisse* ; la forme *pouliche* est un emprunt fait par le dialecte de l'Île de France au normand ou au picard, qui disent l'un et l'autre *pouliche* et *geniche*. Peut-être *ranche* appartient-il aussi au picard, ainsi que *chiche* (cicerem) ; mais le mot *chiche* (ciccum) reste une énigme ; ciccum ne pouvant donner que *cic*, il faudrait pour l'expliquer supposer une forme **ciccam*, qui donnerait sans doute régulièrement *ciche*, d'où

1. On admet d'ordinaire qu'il en est encore de même pour les mots suivants : *barbiche*, *bourriche*, *bretèche*, *caniche*, *caboché*, *coqueluche*, *épinoche*, *filoche*, *gallesche* v., *galoche*, *guenuche*, *levriche*, *litoche*, *mailloche*, *panache*, *peluche*, *pioche*, *revêche*, *rondache*, *taloche*, qu'on regarde comme des dérivés en *acius*, *icius*, *oceus* ou *uceus* ; j'aime mieux y voir pour la plupart des dérivés en *acus* ou *ascus*, *icus* ou *iscus*, *ocus*, *ucus* ou *uscus* et (*a*)*ticus* ; l'ancienne orthographe *brelesche*, *gallesche*, *revesche*, à côté de *revois*, et les formes picardes ou normandes *épinocque*, *filocque*, *pluque*, rendent cette étymologie évidente pour les mots correspondants ; quant aux autres, ou ils ont une même origine, ou bien ils ont été empruntés par le français à d'autres dialectes.

par assimilation *chiche*, mais qui est inconnue¹. Quant à *bam-boche*, *bravache*, *cartouche*, *corniche*, *douche*, *escarmouche*, *ganache*, *gouache*, *moustache*, *postiche*, *sacoché*, la *chuintante* *ʃ* qui s'y trouve provient de l'affaiblissement du *č* des mots italiens dont ils sont dérivés; il n'y a donc pas lieu de les compter ici.

$$\text{IV}^\circ \text{ } \check{z} = c_1.$$

De même qu'à côté de *č* on rencontre la sonore correspondante *ǰ*, de même les dialectes ladins de l'Engadine et du Tyrol, et quelques dialectes du Centre et du Nord de l'Italie offrent au lieu de *ʃ* la forme *ž* à la place du *c* palatal médial; soit que celui-ci se soit d'abord transformé en *g*, lequel donne souvent *ž* dans ces dialectes, soit qu'il ne faille voir dans ce son *ž* qu'un simple affaiblissement de *ʃ* en sa sonore². Quoi qu'il en soit, voici quelques exemples de cette transformation. Dans le sarde et le gènois *x* = *ž*.

LAT.	LADIN		DIAL. IT-N.	SARDE CAMP.
	ROUM.	TYR.		
acetum	<i>až</i> B. E.	<i>aže, ažedo</i>	—	<i>axedu</i>
acinam	—	—	—	<i>axina</i>
* aucellum	—	—	<i>užel</i> v. Borm.	—
calicem	—	—	—	<i>calixi</i>
* cimiceum	—	—	—	<i>cimixiu</i>
cruces	—	<i>crožes</i>	—	—
decem	—	—	—	<i>dexi</i>
dicebam	—	<i>diževa</i>	—	—
larices	—	<i>larži</i>	—	—
lucem	—	—	—	<i>luxi</i>
nocere	<i>noužer</i>	—	—	—
placere	<i>plažer</i> Ob. <i>plažair</i> B. E. <i>piežer</i>	<i>plažer</i> , v. Borm.	<i>plažer</i> v. Borm.	—
pulicem	—	—	—	<i>pulixi</i>

1. Cf. Littré. *Dict.* s. v. Dans ce qui précède je n'ai parlé que de la palatale d'origine latine, la palatale d'origine germanique a été traitée tout autrement et, ou elle a persisté, ou, comme la spirante de même ordre, elle s'est changée en *ch*, ainsi : *déchirer* (skerran), *échine* (skina), *eschielle* v. (skella), *hache* (hacke), *riche* (richi), *tricher* (trekken).

2. Cette seconde supposition acquiert un degré de vraisemblance d'autant plus grand qu'on rencontre les deux formes *ʃ* et *ž* parfois dans le même mot, ainsi *crož*, plur. *crožes*, *larž* et *larži* dans le ladin d'Ampezzo, *plažer* et *plaj* dans celui du val de Fassa.

racemum	—	<i>ružin</i>	—	—
tacere	<i>tazair</i> B. E.	<i>težer</i>	—	—
vicinum	—	<i>vežin</i>	—	<i>bixinu, vexingén.</i>
vincere	—	<i>venžer</i>	—	—
vocem	—	—	—	<i>boxe, etc.</i> ¹

Cette forme *ž* commune dans les langues du groupe du Nord-Ouest comme modification de la gutturale vélaire ne s'y substitue que très-exceptionnellement à la gutturale palatale, — par exemple en berrichon *pege* (*picem*), *ugé* (*aucellum*) dans le Jura, *augé* dans les Vosges, *oujà* à Namur, *forges* (*forfices*) en normand, en tarin *regin*, *vegin*, à côté de *resin*, *vesin*; — ces langues, ainsi que celles du Sud-Ouest, ne connaissent véritablement, si l'on en excepte quelques dialectes, que la transformation du *c* palatal en *ts* et en ses dérivés; c'est de ces modifications du *c* qu'il me faut maintenant parler.

CHAPITRE V

CHANGEMENT DU C PALATAL EN TS ET DZ.

La transformation du *c* en *ts* est fréquente : on la rencontre dans les langues slaves qui l'appliquent au *c* vélaire, comme au *c* palatal; ainsi en slavons *carī*, abréviation de *cēsari* (*cæsarem*), russe *tsar*; *cvětŭ* (fleur) en slavons, à côté du tchègue *květ*². *ts* est aussi le son que le *c* palatal a pris souvent dans le néerlandais et déjà dans l'ancien frison; ainsi : *tzierke* fr. *tsierke* n. (s. circe), *tziese* fr. (v. fr. *kiasa*); *tsierl* n. (a. s. *ceorl*)³. Mais quoique *ts* apparaisse ainsi comme la transformation directe du *k* primitif; il n'y faut voir néanmoins qu'un affaiblissement du son plus complexe *č*, qui d'ailleurs subsiste soit seul, soit à côté de *ts*, dans plusieurs idiomes de la même famille; ainsi le slavons connaît à la fois *č*, — par exemple dans *črŭvŭ*, sanscrit *kṛmis* (*ver*), — et *c* (*ts*); — par exemple dans *cvětŭ*. — De même à côté du frison *tzierke*, néerlandais *tsierke*, on a l'anglais *church*; au fr. *tziese* correspond l'ang. *choose*, au néerl. *tsierl*, *churl*. Les idiomes romans, comme nous le savons, possèdent aussi les deux formes; ainsi l'italien et le dialecte roumain du Nord ont

1. Spano, *Ortog. sarda* passim. — Ascoli, *Archivio*, pass.

2. Schl. *Comp. pass.* — Dans la plupart des idiomes slaves *c* = *ts*.

3. Grimm, *Deut. Gram.* I^{er}, 232, 424.

ċ là où les idiomes occidentaux font usage de *ts* ou de ses formes affaiblies. Cette double manière de représenter le *c* palatal latin divise ainsi les langues romanes en deux groupes distincts, celles de l'Est qui l'ont transformé en *c*, celles de l'Ouest qui l'ont assibilé: ce n'est pas, comme nous verrons et comme je l'ai déjà dit, qu'on ne rencontre dans chacun de ces groupes des formes qui ne lui appartiennent pas en propre, mais, malgré quelques exceptions, il n'en reste pas moins ce fait incontestable et phonétiquement si curieux et important que les Romans de l'Ouest n'ont, depuis une époque reculée, connu en général qu'une seule forme *ts*¹, pour le *c* palatal et le *t* modifié, tandis que les Romans de l'Est ont en général distingué les modifications de ces deux lettres en donnant à la première le son ċ, à la seconde celui de *ts*.

Mais à quelle époque eut lieu le changement du *c* palatal en *ts*? J'ai admis qu'il dut, dans tout le domaine roman, se transformer d'abord en ċ, son qu'il a conservé le plus souvent dans l'italien, le dialecte roumain du Nord et le roumanche, et a, au contraire, atténué en *ts* dans la plupart des idiomes du double groupe occidental. Des documents incontestables nous montrent qu'au XII^e et au XIII^e siècle le *c* avait en français le son *ts*, c'est-à-dire celui du *z* allemand ou du ζ grec. Ainsi c'est par *ts* qu'on le trouve représenté en néerlandais dans les mots *fortseren*, *fatsoen*, etc; l'allemand de son côté le représente par *z* = *ts*, par exemple *garzûn*, *merzî*, *puzile*, etc. Les transcriptions hébraïques des mots français contenus dans un vocabulaire du XIII^e siècle, publié dans la seconde livraison des « Romanische Studien » de M. Boehmer² nous le montrent également représenté par *ts*; ainsi, *tsindres* (cineres), *forteretse* (fortalicium), *poits* (picem), *tsentener* (centenarium), à *tserkier* (ad indagandum), etc. Or à cette époque l'allemand, sinon le hollandais, avait un signe particulier pour le son ċ; le dictionnaire hébreu figure aussi en plusieurs endroits ce son ou sa forme amoindrie ȝ; ici donc on ne peut supposer que nous avons des transcriptions approximatives du son qu'avait alors *c*, mais bien ce son lui-même. Mais depuis quand *c* se pro-

1. La forme *cho* qu'on rencontre dans la Passion où *ch* ne peut avoir que la valeur ȝ ou plutôt ċ, semble bien indiquer que *c* avait encore, — parfois au moins, — ce son devant *e* ou *i*. Nous verrons que dans les dialectes normands et picards cette forme *ch* = ȝ, affaiblissement de ċ, s'est conservée. Nous avons là, je crois, autant de formes plus ou moins complètes de la modification primitive du *c* palatal, ċ.

2. *Rom. Stud.* 1872, p. 163.

nonçait-il *ts*? Si l'on admettait que *ti* suivi d'une autre voyelle n'a pu prendre que le son *ts*, la confusion de *ci* et de *ti* dans les chartes mérovingiennes prouverait que *c* avait alors comme *ti* dans cette circonstance le son *ts*, mais comme il se peut aussi que *ti* ait pris alors comme *ci* le son *t*, cette confusion ne prouve rien. Il en est de même de l'orthographe du mot *manatce* de la Cantilène de S^{te} Eulalie et des gloses de Reichenau dans laquelle on a voulu voir une preuve du son *ts* qu'aurait eu alors le *c*, puisqu'elle peut aussi bien avoir servi à figurer le son *tch*. La représentation de *c* par *z* dans les anciens monuments romans a une tout autre importance, et semble indiquer qu'on attribuait dès lors au *c* la valeur *ts* que devait avoir certainement alors le *z* : tel est *fazet* (faciet) dans les Serments, *domnizelle* dans la Cantilène de Sainte Eulalie. Cette représentation du *c* par *z* apparaît aussi dans le plus ancien monument du provençal, le Boèce, où l'on trouve *penedenza* (v. 13), *fazia* (v. 23). On voit également *z* se substituer à *c* dans les plus anciens textes espagnols, par exemple *freznedo* (fraxinetum) Yepes III n. 17 (a. 780); *dezimo* pour *diezmo* id. IV, 11; *Oza villa* id. 28; *pozo* (puteum) id. 38; *foz* Esp. sagr. XXVI, 445 (a. 804); *calzada* id.; *plumazos* XL, 400 (a. 934)¹. Dans les plus anciens manuscrits, soit espagnols, soit portugais, on voit également *c* et *z* employés assez arbitrairement à la place du *c* palatal latin.

Ainsi il semble résulter de cet ensemble de preuves que le *c* palatal eut au milieu du Moyen-Âge le son *ts* dans le double groupe occidental; nos anciens grammairiens du xv^e et du xvi^e siècle ne connaissent plus ce son, et nous verrons comment il s'est modifié en espagnol; le provençal et le portugais ne le connaissent plus aussi en général aujourd'hui, mais il s'est conservé dans quelques-uns de leurs dialectes, ainsi que sur certains points de l'Espagne, reste évident de l'ancienne prononciation; nous pouvons donc admettre comme démontré qu'en France, comme dans la péninsule hispanique, le *c* palatal latin a pris, à une époque suivant toute vraisemblance reculée, le son *ts*². C'est ce son qu'il a aujourd'hui encore d'ordinaire dans le dialecte roumain du Sud et souvent aussi dans celui du Nord. Il l'a également parfois dans le ladin du Tyrol et du Frioul, et dans certains dialectes italiens; c'est ce qui a

1. Cf. Diez, *Gr.* I, 364.

2. Naturellement *ts* ou *dz*, suivant qu'il s'était transformé en sourde ou en sonore, comme nous verrons par la suite.

lieu en particulier dans le sarde logoudorien, qui donne généralement le son *ts* au *c* palatal latin, toutes les fois qu'il ne lui a pas conservé sa valeur gutturale. Il en est de même parfois dans le milanais et le vénitien, qui changent cependant plus souvent *c* en *č* ou en *s*. Enfin on trouve même dans le toscan, encore plus dans les dialectes du Sud, des exemples de cette transformation du *c* en *ts*. La liste suivante présente rapprochés un certain nombre de mots roumains, italiens ou provençaux dans lesquels ce changement a eu lieu; les mots roumains qui ne sont accompagnés d'aucune indication appartiennent au dialecte du Nord; de même les mots italiens donnés sans mention particulière sont tirés de la langue classique ou du toscan :

LAT.	ROUM.	LAD.	DIAL. ITAL.	DIAL. PROV.
accidiam	—	—	<i>acizia</i> rom.	—
accidente	—	—	<i>azzidente</i>	—
acetum	<i>otzet</i>	—	nap.	—
acceptare	—	—	<i>azzettare</i>	—
aciam	<i>alze</i>	—	nap. sic.	—
aciarium	—	—	<i>azzaru</i> sic.	—
*arancium	—	—	<i>aranzu</i> s. l.	—
brachium	<i>bratz</i>	—	<i>brazzu</i> sic.	<i>bratz</i>
calcem	—	<i>cauz</i>	—	—
*carcerum	—	—	<i>carzaru</i> sic.	—
cœcum	—	—	<i>zegu</i> s. log.	—
cedere	—	—	<i>zed</i> V. Lev.	—
cedrum	<i>tzedru</i> R.S.	—	<i>zëdar</i> rom.	—
cælum	—	<i>ziel</i> Tir.	<i>zel</i> mil. <i>zelu</i> s.s.	—
cœnam	—	<i>zéna</i> Ag.	<i>zenna</i> mil.	—
ceram	—	—	<i>zera</i> mant.	—
*cerefoliatum	—	—	—	<i>tserfouillés</i> R.
cernere	—	<i>zerne</i> Ag.	—	—
certum	—	—	—	—
cervellum	—	—	<i>zervel</i> mant.	—
cervum	—	<i>zerv</i>	—	—
cesarem	<i>tzar</i>	—	—	—
cespite	<i>tzespet</i> R.S.	—	—	—
cibum	—	—	<i>zibu</i> s. log.	—
cicutam	—	—	<i>zguda</i> mant.	—
cifram	<i>tzifre</i>	—	—	—
cilium	—	—	<i>zij</i> mil. <i>zida</i> mant.	—

cygnum	<i>tzēmn</i>	—	<i>zign</i> mil.	—
cymam	—	—	<i>zima</i> mant.	—
cymbalum	—	—	<i>zimbello</i> ,	—
			<i>zimbel</i> mant.	—
cimicem	—	—	<i>zimas</i> mant.	—
* cineram	—	—	<i>zénera</i> Pir. <i>tselle</i> s.R.	—
cinque	<i>tzintz</i> R.S.	—	<i>zincus</i> gall.	—
	—	—	<i>zinch</i> mant.	—
cypressum	—	—	<i>zipress</i> mant.	—
* circare	—	<i>zerče, zercā</i>	—	<i>tsertsi</i> s.R.
circum	<i>tzearc</i> R.S.	—	<i>zer</i> rom.	—
			<i>zerc</i> mant.	—
citare	—	—	<i>zitare</i> nap.	—
citrum	<i>tzitrę</i>	—	—	—
dulcem	—	<i>dolz</i>	<i>dolz</i> r. mil.	—
duodecimam	—	—	<i>dozzina</i>	—
ecc' hoc	—	—	<i>zo</i> nap.	<i>zo</i> cat.
ericium	—	—	<i>rizza</i> sic.	—
facetum	—	—	<i>fazet</i> rom.	—
facilem	—	—	<i>fazil</i> rom.	—
faciam	<i>fatzę</i>	<i>fazza</i>	—	—
falcem	—	<i>fauz</i>	—	—
* glaciam	<i>ghiatzę</i>	<i>ğaz</i> Ag.	—	<i>glatz</i>
lanceam	—	—	<i>lanza</i> s. log.	—
licitum	—	—	<i>lizeto</i> nap.	—
lynceam	—	—	<i>lonza</i>	—
mercedem	—	—	<i>merzè</i> nap.	—
(ad) minaciare	—	—	<i>minazzari</i>	—
receptum	—	—	<i>rezzetto</i> nap.	—
secium	—	—	<i>sezzo</i>	—
sincerum	—	—	<i>sinzër</i> rom.	—
socium	<i>sotz</i>	—	<i>sozzejo</i> nap.	—
* stracium	—	—	<i>strazzu</i> sic.	—
sucidum	—	—	<i>sozzo</i>	—
suspicionem	—	—	<i>sospizione</i>	—
τρίχα, * tricheam	—	—	<i>trizza</i> s.log.	—
unciam	—	—	<i>onza</i> nap.	—
vincere	—	<i>venzer</i>	—	—
vicinum	<i>vitzinu</i> R.S.	—	—	<i>vezi</i> , etc. ¹

1. Biond. id. — Spano, id. — Muss. id. — Fr Cherubini, *Vocab. mant.* —
De Cihac, id. — Schneller, id. — Ascoli, *Archivio*.

Dans quelques mots italiens la langue paraît avoir hésité entre *ç* et *ts*, que l'on trouve l'un à côté de l'autre, ainsi :

hack	<i>accia</i>	<i>azza</i>
calceum	<i>calcio</i>	<i>calzo</i>
judicium	<i>giudicio</i>	<i>giudizio</i>
officium	<i>ofcio</i>	<i>ofizio</i>
socium	<i>socio</i>	<i>sozio</i>
speciem	<i>specie</i>	<i>spezie, etc.</i>

Mais peut-être ne faut-il voir dans ce fait que le mélange dans l'italien classique de formes dialectales diverses, ou le retour pour les mots qui avaient *z* à l'orthographe latine; *z* paraît bien, en effet, une forme populaire dans les dérivés italiens ou roumains formés à l'aide des suffixes *acius*, *icius*, *oceus*, *uceus*, dans lesquels le *c* a été traité comme le *t* suivi de *i* et d'une autre voyelle, fait qui s'explique sans peine par la facilité avec laquelle ces suffixes, surtout *acius* et *icius*, peuvent se confondre avec *atius* et *itius*. Voici quelques exemples de ces transformations que les dialectes du Sud de l'Italie paraissent préférer :

1° en *acius* :

LAT.	ITAL.	ROUM.
* brunaceum	<i>brunazzo</i>	—
* canacium	<i>canazzu</i> s. camp.	—
* caudaceum	<i>codazzo</i>	—
* coriaceam	<i>corazza</i>	—
* galeaceam	<i>galeazza</i>	—
* muliaceam	<i>mogliazzo</i>	—
* palidaceum	<i>palidazzo</i>	—
* populaceum	<i>popolazzo</i>	—
* ragaceum	<i>ragazzo</i>	—
* spoliaceam	<i>spogliazza</i>	—
* terraceum	<i>terrazzo</i>	—
* vinaceum	<i>vignazzo</i>	—

2° en *icius* :

* albicium	—	<i>albetz</i>
* baroniciam	—	<i>baronitzę</i>
* cantaricium	—	<i>cunțeretț</i>
* capricium	<i>caprizzi</i> pad.	—
* ficticium	<i>fittizio</i>	—
* lumicium	—	<i>lumetz</i>
* saliriciam	—	<i>sarnitzę</i>

3° en *oceus* :

*barboceam	<i>barbozza</i>	—
*basioceum	<i>baciozzo</i>	—
*carroceam	<i>carrozza</i>	—
*frescoceum	<i>frescozzo</i>	—
*lilioceum	<i>gigliozzo</i>	—
*muttoceum	<i>mottozzo</i>	—

4° en *uceum* :

*acuceum	—	<i>acutz</i>
*albuceum	—	<i>albutz</i>
*animaluceum	<i>animaluzzo</i>	—
*barbuceam	<i>barbuzza</i> s.	<i>berbutze</i>
*bonuceum	—	<i>bunutz</i>
*donuceum	<i>donuzzo</i>	—
*dulceum	—	<i>dulcutz</i>
*foliuceum	<i>fogliuzzo</i>	—
*focuceum	—	<i>focutz</i>
*lunguceum	—	<i>lungutz</i>
*medicuceum	<i>medicuzzo</i>	—
*peluceum	<i>peluzzo</i>	—
*superbuceum	<i>superbuzzo</i>	—
*vacuceam	—	<i>vecutze</i>
*vasuceum	—	<i>vesutz</i> , etc. ¹

Les terminaisons *itz* et *utz* sont parfois remplacées en roumain par *iș* et *uș*, ou même ces deux formes subsistent l'une à côté de l'autre; ainsi *vitzelutz* et *vitzeluș* (vitelluceum); pour le suffixe *acius*, *aș* paraît même s'être complètement substitué à *atz*².

Si *ts* n'apparaît qu'exceptionnellement comme modification du *c* palatal en italien, dans le dialecte roumain du Nord et souvent en roumanche, il est au contraire, comme nous avons vu, la forme ordinaire qu'y a prise *ti* suivi d'une voyelle; en voici quelques exemples :

LAT.	ITAL.	ROUM.	ROUMANCHE.
*abantiare	<i>avanzare</i>	—	<i>vanzar</i> OB.
abundantiam	<i>abondanza</i>	—	<i>abundanza</i> E.
*acutiare	<i>aguzzare</i>	<i>ascutzi</i>	—

1. Wentrup, id. — Diez, *Gram.* 315, 317, 319. — De Cihac, etc.

2. Voir pl. h. p. 98.

* altiare	alzare	—	alzar OB.
annuntiare	annunziare	—	annunziar OB.
* antianum	anziano	—	—
astutiam	astuzia	—	—
bibitionem	pozione	—	—
cadentiam	cadenza	cadentzē	—
cantionem	canzone	—	canzun OB.
confidentiam	confidenza	cuſidentzē	—
* dationem	dazione	—	—
* debolitiam	debolezza	—	—
decentiam	decenza	—	—
dominationem	dominazione	—	—
exhalationem	esalazione	—	—
* fortiam	forza	—	forza OB.
* fortitiam	fortezza	forteretzē	fortezza OB.
gratiam	grazia	—	grazia OB.
* gravitiam	gravezza	—	gravezza OB.
habitationem	abitazione	—	—
inclinacionem	inclinazione	—	—
infantiam	infanzia	—	—
justitiam	giustizia,	—	—
	giustizia	—	—
* juvenitiam	giovinanza	—	—
largitiam	larghezza	—	largiezza E.
lenteolum	lenzuolo	—	—
letitiam	letizia	—	—
malitiam	malizia	—	malizia OB.
martium	marzo	—	marz OB.
* mateam	mazza	—	mazza OB.
mollitiam	mollezza	moleatzē	—
nationem	nazione	natzie	naziun OB.
nuptias	nozze	nuntzi	nozza OB.
nuntium	nunzio	—	nunzi
otiosum	ozioso	—	—
patientiam	pazienza	—	pazienza E.
petiam	pezza	—	piez, pezz E.
plateam	piazza	—	plazz OB.
pretium	prezzo	pretz	prezzi OB.
pigririam	pigrizia	—	—
potentiam	potenza	putintzē	—
puteum	pozzo	putz	—
reformationem	rimformazione	reformatzie	—

<i>spatium</i>	<i>spazio</i>	<i>spatziu</i>	<i>spazzi</i> ob.
<i>sperantiam</i>	<i>speranza</i>	—	<i>spronza</i>
<i>titionem</i>	<i>tizzone</i>	—	<i>tizzun</i>
<i>tristitiam</i>	<i>tristezza</i>	—	<i>tristezia</i> OB.
* <i>viriditiam</i>	<i>verdezza</i>	<i>verdeatzę</i>	—
<i>vitium</i>	<i>vizio, vizzo</i>	<i>vitziu</i>	<i>vizzi</i> OB.

Et tous les dérivés en *antia*, *entia*, *itius*, et la plupart des dérivés en *tio*, *tionis*, du moins en italien.

$$\text{II}^{\circ} dz = c_1.$$

Nous avons vu que le roumain a une prédilection toute particulière pour les explosives sourdes ; l'italien semble aussi les préférer aux sonores, tandis que la plupart de ses dialectes donnent au contraire la préférence à celles-ci ; quelque chose d'analogue se passe pour les spirantes ou les chuintantes dérivées de *c* ; le roumain ne connaît que les sourdes ; ce sont elles aussi que l'italien préfère de beaucoup ; cependant j'ai signalé déjà un certain nombre de mots où la sourde *č* a été remplacée par la sonore correspondante *ğ* ; on peut aussi en citer quelques-uns où la sonore *dz* s'est substituée à la sourde *ts*. Comme on peut s'y attendre, cette substitution a lieu surtout dans les dialectes. Ainsi dans le dialecte de Sassari en particulier *z* = *ts* se change *dz* au milieu des mots et même au commencement après l'article¹. Cependant en général *ts* est resté le mode de transformation du *c* palatal, *dz* celui du *g* palatal ; voici toutefois quelques exemples où cette dernière forme représente un *c* étymologique dans les dialectes italiens ou provençaux :

LAT.	ITAL.	DIAL. PROV.
<i>cincturam</i>	—	<i>dzeuntro</i> S.R.
<i>crucem</i>	<i>cruzi</i> Sass.	—
<i>decem</i>	<i>dezi</i> s. gall.	—
* <i>dominicellam</i>	<i>donzella</i>	—
<i>lucem</i>	<i>luzi</i> Sass.	—
<i>pacem</i>	<i>pazi</i> Sass.	<i>padze</i> s.r.
<i>picem</i>	—	<i>pedze</i> s.r.
* <i>pullicem</i>	—	<i>poudze</i> sav.
* <i>romancium</i>	<i>romanzo</i>	—
<i>saracenum</i>	—	<i>saradzın</i> sav.
<i>vide ecc'hic</i>	—	<i>veidze</i> s.r.

1. *Jahrbuch*, X, 403.

Si l'on fait abstraction des dialectes du Nord et pour quelques cas de ceux du Sud ou du Centre de l'Italie, *č*, *ğ*, *z*, *ts* et *dz* épuisent les formes que le *c* palatal a prises en se modifiant dans le double groupe oriental ; les idiomes occidentaux, au contraire, ne connaissent ces formes qu'à titre d'exception, et poussant plus loin la simplification, ils ne se sont arrêtés qu'aux formes dérivées de *ts* et de *dz* : *s* ou *ç*, *z*, *θ* et *ð* ; mais tous n'ont pas procédé dans ce travail de simplification de la même manière ; les langues du groupe du Nord-Ouest s'en sont en général tenues aux deux formes *s* (*ç*, *ss*) et *z*¹ ; c'est aussi celles que le portugais connaît presque exclusivement ; quant à l'espagnol, à une époque qui paraît relativement récente, il a donné définitivement le son *θ* au *c* transformé. C'est l'histoire de ces modifications de la palatale dans les quatre idiomes occidentaux et dans les dialectes qui les ont acceptées qu'il me faut maintenant examiner. Je commencerai par le français où, si elle est plus compliquée, elle est aussi plus facile à suivre à cause du grand nombre de monuments qu'on possède de l'ancienne langue.

CHAPITRE VI.

CHANGEMENT DU C PALATAL EN Ç (S, SS) ET EN Z (S), EN FRANÇAIS, EN PROVENÇAL ET DANS LES DIALECTES LADINS OU ITALIENS.

Après la transformation de la gutturale palatale en *č* ou *ts*, les scribes durent se trouver fort embarrassés pour représenter ces nouveaux sons ; le *c* étant naturellement conservé devant *a*, *o*, *u*, c'est-à-dire pour figurer la gutturale vélaire, qui n'avait point changé, pouvait-on et devait-on encore s'en servir comme signe des sons nouveaux du *c* palatal ? En Italie la solution fut très-simple ; on conserva le *c* devant *e* et *i*, partout où il prit le son *č* : quand il prit, au contraire, le son *ts*, on le représenta, comme le *t* assibilé, par *z*. Les choses se passèrent moins simplement en France. Le *c* palatal y ayant pris de bonne heure le son *ts*, il semble qu'on n'avait qu'une de ces deux choses à faire, ou conserver devant *a*, *o*, *u* et *e*, *i*, le signe *c*, qui aurait eu alors à la fois le son *k* et le son *ts*, comme en Italie il avait en même temps le son *k* et le son *č*, ou bien garder *c* comme signe de la

1. Il faut, comme je l'ai déjà dit, excepter le normand et le picard.

gutturale vélaire et se servir du *z* pour figurer la gutturale palatale transformée. Il semble qu'on dût songer à cette seconde solution ; dans les plus anciens monuments romans, en effet, nous rencontrons fréquemment le *c* palatal remplacé par *z* ; ainsi dans Yepes nous trouvons avec *z* : *freznedo* III, n. 17 (a. 780) ; *dezimo* IV, n. 11 I ; *pozo* n. 38, et dans l'España sagrada *foz* XXVI, 445 (a. 804), *calzada* id. *plumazos* XL, 400 (a. 934). *z* apparaît également, comme nous allons voir, dans les Serments, la Cantilène, la Passion, etc. Cependant cette tentative ne devait point aboutir, et en même temps que *z* était employé pour représenter le son *ts* du *c* palatal assibilé, *c* fut conservé, plus souvent même qu'il n'était remplacé. Le choix de ce signe ne devait pas être, au reste, complètement indifférent.

Tandis, en effet, que le *c* palatal transformé a le plus souvent donné naissance dans la langue du groupe oriental à une spirante sourde, les langues du double groupe occidental, obéissant en cela à une tendance qui leur est propre, l'ont dans un grand nombre de cas changé en sonore ; on dut naturellement dès lors chercher, autant que cela était possible, à représenter par des signes différents ces sons différents ; l'italien, ayant donné devant *e* et *i* la valeur *ç* au *c*, n'avait que le signe *z* pour représenter *ts* et *dz*, et il n'a point cherché à distinguer par l'écriture ces deux spirantes ; les idiomes occidentaux ont procédé autrement, et de bonne heure ils paraissent, comme je le montrerai plus loin, avoir choisi en général *c* pour représenter la sourde *ts*, *z* au contraire comme signe de la sonore *dz*. Mais ces deux signes, même ainsi répartis, ne devaient pas être trouvés suffisants.

Une difficulté que rencontrèrent, en effet, tout d'abord les scribes, ce fut la manière de représenter *ts* quand ce son devait être suivi, non de *e* ou de *i*, mais d'une des voyelles *a*, *o*, *u* ; comme alors *c* prenait le son *k*, on sentit la nécessité de lui substituer une autre lettre ou de le modifier pour éviter toute confusion. Le *z* se présentait naturellement, on le trouve aussi anciennement employé dans ce cas, ainsi *aezo* (ecce hoc) dans la Cantilène de Sainte Eulalie v. 21, *zo* dans la Passion v. 34, 2 ; 31, 1 ; *fazon* dans les Sermons de Saint Bernard p. 528, 532, etc. ; *anzois* id. p. 568, etc. Mais quand on eut choisi définitivement *z* comme signe de la sonore, on fut obligé de renoncer à l'employer dans les mots où le *c* suivi de *a*, *o*, *u* s'était changé en spirante sourde, et on dut naturellement chercher un autre moyen de représenter cette dernière. Celui auquel eurent recours les plus anciens scribes de la langue d'oïl fut de faire suivre le

c d'un *e* muet, parfois même d'un *i* ; ainsi *cio* dans la *Passion* 50, 3 ; de même dans le *Saint-Léger* *cio* 5, 3 ; 7, 1 ; 9, 4, 5 ; 15, 3 ; 16, 1 ; 17, 3 ; 18, 4 ; 19, 2, 4 ; 20, 5 ; 33, 3 ; *reciut* 4, 4 ; 22, 4 ; *ceos* dans les *Sermons* de Saint Bernard p. 521, 522, 523, 524, 525, etc. ¹ Cette notation, qui rappelle celle que nous employons aujourd'hui encore pour donner au *g* suivi d'une voyelle non palatale la valeur *ž*, fut usitée pendant tout le Moyen-Âge ; cependant le plus souvent on se borna à écrire aussi un simple *c*, qui se trouve ainsi avoir à la fois devant *a*, *o*, *u* la valeur *k* et *ts* ou *s* ; parfois cependant pour distinguer *c* = *ts* de *c* = *k* on le surmonta d'un trait (') ; mais cette notation est assez rare ². On rencontre aussi *c* en provençal avec la valeur *ts* devant une voyelle non palatale, par exemple *co* B. v. 243, *dreca* v. 168. Mais cette langue se servit aussi de *z*, — ainsi *zo* dans le *Boèce* v. 47, 203, 206, etc., — dans la période où le *c* avait encore la valeur *ts*, plus tard, comme nous le verrons, elle le remplaça ordinairement par *s* ou *ss*. Les langues de la péninsule hispanique montrèrent aussi dans quelques textes *s* substitué à *c* ou *z* ; mais elles se contentèrent en général du premier signe, seulement en lui faisant subir une modification particulière. Pour indiquer que *c* suivi de *a*, *o* ou *u* devait prendre la valeur *ts*, on eut l'idée de le faire suivre d'un *z*, ce qui donna *cz*, notation qu'on trouve encore employée dans les manuscrits vaudois ; mais le plus souvent on plaça le *z* sous le *c*, et on eut ainsi le *c* cédille ; telle est du moins l'origine qu'on lui attribue ordinairement ³, quoique la cédille ait plutôt la figure d'un *c* renversé que d'un *z*.

Quoi qu'il en soit, *ç* apparaît d'abord dans les textes espagnols. Le plus ancien monument que nous ayons de cette langue, « *El misterio de los Reyes magos* » ne le présente point, il est vrai ; mais comme il ne contient point de mots où *c* soit suivi d'une voyelle non palatale, on ne peut conclure de l'absence du signe

1. On trouve aussi *ceo* dans l'*Alexis* (man. F.), et dans le *Psautier* d'Oxford, où cette notation abonde, *menceunge*, p. 3, 4, etc., *benediceun*, p. 3, 24, etc., *exhalceat*, p. 32, etc. ; de même dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon, *ceo* v. 12, 14, 67, *iceo* v. 22, etc. ; dans le *Charlemagne*, *ceo* v. 374, 376, 386, etc. Mais ces textes étant normands il peut se faire que *c* ait ici non la valeur *ts*, mais *č* ou *š* ; voilà pourquoi je n'en parle pas. Voir liv. III, ch. III.

2. On la rencontre en particulier dans le manuscrit du *Bestiaire*, dans celui du *Saint Brandan*, etc., ainsi dans des textes normands où *c* peut dès lors avoir une valeur autre que *ç*.

3. Cf. Diez, *Gram.* I, 459.

c dans ce texte qu'il n'existait point encore à l'époque où il fut écrit ; on le trouve du moins dans le monument espagnol le plus ancien après « El misterio », dans le poème du Cid, et il apparaît dans tous les textes espagnols du Moyen-Age, non-seulement devant *a*, *o*, *u*, mais souvent aussi devant *e* et *i*. Nous le rencontrons également dans les plus anciens monuments portugais, lesquels, il est vrai, ne sont pas antérieurs au XIII^e siècle. En France, l'usage de la cédille ne pénétra qu'à la fin du premier tiers du XVI^e siècle ; jusque-là, les mots où *c* devait prendre le son *s* furent écrits ; comme ceux où il a le son *k*, par un simple *c* ; mais parfois aussi, comme cela avait lieu dans les premiers temps de la langue, on faisait suivre le *c* d'un *e*¹. C'est à Geoffroy Tory que revient le mérite d'avoir introduit la cédille dans notre système orthographique. J. Sylvius dans son « Isagoge in linguam gallicam » avait en 1531 proposé de surmonter le *c*, de deux *s* (*ss*), toutes les fois qu'il avait le son de *s* sourd entre deux voyelles, comme dans *limace*, *limacon*. Cette notation bizarre ne fut pas avec beaucoup de raison adoptée, et deux ans plus tard, en 1533, Tory, dans l'édition de l'« Adolescence clementine » de Clément Marot, faisait pour la première fois en France usage de la cédille, dont il avait proposé l'emploi dès 1529 dans le « Champ-Fleuri »². Cette réforme ne pouvait manquer d'attirer l'attention. L'année ne s'était pas encore écoulée qu'un autre imprimeur de Paris, Antoine Augereau, publiait sur la matière un petit traité intitulé « Briefve doctrine pour deuement escripre selon la propriété du languaige françois. » Cependant l'usage de la cédille ne devint pas général sans opposition. Dans son « Traicté de la grammaire françoise », publié en 1557, Robert Estienne ne s'en servit pas encore, il n'en admit l'emploi que

1. J. Palsgrave, *Lesclaircissement de la langue françoise*, p. 27. *C* comyng before *a*, *o*, or *u* shall have the sound of *k*..... except where *c* commeth before *a* or *o* in the formation of suche tenses as come of verbs of the fyrst conjugation in the french tonge. In all suche, *c* comyng before *oye*, *oy*, *ant* shall have the sounde of *s* and not of *k*. But many tymes I fynde in such tenses an *e* added after the *c*, as *laceoye*, *laceay*, *laceant*, which they use to writte to shewe that *c* in suche verbes may not have the sounde of *k*, etc.

2. A. F. Didot. *Observations sur l'orthographe française*, p. 177. — Aug. Bernard, *Geoffroy Tory, peintre et graveur*, p. 374. Le titre portait : « Avec certains accens notez, cest assaouvoir sur le *e* masculin différent du féminin..... et soubz le *c*, quand il tient de la prononciation de le *s*, ce qui par cy devant par faulte d'aduis n'a esté faite au langage françois, combien qu'il y fust et soyt tres necessaire. »

dans la seconde édition en 1563 ; à partir de ce moment, la cédille fut universellement adoptée par les éditeurs.

Ainsi *c*, *ç* et *z*, tels sont les signes que l'espagnol et le portugais employèrent presque exclusivement au Moyen-Age pour représenter le *c* palatal transformé ; *c* — seul ou suivi de *e* ou *i* en français — et *z*, sont, au contraire, les signes qui servirent surtout à le représenter tout d'abord dans les langues du Nord-Ouest ; mais à ces signes s'en joignirent bientôt d'autres. Dans le Fragment de Valenciennes on trouve déjà *fsient* (fecissent), *fesist* (fecisset), ainsi *s* à la place du *c* médial ; on ne devait pas tarder non plus à le rencontrer parfois même à la place du *c* initial, et en provençal cette substitution de *s* au *c* initial, de *s* ou de *ss* au *c* médial devint bientôt fréquente ; à la place du *c* final, outre *z* et *s*, *x* apparaît aussi en français ; *z* ou *tz* et *s* en provençal ; enfin dans ce dernier idiome on trouve encore *cx* à la place du *c* palatal transformé, soit initial, soit médial, soit final, tandis qu'en ancien français on rencontre parfois les notations *sz*, *sc*, *zc* à la place du *c* médial. Tels sont les signes nombreux employés pour représenter cette lettre ; voyons quelle en a été la valeur et l'usage aux diverses époques de la langue.

1°. — Du *c* palatal transformé en français.

Dans l'étude des transformations du *c* palatal en français, il importe de distinguer entre le *c* initial, le *c* médial et le *c* final ; à ces trois places il n'a pas eu toujours la même valeur, et n'a pas été indifféremment représenté par les mêmes signes ; mais avant de suivre l'histoire du *c* au commencement, au milieu et à la fin des mots, il est un fait qu'il importe d'essayer de préciser, c'est celui de la transformation du son *ts*, que le *c* avait, comme je l'ai montré dans les premiers temps de la langue en *s* sourde ou sonore. Que cette transformation se soit faite de bonne heure dans la conjugaison, c'est ce que nous montre le changement de *c* en *s* que j'ai signalé déjà pour le verbe *faire* dans le Fragment de Valenciennes. Mais comme il y a eu peut-être là une influence particulière due à la contraction de la forme primitive du verbe, je laisse ces mots et ceux qui leur ressemblent de côté, pour en examiner qui aient mieux conservé leur physionomie originale. Dans ces derniers nous voyons le *c* final représenté souvent déjà par *s* dans des textes originairement du XII^e siècle, mais recopiés plus tard, il est vrai, du moins pour la plupart ; au XIII^e siècle, cette

substitution est de plus en plus fréquente, pour devenir générale au xiv^e . Au milieu des mots les choses se passent d'une manière un peu plus complexe, ici il y a lieu, en effet, de distinguer entre le c sourd et le c sonore, c'est-à-dire entre les sons primitifs ts et dz . J'ai dit que l'ancienne langue semble avoir voulu choisir z pour signe de ce dernier son, mais dès le xix^e siècle, s devient la manière la plus ordinaire de représenter dans ce cas le c transformé. $c = ts$, au contraire, a plus longtemps résisté. Cependant dès la fin du xii^e siècle on trouve aussi, dans deux ou trois mots, ss à la place; le $xiii^e$ n'en offre pas davantage, et ce n'est qu'au xiv^e que ss paraît s'être substitué indifféremment à c transformé. Au commencement des mots il en est absolument de même; au xii^e siècle, s apparaît à la place de c comme exception; ainsi dans *seleberroit* S. B. p. 522; au $xiii^e$ siècle les exemples de s substitués à c initial sont encore très-rares; ce n'est qu'au xiv^e qu'on en rencontre un certain nombre. On voit par là que le son dz pris souvent par c au milieu des mots s'affaiblit de bonne heure en z ou s sonore; le son ts , pris par c au commencement et souvent aussi au milieu des mots, dut persister plus longtemps et ne se changea probablement en s sourd qu'à la fin du $xiii^e$ ou même au xiv^e siècle. Ceci posé, voyons comment on représenta le c transformé dans les diverses positions qu'il peut occuper dans le mot.

Au commencement des mots, où il est toujours suivi de e ou i , excepté dans *co* (*ce*), le c persiste dans tous les plus anciens monuments; ainsi *cist* dans les Serments; *ciel*, *cels*, *celle* dans la Cantilène de Sainte Eulalie; *celor*, *co*, *cel*, *cil*, *cest* dans le Fragment de Valenciennes; il en est de même dans la Passion, — où l'on trouve cependant *zo* pour *co* — le Saint Léger, etc. Toutefois on trouve *seleberroit* avec s dans les Sermons de Saint Bernard p. 522, *sengles* dans le Raoul de Cambrai¹, *sele* pour *cele* dans Huon de Bordeaux², *sel* dans Renart³, *sil* dans les « Altfranzösische Leichen und Lieder » de Wackernagel⁴, *seinture* dans un portrait de femme publié par M. Paul Meyer⁵, *seinturete* dans les Altfr. Leichen und Lieder⁶; *serchoient*

1. Les *sengles* routes, les resnes trainant. Lit. Dict.
2. *Sele* fontaine un serpent le gardoit. v. 5555.
3. *Sel* me laciez bien a la queue. B. Chr. 231, 26.
4. Maix *sil* ki rekuel. p. 19.
5. Par la *seinture* grele a poien(t). Jahrb. v, 400.
6. Je sent les douls mals leis ma *seinturete*. p. 84.

dans Guillaume de Machau¹, cf. l'angl. *search*, *serf* (*cervum*). B. Chr. ; *sertes* Grég. p. 2², etc.

Cependant cet empiètement de l's sur le c initial, si fréquent comme nous verrons en provençal, s'est vite arrêté, et c a été presque exclusivement conservé dans ce cas ; ainsi :

LAT.	FR.	LAT.	FR.
cedere	<i>céder</i>	ciconiam	<i>cigogne</i>
cedrum	<i>cèdre</i>	cicutam	<i>cigüe</i>
celare	<i>celer</i>	cimam	<i>cime</i>
celebrem	<i>célèbre</i>	coementum	<i>ciment</i>
cellarium	<i>cellier</i>	coemeterium	<i>cimetièrre</i>
coelum	<i>ciel</i>	cingere	<i>ceindre</i>
censum	<i>cens</i>	*cingulare	<i>cingler</i>
centum	<i>cent</i>	cincturam	<i>ceinture</i>
centrum	<i>centre</i>	*cinque	<i>cing</i>
caepam	<i>cive</i>	cippum	<i>cep</i>
*caepullam	<i>ciboule</i>	circulum	<i>cercle</i>
ceram	<i>cire</i>	circum-	<i>circon-</i>
cerasum	<i>cerise</i>	cirrum	<i>cire</i>
ceream	<i>cierge</i>	?	<i>ciseau</i>
cerefolium	<i>cerfeuil</i>	cisternum	<i>citerne</i>
*certanum	<i>certain</i>	citare	<i>citer</i>
cervellum	<i>cerveau</i>	*citronem	<i>citron</i>
cervum	<i>cerf</i>	civitatem	<i>cité</i>
cervisiam	<i>cervoise</i>	*civitanum	<i>citoyen</i>
cessare	<i>cesser</i>	civilem	<i>civil</i> , etc.
ciborium	<i>ciboire</i>		

Les seuls mots que je connaisse où c latin initial a été définitivement changé en s sont *sangle* (*cingulum*), *siller* (*ciliare*), *serin* (*citrium*?) et peut-être *serfourir* qu'on trouve écrit *cerfourir* dans le roman de la Rose v. 20322. Par contre c s'est substitué

1. En ceaus qui *serchoient* les guerres. B. Chr. 385, 5.

2. Mais ce qui est plus étrange, on trouve dans cette même vie de Grégoire c substitué à s ; ainsi c'il p. 3, c'esposée p. 4, *encemble* p. 7, *ci* p. 8, *trespencie* p. 9, *pencis* p. 10, *concenti* p. 11, *acemblastes*, id., etc. Cette particularité orthographique, que je ne connais dans aucun autre texte français, mais qui est très-commune dans les textes provençaux, ne peut s'expliquer, je crois, qu'en admettant que le copiste du poème de Grégoire était originaire du Midi. L'observation du manuscrit vient de conduire M. Léop. Delisle à la même conclusion. Cf. *Rom.*, II, 95.

à *s* étymologique dans *cercueil* (sarcophagum), *cidre* autrefois *sidre* (siceram) et *cingler* (n. sigla).

On le voit, rien de plus simple que la manière dont le *c* initial a été traité; tout autres ont été les variations orthographiques du *c* médial transformé. Dans les Serments nous trouvons déjà *z* à sa place dans *fazet* (faciat). La Cantilène de Sainte Eulalie nous offre à la fois *c* et *z*; ainsi *pulcella*, *manatce* avec *c*; *aezo*, *laszier*, avec *z* ayant probablement la valeur *ts*; *domni-zelle*, au contraire, avec *z* mis vraisemblablement pour *dz*. Dans le Fragment de Valenciennes nous trouvons *c* dans *correcious*, *faciest*, *escit*, mais en même temps nous rencontrons *s* à sa place dans *fesist*, *fisient*. Dans la Passion nous avons également avec *c*: *occir* 44, 2; *terce* 49, 2; *aucid* 56, 4; *recevent* 61, 3; *conducent* 61, 4; *faitice* 67, 4; *mercet* 74, 3, etc.; avec *z* seulement *azet* (acetum) 77, 2 et *raison* 128, 36, c'est-à-dire que *c* a dans ce texte la valeur *ts* et *z* évidemment celle de *dz*¹. Le poème de Saint Léger n'emploie *z* médial que deux fois dans le mot *raison*, ainsi pour représenter *ti* transformé et sans doute aussi avec la valeur *dz*²; partout ailleurs le *c* palatal transformé a persisté au milieu des mots; ainsi: *occist* 2, 2; *occidre* 37, 4, *reciuvre* 10, 3. Dans la Vie de Saint Alexis le *c* médial assibilé a également persisté partout où il se trouve; il en est de même le plus souvent dans la Chanson de Roland; cependant on trouve dans ce dernier texte *s* substitué à *c* dans la conjugaison de *faire*, ainsi *fesimes* v. 22, *fesis* v. 151, etc., de même *luises* (lucis) 172, etc.; *s* y apparaît aussi à la place de *ti*, ainsi que dans l'Alexis, par exemple: *justise* Al. 1, 2; *servise* Al. 123, 1; *raisun* Al. (Prologue); *raison* Rol. 5, 14, 25, etc. *traison* Rol. 16, etc. *justise* Rol. 37, etc. *amendise* Rol. 39, etc. On trouve même *z* à la place de *c* dans le Roland, par ex. *quinze* 14. Mais l'origine de ces deux textes étant douteuse sous le rapport de la langue, je ne m'y arrête pas plus longtemps;

1. Dans les dialectes ladins le *c* d'*acetum* a donné en général naissance à une spirante sonore.

2. Voici ces deux vers :

Et en *raisons* bels oth sermons 6, 5.
Donc oct ab lui dures *raisons* 32, 4.

M. G. Paris (*Rom.* I, 305 et 314) les a restitués ainsi :

Et en raisons bels aut sermons
Donc aut od lui dures raisons.

Mais peut-être valait-il mieux conserver le *z* qui figure l'ancienne prononciation *dz*, que *ti* avait encore vraisemblablement à cette époque.

je ne parlerai pas davantage ici du Psautier, de Huon, etc. ; pour me borner à l'examen de monuments incontestablement français.

Dans les plus anciens que nous ayons, après ceux que j'ai examinés jusqu'ici, « Li Livres des Reis »¹, les « Sermons de Saint Bernard », et le « Guillaume d'Orange » nous voyons *c* persister, quand il est resté sourd, qu'il représente *c* et *ti* transformé ; à côté de cette notation on trouve dans les Livres des Rois *zc*, par exemple *esleezciez* p. 6 ; *sz* dans *esdresze* p. 7 et *sc* dans *esleescie* p. 6, *blesciez* p. 68 ; cette dernière notation se rencontre également dans les Sermons, par exemple *richescs*, — à côté de *richeses*, il est vrai, — et dans le Guillaume d'Orange, ainsi : *dresce* B. Chr. ; 62, 21 ; *proesce* id. 64, 19 etc. On trouve aussi, notation exceptionnelle, *z* dans les Sermons, par exemple *auzois*, 568 ; *fazon*, 528. 532, etc. ; *tenzon* 567. Quant au *c* transformé en spirante sonore, représenté jusque là encore par *z*, il l'est bientôt le plus souvent par *s* ; ainsi on trouve avec *z* *dezoit* (dicebat) dans les Sermons, *quinze* dans le Guillaume, *treze* dans les Livres des Rois, mais avec *s*, *gésir* Chr. 63, 17, *gisent* G. O. B. Chr. 65, 41 ; *oisels* L. R. ; *raison* Chr., 75, 17 ; *tison* S. B. etc. ; on trouve même *s* substituée seule à *cou* à *ti* dans quelques mots où ces sons sont sourds aujourd'hui, ce qui semblerait faire croire que la spirante y était sonore autrefois ; c'est ce que peut faire supposer du moins l'orthographe des mots *covise*, S. L. B. ; *juise*, Ps. I, 6 ; *sacrifse* L. R. ; *servise* L. R. et G. O. ; *ruysel* S. B. , *sausoie*, Guesc. etc.².

Les monuments postérieurs donnent lieu à des observations analogues ; la spirante sourde *y* est généralement représentée par *c* ; *z* n'y apparaît que comme exception encore plus rare que dans les monuments précédents, par exemple *comenza* dans le Roman de Troie B. Chr. 157, 19. Mais déjà on trouve *ss* au lieu de *c* ; ainsi *ruissel* dans la Romance de Couci v. 38, *parosses* dans le poème de Thomas le Martyre, v. 132 ; *vermissels* même dans les Sermons de saint Bernard, p. 535. Cette transcription rare encore jusque-là devient fréquente au xiv^e siècle ; ainsi *avarisse* (Brut), *chausses* Liv. des Mét., *hérissier* Ménag., *poussin* (Rom. de la Rose) v. 9399, etc., elle prouve que *c* avait alors perdu la valeur *ts*. Quant à la spirante sonore elle est presque

1. J'avais admis d'abord, sur l'autorité de M. Le Roux de Lincy, que les Livres des Rois étaient un texte français ; mais après examen il me paraît incontestable que c'est un texte normand, copié par un scribe français.

2. En berrichon on dit encore *saulzaie* (*sauzaie*.)

toujours représentée par *s*; ainsi *damoisele* (Chevalier au Lyon), *gésir*, *pleisir* (Saint Graal), *raison*, *oreisun* (Bestiaire), etc; *z* apparaît aussi, en particulier, dans les composés ou les dérivés de *decem*, et il a persisté jusqu'à nos jours à côté de *s* comme signe de la spirante sonore provenant de la transformation du *c* palatal médial; *z* a disparu, au contraire, avec *zc*, *sc*¹, et *sz*, comme signe de la spirante sourde, qui n'est plus représentée que par *c* ou *ss*, complication bien inutile encore de notre système orthographique; au lieu de quatre signes, il eût été plus simple, en effet, de n'en avoir que deux, *c* pour représenter la spirante sourde, *z* comme signe de la sonore.

Quoi qu'il en soit, *c* médial a persisté dans les mots suivants et leurs dérivés :

LAT.	V. FRANÇ.	FR. MOD.
* <i>aciarium</i>	<i>acer</i> Rol. <i>acier</i> Sax.	<i>acier</i>
<i>antecessorem</i>	<i>ancessor</i> Al.*	<i>ancêtre</i>
<i>arcionem</i>	<i>arcon</i> g. o.	<i>arçon</i>
<i>bilanciam</i>	<i>balance</i> Rol.	<i>balance</i>
<i>bisacciam</i>	—	<i>besace</i>
<i>cancellare</i>	<i>chanceler</i> Ronc.	<i>chanceler</i>
<i>cipere</i> (con-, de-, per-, re-)	<i>concoivent</i> Job	<i>con-, de-, per-, re-</i> (<i>cevoir</i>)
<i>cisare</i> (in, præ)	—	<i>inciser, préciser</i>
<i>commercium</i>	—	<i>commerce</i>
<i>complicem</i>	<i>complice</i> g. Ross.	<i>complice</i>
<i>cisum</i> (con-, præ-)	—	<i>concis, précis</i>
<i>coriaceum</i>	<i>corias</i> Percef.	<i>coriace</i>
<i>decembrem</i>	—	<i>décembre</i>
<i>decessum</i>	<i>deces</i> Al.	<i>décès</i>
<i>discipulum</i>	<i>deciple</i> L. Ps.	<i>disciple</i>
* <i>excorticeam</i>	<i>escorce</i> Romanc.	<i>écorce</i>
<i>incingere</i>	<i>ensaint</i> E. D.	<i>enceindre</i>
<i>incensum</i>	<i>encens</i> Rol.	<i>encens</i>
<i>speciem</i>	<i>espice</i> Rose <i>espesses</i> Aleb.	<i>espèce, épice</i>
<i>faciem</i>	<i>face</i> Couci	<i>face</i>
<i>facilem</i>	—	<i>facile</i>
<i>Franciam</i>	<i>France</i>	<i>France</i>
<i>focaciam</i>	<i>fouasse</i> Duc.	<i>fouace</i>
<i>glaciem</i>	<i>glace</i> Couci	<i>glace</i>

1. *sc* a persisté dans le seul mot *vesce* (*viciam*).

*grimaciam	<i>grimace</i> Jeh.	<i>grimace</i>
*hamecionem	<i>amecon</i> Graal	<i>hameçon</i>
lanceam	<i>lance</i> Rol.	<i>lance</i>
*macionem	<i>macon</i> L. M. masson E. D.	<i>maçon</i>
medicinum(am)	<i>medecine</i> L. Ps.	<i>médecin(e)</i>
mercedem	<i>merciz</i> G. O.	<i>merci</i>
*minaciam	<i>manatce</i> Eul.	<i>menace</i>
monticellum	<i>muncel</i> Rol.	<i>monceau</i>
navicellam	<i>nacele</i> Al.	<i>nacelle</i>
necessariam	<i>necessaire</i> L. R.	<i>nécessaire</i>
nutricem	<i>nurrice</i> Rol. <i>norisse</i> GR.	<i>nourrice</i>
occidere	<i>ocire</i> L. R.	<i>occire</i>
officium	<i>office</i> L. R.	<i>office</i>
unciam	<i>unce</i> L. R.	<i>once</i>
*penicellum	<i>pincel</i> L. M.	<i>pinceau</i>
pumicem	<i>ponce</i> Oresme	<i>pouce</i>
ponti-, punicellum	<i>ponciel</i> Chr. — XVI ^e s.	<i>ponceau</i>
pollicem	<i>pols</i> Berte <i>pousse</i> Vilh	<i>pouce</i>
principem	<i>prince</i> G. O.	<i>prince</i>
pulicem	<i>pulce</i> L. R.	<i>puce</i>
*pulicellam	<i>pulcella</i> E. <i>pulcele</i> L. R.	<i>pucelle</i>
*radicinam	<i>racine</i> R. C.	<i>racine</i>
*ramicellum	<i>rainsel</i> R. C.	<i>rinseau</i>
sacrificium	<i>sacrefise</i> L. R.	<i>sacrifice</i>
suspicionem	<i>soupecon</i> Sax.	<i>soupçon</i>
vacillare	<i>vaxiller</i> E. D.	<i>vaciller, etc.</i>

Il en est de même des composés de *céder*, *céler*, *ceindre*, *cens*, *citer*, et de *cide* dans *parricide*, *fratricide*, etc. Le *c* médial a également persisté, on le comprend sans peine, dans un certain nombre de mots d'origine plus ou moins savante comme *acerbe*, *acérer*, *acide*, *cancer*, *cicatrice*, *décent*, *docile*, *exceller*, *félicité*, *matrice*, *orifice*, *pernicieux*, *populace*, *récent*, *ulcère*, *véloce*, *vice-*, *vicinal*, *village*, etc.

Au contraire *c* a fait place définitivement à *ss* entre deux voyelles ou à *s* après une consonne, notation bizarre qui trouble la régularité de l'orthographe, dans les mots suivants : 1° à *ss* :

LAT.	V. FR.	FRANÇ. MOD.
bacchinon	<i>bacin</i> Ronc.	<i>bassin</i>
*brachiam	<i>brace</i> Rose	<i>brasse</i>
calceas	<i>chaues</i> Ronc.	<i>chausses</i>
calciatam	<i>chaucie</i> Berte	<i>chaussée</i>

* crocciam	<i>croce</i> Rol.	<i>crosse</i>
‡	<i>hericer</i> Ch. au lyon.	<i>hérissier</i>
* ericionem	<i>hericon</i> L. Ps.	<i>hérisson</i>
faciam	<i>face</i> Rol.	<i>fasse</i> (que je)
glocire	—	<i>glousser</i>
* galbiniciam	<i>jaunisse</i> Rose	<i>jaunisse</i>
junicem	<i>genice</i> Ren.	<i>genisse</i>
parœciam	<i>parosse</i> Th. le Mart.	<i>paroisse</i>
pelliciam	<i>pelice</i> Sax.	<i>pelisse</i>
* pullicenum	<i>pulcins</i> L. Ps.	<i>poussin</i>
rivicellum	<i>ruissel</i> Couci	<i>ruisseau</i>
salicetum	<i>sausoie</i> Guesc.	<i>saussaie</i>
* vermicellum	<i>vermissels</i> s. B.	<i>vermisseau</i>

et en particulier dans les dérivés en *acius*, *bécasse* (*beccaciam), *bestiasse* (*bestiaciam), *cognasse* (*cotonaceam), *crevasse*, *crevace* L. Ps. (*crepaciam), *cuirasse* (*coriaceam), *lavasse* (*lavaciam), *liasse* (*ligaciam), *mollasse* (*mollacium), *paillasse* (*paliaceam), *tétasse* (*testaciam), *tirasse* (*tiraciam).

2° à s :

hirpicem	<i>herce</i> L. R.	<i>herse</i>
panticem	<i>pance</i> Rose	<i>panse</i> ¹

Dans quelques mots l'orthographe, preuve de l'arbitraire qui y règne, a hésité entre les formes *ss* et *c* ; ainsi on trouve *galéace* et *galéasse* (*galeaciam), *pinace* et *pinasse* (*pinaciam). D'autrefois la langue a affecté à chaque forme du mot une signification différente, comme dans *bonasse* (trop bon) et *bonace* (calme plat). Enfin dans le mot *vesce*, *c* est remplacé par *sc*, comme si ce mot venait non de *viciam*, mais de *visciam*.

Les mêmes transcriptions ont eu lieu pour *ti* transformé ; ainsi cette spirante est représentée par *c* dans *agencer* (*agentiare), *ancien* (*antianum), *annoncer* (annuntiare), *astuce* (astutiam), *avancer* (*abantiare), *chance* (*cadentiam), *commencer* (*cuminitiare), *confiance* (confidentiam), *enfance* (infantiam), *espace* (spatium), *espérance* (sperantiam), *exaucer* (*exaltiare), *force* (*fortiam), *grâce* (gratiam), *jouvence* (juventiam), *justice* (justitiam), *linceul* (linteolum), *malice* (malitiam), *nonce* (nuntium), *nièce* (*neptiam), *noces* (nuptias), *pièce* (*petiam), *place* (plateam), *police* (politiam), *puissance* (potentiam),

1. Cf. Littré, *Dictionnaire* s. v. — Diez, *Gram.* II 316.

séance (*sedentiam), *service* (servitium), *sévice* (sævitiam), *silence* (silentium), *tancer* (*tentiare), *tiercer* (tertiare), *vengeance* (*vindicantiam), etc. Il tient la place de *cti* ou *pti* dans : *façon* (factionem), *leçon* (lectionem), *poinçon* (punctionem), *rançon* (redemptionem), *suçon* (suctionem).

ss s'est, au contraire, substitué à *ti* transformé dans *bâtisse* (!), *boisson* (*bibitionem), *chasse* (*captiam), *écusson* (scutionem), *forteresse* (*fortalitium), *hausser* (*altiare), *justesse* (justitiam), *largesse* (largitiam), *liesse* (letitiam), *masse* (*mateam), *mollisse* (mollitiam), *noblesse* (nobilitiam), *nourrisson* (nutritio-nem), *paresse* (pigritiam), *saucisse* (salsitiam), *tristesse* (tristitiam), *trousser* (*tortiare), *trémousser* (*transmotiare), *vousser* (*voltiare). Il tient la place de *cti* dans : *cuisson* (coctionem), *détresse* (*districtiam), *dresser* (*drictiare), *frisson* (frictionem), *plisser* (*plictiare). Enfin on trouve *s* sourd substitué à *ti* dans *chanson* (cantionem)¹.

La spirante sonore résultant de la transformation du *c* a été, comme je l'ai dit, représentée en général par *s* entre deux voyelles, par *z* après une consonne et dans quelques mots aussi, — la plupart dérivés de *decem*, — entre deux voyelles. On trouve *s* sonore dans les mots :

LAT.	V. FR.	FR. MOD.
*aucellum	<i>oysel</i> Rol.	<i>oiseau</i>
coquinam	<i>quesine</i> L. R.	<i>cuisine</i>
*culicinum	—	<i>cousin</i>
*cruciare	<i>croiser</i> Berte	<i>croiser</i>
dicimus	<i>disons</i> B. Chr.	<i>disons</i>
*dominicellam	<i>damoisele</i> Rose	<i>demoiselle</i>
*dominicellum	<i>damisel</i> Ronc.	<i>damoiseau</i>
ducimus	<i>duisons</i> B. Chr.	<i>duisons</i>
facimus	<i>faisons</i> B. Chr.	<i>faisons</i>
jacere	<i>gesir</i> Rol.	<i>gésir</i>
licere	<i>leisir</i> Rol.	<i>loisir</i>
lucimus	—	<i>luisons</i>
mucere	<i>muisir</i> Rut.	<i>moisir</i>
nocemus	—	<i>nuisons</i>
*pacibilem	<i>paisible</i> L. R.	<i>paisible</i>

1. Cf. Brachet. *Dictionnaire*, s. v. *agencer*. Inutile de dire qu'au Moyen-Age l'orthographe des mots en *ss* était ordinairement différente; ainsi on trouve : *chacier* G. O. 116, *chancon* G. O. 12, etc.

<i>placere</i>	<i>plesir</i> Couci	<i>plaisir</i>
<i>racemum</i>	<i>reisin</i> Liv. des mét.	<i>raisin</i>
<i>reticellum</i>	<i>roisel</i> Ren.	<i>réseau</i>
<i>tacemus</i>	—	<i>taisons</i>
<i>vicinum</i>	<i>voisin</i> Ronc.	<i>voisin.</i>

Il en est de même au présent du subjonctif de *duire*, *gire*, *luire*, *moisir*, *nuire*, *plaire*, *taire*, ainsi qu'au même temps de *dire*, où le *s* représente un *c* vélaire primitif, devenu palatal par le changement de l'*a* de la terminaison en *e*.

Dans les mots suivants et leurs dérivés, *c* a été remplacé non par *s*, mais par *z* :

* <i>decianum</i> (am)	—	<i>dizain(e)</i> ¹
<i>undecim</i>	<i>onze</i> Rol.	<i>onze</i>
<i>duodecim</i>	<i>douze</i> Rol. Vilh.	<i>douze</i>
* <i>duodecianam</i>	<i>dozaine</i> Rol.	<i>douzaine</i>
<i>tredecim</i>	<i>treze</i> L. R.	<i>treize</i>
<i>quatuordecim</i>	<i>quatorze</i> Sax.	<i>quatorze</i>
<i>quindecim</i>	<i>quinze</i> Rol.	<i>quinze</i>
<i>sedecim</i>	<i>seize</i> Berte	<i>seize</i>

ainsi que dans :

* <i>dominicellam</i>	<i>domnizelle</i> Eul.	<i>donzelle</i>
<i>duciculum</i>	<i>douisil</i> D. C.	<i>donzil</i>
<i>lacertum</i> , <i>lacertam</i>	<i>lisarde</i> Br. Lat.	<i>lézard</i> , <i>lézarde</i> ² .

La spirante sonore *s* s'est aussi substituée à *ti* transformé dans un certain nombre de mots, *z* au contraire n'en a pas pris la place ³. Exemples : *aiguiser* (*acutiare*), *amenuiser* (**adminutiare*), *arbouse* (*arbuteam*), *cargaison* (**carricationem*), *exhalaison* (*exhalationem*), *glaise* (*gliteam*), *inclinaison* (*inclinationem*), *liaison* (*ligationem*), *livraison* (*liberationem*), *oiseux* (*otiosum*), *poison* (*potionem*), *priser* (**pretiare*), *puiser* (**puteare*), *raison* (*rationem*), *refuser* (**refutiare*), *saison* (*sationem*), *tison* (*titioem*), *trahison* (*traditionem*); *venaison* (*venationem*).

Ainsi, tout borné qu'il est, le nombre des spirantes sonores

1. Dans *dixième*, *x* représente une spirante sonore, mais il faut voir dans ce mot plutôt un dérivé du français *dix* que du latin *decimum*, circonstance qui explique l'anomalie orthographique qu'il présente.

2. *Lézerte* dans le patois auvergnat.

3. *Bronze* par. ex. où on le trouve est d'origine italienne.

résultant de la transformation du *c* palatal et de *ti* suivi d'une voyelle a encore une certaine importance, quoique de beaucoup inférieur à celui des spirantes sourdes de même origine; il semble même que la langue pour ne pas s'amollir, après avoir dans un certain nombre de mots, comme nous avons vu, donné la préférence aux sonores, s'en est tenue définitivement aux sourdes, plus rudes et par suite plus énergiques. Quoi qu'il en soit de ce fait, après cette étude peut-être un peu longue des transformations du *c* palatal médial, j'arrive à celles du *c* final.

L'hésitation que la langue a montrée dans la représentation du premier, se retrouve dans celle du second, et si elle s'est bornée définitivement aux signes *s* et *x*, pour en tenir lieu, elle a longtemps employé concurremment *z* et même *c*, et sans règle certaine *s* et *x*. Cependant le choix de ces signes n'a pas été complètement arbitraire. Le *c* ayant naturellement à la fin des mots une valeur gutturale, il était difficile de le garder comme signe d'une spirante dentale, aussi disparut-il bientôt dans les mots où il était devenu final par l'apocope de la terminaison, et ne se rencontre-t-il qu'exceptionnellement; ainsi *anc* Huon, *brac* id. et Gér. Ross., *chauc* Aleb. f. 341 (Littre), *douc* B. Chr., *fauc*, Taill. (id.), *foic* Sax. etc. Il fit d'abord place à *z*. Cette lettre, qui servait d'ordinaire à représenter *t* suivi de *s*, à la fin des mots, ou *s* précédé de *l*, par ex. : *granz* Pas., Saint Lég., Rol., *forz* Rol., *piz* id. *fiz* Best. *chalz* Rol., etc., se présentait tout naturellement pour remplacer le *c* final; elle devint bientôt aussi d'un usage général; ainsi *braz* Rol. 597; *berbiz* Thom. Mart. v. 120; *cruz* Pass. 57, 2; *cruiz* Rol. 2504; *dulz* Rol. 1861; *feiz* Rol. v. 567; *lariz* Rol. 1084; *noiz* Pass. 78, 2; *peiz* Rol. 1635; *perdriz* L. R.; *suriz* Bat. Al. 3986; *voiz* Rol. 1757, etc. Mais quand à la fin des mots la spirante issue du *c* transformé se fut affaiblie du son *ts* ou *dz* en *s* ou *z*, *z* fit alors, comme au milieu des mots, place à *s*; ce dernier signe apparaît de très-bonne heure et finit — avec *x* toutefois — par se substituer complètement à *z*¹. Ainsi on a : *bras* Rol.; *brebis* Rose; *crois* Vilh.; *dis* Rol. v. 41; *dous*, Rose 2683; *fais* Rol. 76; *fois* Ronc.; *nois* Sax.; *pais*, id.; *pois* Vilh.; *perdis* Rose v. 20348; *suris* L. R.; *vois* Sax.

1. *z* d'un si grand usage autrefois à la fin des mots (cf. sur son emploi Gast. Paris *Alexis*, p. 99), ne s'est conservé qu'à la place de *s* dans les mots *chez* (casam), *nez* (nasum), *rez* (rasum), ou de *ts* dans *assez* (adsatis), *lez* (latus).

Il eût été désirable qu'on s'en fût tenu à ce mode de représentation de la spirante finale, mais bientôt *x* fut employé, concurremment avec *s*, pour en être le signe. *x*, destiné à représenter d'abord *cs*, comme on le voit par l'orthographe du mot *amix* (S. Lég. 19, 4) comparé à *amics* (Pas. 38, 1), fut aussi, surtout à partir du *xiii^e* siècle, employé à la place de *ls* ou même de *s* seule; ainsi : *biax* G. O., *batiax* G. A., *chevax* Gr., *ciex*, *fix*, *genox* Huon; *mantiax* id.; *oisiax* G. A.; *paradiax* R. Al. *solax* id.; *vassax* Huon; *Dex* G. O., etc. On s'en servit également comme signe du *c* final assibilé dans la plupart des mots qui ont *x* = *cs* au nominatif latin et dans deux ou trois autres; par exemple : *berbix* S. B. 526; *cax* Rou 10211; *croix* S. Lég. 25, 2; *dix* Brut; *doux* Frois. III, 14. *fauz* La Char. 3100, *fauz* Frois.; *faix* Frois; *noix* *xv^e* siècle; *paix* S. B. 547, Frois.; *perdrix* Ch. d'Ant. III, 181; *voix* Rom. Coucy. 19¹.

Tandis que *z* a complètement disparu comme signe du *c* final transformé en spirante, *x* et *s* ont persisté dans la plupart des mots où ils se sont substitués dès le Moyen-Age; *s* est resté dans les suivants :

LAT.	V. FR.	FR. MOD.
bracchium	<i>braz</i> Rol. Ben.	<i>bras</i>
vervex, vervecem ²	<i>berbiz</i> Th. mart.	<i>brebis</i>
vix, vicem	<i>feiz</i> Rol., fois Couci	<i>fois</i>
nidax, nidacem	<i>niais</i> Br. Lat.	<i>niais</i>
radix, radicem	<i>radise</i> R. Alex.	<i>radis</i>
sorix, soricem	<i>suriz</i> Bat. d'Ales.	<i>souris</i>

ainsi que dans les dérivés en *acius* et *icius* : *bourras*, *coutelas*, *échalas*, *embarras*, *fatras*, *platras*, *tracas*, et *abatis*, *chablis*, *chassis*, *coulis*, *éboulis*, *gâchis*, *hachis*, *lattis*, *lavis*, *levis*, *logis*, *poestis* v., *roulis*, *taillis*, *traitis* v. *troussis*, *voutis* v.

Au contraire, *x* a pris définitivement la place du *c* dans les mots :

calx, calcem	<i>cax</i> Rou.	<i>chaux</i>
crux, crucem	<i>cruiz</i> Rol. <i>crois</i> Vilh.	<i>croix</i>
decem	<i>diz</i> Rol. <i>dis</i> Ronc.	<i>dix</i>
dulcis, dulcem	<i>dulz</i> Rol. <i>dous</i> Berte	<i>doux</i>
falx, falcem	<i>fauz</i> La Char.	<i>fauz</i>
fascis, fascem	<i>fais</i> Rol. <i>fès</i> Rut.	<i>faix</i>

1. Cf. Littré. *Dictionnaire*, s. v. — 2. Changé en *berbicem*. L. Sal.

nux, nucem	nouiz St Gr. nois Sax.	noix
pax, pacem	pais Rol. Vilh.	paix
pix, picem	peiz Rol. pois Vilh.	poix
perdix, perdicem	perdriz L.R. perdis Rose	perdriz
vox, vocem	voiz Rol. vois Sax.	voix ¹ .

Ainsi des signes nombreux employés par l'ancienne langue pour représenter la spirante provenant de la transformation du *c* palatal, il est resté au commencement des mots où elle est toujours sourde, *c* et exceptionnellement *s* ; au milieu *c* (*ç*) et *ss* (*sç* après une consonne), quand elle est sourde, *s* et *z* quand elle est sonore, enfin *s* et *x* à la fin des mots, auquel cas elle est muette devant une consonne, et sonore en général—quelquefois aussi elle reste muette — devant une voyelle. Nous allons voir que le provençal a procédé d'une manière un peu différente.

II^e Du *c* palatal transformé en provençal.

Les signes *c*, *s*, *ss*, *z* ayant eu et ayant en provençal la même valeur à peu près qu'en français, les observations générales que j'ai faites sur leur emploi pour la représentation de la gutturale dans cette dernière langue s'appliquent aussi à l'usage qu'en a fait le provençal ; je ne les répéterai donc pas ici. Un fait distingue cependant les deux idiomes à cet égard, c'est que le provençal ne connaît pas *x*, ni le français *tz*, comme signe de la palatale transformée finale ; le provençal a de bonne heure aussi abandonné l'usage du *c* pour représenter le son *ts* ou *s* devant une voyelle non palatale, tandis que le français l'a, nous avons vu, assez souvent conservé dans ce cas. Il en est de même en catalan². Voyons comment le provençal proprement dit a procédé, en commençant par le *c* initial.

Dans le Boèce, le plus ancien monument provençal, *c* initial a persisté presque partout ; ainsi *cil* (ecc'illum) v. 70, 213, *cel*

1. Littré, id. — Diez, *Gram.*, II, 316.

2. Les poésies religieuses, publiées en 1842 par Im. Bekker, dans les *Abhandlungen der berliner Akademie der Wiss.*, nous montrent aussi *c* (? *ç*) au milieu, et, ce qui est plus surprenant, même à la fin des mots ; mais c'est là un système orthographique propre au copiste, et dû peut-être à ce qu'il était d'origine française. On peut en dire autant à plus forte raison de la Ballade publiée par Bartsch, *Chr.*, 107, d'après le manuscrit fr. de la Bibl. Nat., anc. 1989, et dont les formes provençales ont été même par place remplacées par le scribe par des formes françaises.

(*coelum*) v. 74, 98, 146, 157, 168, *co* (*ecc'hoc*) v. 243; *cerca* v. 238; cependant il a été remplacé par *z* dans le mot *zo*, v. 47, 106, 196, 207, 228, 232, 237, 248, 257, substitution qui s'explique sans peine, le copiste de ce poème n'ayant point connu la notation *ce* ou *ci*, usitée par nos anciens scribes. D'ailleurs ce mode de transcription prouve lui-même que le *c* devait encore alors avoir la valeur *ts*, ce qui est vrai du *c* médial comme du *c* initial. Il ne dut pas toutefois la conserver longtemps après l'époque où fut écrit ce poème; quoique la langue paraisse avoir hésité souvent encore entre le son *ts* et *s*. Dans les « Poésies religieuses en langue d'oc », publiées par M. Paul Meyer d'après les manuscrits 1139 et 1743 de la Bibliothèque nationale¹, et regardées souvent comme le monument en langue provençale le plus ancien après le Boèce, nous trouvons à la place de *zo* ou *co*, suivant l'orthographe du scribe de ce dernier poème, *so* par un *s*; transcription qui s'explique difficilement, si l'on ne suppose que le *c* initial avait alors le son de *s* sourd; il est vrai on trouve encore *zo* et non *so* dans les trois Sermons limousins publiés également par M. P. Meyer²; mais dans les monuments postérieurs *z* initial n'apparaît plus qu'exceptionnellement à la place de *c*, par exemple dans *zai* dans une charte de 1122³; et il y est presque toujours devant une voyelle non palatale représenté par *s*. Il y a plus, *s* se substitue aussi à *c* suivi d'une voyelle palatale, ainsi *sembel* pour *cembel* dans le Girart de Rossilho, B. Chr. 33, 39 et 34, 15; et si cette orthographe, absolument inexplicable si *c* n'avait pas alors un son analogue à celui de *s* sourd, est rare dans les monuments du xii^e siècle, elle devient fréquente dans ceux du xiii^e; et à partir de la seconde moitié de ce siècle, les scribes emploient non-seulement indifféremment *s* pour *c* initial, mais parfois même *c* pour *s*, p. ex. *cenhor* et *senhor* (*seniorem*) dans Lunel de Monteg, B. Chr. 356, 3 et 355, 3; *ceser* pour *sezer* (*sedere*) dans Guillem de Cerveira, B. Chr. 298, 23, etc. Ainsi on ne peut douter que, comme un peu plus tard dans la langue d'oïl, le *c* initial provençal n'ait pris la valeur de *s* sourd; il en fut de même le plus souvent, comme nous allons voir, du *c* médial⁴.

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 1860.

2. *Jahrb.*, VII, 78.

3. *Layettes du trésor des chartes*, par A. Teulet, p. 45.

4. Un témoignage contemporain confirme ces conclusions, « *c* sona un petit mays fort que *s* » dit l'auteur des *Leys d'amor* (II, 54), marquant ici, ce semble, la différence qui aurait existé entre le *c* et l'*s*.

Mais tandis que, malgré la confusion du son, l'ancien français, comme le français moderne d'ailleurs, n'a jamais substitué qu'exceptionnellement *s* à *c* initial, en provençal cette substitution a eu lieu pour presque tous les mots, que le *c* étymologique fût suivi d'une voyelle non palatale ou d'une voyelle palatale ¹, avec cette différence toutefois que dans le premier cas *z* s'est d'abord substitué à *c* pour être ensuite définitivement remplacé par *s*, tandis que dans le second il y a eu directement substitution de *s* à *c*. Les exemples suivants montreront comment le *c* palatal latin a été traité au commencement des mots :

LAT.	<i>z</i> = <i>c</i>	<i>ç</i> = <i>c</i>	<i>s</i> = <i>c</i>
<i>ecc'hac</i>	<i>zai</i> Lay., 45		<i>sai</i>
<i>ecc'hoc</i>	<i>zo</i> B.	<i>co</i> B. v. 243.	<i>so</i> 31, 24*
<i>cœcum</i>	—	<i>cec</i> 179, 18	<i>sec</i> 374, 11
<i>ecc'illum</i>	—	<i>cel</i> 36, 28; <i>celh</i>	<i>sel</i> 280, 10 <i>selh</i> 276, 2
<i>coelum</i>	—	<i>cel</i> 40, 35	<i>sel</i>
<i>celare</i>	—	<i>celar</i> 22, 23	<i>selar</i>
<i>cellarium</i>	—	<i>celier</i>	<i>selier</i>
<i>cymballum</i>	—	<i>cembel</i>	<i>sembel</i> 33, 30
<i>cœnam</i>	—	<i>cena</i> 7, 29	
<i>centum</i>	—	<i>cen</i> 11, 23	<i>sen</i> 290, 2
<i>cingere</i>	—	<i>cenher</i> 31, 16	<i>senher</i>
<i>cincturam</i>	—	<i>centura</i> 261, 21	<i>sentura</i> 293, 29
<i>cercare</i>	—	<i>cercar</i> 41, 33	<i>sercar</i> 253, 28
<i>certum</i>	—	<i>cert</i> 27, 31	<i>sert</i> 278, 35
<i>cervellum</i>	—	<i>cervel</i> 202, 19	<i>servel</i> 326, 23
<i>cervum</i>	—	—	<i>ser</i> 283, 1
<i>cessare</i>	—	<i>cessar</i> 325, 4	<i>sessar</i> 396, 37
<i>ecc'istum</i>	—	<i>cest</i> 43, 4	<i>sest</i> 253, 35
<i>cymam</i>	—	<i>cima</i> 197, 3	<i>sima</i> 338, 3
<i>cinque</i>	—	<i>cinc</i> 113, 22	<i>sinc</i> 294, 23

sonore bien plus qu'entre *c* et *s* sourd, lesquels se confondent, tandis que les premiers sont toujours distincts.

1. Le vers suivant de Flamenca, où nous trouvons *c* et *s* l'un à côté de l'autre,

Mas ben i ac plus de *cinc sen* v. 520.

montre avec quelle indifférence les scribes employaient ces deux signes au commencement des mots.

2. Les exemples qui, comme celui-ci, ne sont pas accompagnés de désignation particulière sont tirés de la Chrestomathie de Bartsch.

circulum	—	—	sercle 292, 23
civitatem	—	ciutat 22, 22	sieutat 388, 7 etc.

Comme en français, il faut pour le *c* médial transformé distinguer en provençal entre la spirante sourde et la sonore. Nous avons vu que dans la langue d'oïl celle-ci fut de bonne heure représentée par *z*, puis par *s* ; il en a été de même dans la langue d'oc ; cependant soit qu'il y ait eu hésitation de la langue entre la spirante sourde et la sonore, soit que les scribes aient été embarrassés pour les représenter, il y a eu souvent confusion, dans les premiers temps du moins, dans les signes qui les figurent. Ainsi dans le Boèce¹, tandis qu'on trouve écrits avec *c* *marce* v. 76, *aucis* v. 181, *tristicia* v. 221, mots où le *c* représente évidemment la sourde *ts*, et, au contraire, avec *z*, *razo* v. 50 et 234, *donzella* v. 215 et 244, *auzil* v. 226 et 231, où *z* doit représenter la sonore *dz*, on a avec *z* *traazo*, v. 57, et avec *c*, *traicio* v. 236, mot dont la spirante paraît aussi avoir été sonore ; de même dans *dicent* v. 145 le *c* a persisté, bien qu'il doive avoir ici, à ce qu'il semble bien, la valeur *dz*, comme le prouve l'orthographe de ce mot dans les Poésies religieuses, où il est écrit *dizent*. Plus tard cependant cette irrégularité tendit à disparaître, mais *s* ne se substitua pas à *z*, comme cela a eu lieu entre deux voyelles dans presque tous les cas en français, *z* subsista le plus souvent à côté de *s*, et même plus souvent que *s*. Seulement la substitution de ces deux lettres l'une à l'autre montre qu'à partir de l'époque où elle eut lieu, c'est-à-dire depuis le *xi*^e siècle probablement — elle apparaît déjà dans les Poésies religieuses, ainsi *aiso* 1743 v. 95 ; *oraso* id. v. 246 ; — *z* n'eut plus, dans ce cas, que la valeur de *s* sonore. Il n'y a pas de doute du moins à avoir quand *z* et *s* se substituent entre deux voyelles ; les Leys d'amor disent expressément que telle était alors la valeur de *z* et de *s*, et la comparaison avec les mots français des mots provençaux où ils se trouvent l'un et l'autre en est une preuve ; ainsi dans *auzel* et *ausel*, fr. *oiseau* ; *damizella* et *damaisella*, fr. *demoiselle* ; *lezer* ou *luzir* et *lusir*, fr. *loisir*, etc., on ne peut douter qu'on n'ait une spirante sonore. Mais *z* a-t-il toujours cette valeur entre deux voyelles ou après une consonne, par exemple dans *pereza*, à côté du français

1. Je me sers du texte tel que M. Meyer l'a établi dans son édition faite pour l'École des chartes.

paresse, dans *plazer* à côté de *placer*, dans *donzel* à côté de *donzel*? Il faut distinguer entre les époques, et peut-être entre les dialectes. Il est certain que *z*, du moins au commencement des mots, a eu d'abord la valeur *ts*, c'est-à-dire qu'il représentait une sourde, c'est ce que prouve la transcription *zo* du Boèce et des Sermons limousins à côté de *co* du même Boèce et de *so* des autres monuments. En a-t-il été de même au milieu des mots? Peut-être à l'origine, mais il n'en put être ainsi longtemps; la substitution de *z* à *s*, entre deux voyelles, où cette dernière lettre est sonore, prouve que *z* avait aussi la même valeur; l'avait-il également, comme en français après une consonne, tandis que *s* y aurait été sourde? Les transcriptions comme *donzel* et *donzel* qu'on rencontre par exemple dans Guillaume IX de Poitiers, B. Chr. 35, 4 et 33, 33, pourraient donner des doutes à cet égard; mais si l'on remarque que très-souvent la spirante dentale précédée d'une consonne est représentée par deux *s*, orthographe entièrement inconnue au français, où une seule *s* suffit dans ce cas pour être le signe de la sourde, on sera porté à penser qu'en provençal il en était autrement, et qu'après une consonne *s* seule pouvait probablement représenter indifféremment une sourde et une sonore, l'emploi des deux *s* étant sans doute destiné à empêcher cette confusion. Ainsi on ne peut conclure, je crois, de la substitution de *s* à *z* après une consonne que *z* n'y représentait pas une sonore comme entre deux voyelles; ce qui, nous avons vu, a toujours lieu en français. Mais comment expliquer la présence de *z* médial et de *c* ou *ss* dans le même mot? Quand la spirante sourde est la forme la plus ancienne, il faut admettre que la spirante après avoir été sourde s'est changée en sonore, c'est ce qui a eu lieu par exemple pour *judici* (*judicium*) devenu définitivement *juzizi*. Quand, au contraire, la forme avec *c* ou *ss* est la plus récente, ou quand les deux formes *c* et *s* se trouvent dans des textes de même époque, il faut voir là ou une hésitation de la langue entre la sourde ou la sonore, ou une influence dialectale. Cependant il y a un certain nombre de mots où le *c* palatal s'est uniquement et définitivement changé en spirante sourde, cela a lieu en particulier dans les composés, en même temps que *c* y persiste aussi le plus souvent; d'autres, au contraire, où il a donné naissance à une spirante sonore. On trouve une sourde seulement, à ce qu'il semble, dans les mots suivants :

LAT.	C = C	SS = C	S = C
ad certas	acertas 13, 16	—	—
aciarium	acier 33, 31	assier 258, 17	—
ancillam	ancela 18, 19	—	—
* antecessorem	anceessor 393, 17	—	—
* brachiam	—	brassa 385, 22	—
* bucellam	bucella 9, 44	—	—
* balanciam	—	balanssa	balansa 51, 23
cipere (con, de, re)	cebre (con, de, re)	dessebre 338, 16	—
discernere	decernir 198, 31	—	—
* ericionem	—	erisson 328, 39	—
* excorticeam	—	escorssa Rayn.	escorsa 135, 2
faciam	facia	fassa	—
* juvenicellum	jovencel 34, 11	—	jovensel 303, 9
lanceam	—	—	lansa 31, 17
mercedem	merce 21, 6	—	merse 20, 24
minaciam	—	menassa 233, 7	—
* nutriciam	—	noyrissa Rayn.	—
* pelliciam	—	pelissa 57, 6	—
principem	prince 161, 22	—	prinsi Rayn.
provinciam	—	—	proensa
* suspicionem	—	—	—
vincere	vencer 15, 14	—	venser Rayn.

Il en est de même dans les dérivés en *tia*, *tio*, etc., comme *aussar* (* *altiare*), *speransa* (*sperantiam*), *massa* (*mateam*) *negligensa* (*negligentiam*), *obediensa* (*obedientiam*), *ordenensa* (* *ordinentiam*), *plassa* (*plateam*), *sentensa* (*sententiam*), *tristessa* (*tristitiam*), etc.

Dans les mots suivants, au contraire, la langue paraît avoir hésité entre la sourde et la sonore :

ecc'hoc	—	aisso 22, 19	aizo 12, 36	aiso 12, 25
ecc'illum	aicel 26, 37	aissel 175, 25	aizel 41, 18	—
* dulciam	—	doussa 27, 25	dolza 3, 2	dousa 245, 9
duodecim	dotze Rayn.	—	dozen Rayn.	—
jacere	jacer 46, 4	jasser 334, 25	jazer 195, 20	jaser 46, 27
medicinam	metzina 477, 35	medissina	meizina 61, 16	—
occidere	aucire B. 484	aussire 24, 945	—	ausire 237, 17
placere	placer 46, 16	—	plazer 48, 17	plaser
* radicinam	racina Rayn.	—	razina	—
tredecim	tretze Rayn.	—	trezen Rayn.	—

Il en est de même dans les dérivés en *tia* ou *tio*, *chausso*, *cauzo* ou *causo* (cautionem), *faisso*, *faizo* (factionem) *gracia* et *grasia* (gratiam), *leisso* et *leizo* (lectionem), *riquezza*, *riqueza* et *riquesa* (*richitiam), *traicio*, *trassio*, *traazo* et *traisio* (traditionem), etc.

Au contraire il semble bien que dans les dérivés suivants on n'ait qu'une spirante sonore :

acetum	azet Rayn.	—
*aucellum	auzel, auzil B. v. 226	ausel
dicimus	dizem 370, 31	—
*dominicellum	donzel 35, 4	donsel
ducimus	duzem	—
duciculum	douzil	—
faciendam	fazenda 66, 31	fasenda 333, 34
licere	lezer 91, 25	leser Roch.
lucere	luzir 31, 15	lusir
placere	plazer 48, 17	plaser
undecim	onze 77, 13	onse cat.
quatuordecim	quatorze 209, 9	catorse cat.
quindecim	quinze 218, 11	quinse cat.
sedecim	seize 76, 17	seisen Rayn.
racemum	razim Rayn. v, 51	rasim 289, 39
tacere	tazer 100, 30	—
vicinum	vezi 68, 5	vesi 335, 5

Il en est de même dans les dérivés en *tia* ou *tio*, *tionis* ; *abuzio* (*abutionem), **alleza* et *altesa* (*altitiam), *fablazo* (fabutionem), *pereza* (pigritionem), *prezar* et *presar* (*pretiare), *quastiazio* (castigationem), *razo* et *raso* (rationem), *savieza* et *saviesa* (*sapietiam), *sazo* et *saso* (sationem), *vengaso* (vendicationem), etc.

On voit que dans la transformation de la palatale médiale, le provençal, à part cette incertitude de formes qui lui est propre, offre une assez grande analogie avec le français, il en diffère entièrement, à son époque de complet développement, dans le traitement de la palatale finale. Le Boèce nous offre *c* transformé devenu final dans *forfaz* (foris facit) v. 15, *faz* (facio) v. 79 et 90 ; *fez* (fecit) v. 52, 59, 71, 188 ; *forfez* v. 179 ; *jaz* (jacet) v. 158 ; *reluz* (reluet) v. 162. où nous le voyons représenté par *z* ; dans *fas* (facis) v. 88 et *dis* (dixit) v. 100, au contraire, il est représenté par *s*. Dans les « Poésies religieuses » publiées par M. P. Meyer d'après le manuscrit 1743 de la Bibliothèque natio-

nale, on trouve à la fois *s*, *z* et même *tz* ; ainsi *fs* (feci) v. 128, *dis* (dixi) id. v. 129, *fes* (fecit) id. v. 144 avec *s* ; *plaz* v. 42, 22 et 220, au contraire, avec *z* ; enfin *fetz* v. 40 avec *tz*. Dans le Martyre de Saint Estève, on trouve *s* dans *pas* (pacem) v. 1 et *dis* (dixit) v. 2 p. 151. Dans les Sermons limousins, au contraire, nous avons à la fois *z* et *s* ; *z* dans *fez* (fecit) II, p. 82 ; *diz* (dixit) II p. 83, II, 84 ; *dis* id. Il en est de même dans l'Évangile selon Saint Jean ; ainsi on a *z* dans *faz* (facio) B. Chr. 9, 2 ; 11, 6 ; 12, 6 ; *diz* (dixit) 10, 45 ; 15, 4, *paz* (pacem) 11, 42 ; 15, 12 ; on trouve *s* ou même *ss* — cette dernière notation, il est vrai, pour *x* — dans *fas* (facis) 9, 46 ; *diis* (dixit) 9, 12 ; 9, 39 ; *diiss* (id.) 8, 30 ; 9, 2, etc. Dans les monuments postérieurs on rencontre encore *z* et *s*, ainsi dans les poésies de Guillaume IX de Poitiers, *braz* 28, 14 ; *faiz* (facis) 28, 40 ; *diz* (dixit) 29, 22 ; et dans Girart de Rossilho *dis* 37, 22. Mais ces formes, pendant toute la période classique du provençal, sont exceptionnelles, la forme ordinaire est *tz* ; ainsi dans Guillaume de Poitiers *patz* 16, 18 ; et dans Girart de Rossilho *lhutz* 31, 15 ; *ditz* 35, 30, etc. *vetz* 35, 29 ; *platz* 36, 1 ; *fetz* 36, 8, etc. *bratz* 40, 3 ; *crotz* 44, 8 ; *emperairitz* 40, 25, etc.

Cette modification orthographique témoigne d'une modification dans la prononciation ; *z* et *s* au milieu des mots, du moins entre deux voyelles, représentent une sonore, et il est difficile de leur attribuer à la fin des mots une autre valeur ; *tz*, au contraire, représente une sourde, il faut donc voir ici l'application aux spirantes de la loi par suite de laquelle le provençal ne souffre à la terminaison que les muettes sourdes ; cette loi n'était point observée rigoureusement, excepté peut-être pour les dentales, par l'ancienne langue, qui conservait souvent comme finales les sonores *b* et *g*, ou même changeait les sourdes *p* et *c* en *b* et *g* ; ainsi dans le Boèce *aprop* v. 35, *amig* v. 45, 138, 185, *fog* v. 251, 252 ; dans les Sermons *leg*, *long*, *mond* ; dans les Poésies religieuses en langue d'oc, *chab*, *gab*, *receb*, *sab*, mots qui sont devenus *amic*, *aprop*, *chap*, *foc*, *lonc*, etc., c'est-à-dire qui ont conservé la sourde médiale latine, ou ont changé la sonore en sourde¹. Quelque chose d'analogue s'est évidemment produit pour les spirantes dentales ; à *z*, *s* sonores, — ou qui, si elles ne l'étaient pas d'abord, le devinrent vers le XII^e siècle, —

1. Cf. *Jahrb.* I, 364. On trouve aussi dans ces textes les formes *ag*, *conog*, *veng*, *volg*, au lieu de *ac*, *conoc*, *venc*, *volc*. De même dans la Passion *ag*, *fog*, *jag*, etc.

s'est substituée la sourde *tz*, qui apparaît ainsi partout où *c* devient final par la chute de la terminaison, en particulier dans les dérivés en *ax*, *acis*; *ix*, *icis*; *ox*, *ocis*; *ux*, *ucis*, etc., quoique à côté, comme je l'ai dit, on rencontre aussi les notations *z* et *s*. Exemples :

brachium	<i>bratz</i>	<i>braz</i> 28, 13	<i>bras</i>
*berbix, berbicem	<i>brebitz</i>	—	—
capax, capacem	<i>capatz</i>	—	—
crux, cruceem	<i>crotz</i>	—	<i>cros</i> P. R. 39
decem	<i>detz</i>	—	<i>des</i> 330, 26
dicit	<i>ditz</i>	<i>diz</i> Ev. J.	—
duodecim	<i>dotz(e)</i>	—	—
facio	<i>fatz</i>	<i>faz</i> B. 79	<i>fas</i> B. 88
*formix, formicem	<i>formitz</i>	—	—
glaciem	<i>glatz</i>	—	—
*imperatricem	<i>emperairitz</i>	—	—
*jacet	<i>jatz</i>	<i>jaz</i> B. 158	—
lucet	<i>lutz</i>	(re) <i>luz</i> B. 162	—
pax, pacem	<i>patz</i>	<i>paz</i> Ev. J.	<i>pas</i>
perdix, perdicem	<i>perditz</i>	—	—
placet	<i>platz</i>	—	<i>plas</i> 34, 10
radix, radicem	<i>razitz, raitz</i>	<i>raiz</i> 364, 21.	—
sorix, soricem	<i>soritz</i>	—	—
vix, vicem	<i>vetz</i>	—	—
vox, vocem	<i>votz, vots</i>	P. R. 231 —	—

Il en est de même dans les dérivés en *tium*, par exemple dans *palatz* (palatium), *pretz* (pretium), etc.

A ces signes assez compliqués de la palatale transformée, il faut ajouter la lettre double *cz* qu'on rencontre à côté de *z* et de *s*, en particulier dans les manuscrits des poésies vaudoises, pour la représenter au commencement, au milieu ou même à la fin des mots. Ainsi dans « La nobla Leyczon » : *czo* v. 8, 14, 48, 50, etc.; *ayczo* v. 11 et 73; *pacz* v. 89; *croczo* v. 320. De même pour *ti*, *comenczar* v. 28; *comenczament* v. 23; *poissencza* v. 34; *fortalecza* v. 36; *sapiencza* v. 39. — Dans « Lo payre eternal » : *doczas* v. 5, 3, etc.; dans « Lo novel confort » *faczent* 2, 4; *vocz* 11, 4; dans « Lo despreczi del mont », *czo* v. 7. *docz*, id., etc. On trouve encore cette notation dans un fragment de la vie de Sainte Fides d'Agen, par ex. *canczon* v. 1. Au vers 2 de ce même poème on trouve *razo* avec *z*; de même dans « Lo novel confort » on a aussi avec *z*, *plazer* 3, 2; si on remarque

que dans ces deux mots la spirante est évidemment sonore, on serait porté à voir dans *cz* un signe de la sourde, tandis que les scribes qui s'en servaient réservaient *z* pour représenter la sonore, mais comme on trouve aussi *raczo* N. Lec. v. 353, *placzent* N. Conf. 11, 4 et même *placer* N. Lec. v. 455, on ne peut rien conclure de la valeur de ce signe au milieu des mots.

D'après cela nous voyons que le provençal avait, si l'on omet *cz*, quatre signes pour représenter la spirante sourde, *c* et *s* au commencement des mots ; *c* et *ss*, — *s* parfois aussi après une consonne, — au milieu ; *tz* à la fin. La sonore qui ne se trouve régulièrement, à partir du *xii^e* siècle, qu'au milieu des mots était représentée par *s* et *z*. Le provençal avait donc de plus que le français comme signes de la spirante *tz*, mais il n'avait point *æ*, pas plus qu'il ne paraît avoir connu *sz*, *sc* et *zc*, notations exceptionnelles, il est vrai, de la langue d'oïl.

III^e. — Transformation du *c* palatal en *s* ou *ç* dans les dialectes italiens et ladins.

Nous avons vu qu'encore que le *c* palatal latin se fût en général transformé en chuintante *ç* dans le groupe oriental, cependant il s'y était aussi parfois changé en *ts* ; cela a lieu en roumain, surtout dans le dialecte méridional, cela a même lieu dans l'italien classique pour certains suffixes, mais surtout dans ses dialectes. On ne doit pas dès lors être surpris de retrouver dans ces divers idiomes, comme dans ceux du Nord-Ouest, les formes affaiblies de *ts* ; on les rencontre aussi dans plusieurs dialectes italiens ; ainsi on trouve à la place de *ç* ou *ts*, au commencement des mots, *s* en romagnol et en piémontais, *ç* en génois et dans le sarde campidanien ; au milieu, *ss* dans le sarde logoudorien, *ç* dans le campidanien, quand la spirante est sourde, *s*, au contraire, dans le milanais, le piémontais, le romagnol, etc. où elle est sonore, quand elle n'est pas précédée d'une muette sourde. Dans les dialectes ladins du Tyrol on trouve également *ç*, au commencement et au milieu des mots, pour représenter la spirante sourde, *z* pour représenter la sonore. Voici quelques exemples de ces diverses transformations. 1^o au commencement des mots :

LAT.	DIAL. LAD.	MIL.-ROM.-PIÉM.	GÉN. SARDE CAMP. ET LOG.
coenam	çena tir.	—	—
coelum	çiel ven.	—	—
* ceraseam	çeriesa ven.	—	—

cercare	çerca tir.	—	—
cernere	çernir v. çerni f.	—	—
certum	—	—	çerto gén.
cervum	çerf tir.	—	—
cilium	çeje fr.	sign P.	—
cymam	—	sima P.	—
cimicem	çimese ven.	cimes P.	—
cinerem	çendro tir.	sener P.	—
cinque	—	sinque ven.	—
cippum	—	—	seppo gén.
circinare	çerçena fr.	—	—
circulum	—	serch parm.	—
civitatem	—	sità P.	çittadi s. c.
civilem	—	sivil fer.	—
ecc'hoc	çe tir.	—	—

2° au milieu des mots ou à la fin par apocope de la terminaison :

a). s sourd = ss ou ç.

accia it.	açe fr.	—	—
brachium	braç fr.	—	—
calcem	cauç tir.	—	causi sic.
cornicem	corniç fr.	—	—
crucem	cros Ist.	—	—
decimum	—	—	deçimu s. c.
docilem	—	—	doçili s. c.
faciem	façe fr.	—	—
falcem	falç. fr. fauç. tir.	—	—
faucem	foç fr.	—	—
felicem	—	—	feliçi s. c.
fecem	feçe fr.	—	—
forficem	forfes tir.	—	—
glaciem	glâce, glaç tir.	—	—
judicem	judiç fr.	—	—
laqueum	laç fr.	—	—
laricem	lariç fr. lares tir.	—	—
lucem	luç fr. lus tir.	—	—
officium	—	—	offissiu s. g.
pacem	paç tir. pas Ist.	—	—
picem	peçe tir.	—	—
placere	piaçer tir. fr.	—	—
pulcinum	pulçin fr.	—	—

(e)ricium	<i>riç</i> fr.	—	—
* querciam	—	—	<i>cersa</i> sic.
sacrificium	—	—	<i>sacrißsiu</i> s.
soricem	<i>sores</i> tir.	—	—
viciam	<i>veçe</i> fr.	—	—
vincer	<i>vençer</i> tir.	—	—
vocem	<i>voçe</i> tir.	—	—

Il en est de même dans les diminutifs romagnols formés à l'aide des suffixes *cellus* et *cinus*, par exemple : *alsena* (alycinam), *assicena* (assycinam), *budsella* (botticellam), *cardsena* (carticinam), *dindsell* (it. denticello), *purdsena* (porticinam), *pundsell* (ponticellum), etc. ¹.

β). *s* sonore = *z* ou *s*.

acetum	<i>azed</i> fr., <i>azeo</i> tir.	—	—
acinum	<i>azin</i> fr.	—	—
cimicem	<i>cimese</i>	—	—
coquinam	<i>cuzine</i> fr.	—	—
(con)ducere	(con) <i>duzi</i> fr.	—	—
placere	—	<i>piasi</i> p.	—
recinctum	<i>rezint</i> fr.	—	—
tacere	<i>taze</i> fr.	—	—
vicinum	<i>vizin</i> fr.	<i>vesin</i> mil.	—
vocem	—	<i>ose</i> ven.	— ²

On trouve aussi en portugais, à la place du *c* palatal latin, *ç* et *z* avec la même valeur qu'en français ; mais ces signes, s'ils ne se prononcent point aujourd'hui comme en espagnol, ayant été à l'origine employés en portugais à peu près comme dans cette langue, il ne faut point séparer l'étude des transformations du *c* palatal dans les deux idiomes hispaniques. Elle fera l'objet principal du chapitre suivant.

1. Muss. *Darst. der rom. Mund.* p. 35 et 52.

2. Biond. id. — Schnel. id. — Asc. id. — Spano, id. passim.

CHAPITRE VII.

TRANSFORMATION DU C PALATAL EN ESPAGNOL ET EN PORTUGAIS. — SON CHANGEMENT EN θ ET δ DANS LES DIALECTES PROVENÇAUX ET LADINS.

Dans l'affaiblissement de *ts*, issu de la transformation du *c* palatal, il peut se faire que le *t* ne disparaisse pas seulement, mais encore que la spirante qui subsiste, d'alvéolaire ou de dorsale qu'elle était et qu'elle est restée en provençal et en français, devienne dentale proprement dite θ ou δ , son qui prend naissance comme nous avons vu, quand la pointe de la langue, au lieu de s'appuyer contre le palais ou les gencives supérieures, vient se poser contre les dents, ou mieux entre les dents. Cette transformation du *c* palatal, la dernière qu'il nous reste à étudier, comme elle est aussi la plus extérieure et par suite la plus récente, s'est produite en espagnol, dans le savoyard, dans quelques dialectes de la Suisse romande et de l'Italie septentrionale, ainsi que dans plusieurs dialectes ladins.

L'absence d'anciens monuments ne nous permet pas de suivre dans ces derniers idiomes les modifications successives de la spirante sortie du *c* palatal latin, mais il n'en est pas de même en espagnol et en portugais, c'est l'historique de ces divers changements qu'il me faut d'abord faire.

1° Du c palatal transformé en ancien espagnol.

L'espagnol n'a aujourd'hui que deux signes pour représenter le *c* palatal transformé, *c* devant *e* et *i*, *z* devant les autres voyelles, ou devant les consonnes; il n'en était pas de même dans l'ancienne langue, qui distinguait, grâce à des notations différentes, des sons originellement différents, mais aujourd'hui confondus.

Le plus ancien monument authentique de la langue espagnole de quelque étendue « *El misterio de los reyes magos* », qu'Amador de los Rios suppose être du *xⁱ* siècle, n'a que deux signes, du moins d'après l'édition de Lidforss, pour la palatale transformée *c* et *z*¹; *c* apparaît seul au commencement des mots, ainsi

1. *Jahrb.*, XII, 46-52. Dans l'édition donnée par Amador de los Rios il y en a quatre : *c*, *ç*, *z* et *s*.

certas v. 24, *celo* v. 37, *cilo* v. 43, etc. Au milieu on trouve à la fois *c* et *z*, *c* dans *nacida* v. 4 et 95; *nacido* v. 5, 15, 24, 30, 40, 48, 56, 80, 86, 96, 135; *pace* v. 25 et 87; *facienda* v. 34; *acenso* v. 70; *encenso* v. 74; *occidente* v. 27; *ofre-c(e)remos* v. 70; *pertenecera* v. 74; *percibida* v. 103; *face* v. 96; *jace* v. 127; enfin *decides* v. 81 et *decidme* v. 83; *z* ne se trouve que dans *plaze* v. 129, et dans la conjugaison de *decir*, ainsi *dezid* v. 53 et 134, *dizeremos* v. 77 et 92, *dizen* v. 84, *dezir* v. 127, et *deximos* v. 147. Dans tous ces mots *z* semble bien désigner une sonore; mais comme on trouve *decides* et *decid* écrits avec un *c*, on voit que la distinction entre *c* et *z* n'était point encore tranchée ou du moins n'a point été observée par le scribe. De même *c* étant toujours dans ce texte suivi de *e* ou de *i*, et *ç* n'étant point dès lors nécessaire, on ne peut conclure de son absence qu'il n'était point encore connu; il apparaît dans tous les autres monuments.

Le premier en date que nous trouvons, « El poema del Cid », dont le texte actuel est probablement de 1245¹, nous montre le *c* palatal ou *ti* transformé représenté, quelle que soit la voyelle suivante, ordinairement par *ç*, — quelquefois aussi par *c*, quand il a la valeur d'une spirante sourde, par *z*, au contraire, en général dans les mots où elle paraît avoir dû être sonore; *ç* est d'ailleurs d'un usage bien plus fréquent que *z*; c'est lui seul qui apparaît au commencement des mots, et au milieu on le rencontre encore dans le plus grand nombre de cas; à la fin des mots, au contraire, on ne trouve que *z*. Nous voyons là, à part la différence de signes, la plus grande analogie de transformation avec ce qui se passe en français et en provençal. Ainsi, dans les cinq cents premiers vers, avec *ç* initial : *Çid*, 6, 7, etc.; *çerrada* 32, 39; *çinxiestes* 70, 439; *çinxo* 58; *çerca* 76, 212; *çientos* 135, 147, 206; *çinco* 187, 240; *çielo* 217, 330, 330, 331; *çiego* 352; *çenado* 404; *çevado* 420, 429; *çelada* 437, 438, 441, 464; *çega* 449, 452, 455, 583; et *çipdad* 397 avec *c*. Au milieu des mots, *ç* se trouve dans *cabeça* 2; *uços* 3; *meçio* 13; *albricias* 14; *fuerça* 24; *voçes* 35; *graçia(s)* 50, 248; *coraçon* 53, 276; *oraçion* 54; *arlançon* 55; *naçido* 71; *preçio* 77; *lança* 79; *palaçio(s)* 115, 184; *ganança(s)* 130, 165, 465, 474, 478, 480; *esforçados* 171; *rançal* 183; *mereçedes* 194;

1. *Poetas castellanos anteriores al siglo xv*, p. p. Janer, col. Rivanereida.
Per Abbat le escribio en el mes de maio
En era mill e cc. xlv anos. v. 3743-44.

calças 189, 195; *mereçer* 197; *reçibio* 199, 215, 245; *braços* 202, 255, 275, 488; *falleçiere* 258; *merçed* 268; *naçio* 294; *creçe* 296; *reçebir* 297, 487; *troçir* 306; *açerra* 321; *tierçero* 331; *encarnaçion* 333; *apareçist* 334; *offreçieron* 338; *carçel* 340; *esfuërços* 379; *alcançar* 390, 492; *calçada* 400; *dulçe* 407; *lanças* 419; *Garçia* 444, *preçia* 475; *esperança* 490¹. On rencontre, au contraire, *z* à la place de *c* palatal ou de *ti* ou *di* transformé dans *vazias* 4, *dizian* 19, *dezir* 30; *dizen* 347, 436; *faze* 139, 433, 437; *fizeredes* 233; *fazer* 252; *fazen* 285; *fezist* 331, 332, 345, 351; *fzo* 428; *fazed* 452; *aduzid* 144; *aduzes* 263; *plazo* 212, 305, 309, 321, 396, 414; *quinze* 291, 472; *jazer* 393; *razon* 19 et *gozo* 385. On trouve à la fois *ç* et *z* dans *alzo* 216 et *alço* 355 et *dezid* 129 à côté de *decildes* pour *decidles* 389. Il semble qu'il y ait eu dans ces mots hésitation de la langue ou incertitude du scribe entre la sourde et la sonore. Si on compare, au contraire, les mots précédents aux mots analogues du provençal et du français, on voit que ceux où la palatale transformée est représentée par *ç* correspondent aux mots où elle s'est changée d'ordinaire en spirante sourde dans ces idiomes, et qu'à *z* espagnol y répond par contre une spirante sonore. Enfin, comme je l'ai dit, à la fin des mots, *z* s'est partout substitué à *c* palatal ou à *ti* assibilé, ainsi : *plaz* 191; *solaz* 218; *cruz* 358, 352; *faz* (faciem) 356; *faz* (* face) 365, etc.

Dans les poèmes de Berceo², textes du XIII^e siècle, comme celui du Cid, nous trouvons, ainsi que dans ce dernier, la spirante provenant de la transformation du *c* palatal ou de *ti* représentée toujours par *ç* ou *c* au commencement des mots, par *z* à la fin. Ainsi dans les cinquante premières stances de la « Vida de Santo Domingo de Silos », on a avec *ç* initial : *çepa* 9, 1; *çimiento* 9, 3; *çebo* 16, 3; *çierto* 22, 1; *çerca* 22, 3; *çielo* 26, 3; *çielos* 31, 4; et avec *c*, *cenidos* 12, 3. Enfin nous trouvons *z* final dans *diz* 5, 1; *faz* 20, 1; *luz* 40, 4. De même dans la « Vida de San Millan » *dulz* 11, 1; *feliz* 15, 2; *raiz*, 18, 2, etc. Le *c* palatal transformé est donc absolument traité ici, au commencement et à la fin des mots, comme dans le poème du Cid. Au milieu des mots, au contraire, il offre quelques différences. Ainsi on le trouve représenté par *ç* dans *veçino* 2, 2; *diçen* 3, 4; *preçio* 4, 2; *laçerio* 4, 3; *serviçio* 4, 4; *deçir* 8, 1; 12, 4; 33,

1. *ç* représente aussi *s* initial dans *çervicio* v. 69.

2. *Poetas anteriores al siglo xv*, id.

4; *conocientes* 13, 3; *feçe* 14, 4; *façie* 16, 4; 24, 4; 40, 3; *deçe* 17, 1; *orações* 17, 3; *peonçiello* 19, 1; *obedeçio* 19, 3; *reçibrie* 21, 2; *yaçer* 21, 4; *açieron* 23, 3; *gracia* 25, 2; *sacrifiçio* 26, 2; *fiçio* 26, 3; *ofiçio* 28, 4; *pastorçiello* 34, 1; *monaçiello* 36, 1; *yaçie* 39, 3; *bendiçion* 40, 1; *mançebio* 40, 2; *oraçion* 46, 3; *sentençias* 31, 1; *abstinenciãs* 41, 2; *fallenciãs* 41, 3; *convenenciãs* 41, 4; *sacerdote* 43, 1; *noviçio* id., *ofiçio* 43, 2; *serviçio* 43, 3; *viçio* 43, 4; *laçero* 44, 4; *deçimos* 58, 1; *cobdiçia* 50, 3; enfin par *c* dans *terminaciones* 28, 4. Le *z* s'est substitué au *c* palatal transformé dans *fizo* 1, 1; 24, 2; *razonidat* 14, 4; *razon* 16, 1; *razones* 28, 1; *sazon* 24, 1; *viltanza* 29, 1; *lanza* 29, 3; *dubdanza* 29, 4; *comienzo* 31, 3; *fazannas* 34, 3; *pereza*, 39, 1, 43, 4; *agudeza* 39, 2; *proueza* 49, 3; *corteza* 39, 4; *mozo* 40, 1, 44, 1; *corazon* 40, 4; *lozano* 42, 2; *enxalzada* 45, 1. Dans quelques-uns de ces mots comme *razon*, *sazon*, etc., le *z* représente évidemment une spirante sonore; en est-il de même dans tous les autres, par exemple dans *dubdanza*, *lanza*, etc.? Cela peut paraître douteux. D'un autre côté il semble bien que *ç* représente une sonore dans *diçen*, *veçino*, etc. et non une sourde, comme dans *reçibrie*, *mançebio*, etc. On le voit donc, dans ce texte, l'arbitraire le plus grand paraît avoir régné dans la représentation de la palatale transformée au milieu des mots. Il est surprenant au moins que, comme aujourd'hui où on ne distingue plus de spirante dentale sourde ou sonore, *ç* n'apparaisse que devant *e* ou *i*, *z* devant les autres voyelles.

Dans la « *Vida de Santo Domingo de Silos* », on trouve *z* médial devant *e* et *i*, ainsi *faziese* 22, 4; *luzerio* 33, 4; mais *ç* ne se trouve, du moins dans les cinquante premières stances, jamais devant *a* ou *u*, c'est toujours *z* qu'on rencontre dans ce cas même dans des mots où comme *esfuerzo* 29, 3; *rezaba* 33, 1, etc., la spirante semble bien être sourde. Par contre *ç* se trouve dans certains mots, comme *façie* 8, 4; 12, 4; 37, 1, *yaçie* 11, 2, etc., où il représente probablement une sonore. Ce texte offre donc encore, nous le voyons, la plus grande incertitude orthographique dans la représentation de la spirante dentale médiale. Il en est tout autrement dans « *Del sacrificio de la Missa* ».

Dans les vingt-cinq premières stances de ce poème, *ç* médial ne paraît représenter que la spirante sourde, et on le rencontre indifféremment devant toutes les voyelles, ainsi *encierto*, 2, 3; *sacriçio(s)* 3, 4; 4, 2; *adoçien* 5, 2; *offreçien* 7, 2; *offreçio*

18, 4; *braços* 8, 3; *bocaça* 9, 3; *sacerdotes* 9, 4; *sacerdotal* 19, 1; *preçiosa* 11, 4; *significança* 18, 2; *ençierra* 24, 4. A l'exception des mots *comienzo* 1, 2 et de *vezerra* 16, 4, dont la spirante est d'une nature douteuse, *z* représente évidemment dans tous les autres une sonore, ainsi *fazer* 2, 4; *fazie* 3, 4, *fazien* 5, 1; *faze* 20, 1; 20, 3; 23, 2; *jazie* 7, 4; *jazia* 16, 1; 17, 4; *dize* 17, 2; *dizen* 17, 3. Nous sommes donc ici en présence d'un texte d'une orthographe plus sûre que les deux précédents; mais, comme on le voit, il n'y a de différence entre ces différents textes que pour la représentation du *c* médial, tous s'accordant à le représenter par *ç* au commencement des mots, par *z* à la fin. Il en est de même encore dans les monuments que j'ai à examiner, je ne m'occuperai donc que du *c* médial.

Dans « El libre de Alexandre », texte du *xiv^e* siècle d'après Sanchez, du *xiii^e* d'après Amador de los Rios ¹, *ç* apparaît comme signe de la spirante sourde, *z* en général comme celui de la sonore; ainsi nous trouvons avec *ç* : *serviçio* 1, 1; *príncipe* 6, 1; *vençio* 6, 3; *naçemiento* 11, 1; *creçiendo* 12, 3; *coraçon* 14, 1; 17, 3; 18, 2; 18, 4; 20, 2; nous avons, au contraire, avec *z* : *clerezia* 2, 2; *plazer* 3, 2; *fazer* 4, 1; *reziente* 10, 2; *franqueza* 12, 2; (j)*azie* 14, 2; *criazon* 14, 3; *razon* 14, 4; 18, 2; *fazie* 17, 2; *sazon*, 22, 1; *dezia* 24, 3. Nous arrivons donc à la même conclusion que pour « El sacrificio de la Missa ».

L'orthographe de « El libre de Apollonio » au contraire, poème qu'Amador de los Rios croit antérieur de quelques années au poème d'Alexandro, mais dont le texte est évidemment de la même époque, témoigne d'une grande incertitude de la part du copiste dans la représentation de la spirante médiale, à laquelle il donne pour signe assez indifféremment *ç* ou *z*; par exemple *diçian* 20, 4 avec *ç*, et *dizen* 45, 2 avec *z*; de même *fizo* 3, 3 avec *z* et *fiço* 6, 3 avec *ç*, etc. Un fait plus surprenant c'est de trouver, comme en provençal, *tz* à la place de *c* final, dans *ditz* 17, 3; mais, on le voit, ce texte ne permet pas de rien conclure de certain sur la valeur de *ç* et de *z* comme signe du *c* palatal transformé; il en est de même de la « Vida de Santa Maria egyptiaca » et de « La adoraçion de los santos reyes » qui se trouvent dans le même manuscrit que « El Romance de Apollonio ». Tout autre est l'importance du texte des poésies de l'archiprêtre de Hita « Joan Rois », poète du *xiv^e* siècle.

1. *Poetas castell. ant. al siglo xv*, p. 274. — *Hist. crit. de la lit. española*, III, 279.

Dans les divers poèmes du ^{xiii}^e dont je viens de parler, *ç* et *z* représentent presque exclusivement la spirante issue de la transformation de la palatale; ici à côté de ces signes, qui y sont d'ailleurs employés comme par le passé, nous trouvons fréquemment *s* au milieu et à la fin des mots, par exemple *faser* 3, 3; 40, 2; 41, 3, etc.; *romanse* 4, 2; *desir* 5, 3; 35, 4, etc.; *rason* 6, 3, etc.; *yase* 6, 3; 8, 1, etc.; *plaseres* 34, 3, etc.; *fsiese* 41, 4; *fesiera* 49, 4, etc.; *fas* 4, 4; *pas* 4, 2; *solas* 4, 4; *yas* 4, 3; *dis* 9, 4; 47, 3; 51, 2, etc. Or si l'on remarque que l'*s* espagnole seule entre deux voyelles n'était pas au Moyen-Age sourde comme aujourd'hui, — ainsi que nous l'apprennent, outre le témoignage des anciens grammairiens, les transformations de l'ancien espagnol dans les langues étrangères, en particulier en hébreu, et cette circonstance qu'on la trouve souvent redoublée dans des mots où on l'emploie seule aujourd'hui, — nous voyons que la spirante qu'elle sert à représenter dans le texte que nous examinons devait être une sonore; conclusion à laquelle m'avait déjà conduit sa représentation ordinaire par *z*. Mais cette circonstance que cette dernière lettre a été, comme en français, remplacée par *s*, doit nous faire supposer de plus que vers l'époque où furent écrites les poésies de Juan Ruiz, le son *dz* de la spirante sonore dut s'affaiblir en *z*. La substitution de *ç* à *s* de *cerviçio* PC. v. 69, si ce n'est point une faute de copiste, semble bien indiquer que le *ç* ne devait plus alors aussi avoir rigoureusement la valeur *ts*, mais un son se rapprochant de *s* sourd.

Il résulte de ce qui précède que vers le ^{xiv}^e siècle la spirante composée, issue de la transformation du *c* palatal, dut en espagnol, comme cela eut lieu à la même époque en français et en provençal, tendre à se simplifier et à prendre un son approchant de *s* ou de *ç*; que de plus, malgré les exceptions que j'ai relevées, dans les meilleurs textes elle fut ordinairement représentée au Moyen-Age par *ç* quand elle était sourde, par *z* quand elle était sonore. L'examen des textes galliciens conduit à la même conclusion, à laquelle nous amènera aussi l'étude des monuments portugais contemporains. Ainsi dans les poésies des trouvères gallego-portugais, publiées par Milà y Fontanals¹, nous trouvons la spirante dentale médiale représentée par *ç* dans *provençal*, *proençaes* p. 501, *coraçon* p. 502, etc.; par *z*, au contraire, dans *fazer*, *dizen*, p. 501, c'est-à-dire par *ç* quand elle est sourde, par *z* quand elle est sonore.

1. D. Man. Milà y Fontanals, *De los trovadores en España*.

L'examen des textes du xve siècle donnerait les mêmes résultats que ceux des siècles précédents ; seulement, devant *e* et *i*, *c* se substitue à *ç* réservé pour représenter la spirante suivie de *a*, de *u* ou de *o*. Il en est encore de même au xvi^e et au xvii^e siècle, du moins pour ce qui est des signes, car, ainsi que je le montrerai plus loin, la prononciation de *ç* et de *z* changea au xvi^e siècle. Ils allaient même finir bientôt par se confondre ; mais, à cette époque, comme pendant toute la période précédente, *ç* et *z* avaient encore une valeur différente que les grammairiens du temps s'attachent à faire remarquer, peut-être parce qu'elle devenait sans doute chaque jour moins marquée : « Hase de tener muy gran cuento, disait en 1580 Juan de la Cuesta ¹, que en esto de las pronunciaciones desde luego sepan los niños distinguir el sonido de la *ç* et de la *z*. » Nous verrons quel était au juste le son que la *ç* et la *z* prirent au temps même de Juan de la Cuesta, mais en comparant les renseignements donnés par les grammairiens, on voit que la *ç* à laquelle Doergangk attribue la valeur *ss* était sourde, que la *z*, au contraire, qu'il dit s'être prononcée *ds*, était une spirante sonore ² : nouvelle confirmation des résultats auxquels j'étais arrivé par la comparaison des textes du Moyen-Age. L'étude des monuments de l'ancien portugais viendra encore le corroborer.

II^e Transformation du *c* palatal en portugais.

Il est moins facile, soit par l'absence d'anciens monuments, soit par le manque de publications dont ils aient été l'objet, de suivre les modifications de l'orthographe du *c* palatal transformé en portugais qu'en espagnol ; par contre elle paraît avoir subi moins de changements depuis l'époque où nous pouvons l'observer.

Dans le « Cancioneiro d'el rei D. Diniz, » le recueil le plus ancien que j'aie eu à ma disposition, nous trouvons la spirante qui en résulte représentée par *ç* ou *c* quand elle est sourde, — *ç* devant *a*, *o* ou *u*, *c* devant *e* et *i* ; par *z*, au contraire, quand elle semble être sonore ; *c* ou *ç* apparaît seul d'ailleurs, comme en espagnol, au commencement des mots, *z* à la fin. Ainsi on a, dans les cinquante premières stances, avec *c* initial : *certo* 4, 1 ;

1. *Libro e tratado para enseñar leer e escribir*, compuesto por Juan de la Cuesta, etc. p. 7.

2. *Institutiones in linguam hispanicam*, authore H. Doergangk, etc., p. 2.

cedo 6, 6; et avec *z* final : *fez* 2, 3; 4, 6; 7, 1; 14, 7; 15, 7; 19, 5; 20, 5; 21, 1; 30, 2; 44, 1; 46, 1; *faz* 11, 6; 35, 6; 36, 6; 37, 6; *diz* 37, 1. Au milieu des mots on trouve *c* dans *mereci* 10, 3 et 12, 5; *receey* 13, 2; *conhecesse* 19, 4; *padecesse* 20, 1; *percebesse* 21, 1; *falecesse* 21, 4; *servic'* 3, 5¹; et *ç* dans *coraçon* 11, 4; 18, 1; 43, 4; 49, 2; *z*, au contraire, dans *dizer* 3, 4; 7, 6; 8, 6; 15, 3; 17, 4; 22, 8, etc., *dizen* 35, 1; *fazer* 1, 4; 9, 6; 30, 2; 41, 6, etc., *fazedes* 16, 4; 18, 2; 31, 8; 38, 1; 47, 8, etc.; *fazenda* 29, 3; 30, 3; 31, 3; *prazer* 2, 1; 14, 3; 36, 4, etc.; *razon* 10, 1; 11, 1; 49, 6; *sazon* 39, 1. Dans tous ces mots *z* représente une spirante sonore, tandis que dans les précédents la sourde *c* (*ç*) a persisté jusqu'à ce jour.

Dans les « *Canti antichi portoghesi* » que vient de publier M. E. Monaci², nous trouvons absolument les mêmes signes, employés de la même manière, pour représenter les transformations du *c* palatal et de *ti*; ainsi nous avons *cintas* XII, 10 avec *c* initial, et avec *z* final : *faz* IV, 6, 12, 18; *voz* IX, 8; *diz* XI, 12; *fix* XII, 6. Au milieu des mots nous trouvons *c* dans *parecer* et *parecemos* III, 15; *frances* XI, 2; et *ç* dans *moça* IX, 1, 7; *pareçia* id. 7; *coraçon* id. 13; *pec'* id. 16; *pediçon* id., *peça* X, 17; orthographe qui est encore aujourd'hui la même; nous avons *z*, au contraire, dans *prazo*, I, 17, 20; *prazer* XI, 20; *fazemos* III, 15; *dizia* VII, 5, 10, 12, 15, 20; IX, 2; X, 23; XI, 7; *dizedes* id. 11; *dizer* id. 18; *vexes* X, 19; *sazon* XI, 14; *prazer* id., 20; *donzella* XII, 7; *razoada* id. 25, dont la spirante a continué d'être sonore.

L'examen des fragments poétiques qui se trouvent dans le livre de Fr. Diez « *Über die erste portugiesische Kunst- und Hofpoesie* » donne des résultats analogues; ainsi pour ne parler que de la spirante médiale nous la voyons représentée par *c* dans *acontece* p. 82; *escaecer* p. 82 et 91; *parecer* p. 85 et 91; *gradecer* p. 85, et *facen* p. 89; par *ç* dans *proençal* p. 27 et 88; *coraçon* p. 40, 45, 76, 79, 83, 90; *faça* p. 44; *traïçon* p. 45; *lançastes* p. 47; *forçon* et *força* p. 76; *louçano* p. 98. Nous trouvons *z*, au contraire, dans *dizer* p. 22, 38, 44, 70,

1. Lopes de Moura, l'éditeur du *Cancioneiro*, a écrit *serviç(o)* avec un *ç*, mais il n'y a qu'un *c* dans le fac-simile du manuscrit qu'il a lui-même donné, peut-être en est-il de même pour *coraçon*, ce qui au reste importe peu.

2. *Canti anti. port. tratti dal codice vatic.* 4803. Im. 1873.

75, 77, 83, 86, 91, etc. ; *dizen* p. 43, 75, 82 ; *dizede* p. 44, 77, 79 ; *fazer* p. 25, 27, 44, 67, 77, 86, 88, 89 ; *fazend'* p. 44 ; *prazer* p. 38, 44, 69, 75 ; *sazon* p. 25, 46 ; *razon* p. 45, 82, 83 ; *vezes* p. 90 et 91 ; *semelhanza* et *crianza* p. 25. Si l'on excepte *facen*, qui, comparé à *fazer*, *fazend'*, paraît une faute de copiste, *c* et *ç* représentent une sourde ; quant à *z*, il est resté dans les mots où nous le voyons ici, excepté dans *crianza*, *semelhanza*, qui s'écrivent aujourd'hui par un *ç*.

Les monuments contenus dans la « Coleção de libros ineditos de historia portugueza » nous offrent ceci de particulier que les plus anciens d'entre eux, tels que la « Carta d'el papa a el rei de Portugal » (D. Pedro I), les Foros « de Santarem », les « Foros de S. Martinho de Mouros » et les « Foros de Torres Novas » ont *ç* devant *e* et *i* aussi bien que devant *a*, *o*, *u* ; dans les « Foros de Gravão », qui sont de la fin du XIII^e siècle, ainsi que dans ceux de Garda et de Beja, qui sont du XIV^e, on ne trouve plus que *c* devant *e* et *i*, *ç* étant exclusivement employé devant les autres voyelles, ainsi que cela se fait aujourd'hui. Quant à la valeur des signes employés pour représenter les spirantes nées de la transformation de la palatale, *c* et *ç* se trouvent en général dans les mots où elle est sourde aujourd'hui, par exemple dans *príncipes* Cart. (IV, 11), *merçees* id. ; *graça* For. S. (id. 531), *conçelho* id. 541 ; *serviço* For. S. M. (id. 579), *força* For. T. IV (id. 608) ; *receber* For. Gr. (V, 381) ; *merece* For. B. (id. 461) ; *coraçon* For. S. (IV, 531), etc. Il en est de même dans les mots *faça* For. S. M. (IV, 582) ; *praço*, *façam*, *faça* For. Gr. (V, 376) ; *façades* For. Gar. (id. 399) ; *façan*, *praça* For. Bej. (id. 457) ; *faço* id. 461. Mais on rencontre *z*, comme aujourd'hui dans les mots *razom*, *tristezza*, *clareza*, Cart. (IV, 11), *Portuguezes*, *homezio*, *vezes* For. S. (IV, 531), *fazer*, *dizima* id. 533, *duzentos*, *dezasete* id. 539 ; *fuziam*, *vezinho*, *prazo* id. 541 ; *trezentos*, *onze* For. S. M. (IV, 579) ; *fazemos*, *dizima* id. 580 ; *fazer*, *dizer* id. 581 ; *fezer* For. Gr. (V, 375) ; *vizinno* id. 376 ; *vezinho* id. 379, *vezino* id. 384 ; *doze*, *dizer*, *juyzes* id. 378 ; *fazerem* id. 379 ; *juizo* For. Gar. (id. 400), etc. On le voit, à part quelques hésitations de la langue, *ç* et *z* avaient au Moyen Age la même valeur qu'aujourd'hui.

Il résulte de ce qui précède que la palatale en se transformant en spirante dentale est restée sourde au commencement des mots en portugais, comme dans les langues du Nord-Ouest et dans l'ancien espagnol. Ainsi on a :

LAT.	PORT.	V. RSP.
coecum	<i>cego</i>	<i>cego</i> PC. 352
coelum	<i>céo</i>	<i>cielo</i> B. SD.
centum	<i>cem</i>	<i>çiento</i> PC. 291
certum	<i>certo</i>	<i>çierto</i> B. SD. etc.

La palatale médiale a donné naissance, au contraire, à une spirante sourde, représentée par *c*(ç), ou sonore représentée par *z*. Elle est sourde dans les mots suivants et leurs dérivés :

acer(em)	<i>acer</i>	—
*acium, aciarium	<i>aço</i>	<i>açeiro</i>
*arcionem	<i>arção</i>	—
*bacceam	<i>bacia</i>	<i>bacia</i> A. N.
bilanciam	<i>balança</i>	<i>balança</i> Cov.
brachium	<i>braço</i>	<i>braço</i> PC. 202
calceas	<i>calças</i>	<i>calças</i> PC.
carcerem	<i>carcere</i>	<i>carçel</i> PC. 340
cancellare	<i>cancellar</i>	—
concilium	<i>concelho</i>	<i>concejo</i> Ap.
complicem	<i>complice</i>	<i>complice</i>
*corticeam	<i>cortiça</i>	—
docilem	<i>docil</i>	<i>docil</i> Cov.
duleem	<i>doce</i>	<i>dulçe</i> PC.
faciem	<i>face</i>	—
facilem	<i>facil</i>	<i>facil</i> A. N.
junceam	<i>junça</i>	—
lanceam	<i>lança</i>	<i>lança</i> PC.
mercedem	<i>merce</i>	<i>merçed</i> PC.
medicinam	<i>medicina</i>	<i>medicina</i>
(ad)minaciam	<i>a- meaça</i>	<i>a- menaça</i> Cov.
officium	<i>offício</i>	<i>offício</i> B. SM.
onciam	<i>onça</i>	—
*panticeam	<i>pança, pansa</i>	<i>pança</i> A. N.
penicellum	<i>pincel</i>	<i>pincel</i> Cov.
principem	<i>princepe</i>	<i>príncipe</i> A. N.
*pulicellam	<i>pucella</i>	<i>puncella</i> Sanc.
*romancium	<i>romance</i>	<i>romance</i> Ap.
sacrificium	<i>sacrifício</i>	<i>sacrifício</i> B. SM.
suspicionem	<i>suspeição</i>	—
vacillare	<i>vacillar</i>	<i>vacilar</i>
vincere	<i>vencer</i>	<i>vencer</i> Cov.

ainsi que la plupart des dérivés formés, à l'aide de préfixes de mots commençant par *c*, comme *cima*, *ceber*, esp. *cebir*, *ceder*, *ces-sar*, etc. C'est aussi naturellement la spirante sourde, représentée par *c(ç)*, qu'on trouve d'ordinaire dans les mots de formation savante ou récente, ainsi dans *acido* et *aceto*, pg. à côté de *azedo*, *acerbo*, *acervo*, *acerar*, *cancer*, *decente*, etc.

C'est aussi par la spirante sourde *ç* ou *c* que *ti* a été remplacé en particulier dans les dérivés en *antia*, *entia*, *tio*, *tionis*, par exemple dans *agenciar*, *alçar*, *ancião*, esp. *anciano*, *astucia*, *atíçar*, *avancar*, pg. *boliço* (*bullitium), *caça*, *canção*, esp. *cancion*, *carregação*, esp. *cargaçon*, *carduça*, *começar*, *confiança*, *coraçon*, *criança*, *doação*, esp. *donacion*, *espaço*, esp. *espacio*, *esperança*, *estação*, esp. *estacion*, *força*, *graça*, *justiça*, *ligação*, esp. *ligaçon*, *maça*, *nuncio*, *nupcias*, *nutrição*, esp. *nutricion*, *palacio*, *preço*, esp. *precio*, pg. *preguiça*, (pigrítiam), *peça* (*petiam), esp. *pieça*, *praça* (*plateam), esp. *placa*, *policia*, *serviço*, esp. *servicio*, *silencio*, *terço*, esp. *tercio*, *tição*, *traição*, esp. *traicion*, pg. *veação* (venationem), etc.

La palatale médiale *c* s'est, au contraire, changée en sonore *z* dans les mots suivants et leurs dérivés :

LAT.	V. PG.	PG. M.	V. ESP.
acetum	—	<i>azedo</i>	<i>azedo</i> Cov.
*aquivinum	—	<i>azevinho</i>	<i>azebo</i> A. N.
coquinam	—	<i>cozinha</i>	<i>cozina</i> A. N.
cruciare	—	<i>cruzar</i>	<i>cruzar</i>
decembrem	—	<i>dezembre</i>	<i>deziembre</i> Cov.
decimum	<i>dizimo</i> F. S.	<i>dizimo</i>	<i>dezimo</i> , <i>dezemo</i>
decem sex	<i>dezaseis</i>	<i>dezaseis</i>	<i>deziseis</i>
decem septem	<i>dezasete</i> F. S.	<i>dezasete</i>	—
dicere	<i>dizer</i> Canc.	<i>dizer</i>	<i>dezer</i> PC.
duodecim	<i>doze</i> F. Gr.	<i>doze</i>	<i>doze</i> A. N.
*dominicellam	<i>donzella</i> Canc.	<i>donzella</i>	<i>donzella</i> A. N.
ducere	—	<i>duzir</i>	<i>aduzer</i> PC.
ducentos	<i>duzentos</i> F. S.	<i>duzentos</i>	<i>dozientos</i> A. N.
facere	<i>fazer</i> F. S. <i>fezer</i>	<i>fazer</i>	<i>fazer</i> PC.
jacere	<i>jazer</i> Canc.	<i>jazer</i>	<i>jazer</i> PC.
judicium	<i>juizo</i> F. G.	<i>juizo</i>	—
lucere	—	<i>luzir</i>	<i>luzir</i> A. N.
*nubenicinam	—	<i>nubenzinha</i>	—
monticellum	—	—	<i>montexillo</i>
undecim	<i>onze</i> F. SM.	<i>onze</i>	<i>onze</i> A. N.

<i>placere</i>	<i>prazer</i> Canc.	<i>prazer</i>	<i>plazer</i> A. N.
<i>quatuordecim</i>	—	<i>quatorze</i>	<i>catorze</i>
<i>quindecim</i>	—	<i>quinze</i>	<i>quinze</i> PC.
* <i>reticinam</i>	—	<i>redexinha</i>	—
<i>trecentos</i>	<i>trezentos</i> F. SM.	<i>trezentos</i>	<i>trezientos</i> PC.
<i>tredecim</i>	—	<i>treze</i>	<i>treze</i> A. N.
<i>vicinum</i>	<i>vezinho</i> F. S.	<i>vizinho</i>	<i>vezino</i> A. N.

ainsi que dans les dérivés portugais en *zinho* et les diminutifs espagnols en *zillo* et *zico*.

Si on compare ces mots du portugais et de l'ancien espagnol aux mots correspondants qui se trouvent dans les langues du Nord-Ouest, on voit que la palatale *c* s'y est changée en général en spirante sonore dans les quatre idiomes. Quant aux dérivés en *ti*, il n'y a que les deux mots *sazão* et *razão* v. pg. et esp. *sazon* et *razon*, où *ti* ait fait place à une sonore dans les quatre langues¹; les autres mots où il y en a une en français et en provençal ont une sourde en portugais; par contre *ti* a fait place à la sonore *z*, en cette dernière langue et souvent en espagnol, dans les dérivés en *itia*, où ce suffixe s'est changé en *eza*, transformation qu'on rencontre parfois aussi en provençal, quoique le plus souvent on y trouve la forme *ess(a)*, la seule que connaisse le français. Tels sont : pg. *baroneza*, *braveza*, pg. *careza*, *clarezza*, *corteza*, *fortaleza*, *graveza*, *grandeza*, pg. *justeza*, *largueza*, pg. *molleza*, pg. *nobreza*, esp. *nobleza*, *proeza*, *riqueza*, pg. *sorpreza*, *tristeza*, etc.

On voit que l'accord le plus grand régnait autrefois entre l'espagnol et le portugais dans le traitement de la palatale médiale et de *ti*; l'orthographe et la prononciation modernes ont, comme nous verrons, détruit cet accord au milieu des mots, mais il subsiste, — du moins pour l'orthographe, — encore à la fin.

Dans ce cas, en effet, les deux langues hispaniques ont changé le *c* palatal en *z*; parfois aussi, mais rarement, — du moins en portugais, — par *s*, qui prend d'ailleurs alors la prononciation de *z*, c'est-à-dire que le *c* palatal devenu final a fait place dans les deux idiomes à une spirante dentale sonore. Cette transfor-

1. Il faut y ajouter *prezar* pg. : — à côté de *preço*, il est vrai, — dont la spirante sonore en français est sourde ou sonore indifféremment en provençal. Dans *tkon*, *ti* a été au contraire remplacé par une spirante sonore en espagnol, comme en français et en provençal, tandis qu'une sourde s'y est substituée en portugais. On trouve également *criazon* Al. 14, 3, pg. *creação*.

mation a eu lieu toujours en espagnol et le plus souvent en portugais dans les dérivés formés à l'aide de l'un des suffixes *alx*, *alcis*; *aux*, *aucis*; *ax*, *acis*; *ex* et *ix*, *icis* et *icis*; *ox*, *ocis*; *ux*, *ucis*; et *trix*, *tricis*¹. Exemples :

LAT.	ESP.	PG.
calcem	<i>caz</i>	—
falcem	<i>hoz</i>	—
faucem	<i>hoz</i>	<i>foz</i> , <i>fos</i>
pacem	<i>paz</i>	<i>paz</i>
rapacem	<i>rapaz</i>	<i>rapaz</i>
judicem	<i>juez</i>	<i>juiz</i>
pumicem	<i>pomez</i>	<i>pomes</i>
felicem	<i>feliz</i>	<i>feliz</i>
radicem	<i>raiz</i>	<i>raiz</i>
calicem	<i>caliz</i>	<i>caliz</i> , <i>calis</i>
vicem	<i>vez</i>	<i>vez</i>
ferocem	<i>feroz</i>	<i>feroz</i>
vocem	<i>voz</i>	<i>voz</i>
crucem	<i>cruz</i>	<i>cruz</i>
lucem	<i>luz</i>	<i>luz</i>
imperatricem	<i>emperadriz</i> Ap. 17, 4	<i>emperatriz</i>
nutricem	<i>nodriz</i> B. SM. 19, 3	—

Au pluriel le portugais conserve en général le *z* et par conséquent la sonore du singulier ; ainsi on dit *cruzes*, *fozes*, *juizes*, *felizes*, *raizes*, *vozes*, etc., l'ancien espagnol n'a pas toujours observé cette règle très-exactement ; ainsi on trouve *voçes* dans le poème du Cid, etc. Faut-il voir là une faute de copiste, ou une marque nouvelle de l'incertitude où l'on semble avoir été parfois sur la vraie valeur de la spirante médiale ? Quoi qu'il en soit, au xvr^e siècle cette hésitation n'existait plus ; Antoine de Nébrisse dans son dictionnaire conserve au pluriel le *z* des dérivés qui l'avaient au singulier, et au siècle suivant C. Oudin faisait encore de cette conservation une règle de sa grammaire.

Ainsi dans l'ancien espagnol, comme dans le portugais, les spirantes sorties de la transformation de la palatale étaient distinguées en sonores et en sourdes ; mais quelle était au juste leur valeur, et comment se fait-il que, tandis que le portugais a conservé cette distinction, l'espagnol ne la connaisse plus ? Telle est la double question qu'il me reste maintenant à examiner.

1. Cf. *Romania*, I, 454.

III^e *Transformation de la spirante dentale en θ
dans l'espagnol moderne.*

Il n'y a pas de raison pour supposer que le *c* palatal se soit transformé dans les langues hispaniques autrement que dans les autres idiomes romans ; on doit donc admettre que *ç* a été la première modification qu'il ait éprouvée, seulement, comme dans le groupe du Nord-Ouest, *ç* dut bientôt s'affaiblir en *ts*, son qu'il avait certainement à l'époque où furent écrits les plus anciens monuments qui nous restent de l'espagnol et du portugais ; l'emploi même de *z*, dont la valeur a dû être d'abord *ts* dans tout le domaine roman, la substitution, que j'ai signalée plus haut, de *tz* à cette lettre dans le mot *ditz* (Ap. 17, 3), rimant avec *imperadriz*, enfin la persistance du son *ts* et *dz* jusqu'à nos jours dans les dialectes du Nord et de l'Ouest, tout prouve que tel a dû être le son qu'avaient autrefois *c* et *z* dans toute la Péninsule. Mais comment ce son est-il devenu ce qu'il est aujourd'hui dans les deux idiomes hispaniques ? Ici il faut distinguer entre l'espagnol et le portugais. L'absence de documents ou de témoignages contemporains ne permet pas de rien préciser au sujet de cette dernière langue, mais cette circonstance que *ç* et *z* s'y prononcent aujourd'hui comme en français peut faire supposer qu'ils s'y sont à peu près modifiés comme dans cet idiome. La question est plus complexe en ce qui concerne l'espagnol, mais nous avons aussi plus de moyens de la résoudre.

J'ai dit qu'au XIII^e siècle *c* et *z* avaient probablement encore d'ordinaire en espagnol, comme en français, la valeur *ts* et *dz* ; la substitution de *s* à *z* au siècle suivant dans les poésies de l'archiprêtre de Hita indique évidemment une modification de ce son, lequel, on le sait, devint en français vers la même époque ou un peu plus tôt *z* de *dz* qu'il était auparavant. Il en fut de même évidemment pour *c* ; mais cette nouvelle modification commença-t-elle en même temps que celle du *z* ? Cela est vraisemblable ; mais quand fut-elle définitive pour les deux lettres ? Il ne semble pas que cela ait eu lieu avant le XVI^e siècle. Il résulterait même du témoignage de plusieurs des grammairiens de cette époque que *z* avait encore alors le son composé *dz* : « *z* se doit prononcer, » dit l'auteur anonyme, de « La parfaite méthode pour entendre, écrire et parler la langue espagnole¹, » comme *dz*, non comme

1. Un vol. in-18, Paris 1546. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale

s ou double *ss*. » — « *z*, disait encore Doergangk en 1614, effortur Germanico more et quasi *ds*, ut *aspreza*, vel ut Italicè duo *zz*, ut *alteza*, *riqueza*, *dulceza*, *vezino*, quasi *altdsa*, *aspredsa*, *dulcedsa*, *vedsino* »¹; mais ce qui est plus surprenant, c'est qu'en même temps que Doergangk attribue à *z* la valeur double *ds*, il regarde *ç* comme ayant la valeur de *ss*, c'est-à-dire de *s* sourd : « *ç* candatum, dit-il p. 2, effortur ut geminum *ss*, ut *caçar*, quasi *cassar*, » ce qui ne l'empêche pas d'ajouter plus loin : « *c* caudatum idem valet ut apud Italos unicum *z*. » On a dans ces explications fantaisistes du professeur de Cologne un exemple de l'incertitude qui régnait encore souvent à l'étranger au commencement du xvii^e siècle sur la valeur véritable de la *ç* et de la *z*. En Espagne même on ne s'en était pas toujours rendu bien compte. L'auteur de l'« Util y breve institution para aprender los principios y fundamentos de la lengua Española, » — publiée, il est vrai, à Louvain, — donnait en 1555 cette singulière définition de la *ç* : « Pronunciase *ç* mas asperamente que la *s* y mas delicadamente que si fuese *z*; de manera que es media pronunciacion entre las dos y hace un son templado de las dos². » Tout inintelligible qu'elle est, c'était cette définition que répétait encore en 1565 presque mot pour mot Sotomayor dans sa « Gramatica con reglas muy provechosas para aprender la lengua francesa »³. Heureusement nous avons de cette même époque des renseignements plus précis et plus exacts.

Dès 1546, Charpentier, l'auteur présumé de la « Parfaite méthode », donnait de la *ç* une définition qu'on pourrait encore accepter aujourd'hui ; « *ç*, dit-il p. 5, avec une apostrophe dessous se prononce avec un doux sifflement, en mettant le bout de la langue entre les dents. » Cette définition est entièrement confirmée par celles qu'ont données de la *ç* Juan de la Cuesta et Velasco, qui en même temps, ce que Charpentier n'avait pas fait, nous indiquent d'une manière claire quelle était alors la vraie valeur de la *z*. « La *ç*, disait le premier en 1580⁴, tiene

que j'ai eu entre les mains porte écrit à la main « N. Charpentier, » avec cette note « roué en avril 1597. »

1. *Institutiones in linguam hispanicam*, p. 21.

2. *Ensayo de una bibliotheca española*, p. D. Bart. José Gallardo, I, 857.

3. En Alcalá de Henares. « La *ç*, dit-il dans son français baroque, fault que se prononce ung peu plus pesamment que la *s*, et plus doucement que la *z*, modérément de sorte qu'elle rende une voix tempérée des deux. »

4. *Libro y tratado*, p. 7.

el sonido rezo y doblado que la *z* y se pronuncia allegando los dientes algo, porque al tiempo que tornemos a abrir los dientes se haze de golpe el sonido della en la punta de la lengua y en los dentes. » Et plus loin : « la *z* como tengo dicho tiene sa sonido mas floxo y se pronuncia abriendo algo los dientes y metiendo la punta de la lengua entre ellos que salga la lengua un poco fuera. » — « El sonido de la *ç*, disait deux ans » près Velasco ¹, se forma con la estremidad de la lengua casi mordida de los dientes no apretados. » Le son de la *z* se forme de la même manière, mais « arrimada la parte anterior de la lengua a los dientes, no tan apegada como para la *ç*, sino de manera que quede passo para algun aliento o espiritu, que adelgazado o con fuerça salga con alguna manera de zumbido que es en lo que diffiere de la *ç*. »

Il ressort de ces définitions que la *ç* et la *z* avaient vers la moitié du *xvi*^e siècle un son analogue à celui du *th* anglais ou du *θ* dans le grec moderne ; mais celui de la *z* étant d'après Velasco accompagné d'une espèce de *bourdonnement*, c'est-à-dire sans doute de la résonnance produite par les cordes vocales au moment de sa formation, ce son devait être à celui de la *ç* dans le rapport d'une sonore à une sourde ; c'est, je l'ai montré, ce qu'étaient pendant le Moyen Age la *ç* et la *z*, alors qu'elles avaient respectivement la valeur *ts* et *dz*. Mais comment la *ç* et la *z* en sont-elles venues à prendre ces sons nouveaux et ont-elles passé directement du son *ts* ou *dz* au son *θ* ou *ð* ? Si l'on remarque que les sons *θ* et *ð*, c'est-à-dire les spirantes dentales proprement dites sont les plus extérieurs de la série dentale, on pourra admettre qu'après avoir perdu la valeur *ts* et *dz*, la *ç* et la *z* ont pris d'abord les sons *s* et *z*, — précisément ceux que semblerait indiquer l'orthographe du manuscrit des poésies de Juan Ruiz, ceux qu'ont aujourd'hui encore ces lettres en portugais, — et qu'ensuite par un nouveau mouvement en avant la spirante dorsale ou alvéolaire est devenue dentale proprement dite. On pourrait même voir dans les indications inexactes de quelques grammairiens étrangers du temps un reflet de cet état intermédiaire, à l'existence duquel ils auraient encore cru, alors qu'il avait fait place à la transformation définitive en *θ*.

Un autre fait non moins obscur, mais postérieur, c'est celui de la confusion des sons de la *ç* et de la *z*, si soigneusement distingués par les grammairiens du *xvi*^e siècle. Charpentier disait déjà en parlant de la *z* : « quelques Espagnols la prononcent

1. *Orthographia y pronunciacion*, citée par Diez, *Gram.* I, 364 et 366.

comme la *ç* » ; et le soin avec lequel Juan de la Cuesta insiste pour apprendre à bien distinguer le son de la *ç* de celui de la *z*, semble indiquer aussi une tendance à les confondre. Il est probable que cette tendance ne fit qu'augmenter ; C. Oudin dans sa Grammaire déclare que la *z* avait le même son que la *c*¹, et rapporte qu'on écrivait déjà souvent *c* à la place de *z* ; aussi il dut arriver qu'à la fin du *xvii*^e siècle, sinon avant, on avait perdu le sentiment de toute différence entre la *ç* et la *z* ; ces deux lettres devinrent ainsi des signes employés arbitrairement et ce fut sans doute en partant de ce fait — sans cela la mesure serait inexplicable — que l'Académie espagnole décida, au commencement du dix-huitième siècle, que la *c* ne s'emploierait que devant *e* et *i*, la *z* devant les autres voyelles, la *ç* étant supprimée dès lors comme inutile ; — réforme logique en apparence, mais qui a bouleversé l'ancien système orthographique de l'espagnol, basé sur le développement historique même de la langue.

IV^e Transformation de la palatale en *θ* et *ð* dans les dialectes provençaux et ladins.

L'espagnol n'est pas le seul idiome où le *c* palatal se soit changé en dentale proprement dite, certains patois de la Suisse romande, en particulier celui de la Gruyère², le savoyard et quelques dialectes ladins ou italiens du Tyrol, de la Vénétie et de l'Istrie nous montrent la même transformation souvent, il est vrai, à côté de la modification de la palatale en *ts*, *dz*, *s* ou *z*³. On ne peut douter que, comme en espagnol, ces modifications ne soient relativement récentes ; et c'est là la raison peut-être pourquoi on ne la rencontre en général que dans des dialectes qui

1. Il dit bien que *quelquefois* la *z* se prononçait plus durement que la *ç*, ajoutant « comme notre *z* français » ce qui est inintelligible, *z* étant plus doux que *ç*. On a là encore une de ces explications absurdes si communes chez les grammairiens du temps.

2. Dans ce patois *st* se change aussi en *th*, ainsi *nuçron* (nostrum) — *ç* = *th*, — *ice* (estis), etc. Je dois ce renseignement à M. I. Cornu. Cf. *Riv. di filol. rom.* I, 98. Il en est de même d'ailleurs dans le dialecte savoyard de la Tarentaise, ainsi *ethella* (stellam), *ethrangla* (strangulare).

3. La distinction entre ces différents sons n'est pas toujours très-rigoureuse ; par ex. dans le dialecte véronais, *z* prend souvent le son *th*, ainsi que l'indique cette règle de prononciation reproduite par Ascoli (*Arch. glott.* I, 428 en note), « la consonante *z* si vuol pronunciare come si pronuncia ordinariamente lo *θ* dei Greci ? »

ont conservé longtemps leur indépendance, tandis que les dialectes congénères soumis plus tôt à l'influence étrangère, qui en a arrêté le développement normal, ne présentent point le même phénomène. Une autre particularité de ces idiomes, c'est que contrairement à ce qui est arrivé en espagnol ils ont conservé souvent la distinction entre la spirante sourde et la sonore. Je représenterai la première, qui est de beaucoup la forme la plus fréquente, par *th*, la seconde par *dh*. Voici quelques exemples du changement de *c* palatal en spirante dentale sourde *th*.

LAT.	LAD. OLTREG. — COMEL.	VEN.-PIR.	SAV.	SUISSE ROM.
aciarium	—	—	<i>athié tar.</i>	—
bracchium	—	<i>brath</i>	—	—
calceam	<i>čautha</i>	—	<i>tsathe tar.</i>	—
coenam	<i>thena</i>	—	—	—
centum	—	—	—	<i>then Gr.</i>
ceram	<i>thiera</i>	—	<i>thera tar.</i>	<i>thire Gr.</i>
cerasum	—	—	<i>thriget tar.</i>	—
cernere	<i>therne</i>	—	—	—
*cinque	—	—	<i>thin tar.</i>	—
cercare	<i>therča</i>	—	—	—
coelum	—	—	<i>thiel, thié tar.</i>	—
cervum	—	—	—	<i>thè Gr.</i>
cilium	<i>theje</i>	<i>thee z.</i>	—	—
cinerem	<i>thendre</i>	<i>thendre z.</i>	—	—
dulcem	<i>dolthe</i>	—	—	—
faciem	—	—	—	<i>fathe Gr.</i>
facio	<i>fatho</i>	—	—	—
falcem	<i>fauthe</i>	—	—	—
*glaciam	<i>gatho, getha Com.</i>	—	—	—
pacem	<i>palthe</i>	—	—	—
panticem	—	<i>pantha</i>	<i>panthe tar.</i>	<i>panthes</i>
processum	—	—	—	<i>prothe Gr.</i>
unciam	—	—	<i>onthe</i>	—
viciam	—	—	<i>vithe tar.</i>	—
vicium	—	—	<i>vithio tar.</i>	—
vincere	<i>vinthe</i>	<i>venthe z.</i>	—	—

A cette liste il faut ajouter les mots suivants du patois poitevin de Melle *thio* (ecc'hoc), *thiel* (ecc'illum), et leurs dérivés¹.

1. Beauchet-Filleau, *Essai sur le patois poitevin*, s. v. *thiau*.

Comme cela est naturel *ti* a été souvent traité de même dans ces dialectes ; on a par ex. :

cantionem	—	—	—	<i>tsanthongr.</i>
factionem	—	—	<i>fathon tar.</i>	—
fortiam	—	<i>fortha</i>	<i>fourthe tar.</i>	—
justitiam	—	<i>giustithia</i>	—	—
*matiare	—	<i>mathar</i>	—	—
nuptias	—	—	—	<i>nothe Gr.</i>
scientiam	—	—	<i>scienthe tar.</i>	— etc.

On trouve également *th* à la place du *c* vélaire devenu palatal par le changement de la voyelle suivante, par ex. *amithi*, *porthei*, etc., dans le dialecte vénitien d'entre « l'alto Bacchiglione e l'alta Livenza ».

Au milieu des mots la spirante dentale est souvent sonore, cela a lieu en particulier dans le dialecte istrien de Pirano, et parfois aussi dans les dialectes savoyards. Exemples :

LAT.	COM.	PIR.	SAV.
acetum	—	<i>adhedo</i>	—
acinum	—	<i>adheno</i>	—
crucem	—	<i>crodhe</i>	—
*cocere	—	<i>codhi</i>	—
decem	—	<i>diedhe</i>	—
duodecim	—	—	<i>dodhe Ch.</i>
laricem	—	<i>laredhe</i>	—
pacem	—	<i>padhe</i>	—
placere	<i>piadhe</i>	—	—
picem	—	<i>pidhe</i>	—
pollicem	—	—	<i>poudhe tar.</i>
pulicem	—	—	<i>pidhe Ch.</i>
vocem	—	<i>vodhe</i>	— ¹

1. Cf. Asc. *Archiv. glottolog.* pass. — Pont, *Origines du patois de la Tarentaise*. — Bridel, *Gloss. du patois de la Suisse romande*. — N. Délius (*Der Sardinische Dialekt*, p. 6) a admis que le *c* palatal transformé avait pu avoir au XIII^e siècle le son *θ* dans le sarde logodorien, parce qu'on l'y trouve souvent représenté par *th*; je crois qu'il y a là une erreur; il n'est pas probable d'abord qu'aucune langue romane ait eu aussitôt le son *θ*; ensuite si le sarde avait connu autrefois ce son, on ne voit pas comment il l'aurait perdu pour prendre celui de *s* ou *ts*, attendu que *θ* dérive sans peine de *s* ou de *ts*, mais qu'on ne comprend pas comment, au contraire, ces sons pourraient en sortir. Aussi il me semble qu'il ne faut voir dans ce signe *th* qu'une manière de représenter le son

Le changement du *c* palatal en *θ* et en *ð* épuise la série de ses transformations en spirante dentale. Reste maintenant à étudier son affaiblissement en *i* consonne ou même en *i* voyelle et sa suppression. Ce sera l'objet du chapitre suivant; j'y joindrai l'étude de la transformation du *c* palatal en spirante malgré la suppression de la voyelle qui le suit, ainsi que celle du développement du son *i* par son voisinage.

CHAPITRE VIII

ASSIBILATION ANOMALE DU C PALATAL, — SA TRANSFORMATION EN I OU EN U, — SA SUPPRESSION.

I°.

Bien que l'assibilation du *c* soit particulière aux idiomes du double groupe occidental, et ne se rencontre pour les langues du groupe oriental que dans les dialectes ou quelques formes particulières, il est un cas cependant où elle paraît avoir lieu, — quoique le fait se présente surtout, il est vrai, dans les langues du Nord-Ouest — indistinctement dans tous les idiomes romans, c'est celui où par suite de la suppression d'une voyelle atone le *c*, tout en persistant, se trouve immédiatement suivi d'une consonne autre que *l* ou *r*¹. Ainsi dans **amicitatem* la chute de l'*i* bref protonique ayant donné *amic'tatem*, le *c* s'est changé en *s*, et on a eu en italien *amistà*, esp. *amistad*, prov. *amistat*, v. fr. *amisted*, fr. mod. *amitié*. De même *decimam* devenu *dec'mam*, a donné en français *disme*, changé ensuite en *dîme*. En français, on le voit, l'*s*, assibilation du *c*, a fini par tomber. En provençal, par suite de la chute du *t*, qui a lieu régulièrement à la troisième personne singulier du présent de l'indicatif et souvent aussi à la troisième personne singulier du parfait, le groupe *c't* s'est changé dans ce cas, non en *st*, comme dans *amistad*, mais en *tz*, lequel s'est réduit parfois à *z* ou même à *s*, ou encore a fini par disparaître; c'est ainsi que *fecit* (*fec't*)

ts, qu'on trouve d'ailleurs à côté de *th* sous sa forme naturelle *s*, laquelle a persisté jusqu'à nos jours.

1. Dans le groupe *c'r* la transformation du *c* en spirante n'a lieu qu'exceptionnellement; je n'en connais pas d'exemple dans le groupe *c'l*.

est devenu dans cette langue *fetz, fez, fe*. Voici quelques exemples d'assibilation ainsi produite¹ :

LAT.	ITAL.	ESP.	PROV.	V. FR.	FR. MOD.
* ac(e)rem	—	<i>asre</i> ²	—	<i>esr</i> (arbre)	ér(able)
* amic(i)talem	<i>amistà</i>	<i>amistad</i>	<i>amistat</i>	<i>amisted</i> , <i>amistie</i>	amitié
dic(i)t	—	—	<i>ditz, diz, di dist</i> R.	—	dit
dec(i)mum, am	—	<i>diezmo</i>	—	<i>disme</i>	dime
* dec(oe)nare	—	—	<i>disnar, dinar</i>	<i>disner</i>	diner
fec(i)t	—	—	<i>fetz, fez</i>	<i>fist</i>	fit
fec(e)runt	—	—	—	<i>fsdrent</i>	firent
jac(e)t	—	—	<i>jatz, jaz</i>	<i>gist</i>	git
jac(i)tam	—	—	—	<i>giste</i>	gitte
lic(e)t	—	—	<i>letz, lez</i>	<i>loists</i> s. B. 567. <i>lez</i> s. L. 16, 3	—
mendic(i)talem	—	—	—	<i>mendisted</i> ³	—
plac(e)t	—	—	<i>platz, plaz</i>	<i>plaist</i> H. v. 5476	platt
tac(e)t	—	—	<i>tatz, tai</i>	<i>taist, test</i> ⁴	taît

Dans le français *fs(d)rent* (fecerunt) *c*, quoique suivi de *r*, s'est changé en *s* ; il en a été tout autrement en provençal ; *fecerunt* avec *e* atone (fec'runt) s'y est changé, d'après un procédé de formation que j'expliquerai au groupe *cr*, en *feiron*.

II°

Comme le *c* vélaire, le *c* palatal peut se résoudre en *i*. Ce changement est fréquent pour le *g* palatal, et peut avoir lieu au commencement et au milieu, comme à la fin des mots. Les dialectes du Sud de l'Italie et l'espagnol nous offrent un certain nombre d'exemples du changement du *g* palatal initial en *y* ou *j* ; ainsi :

LAT.	NAP.	SIC.	ESP.
gelu	<i>jelo</i>	<i>jelu</i>	<i>yelo</i>
gemmam	—	—	<i>yema</i>
generum	<i>jennero</i>	—	<i>yerno</i>
genistam	—	<i>jinestra</i>	—
gentilem	<i>gentile</i>	—	—

1. Le roumain connaît aussi ce mode de transformation, mais le *c* y est représenté par *ș* non par *s* ; ainsi *dișmę* (decimam).

2. Diez, *Etym. Wört.* s. v. *acero*.

3. Tanz riches reis conduit a mendisted. Rol. 40, 8.

4. Mes plus se *test* qu'il ne convient. Crest. Conte del Graal. B. Chrest. 144, 31.

genuculum	—	jinocchiu	—
gypsum	—	jissu	yeso ¹

Au milieu des mots *g* tombe le plus souvent, mais il se change parfois en *y* ; en voici quelques exemples :

LAT.	DIAL. IT.	ESP.	PR.	FR.
fugientem	fojente nap.	fuyente	—	fuyant
legem	leje nap.	—	—	—
legendam	—	leyenda	—	—
magis	maje nap.	—	—	mais
reginam	reina p.	reina	reyna	reine
sagittam	sajetta nap.	—	sajeta	saeite v. ² .

A la fin des mots cette transformation de *g* en *y* se rencontre dans tous les idiomes de l'Ouest ; ainsi on a :

LAT.	ESP.	PO.	PR.	FR.
legem	ley	ley	lei	loi
regem	rey	rey	rei	roi
fugit	—	—	fui	fuit, etc.

Contrairement à ce qui a lieu pour le *g* palatal et pour le *c* vélaiure, le *c* palatal ne se change ordinairement en *y* ou *i* qu'à la fin des mots³ ; cette transformation a lieu en particulier en fran-

1. Wentr. *Beitr. zur Kennt. der neap. u. sic. Mund.* p. 13-161. — Diez, *Gram.* I, 270. Comme l'*e* tonique bref ou en position devient *ie* en espagnol, on peut se demander si dans les mots *yelo*, *verno*, etc., il n'y a point eu simple chute du *g*, *ye* représentant alors seulement la voyelle *e* transformée; je crois néanmoins qu'il vaut mieux regarder *ye* comme le résultat de la fusion de *y = g* et de la diphthongue *ie* provenant de *e*, hypothèse que confirme l'analogie des formes congénères des dialectes italiens et cette circonstance que le *g* initial n'est point tombé en général en espagnol, mais qu'il y est représenté par *h*, comme dans *hermano*, et même dans *hielo*, *hierno*, formes qui existent à côté de *yelo*, *verno*.

2. Quand le *g* est suivi d'un *i* accentué, comme dans *reginam*, cet *i* devant persister, il est impossible de dire s'il y a eu simple chute du *g*, ou transformation de cette gutturale en *y* (*i*), suivie de la fusion de cet *y* (*i*) avec l'*i* étymologique; quand l'*i* est bref et atone, au contraire, par exemple dans *fugientem*, comme il tombe en général, on peut bien voir dans l'*y* de *fuyente*, *fuyant*, le résultat de la transformation du *g* primitif; à moins encore qu'on ne préfère admettre qu'il y a eu partout chute du *g*, — ce que je ne crois pas, — et ne voir dans *y* qu'une voyelle intercalaire destinée à éviter l'hiatus.

3. Il est difficile, en effet, de dire si l'*y* des mots catalans *doya* (dicebat), *feya* (faciebat) représente le *c* médial qui s'y trouve. Quant au *c*

çais à la première personne du présent de l'indicatif des verbes *fai(s)* (facio); *plai(s)* (placeo), etc. Elle semble aussi avoir lieu en provençal à la troisième personne singulier dans les formes *fai* (facit), *jai* (jacet), *plai* (placet), etc. ; mais il est plus exact, je crois, de les regarder comme venant de *fac't*, *jac't*, *plac't*, avec *c* vélaire, lesquelles ont donné régulièrement après le changement ordinaire de ce *c* en *i* et la chute du *t* : *fai*, *jai*, *plai* ; les formes *fac(i)t*, *jac(e)t*, *plac(e)t*, au contraire, avec le *c* palatal, ont donné, comme nous avons vu plus haut : *fatz*, *jatz*, *platx*¹.

Au lieu de *i* on trouve en catalan *u* substitué au *c* palatal, par exemple dans *creu* (crucem), *diu* (dicit), *feu* (fecit), *nou* (nucem), *pau* (pacem), *veu* (vocem). Mais je remets à parler de ce changement si étrange au chapitre suivant où j'étudierai la substitution des labiales aux gutturales.

III°

Enfin, comme le *c* vélaire encore, le *c* palatal peut tomber. Cette suppression a eu lieu fréquemment pour le *g* palatal surtout au milieu des mots, par ex. dans :

LAT.	IT.	ROUMANCHE	ESP.-PG.	PR.	FR.
cogitare	coitare	quitar	cuidar	cuidar	cuidar
digitum	dito	—	dedo	det	—
frigidum	freddo	—	frio	—	—
intelligere	—	antallir Ob.	—	—	—
originem	—	—	—	—	orine S.B.
sagittam	saetta	saetta E.	saeta	saeta	—
trigenta	trenta	trenta	treinta, trinta	trenta	trente

ainsi que dans les autres noms de dizaine.

A la fin des mots *g* tombe parfois en italien, tandis qu'il se change en *y(i)* dans les langues du double groupe occidental, par exemple dans :

regem	re	—	rey	rei	rot
-------	----	---	-----	-----	-----

Mais cette suppression, on le voit, est, même au milieu des mots,

initial, je ne connais son changement en *y(j)* que dans *jisterna* sic. (cisternam).

1. Dans les mots français *plaire*, *taire*, ce n'est pas non plus, à vrai dire, un *c* palatal, mais le *c* vélaire de *plac're*, *tac're* qui s'y est changé en *t*. Voir plus loin Liv. IV, ch. VI. Il en est de même de *plaid*, esp. *pleito*, qui vient non de *plac(i)tum*, avec *c* palatal, lequel aurait donné *plaiet* en français, *plezdo* en espagnol, mais de *plac'tum*, avec *c* vélaire, lequel changement de *c* en *t* donne régulièrement *plaid* et *pleito*. Voir Liv. IV, chap. VIII.

assez rare; elle l'est bien plus encore pour le *c* palatal. Voici cependant quelques exemples où *c* médial en latin est tombé :

dicere	dire	—	—	far	dire
facere	fare	—	fer P. c. ¹	—	—
faciunt	—	feent	—	fan	font
hirpicem	—	(f)erpi	—	—	—
recipere	—	—	—	rebre cat.	—

Il est peut-être aussi tombé en catalan dans *dehembre* (decembrem), *vehi* (vicinum), etc. où l'*h* pourrait bien n'être destinée qu'à éviter l'hiatus².

A la fin des mots la chute du *c* palatal est encore plus rare; en effet, ou il s'y transforme en spirante, ou il y est remplacé par *i* ou *u*. Les quelques exemples, comme *fa* (facit) pr., *di* (dicit) id., *dît* fr., etc., où il a disparu, ne sont même le plus souvent que des affaiblissements de formes plus complètes; ainsi *di* de *dii* ou *ditz*, *dît* de *dist*, etc.

IV°

Non-seulement le *c* palatal peut, comme le *c* vélaire, se changer en *i*, mais il paraît aussi, comme lui, pouvoir donner naissance au son *i* par son voisinage. Quand le *c* est vélaire, on peut supposer, comme je l'ai dit, que le son *i* s'est développé à sa suite pour donner *ki* et qu'ensuite l'*i* de ce son complexe a été préposé à la gutturale; dans le cas du *c* palatal, la transformation de celui-ci rend l'explication plus difficile; le plus simple, je crois, est d'admettre que la spirante née de cette transformation, possède elle aussi la faculté de développer le son *i*, qui vient se joindre à la voyelle précédente pour la modifier ou la changer en diphthongue. Quoi qu'il en soit, voici quelques exemples de ce phénomène phonétique si curieux; on ne le rencontre que dans le double groupe occidental et le plus souvent dans le voisinage de *cs(x)*³.

LAT.	ESP.	PG.	PR.-LAD.	FR.
acidum	—	—	aisch roum.	—
axem,	axe	eixo(*axum)	—	ais

1. La chute du *c* est plus apparente que réelle dans *fer*; en effet *e* étant égal à *ai*, dont l'*i* représente le *c* de *facere*, celui-ci se trouve dans le fait représenté dans l'*e* de *fer*. On peut en dire autant du roumanche *feent*.

2. Voir chap. suivant, III°.

3. Cf. Liv. VI, ch. VII.

axillam	—	—	<i>aissella</i>	<i>aisselle</i>
exilium	—	—	<i>eissil</i>	—
fascem	—	<i>feixe</i>	<i>faissa</i>	<i>faix</i>
fraxinum	<i>fresno</i>	<i>freixo</i>	<i>fraise</i>	<i>fraise v.</i>
maxillam	<i>mexilla</i>	—	<i>maissella</i>	<i>maisselle v.</i>
paxillum	—	—	—	<i>paisseau</i>
pacem	—	—	<i>paisch</i> roum.	<i>paix</i>
piscem	<i>peixe</i>	<i>peixe</i>	<i>peisson</i>	<i>poisson, etc.</i>

C'est par là que je termine l'étude des transformations du *c* palatal dans son passage du latin au roman : elles ont, comme nous avons vu, pour point de départ son changement en *ç*, conservé ou affaibli successivement en *ç*, *z* ou encore en *ts* ; *ç* ou *s*, *z* ; *θ*, *ð*. Dans le livre suivant j'étudierai les changements analogues du *c* vélaire, présentés surtout par les idiomes du Nord-Ouest. Mais avant d'aborder cette question si curieuse et encore si peu étudiée, il me faut examiner la substitution réelle ou apparente des labiales, de *h* et de *n* à *c* soit vélaire, soit palatal.

Ce sera l'objet du chapitre suivant qui servira ainsi de complément aux deux premiers livres de ce travail.

CHAPITRE IX

SUBSTITUTION DES LABIALES P, B, F, V, U, DE H ET DE N AU C VÉLAIRE OU PALATAL.

1^o *Substitution des labiales à la gutturale.*

Quelque différentes que soient, physiologiquement parlant, les gutturales et les labiales, elles ne s'en substituent pas moins les unes aux autres. Presque toutes les langues indo-européennes en fournissent des exemples ; ainsi le sanskrit et le zend *pankân*, grec πέντες, cymrique *pimp*, lithuanien *penki*, slavons *peti*, gothique *fimf*, à côté du latin *quinque* et du vieil irlandais *caic* ; de même le sanskrit et le zend *pañ-anu*, grec πέν-ω, slavons *pek-a*, comparés au lithuanien *kep-ù* et au latin *coq-uo* ; le grec βί-βη-μι à côté du sanskrit *gi-gā-mi* ; le sanskrit *gara* et le grec βάρη ; le sanskrit *gau* et le latin *bos*, grec βός¹, etc. Ces

1. Schleicher, *Comp. d. vergl. Gram. pass.* — Grimm, *Gesch. d. deutsch. Spr.* 1^{re}, 243.

permutations entre les gutturales et les labiales se rencontrent aussi dans les dialectes grecs, par exemple ἰκκος (*Ety.m.*) à côté de ἰππος. Il en est de même dans les dialectes italiques ; ainsi le latin *quis* avait pour équivalent en ombrien *pis*, à *quod* répondait *pud*, *quatuor* se disait en osque *petera*, en ombrien *petur* ; à *quinque* répondait l'ombrien *pomptis* ; dans la langue classique elle-même *pe* était parfois remplacé par *ce*, par exemple *quippe* à côté de *ecce*, etc. Quand la gutturale primitive est *g*, elle peut même avoir *v* pour équivalent, comme on le voit en comparant la racine sanscrite *gâ* et le latin *venire*, *gr* et *vorare* (grec βι-βρώσκω), *ningere* et *nives*¹.

Les idiomes romans, qui reproduisent les phénomènes les plus importants de la phonétique indo-européenne, nous offrent des faits analogues de transformation, et on y rencontre des exemples de substitution de la série complète des labiales explosives et spirantes à la gutturale vélaire ou palatale sourde ou sonore.

Ainsi en roumain *c* se change régulièrement en *p* dans le groupe *ct* ; mais ce changement peut aussi avoir lieu au commencement ou au milieu des mots, — devant une voyelle, — surtout quand la gutturale est représentée par *qu* ou *gu*. Dans le sarde logoudorien, c'est en *b*, non en *p* que la transformation a lieu ; et d'autres fois en roumain et aussi, quoique isolément, en français, c'est *f* qui s'est substitué à la gutturale, ou même, du moins dans le vieux français, *v* ou *w*². On a ainsi toute la série des labiales ; un dernier terme manque encore, l'*u* ; nous verrons qu'il peut aussi comme l'*i*, dernier terme de la série gutturale, se substituer au *c*.

Les exemples suivants permettront de se faire une idée comparative de ces curieuses transformations. Considérons d'abord le cas où la gutturale latine est suivie de *u* et d'une autre voyelle.

LAT. <i>q</i>	<i>p</i>	<i>b</i>	<i>f</i>	<i>v</i>	<i>w</i>
aquilam	—	abila s. log.	—	—	—
aquam	apɛ roum.	abba s. log.	—	eave, eve v. f. ewe v. f. l. r.	—
antiquum	—	—	antif v. fr.	—	—
antiquam	—	—	—	antive v. fr.	—
* aequalare	—	—	—	—	ewier s. b.
aequalem	—	—	—	—	ewal s. b.
equam	eapɛ roum.	ebba s. log.	—	yve v. fr.	—

1. Fr. Baudry, *Gramm. comp.* 111 et 112.

2. Je parlerai plus loin de la substitution de *f* et de *v* aux spirantes dentales, résultant de la transformation de la gutturale. V. Liv. III, ch. II.

quadraginta	—	baranta id.	—	—	—
quatuor	patru roum.	battor id.	—	—	—
quindecim	—	bindeggi id.	—	—	—
quinque	—	quimbe id.	—	—	—

De même *gu* suivi d'une voyelle fait place à *b*, ainsi :

anguillam	—	ambidda s. log.
inguinam	—	imbena id.
linguam	limbē roum.	limba id.
sanguinem	—	sambene id.

On trouve également la gutturale vélaire, suivie d'une seule voyelle ou, en roumain, d'une consonne dans le groupe *ct*, remplacée par une labiale, ainsi :

* aculeonem	—	—	—	—	avillon s. s.
aculam	—	—	—	—	avele w.
aviam	—	—	—	—	ave w.
cattum	—	battu s. log.	—	—	—
colligere	—	boddire id.	—	—	—
cultellum	—	bulteddu id.	—	—	—
facturam	septurē roum.	—	—	—	—
lecticam	lepticē roum.	—	—	lefticē roum.	—

De même avec la sonore *b* :

gulam	bula s. log.
gustum	bustu id.
* gutteum	bultiu id. ¹

Dans le groupe *gn* le seul où, étant suivi d'une consonne, il se transforme, *g* a même fait en roumain place à *m*, la résonnante labiale, par exemple :

lignum	lemn roum..
signum	semn id.

La palatale, — la sonore du moins, je n'en connais point d'exemple pour la sourde, — a subi des transformations analogues ; ainsi :

gelare	belare s. log.
gelu	belu id.
generum	benneru id.

1. Spano, *Ortog. sarda*, pass.

*genuclum	<i>bennuju</i> id.
ginestrum	<i>binistro</i> id. etc.

Enfin on trouve dans le dialecte roumain du Sud et dans les dialectes méridionaux de l'Italie des exemples de transformation inverse, c'est-à-dire du changement de la labiale en gutturale. Ainsi :

LAT.	ROUM. SEPT.	ROUM. MÉR.
pectus	<i>piept</i>	<i>chiept</i>
pellem	<i>piele</i>	<i>chiele</i>
perdo	<i>pierd</i>	<i>chierd</i>
perire	<i>pier</i>	<i>chier</i>
petram	<i>pietrę</i>	<i>chietrę</i>
picum	<i>pic</i>	<i>chic</i>
pilam	<i>pinę</i>	<i>chinę</i>
* piperem	<i>piper</i>	<i>chiper</i>

On trouve également :

bubalum	<i>bivol</i>	<i>ghihol</i>
vitellum	<i>vitzel</i>	<i>ghitzel</i> ¹

Il en est de même en napolitain et en sicilien pour *pi* provenant de *pl* modifié ; par exemple :

LAT.	TOSCAN.	NAP.	SICIL.
cap(u)lam	<i>coppia</i>	<i>cocchia</i>	<i>cucchia</i>
explicare	<i>spiegare</i>	<i>schiejare</i>	—
plagam	<i>piaga</i>	<i>chiaja</i>	<i>chiaga</i>
planum	<i>piano</i>	<i>chiano</i>	<i>chianu</i>
plantam	<i>pianta</i>	<i>chianta</i>	<i>chianta</i>
planctum	<i>pianto</i>	<i>chianto</i>	<i>chiantu</i>
plateam	<i>piazza</i>	<i>chiazza</i>	<i>chiazza</i>
plenum	<i>pieno</i>	<i>chieno</i>	<i>chinu</i>
plumbum	<i>piombo</i>	<i>chiummo</i>	<i>chiummu</i>
plus	<i>piu</i>	<i>chiu</i>	<i>chiu</i>
pop(u)lum	—	<i>chiuppo</i>	<i>chiuppu</i>

De même *bi* provenant de *bl* donne parfois naissance à *gh*, mais le plus souvent *b* tombe et *i* se change en *jot*. Ainsi :

blancum	<i>bianco</i>	<i>janco</i>	<i>jancu</i>
---------	---------------	--------------	--------------

1. De Cihac, *Dict. d'étym. daco-romane*. s. v.

—	<i>biondo</i>	<i>junno</i>	<i>junnu</i>
nebulam	<i>nebbia</i>	—	<i>negghia</i> ¹

Comment expliquer ces transformations ? Pour les mots où la gutturale est représentée par *qu* ou *gu* suivi d'une voyelle, rien de plus simple, à ce qu'il semble ; l'*u* de *qu* ou *gu* s'est changé en consonne et a donné ainsi *qv* et *gv*, groupes qui ont ensuite perdu leur *q* ou leur *g* ; certains idiomes, le français entre autres, s'en sont tenus à ce premier changement ; d'autres, au contraire, comme le roumain et le sarde, ont transformé la spirante *v* en explosive, — modification commune dans ces deux idiomes, ainsi que le montrent les mots *bentu* (ventum) s. log., *berme* (vermem) ; id., *besicę* (vesicam), *serbà* (servare) roum. ; — sourde, quand *q* préexistait comme dans le roumain, sonore quand il y avait un *g* étymologique, ou que le *q* primitif s'était changé en cette sonore. C'est ainsi que l'on a pour le roumain *ape*, par exemple, la série des transformations successives :

aquam *aqva(m)* *a(q)pa* *ape*

et pour le sarde logoudorien *abba* :

aquam *aguam* *agva(m)* *a(g)ba* *abba*.

En vieux français on a :

aquam (*aguam*), *ag(v)a*, *ave*, *eave* ou *eve*, enfin *eue*.

On expliquerait de la même manière le sarde *abila*, *ebba*, *ambidda*, etc., le roumain *ape*, *patru*, *limbe*, ; le vieux français *antive*, *eval*, *yve*, etc. Quant à *antif*, l'*f* s'est substitué au *v* qui ne peut être final dans notre langue².

La transformation est plus difficile à expliquer quand *k* ou *g* sont suivis d'une seule voyelle ; M. Ascoli, dans ses « Leçons de phonologie comparée³, » a montré que la gutturale sourde ou sonore primitive pouvait développer après elle le son de *i* ou de *u* ; dans le premier cas la gutturale devient palatale, si elle ne l'était déjà, ou même se transforme en la série *č* ; dans le second, ou l'*u* ainsi développé persiste, et alors la gutturale ne change pas, ou bien il se transforme en spirante ou en explosive labiale, et alors, la gutturale tombant, elle se trouve définitivement remplacée par une labiale⁴. On trouve dans les dialectes sardes un

1. Wentrup, *Beitr. zur Kenntn. der neapol. Mund.* p. 11. — Id. *Sicil. Mund.* (*Herrigs Archiv.* XXV, 157.)

2. Cf. G. F. Ascoli, *Studj critici*, p. 20.

3. G. F. Ascoli, *Lezioni di fonol. comp.* p. 76, 133.

4. Nous avons vu et nous verrons de nombreux exemples du dévelop-

exemple qui montre comment ces formes ont pu se substituer les unes aux autres, c'est *ghettare* (it. *gettare*) à côté duquel on rencontre *guettare* et enfin le logoudorien *bettare*, la série des transformations est ainsi :

ghettare guettare gvettare bettare.

On expliquerait de même la formation des autres mots du sarde logoudorien ; pour le wallon *aweie*, au contraire, il faut mieux admettre, je crois, qu'après le changement de *cl* en *il* ou *ei*, l'*u* de *cu* se trouvant suivi, non plus d'une consonne, mais d'une voyelle, s'est, conformément à ce que j'ai dit précédemment, changé en *v* ou *w*, ce qui a donné la série de transformations

acuclam acuite (acueie) a(c)veie aweie.

Pour *awe*, de *avicam*, on a eu probablement à la suite de la chute de *i* atone et de la transformation de *u*, la série :

avicam avca a(c)va ave et awe.

Un cas reste à expliquer, c'est celui où *c* ou *g* sont suivis d'une consonne qui ne tombe pas ; quand cette consonne est *t* ou *n*, le changement de la gutturale n'a pas moins lieu en roumain, en *p* ou *f* dans le premier cas, en *m* dans le second. Il est difficile dans ces deux cas de supposer que *u* se soit développé après la gutturale, et il faut admettre, je crois, une transformation directe, sous l'influence de la consonne suivante, de la première en labiale ¹.

Telle est l'explication qu'on peut, je crois, donner de la substitution des labiales aux gutturales ; tout autre est celle du remplacement des premières par les secondes. Dans les exemples comme *ghihol* de *bubalum*, *ghitzel* de *vitellum*, on peut supposer que le *v* initial ou *b* = *v* s'est changé en *g*, transformation dont on retrouve des exemples dans toutes les langues romanes, ainsi *guardare* it. (*wardôn*), *guivre* v. fr. (*viperam*) ; mais dans ceux comme *chiept* roum., *cocchia* nap., la modification a été plus profonde et plus complexe ; il semble qu'ici il y a eu d'abord changement de l'*i*, qui s'est développé après *p*, en *č*, lequel,

pement de *i* après la gutturale et de son changement en *c* ; le dialecte sicilien en offre du développement de *u* après *c* ; ainsi *quacina* (* *calcinam*), *quaciari* (*calcare*), *quadara* (*calidarium*), *quasetta* (*calceam*). Cf. Wentrup, *Die sic. Mund.* (*Herrigs Archiv*, XXV, 159). Mais peut-être ne faut-il voir là que le résultat de la transposition des éléments de la diphtongue *au*, issue de *al* transformé.

1. Voir plus loin, Liv. IV, chap. VIII.

tout étonnante que puisse paraître cette transformation, s'est modifié en *k*; nous verrons¹ au reste que les sons *ċ* ou *ċ* se sont transformés en espagnol en spirante gutturale *χ*₁ ou *χ*; il a pu se faire aussi que dans les dialectes méridionaux de l'Italie et de la Roumanie, ils se soient changés en simple gutturale².

II° Substitution de *u* au *c* vélaire ou palatal.

Mais les explosives et les continues labiales ne se substituent pas seules aux gutturales, la voyelle de même ordre *u* peut également prendre la place, tout comme *i*, de *c* et de *g*. La substitution de *i* à *c* ou *g* s'explique sans peine, comme nous avons vu, par l'affaiblissement graduel de ces consonnes en la spirante ou semi-voyelle *y*, puis en la voyelle de même ordre *i*; mais comment se rendre compte du changement de la gutturale en la voyelle palatale *u*? Le plus souvent on s'est borné à constater le fait, sans chercher à l'expliquer³; essayons d'aller plus loin.

Avant tout il faut remarquer que, pour ne pas parler de *l*, *u* se substitue à toutes les labiales; ainsi :

1° A *p*, en espagnol dans *cautivo* (captivum), *raudo* (rapidum); en portugais dans *bautiçar* v. (baptizare); en provençal et en français dans *saurai* (sapere habeo), dans *malaut* pr. (male aptum) et dans *purée*, v. fr. *peurée* (*piperitam), *peule* (populum), S. B. p. 523, 531, 546, 548, 552, etc.

2° A *b*, en espagnol dans *ausente* (absentem); en provençal dans *laudacisme* Leys d'am. III, 5 (labdacismum), *laurar* (laborare), *rouvre* (*roborem), *trau* (trabem); en français, — en particulier dans le dialecte bourguignon, — dans *diaule* (diabolum), qui apparaît déjà dans la Cantilène de sainte Eulalie, et qu'on retrouve p. 523, 524, etc., dans les Sermons de Saint Bernard, *amiaule* (amabilem) id. p. 530, *aurone* (abrotonum), *cove-naule* (*convenabilem) S. B. p. 522, 544, etc.; *despeitaule* (despectabilem), id. p. 550, *deleitaule* (delectabilem), id. p. 530, 539, etc.; *encerchaule* (*incercabilem), id. p. 531; *faurge* aujourd'hui *forge* (fabricam); *honoraule* (honorabilem) S. B. p. 531; *paisiule* (pacibilem), id. p. 538; *estaule* (stabilem),

1. Liv. III, ch. II.

2. Le sicilien *gigghiu* (cilium) offre bien du moins, je crois, un exemple de la substitution d'une gutturale à *jot* transformé : *cilium*, *cilju*, *gigghiu*, enfin *gigghiu*.

3. Voir cependant l'explication que Diez a essayée, *Gram.* I, 256.

S. B. p. 532, 550, et Cart. d'Auchy; *taule* (tabulam), aujourd'hui *tôle*; *veritaule* (veritabilem), S. B. p. 535; enfin en espagnol et en provençal dans *paraula* (parabolam), fr. *parole* et en provençal et en français dans *aurai* (habere habeo).

3^o à *v*. Cette substitution déjà connue, aussi bien que celle de *u* à *b*, du latin, qui en offre de nombreux exemples, — ainsi *aufero* pour *abfero*, *aucellus* pour *avicellus*, *naufragium* pour *nav(i)fragium*, *nauta* pour *navita*, — se retrouve en provençal dans *auca* (av(i)cam), *aulana* (*avelanam), *cau* (cavum), *jous* — *dijaus* en béarnais — (Jovis dies), *nou* (novem), *pau* (pavum); en français dans *autruche* (avis struthio); en roumain dans *nou* (novum), *noue* (novem), *nour* (*nubilum).

Dans tous ces exemples il est naturel de voir l'affaiblissement graduel de la labiale, descendant la série *p, b, v, u*, — *b, v, u* ou simplement *v, u*, suivant qu'il s'agit de la transformation en *u* de *p*, de *b* ou de *v*. Quant au changement de *v* en *u*, auquel il en faut ainsi toujours revenir, ce n'est, comme pour le changement de *y* en *i*, que la transformation presque forcée de la spirante ou demi-voyelle labiale en la voyelle correspondante. Mais si cette transformation se comprend ainsi sans peine, il n'en est pas de même de la substitution de *u* aux gutturales et même aux dentales, transformées ou non, ainsi que cela a lieu pour ces dernières en catalan dans *amau* (amatis), *palau* (palatium), *preu* (pretium), etc. Cette substitution, pour ne parler ici que des gutturales, a lieu également pour *g* et pour *c*; ainsi pour *c*, en espagnol dans *auto* (actum), *carauter* (characterem), *contrauto* S. R. (contractum); en portugais dans *auçom* (actionem), *autivo* (activum), *auto*, *doutor* (doctorem), *outubro* à côté, il est vrai, de *oytubro* *v.*; en provençal pour *g* dans *sauma* (sagma), et peut-être pour *c* dans *amiu* (amicum) pour *amic*, *castiu* pour *castic* (casticum), formes blâmées par Raimon Vidal, et dans *enemi* (inimicum) Chx. III, 192; en français pour *g* dans *fleume* (flegma), *reule* S. B., pour *c* médial dans *aveule* (*aboculum), *seure* (*sequere) id. p. 543, et *seule* (seculum) Cant. S. E. et S. B. p. 535, 546, 560, 567, 569, *v.* 24, pour *c* final peut-être dans *feu*, *v.* *foc*, *fou* (focum); *lieu* *v.* *lou*, *liu*, *leu* (locum); *peu*, *v.* *poc*, *pou* (paucum), etc. Enfin en catalan *u* apparaît à la fois à la place du *c* vélaire et du *c* palatal, par exemple dans *Jaume* (Jacobum) — espagnol *Jaime*, — *faure* (facere), *plaure* (placere), *creu* (crucem), *diu* (dicit), *nou* (nucem), *pau* (pacem), *veu* (vocem) ¹.

1. La substitution d'une labiale à une gutturale n'est point particulière

Comment rendre compte de ces transformations si diverses ? Diez, ne l'étudiant que dans le catalan et frappé de la difficulté d'expliquer la substitution de *u* à une gutturale ou à une dentale, incline à y voir la substitution de *u* à *i* dans les diphthongues nées de l'affaiblissement de la gutturale ou de la dentale en cette dernière voyelle ; il est possible que cela ait eu lieu dans certains cas, mais cette explication ne saurait convenir évidemment dans tous, et il faut voir, je crois, le plus souvent dans ce fait le résultat de la transformation d'une labiale substituée à la gutturale primitive, parfois même peut-être le résultat du développement de *u* sous l'influence de la gutturale, ou la conservation d'un *u* primitif, tombé dans les autres idiomes. Ainsi dans *aveule*, *reule*, *seule*, *seure*, il est possible qu'il y ait chute du *c* ou du *g*, et conservation de l'*u*, ou plutôt diphthongaison, sous son influence, de la voyelle précédente en *eu*. On en peut dire autant de *feu*, *lieu*, *peu*, etc., quoiqu'on puisse voir aussi simplement dans ces formes le résultat de la chute du *c* final, suivie de la transformation ordinaire de *ō* bref accentué en *eu*. Mais il faut chercher une autre explication pour rendre compte des formes comme *amiu*, *castiu*, ou *auto*, *carauter*, *doutor*, etc. ; et il faut bien ici admettre une substitution directe de *u* à *c* ; a-t-elle été précédée de la substitution préalable à *c* d'une labiale explosive ou spirante, affaiblie plus tard en *u* ; ainsi *doutor* par exemple suppose-t-il une forme *doftor* qu'on retrouve en roumain, et qui n'est elle-même qu'un affaiblissement ou une modification de *doftor* ? ou bien faut-il supposer que ces formes en *ou*, *eu*, ont été précédées de formes en *oi*, *ei*, auxquelles elles se seraient substituées, que *outubro*, par exemple, serait pour *oytubro*, que *peu* viendrait de *poi* ? Il est difficile de se prononcer entre ces deux hypothèses, toutes deux vraies peut-être, et qui pourraient bien représenter seulement deux procédés différents de la langue dans le changement du *c*.

III^e Substitution de *h* à la gutturale.

La gutturale soit vélaire, soit palatale, initiale ou médiale, peut faire place à *h*. On trouve *h* substituée à *g* en espagnol dans *hermano* (germanum) et ses dérivés, dans *hielo* (gelu), *hiema* (gemmam), *hierno* (generum), *hieso* (gypsum), *Calahorra* (Calagur-

aux idiomes romans, on la retrouve dans les langues germaniques, en particulier dans l'anglais ; ainsi à *draw* correspond le v. saxon *dragan*, *law* est dérivé de *lagu* et *sorrow* de *sorga*.

rim) et *Mahon* (Magonem). Le *c*, soit seul, soit précédé de *s*, a fait non moins souvent place à *h*, en particulier en catalan et en wallon ; ainsi en catalan *dehembre* (decembrem), *vehi* (vicinum) ; en wallon *damehele* (dominicellam), *formihe* (formicam), *hale* (scalam) — *chaule* dans le dialecte de Namur, — *kinohe* (conoscere), nam. *conoeche*, etc. ¹.

L'*h* n'est plus aspirée en espagnol et en catalan, mais elle a dû l'être autrefois, et on ne s'expliquerait pas sans cela comment elle aurait pu se substituer à *f*² ; elle l'est encore fortement en wallon ; il est donc difficile de voir ici une simple lettre intercalaire, destinée à empêcher la rencontre de deux voyelles, comme cela a eu lieu probablement dans *envahir*, *trahir*, etc., écrits souvent sans *h* autrefois. De plus si l'on remarque que *h* se substitue aussi à *s* en wallon, par exemple dans *mohone* (mansionem), cas dans lequel elle est remplacée par *j* dans le dialecte de Namur, tandis que *ch* en tient la place dans ce même dialecte, quand elle se substitue à *sc*, on aura la preuve qu'il y a là un procédé régulier de transformation du *c*. Mais comment se fait cette transformation ? Si nous comparons directement le mot catalan ou wallon au latin, comme les formes intermédiaires manquent, il sera difficile de répondre à cette question ; mais les formes *ch* et *j* du dialecte de Namur équivalentes à l'*h* du wallon, ainsi que la comparaison du provençal *prezar* et du catalan *prehar*, de *cazer* en provençal et de *cahir* en portugais, semblent montrer dans cette lettre une transformation des spirantes *z* ou *ž*, *s* ou *z*, lesquelles, se déduisant sans peine de la gutturale, servent d'intermédiaire naturel entre celle-ci et l'*h* qui s'y substitue.

IV° Substitution de *n* à *c*.

Nous avons vu ³ que, le roumain et le provençal exceptés, le *c* final tombe dans toutes les langues romanes ; cependant dans un certain nombre de mots il semble avoir été remplacé par *n* ; c'est ce qu'on peut supposer avoir eu lieu en espagnol dans *aun* (adhuc), *allin* (illic) G. Vic., *nin* (nec), *sin* (sic) ; ces deux derniers mots sont en portugais *nem*, *sim*, (et son composé *assim*), avec *m* à

1. L'*h* se substitue aussi aux dentales, ainsi en catalan *prehar* (pretiare), *raho* (rationem), en portugais *cahir* v. (cadere).

2. Voir à ce sujet Diez, *Gr.* I, 373.

3. V. plus haut p. 46 et 57.

la place, conformément au génie de cette langue, de l'*n* finale espagnol. Cette substitution de *n* à *c* semble encore avoir eu lieu, mais au milieu du mot, en espagnol dans *ansi* (æque sic), peut-être aussi dans l'adjectif *enteco* (hecticum), en portugais dans *pentem* (*pectinem) et dans le français *ainsi*. Elle apparaît également à la fin du mot, en provençal dans *aissin* synonyme de *ansi*, en vieux français dans *amin* (amicum), *anemin* (inimicum S. B. 537, 543 ; en normand dans *ichin* (ecce hic), *sti-chin* et autres composés de *hic* ; et à la fois au milieu et à la fin du mot dans le bourguignon *ansin*, le picard *ensin*, vieux français *ainsin* G. Ros., provençal moderne *ansin* Mireio I, 7, a¹. Comment expliquer cette substitution de *n* à *c* ? Y a-t-il d'abord transformation véritable de la seconde de ces deux lettres en la première ? Cela paraît peu probable ; il semble bien plutôt que cet *n* soit tout simplement une lettre intercalaire, que les idiomes romans de l'Ouest mettaient parfois avant la gutturale ; dans les exemples précédents, celle-ci serait tombée, tandis que *n* restait ; cette dernière lettre se serait ainsi indirectement substituée au *c* primitif. Cette manière de voir est d'ailleurs confirmée par un certain nombre de mots, où la gutturale a subsisté à côté de *n*. L'intercalation de *n* devant une gutturale, non suivie de la chute de celle-ci, se présente, en effet, dans le provençal *engual* ou *engal* (aequalem) ; l'espagnol *nenguno* (nec unum) — cf. le latin archaïque *ninculus* ou *ningulus*, — *enxambre* (ecsambre, encsambre, enxambre) — portugais *enxambre* — et d'autres semblables comme *enxemplo*, *enxugar*, etc., nous montrent encore le même phénomène². Le vieux français *ainsinc*, aujourd'hui *ainsi*, présente les deux cas : intercalation de *n* et chute du *c*, ou sa transformation en *i* dans la première syllabe, intercalation de *n* et conservation du *c* dans la seconde. Il ne peut donc y avoir de doute sur la manière dont la langue a procédé ; mais le *c* final tombant en français de très-bonne heure, on voit que les mots où *n* en tient la place supposent que l'intercalation de cette lettre devant *c* doit remonter aux premiers temps du roman³.

1. Cf. Diez, *Etym. Wörterb.* s. v. *cosi*.

2. Le normand *aingue* (aide) offre un exemple curieux de cette intercalation de *n* devant une gutturale, en même temps que du changement de la dentale *d* en *g*.

3. L'*n* ne s'est point d'ailleurs développé uniquement devant une gutturale, on en trouve aussi des exemples devant *s*, ainsi en normand *quemins* (camisiam), *cheminche* dans le patois de Metz ; mais peut-être

C'est par là que je terminerai la théorie des modifications générales du *c* vélaire et du *c* palatal ; j'arrive maintenant à l'étude des transformations du premier, — propres aux langues du Nord-Ouest et aux dialectes ladins, — dans la série *ć*, *č*, *š*, *ǵ*, *ž*, *ts*, *dz*, *s* et *z*.

y a-t-il là simple nasalisation de l'*i* accentué, et il ne serait pas impossible qu'il en fût de même, dans quelques-uns du moins, des exemples précédents. Les Actes normands — fait très-rare — en présentent aussi un exemple après *e* dans *chen* pour *che* (ecc'hoc), mot qui n'existe plus, je crois, dans le patois actuel.

LIVRE TROISIÈME.

TRANSFORMATION DE LA GUTTURALE VÉLAIRE EN ċ ET EN SES DÉRIVÉS.

Dans le passage du latin au roman, le *c* vélaire a, nous avons vu, conservé, dans le plus grand nombre de cas, sa valeur gutturale ; mais dans un certain nombre aussi, surtout dans les langues du Nord-Ouest, il s'est changé en chuintante ; c'est cette transformation nouvelle qu'il nous faut maintenant étudier ; elle n'est d'ailleurs, quoique beaucoup plus rare, pas plus surprenante que celle du *c* palatal en *č* et en ses dérivés ; et, comme celle-ci, elle apparaît dans une partie des langues indo-européennes ; voilà pourquoi je n'ai point cru devoir précédemment séparer l'explication phonétique du changement des deux gutturales ; c'est aussi à ce que j'en ai dit dans le livre précédent que je renvoie le lecteur. J'ajouterai seulement quelques faits à ceux que j'ai déjà cités.

J'ai montré que le changement du *c* vélaire en *č* suppose son changement préalable en *c* palatal ; les idiomes romans, en particulier les dialectes ladins, nous offrent la série complète de ces transformations ; ainsi tandis que le *c* de *campum* persiste dans *camp*, mot du roumanche de l'Oberland, les dialectes du Frioul nous le montrent changé en palatale vraie dans *čamp*, et le dialecte tyrolien d'Ampezzo l'a transformé définitivement en *č* dans *čampo*. Le dialecte du canton du Tessin nous montre également le *c* de *carnem*, prenant suivant les localités la valeur *k*, *k* ou *č*, ainsi :

carn, — *chiarn*, *chern*, *chiern*, — *čern*¹.

1. Blondelli, *Saggi*, p. 11.

Le normand nous présente des formes non moins curieuses ; c'est ainsi que le mot *caballum* y est devenu ordinairement *cheva*, ou mieux *j'va*, affaiblissement évident de *tcheva* ; mais dans certaines parties de la province où on le parle on dit aussi *queva* ou *g'va* ; or dans les comptes de l'hôpital des Veys (1350), située dans une région où l'on prononce aujourd'hui *jva*, on trouve *kievau*¹ ; ainsi pour le copiste du xiv^e siècle, le *c* vélaire ne s'était pas encore transformé en chuintante ou linguale, il était devenu seulement palatal.

Dans ces exemples et dans ceux qu'offrent la plupart des langues, le *c* vélaire, transformé en palatale ou *č*, est originairement suivi de *a* ; cependant les idiomes romans offrent quelques exemples où le *c* suivi de *o* ou de *u* étymologiques s'est aussi changé en *č* ou en *š*, après le changement préalable, il est vrai, de *o* ou de *u* en *ô*, *ü*, *eu*, etc. Ainsi dans le dialecte de la vallée d'Engaddine, le *c* vélaire suivi de *o* ou de *u*, des mots suivants

corium culum cunam curam

s'est changé en palatale vraie (*ch* = *č*),

chör *chül* *chünna* *chüra*

de même que *c* suivi de *a* dans

caveam carnem caminum catenam

y a donné

chabgia *charn* *chiamin* *chadaine*.

Certains dialectes français, allant plus loin, ont transformé définitivement dans ce cas le *c* vélaire en *č*. C'est ainsi que les mots

corium coxam culum

ont donné dans le normand du Bessin

tcheu *tcheusse* *tchu*.

Le patois poitevin des Sables en offre également quelques exemples, ainsi *tchuder* (cogitare)², *tchur* (cor)³, *tchulotte*

1. Ed. Du Méril, *Dictionnaire du patois normand* s. v. *quérue*.

2. Favre, *Glossaire du Poitou*, s. v. *tchuder*, p. ex.

Gn'ai pas *tchudé* faire quieu.

3. Id. id. Ex.

Tot d'suit man *tchur* fut chatouillou

Tot d'suit san *tchur* soupire. Intr. p. 48, 50.

(*culotum), *boutchuet*¹ (*bosquetum). On l'y trouve aussi, fait non moins surprenant, dans les adjectifs indéfinis et démonstratifs *tchieuque* (qualem quam), *tchou* (ecce hoc), *tchelle* (ecce illam)², etc. Si l'on compare à ces derniers mots les formes ordinaires *quiou* (ce), *quielle*, etc., du même patois, on sera amené à y voir non le produit de la transformation directe des formes latines *ecce hoc*, *ecce illam*, etc., mais des formes romanes *quiou*, *quielle*, et par conséquent nous avons là, je crois, une modification relativement récente de la gutturale. On peut et on doit, il me semble, en dire autant des formes *tchuder*, *tchur*, *tchulotte*, *boutchuet*, etc., et en général des mots où *c* suivi d'une voyelle autre que *a* s'est transformé en chuintante ; à l'origine le dialecte poitevin a, comme le français proprement dit, changé en *č*, affaibli plus tard en *ž*, la gutturale vélaire suivie de *a*, en la conservant devant les autres voyelles non palatales ; mais par la suite ces voyelles s'étant modifiées, la vélaire qui les précédait s'est changée en palatale, puis en *č*. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est que le picard, qui conserve toujours, ou à peu près, comme je le montrerai, la gutturale vélaire, offre cependant, exception singulière, quelques exemples où elle prend le son *č*, tels sont *tchien*, (canem) et *tcher* (cadere), dans le patois de Santerre, *tcheur* (cor) dans celui de l'Amiénois. Ces formes, qui n'apparaissent dans aucun texte ancien, sont évidemment d'origine moderne ; et il en est de même de la plupart de celles où l'on trouve dans le normand la gutturale suivie de *o* ou de *u* primitif, transformée en *č* ; ainsi que nous le verrons, en effet, ce dialecte conserve, comme le picard, la gutturale vélaire dans le plus grand nombre de cas, dans les mots où elle n'a pas persisté, sa transformation, surtout en *č*, ne peut remonter dès lors bien loin dans le passé. Un fait incontestable prouve du moins que le son *č* a pu se substituer à la gutturale à une époque récente, c'est son apparition dans les idiomes créoles sortis du français depuis que celui-ci ne connaissait plus le son *č*. On trouve par exemple dans le dialecte de la Trinité ce même mot *tchulotte*, que je montrerais tout à l'heure dans le patois poitevin des Sables, sous la forme *chilotte* (*ch* = *č*) ; de même *chuite* (coctam), *chouler* (*culare), *chinze* (quindecim), etc.³.

1. Favre, id. p. 50. Ex.

I prenis ma *tchulotte*

Man *boutchuet* de bergamotte.

2. Id. id. p. 48, 49, 50. — Lalanne, *Gloss. Intr.*

3. Thomas, *A treaty of creol grammar*.

Quoi qu'il en soit au reste de l'époque précise de ces transformations, nous avons ici conservée dans des dialectes français la prononciation primitive du *c* vélaire changé en chuintante, celle qu'il a encore en espagnol et souvent aussi en provençal, mais qui s'est affaiblie en *ʃ* en portugais. Tout nous porte à croire, en effet, que *ch* avait à l'origine la valeur *č* dans ces différents idiomes. L'explication physiologique de ce son en est une preuve intrinsèque, nous en trouvons une preuve extrinsèque dans sa persistance jusqu'à nos jours dans un certain nombre de dialectes et encore plus dans les transcriptions anciennes des mots où se trouve *ch* dans les idiomes étrangers. J'ai déjà cité quelques mots normands qui offrent le son *č*; on le rencontre aussi dans le patois lorrain, ainsi : *dchva* (caballum), *dchamp* (campum), *dchambre* (cameram), *vaitche* (vaccam), etc.¹ On le trouve même, nous venons de voir, dans le dialecte picard de Santerre qui, à côté de *quien*, a la forme *tchien*. Certains dialectes provençaux modernes ont également conservé à *ch* sa prononciation *č* primitive, souvent, il est vrai, en y faisant sentir très-peu le son du *t* initial, et la transcription *tg* ou *dg* qu'on rencontre si souvent figure même cette prononciation ou celle de la sonore correspondante *ğ*. Enfin si le portugais donne en général à *ch* la même prononciation que le français, c'est-à-dire *ʃ*, dans la province de Tras-os-Montes, on lui donne, comme en Espagne, celle de *č*, qui, il n'en faut point douter, a dû être commune autrefois à toute la péninsule.

Les transcriptions en langues étrangères viennent, du moins pour le français et le provençal, confirmer ces inductions tirées de la persistance du son *č* dans les dialectes. Ainsi on rencontre dans le moyen haut-allemand *tschapel* (chapel), — il est vrai à côté de *schapel*, — *tschière* (chière), *hastche*, *rotsche*, *Ritschard*; en moyen néerlandais *roetsche* (roche), *Tsarels* (Charles), *tsartroisen* (chartreux). En grec nous trouvons *Ῥιτζάρδος* (Richard). D'un autre côté, des manuscrits des Loix de Guillaume offrent pour *chose* la transcription *jose*, où le *j* avait nécessairement la prononciation *dj*; on peut en dire autant du provençal *jausir* pour *chausir* qu'on rencontre dans le Fragment de l'Alexandre trouvé à Florence. « Bons *xivaliers* avant » fait dire aussi aux Français le catalan Bernat d'Esclot, dans la

1. Oberlin, *Patois lorrain du Ban de la Roche*, p. 88. Je me sers de la notation même d'Oberlin, toute fautive qu'elle est; il est certain qu'il faudrait *tchamp* et non pas *dchamp*, *djva* et non *dchva*.

langue duquel *x* avait le son *č*¹. On peut encore ajouter à ces faits que dans les mots empruntés au français, comme *challenge*, *chamber*, *chant*, *charm*, etc., le *ch* a en anglais, qui a cependant *sh* pour représenter le son actuel de ce signe en français, la même valeur *č*². Tout semble donc prouver que *ch* avait autrefois dans notre langue la prononciation *tch*, qu'il a aujourd'hui encore en espagnol. Il en est de même pour le provençal. Ainsi l'italien représente par *čiausir* le verbe *chausir* emprunté à cette langue; on trouve également dans les manuscrits de Pétrarque (canz. 7) *ciant* pour représenter le mot *chant*; le *t* que l'on rencontre aussi, quoique rarement, devant *x* en catalan, par exemple dans *cotaxos* = *cochos* est encore une preuve du son composé de *ch* et de sa valeur *tch*³. Quant à l'espagnol, on voit *ch* y apparaître comme chuintante certainement au *x*^e siècle dans *Sanchez* et *Sanchiz* (Yepes, I, n. 23, an. 1022), valeur que confirme encore l'orthographe *Sangex* du même mot (Yepes, I, n. 24, an. 1077) et *Sangiz* (id. n. 25, an. 1092), où *g* ne peut avoir eu, ce semble, que la prononciation provençale ou catalane. On rencontre même, évidemment avec cette valeur, *ch* dès la fin du *viii*^e siècle, dans *Chave* (rivolum Chave, Yepes, IV, n. 29 an. 791), mot où ce signe substitué au groupe *fl* transformé a dû représenter le dernier terme de la série *fl*, *fi*, (*f*)*j*, *č*⁴. C'est d'ailleurs la valeur que, malgré quelques divergences apparentes d'opinion, les anciens grammairiens les plus autorisés espagnols ou étrangers assignent à *ch*, « *c* précédant *h*, et immédiatement suivant une voyelle, est conforme à la prononciation anglaise », écrivait en 1558 l'auteur des « *Coloquios familiares* », Gabriel Meurier, et quelques années plus tard, en 1614, Doergangk, professeur d'espagnol, d'italien et de français à Cologne, décrivant à son tour la prononciation du *ch* espagnol, lui attribuait le son *tch* : « *ch*, dit-il, effortur ut *ch* apud Gallos, vel ut *sch* apud Germanos ita tamen pressè ut *t* præponi videatur, ut *mucho*, *muchacho*, quasi *moutcho*, *mout-*

1. « Le nostre sillabe *xa*, *xe*, etc. si profferiscono come le toscane *cia*, *ce* » dit le catalan Bastero, cité par Diez, *Gr.* I, 115. Cf. id. 410, 460.

2. On pourrait, il est vrai, supposer que l'anglais ayant conservé l'orthographe de ces mots a donné au *ch* qui s'y trouve la prononciation de cette lettre dans les mots issus de l'anglo-saxon. C'est ce qui est arrivé en effet, en espagnol aux mots *chamberga*, *chorlo* dérivés de l'allemand *Schomberg*. *scharl*, où *š* primitif a pris ainsi la valeur *č*.

3. Diez, id. I, 410.

4. Cf. Diez, id. 212 et 367.

chatcho Gallicè, vel *mutscho*, *mutschatscho* Germanicè¹. » En présence de témoignages aussi précis on ne peut accorder aucune créance à des grammairiens tels que Sotomayor qui, après avoir rangé cependant *ch* parmi les lettres qui n'ont pas la même valeur en français et en espagnol, dit qu'il doit se prononcer comme en notre langue², ou bien l'auteur anonyme (M. Charpentier?) de « La parfaite méthode pour entendre, écrire et parler la langue espagnole » qui se borne à figurer par le *ch* français, ainsi d'ailleurs que Jean Saulnier dans son « Introduction en la langue espagnole » le *ch* castillan³.

Ainsi *ch* paraît bien avoir eu autrefois dans le double groupe occidental la valeur *ĉ*, qu'il a encore aujourd'hui en espagnol et dans plusieurs dialectes provençaux et portugais ; mais quelle est l'origine de ce signe employé par les Romans de l'Ouest pour représenter le son *ĉ* ou *ʃ*, tandis que chez les Romans de l'Est et parfois aussi — du moins autrefois, comme nous avons vu, — chez les premiers, il a servi ou sert à représenter la gutturale palatale ? J'ai dit que le *ch*, signe de la gutturale, était emprunté à l'alphabet latin, où il avait souvent représenté les deux gutturales, doit-on attribuer la même origine au *ch* employé par les langues du double groupe occidental, comme signe des chuintantes *ĉ* et *ʃ* ? Diez n'est pas éloigné de croire que ce signe est passé de l'allemand, ou plutôt du franc dans le français, comme il veut voir dans la spirante *ch* ou *lh* de ces idiomes l'origine de la chuintante substituée à la gutturale vélaire romane⁴ ; mais alors comment expliquer la présence de *ch* en provençal et dans les idiomes de la péninsule hispanique ? Faut-il supposer que les scribes provençaux ou espagnols l'aient emprunté aux copistes français ? Cette hypothèse me paraît aussi peu admissible que peu utile ; il ne faut point, en effet, chercher au *ch*, signe de la chu-

1. *Institutiones in linguam hispanicam*, p. 2.

2. « *Ch* fault que se prononce comme en français, » dit-il dans son style baroque, p. 11 du *Vocabulario de las vocables que mas comunamente se suelen usar*.

3. On pourrait joindre à ces témoignages celui de l'auteur anonyme de l'« Util y breve institution », dont José Gallardo a donné des extraits p. 857 du premier volume de son « *Ensayo de una Bibliotheca española*, » et que je cite comme modèle de l'incertitude des renseignements fournis parfois par les grammairiens du xvi^e siècle : « *Ch*, dit-il, tiene tal pronu-
ciacion como x (cappa de los griegos) antes de i o iota o ni mas ni menos o casi asi como en frances pronuncian *charetier*, *chapon*, asi en espanol *mucho*, *muchacho*. »

4. *Gram.* I, 248 et 461.

tante, d'autre origine qu'au *ch*, signe de la gutturale ; nous savons que ce signe employé par le latin de la décadence pour représenter les deux gutturales avait été adopté par les langues du groupe oriental, comme signe de la palatale ; j'en ai signalé aussi l'emploi dans les langues du Nord-Ouest et du Sud Ouest, surtout aux premiers siècles du Moyen Age¹ ; l'on peut même dire que, jusqu'au huitième siècle et sans doute même plus tard, il servit dans tous les pays romans uniquement à représenter la gutturale palatale. Il a continué d'en être ainsi dans les idiomes orientaux, qui employaient *c* pour figurer la gutturale vélaire et la chuintante *č* issue de la palatale, mais les idiomes occidentaux se servant de *c*, comme leurs congénères de l'Est, pour représenter la gutturale vélaire, et, ce qui leur était particulier, pour représenter la palatale assibillée, se trouvaient dans la nécessité ou de l'employer encore comme signe de la chuintante ou de choisir pour cette dernière une autre lettre ; ils prirent alors *ch*, qu'ils remplacèrent peu à peu, comme signe de la gutturale vélaire, par *q* ou *k* ; mais cette substitution ne se fit que lentement, de là une source de confusion dans la phonétique de ces idiomes, comme j'aurai souvent occasion de le signaler par la suite.

Le *ch* est donc d'après cela d'origine latine, c'est l'ancien signe inventé au II^e siècle avant notre ère pour remplacer le *χ* dans les mots empruntés au grec par le latin ; quant à l'origine du son qu'il représente dans le double groupe occidental, il est, comme je l'ai dit, le résultat, le produit naturel pourrait-on dire, de la transformation du *c* vélaire ; si cette modification n'apparaît point ou n'apparaît qu'exceptionnellement dans le groupe oriental, c'est que les langues qui le composent ont conservé plus fidèlement le son primitif du *k* vélaire, gardé sans modification par le latin, comme par le grec ; les langues du double groupe occidental, au contraire, ayant moins respecté la gutturale vélaire, devaient aussi la changer plutôt en chuintante, et ce n'est pas un effet du hasard, mais la conséquence même de la perturbation apportée dans le système phonétique du latin, que celui de ces idiomes qui l'a le plus profondément modifié soit aussi celui qui nous présente la transformation la plus complète du *c* vélaire en *č*. On comprend d'après cela que je ne puisse accepter l'influence germanique à laquelle Diez semble attribuer ce phénomène si naturel de transformation¹ ; on ne voit pas, en effet, com-

1. Voir pl. haut Liv. II, Ch. III. p. 82.

ment la spirante des dialectes francs aurait pu déterminer le changement du *c* vélaire latin en chuintante, ce qu'elle n'a point fait dans le domaine germanique, et encore moins pourquoi, si l'influence germanique a déterminé le changement du *c* latin en *č* ou *ʃ*, elle ne l'a pas fait *toujours* pour le *c* d'origine allemande, lequel reste guttural dans un nombre assez considérable de mots; il y a plus, il me semble, si on peut sur ce point si obscur hasarder une hypothèse, que, loin d'avoir contribué à transformer le *c* vélaire, l'influence germanique a servi à lui conserver son caractère primitif, car c'est précisément — la Lorraine et les pays wallons exceptés — dans les contrées où l'élément germanique a prédominé au moment de la formation définitive de la langue que le *c* vélaire a persisté; comme cela a lieu presque toujours dans le picard, et en général aussi dans le normand et le roumanche du Nord. Quant à la théorie de Burguy qui explique la présence du *ch* en français et la conservation du *c* en picard, — il ne paraît pas savoir que cette conservation a lieu aussi en normand, — par ce qui se serait passé dans les idiomes celtiques et où par parenthèse il confond la spirante gutturale *ch* de l'irlandais avec la chuintante *ch* des dialectes français, elle ne mérite pas même d'être examinée¹.

Si le *c* vélaire paraît ainsi s'être d'abord changé — là où il s'est modifié — en *č*, il n'a point conservé ce son dans tous les idiomes romans du double groupe occidental; le plus souvent, en effet, il y a pris, comme en français, le son *ʃ*, d'autres fois aussi il s'est transformé en *ȝ* ou dans le son affaibli *ž*; enfin dans certains dialectes provençaux on le trouve changé en *ts*, *dz*, *s* et même en *θ* et *ð*; l'étude historique de ces diverses transformations fera l'objet de ce troisième livre; j'y joindrai celle des changements du *c* vélaire en spirante gutturale, fait présenté par l'espagnol, enfin l'examen non moins intéressant de la transformation des deux gutturales dans le picard et le normand.

1. K. M. Rapp, *Physiol. d. Spr.* II, 51, a encore renchéri sur l'affirmation hypothétique de Diez et déclare la transformation de *ca* en *cha* pour « inexplicable sans une influence germanique ». V. Schneller, id. p. 87.

2. Burguy, *Gr. de la langue d'oïl*, I^{re}, 35.

CHAPITRE I^{er}.

TRANSFORMATION DU C VÉLAIRE EN Ć, Ğ ET EN Š.

Si l'on excepte quelques dialectes du Nord de l'Italie, en particulier ceux du Tyrol, qui appartiennent ou se rattachent au groupe ladin, la transformation du *c* vélaire suivi de *a* en ċ ne se rencontre que dans deux ou trois mots italiens, encore n'est-ce point le changement de *c* pur, mais du groupe *dc* qui présente ce fait, et la transformation a eu lieu en ġ, non en ċ¹. Quant au roumain, il n'offre aussi d'exemples, que je sache, que du changement de *c* en ġ, et en bien petit nombre; on peut donc dire que cette transformation, et plus généralement que la présence de ċ devant une voyelle non palatale, est inconnue aux idiomes du groupe oriental.

Dans ceux du Sud-Ouest, au contraire, *ch* se rencontre assez souvent devant *a*, *o* ou *u*, avec le son ċ en espagnol et dans le dialecte portugais de Tras-os-Montes, avec la valeur de š, affaiblissement évident de ċ, dans le portugais des autres provinces; mais dans ces deux langues *ch* ne représente pas d'ordinaire un simple *c*, mais le plus souvent la transformation d'un des groupes *cl*, *pl*, *tl*, *fl*, qui donnent aussi naissance en espagnol au son *ll*; cette transformation peut d'ailleurs avoir lieu au commencement comme au milieu des mots, exemple :

LAT.	ESP.	PG.
clamare	llamare, v. <i>chamar</i>	<i>chamar</i>
fac(u)lam	<i>hacha</i>	<i>facha</i>
plagam	llaga	<i>chaga</i>
inflare	<i>inchar</i>	<i>inchar</i>
cat(u)lum	<i>cacho</i>	<i>cacho</i>

Ch remplace aussi en espagnol *ct*, parfois *pt* et *lt*, et même *s*; mais représente-t-il réellement dans cette langue, ainsi qu'en portugais, le *c* vélaire latin? Il semble bien, il est vrai, le

1. Il semble cependant que, dans le dialecte sicilien, *c* se soit transformé en ċ, dans *ciarmu* (carmen), *ciminia* (*caminatam) — peut-être emprunté au français, — et *quaciari* (calcare). Cf. Wentrup., *Beitr. zur Kenntn. der Sicil. Mund.* p. 159 et 160.

remplacer dans un certain nombre de mots, mais la question est de savoir si ces mots sont espagnols, ou bien, comme Diez l'admet, d'origine étrangère ; pour la plupart d'entre eux, cette circonstance qu'ils existent en double à côté d'autres mots qui ont la gutturale vélaire ne peut guère laisser de doute à cet égard ; tels sont, par exemple, en espagnol *chaza* à côté de *casa*, *merchante* et *mercante*, etc. ; en portugais *chaça* et *caça*, *cantor* et *chanfre*, etc. ; mais je ne sais si l'on doit encore admettre une origine étrangère pour quelques autres qui n'ont que la forme *ch*, comme le portugais *charrua*, etc., et s'il n'y faut pas voir le résultat, dû peut-être à une influence locale, de la transformation de *c* (*k*) en *č*. On serait tenté même, quand on lit les anciens textes, de supposer que cette modification de la gutturale vélaire avait lieu autrefois dans des mots où elle a repris son son primitif, ainsi on trouve dans le poème du Cid *archas* v. 84, 119, 127, 144, 161, 166, à côté, il est vrai, d'*arcas* v. 113 et 183 ; or faut-il admettre, comme cela avait lieu parfois devant *e* ou *i*, qu'on représentait indifféremment la gutturale vélaire par *c* ou *ch*, surtout quand on trouve au vers 147 les mots *archas*, *aduchas*, où, si dans le premier *ch* pouvait avoir le son *k*, il devait nécessairement avoir le son *č* dans le second ? Il est difficile de répondre à cette question ; aussi tout en admettant que les langues de la péninsule hispanique avaient en elles la faculté de développer le son *č* du *c* vélaire seul, comme elles l'ont dérivé de *cl*, *ct* et de plusieurs autres groupes, il faut reconnaître aussi que le *c* vélaire n'y a pas été assez ébranlé pour se modifier — sinon exceptionnellement — et qu'il a dans la plupart des cas conservé sa valeur originelle. Il n'en a pas été de même dans les idiomes du Nord-Ouest, dans le roumanche et les dialectes ladins du Tyrol et du Nord de l'Italie, où le *c* vélaire n'a persisté qu'exceptionnellement ; mais les modifications qu'il a subies ont varié avec chacun de ces idiomes ; il faut donc examiner séparément ce qu'elles ont été dans chacun d'eux. Commençons par les dialectes ladins où elles sont le plus compliquées.

I° *Transformation du c vélaire dans les dialectes ladins.*

Des sources du Rhin au fond de l'Adriatique s'étend, en suivant la courbure des Alpes, une large bande de terrain où se parlent divers dialectes romans, débris évidents, malgré les diffé-

rences qui les séparent, d'une même langue plus ancienne, dont ils ne sont au fond que des formes particulières. Ces dialectes¹, auxquels se rattachent par plus d'un point ceux du Tessin, de la Lombardie et de la Vénétie, et qui occupèrent sans doute autrefois un territoire bien plus étendu, mais amoindri par les empiétements de l'italien d'un côté et des idiomes germaniques et slaves de l'autre², se divisent géographiquement, sinon toujours phonétiquement, en trois groupes principaux : le groupe occidental ou du canton des Grisons, qui comprend le dialecte de l'Oberland ou roumanche, parlé dans les vallées du Rhin antérieur et du Rhin postérieur, et le dialecte de la vallée de l'Inn ou Engaddine³; le groupe central ou des dialectes romans du Tyrol⁴, parlés surtout à l'Ouest dans les vallées du Noce, de l'Avisio et de la Gardera, à l'Est dans celles de la Gadera, du Cordevole et de la Haute-Piave; enfin le groupe oriental ou du Frioul⁵, comprenant les sous-dialectes de Pordenone, de la Carnia, du territoire d'Udine, etc.

Je n'ai point ici à étudier les caractères généraux qui distinguent ces divers dialectes, je ne veux que rechercher la manière dont la gutturale vélaire y est traitée⁶, soit qu'elle persiste, soit qu'elle se transforme en palatale ou en chuintante, son changement en spirante ou sa suppression ayant été examinés dans le premier livre. Comme je l'ai dit plus haut, les dialectes ladins ont ceci de particulier qu'ils offrent toutes les formes traversées par la vélaire dans son passage du son *k* au son *č*, tandis que les idiomes du Nord-Ouest ne présentent que les formes extrêmes *k* et *č*, ou son dérivé *ž*. Ainsi, tandis que dans le dialecte de l'Oberland, et parfois aussi, mais exceptionnellement, dans les autres, le *c* vélaire persiste, il se change en palatale proprement dite dans le dialecte de l'Engaddine, dans les dialectes romans de l'Ouest du Tyrol, à l'Est dans ceux du Val de Fassa, et des vallées de la Gardera et de la Gardena, ainsi que dans tous ceux

1. Connus déjà pour la plupart par des travaux particuliers, ces dialectes viennent d'être, de la part de M. G.-J. Ascoli, l'objet d'un travail d'ensemble considérable, que j'ai le regret de n'avoir pas connu avant d'avoir fini cette étude, mais auquel j'ai pu cependant encore emprunter quelques renseignements précieux ou quelques utiles rectifications.

2. Cf. *Rom.* I, 9.

3. O. Carisch, *Taschenwörterbuch der rätorom. Sprache.* — Id. *Gram. Lehrmethode der rhetor. Sprache.*

4. Chr. Schneller, *Die roman. Volksmund. in Süd-Tirol.*

5. Jac. Pirona, *Vocabul. friul. p. p. cura del dott. Giul. And. Pirona.*

6. Il s'agit naturellement de la vélaire suivie de *a*.

du Frioul, et se transforme en *č* dans les dialectes tyroliens d'Agordo, d'Ampezzo, d'Oltrechiusa et de Comelico, qui offrent néanmoins un certain nombre de mots, variant d'ailleurs pour chacun d'eux, où la vélaire persiste, ainsi que dans quelques dialectes vénitiens.

Les transformations dont je viens de parler s'appliquent indifféremment à la vélaire, qu'elle soit initiale ou médiale¹, pourvu qu'elle soit suivie de *a*; quand elle est suivie, au contraire, d'une autre voyelle non palatale, elle persiste, à part quelques exceptions, dans tous les dialectes. Les exemples suivants donneront une idée de ces modifications du *c* devant *a* dans les divers dialectes ladins; *č* désigne le son *tch*, *ć* représente la vraie palatale ou ce son écrasé dont parle Carisch, figuré tantôt par *ch*, tantôt par *g* ou même *ç*.

1° *c* initial :

LAT.	<i>c</i> = <i>k</i>	<i>c</i> = <i>č</i>	<i>c</i> = <i>ć</i>
caballum	<i>cavaigl</i> Ob.	<i>čavaigl</i> E.	<i>ćaval</i> Ag.
cadere	—	<i>ćade</i> Fr.	—
* calcaneum	<i>calcoign</i> Ob.	<i>čalcogn</i> E.	—
* calcinam	<i>calschinna</i> Ob.	<i>čütschina</i> B. E.	—
calicem	—	<i>čaliç</i> Fr.	—
calidum	<i>cauld</i> Ob.	<i>čaud</i> B. E., <i>ćod</i> B. E.	<i>čaudio</i> Ol. Amp.
* cambiare	—	<i>čambiar</i> V. R.	—
* caminum	<i>camin</i> Ob.	<i>čamin</i> E.	<i>ćamin</i> Com.
camisiam	<i>camischa</i> Ob.	<i>čamischa</i> E., <i>čamise</i> Fr.	<i>čameza</i> Amp.
campum	<i>camp</i> Ob.	<i>čamp</i> Fr.	<i>čampo</i> Amp.
canalem	<i>canal</i> Ob.	<i>čanal</i> E.	—
candelam	<i>candeila</i> Ob.	<i>čandaila</i> E.	—
canem	<i>can</i> Ob.	<i>čaun</i> E., <i>čan</i> Fr.	—
* cannabarium	<i>canval</i> Ob.	<i>čanval</i> E., <i>čanaïpe</i> Fr.	<i>čanapia</i> Ag.
canonem	<i>canun</i> Ob.	<i>čanun</i> E.	—
cantare	<i>cantar</i> Ob.	<i>čantar</i> E.	<i>čanta</i> Amp.
* cantonem	<i>cantun</i> Ob.	<i>čanton</i> Fr.	<i>čanton</i> Amp.
capillum	<i>cavell</i> Ob.	<i>čavel</i> E.	—

1. Elles ne s'appliquent toutefois en général à la vélaire médiale qu'autant que celle-ci est appuyée, c'est-à-dire précédée d'une autre consonne; précédée d'une voyelle, au contraire, elle s'affaiblit en *g* ou le plus souvent, comme nous avons vu, se transforme en *jot*. Cf. pl. haut Liv. I, Ch. II, p. 50.

* capellum	<i>capialla</i> Ob.	<i>capè</i> E., <i>capel</i> Fas.	<i>čapel</i> Amp.
* capum	<i>cau</i> Ob.	<i>cau</i> E. <i>ceau</i> Ob.	<i>čau</i> Oltr.
caponem	<i>capun</i> Ob.	<i>capon</i> Fr.	—
capram	<i>caura</i> Ob.	<i>cavra</i> E.	<i>čaura</i> Amp.
capsam	<i>cassa</i> Ob.	<i>cascha</i> E.	—
* captiare	<i>catschar</i> Ob.	<i>čatschar</i> E.	—
carbonem	—	<i>carbon</i> Fr.	—
* cardonem	<i>cardun</i> Ob.	<i>cardun</i> E.	—
* carricare	<i>cargar</i> Ob.	<i>cargiar</i> E.	<i>čarjé</i> Amp.
carnem	<i>carn</i> Ob.	<i>čarn</i> E. Fr.	—
carrum	<i>carr</i> Ob.	<i>car(r)</i> Fr. E.	<i>čar</i> Amp.
carum	<i>car</i> Ob.	<i>car</i> Fr. E.	<i>čaro</i> Amp.
cartam	<i>carta</i> Ob.	<i>carta</i> E.	—
casam	<i>casa</i> Ob.	<i>časa</i> Gad. F.	<i>časa</i> Amp.
castellum	<i>castell</i> Amp.	<i>častiell</i> Fr.	<i>častel</i> Olt.
castigare	<i>castiar</i> Ob.	<i>častiar</i> E.	—
catenam	<i>cadena</i> Ob.	<i>cadeina</i> E.	<i>čadena</i> Amp.
cattam	—	<i>čata</i> Fr.	<i>čata</i> Amp.
causam	<i>caussa</i> Ob.	<i>čausa</i> , <i>čosa</i> E.	<i>čausa</i> Amp.
cavare	<i>cavar</i> Ob.	<i>čavar</i> E.	—

2° c médial :

* aucam	<i>oca</i> Amp.	<i>ouča</i> Gard., <i>očo</i> v. R.	—
barcam	—	<i>barcé</i> Fr., <i>barča</i> E.	—
buccam	<i>bucca</i> Ob. <i>bocca</i> E.	<i>bocé</i> Fr., <i>boča</i> v. R.	—
* cercare	<i>zerca</i> Amp.	<i>cerča</i> Fr.	<i>zerčé</i> Ag.
* figicare	—	<i>fiča</i> Fr.	—
furcam	—	<i>forča</i> , <i>forcé</i> Fr.	<i>forča</i> Amp.
siccare	<i>seca</i> Amp.	<i>seča</i> Fr.	—
tincam	—	<i>tinčé</i> Fr.	—
vaccam	—	<i>vača</i> Fr.	<i>vača</i> Ag., etc. ¹

Dans les exemples qui précèdent le *c* vélaire est suivi de *a*, dans quelques mots où il était primitivement suivi de *o* ou de *u*, modifiés depuis en *ö*, *ü*, etc., il a subi les mêmes changements que devant *a*, moins toutefois la transformation en *č*, que je ne connais pas. Ainsi on a :

1. O. Carisch, Wœrt. s. v. — G. Ascoli, *Archivio*, passim.

corium	—	<i>cir</i> Ob. <i>cör</i> E.	—
*corpum	<i>corp</i> Ob.-B.E.	<i>cierp</i> Ob. <i>cüerp</i> H.E.	—
cornu	—	<i>ciern</i> Ob.	—
corvum	<i>corv</i> E.	<i>cierv</i> Ob.	—
culum	—	<i>cil</i> Ob. <i>cül</i> E.	—
cunam	—	<i>cinna</i> Ob. <i>cünna</i> E.	—
curam	—	<i>cira</i> Ob. <i>cüra</i> E.	—

Il a été dit ¹ que le *c* vélaire final persiste souvent dans les dialectes ladins, soit sans modification, soit en s'affaiblissant en *g*; mais, fait caractéristique de ces idiomes, ils peuvent aussi transformer la vélaire finale, comme l'initiale ou la médiale, en *c*, *g*, ou même *h*; ainsi à côté de *amig* on trouve une forme *amiġ* et *amiċ* ou *amih*; *dico* a donné à la fois *diġ* et *diċ*; *focum*, *fuec* et *foec*; à côté de *lac* (lacum) on rencontre encore *laiċ* B. E.; *vicum* a donné *vig* et *vih*, etc. Les autres idiomes romans n'offrent rien de comparable ².

On voit par tous ces exemples à quelles hésitations ont obéi les dialectes ladins dans le traitement de la gutturale vélaire, et la diversité des influences qui ont dû y agir pour la modifier; la transformation a été plus simple dans les langues du Nord-Ouest; voyons comment elles ont procédé, en commençant par le provençal où le problème est plus compliqué à cause des différences que présentent à cet égard les différents dialectes.

II° Transformation du *c* vélaire dans les dialectes provençaux.

Nous avons vu que *ch* conserva en provençal, ainsi que dans les autres langues de l'Ouest, sa valeur gutturale devant *e* et *i* jusqu'en plein Moyen Age; il n'en dut pas moins devenir d'assez bonne heure le signe du son *ċ*, qui s'est conservé plus ou moins modifié dans cet idiome. C'est comme tel sans doute que nous le trouvons dans le plus ancien monument de la langue, le Boèce, où il apparaît toutefois à côté de *c*; ainsi on y trouve *charcer* (v. 71), *charceral* (158), mais *carcer* (96 et 101); *chaitireza* (88) et *quaitiu* (126); *schalas* (149, 156), *schala* (216, 232), *eschalo* (237), *maisscalas* (146); *chadeu* (147) et *cadegut* (72); *chastiament* (111) et *quastiazo* (22) avec *c* ou *ch*; enfin *chanut* (107), *ucha* (130), *schapla* (207) avec *ch* seul, à côté de *riqueza*

1. V. pl. haut Liv. I, Ch. I, p. 45. — 2. Ascoli, Arch. I, 76, 207.

(83), *kap* (116), *cap* (167), *caritat* (217), *castitat* (223), *peccaz* (228), *cerqua* et *cerca* (238), écrits seulement par *c*, *k* ou *q*.

Que faut-il conclure de cette double orthographe, qui nous est, comme nous le verrons par la suite, présentée par tant de textes? Que dans certains mots *c* suivi de *a* avait encore la prononciation gutturale, tandis que dans d'autres il prenait le son *ċ*? Cette supposition serait acceptable si les mêmes mots avaient toujours la même orthographe; il est difficile de l'admettre devant de doubles leçons comme *chaitiveza* et *quaitiu*; il ne reste, je crois, qu'une hypothèse de possible, c'est que nous sommes en présence non d'un texte primitif, mais d'un texte remanié ou modifié par un copiste dont la langue était autre que celle du poète; il n'est pas improbable, en effet, que celui-ci, ou, ce qui revient au même, le premier copiste du poème ne connût que le son guttural du *c*, le copiste du texte que nous possédons connaissant, au contraire, le son *ċ* de la gutturale vélaire transformée l'aura rétabli par mégarde ou à dessein dans les mots que j'ai relevés. C'est là un fait que nous verrons se reproduire bien des fois, et qui est d'une importance capitale dans l'étude phonétique des textes du Moyen Age, dont il peut seul expliquer les anomalies et les contradictions orthographiques; il ne saurait, en effet, dans des textes recopiés pour la plupart plusieurs fois dans des lieux et en des temps différents, être question d'unité d'orthographe et parfois même d'idiome; il ne saurait être non plus, la plupart du temps, question de la langue du poète, mais seulement de celle du copiste du manuscrit que nous avons sous les yeux, et parfois même, pour les poèmes du moins qui ont passé par plusieurs mains, le texte n'est lui-même qu'un compromis entre la langue de celui qui nous l'a transmis et celle de ses devanciers. Ainsi pour le cas particulier qui nous occupe en ce moment, on peut croire que l'auteur du Boèce ignorait encore, comme je l'ai déjà dit, la transformation de *ca* en *cha*, mais qu'au contraire le copiste du *xr^e* siècle, auquel nous devons le texte que nous en avons, la connaissait déjà et l'a rétablie dans un certain nombre de mots. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce qui ressort d'une manière incontestable de ce qui précède, c'est qu'au *xr^e* siècle la transformation du *c* en *ċ* avait déjà eu lieu au moins dans un des dialectes du provençal.

S'était-elle produite dans tous? comment chacun d'eux en particulier a-t-il traité la gutturale vélaire suivie de *a*? Telle est la question qu'il me faut examiner, et dont la solution offre plus d'une difficulté. Ce qui complique, en effet, l'étude de la phoné-

tique du provençal, c'est la multiplicité de ses dialectes et l'ignorance où l'on est encore le plus souvent sur leurs caractères distinctifs ; ce n'est pas que ces dialectes aient tous la même importance, ni qu'il y ait eu sans doute autrefois entre eux une différence aussi grande qu'aujourd'hui ; il semble même qu'il se forma vers le ^{xii}^e siècle une espèce de langue poétique conventionnelle, commune ou à peu près à tous les troubadours¹ ; néanmoins toutes les différences dialectales, malgré l'uniformité apparente de cet idiome littéraire, ne purent disparaître, elles subsistèrent dans la langue usuelle, et reflétées plus ou moins déjà dans les ouvrages du temps, elles se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Je n'ai pas la prétention de faire ici l'histoire trop peu connue des dialectes provençaux, je voudrais seulement, en m'attachant aux principaux d'entre eux, essayer de montrer quelles ont été les vicissitudes du *c* vélaire dans l'idiome parlé au Sud de la Loire. Étudions-le d'abord dans les monuments les plus importants qu'il nous a laissés.

Le premier que nous rencontrons après le Boèce sont les « Poésies religieuses en langue d'oc » publiées par M. Paul Meyer, d'après les manuscrits 1139 et 1743 de la Bibliothèque nationale, lesquels semblent, comme celui de ce poème, être du ^{xi}^e siècle. Leur examen nous donne un résultat différent. Ainsi dans la pièce de vers la plus étendue, espèce de confession tirée du manuscrit 1743, *c* persiste sans exception ; dans les cantiques tirés du manuscrit 1139, au contraire, *c* devant *a* se change en *ch*, par exemple *chab*, *chastitat*, *chausit*. Il est évident qu'on a affaire à des monuments d'origine différente. M. Meyer croit que la plus longue de ces poésies religieuses en langue d'oc, celle du manuscrit 1743, est écrite dans le dialecte d'Auvergne ; j'inclinerais à lui attribuer une origine plus méridionale. Le manuscrit 1139, provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, les deux cantiques qui en sont tirés sont, suivant toute vraisemblance, écrits en limousin ; ainsi au ^{xi}^e siècle ce dialecte changeait déjà régulièrement le *c* vélaire suivi de *a* en *ç*. Cette manière de voir trouve sa confirmation dans le consonnantisme des trois sermons limousins publiés également par M. Meyer dans le sixième volume du *Jahrbuch*². Dans le premier, *c(a)* est changé en *cha* sept fois, tandis qu'il ne persiste que trois fois ; le

1. Cf. Bartsch, *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, p. 69.

2. Paris, in-8°, 1860, et *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5^{me} série, I, 481.

3. P. 78 et suiv.

second nous donne quatre exemples de transformation de *c(a)* et deux seulement de sa persistance; dans le troisième nous trouvons six exemples du changement de *c(a)* en *ch* et, pour ne pas parler de *pascam*, un seul *riqueza*, mot d'origine germanique encore, où il persiste; la transformation du *c* vélaire est donc de beaucoup le fait le plus ordinaire en limousin. On la retrouve aussi dans la traduction de l'évangile de Saint Jean, écrit selon M. P. Meyer¹ dans le dialecte vaudois, mais probablement pas avant le xii^e siècle. Dans ce texte, publié d'abord par M. K. Hoffmann dans les « *Gelehrte Anzeigen der Koeniglichen bayerischen Akademie der Wissenschaften* » (1858) et peu après (1860) par M. Fr. Michel dans son édition du Psautier d'Oxford², nous voyons *ch* substitué partout à *c* suivi de *a* ou de *au*, lequel ne persiste pas une seule fois, tandis que sa transformation *ch* se rencontre plus de trente fois.

On le voit, à cette époque le changement du *c* vélaire en *ç* était un fait fréquent dans les dialectes de la région septentrionale du domaine de la langue d'oc. C'est de cette région aussi, à ce qu'il semble³, que le poète du « *Girart de Rossilho* » était originaire, cependant *c(a)* persiste dans ce roman bien plus souvent qu'il ne se change en *ch*; ainsi dans les 443 vers donnés par Bartsch d'après l'édition de Conr. Hoffmann, j'ai compté quarante-cinq mots où *c(a)* persiste contre vingt où il se transforme en *ch*.

Il est difficile de savoir si les poésies des troubadours nous sont parvenues dans leur pureté première, ou si le texte en a été remanié, et dans quelle mesure il a pu l'être par les scribes qui nous les ont transmises. Cependant il est peu probable que le consonnantisme en ait été complètement changé; aussi est-il permis d'y chercher quelques renseignements sur la manière dont le *c* vélaire était traité dans les provinces d'où les divers troubadours étaient originaires. Commençons par ceux du Nord.

Le son *c* domine dans les poésies de Guillaume de Poitiers; dans les fragments de ce troubadour donnés dans la Chrestomathie, je compte quinze mots où on le trouve, cinq seulement où il fait place à *ch*. La même chose a lieu dans les Poésies du périgourdin Bertran de Born; sur deux cents et quelques vers que donne Bartsch, il y a treize cas de persistance du *c* vélaire, trois

1. V. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5^{me} série p. 530. — *Rom.* I, 383.

2. *Libri Psalmorum versio antiqua gallica*, in-8°; Paris, p. 369-376.

3. Bartsch, *Grundriss*, p. 19.

seulement de son changement en chuintante. Dans Arnaut Daniel, compatriote de Bertran de Born, on trouve la même proportion entre les cas où *c* suivi de *a* persiste et ceux où il se change en *ch* ; ainsi sur quatre-vingt-huit vers donnés dans la Chrestomathie, on trouve *c(a)* persistant quatorze fois et se changeant en *ch* trois fois seulement. *C(a)* paraît persister plus souvent encore dans Bernart de Ventadour qu'il ne se change en *ch*, mais la proportion est bien moins forte que chez les deux troubadours dont je viens de parler, elle est de neuf cas sur sept seulement dans celles de ses poésies données par Bartsch ; cependant dans les vers adressés à Peirol, *cha* est plus fréquent que *ca*, on le trouve huit fois et trois fois seulement cette dernière forme. La conservation de *c* devant *a* paraît également avoir eu lieu plus souvent dans le troubadour limousin Gaucelm Faidit que sa modification en *ch* ; mais la différence entre le nombre de cas où *ca* persiste et ceux où il se transforme est insignifiante. Il n'en est pas de même dans les poésies de Guiraut de Borneuil ; ici toutefois c'est en sens inverse qu'est changée la proportion ; *c(a)* se change le plus souvent en *ch* ; il ne persiste, au contraire, qu'assez rarement, à peu près dans la proportion de une fois sur trois, à en juger par les fragments donnés par Bartsch. Ce résultat n'a rien qui doive surprendre ; nous avons vu, en effet, dans les monuments limousins *ca* se transformer le plus souvent en *cha* ; il n'est donc pas étonnant que les troubadours limousins aient donné la préférence à cette dernière forme.

Il y a peu de choses à dire de l'état de la gutturale dans les poésies de Peirol : les formes *ca* et *cha* paraissent s'y rencontrer à peu près indifféremment. Dans Peire Rogier, troubadour originaire d'Auvergne comme Peirol, la forme *ch* semble être plus fréquente que *ca* ; dans Peire d'Alvernhe, au contraire, *ca* persiste plus souvent qu'il ne se change en *cha* ; sur les cent quatre-vingt-douze vers donnés dans la Chrestomathie la première forme se rencontre douze fois, la seconde seulement neuf. Il est difficile de rien conclure de positif, sur l'ancien consonnantisme du dialecte velaisien, de l'examen des poésies des deux troubadours qui ont illustré la contrée du Puy ; dans celles de Pons de Capdoill, le plus ancien des deux, *ca* et *cha* paraissent indifféremment employés ; dans les poèmes de Peire Cardinal, au contraire, on trouve presque toujours la première forme, la seconde est presque exceptionnelle.

C'est aussi la forme *ca* qu'on rencontre presque exclusivement chez les deux troubadours d'Orange Raimbaut III et Raimbaut

de Vaqueiras ; *ch* n'y apparaît que très-rarement. Mais chez les troubadours toulousains Peire Raimon et Peire Vidal, nous retrouvons à la fois *ca* et *cha*, assez inégalement cependant ; dans les poésies du premier, si j'en juge par le court fragment que donne la Chrestomathie, ces deux formes se rencontrent indifféremment ; dans les poésies du second, bien que *ch* soit d'un usage assez fréquent, *ca* est beaucoup plus employé ; dans les fragments donnés par Bartsch, *ca* se trouve sept fois, *ch* deux fois seulement. C'est encore la forme gutturale qui l'emporte chez Uc de Saint-Circ, *ch* ne s'y rencontre qu'exceptionnellement. On ne doit pas être surpris de trouver aussi presque exclusivement la forme *ca* dans le troubadour de Carcassonne, Marcabrun ; on ne s'en étonne que plus de rencontrer presque aussi souvent *cha* que *ca* dans les Poésies de son compatriote Raimon de Miraval ; et il faut voir évidemment dans cette différence de langue entre deux poètes originaires du même pays un exemple de la liberté dont jouissaient les troubadours dans le choix des formes dialectales qu'ils employaient, ou des changements que les copistes ont parfois apportés aux textes qu'ils nous ont transmis. Cette supposition trouve, je crois, sa confirmation dans cette circonstance qu'on rencontre les mêmes formes — je ne parle ici que de la gutturale vélaire et de son changement en chuintante — chez des poètes nés dans des contrées aussi éloignées que Gaucelm Faidit et Folquet de Marseille, qui donne comme lui la préférence à la forme *ca*, ou même chez des troubadours étrangers, comme Alfonse II, roi d'Aragon. Voilà pourquoi je n'ai pas poussé plus loin l'étude du consonnantisme dans les poésies des troubadours du XII^e et du commencement du XIII^e siècle, et me suis en général contenté des fragments donnés par Bartsch dans sa Chrestomathie provençale. J'ajouterai cependant à ce qui précède quelques observations sur plusieurs poèmes et troubadours du milieu et de la seconde moitié du XIII^e siècle. Dans les poésies de Guillem Figueira et de Peire de Corbiac on trouve les formes *ca* et *cha* ; mais la première est beaucoup plus commune que la seconde. Dans Raimon Vidal et Peire Guillem, la forme *cha* n'apparaît plus que comme très-rare exception, la gutturale vélaire persiste presque partout. On n'en est que plus surpris de la voir se changer assez fréquemment en chuintante dans les poésies de Guiraut Riquier, troubadour narbonnais, quoiqu'elle y persiste encore plus souvent qu'elle ne se transforme.

Cette fréquence du son *ç* substitué à la vélaire *k* est presque

un fait isolé à cette époque ; loin de se transformer, le *c* suivi de *a* persiste plus que jamais, on pourrait croire que l'influence des formes limousines a cessé de se faire sentir, et dans les poèmes de la seconde moitié du *xiii*^e siècle *ca* est la forme qui prédomine, quand elle n'est pas à peu près exclusivement employée. Ainsi c'est elle qu'on rencontre le plus souvent dans la « Chanson de la croisade albigeoise »¹ ; dans « Li auzel cazador », poème peut-être un peu antérieur à cette époque, on ne rencontre même à peu près qu'elle, à en juger du moins par le fragment donné dans la Chrestomathie, d'après Sainte-Palaye. Sur les quatre cent quarante-huit vers qu'elle renferme du « Roman de Jaufré » on ne rencontre aussi qu'une seule fois la forme *ch*, partout ailleurs la gutturale persiste. L'examen de « Flamenca » donne lieu à la même observation² ; dans les quatre cents premiers vers, je n'ai compté que quatre mots où apparaisse *ch*, *dechai*, *marcha*, *chascun* écrit neuf fois avec un simple *c*, et *Flamencha*, trois fois à côté de neuf fois *Flamenca*. La *nouvelle* assez longue d'Arnaut de Carcasse, donnée dans la Chrestomathie, n'a que trois fois la forme *ch* sur vingt-trois cas de persistance de la vélaire. Le fragment du « Breviari d'amor » de Matfre Ermengau de Béziers, donné également par Bartsch, n'offre pas même d'exemple du changement de *ca* en *cha*, et je n'en ai relevé qu'un seul cas dans le passage cité par Raynouard, *chascus* à côté de *cascus*³.

Ainsi la forme *ca*, qui avait paru au *xii*^e siècle dans tant de monuments, même des pays les plus méridionaux de la langue d'oc, devoir faire place à *cha*, a repris ses droits au *xiii*^e, du moins dans les provinces voisines des Pyrénées et de la Méditerranée, et l'inspection des chartes du siècle précédent, publiées par M. A. Teulet, montre même que cette transformation de la vélaire n'avait lieu ou à peu près que dans la langue des troubadours ; dans toutes, en effet, on ne trouve que la forme *ca* ; *ch* n'apparaît pour la première fois qu'au *xiii*^e siècle dans une charte de Toulouse de 1225⁴. C'est également *ca* seul que je trouve

1. Publiée par Fauriel, Paris 1837.

2. *Flamenca*, publiée par Paul Meyer, in-8, Paris 1864. Le savant éditeur pense que ce poème a été composé entre 1220 et 1250 ; Bartsch, au contraire, le croit postérieur à cette dernière date.

3. Raynouard, *Choix des poésies originales des Troubadours*, V, 259. — Id. *Lexique I*, 515.

4. *Layettes du trésor de l'École des chartes* p. p. A. Teulet.

dans une charte albigeoise du même siècle (1211), donnée par la « Revue des Langues romanes » ¹.

Si la langue change au ^{xiv}^e et surtout au ^{xv}^e siècle, la gutturale n'en persiste pas moins le plus souvent comme par le passé; c'est elle presque exclusivement qu'on rencontre dans la traduction du « Livre de Sydrac » et du « Livre des vices et des vertus », dans l'« Evangile de Nicodème » et l'« Evangile de l'enfance », ainsi que dans l'« Histoire abrégée de la Bible »; *ch* n'apparaît assez souvent que dans « Las Leys d'Amor »; mais tout à la fin de cette période on voit *ca* persister presque seul encore dans le texte d'une Délibération de la commune de Tarascon et dans la « Canso de plang », donnée par Bartsch à la fin de sa Chrestomathie provençale; cependant des formes en *ch* apparaissent de temps en temps comme *charamen*, *chins*, dans le « Ludus sancti Jacob », écrit probablement en Provence. Faut-il voir là un effet de l'influence du français sur la langue d'oc? Peut-être dans une certaine mesure; mais je crois qu'il est difficile d'admettre que cette influence ait seule contribué à déterminer le changement de la gutturale vélaire en *ç*, quand il a eu lieu, dans les dialectes parlés au Sud de la Loire, puisque je l'ai signalé dans les plus anciens monuments, écrits à une époque où la langue d'oïl ne pouvait exercer au loin une influence pareille sur le parler populaire. Le fait même de l'inégale transformation de la gutturale vélaire dans les dialectes provençaux et son affaiblissement évidemment postérieur en *ts* montrent qu'elle est due surtout à la force de développement propre à chacun d'eux.

Rien de plus divers, en effet, que les modifications de la gutturale dans les dialectes modernes du provençal; dans le dialecte du Haut-Limousin, pour lequel je prends les poésies de Foucaud comme modèle, et dans la Basse-Auvergne elle se change régulièrement en *ch*, prononcé *tch*, en faisant toutefois très-peu entendre le son du *t* initial, mais dans le Bas-Limousin et la Haute-Auvergne elle s'est transformée en *ts*²; il en est de même en général dans le patois du Velay; dans celui du Forez, au contraire, le *c* vélaire s'est changé en *ch* avec la même valeur ³ qu'en français³; c'est aussi celle qu'il prend dans le dialecte dauphinois, tel que le montrent les « Poésies en patois du Dauphiné »⁴, cela a lieu parfois aussi en savoyard, mais plus souvent

1. Ann. 1872, p. 7.

2. Foucaud, *Poésies en patois limousin* publiées par Em. Ruben, p. 61.

3. Legras, *Patois forézien*. — 4. *Poésies en patois du Dauphiné*. Gren. in-12.

c s'y change en *ts* ou même en *th* (9). Dans le provençal proprement dit, les deux formes *c* et *ch* coexistent l'une à côté de l'autre, mais *c* persiste bien plus souvent qu'il ne se change en *ch*; ce dernier signe ne représente pas d'ailleurs dans ce dialecte le son *č* ou *ʃ*, mais à peu près celui de *ts*¹. Dans le premier chant de *Miréio*, par exemple, on ne rencontre la forme *ch* substituée au *c* vélaire latin que dans huit à dix mots, tandis que dans tous les autres, c'est-à-dire plus de vingt fois, celui-ci a persisté. Dans le Languedoc *c* l'emporte de beaucoup sur *ch*, mais le rapport qui existe entre ces deux formes varie avec les localités; il en est de même de la valeur de *ch*. Ainsi dans le sous-dialecte de Montpellier, et dans presque tout l'Hérault, le *c* vélaire a le plus souvent persisté, et *ch*, qui le remplace aussi, quoique rarement, se prononce *tch*². Dans le dialecte de Carcassonne et de Narbonne, *c* est aussi la forme dominante et *ch* se prononce *tch*; mais sans sortir du département, du côté de Pamiers et sur les frontières du Tarn, il prend le son *ts*³; c'est celui qu'on lui donne en général dans le Nord de la province, en particulier dans le Quercy, sans toutefois qu'il se substitue plus souvent au *c* vélaire, ainsi dans un échantillon du dialecte rouergat, que je trouve encore dans la Revue des langues romanes⁴, *c* a toujours persisté dans les quelques mots où il apparaît. Le dialecte de la Gascogne a le plus souvent conservé le *c* vélaire, on y rencontre aussi parfois *ch*, lequel se prononce *tch*, et chose singulière dans des mots même dont la forme ordinaire est *c*, c'est ainsi que Jasmin écrit *chan(s)* I, 10, II, 5, mais *cantara*, *canti* I, 7 et 9; *cançons* II, 9⁵. Quant au catalan, il n'a guère pris part plus que les autres idiomes de la péninsule hispanique au changement de *c(a)* en *ch(a)*; le *c* vélaire y persiste à peu près dans tous les cas.

1. Fr. Mistral, *Miréio*. Avis, p. 1 : « *Ch* se prononce *ts* » ; on est surpris de voir l'auteur ajouter « comme dans le mot espagnol *muchacho* », puisque *ch* s'y prononce non *ts*, mais *tch* ; on dit *moutchatcho*, non *moulsatso*.

2. *Revue des langues romanes*, ann. 1870, p. 122 et 156.

3. Id., id. p. 314.

4. Janv. 1872, p. 81.

5. Juni ta bouès laougèro à mous *chans* faribols. I, 10,
Canti lou trin, la guerro et lous famus souldats. I, 9.
Baci lou *chan* qu'on entendit. II, 5.
Al brut de vint *cançons* jouyouzos. II, 9.

III° *Transformation du c vélaire en ċ (ȝ) dans le dialecte français proprement dit.*

J'arrive maintenant à la langue d'oïl. Des différents dialectes qu'elle comprend, je ne m'occupe pour le moment que de celui qui en se modifiant est devenu le français moderne, le dialecte parlé avec quelques différences au centre du royaume, dans l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Touraine, la Champagne, la Bourgogne et désigné parfois sous le nom de dialecte bourguignon, et comme tel opposé au picard et au normand¹. Le *c* vélaire suivi de *a* a pris dans ce dialecte, — que *a* ait persisté ou se soit changé en *e*, *ie*, *ai*, — le son ċ, affaiblissement du son plus complet ċ, qu'il a dû, comme je l'ai montré, avoir au Moyen Âge ; mais à quelle époque cette transformation de *k* en ċ a-t-elle eu lieu ? Elle remonte sans doute fort haut, mais elle est évidemment de beaucoup postérieure au changement de la gutturale palatale en spirante ; celle-ci, comme nous l'avons vu, s'était modifiée à partir du v^e siècle et probablement était complètement transformée en Gaule au vii^e ; mais rien ne prouve qu'alors, et même bien plus tard, la gutturale vélaire eût encore été altérée, et si nous nous en rapportons aux premiers documents de la langue, nous en reporterons l'époque assez loin de ses commencements.

Les « Serments, » le premier document français et même roman que nous ayons, contiennent plusieurs mots où *c* initial suivi de *a* ou de *o* est devenu *ch* en français, mais tous ces mots y sont écrits par un *c* simple : faut-il supposer que *c* pouvait alors avoir à la fois le son *c* ou ċ devant *a*, *o* ? que par exemple on devait le prononcer ċ dans *cose* tandis qu'il avait le son *k* dans *commun* ; cela, malgré l'opinion contraire de M. Gaston Paris², me paraît difficile à admettre ; il eût fallu, en effet, pour qu'il en fût ainsi, que *c* eût pu avoir les trois sons *k*, ċ et *ts* — ce dernier devant *e* et *i* — ce qui n'a d'analogue dans aucune langue romane, où il n'en représente que deux à la fois³ ; on ne peut du moins, je crois, supposer qu'on ait alors prononcé *Charles* le nom que Nithard a sans doute à dessein et en souvenir de son origine germanique écrit quatre fois par un *k*. Ainsi au milieu du ix^e siècle on ne

1. Voir même livre, chap. III pour les autres dialectes français.

2. *Alexis* p. 86.

3. Il est vrai que si on supposait que *c* suivi de *e*, *i* avait encore la valeur ċ, l'objection tomberait par là même.

connaissait probablement pas encore la transformation de *c* en *č*; mais il est possible qu'il se fût déjà changé en palatale *k*, et que les copistes impuissants à figurer ce son nouveau l'aient tout simplement désigné par *c* comme la gutturale vélaire¹.

Dans la « Cantilène de Sainte Eulalie », le second document que nous ayons en notre langue, nous trouvons *ch* dans les mots *chielt* (calet) v. 13 et *chieef* (caput) v. 22, et dans *chi* (qui) v. 6 et 12; mais le scribe a écrit par *c* ou par *k* (qui) *cose* v. 9 et *kose* v. 23 de même que *colpes* v. 20, *corps* v. 2, *eskoltet* v. 5, *coist* v. 20. Faut-il voir là un simple caprice orthographique? Devant *e*, *i* ou *ie* provenant de *e* ou *i* latin, le *c* avait alors, comme nous avons vu, probablement déjà le son *ts*, le scribe a senti aussi le besoin de mettre devant *ie*, venant de *a*, où le *c* ne devait pas avoir ce son, un signe particulier, il a eu recours à *ch*, afin qu'on ne prononçât point la première lettre de ces deux mots comme celle de *ciel* v. 6 et 25; mais quelle valeur a-t-il attribuée à ce signe? Au vers 6 et 12, dans le mot *chi*, *ch* représente certainement la gutturale palatale; en est-il de même dans *chieef* et *chielt*? Il est difficile de répondre à cette question; on pourrait objecter que si dans ces derniers mots *ch* représente la chuintante *č*, il est surprenant que le scribe n'ait pas employé pour désigner la gutturale de *chi* un des signes *q* ou *k* dont il s'est servi dans *omqi* v. 9 et 13 et dans *eskoltet* v. 5; mais on rencontre *ch* avec la double valeur *č* ou *š* et *k*, dans des monuments postérieurs, par exemple dans le Psautier d'Oxford, il n'est donc pas impossible qu'il ait aussi dans ce texte la valeur *k* et *č*. Quant à *cose*, écrit par un *k* au vers 23, il est difficile de croire que le copiste de la Cantilène l'ait prononcé autrement que *kose* ou *kose*.

Le troisième document de notre langue, le « Fragment de Valenciennes », nous offre quatre fois la notation *ch* dans *cheve* (caput), *seche* (sicca), *cherté* (caritatem), *acheder* (accipere), et deux fois — notation particulière à ce scribe — *jh* pour *ch*

1. On pourrait objecter que la diphthongue *au* s'étant déjà changée en *o*, si *c* ne s'était lui aussi transformé déjà en *č*, il n'aurait pu le faire plus tard, puisque en général le son guttural a persisté devant *o*; mais l'objection n'est qu'apparente; il a pu se faire, en effet, que l'*o* provenant de *au* ait conservé longtemps une valeur particulière, différente de celle de l'*o* étymologique, et que dès lors *c* ait pu se changer en *č* devant le premier, tandis qu'il a persisté devant le second; d'ailleurs si l'on admet que le *c* vélaire était déjà changé en palatal, c'est-à-dire que *cose* devait alors se prononcer *kjose* ou à peu près, l'objection tombe par là même.

dans *jholt* (*calidum*); mais on trouve *qui* écrit *chi* avec *ch*; ce signe a donc encore dans ce texte — au moins dans ce mot — la valeur gutturale; en est-il de même dans *cheve*, *seche*, *cherté*, *acheder*? il est difficile de le dire; mais on ne peut douter que *jh* employé deux fois évidemment à la place de *ch* n'ait eu le son *ċ*; on doit donc admettre que ce dernier signe représentait le même son dans les quatre mots précédents, et que dès lors le *c* vélaire latin, à l'époque où ce texte a été écrit, c'est-à-dire à la fin du ix^e siècle, s'était changé en *ċ*. Il est même possible que la nouveauté de cette transformation ait été cause de l'inhabileté du scribe, auquel nous devons ce fragment, à représenter un son jusque-là inconnu.

Le siècle suivant nous offre deux monuments, plus importants par leur étendue — sinon par leur valeur poétique — que ceux que nous avons étudiés jusqu'ici, et, bien que conservés dans le même manuscrit, différents par la langue et l'origine: la « Passion » et la « Vie de Saint Léger »¹. Ces deux poèmes offrent, il est vrai, un grand nombre de formes méridionales qui ont même fait attribuer le premier à la langue d'oc; mais ces formes, qui paraissent être du fait du copiste, n'empêchent point que nous n'ayons affaire en définitive, surtout pour le Saint Léger, à des textes français. Les gutturales ne sont pas d'ailleurs traitées de la même manière dans tous deux.

Dans le Saint Léger la gutturale vélaire a persisté dans tous les mots, moins un; ainsi *cantomps* 1, 3 et 1, 6; *caritat* 6, 3; *cantat* 14, 4; *castier* 18, 2; *cap* 26, 4; *queu* 27, 2, et 39, 1; *en-cal-cist* 28, 2; *carniels* 29, 3; *castres* (cartres) 30, 2; *causa* 35, 4; *cadit* 39, 3; un mot par son orthographe fait, je l'ai dit, exception, c'est *pechietz* 38, 3, écrit par *ch*; quelle est ici la valeur de ce signe? On le trouve dans deux autres mots du poème, dans *Chiel-pering(s)* 13, 2; 20, 1 et *paschas* 14, 2; dans le premier il représente sans doute la spirante franque, dans le second il a évidemment un son guttural; on peut supposer qu'il en est de même dans *pechietz*, et que par conséquent le *c* vélaire dans ce mot,

1. Ces deux poèmes, on le sait, ont d'abord été publiés par Champollion-Figeac, d'après le manuscrit de Clermont, dans le tome IV des *Documents relatifs à l'histoire de France*, puis par Diez (*Zwei altromanische Gedichte berichtet und erklärt*, Bonn 1852). M. G. Paris vient de donner une édition critique de la Vie de Saint Léger, *Rom.* I, 273. Je me suis servi du texte de Diez, revu, pour le Saint Léger, sur celui qu'a donné depuis M. G. Paris, et pour une partie de la Passion sur la copie qu'il a fournie à M. Bartsch pour sa seconde édition de sa *Chrestomathie*.

pas plus que dans tous les autres du poème, ne s'était changé en chuintante¹; cependant il peut se faire aussi, ce qui est, je crois, plus vraisemblable, que le *c* vélaire n'étant encore devenu que palatal, le scribe n'ait point cherché à le représenter par un signe particulier, ou encore qu'il ait partout, excepté dans *pe-chietz*, rétabli le *c*, comme il a changé certaines formes françaises du poème en provençales².

Dans la « Passion » nous trouvons *c* suivi de *a* conservé plus souvent que changé en *ch*; ainsi il persiste dans *carn* 2, 1; 83, 2; 84, 2; 97, 2; *carnals* 2, 4; 96, 1; *cars* 98, 4; *canted* 7, 4; *canten* 11, 1; *cantes* 49, 1; *cab* 62, 4; *cap* 125, 3; *caritad* 69, 4; *castel* 107, 3; *caitiu* 17, 1; *quaisses* 100, 3; *cade-gren*, 35, 2; *encalceras* 115, 4; *escarnit* 55, 1; *escarn* 63, 4; 71, 4; 72, 2; *escarnid* 64, 1; *escarnie* 72, 4; *judicar* 118, 3; *peccad* 3, 1; 127, 4; *pecaz* 77, 3; *pecat* 96, 3. *C* devant *a* ou *e* est, au contraire, remplacé par *ch* dans *chera* 22, 3; *cher* 27, 4; 29, 1; *chedent* 35, 4; 81, 3; *chad* 119, 3; *chamise* 67, 3; *chamsils* 86, 4; *chara* 93, 3; *marchedans* 18, 3; *marched* 19, 4; *pechez* 60, 4; *peched* 89, 2; *pecchia* 95, 2; *pechedors* 128, 2; *roches* 81, 3. Que faut-il conclure de cette double orthographe et quelle valeur attribuer même à *ch* dans les mots où il est substitué à *c*? On le trouve devant *e* et *i* avec la valeur gutturale dans *chi* 2, 4; 3, 1; 12, 3; 18, 4; 22, 1; *jusche* 20, 2; 82, 4; *donches* 117, 1; *Pasches* 23, 1; il a, au contraire, un son chuintant dans *cho* 4, 2; 8, 1; 18, 1; 20, 1; 29, 1; *posche* 60, 2; on peut donc supposer que dans *chars*, *chamise*, etc., il a le son *č* ou *š*; mais comment expliquer les doubles formes *chad* et *cadegren*, *chars* et *carn*, *peccad* et *peched*, etc.? Faut-il supposer qu'au moment où ce poème a été composé le *c* vélaire commençant à se transformer, on hésitait encore entre le son *ca* et *cha*? Cela est peu probable, et ce qu'il y a de plus vraisemblable c'est que le copiste a altéré le consonnantisme du texte primitif, comme il y a introduit des formes étrangères; mais à qui du scribe ou de l'auteur revient le chan-

1. C'est l'opinion de M. G. Paris, lequel écrit même *pequiez*. (Voir l'étude si complète consacrée à la langue du Saint Léger dans la *Romania* I, 273.)

2. Quoi qu'il en soit, le consonnantisme du Saint Léger reste à bien des égards une énigme; il me paraît au moins difficile d'admettre en même temps que ce poème ait été écrit dans le dialecte bourguignon, comme le croit M. G. Paris, et que le *c* suivi de *a* n'y soit point encore altéré.

gement de la gutturale en chuintante? C'est ce qu'il est difficile de décider¹ et ce qui importe assez peu d'ailleurs au sujet que je traite ; je n'ai même tant insisté sur ce point que pour montrer, ce que nous verrons bien souvent, quelle obscurité peut jeter sur l'étude d'un texte la différence entre la langue du scribe qui nous l'a transmis et celle de l'auteur ou des copistes antérieurs. Dans le cas présent il résulte, je crois, de l'orthographe du poème de la Passion — que les formes en *ch* soient d'ailleurs de l'auteur ou du scribe, peu importe — qu'au x^e siècle le son *ç* existait en français et que le *c* vélaire l'avait déjà pris devant *a*². C'est à une conclusion analogue que m'avait déjà amené l'examen du Fragment de Valenciennes, et cette coïncidence semble bien indiquer que le *c* pourrait bien aussi, malgré l'orthographe du poème, avoir été modifié déjà dans le Saint Léger.

Nous n'avons point de textes authentiques du xi^e siècle ; l'*Alexis* et la Chanson de Rolland ont bien été composés dans ce siècle, mais les manuscrits sont du suivant ; ils n'en sont pas moins, après les textes dont j'ai parlé jusqu'à présent, les monuments les plus anciens de notre langue ; mais à cause de leur origine probablement normande, ce n'est pas ici, mais dans un autre chapitre que je les examinerai ; il en est de même du fragment de poésie religieuse publié par M. Gaston Paris dans le sixième volume du *Jahrbuch*. Quant au Fragment de l'Albéric de Besançon, son origine douteuse, et probablement plus provençale que française, me le fera passer complètement sous silence. Tout autres sont les monuments si nombreux que nous offrent la seconde moitié du xii^e et le xiii^e siècle, époque où la langue des trouvères prend sa forme définitive. La transformation du *c* vélaire en chuintante est depuis longtemps achevée, et tous les textes vraiment français, c'est-à-dire de la Bourgogne, de la Champagne, de l'Ile-de-France et de l'Orléanais, nous la montrent, à part de rares exceptions qu'on peut regarder comme des fautes de copiste³, partout accomplie. Le premier poème qui en présente l'observation régulière est la Chanson de « Guillaume d'Orange »⁴, puis viennent les poèmes de Crestien de Troie ;

1. Peut-être M. G. Paris éclairera-t-il cette question dans l'édition qu'il a promise de la *Passion*, et qu'attendent avec impatience tous les lecteurs de la *Romania*.

2. Des formes en *ch*, en effet, plusieurs sont exclusivement françaises.

3. Ainsi on peut citer *cant* dans la chanson de Crestien, B. Chr. p. 117, v. 30, *cier* 120, v. 1, à côté de *chier* p. 119, v. 9.

4. *Guillaume d'Orange* p. p. W.-J.-A. Jonckbloet.

cependant il faut encore distinguer ici, et nous avons une nouvelle preuve de la différence qui peut exister entre la langue d'un auteur au Moyen Age et celle de son copiste ; tandis qu'en effet « Li romans dou chevalier au Lyon », « Li conte del Graal » offrent la plus grande régularité dans la modification des gutturales. Le « Guillaume d'Angleterre » présente, dans la manière dont elles sont traitées l'incertitude la plus grande, et offre des transcriptions toutes normandes substituées aux formes françaises primitives.

Avec le Tristran nous retrouvons un monument exclusivement français ; il en est de même des poésies lyriques qui abondent à la fin du ^{xii}^e siècle et au siècle suivant, de la « Bible Guiot », de la « Conquête de Constantinople » de Jof. de Villehardouin, du « Roman de la Rose », de l'« Histoire de Saint Louis » de Jeh. de Joinville, etc. ; partout dans ces textes nous trouvons *ch* substitué à *c* suivi de *a* latin, même dans des mots, bien peu nombreux à la vérité, où l'érudition ou une influence étrangère a rétabli depuis le *c* guttural, et on peut considérer cette transformation comme un des caractères les plus sûrs des dialectes français.

Le changement du *c* vélaire a eu lieu d'ailleurs, quel *a* étymologique ait persisté ou se soit modifié, non-seulement dans le dialecte qui devait devenir la langue classique, mais dans les dialectes secondaires du Centre et de l'Est de la France. On le trouve :

1° Au commencement des mots commençant par *ca* en latin, ainsi :

<i>caballum</i>	<i>cheval</i>	<i>camelum</i>	<i>chameau</i>
<i>cadentiam</i>	<i>chance</i>	<i>cameram</i>	<i>chambre</i>
<i>cadere</i>	<i>choir</i>	<i>caminum</i>	<i>chemin</i>
<i>calamum</i>	<i>chaume</i>	<i>caminatam</i>	<i>cheminée</i>
<i>calamellum</i>	<i>chalumeau</i>	<i>camisiam</i>	<i>chemise</i>
<i>calcem</i>	<i>chaux</i>	<i>campum</i>	<i>champ</i>
<i>calceam</i>	<i>chausse</i>	<i>campionem</i>	<i>champion</i>
<i>calciatam</i>	<i>chaussée</i>	<i>canalem</i>	<i>chenal</i>
<i>calidum</i>	<i>chaud</i>	<i>cancellare</i>	<i>chanceler</i>
<i>calorem</i>	<i>chaleur</i>	<i>cancellum</i>	<i>chancel</i>
<i>calefacere</i>	<i>chauffer</i>	<i>cancrum</i>	<i>chancre</i>
<i>caldariam</i>	<i>chaudière</i>	<i>candelam</i>	<i>chandelle</i>
<i>calere</i>	<i>chaloir</i>	<i>canem</i>	<i>chien</i>
<i>calvum</i>	<i>chauve</i>	<i>canile</i>	<i>chenil</i>
<i>cambiare</i>	<i>changer</i>	<i>* caniculam</i>	<i>chenille</i>

cannabum	<i>chanvre</i>	carbonem	<i>charbon</i>
*cannabisium	<i>chênevis</i>	cardinariam	<i>charnière</i>
canonicum	<i>chanoine</i>	cardonem	<i>chardon</i>
cantare	<i>chanter</i>	caram	<i>chère</i>
cantor	<i>chanfre</i>	carum	<i>cher</i>
cantionem	<i>chanson</i>	caritatem	<i>cherté</i>
cantum	<i>chant</i>	carnem	<i>chair</i>
*cantellum	<i>chanteau</i>	carnalem	<i>charnel</i>
*canutire	<i>chancir</i>	carmen	<i>charme</i>
canutum	<i>chenu</i>	carpinum	<i>charme</i>
cappam	<i>chape</i>	carpentarium	<i>charpentier</i>
capellam	<i>chapelle</i>	carpere	<i>charpir v.</i>
capellum	<i>chapeau</i>	carricare	<i>charger</i>
capicerium	<i>chevecier</i>	carrucam	<i>charrue</i>
capitale	<i>cheptel</i>	carrum	<i>char</i>
capitellum	<i>chapiteau</i>	cartam	<i>charte</i>
capitulum	<i>chapitre</i>	cartulam	<i>chartre</i>
caput	<i>chef</i>	*carcerem	<i>chartre</i>
capistrum	<i>chevêtre</i>	cascunum	<i>chacun</i>
capillum	<i>cheveu</i>	casis	<i>chez</i>
caponem	<i>chapon</i>	casibulam	<i>chasuble</i>
capram	<i>chèvre</i>	castigare	<i>châtier</i>
capreolum	<i>chevreuil</i>	castrare	<i>châtrer</i>
caprifolium	<i>chèvrefeuil</i>	castum	<i>chaste</i>
*capronem	<i>chevron</i>	catenam	<i>chaîne</i>
capsam	<i>châsse</i>	*catenionem	<i>chignon</i>
captiare	<i>chasser</i>	cattum	<i>chat</i>
captivum	<i>chétif</i>	*cathedram	<i>chaire</i>
capulare	<i>chapeler</i>	*catulliare	<i>chatouiller</i>

et leurs dérivés

2° Au milieu des mots, dans les composés, et dans les simples, où *c* est appuyé, c'est-à-dire précédé d'une consonne : ¹

*acarnare *acharner* *accaptare *acheter*

1. Quand *c* médial, suivi de *a*, n'est pas appuyé il se change, au contraire, le plus souvent en *y* (*i*). Cf. Liv. I, Ch. II, p. 50. *Duché*, on le voit, fait exception, mais peut-être faut-il voir dans la conservation de la gutturale une influence du *c* du simple *duc*. On pourrait croire qu'il en a été de même dans *grièche*, supposé que ce mot vienne de *græcam*, mais l'ancienne orthographe *griesche* rend son origine incertaine. Quant à *miche*, il vient probablement, non du latin *micam*, mais du flamand *micke*.

arcam	<i>arche</i>	mercatum	<i>marché</i>
* caballicare	<i>chevaucher</i>	mercatantem	<i>marchant</i>
cercare	<i>cercher</i> v.	minuscadentem	<i>méchant</i>
collocare	<i>coucher</i>	nidificare	<i>nicher</i>
decadentiam	<i>déchéance</i>	percam	<i>perche</i>
ducatum	<i>duché</i>	pervincam	<i>pervenche</i>
furcam	<i>fourche</i>	plancam	<i>planche</i>
manicam	<i>manche</i>	porcarium	<i>porcher</i>
* marcare	<i>marcher</i>	tincam	<i>tanche, etc.</i> ¹

Il en est de même pour les groupes *cc*, *sc* : Exemples :

buccam	<i>bouche</i>	scalam	<i>échelle</i>
muccare	<i>moucher</i>	muscam	<i>mouche, etc.</i> ²

Le changement de *c* en *ch* a également eu lieu devant la diphthongue *au*, d'origine latine ou germanique, par exemple dans *chose* (causam), *chou* (caulem) et *choisir* (kausjan)³.

C persiste au contraire devant *o* et *u*, par exemple dans *cou* (collum), *coude* (cubitus), *couver* (cubare), *coin* (cuneum), *cuivre* (cuprum), *commun* (communem), *cuisse* (coxam), *cuve* (cupam), etc. Il a persisté aussi exceptionnellement dans quelques mots où il est suivi de *a*, et qu'il est difficile de regarder comme d'origine savante ; ainsi dans *cage* (caveam), — on trouve aussi, il est vrai, *chaive* dans l'ancien français, — *carpe* (carpam), *cave* (cavam), *cas* (casum)⁴, *manquer* (mancare).

Il y a d'ailleurs régulièrement persistance du *c* quand il représente non un *c*, mais un *q* latin, par exemple dans les mots *car* (quare), *carré* (quadratum), *carême* (quadragesimam), *caille* (*quaquilam), *cahier* (*quaternum), *casser* (quassare), etc. ; Quand *a* français s'est substitué à une autre voyelle ou à une diphthongue, qui n'est pas *au*, *c* persiste encore ; voilà pourquoi on écrit par *c* et non par *ch*, *cache* (coactare), *cailler* (coagulare), etc.

1. V. plus loin, Liv. IV, Ch. II et III.

2. Voir plus loin Liv. IV, Ch. I et IV.

3. *Queue* (caudam) semble faire exception, mais cela tient à ce que *au* s'était déjà sans doute changé en *o* dans le latin vulgaire.

4. *Cas* apparaît dans le Brut de Wace et semble dès lors normand, ce n'est pas à dire toutefois que le français l'ait emprunté à ce dialecte ; la persistance de l'*a* paraît, au contraire, lui assigner une origine savante, ou tout au moins indiquer que ce mot a été refait sur le latin. Quant à *cave*, son ancienneté et son emploi ne permettent guère de douter qu'on n'ait affaire à un mot vraiment populaire.

Enfin on trouve encore le *c vélaire* dans un certain nombre de mots empruntés par le français à des dialectes qui l'ont conservé, et qui forment autant de doublets avec ceux auxquels il les a préférés et à côté desquels ils subsistent le plus souvent, mais avec un sens différent ; c'est ainsi que le mot picard et normand *camp* adopté par le français y a pris le sens particulier que l'on connaît à côté de *champ*, qui a conservé, au contraire, le sens étymologique de *campus*, gardé aussi par *camp* dans les deux dialectes d'où il est tiré ; de même *campagne*, également picard et normand, a supplanté l'ancien français *champagne*, qui n'est plus usité que comme nom propre.

Mais il y a encore une autre cause de la présence du son *ca* en français, c'est l'importation dans la langue aux *xiv^e*, *xv^e* et *xvi^e* siècles de mots nouveaux empruntés au latin classique. A cette époque le français avait perdu sa force originelle de formation, et le sentiment de l'accent latin qui y avait présidé ; impuissant à les transformer, il adopta sans les modifier les mots qu'il demanda à la langue de Cicéron et de Tite-Live pour exprimer des choses et des idées nouvelles ; le *c* persista donc avec la voyelle suivante dans cette seconde génération de mots ; il en fut de même des vocables que nous devons au provençal et aux autres idiomes romans, qui ont contribué à enrichir notre langue. Tels sont *cabrer*, *cadastre*, *cadavre*, *caduc*, *calcul*, *calquer*, *cantique*, *carotte*, *caserne*, *caution*, etc. ²

Cette origine différente explique la présence de la vélaire dans un certain nombre de mots, tandis que dans les mots congénères, mais de formation populaire, elle s'est changée en chuintante. Ainsi :

<i>caballarium</i>	<i>cavalier</i>	<i>chevalier</i>
<i>caballum</i>	<i>cavale</i>	<i>cheval</i>
<i>cabannam</i>	<i>cabanne</i>	<i>Chavanne</i>
<i>cadentiam</i>	<i>cadence</i>	<i>chance</i>
<i>cameram</i>	<i>camarade</i>	<i>chambre</i>

1. Le *k* allemand a persisté aussi souvent en français ; mais dans un certain nombre de mots il se change en *ch* ; ainsi il persiste dans *bouquer* (bucka), *braquer* (brâka), *caille* (quakele), *cane* (kahn), *canif* (knif), *caquer* (kaaken), *carcan* (querca). Il s'est changé en *ch*, au contraire, dans *blanche* (blancha), *brèche* (brehha), *chambellan* (camerline), *Charles* (Karal), *franche* (franka), *maréchal* (marahscal), *marche* (marcha), *poche* (pocca), etc. Cf. Diez, *Gramm.* I, 316.

2. Cf. Brachet, *Dict. Intr.* p. 53.

canalem	<i>canal</i>	<i>chenal</i>
canem	<i>canaille</i>	<i>chien</i>
caponem	<i>capon</i>	<i>chapon</i>
cappam	<i>cape</i>	<i>chape</i>
* capum	<i>cap</i>	<i>chef</i>
* capitanum	<i>capitaine</i>	<i>chadaine v.</i>
capulum	<i>cable</i>	<i>chable v.</i>
capram	<i>caprice</i>	<i>chèvre</i>
captam	<i>caisse</i>	<i>châsse</i>
captivum	<i>captif</i>	<i>chétif</i>
cardinalem	<i>cardinal</i>	<i>chardonau v.</i>
carnem	<i>carnassier</i>	<i>chair</i>
caricare	<i>carguer</i>	<i>charger</i>
carrum	<i>carosse</i>	<i>char</i>
casam	<i>case</i>	<i>chez</i>
causam	<i>cause</i>	<i>chose, etc.</i>

Il en est de même de *occasion* refait, à ce qu'il semble, sur le latin ; l'ancien français disait *achaison*, *achaison* L. Ps.

CHAPITRE II.

TRANSFORMATION DU C VÉLAIRE EN ġ, ž, — TS, DZ, — S, Z, —
θ, ð — et χ.

De même que le *c* palatal se change, non-seulement en ċ et ž, mais dans les sonores correspondantes ġ et ž, qu'il est devenu parfois *ts*, *dz*, *s*, *z*, *θ* ou *ð*, ou s'est modifié en *χ*, de même le *c* vélaire, outre sa transformation en ċ ou ž, peut aussi devenir ġ ou ž, — *ts*, *dz*, — *s*, *z*, — *θ* ou *ð* — ou la spirante *χ*.

I° Changement du *c* vélaire en ġ, ž ou ž.

La transformation du *g* en ġ et par affaiblissement ž s'explique comme celle du *c* en ċ par sa modification préalable en palatale proprement dite ġ. Les dialectes ladins du Tyrol offrent d'assez nombreux exemples de cette transformation du *g* en palatale ġ ; ainsi *ġal* (*gallum*), *larġa* (*largam*), *longa* (*longam*), etc. D'autres dialectes ladins nous montrent la transformation en ž ; on la rencontre également dans toutes les autres langues ro-

manes, même celles de l'Est, mais elle n'est commune que dans celles du Nord-Ouest. En voici quelques exemples :

LAT.	IT.	PO.	LAD.	PR.	FR.
galbinam	—	<i>jalne, jalde</i>	—	—	<i>jaune</i>
gallum	—	—	<i>ǵall, ǵal jau</i>	—	<i>jal Pas.</i>
gallinam	—	—	<i>ǵallina</i>	—	<i>geline</i>
*gaudiam	<i>gioja</i>	<i>joya</i>	—	<i>jau</i>	<i>joie</i>
gaudere	<i>gioire</i>	<i>jouver</i>	—	<i>jauzir</i>	<i>jouir</i>
largam	—	—	<i>larǵa</i>	<i>larja</i>	<i>large</i>
longam	—	—	<i>longa</i>	<i>lonja</i>	<i>longe v.</i>

La transformation du *c*, au contraire, en *ǵ* et *ǵ* n'a lieu, dans tous les cas, que dans les idiomes du Nord-Ouest et dans les dialectes ladins ; dans les autres langues elle n'apparaît en général que dans les groupes *d'c* et *t'c*¹. On ne rencontre d'ailleurs le *ǵ* qu'en italien, en roumain, en provençal et en ladin ; *ǵ* s'est affaibli en *ǵ* en portugais et en français. Exemples :

*bullicare	—	—	—	<i>budgis. r. bouger</i>
cambam	—	—	<i>giam</i>	<i>djamba jambe</i>
cammarum	—	—	—	<i>jambre jamble v.</i>
capellam	—	—	—	<i>javelle</i>
cathedram	—	—	<i>djera</i>	—
caveolam	—	—	—	<i>geôle</i>
cattum	—	—	<i>giatt</i>	—
judicare	<i>giuggiare</i>	—	—	<i>jutjar juger</i>
silvaticum	<i>selvaggio selvagem</i>	—	—	<i>selvatge sauvage,</i> <i>etc.</i>

A ces exemples il faudrait probablement ajouter pour le français *jante* (? camitem), *gercer* (*carptiare), *germandrée* (chamædryn).

Le son que prend le *c* dans les dialectes ladins est plutôt — dans le plus grand nombre de cas du moins — la palatale *ǵ* que la chuintante composée *ǵ* ; il s'y rencontre d'ailleurs fréquemment à côté de *c*, *ǵ* ou, quand il est médial, de *j*. Ainsi *carǵar* (caricare), *ǵamè* (cambiare), *ǵatta* (cattam), *ǵardon* (cardonem) ; *ǵaté* (*cavare), piém. *gavà* ; *paǵar* (pacare), *preǵar* (*precare), *rozǵar* (*rosicare), etc., dans certains dialectes du Tyrol².

1. Voir pour les groupes *d'c* et *t'c*, Liv. IV, Chap. II.

2. Schneller, *Die roman. Mundarten in Tirol*, p. 191. Cf. Chap. précédent I^o. p. 185 et Liv. I, ch. II, p. 50.

II^e Changement du *c* vélaire en *ts*, *dz*, *s* ou *z*.

Après s'être transformé en *ç* le *c* vélaire s'est parfois affaibli ou atténué en *ts*, absolument comme le *c* palatal l'a fait d'abord dans les idiomes occidentaux ; cet affaiblissement a eu lieu d'ailleurs que l'*a* latin ait persisté ou se soit modifié. On rencontre cette transformation, comme nous avons vu, dans un certain nombre de dialectes provençaux, en particulier dans le bas-limousin, l'auvergnat, le provençal actuel, le patois du Quercy, etc., où elle s'est substituée complètement à la forme *ç* ou *z* ; dans les patois du Velay, de la Savoie, de la Franche-Comté, — en particulier du Jura, — et de la Suisse romande, elle coexiste souvent avec les autres modifications *ç* et *z* du *c*. Voici quelques exemples de cette transformation empruntés à ces derniers idiomes :

1^o Au commencement des mots :

LAT.	SUIS. ROM.		JUR.	SAV.-D. PR.
caballum	<i>tchavo</i>	<i>tsavo</i>	<i>tseveau</i>	<i>tseval</i>
cadere	<i>tchaire</i>	<i>tsaire</i>	<i>tsidre</i>	<i>tsezi</i>
calceam	<i>tchausse</i>	<i>tsausse</i>	<i>tsausse</i>	<i>tsathe</i>
calcem	—	<i>tso</i>	—	<i>tsal</i>
calidum	—	<i>tsau</i>	—	—
calefacere	—	<i>tsauda</i>	—	—
caldarium	—	<i>tsaudaira</i>	<i>tsaudire</i>	—
calere	<i>tchau</i>	<i>tsalli</i> ,	—	—
calvum	—	—	—	<i>tsave</i>
cambam	<i>tchamba</i>	<i>tsamba</i>	<i>tsambo</i>	<i>tsamba</i>
cambiare	<i>tchandji</i>	<i>tsandji</i>	<i>tsaindzi</i>	—
cameram	—	<i>tsambra</i>	<i>tsambro</i>	<i>tsambra</i>
caminum	—	<i>tsemin</i>	—	<i>tsemin</i>
caminatam	—	<i>tsemena</i>	<i>tseum'no</i>	<i>tsemena</i>
camisiam	—	<i>tsemize</i>	<i>ts'mise</i>	—
campum	<i>tchan</i>	<i>tsan</i>	—	<i>tsan</i>
cancrum	<i>tchancro</i>	<i>tsancro</i>	—	<i>tsancro</i>
candelam	<i>tchandeila</i>	<i>tsandaila</i>	—	<i>tsandeila</i>
canem	<i>chin</i>	<i>tsein</i>	<i>tchin, tsen</i>	<i>tsein</i>
cannabum	<i>tchenévo</i>	<i>tsènevo</i>	<i>ts'neou</i>	<i>tsenévo</i>
cantare	<i>tchanta</i>	<i>tsanta</i>	—	<i>tsanta</i>
capellum	<i>tchappè</i>	<i>tsapé</i>	—	—
capram	<i>tchavra</i>	<i>tsivra</i>	<i>tsivro</i>	—
captiare	<i>tchassi</i>	<i>tsassi</i>	<i>tsossi</i>	—

carbonem	tcherbon	tserbon	—	tsarbon
cardonem	—	tserdon	tsadon	tsardon
carricare	tcherraihi	tsarraihi	tsaraï	—
*carminare	tcherma	tsarma	—	tsarma ^{huv.}
carnem	tchar	tsair	tsa	tsarnerouV.
carpinum	tcherpeno	tsarpino	tsairpeune	—
carrum	tcher	tser	tsarieu	—
carum	—	—	tcheu	tcher
casam	tchu, tchi	tsu, tsi	tsi	—
*casum	tchano	tsano	tsainou	tségne
castaneam	tchatagne	tsatagne	—	—
castellum	—	tsatté	tsetiau	tsâté
castrare	tchatra	tsatra	tsetraï	—
catenam	channa	tsanna	—	tseina
cattum	tcha	tsa	—	tsat
caulem	tchou	tsou	—	—
*caumam	tchauma	tsauma	—	—
causam	tchousa	tsousa	—	—

2° Au milieu des mots :

accipitare	—	atseta	—	—
cercare	—	tsertsi	—	—
furcam	—	fortse	—	fouertse
manicam	—	mantso	—	—
*marcare	martchi	martsi	martsi	—
mercatum	martchi	martsi	martsi	—
mercadantem	—	—	—	martchan, martsan
plancam	—	plantse	plaintse	plantse
siccare	—	setsi	seitcher	—
vaccam	—	vatse	votse	vatse ¹

De même qu'au *c* vélaire s'est substituée la sourde *ts*, de même le *g* vélaire a été régulièrement remplacé dans les dialectes suisses et savoyards par la sonore correspondante *dz* ; dans un certain nombre de mots *dz* a aussi pris la place de *c*, à côté parfois, il est vrai, de *ts* ou encore de *tch* ou *dj*. Ainsi :

arcam	artche	—	ardze
-------	--------	---	-------

1. Bridel, *Gloss. du patois de la Suisse romande*. — Tissot, *Le patois des Fourgs*. — Dartois, *Coup d'œil sur les patois de la Franche-Comté*. — G. Pont, *Origines du patois de la Tarentaise*. — Rom. II, 59.

candelam	—	tsandaila	<i>dzandelau</i>
cadere	tchaire	tsesi	<i>dzezi</i>
carricare	—	—	<i>dzierdji</i>
calidum	tchau	—	<i>dzau</i>
domenicam	demeindje	—	<i>demeindze</i>

Comme pour le *c* palatal, quoique ici exceptionnellement, la simplification a été encore poussée plus loin dans les mêmes dialectes, qui ont réduit les premiers — celui de la Tarentaise du moins — *ts* à *s*, les seconds *dz* à *z*, c'est-à-dire que le *c* vélaire a fini par être remplacé comme le *c* palatal par les spirantes dentales alvéolaires. Ces transformations d'ailleurs sont assez rares, et à côté on retrouve le plus souvent dans les dialectes de la Savoie et de la Suisse romande les formes plus complètes *tch*, *ts* ou *dz*. Le dialecte ladin des Quatre Villes, au contraire, ne connaît pas d'autre mode de transformation de la vélaire, et, ce qui est plus étonnant, c'est qu'il lui fait subir le même changement devant *o(u)* non modifié. Exemples :

LAT.	S. ROM.	SAV.	LAD. Q. V.
caldarium	<i>zandaira</i>	—	—
cameram	tsambra	<i>sambra</i>	—
campum(aniam)	<i>zan</i>	<i>san</i>	<i>çampagna</i>
cannabum	tsenevo	<i>senevo</i>	—
*captiam	—	—	<i>çaza</i>
carbonem	tserbon	<i>sarbon</i>	—
cardonem	<i>zeirdon</i>	<i>tsardon</i>	—
*casnum	<i>zano</i>	—	—
castellum	tsatté	<i>satè</i>	—
catenam	tsanna	<i>seina</i>	—
collum	—	—	<i>çol</i>
cum	—	—	<i>çon</i>
mancare	—	—	<i>mançar</i>
peccare	—	—	<i>peçà</i> ¹

1. Bridel, id. — G. Pont, id. — *Rivista di filologia rom.* 1, 99. — G.-J. Ascoli, *Arch. glottol.* 1, p. 326. — S'il faut en croire l'auteur des *Origines du patois de la Tarentaise*, — autorité malheureusement assez peu recommandable, — *c* aurait parfois même dans ce patois été remplacé par *st*, — qu'on rencontre d'ailleurs à la place de *ts* ou *z* dans les *Poésies religieuses en langue d'oc*, publiées par M. P. Meyer, — ou même par *tsi*; ainsi *standeila* (candelam), *tsiagnet* (castanetum).

[II* *Changement du c en θ et en δ, en f et en v.*

n au lieu de s'affaibliren *s* ou *z*, comme le *c* palatal encore, aire s'est changé en spirante dentale proprement dite θ ou *es* patois savoyards. Je n'en connais point d'exemple dans ectes suisses ou ladins. Comme pour le *c* palatal aussi, il cile de savoir quand la transformation a eu lieu en θ ou δ; t même la distinction n'est point faite entre ces deux sons, i qui a lieu par exemple dans le glossaire de l'abbé Pont, a la valeur de la spirante change d'une commune à une ainsi le mot *jambe* se prononce presque indifféremment *et dhambe*¹. Quoi qu'il en soit, le *c* vélaire initial paraît ansformé en *th* dans les mots :

LAT.	PAT.
caballum	<i>thevau</i> Tar. Ch.
calidum	<i>tho</i> Ch.
* cammaram	<i>thambera</i> Tar. Ch.
canem	<i>thin</i> id.
capellum	<i>thapé</i> id.
carbonem	<i>tharbon</i> ² . id.
cattum	<i>that</i> id.

est de même du *c* médial dans :

collocare	<i>cuthi</i> Ch.
vaccam	<i>vathe</i> Ch.

ontraire *dh* a fait place à *c* dans :

domenicam	<i>demédhe</i> Ch.
furcam	<i>fourdhe</i> Maur.
manicam	<i>mandhe</i> id.
* marcare	<i>mardhi</i> Aix
plancam	<i>plandhe</i> Maur.
vaccam	<i>vadhe</i> id.

lialectes ne sont pas les seuls où le *c* vélaire étymologique remplacé par une spirante dentale; d'après M. Beauchet-

t, ainsi qu'on me l'assure et que je l'ai remarqué, ce qui a lieu atois des environs de Chambéry et de la Savoie presque tout

1 de la taupe dans les environs de Chambéry, du charbon dans taise.

Filleau ¹, suivi par l'abbé Lalanne et L. Favre dans leurs glossaires du patois poitevin, on trouve quelques exemples de la substitution de *θ* à *c* dans le patois de Melle. Ce fait apparaît même dans des mots où le *c* était primitivement suivi de *o* ou de *u*, et, circonstance singulière, dans les mêmes mots pour la plupart où il s'est changé en *č* dans le patois des Sables, et d'autres dialectes non poitevins, tels sont :

cor	<i>thieur</i>	<i>tchur</i>	<i>tcheur</i> P.
*culare	<i>thieuler</i>	<i>tchulotte</i>	<i>tchulotte</i> N.
qualem, quam	<i>thieuque</i>	<i>tchaque</i>	—
?	<i>thieuvraille</i>	—	—

Il faut voir là, je crois, une nouvelle preuve de la faculté prolongée qu'ont possédée les patois de développer des sons nouveaux ; le changement de la vélaire en la spirante dentale *θ*, en effet, est un fait évidemment assez récent, et qui a dû être précédé de sa transformation successive en *č*, *ts*, *s*, et ne peut être plus ancien que la modification analogue de la gutturale en espagnol.

Mais là ne se sont pas bornées les modifications du *c* vélaire ; ainsi le dialecte savoyard de la Maurienne, au lieu de le changer en *θ* ou *ž*, l'a remplacé par les spirantes labiales *f* et *v*, suivant qu'il a donné naissance à une sourde ou à une sonore, transformation qui s'explique d'ailleurs suffisamment par suite de la facilité avec laquelle se confondent les spirantes labiales et dentales proprement dites, et qui coexiste d'ailleurs, sinon dans les mêmes mots, du moins dans des mots analogues, avec les sons *θ* et *ž*. Voici quelques exemples que j'ai recueillis dernièrement en Savoie et de la bouche même d'un Mauriennais ².

1° *f* = *c* :

canem	lo <i>fn</i>
cattum	lo <i>fat</i> .

2° *v* = *c*, au contraire,

cambam	la <i>vamba</i> .
--------	-------------------

Cette modification peut aussi affecter le *c* palatal, ainsi dans le même dialecte *picem* a donné *peve*. On trouve de même en béarnais *parrofia* (*parrochiam*) ³. Ces formes doivent d'ailleurs

1. *Essai sur le patois poitevin*, s. v. *thiau*.

2. Je ne saurais trop regretter que mon état de santé m'ait forcé d'interrompre brusquement un voyage qui m'eût permis d'étudier les patois si curieux et encore si inconnus de la Savoie.

3. C'est à M. Paul Meyer que je dois ce dernier renseignement.

d'autant moins surprendre que réciproquement *f* étymologique s'est en savoyard transformé parfois en *th* ; ainsi *febrim* a donné dans le patois tarin *thievra*.

IV° Changement du *c*, du *g* et de *x* en spirante gutturale.

Dans les cas où le *c* et le *g* vélaires se sont changés en *z* (= *g* ou *j*) en portugais, ils ont pris en espagnol un son analogue à celui du *χ* grec moderne ou du *ch* allemand et représenté par la *jota*. La gutturale palatale sonore a également pris ce son ; c'est aussi celui qu'on donne à *x*, qu'on remplace même aujourd'hui pour cette raison le plus souvent par la *j*¹. Nous savons par le témoignage des anciens grammairiens que ces sons étaient autrefois différents ; cela étant, quelle était dans l'ancien espagnol la valeur réelle des trois lettres *g*, *j*, *x*, et comment ont-elles pris ce son unique qui leur est propre aujourd'hui ? C'est là une des questions les plus obscures et les plus curieuses de la phonétique romane. On ne peut douter qu'à l'origine *g* n'ait eu en espagnol devant *e* et *i* la valeur de *ǵ*, qu'on lui trouve dans toutes les autres langues romanes, son qui a persisté, comme nous savons, en roumain, en italien et généralement en provençal, qui s'est, au contraire, affaibli en *z* en français et en portugais ; la confusion de *ch* et de *g* dans le mot *Sanchez*² en est un indice évident, ainsi que l'analogie de ce qui s'est passé dans les autres langues. On doit admettre aussi que *j* qui a encore en provençal le son *ǵ*, et qui l'a eu aussi certainement autrefois en roumain, en français et en portugais, où il a maintenant celui de *z*, a également eu ces deux sons *ǵ*, *z*, autrefois en Espagne. Quant à *x*, le son *ʃ* qu'il a le plus souvent en portugais et qu'il prend aussi, comme nous verrons, dans plusieurs autres idiomes, amène naturellement à lui attribuer aussi dans l'ancien espagnol cette même valeur, qu'elle soit ou ne soit pas un affaiblissement de *ǵ*. Ainsi, il a dû y avoir dans cette langue une époque où les trois lettres *g*, *j* et *x* eurent les sons *z* et *ʃ*, c'est-à-dire qu'elles représentaient alors la sourde *ch* et la sonore *j* ou *dj* ; mais comment ces sons se changèrent-ils en spirantes gutturales ? J'avoue que je ne connais point d'explication pour ce phénomène de phonétique si singulier qui nous montre, contrairement à ce que nous

1. A cause de cette même valeur et pour éviter des redites, je ne sépare point ici l'étude des trois lettres espagnoles *g*, *j*, *x* ; ce sera un à-compte sur ce que j'aurai à dire plus tard (Liv. IV, ch. VII) de *x*.

2. *Sanchez* et *Sangez*, Yepes. Voir plus haut, p. 179.

avons vu dans la transformation des sons gutturaux, un son remonter en quelque sorte l'échelle vocale que tous les autres descendent; il n'en paraît pas moins certain, et on peut en rapprocher la substitution, dans le roumain du Sud et les dialectes méridionaux de l'Italie, d'une gutturale à une labiale ou à une chuintante¹. Mais tandis qu'à une chuintante sourde ou sonore correspond dans ces idiomes une explosive gutturale également sourde ou sonore, nous n'avons en espagnol que les spirantes sourdes χ ou χ_1 , suivant qu'elles se substituent à j ou x , suivi de a , o , u , ou à g , suivi de e ou i . Nous retrouvons donc ici un fait analogue à ce qui s'est passé dans le changement des spirantes ts ou dx , issues du c palatal, en spirantes dentales proprement dites: la suppression de toute distinction entre des sons originellement sourds et sonores.

Mais à quelle époque cette transformation de ξ ou de ζ en spirante a-t-elle eu lieu? Il me semble qu'elle ne s'est produite qu'à l'époque où $\check{g}$ (g et j) s'était affaibli en ζ et où x n'avait plus, — s'il avait jamais eu le son ξ , — que celui de ξ , c'est-à-dire sans doute vers la fin du Moyen Age. Le témoignage des grammairiens du temps vient entièrement confirmer cette manière de voir. « La critica historica, disait en 1859 Monlau dans son discours de réception à l'Académie espagnole², demuestra que la mudanza del antiguo sonido dental de la j et de la x en sonido gutural fuerte, asi como la mudanza de la z rechinante græcolatina en la z ceceosa ò balbutiente no se verificaron hasta fines del siglo xvi ò poco antes, ni se generalizaron hasta entrado el siglo $xvii$. » Cette opinion que Monlau avait déjà avancée en 1856 dans son « Diccionario etimologico³ » en reportant même jusqu'au milieu du $xvii^e$ siècle le changement de la x ou de la j et de la ζ ou de la z , a été depuis adoptée aussi par Engelmann dans son Glossaire et par Mila y Fontanals⁴. Engelmann se fonde sur la transcription du son arabe $dsch$ et sch par Pedro de Alcalá (1517), indifféremment par j et x , ce qui suppose que ces deux lettres n'étaient pas encore gutturales à cette époque, c'est-à-dire au commencement du xvi^e siècle.

1. Voir plus haut, Liv. II, ch. IX, p. 165. — L'italien classique connaît aussi cette substitution d'une explosive gutturale à la chuintante $\check{g}$, issue de t consonne, ainsi *rimango* (rimaneo), *seggo* à côté de *seggio* (sedeo), *vengo* (venio). On la trouve également en espagnol dans *salgo* (salio), *tengo* (teneo). Cf. Diez, *Gram.* I, 351 et 369.

2. *Discursos leídos en las recepciones publicas* II, 314.

3. *Diccionario etimologico de la lengua castellana*, p. 169.

4. *Trovadores en España*, p. 460. Cf. Diez, *Gram.* I, 372.

Les renseignements donnés par les grammairiens espagnols ou étrangers le montrent également, et ils permettent même de fixer la date à laquelle s'effectua en castillan la transformation si surprenante des chuintantes *j* et *z* en spirante gutturale. Voici ceux que j'ai pu recueillir. « Le grand *i* (la jota), » écrivait en 1546 l'auteur anonyme de « La parfaite méthode pour entendre, écrire et parler la langue espagnole », « se prononce comme nous faisons *jeu* : *juego* »; ailleurs « *g* devant *e*, *i* se prononce comme le grand *i* »; et plus loin « *x* a le son *sci*, ainsi que le prononcent les Italiens¹. » En 1555 l'auteur également anonyme, mais espagnol de l'« Util y breve institution para aprender los principios y fundamentos de la lingua Hespañola » dit à son tour : « *j* asi se ha de pronunciar como quando es consonante de los latinos; como *Julius* y como los franceses pronuncian *je*, *jamaïs*, asi los hespañoles *viejo*, *ojo*, *jamás*². » Nous trouvons en 1565 un renseignement analogue dans le vocabulaire de Sotomayor p. 11. « La *j*, dit-il dans son français baroque, estant mise au-devant d'une voyelle qui est consonnante se prononce comme les français »; et dans sa grammaire « *g* siendo acompañada de una *e*, *i*, suena como *je*, *jy*. » Il y donne également à *x* le son du *ch* français³. C'est ce que faisait aussi en 1568 Gabriel Meurier dans ses « Coloquios familiares »⁴.

Il ressort de ces citations, quelques doutes que la sagacité des auteurs des livres d'où elles sont tirées peut parfois inspirer, qu'au commencement de la seconde moitié du xvi^e siècle la *g* devant *e* et *i* et la *j* avaient le même son qu'en français, et que la *x* avait celui de notre *ch*, c'est-à-dire le son qu'elle a encore le plus souvent aujourd'hui en portugais. Quelques années plus tard, au contraire, en 1580, Juan de la Cuesta, dans son « Libro y tratado para enseñar leer y escribir », nous dit que la *equis* et la *jota*, qu'il voulait encore distinguer⁵, étaient le plus souvent confondues

1. P. 6 et 11. V. pl. haut p. 151, note.

2. *Ensayo de una bibliotheca española de libros raros y curiosos*, 2 vol. in-4°. Madr. 1863, I, 857.

3. *Gramatica con reglas muy provechosas y necesarias para aprender la lengua francesa. — Vocabulario de los vocablos que mas comunamente se suelen usar*, faisant suite à la *Gramatica*, in-12. En Alcalá de Henarès, 1565.

4. *Coloquios familiares muy convenientes*. Anvers 1563, « *xa*, *xe*, *xi*, dit-il, correspondent à *cha*, *che*, *chi*. »

5. « Asi es menester, dit-il p. 12, que los que enseñan leer y escribir adviertan en que sus discipulos tengan entendido como hace de diferenciar de

dans la prononciation, et par conséquent, comme il attribue aussi à la *g* et à la *j* la même valeur, *g*, *j* et *x* commençaient alors à avoir le même son ; mais quel était au juste ce son ? D'après la définition que Velasco en donnait deux ans après, il semble bien qu'il était déjà celui même que ces lettres ont aujourd'hui. « Formase », dit-il dans son « Orthographia y pronunciacion castellana », « con el medio de la lengua inclinada al principio del paladar, no apegada a el ni arrimada a los dientes, que es como los estrangeros la pronuncian¹. » Le témoignage de Doergank dans ses « Institutiones in linguam hispanicam » que j'ai déjà eu occasion de citer, ne laisse aucun doute à cet égard. « *g*, dit-il page 3, ante *e* et *i* effertur ut *j* longum, vel ut *x* ante vel inter vocales, vel ut *ch* apud Germanos, ut *muger*, *regir*..... quasi *mucher*, *rechir*... » Et page 6 : « *j* consonans effertur ut *x* apud Græcos vel ut *ch* apud Germanos, ut : *hijo*, *hija*, *Juan*, *Jesu*, quasi *ixc*, *ixx*, *Xcōv*, *Xésov*, Græcè, vel *hicho*, *hicha*, *Chuan*, *Chesu*, Germanicè. »

Ainsi à la fin du xvr^e siècle, *g*, suivi de *e*, *i*, *j* et *x* avaient pris en espagnol le son du *χ* grec ou du *ch* allemand, mais on continua encore longtemps, du moins à l'étranger, de leur attribuer celui du *ch* français ; c'est ce que faisait encore en 1608 Jean Saulnier dans son « Introduction en la langue espagnole par le moyen de la française » ; « *ja*, *je*, *jy*, *jo*, *ju* ; *xa*, *xe*, *xy*, *xo*, *xu* ; *ge*, *gi*, dit-il, se doivent prononcer comme en français. » Mais sans doute il ne faut voir là ou que l'impuissance de figurer un son qui n'existe pas dans notre langue, ou qu'un renseignement erroné, emprunté à la prononciation que donnent à la *jota* et à l'*equis* les habitants du Nord de l'Espagne, lesquels ne connaissaient pas alors et ignorent encore la spirante gutturale. « Catalauni et Arragones, remarquait Doergank, Gallicis vicini, Gallicam pronunciationem retinent, et *ge*, *gi* spirant more Gallorum. » Mais, en 1610, C. Oudin définissait assez bien le son de la *g*, qu'il reconnaissait comme identique à celui de la *j* et de la *x* ; « *g* devant *e* et *i*, dit-il, se prononce plus rudement qu'en notre langue, et se forme au palais de la bouche, repliant le bout de la langue en haut et la poussant vers le gosier. » Cependant, tant il est difficile pour un Français qui ne sait pas l'allemand, de trouver un point de comparaison pour la spirante

la *x* a la *i* jota, porque muchas vezes he visto descuydarse en esto que por escribir *Guadalaxara*, dizen con *j* *Guadalajara*. »

1. Burgos 1582, p. 116 et 117, citée par Diez, *Gramm.* I, 370.

espagnole, Oudin compromettait la définition assez exacte qu'il avait donnée, en ajoutant que la *g* avait dans ce cas « quelque affinité avec notre *ch* français ». De même il disait que les Espagnols prononçaient la *jota* « quasi comme *schota* », bien qu'il ajoutât ce trait caractéristique de son véritable son, en « retournant la langue vers le haut du palais et en dedans de la gorge ». On voit par ce qui précède comment le nom du héros de Cervantès a dû se prononcer au *xvi^e* siècle, comme nous le faisons encore, don *Quichotte*, tandis que les Espagnols disent aujourd'hui don *Quijote* ¹.

CHAPITRE III

DU C VÉLAIRE ET DU C PALATAL TRANSFORMÉS DANS LE PICARD ET LE NORMAND.

En parlant de la transformation du *c* vélaire en *ç* ou *z* dans le français, j'ai déjà fait remarquer qu'il n'en était point de même dans tous les dialectes de cette langue. Le *c* vélaire, en effet, persiste en général dans le picard et souvent dans le normand. Mais le fait de la conservation de la vélaire n'est pas le seul caractère qui distingue le consonnantisme de ces deux dialectes de celui du français proprement dit, tandis que dans cet idiome la gutturale palatale s'est changée en *ç*, *s* ou *z*, elle est devenue *ch* toujours dans le picard et le plus souvent dans le normand, toutes les fois qu'elle n'a point donné naissance à une spirante sonore ; il y a là dans le traitement qu'ont subi les deux gutturales dans ces dialectes une espèce de solidarité qui ne permet point d'en séparer l'étude.

L'histoire des dialectes français est encore à faire ; heureusement, pour la question particulière que j'examine, la connaissance approfondie n'en est pas nécessaire. En 1839 Fallot, dans ses « Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au *xiii^e* siècle, » a le premier, je

1. Cette prononciation de la *g*, de la *j* et de la *x* régna longtemps en France ; sur un exemplaire de la grammaire d'Oudin, édition de 1659, que possède la Bibliothèque nationale, un lecteur — du temps à ce qu'il semble — a figuré par *ch* la prononciation de ces trois lettres. On trouve aussi le mot *Xerès* écrit *Cherèz* dans une lettre adressée à Dubois (Aubertin, *Esprit public au XVIII^e siècle*, p. 103). L'on sait également que le vin produit par le territoire de cette ville, le *Xeres*, a pris le nom de *Sherry* en anglais.

crois, essayé d'en établir la classification et d'en faire la géographie, mais l'ignorance des textes non encore publiés et surtout une mort prématurée ont empêché ce philologue si bien doué de donner à ce sujet tous les développements et l'exactitude désirables. C'est lui cependant qu'on a suivi le plus souvent, sans le contrôler ; c'est ainsi que l'auteur de la « Grammaire de la langue d'oïl et des dialectes français au XII^e et XIII^e siècle, » Burguy s'est borné à le copier, sans rien ajouter d'essentiel à ce qu'il avait dit. Fallot reconnaît dans le français trois dialectes principaux : le bourguignon, le picard et le normand. Burguy a accepté cette division comme le reste et Diez lui-même, qui a repris la question avec sa compétence et sa supériorité ordinaires, ne repousse point cette classification. Cependant deux ans après la publication de l'ouvrage de Fallot, en 1841, M. Le Roux de Lincy dans l'introduction des « Livres des Rois » combattait cette division artificielle et arbitraire et lui en substituait une en cinq dialectes : le normand, le flamand, le bourguignon, le lorrain et le poitevin¹. Il est incontestable que la classification de l'éditeur du Livre des Rois, sans être irréprochable, est préférable à celle de Fallot ; mais peu importe d'ailleurs au point de vue de l'étude des gutturales ; dans le traitement qu'ils leur ont fait subir, on peut, en effet, diviser les dialectes français en trois groupes, le picard, c'est-à-dire le dialecte de la Picardie et de l'Artois, auquel se rattache le rouchi ou dialecte de la Flandre française, lesquels gardent la gutturale vélaire et changent la

1. P. 59. M. Littré a, dans le premier chapitre de son *Histoire de la langue française* (I, 12), adopté la classification de Fallot et de Burguy, c'est-à-dire la division de la langue d'oïl en trois dialectes principaux ; dans l'*Introduction* qu'il y a jointe, il en reconnaît (p. 43), au contraire, quatre : « le bourguignon ou langue de l'Est ; celle du Centre ; celle de l'Ouest ou normand ; celle du Nord ou picard. » Le traitement que le normand proprement dit a fait subir aux gutturales ne permet pas de le réunir aux idiomes des autres provinces de l'Ouest, qui les ont traitées comme les dialectes du Centre et de l'Est ; il faut donc diviser le groupe d'idiomes propres à cette partie de la France au moins en deux, ce qui nous ramène à peu près à la classification de Le Roux de Lincy. L'objection que je fais à la division adoptée par M. Littré s'applique bien plus encore à celle que paraît proposer M. Gaston Paris (*Al.*, p. 41), lequel réunit dans un même groupe le normand et le dialecte de l'Île-de-France et de la Champagne ; j'espère montrer qu'il faut nécessairement isoler le normand du dialecte des provinces voisines, et en faire, comme le picard, un dialecte à part. L'incertitude où l'on est encore sur cette question me servira peut-être d'excuse si j'y insiste si longuement.

palatale en spirante *ch* ; le normand, parlé dans la province à laquelle il doit son nom, et dans lequel le *c* vélaire persiste le plus souvent et le *c* palatal se change d'ordinaire en *ch* comme dans le picard ; enfin les autres dialectes français se rattachant plus ou moins étroitement au bourguignon et au langage de l'Île-de-France, lesquels changent la vélaire en *ch* et la palatale en *ç*, *s* ou *z*. Le lorrain présente bien quelques cas de persistance de la gutturale, mais ils sont trop peu nombreux pour être considérés autrement que comme des exceptions ; quant au wallon que cette classification ne comprend pas, si dans un certain nombre de mots il a conservé aussi la gutturale vélaire, le plus souvent pourtant il la traite comme le français¹ ; la modification de la gutturale palatale n'offre d'ailleurs rien de particulier dans ces deux dialectes, je puis donc les passer sous silence et me borner à parler du picard et du normand, les seuls dont le consonnantisme guttural diffère à cet égard essentiellement du français. Quant aux causes qui ont pu faire que dans ces trois grandes régions de la France du Nord, les deux gutturales et en particulier la vélaire aient été traitées d'une manière si différente, j'en ai déjà parlé et j'y reviendrai plus tard en finissant cette étude ; mais avant de la commencer il me faut encore donner quelques explications préliminaires sur les difficultés qu'elle présente².

J'ai déjà parlé à plusieurs reprises de l'incertitude que l'absence de signes déterminés jette sur cette question. Ainsi on rencontre, en particulier dans le Psautier d'Oxford, où

1. On trouve par exemple *c* persistant dans *calengi*, *cangt*, *capeler*, *catt*, *cau* (*caulem*), etc. ; *c* s'est changé en *ch*, au contraire, dans *chaive*, *champi*, *chapai*, *chape*, *chdr*, *charmer*, *charnale* (*carpinum*), *chdse* (*calceam*), etc. Cf. Ch. Grandgagnage, *Dict. étym. de la langue wallone*.

2. Inutile d'ajouter que les différences dialectales que je signale, comme celles qu'on peut indiquer comme véritablement essentielles, ont dû apparaître dès les premiers temps de la langue ; l'unité primitive d'idiome si chère à Génin, et qui n'était autre chose que la théorie de Raynouard appliquée à la langue d'oïl, a été trop bien réfutée par M. Littré pour que je vienne la combattre à mon tour ; et je ne parlais pas d'une opinion aussi arriérée, si je ne la retrouvais encore en 1872 dans la préface d'un livre qui a eu un certain retentissement. « Nous ne pensons pas, dit M. L. Gautier dans la préface de la troisième édition de la *Chanson de Roland*, qu'à l'époque et sous la plume de notre poète, le dialecte normand ait présenté exactement les mêmes formes que le dialecte français, comme cela avait lieu antérieurement à la conquête de l'Angleterre, » comme si le changement de la gutturale en chuintante n'avait point eu lieu déjà en français tandis que le normand l'ignorait.

ce mot se trouve à chaque page, *chi* (qui) écrit par *ch* ; or il est impossible qu'ici on ne lui accorde pas la valeur gutturale, et nous avons ainsi un exemple certain de *ch* figurant le son *k* ; mais dans le même texte nous trouvons *ch* suivi de *a* ; faut-il dans ce cas lui accorder la même valeur ou lui donner comme en français le son *ʃ* ou *ç* ? Par contre *c* seul suivi de *a* peut-il prendre un son chuintant, ou faut-il toujours lui donner dans ce cas une prononciation gutturale ? Ces questions d'une solution déjà si difficile par elles-mêmes se compliquent encore par cette circonstance qu'on ne sait pas le plus souvent, étant connue la nationalité du poète ou de l'écrivain, quelle était celle du copiste ; aussi arrive-t-il bien souvent, comme nous le verrons par la suite, qu'on a un texte primitivement picard ou normand copié par un scribe français et réciproquement ; or dans ce cas, ou par négligence, ou à dessein¹, — on en a denombreux exemples, — le copiste a changé le texte primitif qu'il nous a transmis, et nous nous trouvons en présence ou d'un texte picard ou normand remis, au moins pour son consonnantisme, en français et réciproquement, ou bien, et alors la difficulté est encore plus grande, d'un texte ayant en partie conservé sa physionomie primitive, en partie modifié. C'est ainsi sans doute qu'il faut expliquer souvent les doubles formes en *ca* et en *cha*, provenant de *ca* latin, en *ce* et en *che*, provenant de *ce* ou de *ti* assibilé, qu'on rencontre dans tant de textes originaires picards ; mais il peut se faire aussi, si le texte picard ou normand n'est point ancien, que la double leçon vienne d'une double forme connue de l'auteur. Faut-il regarder les deux formes comme bonnes ou en exclure une pour ne garder que l'autre, et laquelle ? Comment prononcer aussi la syllabe *ce*, provenant de *ca* ? faut-il lui donner le son assibilé *ce* ou guttural *ke* ou encore le son chuintant *che* ? On voit toutes les difficultés que soulève cette question. Quand l'origine des textes est connue, on peut la trancher sans trop de peine ; ainsi dans les textes évidemment français, si on a le même mot écrit par *ca* et *cha*, comme on sait d'ailleurs que *ch* est le son français normal, on peut, je crois, le donner dans tous les cas au mot et rétablir le texte dans ce sens ; de même que si un même mot est écrit par *ce* et par *che*, si l'*e* représente un *a* latin, la chuintante étant le son normal, on peut le donner au mot et l'écrire par *ch*.

1. M. G. Paris m'a dit avoir vu au mont Cassin un manuscrit du Barlaam, dont on s'était appliqué à changer les *c* (suivis de *a*) du texte primitif en *ch*.

Ainsi dans ces vers du Guillaume d'Angleterre de Crestien de Troie :

Au plus tot qu'il pot vers la roce
Si k'a un rain del bos acroce *

on peut, je crois, changer *roce* et *acroce* en *roche* et *acroche*, d'autant plus que quelques lignes plus loin on trouve le mot *roche*.

Jusqu'à la roche ne s'arreste.

De même dans ces deux autres vers du même poème :

Li pent si pres c'au nes li touce
Et sa levre dusqu'à la bouce *

on peut remplacer *touce* par *touche* et changer *bouce* en *bouche* donné par un vers précédent :

Et li leus qui en sa bouche a.

Mais si, au lieu d'un texte français, on a un texte picard ou normand, dans quel sens se prononcer ³? Car, on le sent, c'est dans l'interprétation même des signes employés par les copistes pour représenter le son issu du *c* latin que réside la solution du problème. On est ainsi presque renfermé dans un cercle vicieux, aussi a-t-on regardé comme à peu près impossible de débrouiller entièrement la question. Voyons cependant jusqu'à quel point on peut la résoudre. Je commencerai par le picard, le plus connu des deux dialectes que je veux étudier.

1° Picard.

Le picard est le dialecte parlé avec quelques légères modifica-

1. Man. fonds français 375 (anc. 6987), fol. 242, 1, 1.

2. Id. fol. 243, 1, 2. Bartsch dans la première édition de la Chrestomathie avait mis, sans doute par analogie avec les formes *roce* et *acroce*, *boce* et *toce*; dans la seconde il a corrigé et mis *boche* et *toche*.

3. Ainsi si le texte précédent au lieu d'être tiré d'un poète français était l'œuvre d'un poète normand ou picard, il faudrait lire dans le vers *Au plus tôt... roque* et au vers suivant *acroque*. Il est même probable que c'est ainsi que prononçait le scribe de ce poème dont la copie présente — du moins dans son consonnantisme — des traces évidentes du dialecte normand ou picard, ainsi *carele*, *cier*, etc. De même pour les vers

si grant doel a, ne set qu'il face,
li leus s'enfuit et il le cace,

il faut au second vers substituer *chace* ou *chasse* à *cace*; mais si le texte était picard ou normand il faudrait mettre au premier vers *fache* et au second *cache*.

tions dans la Picardie, l'Artois et la Flandre française ; il comprend le picard proprement dit, qui est l'idiome des deux premières de ces provinces, et le rouchi particulier à la troisième. Les caractères qui distinguent le vocalisme picard sont la prédilection qu'il affecte pour la diphthongue *oi* — ce qui lui est commun d'ailleurs avec le français proprement dit — et pour la diphthongue *ie* substituée à *a* long ou bref accentué ou à *e* en position, — ce qui lui est particulier. — Son consonnantisme, comme je le montrerai, a pour caractère distinctif la persistance de la gutturale vélaire suivie de *a*, laquelle se change, comme nous avons vu, en *ch* dans le français, et la transformation en *ɝ* de la gutturale palatale, laquelle se change au centre et à l'Est de la France en *ç*. Ce double caractère lui est commun avec le normand. Enfin, et cela lui appartient exclusivement en propre, le picard ne connaît qu'une seule forme pour l'article féminin et masculin singulier, celle du second de ces deux genres, *li*, *le*¹. Ceci posé, voyons, par l'étude comparée des anciens textes et de la langue actuelle, comment cet idiome a traité les gutturales.

Les monuments du dialecte picard sont presque innombrables. Arthur Dinaux, qui a consacré trois volumes, sans l'épuiser, à l'histoire des trouvères d'une partie seulement de la région où le picard est parlé, n'en a pas compté moins de dix pour le pays de Cambrai, trente-deux pour le Tournésis et soixante-quinze pour l'Artois. Le nombre des trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois³, dont bon nombre ont écrit dans le dialecte picard, est encore plus considérable, et dans cette énumération ne sont pas compris les écrivains picards proprement dits. Heureusement il n'est pas besoin d'étudier les œuvres de tous ces poètes, dont une grande partie est d'ailleurs inédite, pour arriver à la connaissance de l'idiome dans lequel ils ont écrit ; quelques textes suffisent pour cela ; j'en choisirai quelques-uns d'origine artésienne ou flamande, et j'y joindrai l'examen des Chartres d'Aire, publiées en 1870 par M. Natalis de Wailly, et celles encore plus curieuses d'Auchy, que de Bétencourt a fait connaître dès 1788 ; enfin pour le picard moderne je me servirai

1. La seule différence qu'il y ait entre les deux articles, c'est que l'article masculin peut se contracter en *du* au génitif, en *au* au datif, tandis que l'article féminin reste *de le*, à *le*.

2. *Trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord de la France*, 3 vol. in-8°, Paris 1837-1843.

3. *Trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois*, 2 vol. in-8°, Paris 1863.

du dictionnaire assez exact qu'a fait de cet idiome l'abbé Corblet.

Les textes picards les plus importants du ^{xii}^e et du ^{xiii}^e siècle publiés jusqu'ici sont le « Lai d'Ignaurès », par Renaut « le Roman de la Violette » ou de « Girart de Nevers » par Gyrbers ou Gibers de Montreuil, « Eracle » de Gautier d'Arras, « Barlaam et Josaphat » par Gui de Cambrai, également auteur d'une des branches du « Roman d'Alexandre », le « Jeu de Saint Nicolas » par Jehan Bodel, le « Jus Adan le Boçu » par Adam de la Halle, des Fragments plus ou moins considérables des poèmes d'Adenès le Roi, et d'Herman de Valenciennes, etc. Tous ces textes n'ont point sans doute la même importance phonétique et ne méritent pas également dès lors d'attirer l'attention ; mais leur comparaison peut servir à éclairer les différents points de la question, voilà pourquoi je les soumettrai tous à un examen au moins rapide. Je commence par l'œuvre de Gibert de Montreuil, le « Roman de Gérard de Nevers ou de la Violette. »

Tel que M. Francisque Michel l'a publié d'après les manuscrits 7595 et 7498 de la Bibliothèque nationale, le texte nous montre le plus souvent *ch* substitué à *c* suivi de *a* latin ; dans les cinq cents premiers vers, *c* ne persiste que dans les mots *caut* v. 269 ; *canchon* v. 130 ; *canconnete*, v. 200 ; *cans* v. 41, 313 ; *cantans* v. 174 ; *cantes* v. 109 ; *canté* v. 236, 327 ; *cantoit* v. 180 ; *câstelaines* v. 86 ; *buce* v. 324 ; *cief* v. 276 ; *ducoise* v. 86, 107 ; c'est-à-dire quinze fois ; partout ailleurs, au contraire, c'est-à-dire plus de quarante fois, il a fait place à *ch*, ainsi ; *auchun* v. 22, 23 ; *chières* v. 76, 77, 499 ; *arche* v. 89 ; *chambre* v. 96 ; *chanter* v. 119, 160, 197, 318, 436 ; *chanconete* v. 47, 137 ; *chancon* v. 103, 111, 116, 124, 184, 190, 233, 445 ; *chanta* v. 105 ; *chant* v. 106, 149, 199 ; *chante* v. 149 ; *chantera* v. 232 ; *chevaliers* v. 70, 251, 306 ; *chief* v. 164, 330 ; *chastelaine* v. 134, 182 ; *chastelain* v. 331, 337, 341 ; *chastiel* v. 330 ; *chose* v. 169, 407, 410 ; *chascun* v. 97, 271, 295, 297 ; *cheuz* v. 460 ; *afiche* v. 272 ; *meschief* v. 277 ; *achievoit* v. 473. Quant à *ci* ou *ti*, ils sont le plus souvent remplacés par *ch* ; ainsi : *scienche* v. 21 ; *semblanche* v. 373 ; *vaillanche* v. 374, 427 ; *justichier* 453 ; *entechier* v. 454 ; *merchi* v. 128, 372, 394, 396 ; *tierche* v. 160 ; *fache* v. 384 ; *anchois* v. 307, 400 ; *chou* v. 11, 19, 62, 165, 174, 180, 187, 231, 240, 244, 260, 275, 336, 349, 403, 423, 463, 470 ; *che* v. 288, 411, 420, 455, 479 ; *chi* v. 272 ; *Couchi* v. 127 ; *chiel* v. 401 ; *serviche* v. 64 ; *sorchière* v. 500 ; *dreche* v. 156 ; *comencherai* v. 45 ; *comench* v. 19 ; *comenche* v. 99,

123; *comenchier* v. 97; *comenchie* v. 143. On trouve *c* ou *s*, au contraire, substitué à *ti* ou au *c* palatal transformé dans *comencie* v. 116; *comence* v. 103; *drece* v. 330; *ce* v. 27, 367; *cis* v. 16, 462; *cil* v. 216, 227, 258, 484; *cel* v. 252; *celle* v. 111; *cest* v. 293, 444; *decut* v. 222; *decevant* v. 390; *decoivre* v. 447; *Besancon* v. 101; *certes* v. 286; *escient* v. 292; *damoisiele* v. 327; *maisielle* v. 328; *semonce* v. 225; *sospecon* v. 446; *pucieles* v. 76, 112; et *chancon* v. 102, 111, 183, 190, 233, 445; *chanson* v. 116; *chanconete* v. 47, 137, 200. Le son assibilé de *c* ou de *ti* a été conservé près de quarante fois, — en tout trente-sept fois; — il s'est changé en *ʃ* environ cinquante fois (quarante-neuf).

Quelle conséquence faut-il tirer de cette double représentation des deux gutturales ? Faut-il admettre que le *c* vélaire persistait ou se changeait en *ʃ*, le changement en *ch* toutefois ayant lieu plus souvent que la persistance du *c*, et que le *c* palatal se transformait également plus souvent en *ʃ* qu'en *ç* ? Cela est peu vraisemblable ; bien qu'il soit possible que les deux sons *ca* et *cha*, peut-être aussi *ce* et *che*, aient coexisté parfois, il est peu probable que la confusion ait été jamais portée dans la langue aussi loin que dans le texte que nous avons ici ; l'emploi des doubles formes *ch* et *k*, *ce* et *ch*, dans les mêmes mots, l'arbitraire qui préside à leur choix, tout fait croire que la langue du copiste et celle du poète ou du premier scribe n'étaient pas la même ; par exemple, s'il n'est pas absolument impossible d'admettre que Gibert de Montreuil ait dit à la fois *canchon* et *chancon*, — quoiqu'il semble plus naturel d'attribuer au copiste les nombreuses confusions qu'on rencontre sans cesse entre *c* et *ch* ; — il n'est pas vraisemblable que le mot *chancon*, par exemple, qu'on trouve au vers 124 et dont la première partie est française et la seconde picarde, appartienne au texte primitif, et il ne faut voir là, je crois, qu'une des nombreuses altérations dont il a été l'objet ; le scribe avait probablement sous les yeux le mot *canchon*, sans en modifier la fin, il a changé dans la première syllabe, comme il a fait sans doute dans tant d'autres mots, *c* en *ch* et a eu ainsi la forme barbare *chancon*¹. Il est difficile d'expliquer aussi, il me semble, autrement que par une altération du texte primitif le rapprochement à la fin des vers de *cief* et

1. On en trouve d'analogues, il est vrai, dans la *Muse normande*, mais l'origine récente de ce recueil de poésies et leur caractère savant leur enlèvent toute valeur phonétique.

meschief, ducoises et richoises, formes que le trouvère n'a pu vouloir faire rimer ensemble; enfin une preuve nouvelle des changements qui ont été apportés par le copiste au texte primitif, c'est la présence fréquente de l'article français *la* au lieu de la forme picarde *le*, que l'Artésien Gibert évidemment a dû seul employer.

Le « *Lai d'Ignaurès* » de Renaut, publié d'après le même manuscrit 7995 que le Roman de la Violette¹, nous montre comme lui les formes *ca* et *cha*, *ce* et *che*, coexistant; mais ici la gutturale vélaire persiste plus souvent que dans le poème de Gibert; *ch* aussi s'y substitue bien plus régulièrement au *c* palatal transformé; or comme ce sont là les caractères mêmes du dialecte picard, il est évident qu'on a ici un texte plus correct ou moins altéré que celui du Roman de la Violette.

Le Roman de « *Barlaam et Josaphat* », par Gui de Cambrai², offre cette particularité que, dans les 72 premiers vers, le *c* suivi de *e* ou *i* et *ti* sont constamment représentés par *c*, le *c* vélaire n'y ayant persisté que deux fois; à partir du vers 72, au contraire, *ce*, *ci* et *ti* sont le plus souvent transformés en *ch*, comme si le copiste, après avoir commencé à remettre en français le texte picard qu'il transcrivait, y avait ensuite renoncé pour revenir au texte primitif; mais *c* suivi de *a* ne persiste toujours qu'exceptionnellement³.

Le « *Roman d'Alexandre*⁴ » présente plusieurs des caractères du dialecte picard : la confusion fréquente de l'article masculin et de l'article féminin⁵, son vocalisme, ne laissent pas de doute

1. *Lai d'Ignaurès*, publié par Fr. Michel, in-8°, Paris 1832.

2. *Barlaam et Josaphat*, publié par Herm. Zotenberg et Paul Meyer, in-8°, Stutt. 1864.

3. Voir sur cette altération des textes les observations si justes de M. G. Paris, *Vie de Saint Alexis* p. 8. Elle n'est pas d'ailleurs particulière à nos scribes du Moyen Age ni aux anciens monuments de notre langue, les scribes de l'antiquité ne s'en faisaient pas faute non plus. « On connaît plus d'un monument, dit M. Egger (*Mém. d'hist. anc. et de phil.* p. 472), où le copiste a naïvement altéré, par des formes particulières à sa propre langue, le style de l'original qu'il recopiait; c'est de cette manière que chez les anciens le dorisme sicilien des écrits d'Archimède s'est peu à peu effacé, sous la main des scribes, pour faire place aux formes du dialecte attique ou même du dialecte commun. »

4. *Li Romans d'Alexandre*, p. p. H. Michelant, Stuttg. 1846.

5. Ainsi dans ces vers :

*Le car ot bele et blanche comme nois sor gelee.
Li ruisiaus estoit clers et blanque li gravele.*

à cet égard ; quant à son consonnantisme, nous voyons *c* suivi de *a* latin persistant fréquemment, quoique souvent aussi remplacé par *ch* ; *ce*, *ci*, *ti* ne sont remplacés que par *ce* ou *ci*. C'est-à-dire que la gutturale palatale *y* est traitée comme en français, la gutturale vélaire, suivie de *a*, à la fois comme en français et en picard.

« Eracles l'Empereor¹ » de Gautier d'Arras présente quelque chose d'analogue ; la vélaire *y* persiste régulièrement, tandis que la palatale *y* est toujours représentée par *ce*, non par *ch*, comme dans les premiers poèmes que j'ai examinés². Ainsi des deux caractères qui distinguent, comme nous verrons, le consonnantisme du picard un seul se retrouve ici, l'autre n'existe pas, ou du moins l'orthographe du poème ne le signale pas. L'article masculin ne se substitue pas non plus en général à l'article féminin ; tout semble donc indiquer ici un texte altéré ou modifié par le scribe. Il n'y a là rien qui doive surprendre, et cette confusion orthographique est fréquente, non-seulement dans des poèmes différents, mais dans un même poème ; ainsi dans le « Roman du Bastard de Bouillon, » on trouve au commencement du poème *ca* = *ca* et *ce* = *ce* ; à la fin, au contraire, *ca* persiste bien toujours, mais *ce* est remplacé par *che*³, ce qui ne peut tenir qu'à un caprice du copiste ou à ce que le texte nous a été transmis par deux scribes différents.

L'examen des poèmes d'Adenès le Roi et d'Herman de Valenciennes confirme encore cette manière de voir. Les « Enfances Ogier » et « Berte aux grans piés » du premier sont des poèmes tout français par le consonnantisme ; *ca* s'y change régulièrement en *ch* ; *ce*, *ci* ou *ti* y sont représentés par *ce*, *ci*. Dans le fragment de « Cleomadés » donné dans la Chrestomathie de Bartsch d'après le manuscrit 54 de la Bibliothèque de la Sorbonne, il en est tout autrement ; la vélaire suivie de *a* persiste ou se change en *ch* ; la palatale s'assibile ou se transforme également en *ch*. Ainsi on a : *c(a)* = *k* dans *blanque* (8 fois), *cambre* (id.), *candeles*, *Carmans*, *cose* (2 fois), *cescun* (id.), *castel* et même *make* (345, 18), comme si ce mot venait de *maca* non de *matea* ; au contraire, *c(a)* se change en *ch* dans *chambre* (3 fois), *chastel* (2 fois), *chastiaus*, *chancons*,

1. *Eracles l'empereor*, hgg. v. Massmann.

2. Cela a lieu également dans *Blancandin et l'Orgueilleuse d'Amor*.

3. Voir les fragments donnés par A. Dinaux, *Trouvères brabançons*, etc. p. 92.

chans, chascun (2 fois), *cheval*, (id.), *chevel, chevillette, chief*. De même on trouve *ce* ou *ti* représenté par *ch* dans *ancieneté, cha, che, adrechîé, drechié, lyonchiaux, machues*; avec *c* seul, au contraire, *bracîeus, cel(e)* (4 fois), *cil* (2 fois), *çou* (id.), *certainement, comnenca, commencement, commençoit, facon, graciouse* et *graciêus, perçoit, precieuse*¹. Dans le court fragment donné par Dinaux du « *Maugis d'Aigremont* », *ca* a toujours conservé sa valeur gutturale, *c* suivi de *e* ou *i* se change en *ch*². Il en est de même dans le « *Roman de Vivien*. »

Dans les poèmes d'Herman de Valenciennes, trouvère bien plus ancien que ceux dont nous venons d'étudier les œuvres, mais dont les manuscrits sont à peu près aussi récents, nous trouvons quelque chose d'analogue. Ainsi dans la « *Genesis*, » *c* suivi de *a* persiste comme dans *Eracle*; *c*, suivi de *e* ou *i*, a été traité comme dans le même poème et par conséquent comme en français. Le « *Livre de la Bible* » ou la « *Bible de sapience* » a un caractère tout différent. Le fragment donné par Bartsch d'après un manuscrit de Mayhingen du XIII^e siècle³ nous montre le *c* palatal ordinairement transformé en *ch*, et n'étant représenté par *c* qu'exceptionnellement, — 10 fois sur 74 fois qu'il se transforme en *ch*. — Quant au *c* vélaire, il a conservé sa valeur gutturale dans *cantant, canté*, — à côté, il est vrai, de *chant* (2 fois), et de *enchanté*, — *canus, cauchié, Mikiel*; il est représenté, au contraire, par *ch* dans *chose* et dans *chevalerie, pechiés* et *pechierre*, termes consacrés et qui ont bien pu avoir le son *ch* dans toute la France du Nord.

L'étude du « *Poème moral* » publié également par Bartsch et, comme le fragment d'Herman de Valenciennes, d'après un manuscrit de Mayhingen⁴, nous donne naturellement le même résultat que celui du fragment, tout en témoignant cependant d'une langue plus correcte; ainsi *ci* et *ti* sont ici représentés sans exception par *ch*; quant à *ca*, il persiste ou se transforme en *ch* presque indifféremment; ainsi on trouve écrits avec *c*: *encache, pourcache, campion, cangera, mercatour, peccatour*; avec *ch*, au contraire, *blanche* (2 fois), *chascun, chetivele, chaiere, chiere*.

1. Bartsch, *Chrest.* 341 et suiv.

2. Din. *Trouvères brabançons*, etc. p. 139.

3. *Chrest.* p. 70.

4. *Chrest.* p. 339.

On ne peut douter d'après les résultats si divers que nous donnent les poèmes du même trouvère ou du même pays, suivant qu'ils nous sont transmis par des manuscrits différents, que les divergences de leçon et les variantes dans le traitement des gutturales ne soient dues aux copistes de ces poèmes ; l'examen du Jeu d'Adam nous en donnera une preuve nouvelle et directe¹ ; mais avant d'arriver à ce drame, il me faut dire un mot du « Jeu de Saint Nicolas » de Jehan Bodel, prédécesseur d'Adam de la Halle. Dans le texte de ce poème, donné par MM. Monmerqué et Fr. Michel², on voit *ci* et *ti* régulièrement remplacés par *ch* ; *ca* persiste encore ou se transforme en *ch*, mais il persiste plus souvent qu'il ne s'est modifié, et dans la proportion de quatre à deux. Ce texte se rapproche ainsi de celui de la Bible de Sapience et n'offre aucun fait nouveau ; aussi sans m'en occuper davantage je passe à l'examen du « Jus Adan ».

Quand on lit dans Bartsch le fragment du drame d'Adam de la Halle, on est frappé tout d'abord de voir que *ci* et *ti* y sont partout représentés par *c* et semblent être dès lors changés en spirante dentale ordinaire ; le *c* guttural, au contraire, a conservé sa valeur originelle et n'y est qu'exceptionnellement représenté par *ch*, par ex. dans *chier* et *chièrement*, et dans *char* à côté de *car*, *chief* à côté de *kief* (3 fois), *chanz* à côté de *encantés*, *chose* à côté de *cose*, *chascuns* à côté de *cascuns*, formes qu'on peut dès lors considérer comme des erreurs de copiste. Ainsi nous avons d'une part le son *ca* en général conservé, de l'autre *ci* (*ti*) remplacé par *c* (*s*), tandis que dans les autres textes nous l'avons trouvé le plus souvent représenté par *ch* ; il y a une énigme que l'éditeur semble ne pas avoir soupçonnée et qui serait inexplicable si nous n'avions que la copie de Keller, qu'il a reproduite. Mais M. Monmerqué, dans le « Théâtre français au Moyen Age, » et dans le sixième volume des « Mélanges publiés par la Société des bibliophiles français », a donné d'après trois manuscrits trois versions différentes de ce fragment qui nous permettent d'expliquer cette anomalie.

Dans la première, celle du manuscrit 7218 de la Bibliothèque

1. La comparaison des manuscrits d'*Huon de Bordeaux* en fournirait une autre non moins frappante ; tandis, en effet, que les manuscrits de Paris (450 Bibl. Sorb. et 1452 Bibl. nat.) sont tout français par leur consonnantisme, celui de Turin offre des traces nombreuses du dialecte picard, ainsi d'ailleurs que celui de Tours. Cf. *Huon de Bordeaux*, p. p. Ms. Guessard et Grandmaison. Préf. p. 40 et suiv.

2. *Théâtre français au Moyen Age*, p. 17.

nationale, que l'éditeur suppose avec beaucoup de raison avoir été altérée, *ca* latin est représenté constamment par *ch*, *ci* et *ti* par *c* (*s*) ; on a donc là évidemment un texte francisé. La seconde version, empruntée, vraisemblablement comme celle de Bartsch, au manuscrit 1490 du Vatican, conserve presque partout le son guttural *ca* et change toujours le son *ci* (*ti*) en *c* (*s*). Enfin la troisième version, tirée du manuscrit 2736 de la Bibliothèque nationale, fonds Lavallière, nous montre *ci* (*ti*) représenté partout par *ch*, — excepté peut-être *plocon*, — ce qui est évidemment la leçon du poète picard ; *ca*, au contraire, conservé fréquemment, est cependant représenté par *ch* dans un certain nombre de mots où le manuscrit du Vatican a gardé la gutturale primitive ; ainsi dans les mots *chascuns* (*cascuns* V.), *marchié* (*markié* V.), *blanche* (*blanque* V.), à côté de *blanque* conservé huit vers plus loin, *bouche* (*bouque* V.), *fresche* (*fresque* V.), *char* (*car* V.), *manches* (*mances* V.), *chemise* (*quemise* V.). On ne peut douter dès lors que ce ne soient là des altérations du copiste, et que le manuscrit du Vatican, d'accord en cela avec ce que nous connaissons déjà du picard, ne donne la bonne leçon pour les mots où se trouve un son dérivé de *ca* latin, comme le manuscrit du fonds Lavallière pour tous ceux où *c* est suivi de *e* ou de *i*. En même temps la comparaison de ces manuscrits et du n° 7218 nous montre comment les textes ont pu être modifiés par les scribes et les différences dialectales effacées ou confondues¹. L'examen des autres œuvres d'Adam le Bossu confirme entièrement cette conclusion. Les pièces de vers, insérées par M. Monmerqué dans la préface mise en tête du « Jus Adan » dans le sixième volume des *Mélanges* nous montrent partout, excepté dans le mot *péchié*, *c* suivi de *a* conservant sa valeur gutturale, et *c* suivi de *e* ou *i* représenté, ainsi que *ti* par *ch* ; les textes du « Jeu du pèlerin » et du « Jeu de Robin et de Marion », publiés par le même éditeur, donnent lieu à la même observation ; le son guttural de *c* suivi de *a* y persiste le plus souvent ; *ce* et *ci* se changent en *che* ou *chi*, à part de rares exceptions, qu'on peut presque toujours regarder comme des négligences du copiste. On peut et on doit, je crois, conclure de là que les textes picards les plus authentiques sont ceux qui nous

1. La *Chanson des Saxons* de Jehan Bodel, à en juger du moins par le texte tel qu'il a été rétabli par M. Fr. Michel, montre la même altération du texte primitif, évidemment picard par son origine, mais francisé par les copistes.

montrent la persistance de la gutturale vélaire et la transformation de la gutturale palatale en *ch*, et que ce double fait est caractéristique du dialecte dans lequel ils ont été primitivement écrits.

Ces conclusions trouvent leur pleine confirmation dans l'examen des chartes en langue vulgaire de la même époque. Mais avant d'en aborder l'étude, il me faut dire un mot des compositions en prose, écrites dans le dialecte picard.

Nous verrons plus loin qu'un certain nombre d'ouvrages en prose qui ont dû être écrits dans le dialecte normand, n'en présentent qu'imparfaitement les caractères; il n'en est pas de même de ceux qui appartiennent au dialecte picard; ceux-ci ont conservé tous les caractères distinctifs de cet idiome. Je me bornerai à prendre pour exemple les « *Estoires* » de Robert de Clari, un de « *Chiaus* qui conquissent Constantinoble », texte du commencement du *xiii^e* siècle. Nous y trouvons la langue dans presque toute sa pureté; ainsi, dans les six premières pages, le *c* vélaire a été conservé dans les mots *cachier*, *canoine*, *cascum*, *castelain*, *kiévetaine*, *markaandise*, *markié*, *quemanda*, *rike*, et dans les noms propres *Canteleu*, *Caieu*, *Cavaron*; il ne s'est changé en *ch* que dans *chevaux*, *chevalier*, *mareschiax* et *preeschant*, noms presque tous communs aux différents dialectes français et ayant dès lors le plus souvent la même forme dans chacun d'eux. Quant au *c* palatal, il a partout fait place à la chuintante, ainsi on a : *che*, *chi*, *chiaux*, *chelui*, *chil*, *chist*, *Chistiax*, *comenchier*, *Couchy*, *Franche*, *ichi*, *proesche*, etc. J'arrive maintenant aux chartes picardes.

Ce qui peut jeter de l'incertitude sur les résultats fournis par les poèmes attribués aux trouvères picards ou artésiens, c'est l'ignorance où l'on est de la nationalité, souvent aussi de l'époque, des copistes qui nous les ont transmis. Ici ces inconvénients disparaissent en présence de l'authenticité des documents, de là l'intérêt tout particulier qu'ils présentent. Une des collections les plus importantes que nous ayons en ce genre est celle qu'a récemment publiée M. Natalis de Wailly dans la Bibliothèque de l'Ecole des chartes¹, et qu'il a fait suivre peu après d'Observations grammaticales où l'on retrouve sa compétence et sa sagacité bien connues². Ce recueil, tiré des Archives de la Collégiale

1. *Recueil de chartes en langue vulgaire provenant des Archives de la collégiale de Saint-Pierre d'Aire*, par M. Natalis de Wailly, Paris 1870.

2. *Observations grammaticales sur les chartes françaises d'Aire en Artois* par M. Nat. de Wailly, Paris 1872.

de Saint-Pierre d'Aire en Artois nous offre un modèle incontestable du dialecte picard, puisque la province d'où il vient est peut-être celle où il s'est maintenu le plus pur, et que, la plupart des chartes qu'il renferme étant de la seconde moitié du ^{xiii}^e siècle ¹, la langue n'avait point encore été corrompue par le mélange de formes étrangères. Voyons quel en est le consonnantisme.

Comme dans les meilleurs textes picards que j'ai examinés jusqu'ici, le *c* vélaire suivi de *a* a presque toujours persisté dans les chartes d'Aire; ainsi : *car* (J), *canoine* (L, M, N, O), *concanoine* (O, P), *canter* (A), *acater* (D), *racat* (M), *racater* (H), *pourcachier* (M, etc.), *cape* (A), *capelain* (A, P, Q), *capelerie* (A, B, C, D, O, P, Q), *capille* (A, etc.), *capons* (C), *castelains* (B, G), *catens* (S), *eskevinages* (P), *frankement* (H, N, O, P, Q), *kemin* (Q), *kemisses* (J), *markié* (H), *Mikiel* (G, S), *planke* (G), *toukeront* (O) et *toukier* (J). Il faut excepter un très-petit nombre de mots où *a* a été remplacé par *e* ou *ie*, par exemple *chevalier*, qu'on trouve constamment écrit par *ch*, *despeechier* (L, p. 16), *enpeechié* (F, p. 29); *diemenches* (A, p. 19; L, p. 26), *chartère* (S, I); et quelques autres dont l'orthographe varie; par exemple *chier* (J, K, O) et *cier* (B), *chascun* (S) et *chescun* (D) à côté de *cascun* (A, etc.) ou *kaskun* (K), *chose* (H, I, L, M) et *cose* (A, C, O, N), *eschevin* (G, O) et *eskevins* (R, S), soit que l'orthographe n'en fût pas fixée définitivement, soit que le son *ch* et le son *k* coexistassent ensemble. Quant au *c* palatal, il est, ainsi que *ti* suivi d'une voyelle, représenté le plus souvent par *ch*; ainsi : *apartenanches* (G, M, N), *chouvenanches* (G), *conissanch* (H), *fache* (J), *fachent* (N), *faich* (C), *flanchié* (B), *flanchiet* (Q), *flanchièrent* (F), *lichons* (A), *parroche* (M, N, S), *parrochial* (A), *pourcachier* (M), *pourveanche* (J), *rechut* (G, M), *rechuch* (M), *rechurent* (S), *rechevoir* (N, O, P, Q, S), *renonchié* (S), *renonchiet* (Q), *renonchons* (K), *souplich* (A). D'autres fois il est représenté par *ch* ou par *c*; par exemple : *anchisseurs* (A) et *anciseurs* (G), *dechiés* (A, P, Q) et *dechès* (S) à côté de *deciès* (J), *justiches* (G, P) et *justice* (K, S), *serviche* (N, P) et *service* (A, E, F, H), et les adjectifs démonstratifs écrits tantôt *che*, *ches*, *chel*, *chil*, *cheli*, *cheus*, *chiaus*, *chest*, *chou*, tantôt *ce*, *ces*, *cel*, *cil*, *celi*, *ceux*, *ciaus*, *cest* et *co* (B). Que faut-il conclure de cette double orthographe? que *c*, tout en ne prenant devant *e* et *i* que le son *ch*, pouvait s'écrire *che* ou *ce*? ou bien qu'on prononçait alors indifféremment *ce* ou *che*, *ceus* ou *cheus*?

1. La première (A) est de 1241, la dernière (S) de 1298.

Avant de répondre à cette question, ou plutôt afin d'y répondre plus sûrement, je vais passer en revue un certain nombre de chartes, dont il est surprenant que M. Natalis de Wailly n'ait pas parlé, et qui plus anciennes en partie, plus nombreuses et souvent plus correctes que celles d'Aire, nous montrent le dialecte picard presque dans toute sa pureté. Ces chartes sont celles de l'Abbaye de Saint Silvain d'Auchy en Artois, que de Bétencourt a publiées, je crois, en 1788; elles sont les unes en latin, les autres en picard, celles-ci sont au nombre de cinquante-deux, la première en date est de 1215, la dernière de 1297.

Dans la première le *c* vélaire a toujours persisté, excepté dans *chief*, *chascun* (2 fois) et *chevalier* (3 fois), mots dont les deux derniers au moins présentent toujours une grande incertitude orthographique. Le *c* palatal, au contraire, et *ti* suivi d'une voyelle sont toujours représentés par *ch*, c'est-à-dire plus de soixante fois; on ne trouve écrit avec *c* que *ceus* et par *t* qu'*incarnation*, mot dont l'emploi demi-savant peut expliquer la forme irrégulière. On voit donc qu'au commencement du XIII^e siècle les scribes substituaient déjà *ch* au *c* palatal, de même que le *c* vélaire persistait ordinairement. Les chartes suivantes donnent des résultats analogues; cependant parfois on y trouve un nombre un peu plus grand de mots où le *c* vélaire est représenté par *ch*, ou bien le *c* palatal ou *ti* par *c* seul; une charte de 1256 même ne connaît que la transcription *c* pour le *c* palatal ou *ti* transformé; par contre plusieurs, comme celles de 1242, 1257, 1259, 1262, etc., les remplacent sans exception par *ch*; dans les autres, *c* comme signe de la palatale n'apparaît qu'exceptionnellement, *ch* en est la forme ordinaire; la gutturale vélaire aussi n'est représentée par *ch* que dans un nombre restreint de mots, comme *chastel* (168), *chartre* (166), *chose* (133, 144, 148, 161, 166, 168, 178, 186, 190, 219, etc.), *chascun* (148, 166, 193, 219, etc.), *cheval* (161), *chevalier* (66, 118, 126, 162, 172, 174, 199), *cheville* (161), à côté desquels on trouve *castel* (66, 148, 162, 172, 225), *cartre* (66), *cose* (66, 133, 144, 146, 162, 166, 182, 189, etc.), *cascun* (144, 166, etc.), *cevalier* (127 et 128); dans tous les autres comme *acater* (66), *acat* (148), *cans* (148), *canter* (230), *canteur* (193), *camp* (146, 189), *capons* (144), *calenge* (146), *escange* (148, 168, 171), *eskevin* (66, 204), *escape* (66), *kemin* (217), *Mikiel* (209), *peskerie* (220), etc., le *c* vélaire a persisté.

Ainsi les règles que j'avais entrevues dans l'étude des

poèmes picards précédemment examinés sont entièrement confirmées ; le *c* vélaire persiste, à l'exception peut-être de deux ou trois mots, comme *chevalier*, pour lesquels la langue semble avoir hésité ; le *c* palatal est remplacé par *ch* ; souvent, il est vrai, on trouve aussi *c* pour le représenter, soit seul, comme dans certains poèmes dont j'ai parlé plus haut, soit le plus souvent en même temps que *ch* ; mais en examinant les chartes d'Auchy et d'Aire, on arrive à cette conclusion que dans tous les cas le *c* palatal devait avoir le son *ch*, quelle que fût la manière dont il était représenté ; et que l'irrégularité qu'on aperçoit dans sa représentation doit être attribuée seulement au copiste. Les premières chartes d'Aire nous montrent, il est vrai, souvent *c* à la place de *ch*, tandis que dans les dernières on trouve presque toujours *ch* ; mais dans le Cartulaire d'Auchy on voit tout le contraire ; dans la première qu'il contient le *c* palatal est représenté, comme je l'ai dit, par *ch*, un seul mot excepté, tandis que dans les dernières on trouve un certain nombre de mots écrits avec *c* seul : singularité qu'on ne peut expliquer que par le caprice ou par la négligence des scribes, et qui prouve bien que *ch* n'est point un *épaississement* du son antérieur *c*.

On peut donc dire qu'au *xiii*^e siècle le dialecte picard était caractérisé par la conservation du *c* vélaire suivi de *a*, persistant ou modifié, et par la transformation du *c* palatal et de *ti* en *ch*, avec cette restriction toutefois que cette dernière transformation n'a lieu que quand *c* ou *ti* ont donné naissance à une spirante sourde, et que dans le cas contraire ils se sont changés en *s* ou *z* comme en français ; ainsi *damoisiele* (Gér. Nev. 327), *maisielle* (id. 328), *dousimes* (H. 44), *gisiés* (id. 69), *plaisir* (id. 79, 197, 216), *proisier* (id. 126, 137, etc.), *luisant* (id. 323) ; *gisoit* (Cléom. Chr. 345, 9, etc.), *damoiseles* (id. 348, 7), *markaandise* (R. Cl.), etc. Le picard a conservé ces caractères jusqu'à nos jours. Nous les retrouvons, fréquemment du moins, au commencement du *xiv*^e siècle dans le « Roman de Baudouin de Sebourc », ainsi que dans les épitaphes-chansons composées, soit dans ce dialecte, soit en rouchi, au *xv*^e et au *xvi*^e siècle, et que l'abbé Corblet a insérées au commencement de son Glossaire du patois picard. Les textes du *xviii*^e et du *xix*^e siècle qu'il a donnés offrent dans leur ensemble les mêmes caractères ; parfois sans doute on y rencontre quelques mots où la gutturale vélaire est changée en *ch* ; mais il ne serait pas difficile de les retrouver le plus souvent dans les plus anciens textes ; ainsi le mot *chevalier* a été de tout temps presque toujours écrit

dans les documents picards comme en français ; *chier*, qu'on trouve au siècle dernier dans une poésie de Don Grenier à son frère, se rencontre déjà dans la « Romance du sire de Créqui », écrite vers 1300, etc. On le voit ainsi, depuis près de sept siècles le consonnantisme du picard est resté le même, en ce qui regarde les gutturales. Les noms propres de pays et de lieu, dont je parlerai plus loin, viennent encore prouver cette fixité de caractères qu'on verrait certainement, si les monuments remontaient plus haut, embrasser un espace de temps encore plus considérable. J'arrive maintenant à l'examen des gutturales dans le dialecte normand.

II^e Normand.

Je donne le nom de normand à l'idiome parlé dans l'ancienne province de Normandie, et importé par la conquête en Angleterre, où il ne tarda pas à se modifier. Ce qui caractérise le vocalisme normand, c'est la prédilection qu'il a pour la diphthongue *ei*, employée partout à la place de *ē* et de *ī* accentués ou de *e* suivi d'une gutturale, tandis que le français et le picard leur substituent la diphthongue *oi* ; cette particularité, qui lui est commune avec la plupart des dialectes de l'Ouest, s'est conservée fidèlement jusqu'à nos jours¹. Les anciens monuments de la langue paraissent employer aussi de préférence un simple *u*, là où le picard et le français mettent *o*, *ou*, *eu* ; *ā* et *ā* accentués en latin *y* sont également représentés d'ordinaire par *e* ; *ie* ne se rencontre régulièrement qu'à la place de *ā* et après une chuintante ou une gutturale ; il en est encore de même aujourd'hui². Enfin un dernier caractère, qui n'est point toutefois aussi général qu'on le croit ordinairement, c'est le changement de la terminaison *ābam* de l'imparfait latin de la première conjugaison en *oue* ; mais cette forme, supposé qu'elle soit normande et non point seulement anglo-normande, a dû faire assez vite place à la terminaison *ete*, propre aux deux autres conjugaisons, et on n'en trouve point trace dans le patois moderne. Ces caractères du vocalisme normand sont assez bien connus ; il n'en est pas de même de son consonnantisme, par lequel il se rapproche à tant d'égards du picard ; comme ce dialecte, en effet, le normand conserve en général

1. Toutefois aujourd'hui *ei* s'affaiblit souvent en *é*.

2. Quant à *ī* accentué, lorsque la consonne suivante persiste, il est remplacé par *ie*, comme en français, par certains patois. — et c'est le plus grand nombre, — il persiste au contraire, sans se diphthonguer, dans d'autres. Il est évident qu'il a dû en être de même depuis l'origine de la langue.

la gutturale vélaire suivie de *a* et substituée *ch* à la palatale latine. Ce double caractère, ignoré à peu près complètement jusqu'ici ¹, ressort de l'étude comparée des monuments les plus authentiques de l'ancien normand et de la langue dans son état actuel, ainsi que je me propose de le montrer.

L'abbé de La Rue a consacré trois volumes à l'histoire des trouvères normands ², et s'il en a compté dans le nombre quelques-uns que ne peut revendiquer la province à laquelle il les attribue, il ne les a pas tous connus. Ce ne sont donc pas les monuments qui manquent pour étudier le dialecte normand ; il n'en présente pas moins des difficultés qui n'ont point été résolues jusqu'à présent, et dont quelques-unes, inhérentes à la nature même des anciens textes, sont peut-être en partie insolubles. J'essaierai du moins d'en éclaircir quelques-unes, par l'étude comparée des monuments les mieux conservés et les plus authentiques de l'ancienne langue et du patois parlé aujourd'hui. C'est uniquement parce qu'on ne s'est pas jusqu'ici livré à cette étude, et qu'on est allé chercher dans des textes évidemment altérés ou étrangers les caractères du normand, que la question est restée obscure.

Le plus ancien monument regardé généralement, — du moins sous sa forme première, — comme normand est la « Vie de Saint Alexis » ³. Parmi les nombreux manuscrits que nous en avons, le plus ancien et incontestablement le plus correct, celui de Lambspringen (L), publié en 1855 par Gessner dans l'« Archiv für die neueren Sprachen und Literaturen » ⁴ nous montre *c* suivi de *a* conservé toutes les fois que *a* persiste ; ainsi *acatet* 8, 5 ; *acat* 125, 5 ; *cambra* 13, 1 ; 15, 4 ; 28, 1 ; 29, 1 ; *cance-*

1. Diez a parlé du premier, mais ni Fallot, ni Burguy, ni Le Roux de Lincy n'en disent rien, et le second n'a été indiqué qu'en passant et comme moderne par l'auteur de la *Grammaire des langues romanes*. Tout récemment encore Ed. Mall dans l'étude, d'ailleurs fort consciencieuse, qui précède son édition du *Comput* de Philippe de Thaon n'a pas jugé à propos de rechercher ni comment les gutturales pouvaient bien avoir été traitées en normand, ni quelle était la valeur des signes employés pour les représenter, indifférence qui l'a amené à attribuer dans ce dialecte à *pj* transformé une valeur qu'il n'a, comme nous verrons, jamais pu y avoir.

2. *Bardes et trouvères normands*. Caen 1834.

3. C'est l'opinion de Gessner (Herrigs *Arch.* XVII, 189) et du dernier éditeur du poème, M. G. Paris (*La vie de saint Alexis, poème du XI^e siècle* Paris 1872), p. 45.

4. XVII, 189-227. Ce manuscrit avait déjà été publié par W. Müller dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* v. 299-318. Je me sers du texte de Gessner.

lers 76, 1; *cantant* 102, 2; 112, 5; *cantent* 117, 4; *candelabres* 117, 1; *capas* 117, 2; *canuthe* 82, 1; *cartre* 57, 4; 70, 3; 71, 5; 74, 3; 75, 1; 76, 2; 78, 1; *carn* 24, 1; 45, 5; 71, 1; 87, 2; *cascune* 25, 2; *casouns* 52, 1; *parcamin* 57, 1; *pecables* 76, 4. Il n'y a d'exception que pour *Acharies* (Arcadius) 92, 2, — écrit, il est vrai, *Akaries* dans le manuscrit de Paris, — *c* persiste également devant *a* changé en *e* dans *alas-cet* 75, 2; 116, 2; *blance* 78, 2; *buce* 97, 1; *cet* 85, 5; *colcer* 11, 2; *pecet* 112, 4; *vocet* 73, 2; ainsi que dans *ker* 2, 2; 2, 5; *kier* 96, 1; 82, 1; il s'est changé, au contraire, en *ch* dans *chef*, *cher* 12, 3; 22, 44, 4; 90, 5; *chevels* 87, 1; *eschevelede* 84, 4; *pechet* 22, 3; 64, 5; 110, 1. En définitive *c* persiste trente-huit fois, tandis qu'il ne se change en *ch* que onze fois. Le manuscrit le plus important après le manuscrit de Lambspringen que je viens d'examiner, celui d'Ashburnhamplace, moins ancien et moins correct que lui, nous offre un plus grand nombre d'exemples de la substitution de *ch* à *c*, même devant *a*; ainsi *chambre* trois fois, *chartre* une fois, *charn* deux fois; ainsi que *colchiet*, *chet*, *vuchie* au lieu de *colcer*, *cet*, *vocet* du premier manuscrit. Quelle conclusion faut-il tirer de l'orthographe de ces deux rédactions les plus importantes du poème? Naturellement c'est que le manuscrit de Lambspringen, plus ancien et dont le texte est le plus correct, nous donne aussi l'orthographe qui se rapproche le plus du texte primitif, et que par conséquent dans ce texte presque toujours, comme dans ce manuscrit, ou peut-être même toujours, *c* avait persisté devant *a* latin conservé ou modifié; il serait surprenant, en effet, que le copiste si fidèle, ce semble, du manuscrit de Lambspringen eût écrit *c* là où il trouvait *ch* dans l'original, ou qu'un texte si souvent falsifié, comme l'est celui du manuscrit d'Ashburnhamplace, reproduisît plus exactement l'orthographe primitive du poème que L. Quant à la prononciation réelle du *c* soit devant *a*, soit devant *e* provenant de *a* latin, il ne peut y avoir de raison de ne pas lui attribuer le son guttural latin qu'il a conservé dans tous les idiomes romans qui ne l'ont pas changé en *ch*, et qu'il a encore, comme nous verrons, en général dans le normand moderne; les transcriptions *ker*, *kier*, — comme il ne peut y avoir de doute sur la valeur du *k*, — sont même une preuve directe que la prononciation gutturale s'était conservée, même dans les mots où l'*a* latin s'était changé en *e*¹. Quant à la gutturale palatale et à

1. Je raisonne toujours dans l'hypothèse que le poème a été composé

ti transformé, ils sont toujours représentés par *c*, *s* ou *z*¹.

Après l'Alexis nous avons un monument encore plus important du dialecte normand dans la « Chanson de Roland », dont le vocalisme du moins ne laisse guère de doute à cet égard². L'examen de ce poème, véritable joyau de notre vieille littérature, nous donnera à peu près les mêmes résultats que celui de l'Alexis. Ainsi *c* persiste dans les mots :

caables v. 237. — *cadables* v. 98.

cadelet v. 936, 2927, etc.

caelines v. 2557, 2735. — *caaignables* 183. — *caaignon* 1826. — *caaignez* 128. — *encaieinent* 1827.

caeir, *cadeir*, *caïr*, v. 578, 2034, 3453, 3486, 3551. — *caeiz* 2231, 2269. — *caet* 333. — *caeite* 989, 1986. — *caist* 764, 3439. — *caüt* 3608.

calciez v. 3863.

caland v. 2467, 2647, 2927, etc. — *calanz* 2728.

cald v. 950. — *calt* 227, 1405, 1806, 1840, etc. — *calz* 1011, 1018, 3633.

calenger v. 3592. — *calengement* 394. — *calengiez* 1926. — *calenjant* 3376.

cambre v. 2332, 2593, 2709, 3992, etc.

en Normandie ; mais lors même qu'il aurait été fait dans une autre province, la conclusion serait la même ; seulement au lieu de se rapporter au texte primitif, elle se rapporterait au manuscrit de Lamspringen dont l'origine ou du moins la langue est certainement normande. Mais on voit que je diffère de l'opinion de M. G. Paris qui, tout en regardant le poème comme normand, a rétabli partout *ch* au lieu de *c*.

1. Nous verrons plus loin quelle valeur il faut attribuer au premier de ces signes.

2. Je me sers de l'édition de M. L. Gautier. Tours, 2 v. in-4°, 1872. L'éditeur non-seulement admet que le poème est écrit dans le dialecte normand, mais qu'il est l'œuvre d'un poète du pays d'Avranches, et comme tel composé dans le dialecte de cette région de la Normandie. Je n'ai rien à dire de la patrie du trouvère auquel nous devons la Chanson de Roland, si ce n'est que les arguments invoqués par M. L. Gautier pour la déterminer me paraissent assez faibles ; quant à la prétention émise dans la préface de sa troisième édition d'avoir rétabli le texte, tel qu'il a dû être écrit primitivement, il suffit pour montrer combien elle est peu fondée de dire que M. Gautier paraît ignorer quelques-uns des caractères les plus essentiels du dialecte dans lequel, d'après lui, le Roland a été composé : comment aurait-il pu dès lors en reproduire les formes si souvent altérées ? Les mêmes observations s'appliqueraient à l'édition de M. Böhrmer, qui a rétabli partout *ch* à la place de *c(a)*, s'il avait dit quelles raisons l'ont guidé dans la constitution de son texte ; mais il faut attendre pour le juger qu'il se soit expliqué.

cameilz v. 129, 114, 645, 847. — *camelz* 31.
camp v. 555, 922, 1046, 1176, 1260, etc.
campel v. 2862, 3147. — *campion* 2244.
caitive v. 2596, 2722, 3673, 3978. — *caitifs* 2698, 3817.
canut v. 230, 2048, 3954, etc. — *canud* 503. — *canue* 2307, 3654. — *canuz* 538, 551.
cancun v. 1014, 1466. — *cantee* 1014, 1466. — *cantai* 1568. — *cant* 1474. — *encanteür* 1391.
cancelet v. 3608, — *cancelant* 2227.
capele v. 52, 297, 726, 3744, — *cape* 545.
caplent v. 1347, 3475, 3888. — *caple(s)* 1109, 1678, 3403, 3380. — *capleier* 1681. — *capleit* 3462. — *capler* 3910.
carbuncle v. 1326, 2633, 2643.
cargier v. 131. — *cargiet* 645. — *cargiez* 32, 185, 652.
Charles, Carlun, Carlemaigne v. 1, 16, 28, 52, 70, 81, 218, 418, 522, 643, 766, etc.
car v. 2942; — *carn* 1119, 1265, 2141, 3606; — *cars* 1613. — *carnel* 2153. — *carnier* 2949, 2954.
carier v. 33. — *cares* 33, 131, 186. — *carettes* 2972.
cartre v. 2097. — *cartres* 1684.
castel v. 4, 23, 236, 704, 3783, etc.
cascuns v. 51, 2502, 2559, 3631, etc.
castier v. 1739.
ceval v. 1374, 1379, 1539, 1554, etc.
cevalers v. 110. — *cevalcent* v. 3195, etc.
culcet v. 2447, 2496, 3992.
embrunket v. 3645.
escange v. 840, 3095, 3714. — *escantel* 1292.
encalcierent v. 1627. — *encalcent* 2460, 2462, 3627, etc. — *encalciet* 2785, 2796. — *encalciez* 2167. — *encalz* 2446, 3635.
escapet v. 3955, etc. — *esapez* CXXII¹.
purcacet v. 2612.
racatet v. 3194, etc. — *racatent* 1833.
2° *C* persiste et se change à la fois en *ch* dans :
cevalchet v. 1616, 1812, 3078, 3965.
3° Enfin il se change en *ch* dans les mots :
achevée v. 3578.
bachelor v. 113, 3020, 3197.
blanche v. 89, 231, 1655, 3504, 3521, 4001, etc. — *blancheier* 261.

1. Manuscrit de Venise. — 3^e éd. L. Gautier.

- branches* v. 72, 80, 93, 203.
brochet v. 1125, 1077, 1225, etc. — *brochent* 1184, 1381, 1802, 3350, etc.
buche(s) v. 633, 1487, 1603, 1753, etc.
chair v. 1356, 1426, 1509, 1981, etc.
chedet v. 769. — *cheit* v. 981, 1064. — *chiet* 1267, 1356, 1509, etc. — *chient* 1426. — *cheent* v. 1981, 3574, etc. — *deccheent* 1585.
chalcer v. 2678. — *chalz* v. 3633. — *chalces* v. 3863.
chelt v. 227, 2411.
chambre v. 2806, 2910.
champ v. 865, 1338, 1782, etc.
chançun v. 1466, 1474, 1563.
chapele v. 2917, etc.
Charles, Charlon v. 94, 156, 370, 1195, etc.
char v. 3436, 3463. — *chars* v. 1119, 1265, 1613.
chastels v. 2611.
chascun v. 203, 390, 1013.
chemin(s) v. 1250, 2426, 2464, 2852, etc. — *acheminet* 702. — *acheminez* 365, etc.
cheval(s) v. 1095, 1545, 1988, etc.
chevalier(s) v. 25, 99, 274, 732, 802. — *chevalerie* 594, 960, 3074. — *chevalerus* 3173.
chevalchet v. 366, 402, 480, 706, etc. — *chevalchiez*, 1175, etc. — *chevalchat* 1818, 2842, 3096. — *chevalche* 2455, 1619. — *chevalchièrent* 2812. — *chevalchons* 3178. — *chevalcheriez* 3280. — *chevalchent* 710, 855, etc. — *chevell(s)* v. 976, 2347, 2596, 2931, 3605, 3821. — *cheveleüre* 1327.
chef v. 44, 117, 138, 209, 214, etc.
chier(s) v. 160, 547, 573, 1517, etc. — *chiere* 3816, 3645. — *chierement* 3012.
choses v. 2377.
culchet v. 12, 2013, 2449, 2480, etc. — *culchez* 2358, 3097. — *culchiet* 2175, 2204, etc. — *culchiez* 2481.
Danemarche v. 749, 1650, 3855, 3937.
detrenchiet v. 2172, 3889. — *detrenchiez* 1747. — *detrenchet* 1926, etc.
embrunchet v. 1079, 3505, 3645. — *embrunchit* 3816.
enchalcent v. 2462, 2785, 2796. — *enchalz* 2446, 3635.
fchiet 2173. — *aficheement* 3117.
franche v. 2324, 3978.

fresche v. 2492.

furcheles v. 1294, 2249. — *furcheüre* 1330, 3157.

laschet v. 1290, 1574, 2996. — *laschent* 1381, 3349, 3877.

pecchiet v. 15, 240, 1140, 3646. — *pecchiez* 882, 2365, 2368, etc.

trabechier v. 1971. — *trabecherent* 3574.

trenchier v. 57. — *trenchie* 1374. — *trenchet* 1200, 1273, 1299, etc. — *trenchanz* 554, 949, 2539. — *trenchant* 867, 1301, etc. — *trenchat* 1328, 1557, etc. — *trenchiet* 1512, 1871. — *trenchent* 3583, etc.

tuchant v. 861. — *tuchiet* 1306.

Si on compare ces diverses formes, on reconnaît qu'elles appartiennent évidemment à un âge de la langue ou à des dialectes différents, et il est curieux de voir l'arbitraire avec lequel l'éditeur a dans sa troisième édition modifié son texte, et remplacé dans certains cas *c* par *ch* et réciproquement, tandis que dans d'autres il laissait subsister la leçon du manuscrit, ne s'apercevant pas qu'il ne faisait par là qu'augmenter la confusion déjà si grande entre les formes normandes comme *caïr*, *canut*, etc., et les formes françaises *chedet*, *cheval*, etc. Quoi qu'il en soit et malgré les altérations dont elle a été l'objet, la Chanson de Roland a conservé le *c* vélaire plus souvent qu'elle ne l'a changé en *ch*. Quant à la gutturale palatale, elle y est toujours représentée par *c*, *s* ou *z*, jamais par *ch*.

Après la « Chanson de Roland », le monument le plus considérable et, je crois, le plus ancien du dialecte normand, est le « Voyage de Charlemagne à Jérusalem ¹ » ; si l'on parcourt ce poème ou le vocabulaire, fait avec soin, que l'éditeur a mis à la fin, on voit qu'un certain nombre de mots sont encore, comme dans le Roland, écrits tantôt par *c*, tantôt par *ch*, comme *car* v. 283, 299, 317, 320 et *char* v. 403, 549 ; *caiet* v. 868 et *chaïr* v. 31, etc. ; mais, tout compte fait, la gutturale vélaire suivie de *a* y persiste bien plus souvent qu'elle ne se change en *ch* ; on la trouve soit sous la forme *c*, soit sous la forme *k* ou *q*, 120 fois, sans compter le mot savant *calice*, tandis qu'elle ne se transforme en *ch* que 33 fois ; la proportion, on le voit, est encore plus forte que dans le Roland. Comme dans ce dernier poème d'ailleurs, la gutturale palatale n'est jamais représentée par *ch* ; le *c* a persisté, à moins toutefois qu'il n'ait donné

1. *Charlemagne, an anglo-norman poem*, edited by Fr. Michel, in-12, Oxonii, 1836.

naissance à une spirante sonore, auquel cas il est représenté, ainsi que dans les monuments précédents, par *s* ou *z*.

Après ou à côté des trois textes que je viens d'examiner, il convient, je crois, de placer le fragment d'un petit poème dévot, publié par M. G. Paris dans le sixième volume du *Jahrbuch*¹; ce fragment, sur l'origine duquel l'éditeur ne s'est point prononcé d'une manière définitive, mais qu'il incline, je crois avec grand' raison, à regarder comme normand, montre la gutturale vélaire persistant partout devant *a*, ainsi *canter*, *casteed*, *escalgaites*, *cadeit*. Quant à la gutturale palatale, si elle est encore représentée par *c*, comme dans *cil*, on la trouve aussi remplacée par *ch* dans *chinc*, premier exemple d'une transformation ou plutôt d'une orthographe que nous rencontrerons sans cesse maintenant.

Parmi les textes normands qu'on trouve dans l'histoire des « Bardes et Jongleurs » de l'abbé de La Rue, les fragments du « Voyage de Saint Brandan » sont sans contredit le plus important, en même temps que le plus long²; nous avons affaire là à un texte évidemment normand, le vocalisme ne laisse pas de doute à ce sujet; quant aux gutturales, la vélaire y a encore persisté, mais moins souvent cependant qu'elle ne s'y est changée en *ch*; on y trouve, en effet, douze fois *ch* et huit fois seulement *c*; en même temps la gutturale palatale y présente une particularité inconnue aux trois grands poèmes que j'ai étudiés, mais dont j'ai signalé un exemple dans le fragment publié par M. Gaston Paris: à la place de *ce*, *ci*, c'est-à-dire du *c* ou de *ti* assibilé, nous trouvons *che* ou *chi*, comme en picard; ainsi *chele*, *dreschent*, *drechent*, *drech* et *cachez*³. Les autres textes qu'on trouve dans La Rue n'offrent rien de remarquable, mais on a publié en entier plusieurs des poèmes dont il n'avait donné que de courts fragments; quelques-uns d'entre eux offrent un intérêt tout particulier.

Le texte donné par Th. Wright⁴ du « Bestiaire » de Philippe de Thaon, le premier poème que nous rencontrons, nous montre le *c* vélaire devant *a* latin tantôt représenté par *c*, surtout quand

1. 1865, p. 366.

2. *Bardes et trouvères*, II, 68.

3. M. G. Paris a eu l'obligeance de me communiquer une copie qu'il possède d'un manuscrit du Saint-Brandan; je n'y ai trouvé *ch* pour *c* que six fois et toujours dans le mot *dresser*; ainsi *drechet* 204, 1008; *drechent* 209, 383, 658, 934.

4. *Popular treatises on sciences*, p. 74.

a persiste, tantôt, mais moins souvent, représenté par *ch* ; ainsi dans les trois cents premiers vers on trouve *c(k)* treize fois, *ch* seulement onze fois. Quant au *c* palatal, comme dans l'*Alexis*, le *Roland* et le *Voyage de Charlemagne*, il y est d'ailleurs, ainsi que *ti* assibilé, représenté par *c*, *s* ou *z*. Dans son « Livre des Créatures », au contraire, le *c* vélaire est beaucoup plus souvent remplacé par *ch* qu'il ne persiste ; dans les deux cents premiers vers on ne rencontre *c* que deux fois dans *capitles* v. 87 et 104 ; *chap* paraît onze fois ; mais il faut dire que *qui* est le plus souvent écrit *chi* dans ce texte, ce qui peut faire hésiter sur la valeur exacte du signe *ch* et qu'on trouve même, nouvelle cause d'incertitude, *car* (quare) écrit *char* v. 124 et 148, bien que la vélaire représentée par *q* ait persisté dans tous les dialectes français¹. Une autre particularité de ce texte, c'est qu'il offre, rarement il est vrai, *ch* à la place du *c* palatal ; ainsi *icho* v. 6, *chest* v. 31. Si l'on s'en rapporte à M. Ed. Mall², c'est *ch* qu'on rencontre le plus souvent dans le « Comput » à la place du *c* vélaire suivi de *a* ; *c* n'aurait persisté d'après lui qu'*exceptionnellement* dans les mots *candelur*, *capille*, *carpent*, *trencantes* ; c'est au contraire, ce qui n'a rien qui doive surprendre, la forme ordinaire du mot *kalende*, qu'on trouve cependant écrit une fois *chalendes* (C 1123). Le *c* palatal et *ti* transformés ne sont représentés que par *c* ou *s* (*z*).

Après les œuvres de Philippe de Thaon prennent place celles de R. Wace, le « Roman de Brut » et le « Roman de Rou ». Le texte du premier, tel que l'a donné Le Roux de Lincy d'après le manuscrit 1450 fonds français de la Bibliothèque nationale³, nous montre le *c* vélaire persistant plus souvent qu'il ne se change en *ch* ; dans les cinq cents premiers vers, on trouve vingt-six mots où il persiste, dix-sept seulement où il a fait place à *ch*. On rencontre aussi cette dernière forme à la place du *c* palatal dans *enforchier* v. 215 et *chertainement* v. 1748 ; mais elle est bien plus commune dans le manuscrit 7515^{3,3}, Colbert, 1416 nouveau fonds français de la Bibliothèque nationale, ainsi qu'on peut en juger par ces deux vers éminemment normands :

Cheelemement nièce Lavine
O lui coucha : celle conchut.

1. Une autre raison qui enlève à ce texte une partie de sa valeur pour l'étude à laquelle je me livre, c'est qu'il est anglo-normand et non normand.

2. *Li cumpoz* Philipe de Thaün hgg. von Dr Ed. Mall. in-18. Strasbourg, 1863, p. 92 et 93.

3. Le *Roman de Brut*, 2 v. in-8°, Rouen, 1836.

Cette transformation du *c* palatal en *ch* reparaît dans le texte du Roman de Rou, surtout dans certains manuscrits ; l'importance grammaticale de ce document, tout altérée qu'en ait été la langue primitive, exige que je m'y arrête quelque temps. Dans les mille premiers vers de l'édition donnée par Pluquet¹, j'ai compté vingt mots où le *c* vélaire persiste et cinquante-huit où il se change en *ch* ; il me semble qu'on peut dans la plupart de ces derniers voir un effet des rajeunissements dont le poème a été l'objet². Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que dans le manuscrit 375 fonds français de la Bibliothèque nationale, le *c* vélaire persiste plus souvent qu'il ne fait place à *ch*, que l'*a* suivant ait été conservé d'ailleurs ou changé en *e*, peu importe. Ainsi on trouve dans le récit de la bataille d'Hastings les mots *cemise*, *ceval*, *mance*, *blance*, etc., dont les trois premiers sont encore aujourd'hui *quemise*, *queva* ou *g'va* (à côté de *cheva* ou *j'va*), *manque*, et dont le dernier nous est donné par un vocabulaire hébraïque-français dont je parlerai tout à l'heure. Mais ce n'est pas dans le traitement de la gutturale vélaire que gît l'importance de ce texte, mais dans la manière dont la gutturale palatale s'y trouve représentée. Jusqu'ici il n'y a que le Saint Brandan parmi les textes que j'ai étudiés qui offre un nombre appréciable d'exemples de la substitution de *ch* à *ce* (*ci*) ou *ti* transformé ; dans le Roman de Rou, bien que *c* suivi de *e* ou de *i*, ou substitué à *ti* suivi d'une autre voyelle, se rencontre encore très-souvent, et même le plus souvent, *ch* apparaît un très-grand nombre de fois ; ainsi dans les deux mille premiers vers j'en ai compté soixante exemples dans des mots différents et trente-deux pour le seul mot Français, écrit toujours *Francheis*, tandis que *France* y a son orthographe habituelle. Voici ces mots où *ch* se substitue au *c* palatal ou à *ti* :

recheurent v. 94, 1786 ; *rechu* v. 247 ; *rechoivre* v. 569 ; 1455 ; *rechevront* v. 571, 1022, 1741 ; *rechoiz* v. 1880.

chent v. 315, 507, 511 ; *chenz* v. 376, 1693.

Francheiz v. 110, 119, 1240, 1272, 1277, 1302, 1478, etc. (trente-trois fois) ; *franchoise* v. 1305 ; *Franchois* v. 1308. *raanchon* v. 456, 1090.

1. *Le Roman de Rou et des ducs de Normandie*, 2 v. in-4°, Rouen, 1827.

2. Ces rajeunissements ne portent pas d'ailleurs exclusivement sur les gutturales ; on les remarque encore dans la substitution de la diphthongue *oi* à *ei* ; dans la quatrième branche que Pluquet a donnée surtout d'après le manuscrit du Musée britannique, *ei* est bien plus souvent conservé ; au contraire le manuscrit 375, qui contient également cette quatrième branche, substitue encore souvent *oi* à *ei*.

lechon v. 502, 504.
acacha v. 546.
maleichon v. 685, 759; *maudichon* v. 1472; *beneichon* v. 1620.
apercheu v. 719; *aparchut* v. 1376; *apercheit* v. 1506, 1515; *aparchurent* 1784.
comenche v. 37; *comencha* v. 1035; *comanchement* v. 1250; *comenchie* v. 1302.
forche v. 790, 1650, 1953; — *fortelesche* v. 801.
decha v. 883, 1858, 1898.
manachie v. 1081, 1482.
merchi v. 1130, 1213, 1818.
menchonge v. 1286.
perechou v. 1373.
guenchi v. 1532.
encachier v. 1538; *encachent* v. 1644; *cachier* v. 1877.
ochit v. 1547.
achier (acier) v. 1738, 1752.
aconchurent v. 1788.
fachon v. 1857.
drescha v. 1905.
muchier v. 1977; *much* v. 1977, 2009.

Dans la quatrième branche, au contraire, *ch* se substitue bien moins souvent à *c* suivi de *e* ou de *i* ou à *ti*; dans les mille premiers vers je n'ai trouvé de cette orthographe que les quatre exemples *drescha* v. 5475, *s'aparcheut* v. 5628; *recheut* v. 5913 et *machues* v. 6048; il semble bien qu'à cet égard le texte primitif a été modifié, hypothèse qui n'a rien que d'admissible si l'on fait attention que le manuscrit 375 de la Bibliothèque nationale et celui du Musée britannique, d'après lesquels surtout le texte a été constitué par Pluquet, sont le premier du *xv^e* siècle, le second plus ancien sans doute, mais probablement d'origine anglo-normande.

Quoi qu'il en soit, l'étude du Roman de Rou nous a, comme nous le voyons, fait faire un pas considérable dans la connaissance des transformations de la gutturale palatale en normand; le résultat auquel nous sommes arrivés se trouve d'ailleurs pleinement confirmé par l'examen de la « Chronique ascendante des ducs de Normandie », attribuée également à R. Wace, et publiée par Pluquet dans le premier volume des « Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie »¹, d'après un manuscrit

1. 1^{re} série, année 1824, p. 444 et suiv.

de l'Arsenal, copié par Sainte-Palaye. Dans ce petit poème, qui ne contient que trois cent quatorze vers alexandrins, et où le *c* vélaire persiste parfois, mais est plus souvent remplacé par *ch*, nous trouvons encore ce même signe *ch* assez souvent substitué au *c* palatal ou à *t* suivi de *i* et d'une autre voyelle; quoique le *c* soit maintenu encore le plus souvent dans ce cas, *ch* en prend vingt-quatre fois la place dans les mots *apercheut*, *chent*, *cachiez*, *comencha* (deux fois), *dechut*, *drescha*, *fachon*, *Franchreiz* (sept fois), *lechon*, *lincheul*, *merchi* (deux fois), *Niche* (Nicée), *perechoux*, *porcacha*, *recherchelée*, *rechut*.

Je trouve encore plusieurs exemples de la substitution de *ch* au *c* palatal dans le Mémoire de Pluquet sur les trouvères normands¹; ainsi *trachez* p. 411; *Rainschevals* p. 431; et dans ces deux vers tirés de la « Vie du bon Thomas Hélié », prêtre du Cotentin mort en 1257, p. 442 :

Ou il n'ut bobans ni *vantanches*
En diocèse de *Coutanches*.

Le « Roman du Mont Saint Michel² » en offre aussi un certain nombre d'exemples, tels que *chierge* v. 900; mais ces exemples sont peu nombreux; le *c* vélaire y est aussi transformé en *ch*; malgré la pureté ordinaire du vocalisme, il est donc probable qu'on a ici un texte remanié ou modifié.

Le « Roman d'Eneas » et le « Roman de Troie » sont-ils écrits dans le dialecte normand? Beneoit de Sainte More, auquel on les attribue, les a-t-il réellement composés tous les deux, et était-il normand? Voilà des questions, ou qui n'ont point été examinées, ou qui n'ont point encore reçu de solution satisfaisante. Quoi qu'il en soit, les textes publiés jusqu'ici de ces deux poèmes ne suffisent point pour résoudre la question; le fragment de l'Eneas donné par M. Pey, et reproduit par Bartsch dans sa Chrestomathie, d'après le manuscrit fonds français 1450 de la Bibliothèque nationale, paraît bien peu normand par son vocalisme; quant aux gutturales, *c* suivi de *a* persiste, excepté dans *chambre*; il a également persisté devant *e* provenant de *a* latin dans *embrocements*, *fresce*, *toce*; au contraire, il s'est changé en *ch* dans *chier*; pour la gutturale palatale, elle est représentée par *c* dans tous les mots, excepté *chertaine*, où elle a été remplacée par *ch*; *ch* se trouve aussi à la place de *ti* transformé dans

1. *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, 1^{re} sér., I, 368.

2. *Roman du Mont Saint Michel*, p. p. Fr. Michel.

efforchier. Dans le Fragment du Roman de Troie publié dans la Chrestomathie de Bartsch, d'après le manuscrit 2571 de la Bibliothèque impériale de Vienne et les manuscrits xvii et xviii de la Bibliothèque de Saint-Marc, le *c* vélaire apparaît partout changé en *ch*, excepté dans *escampèrent*, pour lequel le manuscrit de Vienne toutefois donne *eschampèrent*; la vélaire *y* est donc traitée comme en français; il en est de même de la palatale; le vocalisme aussi est exclusivement français. Celui du texte donné par M. Joly dans son édition publiée il y a deux ans d'après le manuscrit 2614 de la Bibliothèque nationale¹ présente des caractères évidemment normands, la fréquence de la diphthongue *ei* pour *oi* par exemple; mais nous retrouvons peu de ceux que j'ai signalés jusqu'ici dans la modification des gutturales latines, qui y sont traitées à peu près comme en français². A en juger par les derniers vers donnés par M. Joly dans son introduction, le manuscrit 1553, au contraire, change presque toujours la gutturale palatale en *ch*, ainsi *chelui*, *chi*, *chou*, *essau-che*. Mais ce texte étant probablement picard, il ne peut servir à éclaircir la question que j'examine.

La « Chronique des ducs de Normandie », attribuée aussi parfois à Benoît de Sainte More, présente un caractère non moins singulier; le vocalisme du texte publié par Francisque Michel³ est normand, du moins dans un de ses caractères les plus essentiels *ei* = *oi*; ainsi *feis*, *peirs*, *peis*, *peissun*, *seissante*, *treis*, etc., formes encore en usage aujourd'hui; mais à côté de cela nous trouvons *c* suivi de *a* latin, que cet *a* ait persisté ou qu'il se soit changé en *e* ou *ie*, presque toujours transformé en *ch*; ainsi *cholor*, *chose*, *chanz*, *chiens*, *champele*, *sechie*, *trenchant*, etc., si l'on excepte le mot *caverne*, — qui ne peut et ne doit pas compter, — *c* suivi de *a* ne persiste dans les cinq cents premiers vers que dans le mot *çaples* (v. 407). Ce qui est plus surprenant, c'est que *ch* ait été rétabli dans des noms comme *Chaam* (Caen) v. 33754, 35047 et 36641; *Chauz* (Caux) v. 14739, 29004, 33154, 35311 et 38157, *Chaumont* (Caumont) v. 30798 et 39254, où évidemment la vélaire avait dû être conservée. On est ici évidemment en présence d'une restitution systématique du

1. *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie*, in-4°, Paris 1870.

2. Ceci n'empêche pas M. Joly d'affirmer que le texte du poème est franchement normand; mais il faudrait nous dire au moins quel est ce dialecte, dans lequel on prétend avoir été écrits des textes où j'en cherche en vain les caractères.

3. *Chronique des ducs de Normandie*, 3 v. in-8°.

ch : est-ce du fait du copiste ou du poète, il est difficile de le dire, quoique tout doive faire incliner pour la première hypothèse. J'aurai d'ailleurs occasion de signaler d'autres tentatives de changement dans l'orthographe des noms propres, tentatives qui se produisirent au *xiv^e* siècle, au moment où l'influence de la langue française devenait toute-puissante en Normandie, privée de son autonomie politique, et dont quelques-unes ont fini par modifier la prononciation d'un certain nombre de noms de lieux. Quant à la palatale elle est représentée dans ce poème comme en français.

Les textes publiés à la suite de la Chronique des ducs de Normandie, en particulier la « Chronique de Jordan Fantosme », donneraient lieu à des observations analogues, aussi je ne m'y arrête pas, et j'arrive au « Drame d'Adam » et à la « Vie de Grégoire le Grand, pape, » publiés par M. Luzarche d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Tours. Le vocalisme de ces deux poèmes est évidemment normand ; on y rencontre aussi fréquemment la terminaison *oue*, *out*, qui semble particulière aux anciens monuments écrits dans ce dialecte, néanmoins le *c* vélaire n'a pas persisté une seule fois dans toute l'étendue du drame d'Adam, et je l'ai trouvé toujours changé en *ch* dans les quarante premières pages de la Vie de Grégoire ; par contre dans le premier de ces poèmes le *g* vélaire persiste dans *gardin* p. 17 et 22, et on le trouve aussi dans *mangues* p. 23 et *mangai* p. 34, à côté, il est vrai, de *manjues* p. 15, 17, 24, 28 et *manjas* p. 34. *Ce* et *ti* suivi d'une voyelle sont toujours représentés par *ce* (*ci*) ; je n'ai trouvé qu'un seul mot où *ch* en ait pris la place, c'est *proeche* p. 82 du drame d'Adam. Nous avons là évidemment une nouvelle preuve des altérations qui ont pu être apportées aux textes primitifs, et qu'explique ici sans peine l'origine probablement méridionale du copiste de ces poèmes ¹.

Les textes que j'ai examinés jusqu'à présent sont les monuments poétiques les plus considérables qu'on possède du dialecte normand, mais il en est d'autres en prose qui doivent maintenant fixer notre attention. Ce sont d'abord les Lois de Guillaume le Conquérant, auxquelles les critiques qui se sont occupés jusqu'ici du dialecte normand ont accordé une importance bien trop grande, le Psautier d'Oxford et les Livres des Rois.

Les « Lois de Guillaume ² » remontent sans doute pour le fond

1. Voir plus haut, p. 116, note 2.

2. R. Schmidt, *Die Gesetze der Angelsachsen*.

au temps même de la conquête, mais rajeunies et remaniées depuis sans aucun doute plus d'une fois, elles ne sauraient donner aucun renseignement définitif sur la langue dans laquelle elles ont été originellement écrites ; aussi serait-ce, je crois, vouloir s'exposer à se tromper que de chercher dans leur vocalisme ou leur consonnantisme la loi qui préside à celui du normand ; je me bornerai donc à constater que *ca* y est en général transformé en *ch* et que le *c* palatal y est traité comme en français.

Tout autre est l'importance du « Psautier d'Oxford »¹. Le manuscrit publié par Fr. Michel, sans être peut-être plus ancien que la seconde moitié du XII^e siècle, a conservé les caractères les plus distinctifs du vocalisme normand : *ei* = *oi* et *u* mis pour *u* ou *o* latin ; ainsi *mei*, *tei*, *deiz*, *peissuns*, *veie* ; *oreisun*, *generaciun*, *menceunge*, etc. Quant aux gutturales, *c* suivi de *a* ou *au* latin persiste quelquefois, ainsi *coses* (Ps. I, II, IV, etc.), *castier* (Ps. VI, etc.), *cait* (Ps. VII), *canterai* (Ps. VII, XII), etc., mais le plus souvent il a été remplacé par *ch*. La gutturale palatale y est toujours représentée par *c*, *s* ou *z*.

Faut-il ranger « Li Livres des Reis », comme l'a fait M. Le Roux de Lincy, parmi les monuments écrits dans le dialecte de l'Ile-de-France ? Le vocalisme tout normand s'y oppose tout d'abord, sans parler de nombre de mots qui semblent bien propres au dialecte normand. Mais il y a plus ; si le *c* vélaire suivi de *a* y a bien été généralement changé en *ch*, — quoique par places on l'y trouve aussi conservé, par exemple dans *cameilz* p. 107, etc., — comme dans le français proprement dit, le *c* palatal est loin d'y avoir été toujours traité comme dans ce dialecte ; à côté des formes *c*, *s*, *z* on rencontre assez souvent *ch*, modification qui lui est étrangère ; ainsi dans les douze premiers chapitres du second livre :

Amalechites I. — *cha* X.

aparchut XI, *s'aperchurent* X, *s'aperchut* XII.

cumencha II. — *cunchut* XI.

curuchad III, *curecha* VI, XII.

esforchout III.

rechut VIII, *recheues* id.

Nous retrouvons là comme dans le vocalisme un des caractères du dialecte normand ; on ne peut donc mettre en doute, je crois, que ce texte n'ait été écrit dans cet idiome, seulement il

1. *Libri Psalmorum versio antiqua Gallica*, edidit Fr. Michel, in-8°. Oxonii, 1860.

aura probablement été copié et modifié par un scribe français.

L'examen des monuments d'origine normande que j'ai passés en revue jusqu'à présent nous a donné, au point de vue du traitement des gutturales, les résultats suivants :

1° La vélaire persiste presque toujours dans le manuscrit L de l'Alexis ; dans le Roland, le Charlemagne, après l'Alexis les monuments les plus anciens de la langue, il persiste plus souvent qu'il ne se change en *ch* ; il en est de même en général dans le manuscrit 375 du Roman de Rou, dans le manuscrit 1450 de l'Eneas, dans le Bestiaire de Philippe de Thaon et le roman de Brut ; il se change en *ch*, au contraire, plus souvent qu'il ne persiste dans le Psautier d'Oxford, le Livre des Créatures, etc. ; enfin il est remplacé presque toujours par *ch* dans les textes publiés du Roman de Troie, dans la Chronique des ducs de Normandie, le Roman du Mont Saint Michel, le drame d'Adam, la Vie du pape Grégoire le Grand, les Livres des Rois.

2° La palatale est représentée par *c* quand elle est sourde, *s* ou *z* quand elle est sonore, dans l'Alexis, le Roland, le Psautier d'Oxford ; il en est de même dans le Roman de Troie, le drame d'Adam, la Vie de Saint Grégoire, la Chronique des ducs de Normandie, etc. A côté de ce mode de représentation, au contraire, on trouve *ch* quand la spirante est sourde, dans le petit poème publié par M. Gaston Paris, dans le Voyage de Saint Brandan, le Roman de Brut, le Roman de Rou, l'Eneas, la Chronique ascendante des ducs de Normandie, la Vie du bon Thomas Hélié, les Livres des Rois, etc. ; comment expliquer ces différences phonétiques ? Nous sommes en présence d'une question complexe, à laquelle il est difficile peut-être de répondre d'une manière complète. Essayons cependant d'en démêler les points les plus obscurs.

En ce qui concerne le *c* vélaire, sa persistance dans les textes les plus anciens et cette circonstance que, comme nous le verrons, malgré l'influence continue du français, il s'est maintenu en général jusqu'à nos jours, indique bien déjà que c'est une forme essentiellement normande ; et comme, d'un autre côté, des sons *k* et *ch* c'est le second, non le premier qui est dérivé, partout où nous trouvons le son *k* nous avons la forme primitive ; or, comme ce son apparaît à la fois dans les plus anciens monuments de la langue et dans le patois moderne, on ne peut douter qu'il ne soit la véritable forme normande du *c* vélaire.

Quant à la palatale, il faut distinguer le cas où elle s'est transformée en spirante sonore en français et celui où elle a donné

naissance à une sourde. Dans le premier elle est toujours représentée, comme dans cet idiome, par *s* ou *z* dans les textes normands ; ainsi :

Al. *justise* 1, 2 ; *raisun* 15, 1 ; *servise* 52, 4 ; 56, 2 ; *oraisun* 62, 2 ; *noise* 101, 2 ; *palazinus* 111, 2.

Rol. *raison* 5, 14, 25, etc. ; *traisun* 16, etc. ; *justise* 37 ; *amendise* 39 ; *quinze* 14, etc.

L. R. *treze*, *oisels*, *sacrifise*, *servise*, etc.

L. Ps. *juise* I, 6 ; *oreisun* IV, 2 ; V, 2, etc. ; *faiseient* V, 11 ; XIII, 5 ; *oisels* VIII, 8, etc.

Il faut donc supposer que la palatale avait pris dans ce cas dans l'ancien normand la valeur *dz* ou *s* ; c'est celle qu'elle a encore dans le patois moderne et qu'elle a prise également en picard ¹.

Quand la palatale s'est changée en spirante sourde en français, elle est représentée par *c* seul dans les quatre plus anciens textes normands, par *c* ou *ch* dans les autres ; par *ch* dans le patois moderne. Que faut-il conclure de là ? Doit-on supposer que *c* ne pouvait avoir dans les premiers textes normands que la valeur *ts* qu'il a dans les textes français, et que le son *ch* que nous lui trouvons plus tard n'est qu'un épaissement de ce son primitif ? Diez l'a supposé pour le picard ; mais je ne crois pas qu'on puisse admettre qu'il en a été ainsi, pas plus pour ce dialecte que pour le normand ; on n'est point en droit du moins de tirer cette conclusion de la représentation de la palatale transformée par *c* seul dans les plus anciens monuments ; non-seulement ce signe n'a point, en effet, dû y avoir nécessairement la valeur *ts*, mais il a pu se faire, ce qui avait lieu, comme nous avons vu, souvent en picard, qu'il représentât aussi en normand le son *ch* (*č* ou *ʃ*), supposition qui acquiert un nouveau degré de vraisemblance par cette circonstance que dans les plus anciens textes de ce dernier dialecte *ch* étant souvent employé comme signe de la gutturale — ainsi dans *chi* (qui) L. Ps., — on ne pouvait guère s'en servir pour représenter une chuintante ². Mais il y a plus, l'examen de ces textes nous donne, je crois, une preuve directe que *c* pouvait et devait même y avoir la valeur *č* ou *ʃ*. En effet, nous l'y trouvons non pas seulement substitué à la palatale ou à *ti* transformé, mais encore à *jot* précédé de *p* ; ainsi :

1. V. pl. h., p. 233 et 117. J'ai à tort dans cette dernière paru faire une restriction pour le normand.

2. V. pl. h. p. 83.

Al. *sacet* 50, 2.

Rol. *sacent* v. 3136 ; *reproce* v. 2263.

Ch. *aprocet* v. 119, 398, etc. ; *sacet* v. 491.

L. Ps. *pruceine* XXI, 1 ; XLIV, 16, etc. ; *repruce* XXI, 6 ; *sace* XXXVIII, 6 ; CXVIII, 125 ; *sacent* IX, 21 ; etc.

L. R. *aprecerun* p. 46 ; *repruce* p. 64 et 66.

Or si l'on se reporte à la série des transformations *pi*, *pj*, *p^é*, *é* ou *ï*, et si l'on fait attention que le normand actuel, comme le français, donne au *c* des mots précédents le son *ch*, on ne pourra supposer qu'il avait celui de *ç* dans l'ancien normand qu'en admettant en même temps qu'après être descendu jusqu'au son *ç* ou *s*, il est remonté au son *ch*, hypothèse que rien ne justifie, et qui est en contradiction avec ce qui s'est passé dans cet idiome. D'ailleurs cette représentation du *jot* n'est pas particulière aux textes normands, on la retrouve aussi dans les textes picards, — ainsi dans Huon, l'Alexandre, etc., — où *c* pouvait avoir, nous avons vu, le son *ch* ; donc on est en droit d'admettre qu'il en était de même dans les premiers¹. Ainsi on peut admettre que dans les premiers textes où *ch* n'apparaît point à la place de la palatale, celle-ci n'en a pas moins pu avoir la valeur *é* ou *ï*. Quoi qu'il en soit, nous trouvons d'une manière incontestable *ch* substitué à *c* depuis le commencement du XII^e siècle, c'est-à-dire à une époque au moins contemporaine des premiers textes qui ne nous présentent pas cette notation, on ne peut donc rien conclure de son absence dans ces textes. D'ailleurs cette circonstance qu'on ne la trouve point également dans tous les textes postérieurs, et remontant à une époque où *ch* représentait certainement le *c* palatal, nous montre que sur ce point le caprice des scribes se donnait la plus grande latitude, et la présence incontestée de *ch* dans un si grand nombre d'autres textes contemporains des premiers ne nous permet pas de douter qu'il n'ait été au Moyen Age, comme depuis, la forme ordinaire que le *c* palatal a prise dans le normand, ainsi que dans le picard.

Cette manière de voir sur le traitement probable du *c* vélaire

1. M. Ed. Mall (*Compoz* p. 93) a donc eu tort de voir une particularité propre à l'anglo-normand dans cette représentation du *jot* transformé ; erreur d'autant moins explicable que les monuments picards, comme je l'ai fait remarquer, nous présentent le même fait, — ainsi *sactés* H. v. 39, 187, etc. ; *reprociés* id. 62 ; *aprocent* Alix. Chr. 109, 25, — et qu'on trouve l'une à côté de l'autre les deux notations *c* et *ch* dans les textes normands ; par exemple *sachez* L. Ps. IV, 4 et *sacent* id. IX, 21. Cf. G. Paris, *Al.* p. 88.

et du *c* palatal dans le dialecte normand trouve sa confirmation dans l'orthographe d'un certain nombre d'actes du temps, qui présentent tous les caractères possibles d'authenticité, le plus souvent aussi dans la forme des noms propres soit d'hommes, soit de villes ou de villages, ainsi que dans celle qu'ont conservée généralement en anglais les mots les plus anciens empruntés à la langue d'oïl ; enfin dans l'état actuel du normand, qui nous présente encore les formes que je viens d'indiquer comme étant caractéristiques de ce dialecte dans le traitement des deux gutturales. Dans l'étude que je ferai de ces diverses sources d'information, j'examinerai à part ce qui a trait au *c* vélaire et au *c* palatal. Commençons par le premier.

Le normand fut importé en Angleterre avec la conquête et déclaré langue officielle ; mais en même temps l'anglo-saxon resta la langue de la masse de la population vaincue, jusqu'au jour où les deux idiomes se fondirent ensemble pour former ce qui est devenu la langue anglaise. Mais avant cette fusion, qui ne s'opéra que vers la fin du *xiii*^e ou au commencement du *xiv*^e siècle, des causes diverses s'étaient réunies pour modifier les mots d'origine normande, de plus l'anglais ne se borna pas aux mots qui avaient été importés par la conquête, plus tard il en emprunta d'autres et non plus maintenant au normand, mais au français lui-même ; de là les doubles formes de tant de vocables anglais, qui trahissent ainsi leur origine différente. Quoi qu'il en soit, le *c* vélaire a persisté en anglais dans les mots suivants, qui ont presque tous leur équivalent en normand :

caitif, caldron, camber, camel, camp, canal (?), *canker, candle, cant, cap, capon, captain, car, carnal, carry, carriage, cart, carpenter, carpet* (?), *carrion, caste, castle, cat, catch, cater, caterpillar, cattle, causey, kennel* (canile), *escape, scald* (* excaldare), etc.

Il s'est, au contraire, changé en *ch* dans les mots :

chafe, chagrean, chain, chair, chaise, chalice, chaldron, challenge, chamber, champaign, chance, chandler, channel, change, chant, chape, chapter, charge, charm, charnel, chart, chase, charte, cheer (caram), *cherish, cheveril, chevron, chief, chimney, chivalry, choir, choice*, etc.

Comme je l'ai dit, nous avons là évidemment des mots d'origine différente, ou, — ce sont les derniers, — qui ont été modifiés depuis leur adoption sur le sol même de l'Angleterre. Un vocabulaire français-hébreu, composé vraisemblablement dans la première moitié du *xiii*^e siècle, et publié récemment, d'après

une copie faite par M. Ad. Neubauer sur le manuscrit 135 f. 286-292 de la Bibliothèque Bodleienne, par M. E. Boehmer dans ses « Romanische Studien », nous montre, en effet, qu'à cette époque la vélaire persistait encore dans bon nombre de mots où elle s'est depuis changée en *ch*. Si quelques mots paraissent douteux sous la forme bizarre dont l'éditeur les a affublés, il est peu probable néanmoins qu'il se soit souvent trompé dans la transcription des gutturales, on peut donc les accepter telles qu'il nous les donne. Voici les résultats que nous fournit l'examen de ce dictionnaire :

C = K		C = CH	
<i>ankartrets</i> 32, 513.		—	
<i>atakeiret</i> 1130, <i>atakeret</i> 1156.		—	
<i>blankes</i> 584.		—	
<i>boke</i> 915.		—	
<i>branke</i> 573, 709, 791, 982, — <i>branches</i> 132.			
<i>ebrankoiet</i> 922.			
<i>brekes</i> (fivos) 972.	<i>breche</i> 235.		
<i>campagne</i> 519.		—	
<i>kaufre</i> 515, — <i>kaufres</i> 535.		—	
—	<i>changea</i> 328.		
<i>kant</i> 250, 310, 312, 313, 858.	<i>chans</i> 113, 331, — <i>chanta</i> 777, — <i>chantant</i> 280.		
—	<i>charbon</i> 1039.		
—	<i>chardon</i> 156.		
—	<i>charma</i> 587.		
<i>kartre</i> 543.	—		
—	<i>chastia</i> 258.		
<i>kaverent</i> 334.	<i>chaveret</i> 563.		
<i>cavestre</i> 106, — <i>kabistre</i> 397.	—		
<i>kemins</i> 689, — <i>keminets</i> 819.	—		
<i>kebal</i> 818.	—		
<i>kevriel</i> 941, — <i>kevries</i> 959.	<i>chievre</i> 243.		
<i>kief</i> 97.	—		
<i>koeka</i> 110.	—		
<i>demarkiets</i> 189.	—		
<i>detranketz</i> 344, — <i>detran-</i>	—		
<i>kera</i> 474.			
<i>ekafeiret</i> 736.	<i>echaufa</i> 380, — <i>echafets</i> 742.		
<i>ekapera</i> 477, — <i>ekaperet</i> 1000.	<i>echapa</i> 348, — <i>echaperas</i> 1148.		

<i>elaka</i> 1031	— — <i>elakera</i> 508.	—
<i>manake</i> p. <i>manke</i> (manicam) 732.		—
<i>markandise</i> 643.		—
<i>pankant</i> 703.		—
<i>roke</i> 937, 953.		—
<i>seka</i> 771.	<i>secha</i> 215.	—
<i>takes</i> 526.		—
<i>tserkier</i> 575, — <i>tserkes</i> 247.		—
—	<i>tocheiret</i> 1132, 1157.	

Ainsi nous trouvons dans ce vocabulaire soixante-huit exemples et vingt-neuf mots, dont tous, trois exceptés, existent aujourd'hui encore dans le patois normand, où la vélaire a persisté, et vingt exemples seulement, avec quatorze mots, dont aucun n'est normand, où elle est remplacée par *ch*. Si ce vocabulaire est bien, comme cela est vraisemblable, d'origine anglo-normande, nous avons ici une preuve directe de la persistance de la vélaire, ainsi que du double emploi des formes en *k* et en *ch*, dont les textes normands firent usage de si bonne heure.

Une troisième preuve de la persistance de la vélaire dans l'ancien normand nous est fournie par l'examen des rôles de l'échiquier de Normandie¹; nous la retrouvons, en effet, dans les noms propres de pays suivants, dont la plupart l'ont conservée jusqu'à nos jours :

Cadomus	<i>Caen</i>	Carabillon	<i>Carabillon</i>
Caletum	<i>Caux</i>	Cardonvilla	<i>Cardonville</i>
Cahannes	<i>Cahagnes</i>	Carevilla	<i>Carville</i>
Calgeium	<i>Caugy</i>	Carentonum	<i>Carentan</i>
Caldecota	<i>Caudecote</i>	Carroges	<i>Carrouges</i>
Cambremer	<i>Cambremer</i>	Carteret	<i>Carteret</i>
Camilleium	<i>Camilly</i>	Casnetum	<i>La Kaïne</i>
Campus Arnulphi	<i>Camberton</i>	Castilleium	<i>Castillon</i>
Campigneium	<i>Campigny</i>	Cathburgus	<i>Cabourg</i>
Canapville	<i>Canapville</i>	Fescanum	<i>Fécamp</i>
Caneium	<i>Cany</i>	Grandis campus	<i>Grancamp</i>
Canovilla	<i>Canoville</i>	Tolcam	<i>Touque</i>
Cantalapum	<i>Canteloup</i>		

Au contraire, le *c* vélaire s'est changé en *ch* dans :

Abrincas	<i>Avranches</i>	Calceium	<i>Chaussey</i>
----------	------------------	----------	-----------------

1. *Magni rotuli scaccarii Normanniae sub regibus Angliae*. 2 v. in-8°.

Cambaium	<i>Chambois</i> (o.)	Carus burgus	<i>Cherbourg</i> ¹
Cantalupum	<i>Chanteleu</i> (o.)	Clincampus	<i>Clinchamp</i>

Tout précieux que soient ces renseignements, ils ne sont pas les seuls qui nous montrent comment l'ancien normand traitait le *c* vélaire, et nous en trouvons dans les actes, comptes, etc., de la même époque de plus complets et de non moins certains, qui nous permettent en même temps de suivre le travail de transformation auquel était soumis ce dialecte, ou plutôt le mélange sans cesse croissant des formes françaises aux formes normandes dans les monuments écrits.

La plupart des pièces que j'ai consultées pour ce travail de comparaison se trouvent dans trois publications, dues toutes trois au zèle infatigable de M. Léopold Delisle, et qui ne sont pas moins précieuses pour la connaissance du dialecte parlé en Normandie que pour l'histoire politique et sociale de cette province; c'est par ordre de date : 1° les « Études sur la condition de la classe agricole et de l'état de l'agriculture en Normandie », (Evreux 1851); 2° l'« Histoire du Château et des Sires de Saint-Sauveur le Vicomte », (Valognes 1867); enfin 3° les « Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois », (Rouen 1871). Si cette dernière publication est trop récente pour avoir pu éclairer les linguistes qui, dans ces dernières années, se sont occupés du dialecte normand, il est surprenant que les nombreux documents contenus dans la première, — laquelle remonte à plus de vingt ans, — n'aient point jusqu'ici fait soupçonner un des caractères les plus essentiels de ce dialecte; ils ne pouvaient cependant, comme on va voir, laisser de doute à cet égard.

Ce qui frappe dans les actes publiés par M. Léopold Delisle, et dans tous ceux de même origine, c'est, je l'ai déjà dit, le caractère mixte de la langue; les formes normandes y sont plus ou moins nombreuses, mais jamais presque elles n'y sont employées

1. On a proposé parfois pour *Cherbourg* l'étymologie de *Cesaris burgus*, c'est en particulier celle que donnent les « Rotuli scaccarii Normanniæ » et j'ai hésité d'abord entre cette étymologie, quelque invraisemblable qu'elle fût, et *Carus burgus*; mais la prononciation *Kierbourg* ou *Tchierbourg* que j'ai entendue dans un voyage que je viens de faire en Normandie ne permet pas de douter que le *ch* de *Cherbourg* ne représente un *c* vélaire, et que ce mot ne vienne de *carus burgus* et non de *Cesaris burgus*; ce qui surprendra d'autant moins que le mot *kier* (*carus*) n'a point persisté, que je sache, dans le normand, et que le *c* vélaire s'y est en général transformé en chuintante toutes les fois que l'*a* suivant a fait place à la diphthongue *ie*.

exclusivement, et souvent même elles ont complètement disparu pour faire place uniquement aux formes françaises. Ce qui au reste détermine le degré de pureté plus ou moins grand de ces documents, c'est moins l'époque où ils ont été écrits, — quoiqu'en général les plus anciens soient aussi ceux qui ont conservé le plus de caractères dialectaux, — que leur origine plus ou moins populaire ; les actes officiels les plus vieux que nous ayons sont déjà presque exclusivement français ; les comptes d'ouvriers les plus récents, au contraire, les inventaires de choses usuelles, renferment de nombreuses formes normandes ; mais, comme je l'ai remarqué, ces formes n'apparaissent pas seules, elles sont plus ou moins mêlées de formes françaises, comme si elles étaient autant de fautes échappées à l'ignorance du scribe, et qu'on ne rencontre pas sous des plumes plus instruites. On sent qu'il y a là deux langues en présence, l'une populaire et prosaïque, l'autre savante, et qui tend à s'imposer, et cela est si vrai que ce ne sont pas seulement les formes particulières des deux gutturales qui tendent à disparaître, la diphthongue *ei*, caractéristique du dialecte normand et en général des idiomes de l'Ouest, laquelle s'est conservée sans altération ou tout au plus en se changeant en *e* fermé jusqu'à nos jours, a fait place presque partout à la diphthongue *oi*. Cette transformation est exceptionnelle dans les anciens monuments poétiques d'origine normande, ou même elle y est complètement inconnue ; aussi il ne faut pas douter que si les actes, comptes, etc., que nous avons dans ce dialecte, remontaient à une date plus reculée — les plus vieux sont de la fin du *xiii*^e siècle et la plupart ne datent que du *xiv*^e ou même du *xv*^e siècle — nous y retrouverions avec la diphthongue *ei* presque disparue, plus régulièrement encore les formes normandes des deux gutturales. Quoi qu'il en soit, voici les résultats que nous donne sur le traitement du *c* vélaire l'examen des documents dont j'ai parlé.

Les chartes contenues dans l'histoire du château de Saint-Sauveur étant peu anciennes, et la vélaire ne s'y trouvant conservée d'une manière authentique que dans le mot *perque* (quittance de 1361), je les laisse de côté pour arriver aux pièces justificatives données à la suite ou dans le cours des « Études sur la condition de la classe agricole en Normandie » ; dans ces documents *c* persiste dans les mots suivants :

caeres (Bretteville près Caen, 1307).

calenges (Mesnil-Ogier).

candele (Fierville, Mesnil-Ogier).

Canduele (cartulaire de Troarn).
cans (Quiévreville près Darnetal).
cavres (Ros près Caen).
capons (Mesnil-Ogier).
Cardin (1401).
carete (Périers, 1291.) — *karete* (id. Daubeuf) quatre fois.
carier (Daubeuf).
carue (Périers, 1291. — Bouquelon. — Quiévreville) 5 fois.
carpenterie (id. id.)
Cateville (Troarn).
cauchie (Périers, 1291).
forques (Cartulaire de Troarn). — *fourque* (Darnetal).
perque(s) (Périers, 1291. — Saint-Sauveur, 1391. — Troarn).
pesquerie (Saint-Sauveur).
quareste (Darnetal). — *quaretés* (Caen, 1307).
quemín (Neuville). — *queminage* (1401).
quevron (Inv^{re} du Temple de Breteville, 1307).
On trouve également avec le *g* vélaire :
gardin (Troarn), *garbe* (Daubeuf).

L'examen des « Actes normands » est encore plus instructif que celui des pièces justificatives des « Etudes » par le grand nombre de formes vraiment normandes qu'on y rencontre ; on y voit d'ailleurs, comme dans les chartes que j'ai déjà étudiées, les formes françaises se substituer à chaque instant aux formes normandes de la gutturale ; et, ce qui est frappant, cette substitution a lieu non-seulement pour les noms communs, mais encore dans les noms propres, menacés par là de perdre leur forme originelle ; nous assistons ainsi, soit à leur transformation définitive, soit aux tentatives de transformation dont ils ont été l'objet. Cependant malgré cette invasion des formes françaises, les mots vraiment normands abondent encore dans les Actes, comme on peut le voir par la liste suivante tirée des cent premiers et du deux cent neuvième, qui est le compte des réparations faites au château de Cherbourg :

acarier 84 (1338, Caen).
breteques 209 (1348, Cherbourg) huit fois.
broques 43 (1334, Pays d'Auge).
canga 209 (1348, Cherbourg).
caulate 43 (1334, Pays d'Auge).
cantier 84 (1338, Caen) deux fois.
capiaux 46 (1334, Rouen), 88 (1338, Honfleur).
carbon 209 (1348, Cherbourg). — *carbonier* (id.)

quarete 39 (1333, Saint-Pierre d'Arthenay).
quaretère (id., id.)
quarue (id., id.)
carpenter 83 (1338, Rouen).
carpenterie 52 (1336, Rouen). — 84 (1338, Caen). — 209 (1348, Cherbourg).
carpentier 83 (1338, Rouen). — 84 (1338, Caen) six fois.
— 209 (1348, Cherbourg) deux fois.
castelain 66 (1337, Pont-Audemer).
castellerie 48 (1335).
cauchier 83 (1338, Rouen).
caux 84 (1338, Caen).
clenques 209 (1348, Cherbourg).
coses 91 (1338, Honfleur).
croques 209 (1348, Cherbourg).
planquéier (id., id.)
queez 39 (1333, Saint-Pierre d'Arthenay).
quesne 75 (1337, Amfreville) trois fois.
querilles 209 (1348, Cherbourg) quatre fois.
quevron 43 (1334, Auge). — 52 (1336, Rouen) 5 fois. — 209 (1348, Cherbourg) trois fois.
requeviller 209 (1348, Cherbourg).
requevronner (id., id.)
De même dans les noms propres d'hommes suivants :
Robert le *Canu* 39 (1333, Saint-Pierre d'Arthenay).
Jehan de la *Capelle* (id., id.)
Cauchie 83 (1338, Rouen).
Carpentier 53 (1336, Honfleur).
Du *Quesne* 43 (1334, Pays d'Auge).
Ricart Auberi 39 (1333, Saint-Pierre d'Arthenay).
Ainsi que dans les noms de localités ;
Caen, *Cambes*, *Camilly*, 84 (1338, Caen).
Karenten (Carentan), 39 (1333).
Castillon 3 (1327, Caen).
Cauquegny 8 (1331, Cotentin).
Planques (Bois des) 75 (1337, Amfreville).
Perquerie 3 (1328, Caen).

On voit par ce qui précède combien souvent, dans des actes semi-officiels, la gutturale vélaire persistait encore au xiv^e siècle, près de cent cinquante ans après la réunion de la Normandie à la France ; et, si elle a disparu avec les autres caractères du normand de la langue des lettrés pour faire place à *ch*, le peuple ne

l'en a pas moins conservée fidèlement jusqu'à nos jours ; il y a plus, elle s'est maintenue, comme nous avons vu, dans le plus grand nombre des noms de localités où l'influence française n'a pas réussi à la modifier.

Mais si les gens cultivés rejetèrent de bonne heure la vélaire dans les mots où le normand la conservait, on n'ignorait pas pour cela que cette conservation était un des caractères de ce dialecte, et il ne manqua pas d'écrivains qui, au besoin, se servirent à dessein des formes où elle subsistait ; c'est ainsi qu'au **xv^e** siècle l'auteur de la « Farce de maître Pathelin » met dans la bouche de son principal personnage qui feint la folie les mots normands *ataque*, *vaque*, *mousque*, *che* :

Les playes Dieu ! qu'est-ce qui s'ataque
A men cul ! Est che or une vaque,
Une mousque ou ung escarbot ?¹

Plus tard, en plein **xvii^e** siècle, L. Ferrand, l'auteur de l'« Inventaire de la Muse normande », ne dédaigna point non plus l'emploi de formes normandes en *ka*, *ké*, tout en se servant, il est vrai, concurremment des formes françaises ; ainsi on trouve dans les deux premières pièces de vers de l'Inventaire : *eplu-queux*, *recachez*, *caude*, *cauffer*, *quesne* et *fiquée* qu'il fait rimer assez singulièrement avec *affichée*. Dans sa « Muse normande », Louis Petit a fait un plus grand emploi encore des mots normands où persiste la vélaire ; ainsi : *cauche*, *capel*, *queveus*, *caus*, *refique*, *fleques*, *breques*, *quien* (canis), etc.

Ainsi il résulte de l'étude attentive des anciens monuments du dialecte normand que malgré les traces d'altération qu'ils pré-

1. *La Farce de maître Pathelin* avec traduction, p. p. M. Ed. Fournier. Acte II, scène V,

Celuy qui l'apprint a l'escole
Estoit Normand : ainsi avient
Qu'en la fin il luy en souvient,

dit Guillemette qui, plus habile que la plupart de nos linguistes, reconnaît aussitôt dans le langage de Pathelin les caractères distinctifs du normand. Cependant je doute que *cul* fût encore la forme normande au **xv^e** siècle ; de plus il faudrait *qu'est che*, non *qu'est-ce* ; mais pourquoi M. Ed. Fournier a-t-il remplacé *che* par *ce* dans le *est-ce une vaque* ? de sa traduction ? et pourquoi écrit-il *mouche* et non pas *môque* ? Faire dire après cela à Guillemette que le « jargon » de Pathelin est normand est tout à fait absurde. La même observation s'appliquerait à plus forte raison à la traduction de la tirade picarde qui précède, et où l'on chercherait en vain trace des formes caractéristiques de ce dialecte.

sentent si souvent, malgré l'emploi que certains scribes ont fait à dessein de formes françaises, nous y retrouvons cependant partout où la langue a conservé son caractère original et populaire le *c* vélaire persistant comme en picard. Cette conclusion trouve sa confirmation la plus complète dans la forme actuelle des vocables soit propres, soit communs, qui appartiennent à ces deux dialectes.

J'ai déjà parlé des anciens noms de pays normands et nous avons vu que la plupart ont gardé le *c* vélaire sans modification; inutile de dire qu'il en est de même en picard, et les deux dialectes offrent sur ce point l'accord le plus complet. C'est ce que montre le tableau suivant, où sont réunis un certain nombre de noms de pays d'origine analogue ou identique :

NORM.	PIC.	FR.
<i>Cagny</i> (c.)	<i>Cagny</i> (s.)	Chagny s. L.
<i>Cahagnes</i> (c.)	<i>Cahon</i> (s.)	Chahaignes Sart.
<i>La Caine</i> (c.)	<i>Caisne</i> (o.)	—
<i>Cambernon</i> (m.)	<i>Cambron</i> (A.)	Chambry s. M.
<i>Cambremer</i> (c.)	<i>Cambrin</i> (P.-d.-C.)	Chambrey Meur.
<i>Camembert</i> (c.)	<i>Camelin</i> (A.)	Chamelet R.
<i>Campeaux</i> (c.)	<i>Campeaux</i> (o.)	Champeaux s. M.
<i>Campigny</i> (c.)	—	Champigny Y.
<i>Canapville</i> (c.)	<i>Canaples</i> (s.)	—
<i>Canchy</i> (c.)	<i>Canchy</i> (s.)	Chancé I. L.
<i>Canisy</i> (m.)	<i>Canisy</i> (s.)	—
<i>Canteleu</i> (s.-I.)	<i>Canteleux</i> (N.)	Chanteloup I. L.
<i>Cardonville</i> (c.)	<i>Cardonville</i> (s.)	Chardonnay s. L.
<i>Carpiquet</i> (c.)	<i>Carrepuis</i> (s.)	Charpentry Meuse.
<i>Carteret</i> (m.)	<i>Cartignies</i> (N.)	Chartrettes s. M.
<i>Carville</i> (c.)	<i>Carvin</i> (P.-d.-C.)	Charvin I.
<i>Castillon</i> (c.)	<i>Le Cateau</i> (N.)	Chatillon s. O.
<i>Le Catelier</i> (s.-I.)	<i>Le Catelet</i> (A.)	Chatelet s. M.
<i>Caumont</i> (c.)	<i>Caumont</i> (s.)	Chaumont Marne.
<i>Cauville</i> (c.)	<i>Cauvigny</i> (o.)	Chauvigny v. ¹ .

Quant aux noms propres de personne, nous avons vu aussi que, malgré les hésitations de la langue, la vélaire a le plus

1. Dans la colonne normande, il est à peine besoin de le dire, C. signifie Calvados; E. Eure; M. Manche; O. Orne; S.-I. Seine-Inférieure; dans la colonne picarde, A. désigne le département de l'Aisne; N. celui du Nord; O. celui de l'Oise, au nord duquel l'influence picarde se fait encore sentir; P.-d.-C. celui du Pas-de-Calais, et S. celui de la Somme.

souvent persisté en normand ; il en a été de même encore naturellement en picard. Le tableau suivant montrera quel accord règne entre les deux dialectes dans la plupart des noms de cette nature, communs à l'un et à l'autre.

NORM.	PIC.	FR.
<i>Campie</i>	—	Champy
<i>Canu</i>	<i>Canut</i>	Chenu
<i>Capelle</i>	<i>Capelier</i>	Chapelle
<i>Carbonel</i>	<i>Carbonnier</i>	Charbonnier
<i>Cardin(e)</i>	<i>Cardine</i>	Chardin
<i>Cardon</i>	<i>Cardon</i>	—
<i>Caron</i>	<i>Caron</i>	—
<i>Carpentier</i>	<i>Carpentier</i>	Charpentier
<i>Câtel</i> ¹	—	Châtel
<i>Cauchois</i>	<i>Caucheur</i>	—
<i>Caumont</i>	<i>Caumont</i>	Chaumont
<i>Cauvin</i>	<i>Calvin</i>	Chauvin
<i>Du Quesne</i>	—	Duchêne
<i>Le Marcand</i>	—	Le Marchand
<i>Labreque</i>	—	—
<i>Planquette</i>	<i>De le Planque</i>	Ch. A. Planche
<i>Vaquerie</i>	<i>Vaquerie</i>	Cart. A. — etc.

Quelques-uns de ces noms ont en normand, toutefois à côté de la forme *ca*, une forme en *ch*, également indigène, mais évidemment plus moderne ; ainsi *Chauvin* (Orne) à côté de *Cauvin* (Calvados), *Chaumont* et *Caumont* (Calv.), *Le Marcand* et *Le Marchand* (id.), *Chartier* (Alain) ^{xv}^e siècle et *Le Carretier* (Guillaume) son ancêtre, notable de Bayeux en 1309, etc.

Les noms communs ne nous montrent pas un accord moins grand dans la persistance de la vélaire en normand et en picard ; le tableau suivant en est la preuve² :

1. La vraie forme populaire est *Cdté*.

2. Les mots picards sont tirés du dictionnaire de Corblet, les mots rouchis de celui de Hécart ; pour les mots normands, B. indique ceux qui sont plus particulièrement propres au Bessin, c'est-à-dire à l'arrondissement de Bayeux, je les ai recueillis moi-même ; G. désigne Guernesey, les mots du patois de cette île sont donnés d'après Métivier ; C. veut dire Cotentin ; S.-I. indique la Seine-Inférieure ; les mots de cette région sont tirés surtout du Dictionnaire de Décorde. J'ai conservé aux mots normands du Bessin leur *r* final, quoique cette consonne soit entièrement muette aujourd'hui ; v. veut dire vieux.

LAT.	NORM.	FIG.	FR.
adcaptare	<i>acatair</i> G.	<i>acater</i>	acheter
* blancam	<i>blanque</i> V.	<i>blanke</i>	blanche
brancam	<i>branque</i> B.	<i>branke</i>	branche
brecha a. all.	<i>brèque</i> B.	<i>breke</i>	brèche
broccam	<i>broque</i> B.	<i>broque</i>	broche
* boscam	<i>bûque</i> B.	<i>bûke</i>	bûche
buccam	<i>bouque</i> S. I.	<i>bouke</i>	bouche
caballum	<i>g'va</i> S. I.	<i>g'vau</i>	cheval
cadere	<i>quaie</i> C.	<i>caïr, kier</i>	choir
* caditinas	<i>quaitines</i> B. G. ¹ .	—	—
calcare	<i>cauquer</i> B.	<i>cauquer</i> R.	chausser V.
calcem	<i>câs</i> B. ² , <i>caus</i> G.	<i>caus</i>	chaux
calciatam	<i>cauchie</i> G.	<i>cauchie</i>	chaussée
calciam	<i>cauche</i> B.	<i>cauche</i>	chausse
calidum	<i>câ</i> B., <i>caud</i> G.	<i>caud</i>	chaud
* calidronem	<i>caudron</i> B.	<i>caudron</i>	chaudron
calefacere	<i>cauffer</i> B.	<i>cauffer</i>	chauffer
* calumniare	<i>calenger</i> ³ B.	<i>calenger</i>	challonger V.
cameram	<i>cambre</i> C.	<i>cambre</i>	chambre
caminum	<i>quemin</i> B.	<i>kemin</i>	chemin
camisam	<i>queminse</i> B.	<i>kemise</i>	chemise
campum	<i>camp</i> B.	<i>camp</i>	champ
candelam	<i>candelle</i> B.	<i>candelle</i>	chandelle
canem	<i>quien</i> S. I.	<i>kien</i>	chien
cannabem	<i>cambre</i> B. <i>canvreg.</i> <i>canve</i>		chanvre
cantare	<i>canter</i> V.	<i>canter</i>	chanter
cantionem	<i>canchon</i> S.-I.	<i>canchon</i>	chanson
cantum	<i>can(t)</i> B.	—	champ
cantellum	<i>canté</i> B.	<i>cantieu</i>	chanteau
capellum	<i>capé</i> B.	<i>capiau</i>	chapeau
capillum	<i>g'veu</i> B.	<i>g'veu</i>	cheveu
cattam pilosam	<i>capleuse</i> B.	<i>capleuse</i>	—
capsam	<i>casse</i> G.	<i>casse</i>	châsse
captiam	<i>cache</i> B.	<i>cache</i>	chasse
captiatorem	<i>cachoux</i> B.	<i>cacheux</i> R.	chasseur
captivum	<i>caitis</i> V.	<i>caitis</i>	chétif

1. Nom qu'on donne en général en Basse-Normandie aux pommes tombées avant la maturité.

2. E il fist *caz* e pierre atraire. Rou, v. 10211.

3. Obtenir par dessus le marché dans le Bessin, *chicaner* d'après Corblet en Picardie.

carbonem	querbon B.	carbon	charbon
cardonem	cardron B.	cardon	chardon
* carrettam	quérette B.	carette	charrette
carricare	quérier B.	carrier	charrier
carrucam	quérué B.	kérue	charrue
carne	carne B.	carne	chair
* carpentam	querpente B.	carpente	charpente
* cascunum	—	cacun	chacun
casis	quieux B.	—	chez
* casnum	quêne B.	quêne	chêne
castellum	câté B.	castel	château
catenam	caïne B.	caïne	chaîne
cathedram	caire B.	kère	chaire
catulire	catouiller B.	catouiller	chatouiller
cattum	cat B.	cat	chat
causam	cose v.	cose	chose
* caviculum	g'ville B.	g'ville	cheville
cloccam	cloque B.	cloke	cloche
* ficare	fiquier B.	fiker	ficher
forcam	fouorque B.	fourke	fourche
hanke a. all.	hanque B.	hanque v.	hanche
* jucare	juquier B.	juker	jucher
laxare(lascare)	lâquier B.	lâker	lâcher
masticare	mâquier B.	maker	mâcher
muscam	móque B.	mouke	mouche
perticam	perque B.	percot	perche
piscare	péquier B.	péquer R.	pêcher
plancam	planque B.	planke	planche
pocca a. s.	pouque B.	—	poche
* roccam	roque B.	roke	roche
ruscam	ruque B. G.	ruque R.	ruche
scalam	équelle B.	ékelle	échelle
* taccam	taque B.	take	tache
* tascam	tâque B.	tâque R.	tâche
tincam	tanque B.	—	tanche
vaccam	vaque B.	vaque	vache

On le voit, le *c* vélaire suivi de *a* a conservé sa valeur gutturale en normand et en picard, au commencement et au milieu des mots, quand il est appuyé, c'est-à-dire précédé d'une autre consonne, que *a* ait été d'ailleurs conservé ou qu'il se soit changé en *e*, peu importe. Il en a été de même en général du *g* vélaire,

c'est-à-dire qu'il persiste dans ces deux idiomes, tandis qu'il se change, au contraire, en *ġ* ou *z* dans les autres dialectes de la langue d'oïl.

LAT.-ALL.	NORM.	PIC.	FR.
garten al.	<i>gardin</i> B.	<i>gardin, guerdin</i>	jardin
* gabatam	<i>gatte</i> B.	<i>gatte</i>	jatte
galbinum	<i>gaune</i> A. N.	<i>gane</i>	jaune
garba al.	<i>guerbe</i> B.	<i>garbe, guerbe</i>	gerbe
gâr br.	<i>guéret</i> B.	<i>garet, guéret</i>	jarret
gaudium	<i>goie</i> L. Ps.	—	—
* allongare	<i>allonguer</i> B.	—	allonger
muos gadam a. h. a.	<i>migoe</i> ¹ B.	—	migeoth. m.

Il en est de même des mots suivants où *c* s'est changé en *g*, et a été traité comme tel :

cambam	<i>gambe</i>	<i>gambe</i>	jambe
* capellam	<i>gavelle</i>	<i>gavelle</i>	javelle
caveolam	—	<i>gayolle</i>	geole

Tandis que le *c* vélaire a conservé ainsi dans les deux grands dialectes du Nord-Ouest de la France sa valeur gutturale, il semble, à une époque de la langue, avoir éprouvé une tendance à s'affaiblir, dans le normand du moins, en *g* ; on trouve dans le Roman de Rou : *Nabugodonosor* v. 29, *galice* (calicem) v. 1602, etc ; *Nigaise*, dans l'Inventaire de la Muse normande ; Métivier donne *ganif*, *haguer* (haquer, couper à coup de hache) comme étant du patois de Guernesey².

Mais à tout prendre ces exemples sont peu nombreux. Quant au changement de *c* en *g*, qui a lieu en normand, et surtout en picard, quand *c* est, par suite de la chute de *e*, suivi de *v*, comme dans *g'va*, *g'veu*, *g'ville*, il tient uniquement à l'impuissance où l'on est de prononcer la sourde *k* ou *c* devant la sonore *v*, il n'y a donc là qu'une transformation apparente, aussi, bien que Corblet et Diez après lui en puissent penser, je crois que le *c* reparaît quand l'*e* ne tombe pas, et qu'on doit dire et écrire *queva* ou *keva* et non *gueva* ou *gueva*, etc.

Quelque générale toutefois que soit en normand et en picard la persistance de la vélaire dans les noms communs, elle n'y est

1. Fruittier. Cf. *musgode* (*Alexis* 51, 4 L); *migoe* (pomarium), *Gloss. lat. fr.* n° 7692 (*Sitzungsb. d. kœnig. bay. Akad. d. Wiss. zu München*, 1868, I, 132). Cf. *Al.* p. 182 et *Rom.* II, 85.

2. Quelque chose d'analogue a eu lieu dans le patois poitevin d'après Favre, qui toutefois ne donne pour exemple que *goutume*.

pas plus absolue que dans les noms propres, et parfois le *c* a dû céder la place à la chuintante *ch* ou *j*. Ainsi dans le patois normand du Bessin on dit plus souvent *j'va* que *g'va* (cheval); je ne connais aussi pour dire viande que le mot *chai*, — *carne* qui s'est conservé à un sens tout différent, il signifie mauvaise bête, en particulier mauvais cheval. — De même *chié* a fini par se substituer à *kier* ou *quier* (carum), etc. ¹. Le *g* vélaire de *galbinum* a cédé également la place au *j* dans *jaune* ou *jâne*, seul mot que j'aie jamais entendu. Le picard offrirait des faits analogues.

Il peut se faire que quelques-uns des mots exclusivement normands ou picards qui présentent la forme *ch* soient des emprunts plus ou moins modifiés faits au français, mais il est probable aussi que dans plusieurs la forme *ch* s'est développée spontanément à la suite de la modification de la voyelle suivante, et dans ce cas il ne faut voir dans *ch* que l'affaiblissement de la forme plus complète *tch*. Cette dernière se rencontre d'ailleurs, et non seulement à la place de *c* suivi de *a* étymologique, mais encore de cette gutturale suivie de *o* ou *u* modifiés en *ô* ou *û*. Cette transformation, que j'ai déjà signalée dans le patois poitevin ², se présente surtout en normand, le picard ne la connaît qu'exceptionnellement. Voici les mots où on la trouve :

LAT.	NORM.	FIG.
* <i>cacaciam</i>	<i>tchiasse</i> ³ B. G.	—
<i>cadere</i>	—	<i>tcher</i>
<i>canem</i>	<i>tchen</i> B., <i>tchien</i> G.	<i>tchen</i> Sant.
<i>casis</i>	<i>tcheux</i> B.	—
<i>coctum</i>	<i>tcheu</i> B.	—
<i>coquere</i>	<i>tcheure</i>	—
<i>coquinam</i>	<i>tcheusine</i> B.	—
<i>cor</i>	—	<i>tcheur</i> Am.
<i>corium</i>	<i>tcheu</i> B., <i>tchier</i> G.	—
<i>coxam</i>	<i>tcheusse</i> B. <i>tchiesse</i> G.	—
<i>culum</i>	<i>tchu</i> B.	—
* <i>culotam</i>	<i>tchulotte</i> B.	—
<i>cupam</i>	<i>tchuve</i> B.	—
<i>curare</i>	<i>tchurer</i> B.	—

1. Il serait facile de multiplier cette liste si l'on y faisait entrer tous les doublets en *ch*, qui existent à côté des formes en *k*, mais ce ne sont que des formes françaises à peine modifiées, et qui dès lors ne doivent pas figurer dans une étude du normand ou du picard.

2. V. pl. haut p. 176.

3. Le développement du son *tch* au commencement de ce mot semble avoir amené le passage de *ch* à *s* au milieu.

Les formes *quien*, *quieux*, etc., que nous avons vues précédemment, nous donnaient un des termes de la série des transformations du *c* vélaire pour arriver à *ç* ; il n'est pas rare d'entendre aussi le son *é* ou *Æ*, ce qui complète la série, et on a ainsi pour *casis* par exemple :

casis *quieux* *Æieux* *tcheux*.

Les trois formes de ce mot en particulier s'entendent presque indifféremment dans le Bessin.

J'arrive maintenant à l'examen des transformations du *c* palatal, moins bien connues que celles du *c* vélaire. Tandis, en effet, que quelques linguistes ont constaté la persistance du *c* vélaire dans le normand, jusqu'ici — fait surprenant, — aucun que je sache n'a reconnu comment le *c* palatal a été en réalité traité dans ce dialecte. Cela tient sans doute à ce qu'on a cherché trop exclusivement à trouver les caractères du normand, comme ceux du picard, dans les anciens monuments poétiques de la langue ; or nous avons vu que les premiers qu'on rencontre, l'*Alexis*, le *Roland*, le *Psautier*, etc., paraissent avoir traité le *c* palatal comme le français¹ ; ce sont aussi des formes françaises qu'offrent en général, — aujourd'hui du moins, — les noms géographiques de la Normandie et les noms propres de personnes n'en connaissent aussi presque pas d'autres ; on comprend dès lors qu'un examen superficiel ait pu faire croire que les transformations de la palatale avaient été les mêmes en normand qu'en français ; cependant sans parler de l'état actuel de ce dialecte qui montre de la manière la plus évidente qu'il a changé le *c* palatal en *ch* comme le picard, il ne manque pas non plus d'anciens monuments, même en vers, qui eussent dû faire découvrir plus tôt quel traitement la palatale y avait subi. Nous avons vu, en effet, que *ch*, forme normande du *c* palatal transformé, apparaît déjà dans le petit poème dévot publié par M. Gaston Paris, et qu'à partir de cette époque, c'est-à-dire du commencement du *xii^e* siècle, on le rencontre dans la plupart des monuments regardés comme étant d'origine normande. Impossible dès lors de supposer que c'est là un fait purement accidentel ou un caprice du copiste, puisque les textes qui présentent le plus de traces d'altération sont aussi en général ceux où les gutturales ont pris la forme française. D'ailleurs en voyant le normand traiter la

1. Il ne faut pas oublier ce que j'ai dit page 250 de cette ressemblance apparente.

vélaire comme le picard, on aurait dû par là même, ce semble, être déjà amené à supposer, à cause de l'espèce de solidarité qui, dans les idiomes de la langue d'oïl, existe dans le traitement des deux gutturales, qu'il avait aussi donné la même forme que ce dialecte à la palatale. C'est la conclusion à laquelle m'a conduit, malgré toutes les exceptions qu'ils présentent, l'examen des monuments dont je viens de parler ; l'étude des actes, comptes et chartes du ^{xiii}^e et du ^{xiv}^e siècle et l'état actuel de la langue viennent entièrement confirmer cette manière de voir. Par contre les noms propres ne nous offrent que peu de secours ; la forme actuelle des noms anglais d'origine romane ne donne aussi que peu de renseignements à cet égard ; à quelque époque qu'ils aient été introduits dans l'anglo-saxon, ils ne connaissent en général que la valeur *ç* pour le *c* palatal. Cependant *ch* paraît s'être conservé au commencement des mots dans *cherry* (cerasum), *cherfil* (chaerefolium), *chisel* (fr. ciseau), *chives* (cepas), à côté de *cives*, etc., au milieu dans *scutcheon* (scutionem), à la fin dans *pitch* (picem), *partrich* (perdricem), devenu plus tard *partridge* ; enfin il s'est affaibli en *sh* (*š*) dans *shingle* (cingulum) ¹. Mais ces exemples sont en définitive peu nombreux ; aussi sans m'y arrêter davantage je passe à l'examen des chartes, actes, etc., qui m'ont servi à prouver la persistance de la vélaire.

Tandis que les actes de l' « Histoire du château de Saint-Sauveur » ne nous ont offert presque aucun renseignement au sujet de la persistance de la vélaire, ils nous donnent un certain nombre d'exemples de la transformation de la palatale en *ch* ; ainsi :

adrechant(es) (1347, Caen. — 1361, Bayeux).

aranchonner (1369, Cherbourg). — *aranchonnement* (id.).

avanchement (1362, Saint-Vaast).

Cachecerf (1351, Valognes).

Cherisy (1370, Bessin).

ching (1345, Neuville. — 1368, Saint-Sauveur).

chinc (1361, Saint-Sauveur).

chinquante (1351, Valognes), deux fois

comnenchant (1370, Caen), deux fois.

drechiez (1370, Caen).

forteresche (1362, Saint-Vaast).

1. Cf. Koch, *Hist. Gram. der englischen Sprache*, I, 131. Je chercherai plus loin à expliquer comment le *c* palatal a pu prendre en anglais le son *ç* dans les mots d'origine romane.

fortelesches (1369), deux fois.

Le Norrichon (1350, Valognes).

parroiches (1370, Saint-Sauveur).

Pinchon (1350, Valognes).

ranchon (Saint-Sauveur). — *raenchon* (1370).

Vauchis (Pont-l'Abbé).

La forme *ch* se rencontre encore bien plus fréquemment dans les chartes des « Etudes » ; ainsi on la trouve dans les mots :

bachin(s) (1307, Caen. — id. Courtval. — Daubeuf.)

chi (ci), *cheu* (cel), *cheux* (ceux) (1312, Cart^{re} de Troarn.

cheluy (celui), deux fois ; *cheles* (celles, id. id.).

che (ce) (1291, Périers.) — *chel* (Darnetal).

comenchent, *comenchant* (1409, Gaillon).

forche (1312).

Francheis (Tourville).

geniches (1307, Caen. — Id. Breteville).

(*h*)*erche* (1291, Périers. — Daubeuf).

hercheour (1291, Périers).

herchier (Daubeuf. — 1307, Breteville).

machons (Mesnil-Ogier, Mauger).

Montpinchon (Pays d'Auge).

parchoniers (Roncherolles. — 1291, Périers).

pieches (Quievreville. — Bouquelon).

pelichon (1307, Courtval, inventaire du temple).

perchie (1307, Caen, inventaire du temple).

plache (1291, Périers).

pouchins (Daubeuf).

pourcheaux (1307, inv^{re} du temple de Caen et de Breteville).

porchel (1307, id. id.).

recheu (Roncherolles).

ronchin (1307, inventaire du temple de Caen).

tierche (Saint-Martin du Bosc, v. 1260).

vechy (voici) (Neuville).

veiche (vesce) (1307, inventaire du temple de Breteville).

Les renseignements donnés par les « Actes normands » ne sont pas moins précieux ; dans la plupart des cent premiers dont j'ai relevé les formes dialectales, quel que soit d'ailleurs le lieu de la Normandie où ils aient été faits, pays de Caux, Lieuvain, Bessin ou Cotentin, etc., on trouve, sinon toujours, du moins très-souvent *ch* substitué à *c* suivi de *e* ou de *i*, ou à *ti*, suivi d'une autre voyelle ; dans un certain nombre d'actes aussi, comme dans les précédents d'ailleurs, cette substitution n'a point

eu lieu, ce qui montre de quelle liberté orthographique jouissaient alors les scribes, ou quel arbitraire régnait déjà dans le choix des sons *ch* et *ç*. Voici les mots des cent premiers actes où l'on rencontre *ch* dans ces actes :

- bachinez* 49 (1336). — 60 (id.) — 43 (1337). — 44 (id.), etc.
cauchie 18 (1331). — 83 (Rouen, 1337).
cauchier 83 (Rouen, 1337).
ches 53 (1336). — 49 (id.) — 60 (id.) — 61 (id.) — 76 (1337), etc.
ch'est 53 (1336), 2 fois. — 59 (id.) — 63 (1337), etc.
cheste 53 (1336). — 59 (id.) — 66 (1337), etc.
chen (ce), 53 (1336). — 59 (id.), — 60 (id.) — 71 (id.) — 66 (1337), etc.
cheus 79 (Pont-Audemer, 1337).
chent 43 (1336). — 65 (1337), 2 fois. — 76 (id.), 2 fois.
ching 39 (1333). — 53 (1336), 3 fois. — 65 (1337). — 87 (1338), 2 fois. — *chinc* 39 (Saint-Pierre d'Arthenay, 1333).
chinquante 39 (Saint-Pierre d'Arthenay 1333).
chivière 84 (Caen 1338).
enforchier 83 (Rouen 1337).
fauchilles 39 (Saint-Pierre d'Arthenay, 1333).
forteresche 84 (1338, Caen), 3 fois.
Franche 60 (1336). — *Franchez* 59 (1336).
geniches 39 (Saint-Pierre d'Arthenay, 1333). — 84 (Caen, 1338).
lanches 59 (1336). — 60 (id.) — 63 (1337). — 75 (Amfreville, 1337), etc.
larrechins 43 (Rouen, 1335), 3 fois.
machon 18 (1331), 2 fois. — 83 (Rouen, 1337). — 84 (Caen, 1338).
machonnerie 18 (Andelys, 1331), 4 fois. — 83 (Rouen, 1337).
parroche 4 (Arques, 1329).
pièche(s) 39 (Saint-Pierre d'Arthenay, 1333). — 74 (Neufchâtel, 1337).
recheu 63 (1337). — 64 (id.) — 76 (Rouen, id.) — 79 (Pont-Audemer, id.) — 82 (id. Rouen). — 87 (1338), 3 fois.
redrechier 84 (Caen, 1338) 3 fois.
renforchié id. (id. id.) 2 fois.

Ainsi au *xv^e* siècle, la substitution de *ch* au *c* palatal transformé était encore d'un usage général et reconnu dans toute la Normandie, bien que souvent aussi *ch* eût complètement fait place à la forme française *c*. Au siècle suivant, au contraire, *ch*

n'apparaît plus qu'exceptionnellement dans les actes publics ; je ne l'ai pas rencontré du moins, pas plus, il est vrai, que la vélaire, dans les actes faits en 1417 et 1418 à l'époque de la conquête de la Normandie par les Anglais, pour la reddition d'Harcourt, d'Hambye, du Hommet, du château d'Ivry, de Creully, d'Evreux, de Cherbourg, de Caudebec, de Honfleur, etc.¹. Déjà, comme aujourd'hui, la langue officielle était exclusivement le français, le normand était tombé à l'état de patois, et n'avait plus droit de servir aux relations sociales.

Cependant, tout déchu qu'il était déjà à cette époque, le normand n'en persista pas moins avec ses caractères distinctifs dans la mémoire du peuple ; et tout dédaigné qu'il était des savants, il se trouva, nous avons vu, quelques esprits curieux qui ne craignirent pas de l'employer dans leurs vers ; c'est ce qu'ont fait en particulier, en plein *xvii^e* siècle, l'auteur de l'« Inventaire général de la Muse normande » David Ferrand, et celui de la « Muse normande » Louis Petit, dont j'ai déjà parlé ; ces deux recueils de poésies en patois nous montrent *ch* substitué au *c* palatal ou à *ti* transformé dans presque tous les cas ; ainsi dans la « Complainte des habitants de Saint-Nigaise sur la perte de leur Boise », de David Ferrand, on trouve : *che, chez* (ces), *chens, ainchin, chinq, braches* (brasses), *adrechirent, aperchut, fache, fachon, neuches* (noces), *mouchel* (monceau), *mouchiaux*², *prononcher, Puchelle*. De même dans les trois premières pièces de la *Muse* de Louis Petit nous trouvons les mots : *ainchin, béchon* (boisson), *cauche, che, chais* (ces), *chen* (ce), *chest* (c'est), *chy* (ci), *chite* (cette), *chu* (ce), *chendre, chent, chinquante, chainture, chervelle, délivranche, fache, fachon, Fleuranche, glachons, inochent, indiferanche, panche, panchue, renoncher, sentenche, traché, véchi* (voici).

On le voit, depuis le commencement du *xiii^e* siècle, nous rencontrons dans les monuments normands *ch* comme forme du *c* palatal transformé, et il est d'autant plus fréquent que ces monuments ont un caractère plus populaire ; par conséquent *ch* est bien la modification de la palatale propre à ce dialecte. Cette conclusion trouve sa confirmation dans l'état actuel de cet

1. Collect. Bréquigny. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, 1858 3^e série, III, 7 et suiv.

2. Nous avons ici déjà la forme moderne du dérivé normand de *monticellum* ; elle nous montre le changement affectonné par le patois actuel, de *n* suivi d'une consonne en *u*.

idiome, qui nous présente ici encore, comme dans le traitement de la vélaire, l'accord le plus complet entre le picard et le normand. Commençons par la comparaison des noms propres.

Nous n'aurons pas ici toutefois la même abondance d'exemples que nous en offriront tout à l'heure les noms communs ; non sans doute qu'on ne rencontre des noms propres où la forme *ch* ne puisse se trouver, et se trouve réellement, mais l'influence française semble s'y être plus fait sentir que sur les noms communs ; ce qui s'explique assez facilement, les premiers étant à la fois du domaine des lettrés et des ignorants, les seconds n'étant que du domaine populaire. J'ai relevé plus haut quelques noms géographiques où se trouvait autrefois la chuintante *ch*, comme *Che-risy*, *Coutanches*, *Francheis*, *Montpinchon*, etc. ; mais c'est à peine si on les entend aujourd'hui ; en tous cas ils ne se sont pas imposés à la langue qui leur a substitué les formes françaises *Cerisy*, *Coutances*, etc. De même en picard *Valenchiennes*, (N), *Vauchelles* (A), etc., formes indigènes, ont fait place à *Valenciennes*, *Vaucelles*, etc. Cependant si la forme dialectale *ch* du *c* palatal a été souvent rejetée, elle s'est aussi imposée, moins fréquemment cependant que le *c* vélaire, qu'on rencontre si souvent et dans tant de noms orthographiques. Cela tient sans doute à ce que dès le *xiv^e* siècle, époque où se fit définitivement le mélange des dialectes, le français commençait à adopter les formes en *ca* sans les modifier, tandis qu'il n'a admis que beaucoup plus tard, au *xvi^e* siècle, dans les mots empruntés à l'italien, la forme *ch*, affaiblissement de *tch*, pour le *c* palatal. On comprend dès lors l'inégalité qui s'est manifestée dans l'adoption des formes picardes ou normandes des deux gutturales. En effet, tandis qu'un nombre considérable de noms de villes ou de villages ont conservé dans les pays de langue normande ou picarde la vélaire initiale ou médiale, il n'en est presque pas qui aient changé la palatale initiale en *ch* ; cette gutturale n'a pu prendre cette forme qu'au milieu des mots, dans des terminaisons qui n'étaient point faites pour contrarier les habitudes françaises et presque exclusivement encore dans des noms de petites localités, qui ont pu ainsi en quelque sorte échapper à l'influence littéraire. Ainsi *Coutanches*, *Couchy*, *Valenchiennes*, *Vauchelles* (A), etc. sont devenus *Coutances*, *Couci*, *Valenciennes*, *Vaucelles*, mais *Cauchois* (Calcensis) a conservé son *ch*, peut-être grâce à la persistance du *c* vélaire initial ; il en a été de même dans *Acheux* (Som.), *Chicourt* (Som.), *Roncherolles* (S. I.), *Vauchelles* (Som.), *Vironchaux* (Som.) Cette conservation du *ch* a

en lieu en particulier dans les dérivés picards ou normands des noms de lieu en *ciacum*, quoiqu'elle soit loin d'y être générale. En voici quelques exemples :

NORM.	PIC.	FR.
—	<i>Achy</i>	Assé May.
<i>Arganchy c.</i>	—	Argancy M.
—	<i>Auchy P. C.</i>	Aussy
<i>Canchy c.</i>	<i>Canchy s.</i>	—
—	<i>Cauchy P. C.</i>	Chaussy s. o.
—	<i>Oberchies N.</i>	—
<i>Ranchy c.</i>	—	Rancy s. L. etc.

Les noms de personnes donneraient lieu aux mêmes observations ; ainsi j'ai signalé dans les actes normands précédemment étudiés des noms comme *Pinchon*, *Pouchin*, *Vauchy*, etc., lesquels ont pris les formes françaises *Pinson*, *Poussin*, *Vaussy*, etc. Cependant, il faut le dire, c'en est là en quelque sorte la forme officielle, la prononciation populaire est restée *Pinchon*, *Pouchin*, pour les deux premiers, de même j'ai entendu ordinairement dire *Rachine* pour *Racine*. Mais malgré cette francisation des noms de personnes, le *ch* s'est maintenu à la place de la palatale dans quelques noms, par exemple :

NORM.	PIC.	FR.
<i>Le Cacheux</i>	<i>Le Caucheur</i>	—
<i>Chuquet</i>	—	—
<i>Dachier</i> ¹ .	—	Dacier
<i>Hérichon</i>	—	Hérisson
—	<i>Le Merchier</i>	Mercier
<i>Mouchel</i> ²	—	Moncel
<i>Le Nourrichel</i>	—	Nourrisson
<i>Pigache</i>	—	— etc.

Mais si les noms propres ne présentent, on le voit, qu'exceptionnellement aujourd'hui la forme *ch*, comme modification de la palatale transformée, les noms communs l'ont en normand comme

1. C'est du moins ainsi que j'ai toujours entendu prononcer le nom auquel je fais allusion, mais je dois dire que je ne l'ai pas vu écrit. Au reste, on trouve *Daché* à Bayeux, nom qui semble avoir la même origine.

2. Le nom commun correspondant est *mouchée* avec la chute habituelle de *t* final et le changement de *é* en *ée*, sans doute par analogie avec *charrelée*, *brouettée*, etc.

en picard presque toujours fidèlement conservée¹, ainsi que nous le montre le tableau suivant :

LAT.	NORM.	FIG.	FR.
?	<i>agache</i> B.	<i>agache</i>	agasse
* <i>bibitionem</i>	<i>beichon</i> B.	<i>boichon</i>	boisson
?	<i>boche</i> B.	<i>boche</i>	bosse
?	<i>bochu</i> B.	<i>bochu</i>	bossu
* <i>captiam</i>	<i>cache</i> B.	<i>cache</i>	chasse
<i>calicem</i>	<i>caliche</i> G.	<i>caliche</i>	calice
<i>cansionem</i>	<i>canchon</i> S. I.	<i>canchon</i>	chanson
<i>calceam</i>	<i>cauche</i> B.	<i>cauche</i>	chausse
<i>calciatam</i>	<i>cauchie</i> G.	<i>cauchie</i>	chaussée
<i>celare</i>	<i>chelair</i> G.	<i>cheler</i>	celer
<i>cellarium</i>	<i>chelier</i> B.	—	cellier
<i>cinerem</i>	<i>chendre</i> B.	<i>chaine</i>	cendre
<i>centum</i>	<i>chent</i> B.	<i>chent</i>	cent
?	<i>cheraine</i> ² B.	<i>cheraine</i>	—
<i>cervum</i>	<i>cherf</i> ³ B.	<i>cherf</i>	cerf
<i>cærefolium</i>	<i>cherfeuil</i> B.	<i>cherfeuil</i>	cerfeuil
<i>cæmentum</i>	<i>chiment</i> B.	<i>chiment</i>	ciment
<i>cymam</i>	<i>chime</i> B.	<i>chimettes</i>	cime
<i>cœmeterium</i>	<i>chimequière</i> B.	<i>chim'quière</i>	cimetière
<i>cincturam</i>	<i>chinture</i> B.	<i>chinture</i>	ceinture
* <i>cinque</i>	<i>chin</i> B.	<i>ching</i>	cinq

1. Toutefois, il faut le remarquer, cette conservation n'a eu lieu qu'au commencement et au milieu des mots; je n'en connais pas, en effet, un seul exemple à la fin; partout le *c* palatal s'y est, comme en français, changé en *s* ou en *x*. Il n'en était pas de même autrefois, comme le prouvent déjà les noms anglais *pitch*, *partridge*. On trouve aussi dans les Chartes d'Aire *faich* (facio) *c*, *march* (martius) *κ*; et c'est évidemment cette valeur *ch* (*č* ou *ʃ*) qu'il faut attribuer au *c* final des anciens textes picards (Aleb., Huon, etc., Cf. pl. haut p. 124); mais ce son n'a point persisté, et la palatale, ayant dû de bonne heure à la fin des mots se transformer en sonore, s'y changea, comme au milieu, dans le même cas en *z* (*dz*); on trouve déjà *peiz*, *perdriz*, etc., dans les livres des Rois, *braz*, *feiz*, *voiz*, etc., dans le Roland et le Psautier, etc., et cette forme ne tarda pas par être en normand la seule connue du *c* palatal à la fin des mots; mais en picard il y conserva assez souvent dans ce cas jusqu'à la fin du XIII^e siècle la valeur *č* ou *ʃ* représentée par *ch* ou *c*.

2. Vase où l'on met la crème dans le Bessin, barate en Picardie d'après Corblet; faut-il faire venir ce mot de la même racine *schranz* que *seran*? La forme picarde *cherain* de *seran* semble y autoriser.

3. Dans *cher-volant*.

*cinquanta	<i>chinquante</i> B.	<i>chinquante</i>	cinquante
*cippeam	<i>chipée</i> B.	—	cépée
ceram	<i>chire</i>	<i>chire</i>	cire
cerasum	<i>cherise</i> B.	<i>cherise</i>	cerise
cæpas	<i>chives</i> B.	<i>chives</i>	cives
*cæpotum	<i>chibot</i> B.	<i>chibot</i>	cibot
?	<i>chivière</i> B.	<i>chivière</i>	civière
cicutam	<i>chue</i> B.	<i>chue</i>	cigüe
*ceocam	<i>chuque</i> B.	<i>choke</i>	souche
*faciam	<i>fache</i> B.	<i>fache</i>	face
factionem	<i>fachon</i> S. I.	<i>fachon</i>	façon
*fidentiam	<i>fanche</i> G.	<i>fanche</i> R.	fiance
*focaciam	<i>fouache</i> B.	—	fouace
*fortiam	<i>forche</i> B.	<i>forche</i>	force
*glacionem	<i>glachon</i> B.	<i>glachon</i>	glaçon
junicem	<i>geniche</i> B.	<i>genichon</i>	genisse
lectionem	<i>lichon</i> G.	<i>lechon</i>	leçon
*ligatiam	<i>liache</i> B.	<i>liache</i>	liasse
limacem	<i>limache</i> B.	<i>limechon</i>	limace
*maxucam	<i>machue</i> B.	<i>machue</i>	massue
*macionem	<i>machon</i> B.	<i>machon</i>	maçon
*minaciare	<i>menachier</i> B.	<i>menacher</i>	menacer
medicinam	<i>mèdechine</i> B.	—	médecine
mercedem	<i>merchi</i>	<i>merchi</i>	merci
monticellum	<i>mouchée</i> B.	—	monceau
*muciare	<i>muchier</i> B.	<i>mucher</i>	musser
*nigritiare	<i>neirchir</i> B.	<i>noirchir</i>	noircir
nutritionem	<i>nourrichon</i> B.	<i>nourrichon</i>	nourrisson
?	<i>perchier</i>	<i>percher</i>	percer
pigritiosum	<i>parechoux</i> B.	—	paresseux
*petiam	<i>pieche</i> B.	<i>pièche</i>	pièce
pitsen a. all.	<i>pinche</i>	<i>pinche</i>	pince
*pincionem	<i>pinchon</i> B.	<i>pinchon</i>	pinson
plateam	<i>plache</i> B.	<i>plache</i>	place
*pullicem	<i>pouliche</i> B.	<i>pouliche</i>	pouliche ¹ .

1. Telle est du moins l'étymologie que je donne du mot *pouliche*; l'analogie du mot *geniche* la justifie, je crois, suffisamment; quant à **pullica* proposé par M. Brachet (*Dict. étym.* s. v. *acharner*), les formes normandes et picardes rendent inadmissible une pareille origine. Mais on voit en même temps que *pouliche* n'est point un mot français; comme *camp*, c'est un emprunt fait par la langue littéraire au normand ou au picard.

<i>pulicem</i>	<i>puche</i> B.	<i>puche</i>	<i>puce</i>
* <i>putiare</i>	<i>puchier</i> B.	<i>pucher</i>	<i>puiser</i>
<i>radicinam</i>	<i>rachine</i> B.	<i>rachine</i>	<i>racine</i>
* <i>reciputum</i>	<i>recheu</i> B.	<i>r'chu</i>	<i>reçu</i>
* <i>tractiare</i>	<i>trachier</i> ¹ B.	<i>tracher</i>	<i>tracer</i>
<i>viciam</i>	<i>veche</i> B.	<i>veche</i>	<i>vesce.</i>

Et en particulier dans les adjectifs et les adverbes démonstratifs ; ainsi :

<i>ecce hac</i>	<i>cha</i> B.	<i>cha</i>	<i>ça</i>
<i>ecce hoc</i>	<i>che</i> B.	<i>che, cho</i>	<i>ce</i>
<i>ecce istum, istam</i>	<i>chet, chette</i>	<i>chet, chette</i>	<i>cet, cette</i>
<i>ecce illam</i>	<i>chelle</i>	<i>chelle</i>	<i>celle</i>
<i>ecce illos</i>	<i>cheux</i> B.	<i>cheux</i>	<i>ceux</i>
<i>istum ecce hic</i>	<i>stichin</i> B.	<i>cheti-chi</i>	<i>celui-ci</i>
<i>istam ecce hic</i>	<i>stéchin</i> B.	<i>chelle-chi</i>	<i>celle-ci</i>
<i>ecce hic</i>	<i>ichin</i> B.	<i>ichi</i>	<i>ici</i> ² .

Ainsi rien de plus complet que l'accord qui existe entre le normand et le picard dans le traitement des gutturales ; un point, sur lequel ces deux dialectes se comportent encore de la même manière, c'est le changement de la palatale médiale, pour ne pas parler de celui de la finale, en spirante dentale sonore dans un certain nombre de mots où, comme je l'ai fait remarquer, le français lui fait aussi en général subir la même transformation ³. Dans ce dernier idiome cette modification s'explique sans peine, *z* y représente l'affaiblissement de *dz*, comme *ç* de *ts*, mais pourquoi, tandis que nous avons *ch* (*ç* ou *ï*) pour la transformation de la palatale en sourde dans le normand et le picard, ne trouvons-nous pas la chuintante correspondante *j* (*ǰ* ou *ǣ*) pour sa transformation en sonore ? Il est difficile de répondre à cette question,

1. Ce mot signifie *chercher* et plus particulièrement *chercher avec soin* en normand et en picard.

2. On dit aussi *chabol* n. p., *chavatte* id., *chucré* n., *machacre* n., mots dans lesquels *ch* semble se substituer à *s*, mais dont l'origine douteuse ne permet pas de rien décider. Il est à remarquer, en effet, qu'en général l'*s* véritablement étymologique reste sans modification, tandis que souvent dans certains dialectes provençaux, dans le savoyard et dans les patois de la Suisse romande, par ex., il se change en *ch* comme le *c* palatal.

3. Cf. plus haut p. 233 et 250 ; ainsi on a : *tcheusine* n., *loisir* p., *moisi* n., *plaisi(r)* n. p., *raisin* id., *veisin* n., *voisin* p., et *onze*, *douze*, *treize*, etc., en normand et en picard tout comme en français. V. pl. h. p. 122.

bien qu'on puisse supposer que la langue a procédé ainsi pour distinguer les modifications du *c* de celle du *jot* ; quoi qu'il en soit, *z* (*s*) apparaît à la place du *c* palatal transformé en sonore dans les plus anciens monuments que nous ayons, et il faut bien supposer dès lors que dès le *xii*^e et même le *xi*^e siècle le normand et le picard se comportaient à cet égard comme aujourd'hui. Cependant il semble aussi qu'il y ait eu, au moins en Artois, une tendance à donner à la spirante sonore résultant de la transformation du *c* palatal, d'ailleurs comme à *s* médial, le son de la chuintante *j* ; c'est ce qu'on peut inférer de ce passage de Bouille dans son livre « De differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate », « Morini et Bolonii, nostri Oceani accolæ, in mediis dictionibus vulgaris linguæ id patrant vitii, ut *s* in *j* demutent. Dicimus vulgo *maison*, *oison*, *prison*, *toison* ; dicunt Morini, litera *s* in *j* labente, *maijon*, *oijon*, *tijon*, *prijon*, *toijon*¹. » Mais, il est difficile de rien conclure de certain pour le cas qui nous occupe de ce témoignage isolé.

Pour terminer cette étude des deux gutturales dans le normand et le picard, et comme application à la lecture des anciens textes, il me reste à examiner la question souvent posée de la valeur de *c* suivi de *e*, provenant de *a* étymologique. Naturellement cette valeur ne peut être que la valeur *k* du *c* vélaire ou une de celles qu'il peut prendre en se transformant, c'est-à-dire *ch* ou *tch*, les seules que connaissent les dialectes septentrionaux de la langue d'oïl². Or comme le *c* vélaire persiste en normand et en picard dans les textes qui ont conservé les caractères essentiels de ces dialectes, il faut évidemment attribuer dans ce cas à *c*, que la voyelle suivante soit *a* ou *e*, la valeur *k*. Cette manière de voir trouve sa confirmation immédiate dans l'orthographe *ke* que nous avons si souvent rencontrée dans les textes à côté de *ce*, car il est évident qu'il faut dans les deux cas prononcer de la même

1. p. 37. Les patois suisses et savoyards ont substitué souvent cette sonore *z* (*j*) à *c* transformé et parfois à *s* étymologique.

2. Je n'y connais la forme *ç* que dans *cis* (casis) du patois de Guernesey. Les dialectes méridionaux, au contraire, comme quelques sous-dialectes provençaux (Cf. pl. h. p. 210), ont changé parfois le *c* vélaire en *ç*, par suite de la transformation successive *tch*, *ts*, *s* ; ainsi *semin* dans le Nivernais, *sé* (calidum), dans le patois du département de l'Ain, etc. ; mais ces formes sont inconnues au nord de la Loire, et il a dû en être toujours de même, puisqu'on n'a pu passer du son *s*, qu'aurait pris alors le *c* vélaire au son *k* ou *ch* qu'il a actuellement. Du moins ceux qui croient à la possibilité de ce changement devraient en donner d'autres preuves que des transcriptions dont la valeur est incertaine.

manière, c'est-à-dire *ke*. Une autre preuve non moins directe de ce fait nous est fournie par ce vocabulaire français-hébreu dont j'ai parlé plus haut, nous y trouvons, en effet, avec *k* : *blankes*, *boke*, *branke*, *kemin*, *kebal*, *roke*, etc., c'est-à-dire que le *c* vélaire y a conservé sa valeur gutturale, quoique l'*a* étymologique se soit affaibli en *e*. Cependant le *c* vélaire s'étant, surtout à partir du *xiii^e* siècle, changé aussi en *ch*, il est certain qu'alors *ce* a pu parfois dans les textes dont la langue n'est pas pure avoir une autre valeur que *ke*, mais il n'est pas moins certain aussi que cette valeur n'a pu être, comme je l'ai dit, qu'une de celles du *c* vélaire transformé dans les dialectes français, c'est-à-dire *ch* ou *tch*.

Ces observations ont une importance extrême pour la restitution des textes surtout à la rime. J'ai, en commençant cette étude des dialectes, eu occasion de parler de rimes terminées par *ce* représentant le *c* vélaire suivi de *a* latin, et j'ai dit — ce que les explications précédentes confirment de tout point — que si on avait affaire à un texte vraiment picard ou normand, il fallait donner à *ce* le son *ke*, que si, au contraire, le texte était français, il fallait écrire *che*. Mais il peut se faire aussi qu'on ait à la rime *ce* provenant de *ca* latin d'une part et devant dès lors avoir le son *ke* ou *che*, suivant que le texte est picard ou normand, ou bien encore français, et d'autre part *ce*, provenant de *c* suivi de *e* ou *i* ou de *ti* transformé, et devant dès lors avoir le son *ce* si le texte est français, le son *che* s'il est picard ou normand. Comment faut-il dans ce cas constituer le texte? et comment d'abord expliquer la présence à la rime de deux syllabes identiques et d'origine si différente? Elles ne peuvent évidemment se trouver dans des textes français ou picards ou normands entièrement purs, puisque dans le premier cas *ca* latin donne *che*, et *ce* ou *ti*, *ce*; que dans le second *ca* donne *k*, et *ce* ou *ti*, *che*; mais on comprend très-bien qu'il en puisse être autrement dans des textes écrits à une époque où les formes françaises avaient pénétré dans le dialecte picard ou normand, ou bien encore dans une contrée où ces formes se rencontraient simultanément, comme cela dut avoir lieu de bonne heure sur la frontière des pays de langue normande ou picarde. Nous voyons par exemple dans une charte d'Amiens de 1318, publiée par Le Roux de Lincy dans l'Introduction à son édition des Livres des Rois ¹, *ca* représenté fréquemment par *ch*, — à côté de *c*, il est vrai, qui se trouve dans *cose*, *eskevin*, — comme dans

1. *Les Livres des Rois* p. 70.

chatel, chose, eschevin, marcheant, marcheandise, en même temps que *ce* y est représenté également par *ch* dans *serviches, fachment, justiche, che, audienche*. De même dans une charte d'Hedincourt de 1257¹, nous avons *cheaus, veche* (viciam), *vechas, chele, commenchier*, où *ch* représente *ce, ci* ou *ti*, et *chevaliers, chascun, franche, chose*, où il représente *c* suivi de *a*. En normand on rencontre aussi, et même bien plus souvent, *ch* substitué au *c* vélaire, tandis qu'il peut remplacer, comme nous avons vu, le *c* palatal. On comprend dès lors que les poètes picards et normands aient pu rapprocher ces terminaisons d'origine différente, aussi les exemples de ces sortes de rimes abondent-ils dans les textes picards du *xiii^e* et du *xiv^e* siècle ; mais comment faut-il les écrire ? Dans le *Roman de la Violette* nous trouvons aux vers 499 et 500 *chière* (caram) et *sorchière* (* sortiariam) formant une rime de ce genre :

Laide et obscure avoit la *chière*,
Mult estoit desloiaus *sorchière*.

et, comme nous le voyons, l'éditeur, encore que le copiste du poème eût écrit *sorcière*, a mis *ch* dans les deux cas. Au contraire, dans « *Blancandins et l'Orgueilleuse d'Amour* », *ce* a été conservé dans les deux cas pour toutes les rimes, — et elles sont nombreuses, — où *ca* et *ce* ou *ti* transformés se trouvent à la fin du vers ; ainsi :

Blancandins chevauche par <i>force</i>	
Tot .i. cemin, lès une <i>roce</i> .	v. 687, 688.
Qui Subiiien sivent à <i>force</i>	
Si l'encauent tot une <i>roce</i> .	v. 5979, 5980
L'escu blanc et la <i>connaissance</i> ,	
Par amor li donne sa <i>mance</i> .	v. 1213, 1214.
Et avec çou sa destre <i>mance</i>	
Que de s'amor soit a <i>flance</i> .	v. 1751, 1752
Caperon ot et <i>connaissance</i>	
Et en son destre brac la <i>mance</i> .	v. 1785, 1786
Qui er soir me donna sa <i>mance</i> ,	
Dist, Blancandins : Ce fu <i>enfance</i> .	v. 1847, 1848
Se rest armés sans <i>demorance</i> ,	
Vest une broigne, maille <i>blance</i> .	v. 5377, 5378 ² .

1. *Les Livres des Rois* p. 72.

2. Ces rimes abondent dans l'Inventaire de la Muse normande ; en voici un exemple tiré d'un dicton populaire :

Le vin tranche-bouyau d'*Avranches*
Et rompt-cheinture de Laval
Ont mandé à Renaud d'*Argenches*
Que Coninhou aura le gal.

Le Héricher. *Gloss. norm.* s. v. *gal*.

On ne peut douter qu'il ne faille, comme on le voit dans le Roman de la Violette, mettre partout *ch* à la place de *ce* ; le texte étant picard, *ce* et *tia* y deviennent *ch*, *ca*, au contraire, y a bien généralement, à ce qu'il semble, le son *ke*, comme dans *haces* v. 1077, *ceval* 1204, *blance* 1216, *kenus* 4651, etc. ; mais parfois aussi il se transforme en *ch*, comme dans *chevauce* 634, *chevaliers* 1099, *chevauchier* 1090, *chars* 1428, *chevalier* 2286, etc. ; c'est cette forme du *c* vélaire qu'il faut donner à *ce* substitué à *ca* dans les rimes précédentes¹ ; *ce* ainsi employé ne pouvant, en effet, comme je l'ai montré, avoir que le son *ke* ou *che* ; et *ce*, substitué à *tia* ou à *ce* latin, ne pouvant prendre d'un autre côté que le son *che* ou *ce*, il est évident que c'est *ch* qu'il faut écrire ou prononcer dans les deux cas.

III. *Remarques sur le traitement du c vélaire et du c palatal en normand et en picard.*

Il résulte de l'étude à laquelle je viens de me livrer que le picard et le normand ont conservé au *c* vélaire sa valeur dans le plus grand nombre de cas, et transformé le *c* palatal en *ch*. On savait déjà qu'il en était ainsi pour le picard, mais personne, je l'ai déjà remarqué, ne l'avait établi d'une manière certaine pour le normand, qui, comme on l'a vu, présente cependant absolument les mêmes formes pour les deux gutturales. Comment expliquer maintenant ces formes particulières à ces dialectes et si différentes de celles du français ? La persistance du *c* vélaire n'étant que la conservation du son primitif, il est difficile de voir dans ce fait autre chose que ce qui s'y trouve réellement, c'est-à-dire le maintien pur et simple de la vélaire latine, comme dans les idiomes du groupe oriental ou du Sud-Ouest² ; par conséquent le normand et le picard présentent à cet égard un état de la langue plus ancien que le français, qui a changé la vélaire en *ch*. Je ne crois pas qu'on ait cherché à donner de cette différence de formes une autre explication qui mérite de fixer l'attention³.

1. Cf. *Jahrbuch*. IX, 84.

2. La ressemblance entre le picard et l'italien dans le traitement des gutturales a déjà été signalée par A. Dinaux (*Mémoires sur les Trouvères Cambrésiens*, dans les *Archives du Nord de la France*), cité par Fallot, *Recherches sur les formes gramm. de la langue française*, p. 463.

3. En voici une qu'on est surpris de trouver dans un auteur d'ordinaire aussi judicieux que Fallot : « Ces deux idiomes, dit-il (*Recherches* etc., p. 463), — il s'agit du picard et de l'italien, — dans leur harmonie propre

Quant au changement du *c* palatal en *ch*, si l'on se rappelle ce que j'ai dit des transformations de cette lettre dans les idiomes romans, on y verra l'affaiblissement de la forme *č* que prend d'abord ce son en se modifiant, affaiblissement que nous retrouvons en particulier dans le toscan et dans plusieurs autres dialectes italiens ou ladins. Toutefois Diez a proposé une autre explication : suivant lui la palatale aurait d'abord eu en picard — il ne parle pas du normand — la même forme *ts* ou *s* qu'en français, puis se serait ensuite épaissie en *ch*. Mais ce n'est là, il faut le reconnaître, qu'une supposition gratuite qu'aucun fait ne vient appuyer, et qu'au contraire contredit la théorie même des transformations du *c*. D'abord on ne voit pas si cet épaississement s'était produit après l'affaiblissement de *ts* en *s*, affaiblissement qui a eu lieu pour la spirante sonore presque dès les premiers temps de la langue, pourquoi l'*s* étymologique n'en aurait pas été affecté ; si on suppose, au contraire, qu'il est antérieur à l'affaiblissement de *ts* en *s*, il faudrait montrer comment ce son *ts* a pu donner *ch*, tandis que partout où j'ai constaté sa présence véritable, nous l'avons vu, soit persister, soit s'affaiblir en *s* ou en *θ*, mais jamais en *š*. Il faut donc admettre que *ch*, transformation de la palatale en picard et en normand est non un épaississement de *s*, mais l'affaiblissement de *tch*, tout comme *ch* modification de la vélaire en français. Cela étant, pourquoi ces deux dialectes ont-ils préféré cette forme de la palatale ? La réponse à cette question me paraît on ne peut plus simple, et je n'hésite pas à voir dans ce fait le résultat de la persistance de la vélaire, nouvelle preuve, s'il en était besoin, que cette persistance est la forme primitive du *c* suivi de *a* en picard et en normand. Il semble que le son *ch* (*č* puis *š*) était nécessaire dans une certaine mesure aux dialectes de la langue d'oïl ; le français l'ayant donné à la vélaire transformée, a pu affaiblir la palatale successivement en *tch*, *ts* et en *s* ; le picard et le normand ayant, au contraire, conservé à la vélaire sa valeur gutturale ont dû garder, pour faire en quelque sorte compensation, à la palatale la valeur *tch* ou *ch*.

Reste donc à expliquer pourquoi la vélaire a persisté en normand et en picard, tandis qu'elle s'est transformée en *ch* en fran-

pour cet ordre de sons et par suite pour plusieurs autres, sont d'un ton plus élevé que le français et ont leurs voyelles harmoniques à un degré plus haut. Ainsi *k* est à *ch* ce que *ch* est à *ce* », etc. Par bonheur on n'est pas obligé de comprendre.

çais. Ici la solution est plus difficile, et le plus simple serait peut-être de constater le fait sans chercher à en rendre compte ; mais puisqu'on a essayé de le faire, il faut au moins dire un mot des explications qu'on a proposées de ce fait de phonétique si curieux. On a prétendu, et Diez en particulier, que la transformation du *c* vélaire était due à une influence germanique ; le *c* se serait, comme cela a eu lieu dans le dialecte franc, changé d'abord en spirante *χ*, laquelle se serait à son tour transformée en *č*. Cette explication repose, je crois, sur une confusion et sur un rapprochement sans fondement entre *χ* et *č* ou *ʒ* que Diez a regardé comme des *aspirées* de même valeur. Le *c* vélaire s'est parfois dans les dialectes italiens changé en *χ*, mais alors il n'est pas allé plus loin, et on ne voit pas qu'il eût pu devenir dans ce cas autre chose que *y*¹. Telle n'est point, nous le savons, la marche que la vélaire a suivie dans sa transformation en *ch* ; elle s'est, au contraire, modifiée d'abord en palatale *č*, laquelle à son tour a donné le son *tch*, affaibli ensuite en *ch*.

D'ailleurs, si la transformation du *c* vélaire en *ch* était due à l'influence germanique, comment l'expliquer dans le domaine provençal, dont certaines contrées l'ont si peu subie ? Comment se ferait-il aussi que cette influence ne se fût pas fait sentir de préférence sur les mots d'origine germanique, dont un bon nombre cependant ont conservé la vélaire, tandis que les mots d'origine latine presque sans exception l'ont changée en *ch* ? comment encore peut-il se faire que, parmi les dialectes français et ladins, ce soient précisément ceux, — si l'on excepte le lorrain et le wallon², — où l'influence germanique a été la plus puissante, comme dans le picard, le normand et le roumanche de l'Oberland, qui aient conservé la vélaire, tandis que les autres l'ont transformée ? Il semblerait même d'après cela, si dans une question aussi obscure on pouvait hasarder une explication, qu'il fallût renverser les termes du problème et voir dans cette prédominance des éléments germaniques, au moment de la formation de la langue, le contraire de ce qu'on lui attribue, c'est-à-dire la conservation de la vélaire dans les dialectes dont je viens de parler. La transformation, sans aucun doute récente, du *c* primitivement vélaire en *č* dans un certain nombre de mots de ces

1. Il est vrai, *y* s'est parfois changé en chuintante, mais c'est à une sonore, non à une sourde, qu'il a donné naissance, quand il n'est pas précédé d'une explosive sourde.

2. Au reste dans ces idiomes même la vélaire persiste parfois ; voir plus haut, p. 219.

dialectes montre bien au moins que cette modification est un développement naturel et spontané de la langue, et que si elle ne s'est pas produite plus tôt, c'est qu'une cause latente, agissant au moment de sa formation, a conservé à la gutturale sa valeur primitive.

Si l'on admettait que cette cause est l'influence germanique, on aurait là peut-être un moyen de fixer la date de la transformation de la vélaire dans le français. Dans cette hypothèse, en effet, celle-ci n'aurait pu se changer en *tch* qu'après que cette influence aurait cessé de se faire sentir, c'est-à-dire probablement dans le courant du ix^e siècle¹ : c'est la conclusion à laquelle m'avait amené déjà l'étude des premiers monuments de la langue. D'ailleurs cette circonstance que, sur trois des principaux dialectes français, deux ont conservé la gutturale vélaire, ne permet pas de reporter loin de leur époque de formation sa transformation dans le troisième ; si cette transformation n'avait eu lieu que beaucoup plus tard on ne voit pas pourquoi elle ne se serait pas produite alors simultanément dans les deux autres, comme elle y a eu lieu isolément dans la suite. Or c'est au ix^e siècle que le français commence à se dégager des langes du latin et à prendre une physionomie qui lui soit propre, je crois donc que c'est à cette époque aussi qu'il faut reporter le changement de la vélaire en chuintante *ch* ou du moins en palatale *c*, sa transformation en cette dernière ayant pu d'ailleurs commencer plus tôt, et ce son intermédiaire ayant pu aussi, suivant les localités, persister plus ou moins longtemps.

Ainsi le *c* vélaire a persisté d'ordinaire en normand et en picard, le *c* palatal s'y est transformé en *ch* ; dans les dialectes français du centre et de l'Est, au contraire, le *c* vélaire s'est transformé en *ch*, le *c* palatal en *ts* puis en *s* : tels sont les résultats généraux auxquels je suis arrivé ; ils sont incontestables pour le français et généralement admis aussi pour le picard, mais les anciens monuments semblent les contredire, en partie du moins,

1. Les Gloses de Reichenau et de Cassel donnent partout *ca*, au commencement comme au milieu des mots ; le *c* vélaire persistait donc encore devant *a* au moment de leur rédaction, c'est-à-dire au viii^e siècle ; il y a plus, l'orthographe *keminada* (p. 68 tr.) montre que devant *e*, provenant de *a*, il était encore resté sans modification ; nous avons donc là une limite inférieure pour cette transformation, le fragment de Valenciennes en donne une supérieure ; c'est entre elles, dès lors, c'est-à-dire entre la fin du viii^e et celle du ix^e siècle, qu'il faut placer la transformation du *c* vélaire en *ch*.

pour le normand. Dans l'Alexis, la Chanson de Roland, le Charlemagne, le Psautier d'Oxford, le *c* palatal transformé est représenté comme en français par *c* ou même par *s*, j'ai déjà eu occasion de remarquer qu'on ne pouvait pas conclure de cette orthographe que le *c* n'y avait point la prononciation *ch* (*ʃ*) ou *tch* (*tʃ*) devant *e* ou *i* étymologique, puisqu'on trouve écrits avec un simple *c* des mots dans lesquels *ce* ou *ci* devait se prononcer *che* ou *chi*. D'un autre côté l'étude comparée des monuments normands du Moyen Age et de la langue actuelle nous montre le son *s* se substituant bien plutôt au son *ch* que celui-ci ne prenant la place du premier, raison de plus, si on n'y était déjà amené par la théorie, pour voir dans *ch* la forme primitive en normand du *c* palatal latin transformé.

Quant au *c* vélaire, nous l'avons trouvé persistant le plus souvent dans les plus anciens monuments de la langue; les mots où il est remplacé par *ch* étaient-ils usités par les écrivains normands, ou bien l'adoption de la forme *ch* est-elle due à un caprice des copistes? Il est difficile de répondre d'une manière entièrement satisfaisante à cette question, quoique la seconde supposition, d'après ce que nous savons des caractères du normand et des altérations apportées aux anciens textes par les scribes, soit de beaucoup la plus vraisemblable. Toutefois il est certain que d'assez bonne heure le *c* vélaire s'est changé en *ch* dans un certain nombre de mots en Normandie; on trouve le nom de Radulfus *Clinchamp* dans une charte latine de 1165 environ, d'après M. Léopold Delisle¹, et ce nom est encore aujourd'hui celui d'une commune voisine de Caen et d'une famille normande; nous avons vu aussi que dans un certain nombre de noms de lieu *ch* s'est substitué au *c* vélaire, ainsi : *Avranches*, *Cherbourg* (M.), *Chambois* (O.), *Clinchamps* (C.), *Chanteleu* (E.), *Neuf-châtel* (S.), etc., et si, comme on doit le supposer, la gutturale *k* y a précédé la chuintante *ch*, nous savons que sa transformation en cette dernière remonte à une époque reculée. Il est donc permis aussi de supposer que dans des textes incontestablement normands d'origine les gutturales étaient souvent traitées comme en français; et, tout en admettant que les scribes ont parfois falsifié les textes qu'ils nous ont transmis, on peut croire aussi que certains monuments poétiques ont bien, comme les chartes que j'ai étudiées, présenté à la fois des formes normandes et des formes françaises; mais comment expliquer le mélange de ces formes dialectales si différentes dans le langage parlé et surtout

1. *Hist. de la commune et du château de St-Sauveur*, p. 72.

écrit en Normandie ? Pour s'en rendre compte, il suffit de se reporter aux événements historiques dont cette province a été le théâtre.

Le normand, comme je l'ai dit, est la langue propre à l'ancienne Neustrie ; l'isolement où se trouva cette contrée par suite de la conquête de Rollon, — conquête qui eut lieu au moment où les divers idiomes français commençant à se former devaient commencer aussi à prendre leurs différences dialectales, — dut favoriser la conservation des caractères distinctifs du dialecte qu'on y parlait ; la conquête de l'Angleterre vint bien mettre la Normandie en rapport avec un pays nouveau ; mais si, au contact de l'anglo-saxon, l'idiome des conquérants dut se modifier, ce ne fut que plus tard et quand il fut parlé par le peuple conquis, que cette altération se produisit ; elle ne dut d'ailleurs se faire sentir qu'en Angleterre et ne put exercer aucune influence sur le normand du continent. Il n'en fut pas de même d'un événement tout pacifique qui eut pour la puissance du royaume anglo-normand les conséquences les plus importantes ; je veux parler de l'avènement des Plantagenets au trône d'Angleterre.

Depuis la conquête les souverains anglais, — le dernier, Etienne de Boulogne, excepté, — étaient originaires de Normandie ; le dialecte de cette province devait donc être resté naturellement la langue de la cour, comme la langue officielle. La réunion en 1154 de la Normandie et de l'Angleterre sous la domination de Henri II Plantagenet vint modifier cet état de choses. Henri, avant d'être duc de Normandie et roi d'Angleterre, était comte d'Anjou, du Maine et de Touraine, pays dont le dialecte ressemble bien au normand par son vocalisme, mais en diffère essentiellement par le traitement des gutturales qui s'y sont modifiées comme dans le français proprement dit. Ainsi tandis que les pays de langue picarde restaient isolés politiquement du reste de la France, la Normandie, en passant sous le sceptre des Plantagenets, se trouvait, au milieu du *xiii*^e siècle, réunie à des pays dont le dialecte différait profondément du sien par leur consonnantisme ; il est impossible que ce rapprochement d'idiomes différents n'ait point influé sur le normand, au moins sur le normand littéraire. Des trouvères, comme Wace, qui florissait déjà à l'avènement des Plantagenets, continuèrent sans doute à écrire dans le dialecte normand et purent voir encore leurs poèmes accueillis des nouveaux souverains¹ ; mais il

1. Rou v. 10455. Par Deu aïe e par li rei,
Altre fors li servir ne dei,

se forma bientôt une autre génération de poètes qui dédaignèrent certains des caractères essentiels du normand proprement dit et n'en durent plaire peut-être que davantage aux monarques angevins ; comment d'ailleurs ceux-ci n'auraient-ils point préféré des formes qui leur rappelaient l'idiome de l'Anjou et de la Touraine ? Si l'on pouvait être sûr que les poésies de Richard I n'ont point été altérées par les copistes, on y trouverait la confirmation la plus directe de ce que j'avance, puisqu'elles n'ont aucun des caractères du normand¹.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable — et c'est avec les altérations apportées aux textes par les copistes une des causes qui jettent tant d'incertitude sur la langue des poèmes normands de cette époque et en rend le rétablissement impossible — qu'à partir de la seconde moitié du ^{xii}^e siècle, il y eut dans l'étendue du royaume anglo-normand des trouvères qui, soit qu'ils ne fussent pas d'origine normande, soit qu'ils le fissent à dessein, employèrent non les formes propres au dialecte parlé en Normandie, mais à celles du dialecte de l'Île-de-France. Le désir de plaire aux princes de la nouvelle dynastie, mais plus encore l'importance chaque jour croissante de la littérature des pays de langue française et la renommée de leurs poètes, en furent la cause. Après avoir fait ses premières études à Caen, Wace avait vécu un temps assez long dans les pays soumis à la domination des rois de France² et il n'est pas impossible déjà qu'il n'y ait appris, pour les adopter peut-être plus tard, cer-

Me fut donnée, Dex li rende,
A Baieues une provende.

Cependant Wace lui-même ne tarda pas non plus à être négligé par les rois anglais et il s'en plaint amèrement :

De dons e de promesses chacun d'els m'asoage ;
Mez besuing vient, qui tost sigle e tost nage,
E suvent me fet metre li denier el gage.

1. Le Roux de Lincy, *Recueil de chants historiques français*, I, 56 et 65. Toutefois on trouve dans la seconde

« Dalfin, jens voil deresnier »

les mots *castels* et *cal* ; mais si le premier peut être à la fois provençal et normand, le second n'est que provençal, la forme normande étant *cali* ou *calt*, on peut donc supposer que *castels* est aussi provençal et qu'on a là la traduction d'une chanson écrite primitivement dans l'idiome des troubadours, ou copiée par un scribe provençal, ce que semblerait indiquer le *tz* des mots *voletz* 2, 53, *trovetz* 5, 3.

2. Puiz fu lunges en France apris. R. v. 10450.

taines formes étrangères au dialecte normand ; cependant, sous les altérations dont ils ont été l'objet, on retrouve encore dans ses poèmes les mieux conservés les caractères essentiels de son idiome natal. Mais il n'en fut plus de même après lui. Les formes normandes ont déjà plus ou moins disparu, nous avons vu, de la Chronique des ducs de Normandie, du poème du Mont Saint-Michel, etc., pour être remplacées par des formes françaises. Vers la fin du ^{xii}^e siècle, Garnier de Pont-Saint-Maxence, originaire, il est vrai, du Beauvaisis, mais célébrant un Anglais, écrivant en Angleterre, et surtout pour les Anglo-Normands ¹, arguait dans son poème sur « Thomas le Martyre » de son origine pour prouver la bonté de son style :

« Mis languages est buens, car en France fui né ».

Ainsi, même dans les pays de langue normande, on pouvait déjà à cette époque proclamer, sans craindre d'être contredit, la supériorité du français sur les autres dialectes congénères.

Un événement, bien plus important par ses conséquences philologiques que l'accession au trône des Plantagenets, allait, au commencement du siècle suivant, accroître encore cette suprématie du français en Normandie ; ce fut la réunion à la couronne des possessions continentales des rois d'Angleterre (1203). Ce n'était plus là seulement, en effet, comme en 1154, le rapprochement entre des pays de langue normande et trois provinces ayant un idiome différent, c'était leur réunion, ou plutôt leur soumission, à ceux de langue française, fait qui devait entraîner la substitution de l'idiome de l'Île-de-France au normand comme langue officielle. Un pareil événement devait modifier profondément les conditions dans lesquelles s'était trouvé jusque-là l'ancien dialecte parlé en Normandie ; sans doute cette révolution n'atteignit pas tout d'abord le langage populaire ; mais l'emploi du français dans les actes publics ³, la supériorité désormais reconnue

1. Ainc mais mieldre romanz ne fu fez ne trovez ;
A Cantorbire fu et fez et amendez.

2. Cf. *Hist. litt. de la France* XXIII, 370. Toutefois, il faut le reconnaître, tout ceci est beaucoup plus vrai de l'anglo-normand que du normand proprement dit.

3. Dans l'*Échiquier de Normandie*, recueil d'actes du ^{xiii}^e siècle, mais probablement rajeunis, le normand a fait place partout au français. Du moins nous ne trouvons déjà les formes normandes qu'exceptionnellement dans les extraits du livre des Jurés de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, donnés par M. Léop. Delisle dans ses *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, sous l'année 1291, ainsi que dans

de ce dialecte, la célébrité dont jouissaient alors les trouvères qui le parlaient, tout cela porta au normand un coup fatal. Délaisse peu à peu par les clercs, qui y mêlèrent, quand ils n'en rejetèrent pas complètement l'emploi, des formes françaises, il cessa d'être une langue littéraire et tomba au rang de patois. C'était la conséquence inévitable de la soumission de la Normandie à la couronne et de la suprématie bientôt incontestée du dialecte de l'Ile-de-France. Cet état de choses ne pouvait manquer d'avoir à la longue une influence dissolvante sur le parler vulgaire des populations normandes.

En ce qui concerne les gutturales, la chuintante *ch* tendit désormais à se substituer à la vélaire ; *s* à prendre, au contraire, la place de *ch*, transformation normande de la palatale. L'inspection des anciens manuscrits en donne la preuve à chaque ligne, et j'ai eu occasion de signaler sans cesse cette confusion de formes dans les chartes que j'ai étudiées précédemment. L'examen des noms d'hommes ou de pays surtout est on ne peut plus propre à montrer la transformation qui s'effectuait peu à peu dans la langue, et les efforts des lettrés pour faire passer sous le niveau français les anciennes formes normandes. Dans certains manuscrits de la Chronique des ducs de Normandie, du Brut ou du Rou, on trouve souvent *ch* substitué à *c* dans les noms de lieu qui ont conservé jusqu'à présent leur prononciation gutturale, par exemple *Arches* R. v. 8575 et 8589 ; *Chaaignes* (Cahagnes) R. 13664, *Chanon* (Canon) R. 13679, *Chaen* (Caen) Chr. 33754 ; *Chaux* Chr. 14739, R. 13731 ; *Chaumont* Chr. 30798 R. 15231 ; *Tancharville* R. 13560, etc. ¹. Les Actes normands nous font en quelque sorte assister à ce travail de transformation ; ainsi nous trouvons dans le compte n° 4 de l'année 1329 « Nuef Castel et Arques » ; dans le compte n° 74 de l'an 1337 nous avons, au contraire, « Noef Chastel et Arches » ; un des copistes du Roman de Rou avait aussi employé la forme *Arches* ; on essayait donc, à ce qu'il semble, à cette époque de transformer la gutturale de ces deux noms ; la tentative a réussi pour le premier, qui est devenu *Neufchâtel*, mais elle a échoué pour le second qui est resté *Arques* ; par contre elle a réussi pour le

un acte de 1260, et les pièces justificatives du même ouvrage contiennent des chartes du commencement du treizième siècle (1302, 1324, etc.) où on ne rencontre plus que les formes françaises des gutturales.

1. On trouve même *ch* dans des noms étrangers comme *Chantorbire* (Cantorbéry) B. 4079, *Chatenois* (Caithness) id. 2365, où la vélaire aurait dû évidemment être conservée.

nom de la même contrée, et formé de la même racine, *Pont de l'Arche*. Ce qui s'est passé dans le département de la Seine-Inférieure s'est produit également dans les autres parties de la Normandie ; ainsi, à droite de la baie des Veys, se trouve *Grancamp*, nom dont la vélaire a persisté, tandis que sur le côté gauche de la même baie est *La Blanche*, mot dans lequel elle s'est transformée en *ch* ; il serait facile de multiplier ces rapprochements, sans qu'on pût pour cela deviner quelle est au juste la cause qui a déterminé cette diversité de formes dans des mots qui ont dû être identiques à l'origine. Il semble bien sans doute que les noms dont le *c* s'est transformé sont plus récents, cependant il en est comme *Clinchamps*, *Avranches*, *Cherbourg*, etc., qui doivent être fort anciens, et qui, se trouvant dans la même région que d'autres dont la vélaire a persisté, auraient dû, dès lors, la conserver comme eux, mais ne l'ont pas moins changée en *ch*. La seule chose qui paraisse certaine, c'est qu'en général les noms où le *c* vélaire s'est transformé appartiennent à la partie méridionale ou Sud-Est de la Normandie ; on comprend, en effet, que ce soit là, à la frontière commune des deux dialectes, que celui de l'Ile-de-France ait agi avec le plus de puissance, pour en modifier les formes propres au normand.

Les noms de personnes donnent lieu aux mêmes observations ; ainsi dans le n° 4 des Actes normands (1329), on rencontre le nom de *Charpentier*, dans l'acte trois (1328) celui de *La Chapelle* et dans l'acte quarante-huit (1336), celui de *Chanu*, qui sont écrits le premier *Carpentier* dans l'acte cinquante-trois (1336), fait pour l'armement de la nef la Kateline, le second *La Capelle* (Jehan de) dans l'acte trente-neuf, inventaire fait en 1333 à Saint-Pierre d'Arthenay, ainsi que dans l'acte soixante-quatorze passé en 1337, et le troisième *Canu*, dans l'inventaire de Saint-Pierre d'Arthenay¹. Le même fait se présente dans les textes que j'ai étudiés, et on y rencontre même écrits par *ch* des noms dont la gutturale n'aurait pas dû, ce semble, être modifiée. J'ai déjà signalé dans l'*Alexis* la forme *Acharies* (Arcadius) L. 62, 2 ; on trouve de même *Aschanius* (Ascagne) dans le Roman de Brut v. 17, 89, 111, 118, etc. C'était, appliquée ici même à des noms étrangers, le résultat de cette tendance de transformation dont j'ai fait remarquer les effets sur les noms de lieu, et qui semble avoir agi

1. Nous avons vu que ces formes *Canu*, *Capelle*, *Carpentier*, sont encore usitées aujourd'hui en Normandie.

avec force au XIII^e et au XIV^e siècle, sans réussir cependant à modifier tous les noms propres que la tradition défendait contre ces tentatives d'innovation, comme la mémoire du peuple conservait fidèlement aux noms communs, malgré l'influence croissante du français, leur forme originelle.

On peut dire qu'il a fallu une résistance de tous les instants, aidée sans doute par le mauvais état de l'instruction — l'ignorance si funeste à tous les égards est au moins favorable au maintien des idiomes tombés à l'état de patois — pour conserver au dialecte normand, en particulier en ce qui concerne les gutturales, ses caractères distinctifs. Pour les noms communs toutefois le normand l'a emporté aussi bien dans la conservation de la vélaire que dans celle de la forme *ch* prise par la palatale transformée; la vélaire n'a cédé que dans un petit nombre de cas¹, et la forme *ch* prise par la palatale, excepté à la fin des mots cependant et au milieu quand elle s'est changée en spirante sonore, n'a fait place à *ç* aussi que dans bien peu de cas. Il en a été tout autrement pour les noms propres, ce qui s'explique sans peine, parce qu'ici les lettrés sont intervenus et ont favorisé les formes françaises, le *c* vélaire a dû faire place assez souvent, surtout dans les noms géographiques, à la chuintante *ch*, et celle-ci, au contraire, a été remplacée dans le plus grand nombre de cas par le *c* français.

Telle a été, au point de vue des gutturales et depuis la réunion de la Normandie à la France, l'histoire du dialecte parlé dans cette province; mais tout autre naturellement a été la destinée du normand importé par la conquête en Angleterre; c'était la conséquence forcée des conditions particulières dans lesquelles il s'y trouvait. Sur le continent, le normand était la langue du peuple qui, grâce à l'ignorance dans laquelle il vivait, l'a conservée longtemps sans modification essentielle; en Angleterre, au contraire, le normand était la langue de l'aristocratie, minorité isolée au milieu de la population anglo-saxonne, dont elle dut

1. Il est curieux de comparer les mots communs où la vélaire a persisté et ceux où elle s'est changée en *ch*; on voit qu'en général les premiers sont exclusivement populaires ou indigènes, les mots qu'on pourrait dire d'un usage mixte ont le plus souvent, au contraire, les deux formes; quant à ceux qui sont d'origine savante, ou qui appartiennent à la langue de l'église ou de l'administration, ils n'ont d'ordinaire que la forme française. Ainsi *canter* (mettre sur le champ), et *chanter* (la messe p. ex.); *calenger* (obtenir par dessus le marché) et *chier* (aimé); *canlé* et *chanteau*, etc.

finir par apprendre la langue. Dans ces conditions, l'idiome importé en Angleterre courait grand risque de se corrompre s'il ne se ravivait à sa source. Mais l'avènement des Plantagenets ayant mis, au moins à la cour, sur le même pied d'égalité que le normand d'autres dialectes français jusqu'alors inconnus dans la Grande-Bretagne, il n'y avait déjà plus de raison pour qu'on y tint à conserver dans toute sa pureté celui qui avait dû être seul parlé sous la dynastie normande. La séparation politique de la Normandie et de l'Angleterre ne dut pas non plus rester sans influence sur les transformations possibles de l'anglo-normand. Il suffit pour s'en rendre compte de se représenter les circonstances dans lesquelles elle se produisit et les résultats qui en furent la suite.

Depuis un demi-siècle le dialecte normand avait cessé d'être la langue maternelle des souverains anglais; cependant la célébrité des trouvères qui l'avaient employé d'abord dut lui conserver sans doute quelque temps encore quelque chose de son ancienne importance; tout cela changea au ^{xiii}^e siècle avec la séparation de la Normandie de l'Angleterre; la décadence de la poésie normande qui en fut la suite, l'éclat dont brillaient précisément à cette époque les trouvères de la langue française, tout devait contribuer à attirer de plus en plus l'attention sur ce dernier idiome; en même temps l'anglo-normand, n'étant plus ravivé par un échange continu de communications avec le continent, en contact aussi avec l'anglo-saxon, avec lequel il commençait à se mêler pour former ce qui sera bientôt l'anglais, ne pouvait manquer de s'altérer. Cette corruption toutefois dut tout d'abord bien plus modifier le vocalisme que le consonnantisme du normand, puisque l'anglo-saxon traitait les gutturales, les seules dont il soit ici question, de la même manière que ce dialecte; celles-ci ne tardèrent pas non plus cependant à s'altérer; ce qui dut contribuer à en modifier la valeur originelle fut l'influence croissante du français, influence qui ne cessa plus désormais de se faire sentir en Angleterre, comme elle agissait en Normandie; mais qui n'y était pas combattue, comme dans cette province, par la tradition populaire. Le goût de notre littérature se maintint de l'autre côté de la Manche; mais comme la décadence de la poésie normande avait suivi de près la réunion de la Normandie à la couronne, c'étaient les écrivains français qui étaient maintenant lus, admirés, imités en Angleterre; on sait en particulier de quelle popularité y jouit le Roman de la Rose, que Chaucer ne dédaigna pas de traduire. En même temps c'était aussi dans l'Île-

de-France, non en Normandie, qu'allaient chercher leurs maîtres et des leçons ceux qui désiraient s'instruire dans notre langue ; le français, tel qu'il se conservait en Angleterre, était regardé comme grossier¹, il était naturel qu'on cherchât à le retremper à ses sources et à le refaire, si cela était possible, sur les modèles nouveaux qu'offrait le continent. Ainsi tout contribuait à effacer les caractères primitifs du normand et à ramener en particulier les gutturales de la forme qu'elles y avaient à celle qu'elles avaient prises en français² ; nous avons vu cependant qu'elles ont dans un certain nombre de cas conservé celle qui est propre au premier de ces dialectes, mais plus souvent aussi, en particulier la palatale, elles ont adopté celles du français et les doublets comme *caldron* et *chaudron*, *camber* et *chamber*, *caste* et *chaste*, *chives* et *cives*, *chibbol* et *cibol*, etc., montrent l'hésitation qui se produisit dans la langue à l'époque de sa transformation et la double source à laquelle elle a puisé.

Le dictionnaire français-hébreu dont j'ai parlé p. 252, document d'une importance dont l'éditeur ne paraît pas s'être douté, nous montre ce travail de transformation s'opérant déjà dans la première moitié du XIII^e siècle ; le *c* vélaire y a encore persisté le plus souvent, nous avons vu, mais il est aussi parfois remplacé par *ch* ; on sait qu'il a persisté jusqu'à aujourd'hui dans un certain nombre de mots, mais que dans un plus grand nombre il a fait place à cette chuintante ; la langue a donc continué la modification qui commençait alors, modification dont nous trouvons la preuve dans le soin même avec lequel les copistes substituaient *ch* au *c* suivi de *a*. Quant au *c* palatal, la transformation a été

1. On connaît les vers de Chaucer qui constatent ce mépris pour le français tel que le parlaient tant d'Anglais de son temps ; il s'agit de la supérieure des *Canterbury Tales* « Madame Eglentine » :

And Frenche she spake ful fayre and fetesly
After the scole of Stratford atte Bowe
For Frenche of Paris was to hire unknowe.

2. On peut se faire une idée des modifications qu'avait subies l'anglo-normand dès le XIII^e siècle, en comparant le texte du *Lai d'Havelock* à celui des monuments vraiment normands de la même époque ou du siècle précédent ; non-seulement la diphthongue *ou* (*au*) s'est développée outre mesure et dans des cas où le dialecte normand proprement dit ne la connaissait pas, mais *oi* s'est presque partout substitué à *ei* ; en même temps la vélaire ne persiste plus devant *a* ; les cinq cents premiers vers du texte, tel que l'a donné M. Francisque Michel (*Lai d'Havelock*, in-4°, Paris, 1333), n'en offrent pas du moins un seul exemple ; quant à la palatale, elle est toujours représentée par *c* (*s*).

encore plus générale et plus complète. Dans ce même dictionnaire français-hébreu il est remplacé par *ts* dans tous les mots où il se trouve, ainsi : *tsemdres* 199, *tserkier* 575, *tsantener* 529, *delitse* 311, *forteretse* 300, *fortse* 140, *meditsine* 642, *poits* 517, *ratsine* 1112, *sauts* (salices), etc.¹ On le voit, à une époque où dans les textes véritablement normands on trouvait la palatale depuis longtemps représentée par *ch*, elle avait déjà dans l'anglo-normand la valeur *ts*, son qui ne dut pas tarder naturellement à s'affaiblir, comme en français, — à part les quelques exceptions que j'ai signalées plus haut, — en *ç*, prononciation actuelle en anglais du *c* palatal transformé d'origine romane. On ne doit donc pas être surpris de le voir représenté dans les textes anglo-normands les plus récents, comme le Lai d'Havelock et Jordan Fantosme, uniquement par *c* et non par *ch*, comme dans les textes normands contemporains. C'est là aussi ce qui explique pourquoi dans ceux de ces derniers textes copiés en Angleterre, comme dans les plus anciens textes anglo-normands où le *c* palatal devait encore avoir la valeur *ç*, l'orthographe du *c* suivi de *i* ou de *e* est si irrégulière et pourquoi au lieu de *ch* on n'y trouve le plus souvent que *c*.

Ce que j'ai dit du normand proprement dit peut s'appliquer en grande partie au picard ; toutefois ce dernier dialecte, — et c'est pour cela entre autres causes que ses caractères ont été connus à une époque où on ignorait encore ceux du normand, — s'est modifié bien plus tard que le premier ; en plein ^{xiii}e siècle, à une époque où le normand était en pleine décadence et déjà descendu au rang de patois, le picard avait encore conservé toute son importance littéraire ; non-seulement des chartes étaient écrites, mais des histoires, telles que les Chroniques de Robert de Clari, des poèmes entiers comme ceux d'Adam de la Halle, étaient composés dans ce dialecte, et une école poétique indigène, restée célèbre, florissait alors en Artois. Cependant même avant la réunion à la couronne des pays de langue picarde, cet idiome subit aussi l'influence prépondérante du français, et si l'origine incertaine des manuscrits ne nous permet pas de dire au juste dans quelle mesure les formes françaises pénétrèrent dans le picard, elles y sont

1. On pourrait se demander si le *roman* de ce dictionnaire est bien de l'anglo-normand ; mais la persistance de la vélaire exclut l'hypothèse qu'il soit français ; d'un autre côté la représentation de la palatale transformée par *ts* ne permet pas de supposer qu'il soit normand ou picard ; il ne reste donc plus qu'à admettre, ce que confirme d'ailleurs son origine, qu'il est anglo-normand.

trop fréquentes pour n'être toujours que le fait des copistes. Il était difficile qu'il en fût autrement ; le dialecte français était en honneur bien au-delà des frontières du domaine royal, tandis que le dialecte picard n'était accueilli avec faveur que dans les provinces du Nord de la France. Quesne de Béthune se plaint d'avoir vu ses vers méprisés à la cour d'Alis de Champagne, veuve de Louis VII, parce qu'ils étaient faits dans son idiome natal.

Que mon langage ont blasmé li Francois
Et mes chancons, oyant les Champenois,
Et la comtesse encoir, dont plus me poise.

Ainsi à la fin du ^{xii}^e siècle le picard passait pour grossier aux oreilles françaises¹ ; par contre nous voyons au siècle suivant l'un des trouvères du Nord les plus connus, Adenès li Roi, exalter le dialecte de l'Ile-de-France, qu'on apprenait déjà, nous dit-il, jusqu'en « pays tyois », et faire un mérite de le connaître aux principaux personnages de son poème, qui

Surent près d'aussi bien le francois de Paris
Com se ils fussent nés el bour a Saint-Denis².

Comment n'aurait-on pas dès lors été tenté d'adopter dans la patrie d'Adenès cet idiome, que les étrangers eux-mêmes s'empressaient d'apprendre ? Le moment de la déchéance du picard aussi était venu ; au siècle suivant, ce dialecte, délaissé par les écrivains du temps, tombait à son tour à l'état de patois ; le français proprement dit, élevé peu à peu au-dessus des idiomes voisins, devenait définitivement dans tout le royaume la langue commune de la poésie et de la grande littérature ; c'est de lui que se servait déjà le *rouchi* Froissard, sans doute pour être plus sûr de plaire à ses auditeurs et à ses lecteurs si divers d'origine ; c'est lui qu'on employait depuis longtemps presque exclusivement en Normandie, et désormais au Nord, comme bientôt au Sud de la Loire, le dialecte de l'Ile-de-France fut le seul dans lequel écrivit tout auteur qui ambitionna d'être lu. C'était la conséquence à la fois politique et littéraire de la réunion sous un même sceptre des diverses provinces de la France, et de la popularité des trouvères et des écrivains qui, pendant la seconde moitié du ^{xii}^e siècle et tout le ^{xiii}^e, s'étaient servis de cet idiome.

C'est par ces considérations que je terminerai l'étude des transformations du *c* vélaire dans la série *č*, *š*, *ts*, *dž*, *s*, *z*, *θ* et *ð*,

1. Cf. *Hist. littér. de la France*, XVIII, 846.

2. Cf. *Hist. litt. de la France*, XXIII, 371.

ainsi que celle non moins intéressante et nouvelle, je crois, — du moins à certains égards, — des deux gutturales dans le picard et le normand. Je passe maintenant à l'examen des modifications du *c*, soit vélaire, soit palatal, dans les divers groupes de consonnes où il peut entrer; ce sera l'objet du livre suivant.

LIVRE QUATRIÈME.

DU C LATIN DANS LES DIFFÉRENTS GROUPES DE CONSONNES OU IL PEUT ENTRER.

Quelque générales que soient dans leur ensemble les lois que j'ai cherché à établir jusqu'ici, on comprend qu'elles peuvent être modifiées par la juxtaposition à la lettre *c* d'une autre consonne ; il y a donc lieu d'étudier séparément les divers groupes de consonnes dans lesquels elle peut se trouver : c'est ce que je me propose de faire dans ce quatrième et dernier livre. Je passerai d'abord en revue les groupes où *c* est précédé d'une autre consonne, tel que *cc*, — *dc* et *tc*, — *lc*, *rc* et *nc*, — enfin *sc* ; puis ceux où, au contraire, il en est suivi, comme *cl*, *cr*, *cs* ou *x* et *ct*.

CHAPITRE I^{er}.

DU GROUPE CC.

Ce groupe offre peu d'intérêt ; la présence du premier *c* n'a d'autre influence que d'empêcher la chute du second, qui est d'ailleurs traité comme un *c* simple, qu'il soit vélaire ou palatal, excepté que dans le premier cas il ne peut s'affaiblir en sonore, encore moins bien entendu se changer en *y*. Ainsi le provençal *baga*, français *baie* ne vient pas de *baccam*, mais d'une forme *bacam* ; l'espagnol et portugais *braga*, le provençal *braga*, *braia*, français *braie* ne dérivent pas de *braccam*, mais de *bracam*, il faut de même ramener l'italien et l'espagnol *sugo* à une forme *sucum*. Les deux *c* persistent toujours en italien. L'espagnol, au contraire, ne tolérant point les consonnes redoublées, — à l'exception des liquides *n*, *r*, et abusivement de *s*, — le premier *c* du groupe *cc* tombe dans cette langue ; il en est de même en roumain. Il tombe aussi ordinairement en provençal

et en français dans les mots d'origine vraiment populaire. Cette dernière langue change d'ailleurs le second *c*, comme le *c* simple, en *ch* devant *a*¹. Les transformations des mots *beccum*, *buccam*, *cloccam*, *flaccum*, *floccum*, *peccare*, *saccum*, *siccam*, *socum*, *succum*, *vaccam*, etc., donneront une idée de la manière dont le groupe *cc* suivi de *a*, *o* ou *u* a été traité dans les différentes langues romanes.

ITAL.	ROUM.	ESP.	PG.	PR.	FR.
<i>becco</i>	—	<i>bico</i>	<i>bico</i>	<i>bec</i>	<i>bec</i>
<i>bocca</i>	<i>bucç</i>	<i>boca</i>	<i>boca</i>	<i>boca</i>	<i>bouche</i>
<i>cioca</i> P.	—	—	—	<i>cloca</i>	<i>cloche</i>
<i>fiacco</i>	<i>fleac</i>	<i>fiaco</i>	—	—	—
<i>fiooco</i>	<i>floc</i>	<i>fiueco</i>	<i>froco</i>	<i>floc</i>	<i>floc(on)</i>
<i>peccare</i>	—	<i>pecar</i>	<i>peccar</i>	<i>pec(c)ar</i>	<i>pécher</i>
<i>sacco</i>	<i>sac</i>	<i>saco</i>	<i>sacco</i>	<i>sac</i>	<i>sac</i>
<i>secco</i>	<i>sec</i>	<i>seco</i>	<i>secco</i>	<i>sec</i>	<i>sec</i>
<i>secca</i>	<i>seacç</i>	<i>seca</i>	<i>secca</i>	<i>seca</i>	<i>sèche</i>
<i>socco</i>	—	<i>soco</i>	<i>socco</i>	—	<i>soc</i>
<i>succo</i>	—	<i>suco</i>	<i>succo</i>	<i>suc</i>	<i>suc</i>
<i>vacca</i>	<i>vacç</i>	<i>vaca</i>	<i>vac(c)a</i>	<i>vaca</i>	<i>vache</i> , etc. ²

Devant *e* et *i*, le second *c* du groupe *cc* est traité, je l'ai dit, absolument comme le *c* palatal simple, c'est-à-dire qu'il se change en chuintante dans les langues du groupe oriental, en spirante dentale dans celle du groupe occidental; quant au premier *c*, excepté en italien où il est muet, il garde dans les autres langues toutes les fois qu'il persiste le son guttural. Le valaque ne connaissant pas, que je sache, le groupe *cc* suivi de *e* ou *i* et le provençal ne l'offrant qu'exceptionnellement j'ai cru pouvoir omettre ces deux langues dans les exemples que je vais donner des transformations du *c* palatal précédé d'un *c* vélaire.

LAT.	IT.	ESP.	PG.	FR.
<i>accelerare</i>	<i>accelerar</i>	<i>acelerar</i>	—	<i>accélérer</i>
<i>accentum</i>	<i>accento</i>	<i>acento</i>	<i>accento</i>	<i>accent</i>
* <i>accidentem</i>	<i>accidente</i>	v. <i>acidente</i>	<i>accidente</i>	<i>accident</i>
<i>successum</i>	<i>successo</i>	<i>suceso</i>	<i>successo</i>	<i>succès</i> , etc.

La plupart de ces mots sont d'ailleurs modernes ou d'origine savante, ce qui peut expliquer entre autres choses la conservation du premier *c* en français et en portugais.

1. Les dialectes normand et picard, bien entendu, lui conservent, au contraire, sa valeur gutturale. V. pl. h. Liv. III, Ch. III, p. 262.

2. On le voit, *cc* final, réduit à *c*, persiste comme appuyé en provençal et en français; il en est de même en général dans les dialectes ladsins; il s'y modifie cependant parfois en *c*, ainsi *sec* H.E., *secc* fr. etc.

Un cas particulier est présenté par le portugais *eis* (ecce), où *cc* semble avoir été assimilé à *x* (*cs*), et a été traité comme cette lettre dans le mot *sex*, pg. *seis*. *Flaccidum* offre, au contraire, un exemple de *cc* traité comme *sc* dans le français *flasque* = *flascum*. Quant à *buccinam*, l'*i* bref étant tombé, (*c*)*c*, traité comme *c* palatal suivi d'une consonne par l'apocope de la voyelle intermédiaire, s'est changé en *s*¹, et *buccinam* a donné ainsi *busna* en italien.

CHAPITRE II.

DES GROUPES DC ET TC.

Ces deux groupes sont exclusivement romans et sont le résultat de la chute de *i* dans les terminaisons *dicare* ou *ticare*, *dicus*, *dicem* (*decim*) ou *ticus*, *aticus* ou *eticus* ; le *c* y est par conséquent vélaire, ou exceptionnellement palatal. Examinons d'abord le premier cas.

I°

La chute de l'*i*, précédée de l'affaiblissement successif du *c* en *g* puis en *jot*, a eu pour résultat de changer celui-ci en *č* ou *ǵ*, ou en leurs dérivés *ž*, *ž*, *ts* ou *dz*. Cette transformation est facile à expliquer. Dans la terminaison *dicare*, par exemple, *c* s'étant affaibli en *g*, on a eu *digare*, puis par le changement de *g* en *j*, *dijare* ou *djare*, et enfin, le *jot* se transformant en chuintante sonore, *ǵar(e)* ou *ǵer* ; on a ainsi la série de transformations :

dicare, *digare*, *d(i)jare*, *ǵar(e)* ou *ǵer*, *žer*.

Toutefois, quoique plus rarement, le *d* peut s'assimiler au *c*, c'est-à-dire se changer en sourde *t*, et alors on a cette autre série de transformations, qui est celle même de la désinence *ticare* :

ticare, *t(i)jare*, *čar(e)* ou *čer*, *žer*.

De même *dicus* donne la série :

dicum, *digo*, *d(i)jo*, *ǵo* ou *ǵe*, *že*

et *ticus* :

ticum, *tico*, *t(i)jo*, *čo* ou *če*, *že*.

Dans les dérivés en *aticus* et dans le dérivé en *eticus*, *herc-*

1. Voir plus haut, Liv. II, Ch. VIII, p. 157.

ticus, les sourdes *t* et *c* se changent en sonores et nous avons ainsi pour ce double suffixe la série de transformations :

aticum, *adeço* ou *adigo*, *adgo* ou *ad(i)jo*, *aço* ou *açe*, *açe*¹.

La conservation de l'*i* ou la persistance du *c* empêche la formation des groupes *d'c* et *t'c* et par suite les transformations auxquelles ils peuvent donner lieu. C'est ce qui est arrivé en particulier en roumain ; ainsi *judicare* y donne *judeca*, *masticare* *mesteca*, etc. Il a pu se faire aussi que la langue se soit arrêtée à une des formes intermédiaires *dg*, *dj* ou même *deg* ; ainsi en espagnol on trouve la première de ces formes ou *zg*, avec remplacement du *d* par la spirante *z* correspondante ; le fragment de Valenciennes offre la seconde dans le mot *pretjet* pour *predjet* ; le portugais nous donne la troisième *deg*. Les exemples suivants montreront comment les diverses langues romanes ont traité les groupes *d'c* et *t'c*.

1° Dans le suffixe *dicare* :

LAT.	IT.	ESP.	PG.	PR.-LAD.	FR.
indicare	—	—	—	inditgier l.	—
judicare	giuggiare ²	juzgar	julgar	jutjar pr.	juger
medicare	—	—	—	medgier s.	—
predicare	predicare	predicar s.	pregar	praiger l.	prêcher

2° Dans le suffixe *dicus* :

medicum	medico	mtege v.	medico	metge	miège v.
pedicam	—	—	pejo	—	piège

3° Dans les suffixes *ticare* et *ticus* :

excorticare	scorticare	escorchar	escorchar	escorgar	écorcher
masticare	masticare	mastigar	mastigar	maschar	mâcher
*naticam	natica	nalga	—	natge	nage L. R.
perticam	pertica	pertiga	pertiga	perga	perche
porticum	portico	portico s.	portico s.	porge	porche

Comme on le voit, le groupe *d(i)c* ou *t(i)c* ne se transforme qu'exceptionnellement en italien ; ce qui tient évidemment à ce que la voyelle brève atone protonique ou posttonique peut subsister dans cette langue, de même que *c* non appuyé ; ainsi *predicare*, *medico* ; *natica*, etc. Il en est de même parfois en espagnol

1. Ces formules par leur généralité conviennent à tous les idiomes romans, mais elles ne représentent point nécessairement ce qui s'est passé dans chacun d'eux ; ainsi pour le français dans tous les cas et dans le double groupe occidental pour le suffixe *aticum*, la voyelle qui suit le *c* s'étant affaiblie en *e*, il est certain que l'*i* a pu tomber avant la transformation du *c*, sans empêcher cette dernière.

2. Ed io la chaggio a lui, che tutto giuggia. Dante, *Purg.* 2048.

et en portugais, mais alors *c* étant médial s'est changé en *g*, comme cela a lieu d'ordinaire dans ces langues : par ex. *mastigar*, *pertiga*. D'autres fois *i* est tombé, entraînant la chute du *d* ou du *t*, par ex. *pregar* pg., *perga* pr. ou leur changement en *z*, ex. *juzgar* esp., ou en *l*, ainsi *judgar* pg., *nalga* esp.

4° Enfin dans les suffixes *eticus* et *aticus* :

hereticum	eretico	herege	herege	eretge	herège v.
* abantaticum	vantaggio	ventaja	ventagem	avantagge	avantage
* baronaticum	baronaggio	barnage Al.	—	barnatge	barnage v.
* biberaticum	beveraggio	brebage	beberagem	beuratge	bevrage v.
* carnaticum	carnaggio	carnage	carnagem	carnatge	carnage
* coraticum	coraggio	—	—	coratge	courage
* damnaticum	danneggiare	—	—	damnatge	dommage
* formaticum	formaggio	formage	—	—	fromage
* herbaticum	erbaggio	herbage	hervagem	erbatge	herbage
* lignaticum	lignaggio	linage Ap.	—	lignatge	lignage
* linguaticum	linguaggio	lenguage	lingoagem	lenguatge	lenguage
* missaticum	messaggio	mensange	mensangem	messatge	message
* hominaticum	omenaggio	homenage	homenagem	omenatge	hommage
* obsidaticum	ostaggio	—	—	ostatge	ostage
* ultraticum	oltraggio	ultraje	ultraje	outratge	outrage
* paraticum	paraggio	parage	paragem	paratge	parage
* servaticum	servaggio	—	selvagem	—	servage
silvaticum	selvaggio	selvage	—	salvatge	sauvage
* vassalaticum	vassalaggio	vasallage	vassallagem	vassalatge	vasselage
viaticum	viaggio	viage	viagem	viatge	voyage
* villaticum	villaggio	village	villagem	—	village
* visaticum	visaggio	visaje	visagem	—	visage
* volaticum	—	—	—	volatge	volage, etc.

Il serait facile de multiplier les exemples du changement de *at'cus*, surtout pour le français, qui nous offrirait *âge* (*ætaticum), *affouage* (*affocaticum), *aunage* (*alnaticum), *étage* (*staticum), *étiage* (*æstivaticum), *fermage* (*firmaticum), *louage* (*locaticum), *marécage* (*maristaticum), *mariage* (*maritaticum), *ménage* (*mansionaticum), *ombrage* (*umbraticum), *orage* (*auraticum), *partage* (*partaticum), *péage* (*pedaticum), *ramage* (*ramaticum), *rivage* (*ripaticum), etc. ¹.

Dans le dialecte de la Suisse romande, qu'on peut rattacher, je crois, au provençal, l'*u* de *aticum* n'a pas été transformé d'ordinaire en *e* mais en *o* ; ainsi on a *servadjo* (*servaticum et silvaticum) et non *servadje*, *damadjo* et non *damadje*. Une autre particularité plus importante, c'est qu'à côté de la forme en *g* on

1. Cf. Diez, *Gram.* II, 310. — Brachet, *Dict.* s. v. *âge*.

en rencontre le plus souvent une autre *dz* ; ainsi *veladjo* et *veladzo*, *viadjo* et *viadzo*. La transformation du groupe *d'c* présente le même fait, par ex. *pridjo* ou *predjo* et *pridzo*. Le patois savoyard connaît aussi la transformation de *t'c* en *dz*, seulement l'*u* qui suit a donné non un *o*, mais un *e*, ainsi *mesadze*, *menadze*, *sauvadze*, *usadze*, *voyadze*.

Les formes en *agio* ou *age* ne sont pas les seules que connaissent les idiomes de l'Est et du Sud-Ouest ; dans les mots d'origine savante ou moderne l'italien a conservé la terminaison latine *aticum*, changé naturellement en *atico* ; par ex. *selvatico*, à côté de *selvaggio*, *stallatico* (fumier) à côté de *stallaggio* (étable), *baliatico* (salaire d'une nourrice), mais *baliaggio* (baillage), *panatica* (provision de pain) à côté de *panaggio*, *terratico* (fermage), etc. C'est sous la forme analogue *atic* ou *atec* qu'elle se présente toujours dans le nombre assez restreint de cas qu'offre le roumain ; ainsi *selbatic* (*silvaticum*), *roșatec* (**rosaticum*), etc.

L'espagnol et le portugais connaissent aussi la terminaison savante *atico*, mais il en est une autre qui leur est propre et semble s'être développée en même temps que *age(m)* ; c'est en portugais *adego*, sans contraction, en espagnol *adgo* ou *azgo*, avec syncope de l'*i*. Ces suffixes servent à désigner en espagnol des emplois ou des titres, comme *almirantadgo* ou *almirantazgo* (**almiralaticum*), *cardenaladgo* ou *cardenalazgo* (**cardinalaticum*), *consuladgo*, ou *consulazgo* (**consulaticum*), *majorazgo* (**majoraticum*), etc. en espagnol et en portugais, des redevances ou des impôts, ainsi :

LAT.	ESP.	PG.	
* <i>allaticum</i>	<i>hallazgo</i>	<i>achadego</i>	salaire pour trouvaille.
* <i>cellaticum</i>	<i>cillazgo</i>	—	droits de dime.
* <i>colodratium</i>	<i>colodrazgo</i>	—	impôt sur le vin.
* <i>fartaticum</i>	<i>hartazgo</i>	—	engraissement.
* <i>montaticum</i>	<i>montazgo</i>	<i>montadego</i>	droits de passage sur troupeaux.
* <i>terraticum</i>	<i>terrazgo</i>	<i>terradego</i>	prix de fermage.
* <i>vineaticum</i>	—	<i>vinhadego</i>	vignoble, etc.

La signification en quelque sorte toute technique de ces mots ne permet guère de leur reconnaître une origine vraiment populaire, et, comme certains dérivés de l'italien en *atico*, ils rappellent l'étude du tabellion (*o taballiadego*). D'ailleurs, ce qu'on peut regarder comme une preuve de leur provenance particulière, ces mots subsistent parfois, du moins en espagnol, à côté des formes en *age* ; ainsi *herbadgo* et *herbage*, *terradgo* et *terrage*, etc.

Diez¹ considère les premiers comme seuls indigènes, et ne voudrait voir dans les seconds qu'une importation étrangère. Cette hypothèse me paraît inadmissible; le sens particulier des mots en *adgo* (*adego*) et *azgo* semble en effet, comme j'en ai dit, leur assigner une origine demi-savante; quant aux dérivés en *age*, en supposant que quelques-uns viennent du provençal ou du français, comment admettre, par exemple, que *herbage* (droit de pâturage en Aragon) ne soit pas un mot indigène, que *selvage*, mot formé si régulièrement sur *silvaticum*, vienne du provençal *salvage*, qui présente le changement de *e* en *a* (*sal* pour *sel*), propre au latin mérovingien? La substitution de *e* à *o* dans cette terminaison, sur laquelle s'appuie Diez en particulier, se retrouve dans tant d'autres mots, comme *canonge*, *monge*, *cubre*, *golpe*, *Henrique*, etc., qu'il est impossible de ne pas croire espagnols, qu'elle ne saurait prouver l'origine étrangère de ces dérivés, mais témoigne seulement d'une tendance de l'ancienne langue à substituer *e* à *o* final, analogue à celle qui lui faisait supprimer plus souvent qu'on ne l'a fait depuis la voyelle finale; aussi la terminaison *age* me paraît non-seulement aussi indigène, mais plus populaire que *adgo* ou *azgo*; tout au plus j'y verrais une désinence dialectale propre aux provinces du Nord, différente par son aspect comme par son origine des terminaisons du castillan proprement dit².

Les différentes formes que j'ai passées en revue jusqu'ici n'épuisent pas la série des transformations des groupes *d(i)c*, *t(i)c*; le roumanche et les dialectes ladins du Frioul, qui les changent, comme la plupart des langues romanes, en *ȝ* avant la tonique, les traitent après, au contraire, en général comme la terminaison *ȝc*³, c'est-à-dire que *c* ou tombe ou plutôt se change en *y(i)* qui se confond avec l'*i* précédent, ce qui d'ailleurs a lieu parfois aussi en provençal; ainsi :

LAT.	LAD. FR. TYR.	ROUM. — PR.
médicum	<i>miedi</i>	<i>miedi</i>
porticum	<i>puarti fr.</i>	<i>piert</i> ⁴

1. *Gram.* II, 311.

2. Cf. *Romania*, I, 449.

3. *c* précédé immédiatement d'une voyelle accentuée persiste, au contraire, le plus souvent sans modification ou bien en se changeant en *ç* ou *g*. Cf. plus haut, Liv. I, p. 46, et Liv. III, ch. II, p. 188.

4. Dans le roumanche *piert*, on le voit, la terminaison *ȝc* a complètement disparu.

formaticum	<i>formadi</i>	—
grammaticum	—	<i>gramadi</i> pr.
lunaticum	—	<i>lginnadi</i>
silvaticum	<i>salvadi</i>	<i>salvadi, suluédi</i> r.
vernaticum	<i>vernadi</i>	—
viaticum	—	<i>viadi</i>
volaticum	<i>voladi</i>	—

Enfin dans le français, *d'c* et *t'c* posttoniques ont été dans deux ou trois mots — substitution singulière, — remplacés par *r*; c'est ce qui a lieu par exemple dans le vieux français *mire* (medicum) et *grammaire* (grammaticum) et peut-être dans le français moderne *grammaire* (grammaticum); mais dans ce cas il semble qu'il y a eu chute du *c*, — de là la forme *miede*, Dial. de St-Grég., — puis du *d* et intercalation d'un *r* pour empêcher la diphthongaison, comme dans *remire* (remedium) Jér. 25, 18, *omecire* (homicidium) R. d'Alix. 69, 5, diphthongaison qui s'est produite d'ailleurs dans le nom propre *Mie* (medicum), lequel nous présente la suppression pure et simple de *d'c*¹.

Ainsi on le voit, si l'on excepte le roumain et parfois l'italien, le ladin et les langues hispaniques, les groupes *d(i)c* et *t(i)c* ont donné naissance par suite de la chute de *i* et de la transformation du *c* en *j* à *dj* ou *tj* qui ont donné définitivement les chuintantes *č* ou *ǵ* ou une de leurs formes dérivées; telle est du moins l'explication que j'ai cru pouvoir donner de ce phénomène grammatical; mais M. G. I. Ascoli vient, dans son « Archivio glottologico » d'en proposer une différente, acceptée, à ce qu'il semble, par M. Mussafia², mais que je crois inexacte à certains égards, bien que comme résultat elle revienne à celle que j'ai donnée. M. Ascoli suppose que dans les groupes *dīc* et *tīc* le *c* tombe et que l'*i* qui persiste se change en *j*, lequel avec *t* ou *d* donne les chuintantes *č* (*š*) ou *ǵ* (*ž*). Il est vrai d'abord, ainsi que nous venons de le voir, que le *c* peut tomber, comme en ladin dans *salvadi*, en provençal dans *gramadi* (à côté de *gramatge*), en français dans *miede*, *mire*, *Mie*; mais nous voyons en même temps que dans ce cas il n'y a point transformation de *ti* ou *di* en *č* ou *ǵ*. D'un autre côté *tj* ou *dj* n'ont donné qu'exceptionnellement naissance à *č* ou *ǵ*; ils se changent d'ordinaire, nous savons, en *z* (*ts* ou *dz*) en italien et en roumain, en *ç* (*s* ou *z*) dans les langues du double groupe occidental. Cette objection à laquelle M. Ascoli

1. Cf. A. Tobler, *Romania*, II, 341.

2. Cf. *Arch.* I, 77. — *Lit. Centralbl.* 1873.

n'a point pensé, valait pourtant, je crois, la peine d'être examinée¹. Si *ti* et *di* suivis de *c* et d'une voyelle ne se transforment pas comme *ti* ou *di* suivis seulement d'une voyelle, c'est évidemment que le *c* joue un rôle dans cette transformation et qu'il ne tombe pas purement et simplement, comme le prétend le savant directeur de l'Archivio. Un autre fait que M. Ascoli a oublié d'expliquer, c'est la persistance en français et en provençal de l'*i* bref et atone de *tīc* et *dīc* ; protonique il doit tomber nécessairement suivant une loi connue ; posttonique il ne pourrait subsister qu'en venant diphthonguer la voyelle précédente, comme dans *témoin* (*testimonium*). Enfin la chute du *c* que M. Ascoli admet si facilement est, comme nous avons vu, tout-à-fait exceptionnelle, tant qu'il ne devient pas final, et alors sa chute entraîne celle de la voyelle suivante, — ainsi *ami*, *spi*, — ce qui réduirait dans ce cas les suffixes *dicus* et *ticus* à *di* et à *ti* ou *di* et rendrait leur transformation impossible. L'identification de ce qui se serait passé ici avec ce qui a lieu pour les explosives dentales n'est pas moins inexacte : les explosives dentales ne tombent si souvent que parce que, le provençal et le roumain exceptés, les langues romanes ne connaissent pas leur transformation en spirante ; le *c* ne tombe pas en général, au contraire, parce qu'il peut se changer en *jot*². Il faut donc en revenir à cette transformation, qui a le double mérite d'expliquer sans peine tous les faits et de n'être en contradiction avec aucune des lois de la phonétique romane.

II°

Le *c* n'est palatal qu'exceptionnellement dans le groupe *d'c* ; les seuls exemples que je connaisse sont *judicem* et les composés de *decem*, *undecim*, *duodecim*, *tredecim*, etc.

Le *d* et le *c* de *judicem* ont persisté dans l'italien *giudice* ; ils sont tombés, au contraire, dans l'espagnol *juez* et le portugais *juiz* ; en provençal et en français ils ont été traités comme *d'c* dans *judicare*, c'est-à-dire qu'ils sont devenus *ġ* ou *ž*, *jutge* pr., *juge* fr.

1. M. Ascoli cite *ragione*, mais c'est là une forme exceptionnelle et qui dès lors ne prouve rien. On pourrait dire à la vérité que les transformations des groupes *tic* et *dic* étant plus récentes que celles du suffixe *tius*, *tia*, *tium* ont pu donner un autre produit ; cela est vrai, mais ne peut s'appliquer à *tic* et *dic* médial, et ne détruit pas les autres objections qu'on peut faire à cette théorie.

2. De même le *p* ne tombe qu'exceptionnellement, parce qu'il peut se changer en *v*.

Quant au groupe *d'c* des composés de *decem*, il a été changé en spirante sonore dans le double groupe occidental¹. — Le groupe oriental ne le connaît pas. — Ainsi :

LAT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
undecim	<i>onze</i>	<i>onze</i>	<i>onze</i>	<i>onze</i>
duodecim	<i>doze</i>	<i>doze</i>	<i>dotze</i>	<i>douze</i>
tredecim	<i>treze</i>	<i>treze</i>	<i>treze</i>	<i>treize, etc.</i>

Je me sers de l'ancienne orthographe espagnole, la langue actuelle ne distinguant plus entre deux voyelles les spirantes dentales sourdes et sonores, on écrit aujourd'hui, comme nous avons vu, *once*, *doce*, *trece*, etc., avec un *c*, parce que la voyelle suivante est *e*.

CHAPITRE III.

DES GROUPES LC, RC, NC ET N(D)C.

Comme *d'c* et *l'c*, ces groupes sont encore exclusivement romans, c'est-à-dire qu'ils sont le résultat de la syncope de l'*a* qui précède le *c* dans le mot latin. Deux cas ont alors pu se présenter, ou le *c* a conservé sa valeur gutturale, mais en se changeant, comme médiale, en sonore *g*, ou il s'est transformé en spirante *j*, et alors il a servi à diphthonguer la voyelle tonique précédente ou bien il s'est transformé en *č* ou *ǵ*. L'italien ne connaît d'ailleurs de ces groupes que *ndc*, dans les autres il conserve toujours l'*i* qui précède le *c*. Cette lettre est du reste toujours vélaire dans ces différents groupes.

I^o *l'c*.

Le groupe *lc* ne se rencontre que dans les dérivés espagnol, provençal et français de *delicatum*, peut-être aussi dans les mots français *bouger* et *jauger*. Après la chute de l'*i*, *c* s'est affaibli en *g* en espagnol et en provençal, en français la modification a été poussée plus loin, *g* est devenu *y*, lequel s'est ensuite définitivement changé en *ǵ* (*ž*). On a eu ainsi :

LAT.	ESP.	PR.	FR.
delicatum	<i>delgado</i>	<i>delgat</i>	<i>delgié, deugé</i>

1. Le provençal au lieu d'une sonore a parfois une sourde, ainsi *dotze*, *trelze*.

* bulicare	—	bojar (P)	bouger
* (æ)qual(ificare)	—	—	jauger ¹ .

II° r'c.

Dans r'c, groupe assez rare d'ailleurs, le c s'affaiblit d'ordinaire en g en espagnol et en portugais, parfois aussi en provençal; mais dans cette dernière langue, ainsi que dans celles du Sud-Ouest, il a pu aussi se transformer en ħ ou ž, comme en français. Exemples :

carricare	cargar	cargar	cargar	charger
clericatum	—	—	—	clergé
fabricare	forjar	forjar	fargar	forger
sericum	sirgo	sirgo	—	serge
vervecarium	—	—	bergier	berger

En piémontais on dit aussi *forgiar*. Quant au roumanche, il nous offrirait les formes *charġer* E. (carricare), *svarġer* E. (-varicare).

Au lieu de se changer en ħ (ž) le c est, au contraire, resté vélaire, mais en s'affaiblissant en la sonore g, en français ainsi qu'en provençal, en portugais et en espagnol dans les mots suivants :

* naricare	—	—	—	narguer
matricularium	—	—	—	marguillier
verecundiam	vergüēia	vergonha	vergonha	vergogne

III° n'c et n(d)'c.

Ce groupe peut avoir une double origine : ou bien il est le résultat de la simple suppression de la voyelle intermédiaire à ces deux lettres, comme dans *man(i)cam*, ou bien un d intermédiaire a disparu en même temps, par exemple dans *man(du)care*.

a) Dans le premier cas, c se change en jot, puis en général en

1. Cf. Diez, *Etym. Wörterb.* s. v. Le provençal *bolegar* n'ayant point perdu la voyelle qui précède le c, pas plus que l'italien *bulligare*, ne présente point la combinaison l'c; elle semble bien, au contraire, se trouver dans *bojar*; mais peut-être ce mot n'est-il qu'un emprunt fait au français. Quant à *jauger*, il faut remarquer à côté de lui les formes hennuyères *cauque* et *gauque*, où la gutturale a persisté au commencement et au milieu du mot, et le wallon *gauger*, qui l'a conservée au commencement. La forme française paraît d'ailleurs supposer une forme antérieure *gauger* analogue ou identique à celle du wallon, mais dont plus tard le g initial s'est transformé en j, comme *cambam* a donné successivement *gambe* et *jambe*.

ĝ dans les idiomes de l'Ouest ; toutefois cette dernière transformation n'a pas eu lieu en français pour les mots *betonicam*, *canonicum* et *monacum* ; la langue s'est arrêtée à la première, seulement le *jot* n'est point resté après *n*, il est allé diphthonguer la voyelle précédente, mais en maintenant un *e* euphonique à la fin des dérivés *chanoine* et *moine*, qui ne devraient pas en avoir plus que *témoin* (testimonium). De plus ce n'est pas en *ĝ* (*ž*), mais en *ċ* (*š*) que *c* s'est changé dans les autres dérivés français. Par suite de la modification du radical et de la conservation de l'*o* (*u*) de la terminaison, c'est aussi en *g*, non en *y* et *ĝ* que le *c* de *canonicum* s'est changé en portugais. D'après cela on a pour les transformations de *n'c* :

LAT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
betonicam	—	—	—	<i>bélotne</i>
canonicum	<i>canonge v.</i>	<i>conego</i>	<i>canonge</i>	<i>chanoine</i>
domenicam	—	—	—	<i>dimanche</i>
monacam	<i>monja</i>	<i>monja</i>	—	—
monacum	<i>monge</i>	<i>monge</i>	<i>monje</i>	<i>moine</i>
manicam	—	—	—	<i>manche</i>
tinam	—	—	—	<i>tanche</i>

β) Dans le groupe *nd'c*, *n* semble n'avoir servi qu'à faciliter la transformation du *c*, qui y a été traité par toutes les langues romanes, le roumain excepté, comme dans le groupe *d'c*. Exemples :

LAT.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
manducare	<i>mangiare</i>	<i>manjar</i>	<i>manjar</i>	<i>manjar</i>	<i>manger</i>
pendicare	—	—	—	<i>penjar</i>	<i>pencher</i>
vendicare	<i>vengiare</i>	<i>vengar</i>	<i>vingar</i>	<i>venjar</i>	<i>venger</i>

On le voit, en espagnol dans *vengar* et en portugais dans *vingar* le *c* de vindicare s'est seulement affaibli en sonore *g*. En français dans *pencher* il y a eu assimilation du *d* au *c* et par suite transformation de celui-ci non en sonore *ĝ*, mais en sourde *č*. Il en a été de même dans *revanche* (revendicationem) à côté de *venger* ; *prêcher* nous avait déjà offert cette particularité.

En roumanche nous trouverions encore *inditgier* (indicare). Quant au valaque, comme je l'ai dit, tout en conservant le *c* de *nd'c*, il traite ce groupe de différentes manières ; ainsi à côté de *vendeca* (vendicare), sans contraction, on trouve *menca* (manducare), avec apocope de *du*.

CHAPITRE IV

DU GROUPE SC.

Ce groupe d'origine latine n'a pas été traité de la même manière suivant qu'il se trouve au commencement, au milieu ou à la fin des mots ; il convient donc de l'étudier séparément dans chacun de ces cas.

1° *sc initial.*

sc et en général la combinaison de *s* et d'une sourde si commune en latin au commencement des mots¹ répugnait, à ce qu'il semble, à l'oreille des populations romanes ; elles la modifièrent en y préposant la voyelle *i*, la mieux appropriée pour se joindre à *s*. Cette modification apparaît de bonne heure dans les anciens monuments latins ; on a relevé dès le iv^e siècle les exemples *istatum* et *ispirilo* ; on trouve aussi dans un manuscrit de Gaius du vi^e siècle *Istichum* pour *Stichum*, et Lachmann a recueilli de nombreux cas de cette préposition de *i* ou *hi* et même de *in* à *sc*, *sp* et *st* dans les manuscrits de l'époque suivante. On la retrouve fréquemment encore dans les inscriptions ; Diez cite *Isma-ragdus*, *Istefanu*, *Ispeti* pour *Spei*². Dans les chartes on la rencontre encore plus souvent, surtout à partir de la fin du vii^e siècle, que le mot qui précède finisse d'ailleurs par une voyelle ou par une consonne, peu importe ; seulement dans les langues du double groupe occidental l'*i* prosthétique, suivant une tendance commune à ces idiomes, s'est affaibli de bonne heure en *e*. Voici quelques exemples de cette modification :

1° Dans les chartes italiennes.

<i>inistituere</i>	Mur. <i>Antiq.</i>	III, 570 (a. 757).
<i>dote ista istavile</i>	id.	id. id. id.
<i>esse istituimus</i>	id.	id. id. id.
<i>David iscrivere</i>	id.	id. id. id.
<i>notarium iscrivere</i>	id.	id. 1010 (a. 763).
<i>notario iscrivere</i>	id.	id. 1012 (a. 769).

1. *s* est pourtant dans ce cas tombé dans un assez grand nombre de mots. Cf. Cors. *Ausspr.*, I, 277.

2. Cf. Diez, *Gram.* I, 242.

<i>Istaipertum iscrivere</i>	id.	id.	1014 (a. 777).
Teudipert <i>iscrivere</i>	id.	id.	1015 (a. 783).
<i>Iscripsi</i>	id.	id.	1020 (a. 816).
interfui <i>escavino</i>	<i>Hist. pat. mon.</i>	I,	19 (a. 827).

2° Dans les chartes espagnoles.

habitavit <i>Esperandus</i>	<i>Esp. sagr.</i>	XVIII,	306 (a. 773).
Silo anc <i>escriptura</i>	id.	id.	307 id.
Ds. <i>Esperauta</i> aba	id.	id.	id. id.

3° Dans les chartes françaises.

fiant <i>istabilis</i>	Brèq. <i>Diplomata</i> ,	n.	222 (a. 657).
eus <i>estodiant</i>	id.		339 (a. 695).
potuerit <i>esperare</i>	id.		406 (a. 716).
firmitatis <i>estodium</i>	id.		409 id.
pro <i>estabilitate</i>	id.		442 (a. 723).
nuncupante <i>Ististolas</i>	Mab. <i>De re dipl.</i>		497 (a. 770).
permaniat <i>istibulatione</i>	id.		id. id.
suos <i>escapinos</i>	id.		501 (a. 782).

Le roumain excepté, — ce qui montre qu'elle est postérieure à la séparation des deux empires, — cette *préposition* de *i* ou *e* à *s* suivie d'une sourde se retrouve dans tous les idiomes romans¹; toutefois en italien on ne la retrouve aujourd'hui qu'après *non*, *con*, *in*, *per*, c'est-à-dire après les seuls mots de cette langue qui se terminent par une consonne, par exemple *non iscagliare*, *la scaglia*; mais le sarde logoudorien l'emploie dans tous les cas, ainsi; *la iscalla*, *la istella*, etc. Ce fait et la présence de *i* prosthétique dans les anciennes chartes italiennes semble bien indiquer qu'il en a été d'abord de même partout et toujours dans la Péninsule, et que plus tard seulement on est revenu à la forme latine primitive, excepté après les quatre mots ci-dessus, où une raison d'euphonie a fait conserver cet *i*, tombé partout ailleurs. Il y a plus, preuve évidente d'une tendance nouvelle de la langue, difficile à suivre et à expliquer, mais qui remonte probablement à l'époque où en se constituant définitivement elle perdit les consonnes finales, cette suppression s'est même étendue en italien à *e* et *i* étymologiques qui ont disparu comme l'*i* prosthétique devant *s* suivie d'une muette, et ce groupe est ainsi devenu une des initiales les plus communes de l'italien. Par contre dans le double

1. Le roumanche toutefois n'en fait plus usage; ainsi on trouve dans cette langue *scalzar*, *sforzar*, *spada*, etc.

groupe occidental, il est constamment précédé de *i*, affaibli en *e*, affaiblissement qui apparaît déjà, nous l'avons vu, dans les monuments latins du VIII^e siècle. Le provençal présente cependant quelques cas de conservation de *i*, de même qu'on trouve dans cette langue et dans les monuments les plus anciens de l'espagnol, du portugais et du français quelques exemples de mots privés d'*e* prosthétique; ainsi *ferma speranza*, *li scudier*, etc. en provençal; *Spidios* P C. v. 226, *sediellos sperando* id. 2249 en espagnol; *spadoa*, *stado* SR. en portugais; enfin en français *une spède* Eul., *la spose* Al. 21, 2; 22, 3, etc.; *la spée* LR. II, 1, etc.¹. Mais ce ne sont là toutefois que des formes exceptionnelles et *e* a fini par être préposé dans les mots d'origine populaire à *s* initiale suivie d'une muette.

Examinons le cas particulier où cette muette est *c*; il peut se faire alors que *sc* soit suivi d'une des voyelles *a*, *o*, *u* ou d'une liquide, c'est-à-dire que *c* soit vélaire, ou bien de *e* ou de *i*, c'est-à-dire qu'il soit palatal.

α) Dans le premier cas *c* est traité comme s'il était seul. Exemples :

LAT.	ESP.	PG.	FR.	V. FR.
scalam	escala	escala	escala	eschelle
scopulum	escollo	escolho	escuelh	escueil
scribere	escrivir	escrever	escrire	escrire, etc.

Le français ne s'en est pas tenu à cette première modification; vers le XII^e siècle *s* devint muette, et après être restée longtemps comme signe purement orthographique², elle a fini par disparaître, en restant toutefois représentée par l'*e* prosthétique développé sous son influence; c'est ainsi que *scalam*, *scopulum*, *scribere* ont donné définitivement dans notre langue *échelle*, *écueil*, *écrire*. L'*s* a été conservée cependant dans quelques mots anciens comme *escalier*, *escalade*, *esclandre*, *escabeau*, etc.

Un des dialectes français du Nord, le wallon, est allé plus loin encore que le français; il a supprimé à la fois l'*s* et la voyelle prosthétique; il n'est resté ainsi que le *c*, qui est traité d'ailleurs

1. Cf. Diez, *Gram.* id. Un fait remarquable, c'est que l'*e* prosthétique, tout en ne s'écrivant pas souvent en catalan, n'en comptait pas moins, ainsi que l'a remarqué Milà y Fontanals, dans la mesure du vers. Cf. *Jahrb.* V, 176.

2. « *s* ante *t* et alias quasdam consonnantes, dit Sylvius, in media dictione raro ad plenum, sed tantum tenuiter sonamus et pronunciando vel elidimus vel obscuramus. » *Isagoge* p. 7.

comme un *c* ordinaire dans le dialecte de Namur, — ainsi *chaule* (scalam), — et qui dans le dialecte de Liège se change en *h* : *hale* (scalam).

On le voit par les exemples qui précèdent, *s* dans le groupe *sc* peut tomber comme cela a lieu en français, mais il ne modifie point le *c* suivant ; il semble même, au contraire, lui conserver sa valeur originelle ; ainsi *scalam* donne en italien *scala*, en espagnol, en portugais et en provençal *escala*, en français *échelle* ; mais si *calam* avait donné *chelle* en français et peut-être *cala* en italien, il aurait probablement donné *gala* en espagnol, en portugais et en provençal, de même *cribere* aurait plus que vraisemblablement donné dans ces trois langues et en français — du moins dans les composés — *grivir*, *grever*, *grire*. Cependant le *c* de *sc* s'est changé en *g* en espagnol et en portugais dans les mots d'origine germanique *esgrimir* (a. skirm), *esgrima* ; c'est-à-dire qu'il y a été traité comme dans le groupe *cr*.

β) Si le groupe *sc* n'a point subi de modification particulière devant *a*, *o*, *u* ou une liquide, il n'en est pas de même, quand il est suivi de *e* ou *i* ; cas qui se présente d'ailleurs rarement au commencement des mots, mais est assez commun au milieu. Ceci n'est point d'ailleurs particulier aux langues romanes. Ainsi, *sc* (*sk*) qu'on rencontre fréquemment dans les langues germaniques, se change dans toutes devant une voyelle palatale en *ʃ*, modification que l'allemand et l'anglais ont même étendue à *sc* suivi d'une voyelle non palatale. Comment expliquer cette transformation d'autant plus surprenante en allemand par exemple que *k* seul y a toujours conservé sa valeur gutturale ? Il faut y voir, je crois, le résultat de la transformation de la gutturale explosive en spirante de même ordre, ce qui donne *sz*, son tellement semblable à *ʃ* que Brucke a pu en admettre l'identité. La transformation de *k* n'ayant point eu lieu en général dans les voyelles non palatales, *sk* y est resté le plus souvent sans modification ; c'est ce qui est arrivé toujours, le français excepté, dans les langues romanes, mais à l'exception du roumain, toutes l'ont transformé en spirante dentale devant *e* ou *i* ; en italien cette spirante est, comme dans les langues germaniques, *ʃ* ; c'est *s* ou *θ* dans le double groupe occidental, accompagné du son *i* dans le provençal et le français. Faut-il expliquer cette transformation comme dans les idiomes germaniques ? rien ne s'y oppose en italien ; il semble pourtant plus en rapport avec ce que nous avons vu jusqu'ici, d'admettre que le *c* s'est changé en *j*, ce qui a donné *sj*, dont la transformation en *ʃ*, puis en *s*, s'explique sans peine ;

seulement on peut croire qu'en même temps que le *c* se changeait ainsi en *j* ; il développait dans le groupe du Nord-Ouest le son *i* devant *s*. Dans le groupe du Sud-Ouest, au contraire, l'assimilation pure et simple paraît avoir eu lieu. Le latin de la décadence en offrait déjà des exemples ; ainsi *disse* (discessisse), *requiesit*, *cresseret*, etc.¹. Le roumain se sépare ici complètement des autres langues congénères ; quelle que soit la voyelle suivante, il a changé *sc* en *ît*, c'est-à-dire que *s* s'y est épaissi en *î* et que *c* s'est changé en *t*, transformation due peut-être à une influence slave — elle se retrouve du reste en slovène, — et dans laquelle on peut voir, je crois, le résultat de la transformation de *c* en *č* (*tš*), suivi de sa transposition et de la chute de *s*. Quoi qu'il en soit, *sc* initial suivi de *e* ou *i* est tout-à-fait exceptionnel, on ne le rencontre guère, à part le mot savant *scena*, que dans *scientem*, qui a donné *esciente* en espagnol, *essien* en provençal et *escient* en français, mot dont il faut rapprocher l'italien *scentre*, et dans *scire* devenu *îti* en roumain.

2° *sc* médial.

Il faut, comme pour *sc* initial, distinguer le cas où la voyelle suivante est *a*, *o* ou *u* et celui où elle est *e* ou *i*.

a) Dans le premier, *sc* ne subit point de modification en italien, en espagnol, en portugais et en provençal ; en français *s* disparaît et *c* se change en *ch* devant *a*, excepté dans le picard et le normand où il persiste, enfin en roumain *sc* devient *ît* ou persiste exceptionnellement. Ainsi **cascunum*, *flascum*, **misculare*, *muscam*, **piscare*, ont donné :

ROUM.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
—	<i>ciascuno</i>	—	—	<i>cascu</i>	<i>chacun</i>
—	<i>flasco</i>	<i>frasco</i>	<i>frasco</i>	—	—
—	<i>mescolare</i>	<i>mezclar</i>	—	<i>mesclar</i>	—
<i>mușcă</i>	<i>mosca</i>	<i>mosca</i>	<i>mosca</i>	—	<i>mouche</i>
<i>pescearesc</i>	<i>pescare</i>	<i>pescar</i>	<i>pescar</i>	<i>pescar</i>	<i>pêcher</i>

En français **misculare* a donné *mêler*, comme *masculum* a donné *mâle*, le *c* s'est assimilé à l'*s* et est tombé ; on a eu ainsi *mesler* d'où *mêler* après la chute de l'*s*. Le roumain *pescearesc* semble être de formation récente, comme on le voit en comparant ce mot à *pește*, formé régulièrement.

β) Devant *e* ou *i*, *sc* médial se comporte comme *sc* initial, si

1. Cf. Schuch. *Vocal.* I, 145.

l'on excepte le développement du son *i* devant *s*, c'est-à-dire qu'il se change en *ï* en italien, *î* réduit parfois à *ï* en roumain, *c* = *ç* en espagnol, *ç* en portugais et *is* en provençal et en français. *sc* a persisté souvent en portugais, mais avec la valeur *ç*, orthographe que les anciens manuscrits espagnols présentent souvent aussi.

Les transformations des quatre mots *conoscendo*, *crescendo*, *nascendo* et *pascendo* donneront une idée de ces divers changements :

ROUM.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
<i>canoastund</i>	<i>conoscendo</i>	<i>conociendo</i>	<i>conhecendo</i>	<i>conoissen</i>	<i>connaissant</i>
<i>creastund</i>	<i>crescendo</i>	<i>creciendo</i>	<i>crescendo</i>	<i>creissen</i>	<i>croissant</i>
<i>naštund</i>	<i>nascendo</i>	<i>naciendo</i>	<i>nascendo</i>	<i>naissen</i>	<i>naissant</i>
<i>paštund</i>	<i>pascendo</i>	<i>paciendo</i>	<i>pascendo</i>	<i>paissen</i>	<i>paissant</i>

L'*s* double du provençal et du français n'étant qu'un signe orthographique destiné à indiquer que cette spirante est sourde, se réduit à *s* naturellement devant une consonne ; d'après cela l'infinif français des verbes en *scere* : *conoscere*, *crescere*, **nascere*, *pascere*, etc., est *conoistre*, *croistre*, *naistre*, *paistre* ; mais la langue n'aimant pas le concours de *s* et de *r* on a intercalé un *t* entre ces deux lettres, ce qui a donné ainsi : *connoistre*, *croistre*, *naistre*, *paistre*. Plus tard l'*s* étant devenue muette, est tombée, d'où les formes actuelles *connaître*, *croître*, *naître*, *paître*, etc., dans lesquelles le groupe *sc* n'est plus rappelé que par ce *t* intercalaire et par l'*i* de la diphthongue précédente. Il ne l'est plus que par *i* à la troisième personne singulier de l'indicatif : *connaît*, *croît*, *naît*, *paît*, etc.

Les dialectes ladins ont tantôt traité *sc* suivi de *e* ou *i*, comme l'italien, c'est le cas du roumanche, qui l'a changé en *ï*, tantôt ils se sont contentés de l'assimilation, c'est ce qui a lieu par exemple dans le dialecte du Frioul. Ainsi *crescere* a donné *creschere* dans le premier, *cressi* dans le second, *pascere* y est devenu respectivement *pasche* et *passi*.

À côté des formes *s* = *ç* ou *ç* l'espagnol et le portugais en offrent une dans laquelle *sc* est traité comme *cs* (*x*) et représenté par *x* ou *ix*¹. Ainsi pour **fasciam*, *piscem*, et *vascellum*, on a par exemple :

<i>fašie</i>	<i>fascia</i>	<i>faza</i>	<i>faiza</i>	<i>faissa</i>	<i>faissev.</i>
<i>pešte</i>	<i>pesce</i>	<i>pexe v.</i>	<i>peixe</i>	—	—
<i>vescior</i>	<i>vascello</i>	<i>baxillo</i>	<i>baixel</i>	<i>vaissel</i>	<i>vaisseau</i>

1. Voir pl. loin Ch. VII.

On trouve aussi en italien *fiočina* (fusicinam) et *vagello* (vascellum), où *š* est remplacé par *č* ou *ǵ*; enfin *rusignuolo* nous montre *s* sonore se substituant à *š*¹. Quant au sarde logoudorien, il conserve dans ce cas à la gutturale palatale sa valeur originale; ainsi :

LAT.	IT.	S. LOG.
conoscere	conoscere	conoschere
crescere	crescere	creschere
*nascere	nascere	naschere
pascere	pascere	paschere
piscinam	piscina	pischina, etc. ²

On trouve aussi *sc* avec une valeur gutturale dans le roumanche *pesc*; mais je crois qu'il ne faut voir là qu'un changement de déclinaison, analogue à ceux que j'ai déjà eu occasion de signaler p. 85; *pesc* d'après cela viendrait non de *piscem*, mais de **piscum*. •

Le wallon a traité devant *e* et *i* le groupe *sc* comme devant *a*; le wallon liégeois le change en *h*, celui de Namur en *ch*, exemple :

lat. *conoscere* w. n. *conoeche* w. l. *conohe*

Dans la conjugaison espagnole, l'*e* de l'infinitif des verbes en *scere* se changeant en *o* à la première personne singulier de l'indicatif présent, en *a* à toutes les personnes du subjonctif présent et à la troisième personne du singulier et du pluriel de l'impératif, on retombe sur le premier cas où *sc* persiste; mais alors *s* se change en *z*, comme nous l'avons déjà vu dans *mezclar*. En provençal, où le même changement de la voyelle a lieu au subjonctif et à l'impératif présent, le groupe *sc*, devenu *ss*, reprend à ces temps sa forme primitive. On a donc dans ces deux langues pour **nascere* :

IND. PRÉS.	SUBJ. PRÉS.		IMP.	
ESP.	ESP.	PR.	ESP.	PR.
<i>nazco</i>	<i>nazca</i>	<i>nasca</i>	—	—
—	<i>nazcas</i>	<i>nascas</i>	—	—
—	<i>nazca</i>	<i>nasca</i>	<i>nazca</i>	<i>nasca</i>
—	<i>nazcamos</i>	<i>nascam</i>	—	—
—	<i>nazcais</i>	<i>nascatz</i>	—	—
—	<i>nazcan</i>	<i>nascan</i>	<i>nazcan</i>	<i>nascan</i>

1. On trouve aussi en provençal *vaysel* à côté de *vaissel*, autre exemple d'une sonore substituée à *sc*.

2. Voir plus haut Liv. II, Ch. III, p. 87.

III° *sc final.*

Il faut encore distinguer ici le cas où la voyelle suivante est *e* ou *i* et celui où elle est *o* ou *u*.

α) Quand *sc* est devenu final par la chute de *o* ou *u*, cas qui ne peut d'ailleurs se présenter qu'en roumain, en ladin, en provençal et en français, *sc* persiste dans les trois premiers idiomes et se change en *is* dans le dernier ; ainsi

LAT.	ROUM.	LAD.	PR.	FR.
conosco	<i>conosc</i>	—	<i>conosc</i>	<i>connais</i>
cresco	<i>cresc</i>	<i>cresc</i>	<i>cresc</i>	<i>crois</i>
*friscum	—	<i>fresc</i> fr.	<i>fresc</i>	<i>frais</i>
*nasco	<i>nasc</i>	<i>nasc</i>	<i>nasc</i>	<i>nais</i>
pasco	<i>pasc</i>	—	<i>pasc</i>	<i>pais</i>
pascuum	—	<i>pasc</i> Ob.	<i>pasc</i>	— etc.

Dans *brost* (labruscum) du dialecte romagnol, *st* s'est substitué à *sc*¹ ; nous avons ainsi là un nouvel exemple de la substitution de *t* à *c*.

β) Quand la voyelle dont la chute a rendu *sc* final, ce qui ne peut arriver qu'en espagnol, en français et dans les dialectes ladins, est *e* ou *i*, *sc* est devenu *z* en espagnol, *is* (*x*) en provençal et en français, il est resté, comme *sc* médial, *ʃ* en roumanche et *ss* dans le dialecte du Frioul. Ainsi *fascem* et *piscem* y ont donné :

LAT.	ESP.	ROUMANCHE.	L. FR.	PR.	FR.
fascem	<i>haz</i>	<i>fasch</i>	<i>fass</i>	<i>fais</i>	<i>fair</i>
piscem	<i>pez</i>	—	<i>pess</i>	—	—

En provençal où, par la chute du *t*, *sc* devient final à la troisième personne singulier de l'indicatif des verbes en *scere*, on a également *creis* (crescit), *nais* (*nascit), *pais* (pascit), etc.

CHAPITRE V

DU GROUPE *cl*.

Ce groupe a été traité de la manière la plus différente par les diverses langues romanes. Plusieurs cas pouvaient se présenter : d'abord *cl* pouvait persister tel quel, ou bien la sourde *c* se changer en sonore *g*, suivant une tendance que nous avons étudiée² ;

1. Muss. *Darst. der röm. Mund.* p. 52.

2. Voir pl. haut p. 39.

le latin s'en est tenu là ; mais le son *l* précédé de *c* ou de *g*, qu'il affectionnait, à ce qu'il semble, auquel il donnait du moins alors toute sa force¹, a répugné le plus souvent aux oreilles romanes comme trop dur ou trop difficile à prononcer. Un premier moyen de l'adoucir fut de faire suivre *l* d'un *i*, ce qui donnait les groupes *cli* ou *gli*, formes dont la première a été conservée entre autres par le dialecte roumain du Sud ; mais cette simplification ne suffisant pas, la langue rejeta *l* dans le premier groupe, en conservant au *c* sa valeur gutturale, ce qui a donné le son *ki* ou *chi*, forme conservée par l'italien et le dialecte roumain du Nord, *g* dans le second, ce qui a donné *li* ou *lj*. De *chi* est sorti, suivant une transformation connue, le son *č* qu'on retrouve dans plusieurs dialectes italiens ou ladins, parfois en espagnol et, affaibli en *š*, en portugais. Quant à *li*, *lj*, il a donné naissance au son *ğ*, *ž*, lequel s'est changé en spirante gutturale *χ* en espagnol. Mais il a pu se faire aussi qu'au lieu de développer le son *i* après lui, l'*l* de *cl* ou *gl* se soit simplement changé en *lh* ou *ll*, comme cela a lieu en particulier dans certains patois normands, ce qui donne *cll* ou *gll* ; si *c* ou *g* tombent dans ces groupes, il reste *ll* (*l* mouillé), le *gli* de l'italien, *ll* de l'espagnol, *lh* du portugais et du provençal, *ill* (*il* final) du français². On peut, je crois, représenter synoptiquement ces modifications de la manière suivante :

$$cl \left\{ \begin{array}{l} cl, \quad cli, \quad chi, \quad č, \quad š \\ gl, \quad gli, \quad lj, \quad ğ, \quad ž, \quad \chi \\ cl, \quad gl, \quad cll, \quad gll, \quad ll, \quad (lh, \quad gli, \quad ill). \end{array} \right.$$

La nature des transformations du groupe *cl* dépend, au moins dans certains idiomes, de la place qu'il occupe dans le mot, il importe donc d'étudier séparément celles du *cl* initial et du *cl* médial, seuls cas qui peuvent se présenter, *cl* ne pouvant jamais être final.

I° *cl* initial.

Chacun des groupes entre lesquels se répartissent les langues romanes a traité *cl* initial d'une manière particulière. L'italien et

1. « Plenum habet (*l*) sonum, dit Priscien, quando habet ante se in eadem syllaba aliquem consonantem, ut *flavus, clarus* ». Cf. Diez, *Gram.* I, 209.

2. L'*l* mouillé a pu prendre naissance encore d'une autre manière, *lj* résultat de la chute du *g* dans le groupe *gli* peut en effet, au lieu de se changer en *ğ*, se transformer en *ll*, comme cela a lieu pour *lj* étymologique dans le portugais *filho* (filium).

le roumain ne le tolérant point, pas plus au commencement qu'au milieu des mots, l'ont changé l'un et l'autre — du moins le toscan et le roumain du Nord — en *chi*, réduit à *ch* devant *i* et parfois aussi, en roumain, devant une autre voyelle. Certains dialectes italiens toutefois ont poussé plus loin la transformation et changé *chi* en *ċ*; il en a été de même dans quelques sous-dialectes ladins. Quant au roumain méridional, il conserve *cl*, comme les langues du groupe du Nord-Ouest, mais en le faisant suivre de *i*.

L'espagnol et le portugais ne répugnaient point, ce semble, à l'origine à la combinaison *cl*; on la rencontre, en effet, dans les anciens monuments de ces deux langues, — ainsi *clamar* PC. devenu *cramar* Gil. Vic. — et elle a aussi persisté dans un grand nombre de mots qu'il est difficile de ne pas regarder comme d'origine populaire, tels que *clavo*, *claro*, etc. Cependant au moment de leur formation définitive, il y eut une tendance de ces langues pour rejeter *cl* et pour le changer en *ll* (espagnol) ou en *ch* = *ʃ* (portugais) affaiblissement de *ċ*; cette dernière transformation ou la sonore correspondante *ġ* (*j*) apparaît aussi dans les dialectes espagnols, en particulier dans le léonais, ainsi *jamar*, *chamar* F J., *chabasca* (*clavascam); le portugais connaît aussi la forme *j* (*ʒ*), affaiblissement de *ġ*, à côté de *ch* (*ʃ*); ainsi *jamar* S. Rosa pour *chamar*¹.

En provençal et en français *cl* initial persiste toujours sans modification dans la langue classique; il faut excepter *glatz* pr. — qui est d'ailleurs aussi *clas* — fr. *glas* (classicum), où *cl* s'est affaibli en *gl*. Les dialectes présentent quelques particularités; ainsi dans les patois normands du Bessin et de Guernesey, l'*l* de *cl* se mouille parfois et l'on a par exemple *cllocher* pour *clocher*, *cllaie* (clef), *cllai* (clair), *cllaou* (clou), *cllenque* (clenche), *clloque* (cloche), etc.². Le dialecte lorrain de Nancy est allé plus loin, *cl* changé d'abord en *cli* s'y est réduit à *ki*, comme en italien et dans le roumain du Nord, par exemple *kié* pour *clef*, *kiou* pour *clou*, *kinei* pour (in)cliner, etc. Le patois du Haut-Maine offre aussi quelques exemples de cette transformation; ainsi *quiaé* (claire), *quianche* (clenche), *quiau* (clou)³.

Les dialectes ladins conservent souvent le groupe *cl* comme le français et le provençal, — c'est le cas du roumanche de l'Oberland et de l'Engadine et du ladin du Frioul — mais parfois

1. Cf. Diez, *Gram.* I, 211.

2. G. Métiv. *Dict. franco-norm.* s. v.

3. Oberlin, *Essai* p. 98. — G. R. de M. *Voc. du Haut-Maine.* s. v.

aussi ils le changent en *č*, c'est ce qui arrive dans quelques sous-dialectes du Tyrol, en particulier celui d'Ampezzo, ainsi que dans le milanais ¹. Dans le sous-dialecte de Nonsberg, le *c* de *cl* s'est parfois tout simplement affaibli en *g*, tandis que dans celui de Gröden (vallée de la Gardena), il s'est changé en *t*, ce qui donne *gl* dans le premier et *tl* dans le second à la place de *cl* ².

Voici comment ce groupe a été traité par les diverses langues romanes dans les mots latins *clamare*, *clarum*, *clavem*, *clavum*, *claudere*, etc.

ROUM.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
<i>clama</i> s. <i>chiemà</i> n.	<i>chiamar</i>	<i>llamar</i>	<i>chamar</i>	<i>clamar</i>	<i>clamer</i>
— <i>chiar</i>	<i>chiaro</i>	<i>claro</i>	<i>claro</i>	<i>clar</i>	<i>clair</i>
<i>cliae</i> <i>cheie</i>	<i>chiave</i>	<i>llave</i>	<i>chave</i>	<i>clau</i>	<i>clef</i>
— —	<i>chiodo</i>	<i>clavo</i>	—	<i>clavel</i>	<i>clou</i>
— <i>chide</i>	<i>chiudere</i>	—	—	<i>claire</i>	<i>cloue</i> , etc.

Les exemples suivants montreront ce que ce même groupe est devenu dans les dialectes ladins et dans quelques dialectes du Nord de l'Italie :

LAT. <i>cl.</i>	<i>cl.</i>	<i>gl</i>	<i>tl</i>	<i>č</i>
<i>clamare</i>	<i>clamà</i> fr.	—	<i>tlama</i> Gard.	<i>čama</i> Amp.
<i>clarum</i>	<i>clar</i> roum.	—	<i>tlar</i> id.	<i>čiar</i> mil.
<i>clausum</i>	<i>claus</i> id.	—	— id.	—
<i>clavem</i>	<i>claf</i> id.	—	<i>tlé</i> id.	<i>čave</i> Amp.
<i>clavum</i>	<i>claud</i> fr.	<i>glava</i> Nonsb.	<i>tlaut</i> id.	<i>čodo</i> id.

Un mot fait exception dans toutes les langues romanes, c'est *clavicula*, qui ayant dû perdre son premier *l* dans la période latine, est traité dans toutes comme si la forme primitive était *cavicula*.

II^e *cl* médial.

Il faut distinguer entre *cl* latin et *cl* de formation romane, c'est-à-dire provenant de l'apocope d'une voyelle intermédiaire à *c* et à *l*.

a) Dans le premier cas *cl* se change, comme au commencement des mots, en *ch* en roumain et en italien, il s'affaiblit, au contraire, en *gl* dans le double groupe occidental, où, par consé-

1. Le dialecte des Quattro Ville, ce qui n'a rien qui doive surprendre, affaiblit dans ce cas *č* en *ç*, *clamare* y est devenu ainsi *çamà*.

2. Schneller, *Die Mund. von Tirol*, p. 68. — Ascoli, *Archivio*, I, passim. — Muss. *Darst. der rom. Mund.* p. 47.

quent, l'*l* persiste sans modification et le *c* est traité comme un *c* médial ordinaire. Exemples :

LAT.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
<i>ecclesiam</i>	<i>chiesa</i>	<i>iglesia</i>	<i>igreja</i>	<i>iglise</i>	<i>église</i>
<i>miraculum</i>	—	<i>milagro</i>	<i>milagre</i>	—	—
<i>seclum</i>	—	<i>siglo</i>	—	<i>segle</i>	—

Il faut remarquer le changement de *l* en *r* dans l'espagnol *milagro*, portugais *milagre* ainsi que dans le portugais *igreja*, changement dont *cramar* pour *llamar* nous avait déjà offert un exemple. Le mot *miracle* a conservé en provençal et en français le *c*, il en est de même de *siècle* dans ce dernier idiome; il faut voir là évidemment le résultat d'une influence savante. La première syllabe du mot *ecclesiam* est en général tombée dans les dialectes ladins; mais quoique devenu ainsi initial, *cl* y a été pourtant traité comme médial et comme tel remplacé par *gl*, la spirante sonore *ġ* ou sa forme affaiblie *z* ou encore par le groupe *dl* : (*ec*)*clesia* a ainsi donné les formes :

glesia Fd. *ġlesia* Ag. *ġeža* Fs. *žeža* Amp. *dližia* Gad.

β) *c'l* médial de formation romane se rencontre dans les dérivés en *aculus*, *eculus*, *iculus* et *uculus*, si communs dans le latin de la décadence. Ce groupe présentait naturellement moins de résistance que *cl* étymologique, aussi n'a-t-il persisté que dans le dialecte roumain du Sud, où il est toutefois suivi de *i*; dans le roumain du Nord, au contraire, il se change, comme *cl* initial, en *chi*; on retrouve aussi le plus souvent cette transformation en italien, affaiblie en *ghi* dans le sicilien¹, mais on y rencontre aussi en même temps, quoique rarement, *gli* ou *l* mouillé; cette modification ordinaire de *cl* initial en espagnol y apparaît encore ici dans cette langue, mais seulement à titre d'exception, il en est de même de *ch* (*ċ*); la transformation régulière de *c'l* roman est *j*, c'est-à-dire la spirante gutturale substituée à la chuintante sonore *ġ*, forme rare, au contraire, au commencement des mots. Le portugais présente quelques cas de la substitution de *ch* à *c'l*, en particulier après *n*, mais c'est *l* mouillé (*lh*) qui en est la représentation habituelle; c'est lui aussi qu'on rencontre presque toujours à sa place en provençal et en français.

Dans quelques mots cependant ces deux derniers idiomes ont traité *c'l* roman comme *cl* latin médial, c'est-à-dire qu'ils l'ont changé en *gl*; il en a été de même dans le dialecte ladin de Bu-

1. Exemple *tinagħtu* (*tenaculum*).

chenstein et d'Araba, parfois aussi dans celui du Frioul; mais après une consonne *cl* persiste sans modification dans ce dernier; il en est de même dans tous les cas en roumanche et dans le dialecte de Fondo; dans celui de Gröden ou de la Gardena et de la Gadera, au contraire, la sonore *dl* se substitue à *c'l* médial, tandis que la sourde *ll* y prend, nous avons vu, la place de *cl* initial. Dans le dialecte du Val de Sole le groupe *cl* ne s'est pas formé et y est devenu *kel*; dans le Val de Rumo, il s'est modifié en *kjel*, et en *cel* à Fondo et à Nonsberg; mais au pluriel le groupe *cl* apparaît sans modification, ainsi qu'au singulier des féminins.

Ces formes sont loin d'épuiser la série des transformations de *c'l* roman; ainsi dans le dialecte du Frioul, ce groupe, quand il n'est pas précédé d'une consonne, se réduit à *l* ou *li*; dans le roumanche de l'Engadine et parfois de l'Oberland, ainsi que dans le ladin du val de Fassa et de Mœna, il s'est, au contraire, transformé en *l* mouillé, et il est devenu *jot* dans le ladin d'Oltrechiusa et de Fassa; enfin il a donné naissance à la chuintante sonore *ȝ* dans le dialecte d'Agordo et d'Agordino, ainsi que dans le milanais ¹.

Pour montrer comment *c'l* a été traité dans les diverses langues romanes, je prendrai pour exemple les mots *acuc(u)lam*, *apic(u)lam*, *auric(u)lam*, *cornic(u)lam*, *fac(u)lam*, *genic(u)lum*, *grac(u)lam*, *lentic(u)lam*, *mac(u)lam*, *oc(u)lum*, *pedic(u)lum*, et *speculum*:

ROUM.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
—	<i>aguglia</i>	<i>aguja</i>	<i>agulha</i>	<i>agulha</i>	<i>aiguille</i>
—	<i>pecchia</i>	<i>abeja</i>	<i>abelha</i>	<i>abelha</i>	<i>abeille</i>
<i>ureclies</i> <i>urechie</i> N.	<i>orecchia</i>	<i>oreja</i>	<i>orelha</i>	<i>aurelha</i>	<i>oreille</i>
—	<i>cornacchia</i>	<i>corneja</i>	—	—	<i>cornelle</i>
<i>fçchie</i>	—	<i>hacha</i>	<i>facha</i>	<i>falha</i>	<i>faïlle</i> L. R.
—	<i>ginocchio</i>	<i>hinojo</i> v.	<i>giolho</i>	<i>ginolho</i>	<i>genouil</i> v.
—	<i>gracchia</i>	<i>graja</i>	<i>gralho</i>	<i>gralha</i>	<i>graille</i> v.
—	<i>lenticchia</i>	<i>lenteja</i>	<i>lentilha</i>	—	<i>lentille</i>
—	<i>macchia</i>	<i>mallá</i>	<i>malha</i>	<i>malha</i>	<i>maille</i>
<i>oclitu</i> s. <i>ochtu</i> N.	<i>occhio</i>	<i>ojo</i>	<i>olho</i>	<i>olh</i>	<i>œil</i>
—	<i>pidocchio</i>	<i>piojo</i>	<i>piolho</i>	<i>pezolh</i>	<i>peoil</i> v.
—	<i>specchio</i>	<i>espejo</i>	<i>espelho</i>	—	—

A cette liste il faut ajouter les dérivés de *cochlear* dans lesquels *cl* latin a été traité comme *c'l* roman :

it. *cucchiajo* esp. *cuchara* pg. *colher* fr. *cuillère*

Par contre dans les mots suivants *c'l* roman a été traité en

1. Schneller, id. p. 68 et 69. — Ascoli, *Archivio*, I, 57, 193, 323, 324, 329, 348, 351, 356, 369, 374, 377, 382 et 514. — Muss. *Darst. der altm. Mundart*, p. 12.

provençal et en français comme *cl* latin médial, c'est-à-dire changé en *gl*.

LAT.	PR.	FR.
* aboculum	—	<i>aveugle</i>
aq(ui)lam	—	<i>aigle</i>
* buc(u)lare	—	<i>beugler</i>
sec(a)lem	<i>segle</i>	<i>seigle</i>

Le mot français *mâle* (masle), qui semble faire exception aux règles précédentes, doit sa forme particulière à ce qu'il vient non de *mac(u)lum* qui aurait donné *magle* ou *maille*, mais de *mas-c(u)lum* ; le *c* de *sc* assimilé par l'*s* précédent est tombé ; et sa chute a empêché l'*l* d'être mouillé. Il en a été de même de *moule* (musculum). Dans le ladin du Frioul, *cl* a été dans ces mots conservé par l'influence de l'*s*, ainsi *mascli*, *muscli* ; mais dans le roumanche de la Haute-Engaddine il s'est changé en spirante, qui avec l'*s* précédente a donné naissance à la chuintante *ʃ*, d'où *maschiel*, *müschiel*.

L'*l* mouillé substitué à *cl* qu'offre partout l'ancien français a disparu dans un certain nombre de mots du français moderne ; c'est ce qui a eu lieu par exemple dans *genou*, autrefois *genouil*, forme conservée dans *agenouiller*, — *pou*, autrefois *peouil*, *pouil*, qu'on retrouve dans *pouilleux*, et *verrou*, anciennement *verrouil* (*verruclum). Dans ces mots il y a eu simple chute de *il*, devenu sourd dès la première moitié du xvii^e siècle, époque où l'on écrivait encore *genouil*, *pouil*, *verrouil*, mais en prononçant, nous apprend Chifflet, *genou*, *pou*, *verrou*. Dans les mots *épieu*, *essieu*, la langue a procédé autrement ; l'ancienne forme était *espieil* (spiculum), *essieil* (*axiculum), l'*l* mouillé s'est changé en *l* ordinaire, ce qui a donné *espiel*, *essiel*, d'où par la vocalisation de l'*l* les formes modernes *épieu* et *essieu*. Quelque chose d'analogue s'est passé au pluriel de *œil*, seulement l'*i* préposé à *eu* a conservé quelque chose de l'*l* mouillé, et ce mot a pris la forme définitive *yeux*. Dans *gril* (*craticulum), *goupil* (*vulpeculum), *nombril* (umbilicum), nous avons un nouvel exemple de la chute de *l* mouillé, laquelle a dû être précédée toutefois d'une période de transition où l'*l* final sans être mouillé devait encore se prononcer. C'est l'état où nous voyons maintenant le mot *péril*, dont l'*l* ne se mouille plus, mais se prononce encore, mais qui, si une réaction conservatrice n'a lieu, finira par devenir muet.

Cet affaiblissement ou cette suppression du son *lh* dans le fran-

çais a été généralisé dans certains patois, en particulier dans le normand du Bessin ; ainsi *fenouil* y est devenu *fenou* ; *soleil*, *solé*. L'*l* n'a été conservé, mais en cessant d'être mouillé, que dans les dérivés féminins en *cula*, c'est-à-dire devant *e*, comme dans *aigule*, *boutèle*, *conèle* (corneille), *queville*, etc.

Telles sont les remarques auxquelles donnent lieu les transformations générales du groupe *c'l* dans les six principaux idiomes néo-latins ; pour en terminer l'étude je les ferai suivre du tableau des modifications qu'éprouvent dans les dialectes ladins, lesquels, nous avons vu, le traitent parfois comme les autres idiomes romans, mais le transforment aussi d'une manière à eux particulière, les cinq mots suivants :

	<i>acuc'lam</i>	<i>auric'lam</i>	<i>genuc'lum</i>	<i>ocuc'lum</i>	<i>pedic'lum</i>
Nb.	<i>cl</i>	—	<i>recla</i>	<i>zinocli</i> pl.	<i>ocli</i> pl.
Ar.	<i>gl</i>	<i>ogla</i>	<i>orogla</i>	<i>ženogle</i>	<i>ogle</i>
Gad.	<i>dl</i>	<i>odla</i>	<i>oredla</i>	<i>ženedl, žnodl</i>	<i>ædl, uędl</i>
VS.	<i>kel</i>	—	—	<i>ginokel</i>	—
Fd.	<i>écl</i>	—	—	<i>zinočel</i>	<i>očel</i>
Ag.	<i>ğ</i>	—	—	<i>zanoğe</i>	<i>uoğe</i>
Fr.	<i>l</i>	—	<i>orels</i>	<i>zenoli</i>	<i>uoli</i>
E.	<i>lh</i>	—	<i>uraglia</i>	<i>schanulgia</i>	<i>æilg</i>
Oltr.	<i>j</i>	—	<i>wrejja</i>	—	<i>uojo</i>
					<i>pedhuwojo</i>

CHAPITRE VI.

DU GROUPE CR.

Ce groupe a peu d'importance ; il a été traité d'une manière différente au commencement et au milieu des mots.

1° *cr* initial.

Au commencement des mots, où il est toujours étymologique, *cr* persiste le plus souvent sans modification ; quelquefois aussi, en particulier dans les langues du Sud-Ouest, et dans les dialectes ladins il se change en *gr*¹. Ainsi les mots *crassum*, *creare*, *credere*, *crepare*, *crescere*, *cretam*, *cristam*, *cru-cem*, ont donné :

ROUM.	IT.	ESP.	PG.	FR.	FR.
<i>gras</i>	<i>grasso</i>	<i>graso</i>	—	<i>gras</i>	<i>gras</i> ²
—	<i>creare</i>	<i>criar</i>	<i>criar</i>	<i>crear</i>	<i>créer</i>

1. Voir pl. haut Liv. I, Ch. I, p. 40. Ainsi dans le dialecte du Frioul *grispé* (crispam), *gruse* (crustam), etc.

2. Le *c* de *crassum* s'est changé en *g* dans toutes les langues néo-

<i>crede</i>	<i>credere</i>	<i>creer</i>	—	<i>crezer</i>	<i>croire</i>
<i>crepa</i>	<i>crepare</i>	—	—	<i>crebar</i>	<i>crever</i>
<i>creste</i>	<i>crescere</i>	<i>crecer</i>	<i>crescer</i>	<i>creisser</i>	<i>croître</i>
<i>cridę</i>	<i>crela</i>	<i>greda</i>	<i>greda</i>	—	<i>craie</i>
<i>creaște</i>	<i>cresta</i>	<i>cresta</i>	<i>crista</i>	—	<i>crête</i>
<i>cruce</i>	<i>croce</i>	<i>cruz</i>	<i>cruz</i>	<i>crotz</i>	<i>croix, etc.</i>

Bien que le groupe *cr* ne répugnât point aux oreilles romanes et qu'il ait, comme nous voyons, persisté en général sans modification au commencement des mots, cependant quelques dialectes l'évitent en préposant à *r* une voyelle, *a* par exemple, comme cela a lieu dans le roumanche, *e*, comme le fait le patois du Haut-Maine. Ainsi *credentiam* a donné en roumanche *cardienscha*; de même on trouve dans ce dialecte *carschenan* (creverunt) à côté de *crescher* (crescere). Le patois du Haut-Maine nous offre les formes *quérrier* (crier), *quériateure* (créature), *querté* (crêté), *quertelle* (cretelle), *quervaison* (crevaïson). Le patois normand du Bessin connaît aussi la forme *quériature* ¹.

Un fait plus remarquable, c'est la chute du *c* devant *r*, qui nous est présentée par le sarde logoudorien dans *rughe* (cru-cem) ², et le changement de *cr* en *ch* dans le dialecte de Parme, ainsi *cherpär* (crepare) ³.

II° *cr* médial.

Il faut distinguer entre *cr* latin ou étymologique et *cr* roman, c'est-à-dire résultant de la suppression d'une voyelle intermédiaire à *c* et à *r*.

a) Le *c* de *cr* latin persiste toujours en roumain; dans les autres langues, au contraire, il se change le plus souvent en *g*. En français toutefois, avant la tonique et après, quand par suite de la chute d'une voyelle atone intermédiaire l'*r* est suivi d'une consonne, le *g* s'affaiblit en *y* (*i*); c'est ainsi que *sacramentum* a donné successivement dans cette langue *sagrament*, *sairement* ou *sairment* et enfin *serment*, que *lacrymam* est devenu *la-grime*, *layrme* ou *lairme*, transformé plus tard en *larme*. Les exemples suivants montreront comment *cr* médial a été traité

latines, même en roumain; cela tient à ce que dans le latin vulgaire cette transformation avait déjà eu lieu : « *crassus*, quod est pinguis, per *c* », lit-on dans un grammairien du iv^e ou du v^e siècle (*Gram. lat.* VI. 293, K.), preuve évidente qu'on écrivait déjà ce mot avec un *g*.

1. Ascoli, *Arch.* I, 58. — De Montesson, *Voc. du Haut-Maine*, s. v.

2. Il en est de même dans le napolitain *rotta*, it. *grotta*.

3. Biond. *Saggio* p. 208.

dans les différents idiomes romans. Le roumain conservant toujours le *c*, je laisse cet idiome de côté.

LAT.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
* <i>acrum</i>	<i>agro</i>	<i>agrio</i>	<i>agro</i>	<i>agre</i>	<i>aigre</i>
<i>alacrem</i>	<i>allegro</i>	<i>alegre</i>	<i>alegre</i>	<i>alegre</i>	<i>alègre</i>
<i>lacrymam</i>	<i>lacryma</i>	<i>lagrima</i>	<i>lagrima</i>	<i>lagreme</i>	<i>lairme</i>
<i>macrum</i>	<i>magro</i>	<i>magro</i>	<i>magro</i>	<i>magre</i>	<i>maigre</i>
<i>sacramentum</i>	<i>sacramento</i>	<i>sacramento</i>	—	<i>sagramen</i>	<i>sairment</i>
<i>sacrum</i>	<i>sagro</i>	<i>sagro</i>	<i>sacro</i>	<i>sagre</i>	—
<i>soc(e)rum</i>	—	<i>suegro</i>	<i>sogro</i>	<i>suegre</i>	—

On voit qu'excepté dans *sacramento*, mot demi-savant, et le portugais *sacro* qui l'est entièrement, le *c* s'est toujours affaibli en *g* en italien, en espagnol, en portugais et en provençal ; nous avons vu ¹ qu'il en était de même pour le *c* médial le plus souvent dans le premier de ces idiomes, presque toujours dans le groupe hispanique, et fréquemment en provençal ; la présence de l'*r* n'a donc eu pour résultat que de généraliser cet affaiblissement du *c*, et de l'empêcher de se changer en *y* en provençal, comme cela s'y produit souvent devant une voyelle, et encore plus souvent en français.

β) Si l'on excepte *suoc(e)rum*, où, comme nous venons de voir, le groupe *c'r* se trouve dans les différents idiomes néo-latins, l'italien excepté toutefois, *cr* de formation romane ne peut se rencontrer, que je sache, qu'à la terminaison *cère* des infinitifs, et seulement dans les langues du Nord-Ouest ; des autres, l'italien, l'espagnol et le portugais ne rejetant pas l'*e* intermédiaire et le roumain perdant *r*, ne sauraient la connaître. Dans le provençal et le français la chute de l'atone posttonique rend cette combinaison possible. On a ainsi à la place de *facere*, par exemple *fac're*, dont le *c* s'affaiblissant successivement en *g* et en *y* (*i*) donne la série

fac're, fagre, fayre, faire,

mais en conservant, comme on le voit, l'*e* final qui tombe dans tous les verbes, où il n'est pas précédé d'une double consonne.

Cette transformation suppose d'ailleurs que la chute de l'*e* de *cer* a été antérieure à la transformation du *c* palatal², sinon au lieu de la série *fac're, fagre, faire*, on aurait eu en vertu de la loi d'assibilation générale

1. Liv. I. Ch. I, p. 42.

2. Ceci est d'autant plus vraisemblable que ce fait, apparaissant dans toutes les langues romanes, est antérieur à la séparation de l'empire, et à fortiori à la transformation du *c* palatal, devenue générale seulement à partir du VI^e siècle.

facere, fazere, fazre ou fasre
comme *fec'runt* a donné

*fécérunt, fezerunt, fisdrent*¹.

L'italien n'admettant point la transformation *ir* = *cr*, quand *cer* n'a pas persisté, *c* est tombé purement et simplement avec *e*, comme dans *dire, fare*.

Voici d'ailleurs comme *cr* a été traité dans les huit verbes **cocere, dicere, ducere, facere, lucere, nocere, placere, tacere* :

ROUM.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FL.
coace	cuocere	cocer	cozer	cozer, cozir	<i>cuire</i>
zice	dire	decir	dizer	dezir, <i>dîre, dire</i>	<i>dire</i>
duce	ducere	ducir	duzir	duzer, duzer, <i>duire</i>	<i>duire</i>
fare	facere, fare	hacer, v. <i>fer</i>	fazer	<i>faire, far., c. fer</i>	<i>faire</i>
—	lucere	lucir	luzir	luzir, c. <i>luisir</i>	<i>luire</i>
—	nocere	—	—	nozer	<i>nuire, noir</i>
plęcé	placere	placer	prazer	plazer	<i>plaire, plaisir</i>
tęcé	tacere	—	—	teiser	<i>taire, tair.</i>

On voit que le provençal a eu souvent recours à un double procédé de transformation, celui du français, c'est-à-dire le changement de *cr* en *ir* et celui des autres langues romanes, c'est-à-dire le changement de *c* en la série *č, ts, s*. Le français ayant aussi parfois conservé, en le changeant en *i*, le premier *e* devenu long et par suite accentué de la terminaison de *nocere*, de *placere* et de *tacere*, la combinaison *c'r* ne s'est pas produite et *c* suivi de *e* (*i*) devant s'assibiler, on a eu *noisir, plaisir, tair* à côté de *nuire, plaire, taire*. Quant à *vuindre* qui semble montrer la conservation du *c* dans le groupe roman *cr*, il y faut voir, ainsi que je l'ai dit précédemment, une transformation de *vintre* pour *vinre*, refaite sur le latin².

1. Cf. pl. haut p. 157. — M. Ascoli (*Arch.* I, 80) a proposé une autre explication ; il suppose la série de transformations :

facere fajere fayere faire

Mais on ne voit pas ainsi *ġ* se changer en *y*, et M. Ascoli n'a pu, je crois, admettre une pareille transformation qu'en confondant, comme il l'a fait dans sa théorie des sons, la palatale *g*, laquelle peut donner *y*, et la chuintante composée *ġ*, laquelle ne donne que *ž*. Mais en supposant même cette transformation possible, on ne voit pas comment on pourrait en déduire la forme française *faire*, puisque l'*e* final de *fajere* n'étant pas précédé d'une double consonne devrait nécessairement tomber, comme cela a eu lieu dans *plaisir, tair*, à côté de *plaire, taire*.

2. Voir pl. haut page 62, note 3.

CHAPITRE VII.

DU GROUPE CS = X.

La réunion de deux muettes ou explosives dissemblables ou d'une muette et d'une spirante, si commune dans les langues classiques, n'a point été tolérée en général dans les idiomes romans, aussi $x = cs$ comme *ps*, *ct* comme *pt* devaient-ils presque toujours y disparaître. *Cs* n'avait pas d'ailleurs été toujours conservé en latin et en grec, comme le prouvent les formes $\delta\iota\sigma\sigma\acute{o}\varsigma$ à côté de $\delta\iota\acute{\xi}\acute{o}\varsigma$, $\tau\rho\iota\sigma\sigma\acute{o}\varsigma$ et $\tau\rho\iota\acute{\xi}\acute{o}\varsigma$, *nisus* et *nixus*, *Sestius* et *Sex-tius*, etc. L'osque et l'ombrien ne toléraient même point le groupe *cs* et le remplaçaient par *ss* ou *s* ; ainsi le latin *dextra* avait pour équivalent en ombrien *testru*. Le slavon et l'islandais offri-
raient des exemples analogues de transformation ; et le latin lui-même devait finir par rejeter le groupe *cs*. La résolution de x en *s* apparaît de bonne heure dans les inscriptions devant une con-
sonne et à la fin des mots ; ainsi *praestati*, *vinatris*, *felis*, *subordinatris*, *es*, etc.¹. Il est vrai, ce qui prouve quelle incer-
titude régnait alors sur la valeur de cette lettre, on trouve aussi x se substituant à *s* : « *miles* non *milex* », « *poples* non *poplex* », etc., dit l'Appendix Probi². Devant les voyelles x paraît avoir persisté plus longtemps, quoiqu'on trouve dès le II^e siècle des exemples où il est remplacé par *s* ou *ss*, ainsi *assis*, *conflississet*, *cossim*, *lassus*, *obstrinserit*, *Masimilla*, *visit* et *vissit*, *Alesander*, etc.³. Mais c'est surtout du IV^e au VI^e siècle que ces exemples se multiplient ; à cette époque, qui est elle-même celle où le latin se transforme pour faire place au roman, la résolution de x en *ss* ou *s* devient générale⁴ ; elle ne pouvait manquer de se continuer ou de se maintenir dans les idiomes nouveaux, sortis de l'ancienne langue plus ou moins modifiée du Latium. Cependant le mode de transformation que leur donnait le latin ne devait pas toujours leur suffire, et cha-
cun des trois groupes entre lesquels ils se répartissent ont traité en général, comme nous allons voir, x d'une manière différente.

Les langues du groupe oriental ont eu recours dans la trans-

1. Schuch. *Vocal.* I, 132.

2. Edit. Keil, 197, 198.

3. Cf. Schuch. *Vocal.* I, 133. — Diez, *Gram.* I, 260.

4. Cors. *Krit. Beitr.* p. 495.

formation de cette lettre à un double procédé ; tantôt, suivant en cela le latin vulgaire, qui, comme nous venons de le voir, disait *frassinus* pour *fraxinus*, *tossicun* pour *toxicum*, etc., elles ont assimilé *c* à *s* et ont ainsi remplacé *x* (*cs*) par deux *ss*, modification habituelle en italien entre deux voyelles, ou même par *s* simple, comme le font ordinairement le roumain et l'italien devant une consonne ; tantôt, au lieu de la spirante dentale *s*, elles ont donné le son de la chuintante *ch* à *x*, qui a été remplacé par *sc* (*i*) en italien, par *ș* en roumain.

Les langues du Sud-Ouest ont eu aussi en général recours à un double procédé, tantôt, et c'est le cas le plus rare, il y a eu assimilation de *c* à *s*, et *x* a pris alors le son *ç*, — c'est ce qui a eu lieu en portugais pour *texere* transformé en *tecer*, — tantôt, et c'est le cas ordinaire, *x* a pris le son de *ʃ* en portugais, de la spirante gutturale, — modification de *ʃ*, comme le prouve le mot *jefe* (fr. *chef*) — en espagnol. Dans le premier cas *x* a persisté parfois en portugais, par exemple dans *exemplo*, dans le second il avait persisté aussi dans cette langue comme dans l'ancien espagnol, mais l'orthographe moderne l'a remplacé le plus souvent dans ce dernier idiome par la *j* ; *x* a pris ainsi dans les idiomes du groupe hispanique la valeur *ç*, *ʃ* et *χ*¹. A la fin des mots il s'est aussi changé en *is* ; c'est cette dernière transformation qu'on rencontre d'ordinaire dans les langues du Nord-Ouest.

Dans ces langues, en effet, *x* a été remplacé par *iss*, réduit quelquefois à *ss* au milieu des mots, par *is* à la fin ; il ne subsiste que dans les mots d'origine savante ou bien encore qui ont été refaits sur le latin, comme on le voit par le mot *exemple*, autrefois *essemple* ou même *esample*.

Est vus l'esample par tres tot le pais *Alexis*, II. 37, 2

Dans l'ancien français on trouve souvent aussi *sc* à la place de *x*, par exemple *iscent* (*exeunt*)²,

E les puceles iscent de la forêt semblant *Rom. d'Alex.*

Ainsi les transformations de l'*x* latin dans les langues romanes se réduisent à trois : changement en *ss*, propre presque exclusi-

1. Il a même encore en espagnol celui de *cs* ou *gs* devant une consonne, ainsi qu'au commencement des mots et parfois entre deux voyelles ; il en est de même en portugais dans *fluxo*, *sexo*, etc. ; mais ces mots étant d'origine savante ou récente, je les laisse de côté.

2. Par contre, on trouve aussi parfois dans l'ancien français *x* à la place de *sc* ; ainsi *dexendre* (*Serm. S. B.* p. 526, 527, etc.) *poixons* (*id.* p. 527).

vement aux idiomes du groupe oriental ; changement en *ɜ*, propre à la fois au groupe oriental et au groupe du Sud-Ouest, ainsi qu'aux dialectes ladins ; enfin transformation en *is(s)*, particulière au groupe du Nord-Ouest, mais dont les autres offrent aussi quelques exemples. Comment maintenant expliquer ces transformations ? La première ne présente pas de difficulté, le *c* s'est simplement assimilé à l'*s*, ce qui a donné *ss* ; parfois aussi un des deux *s* est tombé, c'est-à-dire que la spirante sourde provenant de la transformation de *x* a été remplacée par une sonore. La troisième modification de *x* s'explique tout aussi facilement, le *c* s'est affaibli en *y* (*i*), mais en conservant à l'*s* en général la valeur d'une sourde, ce qui a donné comme transformation définitive de *x* ou *cs*, *iss* au milieu des mots. C'est ainsi qu'en provençal *coxam* a donné *coissa* et *fraxinum*, *fraisse*. Dans le mot *mataxa* toutefois l'*s* étant devenue sonore en provençal et en français l'*x* n'y a plus été représenté, quoique médial, que par *is*. Il en est de même à la fin des mots, par exemple *bois* pr. *buis* fr. (*boscum*). Mais il a pu se faire aussi qu'après la transformation de *x* en *is*, il y ait eu transposition de ces éléments, ce qui a donné *si* ou *sj*, groupe qui suivant une modification connue se change en *s* (*ɜ*), *s* tombant après avoir empêché la transformation de *j* en *ɛ*. C'est ainsi que *coxam* a donné *coxa* en portugais, *coscia* en italien. En même temps que *x* (*cs*) se change en *js*, il semble que le son *j* se soit développé parfois après l'*s*, ce qui a donné *jsj*, d'où *j(s)ɜ* et *ɜɜ*, comme forme définitive prise par *x*, c'est celle que présente l'espagnol *madexa* = *madaixa* et le portugais *madeixa* (*mataxam*), où *ei* équivaut à *ai*.

Telle est la théorie des transformations de *x* dans les langues romanes ; les transformations des mots *axem*, *buxum*, *coxam*, *dixi*, *examen*, *exilium*, *exire*, *fraxinum*, *laxum*, *laxare*, *lixiviam*, *mataxam*, *maxillam*, *sex*, *toxicum*, *texere*, *taxare*, montreront comment elles se sont réparties entre chacune d'elles :

ROUM.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
—	<i>asse</i>	<i>exe</i>	<i>exxo</i>	—	<i>ais</i>
—	<i>bosso</i>	<i>buxo</i>	<i>buxo</i>	<i>bois</i>	<i>buis</i>
<i>coapsɛ</i>	<i>coscia</i>	<i>coxo</i> (?)	<i>coxa</i>	<i>coissa, coicha</i>	<i>cuisse</i>
<i>zisei</i>	<i>dissi</i>	<i>dize</i>	<i>disse</i>	<i>dis</i>	<i>dis</i>
—	<i>esame, sciame</i>	<i>enxambre</i>	<i>enxame</i>	<i>eissamen</i>	—
—	<i>essilio</i>	<i>exilio</i>	<i>exilio</i>	<i>eisstih</i>	<i>essil v.</i>
<i>eɜi</i>	<i>escire</i>	<i>exir</i>	—	<i>eissir, eistr</i>	<i>issir, eissir</i>
<i>frasin</i>	<i>frassino</i>	<i>fresno</i>	<i>freixo</i>	<i>fraisse</i>	<i>fraisne, frêne</i>
—	<i>lasso</i>	<i>lexos</i>	<i>leixos</i>	—	<i>lèche</i>
<i>lɛsa</i>	<i>lasciare</i>	<i>leixar</i>	<i>leixar</i>	<i>laiszar</i>	<i>laisser</i>

<i>leſiſ</i>	<i>liſcia</i>	<i>lexia</i>	<i>lexia</i>	<i>liſſia</i>	<i>leſſive</i>
<i>malasſ</i>	<i>malasſa</i>	<i>madexa</i>	<i>madexa</i>	<i>madaiſa</i>	<i>madaiſe</i>
<i>mçſé</i>	<i>maſcella</i>	<i>meſilla</i>	—	<i>maiſſella</i>	<i>maiſſelle</i>
<i>ſeſe</i>	<i>ſei</i>	<i>ſeis</i>	<i>ſeis</i>	<i>ſeis</i>	<i>ſis v.</i>
<i>toxiſ</i> L. B.	<i>toſſico, toſco¹</i>	<i>toſigo</i>	<i>toxiſ</i>	<i>toxiſec</i>	—
<i>teſeſe</i>	<i>teſſere</i>	<i>teſer</i>	<i>tecer</i>	<i>teſſer</i>	<i>tiſſer</i>
—	<i>tiſſare</i>	<i>tiſar</i>	<i>tiſar, tiſar v.</i>	—	—

L'italien classique ne tolérant point *s* à la fin des mots, *sex* y est devenu *sei*, mot dans lequel le *c* de *x* (*c* + *s*) est représenté par *i*; le sarde campidanien, au contraire, n'a eu recours qu'à l'assimilation et *sex* est devenu ainsi *ses* dans ce dialecte. Il faut remarquer aussi la forme roumaine *coapsę* (coxam), où *c* se trouve représenté par *p*, comme cela a lieu régulièrement dans le groupe *ct*.

Dans *tosco* un des deux *s* qui se trouvent dans *tossico*, devenu inutile, est tombé; il en est de même, au milieu des mots, dans les langues du Nord-Ouest, en italien et en portugais toutes les fois que *x* est suivi d'une explosive et parfois d'une résonnante; c'est ce qui a lieu en particulier dans les composés de *ex*. L'espagnol cependant fait en cela exception et conserve l'*x*; il en est de même, cela va sans dire, dans les autres idiomes, l'italien excepté, pour tous les mots d'origine savante. Comme on pouvait s'y attendre, le français est ici allé plus loin : l'*s* suivie d'une consonne devenant muette dans cette langue a été supprimée; *x* a disparu ainsi complètement, et *ex* ne se trouve plus représenté que par *é*. En italien, au contraire, *e* tombant devant *s*, *ex* n'y est représenté que par *s*. Il en est de même en roumanche². Voici quelques exemples de cette modification particulière de l'*x* :

LAT.	IT.	PO.-PR.	V. FR.	FR. MOD.
excaldare	scaldare	escaldar	eschauder	échauder
*excappare	scappare	escapar	eschaper	échapper
*excarpere	—	escarpar	escharpir	écharper
excorticare	scorticare	escorchar	escorcher	écorcher
expaventare	spaventare	espaventar pr.	espouvanter	épouvanter
exprimere	sprimere	espremer	espreindre	épreindre
extendere	stendere	estender	estendre	étendre
extraneum	strano	estranho	estrange	étrange

La chute de la voyelle atone pro ou posttonique en provençal et en français, ayant pour résultat de rapprocher des consonnes originellement séparées par des voyelles, a multiplié dans ces deux

1. Es'all'incatenata il toſco o l'armi

Pur mancheranno

Giur. lib. Canto XII.

2. O. Carisch, *Gram. Formenlehre der rhaetorum. Sprache*, p. 115.

idiomes, et surtout dans le dernier, les cas où *x* se trouve devant une autre consonne sourde ou résonnante, et par suite son changement en *s* simple, modification analogue à celle du *c* que j'ai étudiée sous le nom d'assibilation générale¹. L'italien *tosco* en est un exemple dans les langues du groupe oriental, en voici quelques-uns tirés de celles du double groupe occidental :

LAT.	ESP.	PR.	FR.
*approximare	—	<i>aproismer</i> Pas.	<i>aprismer</i> Rol.
dixerunt	—	—	<i>distrent</i> L. R.
duxerunt	—	—	<i>doistrent</i>
exit	—	<i>eis</i>	<i>ist</i>
fraxinetum	<i>fresno</i>	—	<i>fraisne</i>
planxit	—	—	<i>plainst</i> L. R.
proximum	—	<i>prosme</i>	<i>pruesme</i>
traxerunt	—	—	<i>traistrent</i> L. R.

En provençal et en français, *i*, représentant dans quelques uns de ces mots le *c*, on retombe ainsi sur le cas général de transformation. L'*e* de *duxerunt* ayant été accentué en provençal, comme l'est en général dans cette langue l'*e* de la terminaison de la 3^e personne pluriel du parfait, *x* s'y trouve entre deux voyelles et ce mot est devenu régulièrement, par la résolution habituelle du *c* en *i*, *duysero* ou *duisseron*. Je ne connais pas la forme provençale correspondant à *dixerunt*, mais elle doit être *diseron* pour *diuseron* ou *disseron*.

Les trois modes de transformation que j'ai étudiés n'épuisent pas les modifications de *x* dans les langues romanes, il en est quelques-unes du moins qui ne rentrent dans aucun d'eux. Ainsi *laxum* a donné en provençal *lasc* et *lasch*, en normand et en picard *lâque*, *lâche* en français; *laxare* de son côté a donné en espagnol, à côté de *lexar* et de *laxar*, *lascar*; en provençal, en même temps que *laiszar*, *lascar* et *laschar*; en picard et en normand *lâquier*, *lâcher* en français. Si nous rapprochons ces formes, nous y trouvons un nouveau procédé de transformation de *x*, différent des trois autres en ce qu'il en laisse subsister les éléments constitutifs, seulement en les transposant. Cette modification se retrouve encore dans les dérivés de *taxam : *tasca* it. pr., *taçç* roum., *tâque* pour *tasque* norm., *tâche* fr. et *tah wall.*, ainsi que dans *frascar* pr. (*fraxare pour fracassare), *mèche* fr. (*myxam) et *échemer* fr., *escaminar* esp. B. (exami-

1. V. plus haut Liv. II, Ch. VIII, p. 157.

nare). La troisième personne singulier du parfait de *vivere*, *vixit* pr. et v. fr. *vesquet*, *visquet*, v. esp. *visco*, offre un exemple du même genre, ainsi que le provençal *nasquet* (P. Meyer, *Poésies relig.* p. 18), qui suppose une forme * *naxit*, le catalan *trasc* (*traxit*) et le vieux français *benesquid* L. R. II, 6 (*benedixit*).

CHAPITRE VIII.

DU GROUPE CT.

Ce groupe si commun dans les langues anciennes a été rejeté par les idiomes qui en sont dérivés, et celles mêmes des langues primitives qui ont subsisté jusque dans les temps modernes l'ont aussi profondément modifié. Dans les idiomes slaves *kt*, suivi de *i*, *ï* ou *e*, seul cas qui peut se présenter, se change en *č* en russe et en serbe, en *c* = *ts* en polonais et en tchèque, en *št* en slavons; ainsi * *nokti* (noctem) a donné respectivement dans ces cinq langues *noč*, *noc*, *nošti*¹. Les langues germaniques ne souffrent pas davantage le groupe *ct*; déjà le gothique ne tolérât pas la gutturale explosive devant *t* et la remplaçait par *h*; c'est ainsi que *nox*, *noctem* y avait pour équivalent *nahts*. Les idiomes de la même famille sont restés fidèles à cette tendance du plus ancien d'entre eux, et *nahts* est devenu *nacht* en haut-allemand, c'est-à-dire que l'explosive primitive a fait place à une spirante. Les langues celtiques offrent une transformation analogue; ainsi en irlandais à *octo* correspond *ocht*; il en est de même en grec moderne pour *ὄκτω* qui s'y est changé en *ὄχτω*. Sur le sol de l'ancienne Italie une modification analogue s'était déjà produite; tandis que la langue du Latium admettait le groupe *ct*, il était remplacé par *ht* en ombrien, où *recte* se disait *rehte*; l'osque avait de même *ehtra* pour *extra*. Mais le latin lui-même a fini par rejeter à l'époque de sa décadence ce groupe qu'il avait admis jusque-là; c'est ce que montrent les inscriptions; à partir du III^e et du IV^e siècle de notre ère, *c* tombe ou est assimilé à *t*; ainsi on trouve *cintum* pour *cinctum*, *defuntus* pour *defunctus*, *lattuca* pour *lactuca*, *præfetto* pour *præfecto*, *santus* pour *sanctus*, etc.². Les idiomes romans devaient poursuivre cette

1. Kuhn's *Zeitschrift* XIV, 252. — Schleicher. *Comp.* 303. — Miklosisch, *Gram. der slav. Sprachen*.

2. Cf. Schuch. *Vocal.* I, 135.

tendance de la langue-mère et dans tous — si l'on excepte les mots d'origine savante et un dialecte sur lequel je reviendrai, — le groupe *ct* a disparu ; mais ils ne l'ont pas traité de la même manière, suivant qu'il était suivi d'une seule voyelle ou d'une consonne, ou de *i* et d'une autre voyelle. Il importe donc dans l'étude que je me propose d'en faire de distinguer ces deux cas, les seuls d'ailleurs qui peuvent se présenter, puisque *ct* est toujours médial.

I° *ct* suivi de *i* et d'une autre voyelle.

Dans ce cas le *t*, traité comme s'il était seul, s'assibile, et le *c* tombe en général, mais en empêchant le plus souvent la spirante de se changer en sonore, comme cela a lieu parfois quand le *t* est précédé d'une voyelle. Exemples :

LAT.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
actionem	azione	acion	auçom v. acção	—	—
*directiare	direzzare	derezar	direitar	dressar	dresser
electionem	elezione	—	eleição	—	—
factionem	fazione	faccion v.	feitio	fazon, faizo	façon
lectionem	lezione	leccion	lição	leizo, leisso	leçon
sectionem	sezione	seccion	secção	—	—

Il faut remarquer les formes portugaises *endereitar*, *feitio*, où *t* a conservé sa valeur primitive, tandis que le *c* s'est changé en *i*. Dans le provençal *faizo*, *leizo*, le *c* semble bien aussi s'être transformé en *i*, quoique le *t* se soit assibilé ; et, fait exceptionnel, en donnant naissance à une spirante sonore. Une forme curieuse encore est celle que nous offre le roumain *aleși* (electionem), où *cti* a été traité comme *cs*. Parfois enfin en espagnol et en portugais le *c* de *ct* persiste avec sa valeur gutturale, comme on le voit dans *acção* pg., *leccion* et *seccion* esp., *secção* pg. ; dans *auçom*, au contraire, il a été remplacé par *u* et dans *eleição* par *i*.

Il arrive aussi en italien qu'au lieu du *c* le *t* tombe ou lui est assimilé ; dans ce cas *ct*, au lieu de se changer en *z*, se transforme en *ç* ; c'est ce qui a lieu pour *succiare* à côté de *suzzare* fr. *sucer*, dérivé de *suctiare, et pour *tracciare*, fr. *tracer* (*tractiare).

II° *ct* suivi d'une seule voyelle ou d'une consonne.

Dans le cas précédent la forme définitive du mot dépendait surtout des modifications du *t*, dans celui-ci elle dépend unique-

ment de celles du *c* ; elle varie d'ailleurs dans chacun des divers groupes ou idiomes romans. Le latin vulgaire, nous avons vu, avait souvent déjà modifié *ct*, en assimilant *c* à *t* ; cette transformation, connue aussi de l'ancien norois, et qui repose sur le changement de la gutturale en dentale, se retrouve plus ou moins fréquente dans tous les idiomes romans, mais elle n'appartient en propre qu'à l'italien. D'ailleurs un des deux *t* peut tomber, ce qui a lieu nécessairement après *n*, et *ct* se trouve ainsi réduit à *t*.

Une autre forme qu'on rencontre dans le double groupe occidental et dans les dialectes ladins est *č* affaibli en *š* en portugais et en français. Mais dans ces deux idiomes et en général dans le provençal la forme la plus ordinaire est *it*. Cette forme n'est point d'ailleurs particulière aux idiomes romans, on la rencontre aussi dans le gallois, où l'irlandais *nocht* (noctem) a pour équivalent *noid*¹. Comment maintenant expliquer ces diverses modifications du groupe *ct* ?

La première n'offre pas de difficulté ; le *c* s'est assibilé au *t*, il y a eu là simple substitution d'une dentale à une gutturale, phénomène dont nous avons vu plus d'un exemple. Quant à la troisième, elle est le produit de l'amoindrissement successif de la gutturale ; pour éviter la rencontre des deux muettes *ct* qui lui répugnait, la langue a transformé la première en la spirante *ch* dans les idiomes germaniques, en *j* dans les idiomes romans² ; on a eu ainsi le groupe *jt* qui s'est naturellement ensuite affaibli en *it* ; c'est ainsi que *factum* a donné *fait* en français. Telle est la marche suivie en général par ce dernier idiome, par le portugais, le plus souvent par le provençal et par quelques dialectes italiens.

Dans d'autres la transformation a été plus loin ; le groupe *jt* a été transposé, ce qui a donné *tj*, d'où par une transformation connue *tš* ; c'est ainsi que *factum* est devenu *fach* en provençal,

1. Cf. Kuhn's *Zeitsch.* XIV, 247. Schuchardt a voulu voir, dans cette coïncidence de la transformation de *ct* en *it* dans le gallois et dans les idiomes romans parlés dans l'ancienne Gaule, une preuve de l'influence de l'idiome des anciens habitants sur la transformation du latin ; mais rien ne prouve d'abord que dans l'ancien gallois *ct* se transformait en *it* et il est même plus probable ou que ce groupe persistait, ou qu'il avait pris tout au plus la forme *cht* qu'il a encore en irlandais.

2. Il serait possible que la forme *jt* eût été précédée de *cht* ; c'est ce que sembleraient indiquer les transcriptions comme *jachtivus* qu'on rencontre dans les anciens monuments. Cf. Pott. Kuhn's *Zeitsch.* I, 411.

fałł en lombard, affaibli en *fağio* dans l'ancien milanais. Mais en même temps que le *c* se changeait en *jt*, il a pu arriver aussi que le même son *j* se développât après le *t*, ce qui a donné le son *jtj*, lequel en se transformant conduit naturellement à *jtʰ* ou *ič* ; c'est ainsi qu'on peut expliquer la transformation de *factum* en *hecho* = *faičo* en espagnol.

Un fait à remarquer, c'est que quand *ct* est précédé de *n*, le *j* (*č*) de la transformation du *c* ne pouvant, sous peine de former une syllabe avec *n*, conserver la place du *c* qu'il représente, passe avant lui et diphthongue la voyelle précédente; c'est ainsi qu'en français *sanctum*, au lieu de *san-i-t*, a donné *saint*¹. Dans les langues qui n'ont pas admis cette transposition, le *c* est alors tombé tout simplement, — chute que la présence de l'*n* paraît avoir favorisée dans tous les idiomes romans, ceux du Nord-Ouest exceptés, — comme dans *santo* it., esp., pg., ou bien, mais exceptionnellement, il a, en se changeant en *j*, donné naissance à *tj* et par suite à *č*, comme dans l'espagnol *cincho*.

Les formes (*t*)*t*, *it*, (*i*)*č* ou *ğ*, n'épuisent pas les transformations du groupe *ct* dans les langues romanes; tout en adoptant parfois la première, le roumain en a une autre qui lui appartient en propre, c'est la substitution du *p* à *c*, c'est-à-dire de la sourde labiale à la gutturale, tandis que l'assimilation de *c* à *t*, qu'on retrouve dans tous les idiomes romans, repose sur la substitution de la sourde dentale à cette même gutturale. Mais le roumain ne s'en est pas toujours tenu à cette première modification, et dans un certain nombre de cas il a changé le *p* substitué à *c* en sa spirante *f*, comme il le fait d'ailleurs d'ordinaire pour *p* étymologique dans le groupe *pt*, ce qui a donné en définitive *ft* à la place de *ct*. Quant à la forme *s* qu'on trouve au participe d'un certain nombre de verbes, comme dans *adaos* (adauctum), *cins* (cinctum), *zts* (dictum), *dus* (ductum), *ajuns* (adjunctum), etc., elle représente sans doute le dernier terme de la série *tj*, *tch*, *ts*, *s*, résultat de la transformation de *ct*.

On s'attendait à ce que le roumain allant plus loin eût affaibli *f* en *v* et enfin en *u*, ce qui aurait donné *ut* pour *ct*; cette transformation n'a point eu lieu, que je sache, dans cette langue, mais la forme *ut* pour *ct* se retrouve en espagnol et en portugais, par exemple dans *auto* (actum); il semble toutefois qu'il faut expliquer la présence de cet *u* par sa substitution à *i* dans la diphthongue *ai*.

1. Il en a été de même dans *platinst*, *platinstrent* LR. pour l'*t* provenant de la transformation de l'*x*.

Telles sont les transformations de *ct* dans les langues romanes; ce groupe y apparaît bien encore tel qu'il était en latin, mais si l'on excepte le sarde logoudorien où il a été régulièrement conservé, *c* y étant d'ailleurs à peu près muet, on ne rencontre *ct* que dans les mots de formation savante ou récente ou qui ont été refaits sur le latin. Il n'y a donc point à s'occuper de cette forme; les transformations des mots *actum*, *cinctum*, *coactare*, *coctum*, *dictum*, *directum*, *doctorem*, *ductum*, *factum*, *fectum*, *flectere*, *fructum*, *junctum*, **lactem*, *lectum*, **luctare*, *noctem*, *octo*, **pectinem*, *pectus*, *pi(n)ctum*, *punctum*, *sanctum*, *strictum*, *tectum*, montreront comment les différents idiomes romans ont fait usage des autres modifications *tt* (*t*), *it*, *ĭ* (*ch*), *pt* ou *ft* et *ut*.

ROUM.	IT.	ESP.	PG.	PR.	FR.
—	<i>atto</i>	<i>auto</i>	<i>auto</i>	—	—
<i>cis</i>	<i>cinto</i>	<i>cincho</i>	<i>cinto</i>	—	<i>ceint</i>
—	<i>cattare s.</i>	<i>cachar</i>	—	<i>collar, cachar</i>	<i>cacher</i>
<i>copt</i>	<i>collo</i>	—	<i>coito</i>	<i>cucit</i>	<i>cuit</i>
<i>zis</i>	<i>dello</i>	<i>dicho</i>	<i>dilo</i>	<i>dît</i>	<i>dît</i>
<i>dres</i>	<i>diretto</i>	<i>derecho</i>	<i>diretto</i>	<i>dreit</i>	<i>droit</i>
<i>doftor</i>	<i>dottore</i>	<i>dotor</i>	<i>doutor</i>	—	<i>duitre</i>
<i>dus</i>	<i>dotto</i>	<i>ducho</i>	<i>duto</i>	<i>duetch</i>	<i>duit</i>
<i>fapt</i>	<i>fatto</i>	<i>hecho</i>	<i>fello</i>	<i>fail</i>	<i>fait</i>
<i>fpt</i>	<i>fitto</i>	<i>hilo</i>	<i>fito</i>	—	—
—	<i>fettlere</i>	—	—	—	<i>fléchir</i>
<i>frupt</i>	<i>frutto</i>	<i>fruto</i>	<i>fruto, frucho</i>	<i>fruit, frut</i>	<i>fruit</i>
<i>(a)juns</i>	<i>giunto</i>	<i>junto</i>	<i>junto</i>	<i>joint</i>	<i>joint</i>
<i>laple</i>	<i>latte</i>	<i>leche</i>	<i>leite</i>	<i>lag</i>	<i>lait</i>
<i>leftlicę</i> ¹	<i>letto</i>	<i>lecho</i>	<i>leito</i>	<i>leit</i>	<i>lit</i>
<i>luptà</i>	<i>luttare</i>	<i>luchar</i>	<i>lutar</i>	<i>luchar</i>	<i>lutter</i>
<i>noapte</i>	<i>notte</i>	<i>noche</i>	<i>noit</i>	<i>noit</i>	<i>nuît</i>
<i>opt</i>	<i>otto</i>	<i>ocho</i>	<i>oito</i>	<i>oit</i>	<i>huît</i>
<i>piepten</i>	<i>pelline</i>	<i>peine</i>	<i>pentem</i>	<i>penche</i>	<i>peigne</i>
<i>piept</i>	<i>pello</i>	<i>pecho</i>	<i>peito</i>	<i>peitz</i>	<i>piz</i>
—	<i>pinto</i>	<i>pincho</i>	—	—	<i>peint</i>
<i>(im)puns</i>	<i>punto</i>	<i>punto</i>	<i>ponto</i>	—	<i>point</i>
<i>sant</i>	<i>santo</i>	<i>santo, Sancho</i>	<i>santo</i>	<i>saint, sanch</i>	<i>saint</i>
—	<i>stretto</i>	<i>estrecho</i>	<i>estreito</i>	<i>estreil, estrech</i>	<i>estreit v., étroit</i>
—	<i>tello</i>	<i>techo</i>	—	—	<i>toit</i>

On voit par ces exemples que l'italien ne connaît que l'assimilation, les dialectes du Nord, au contraire, qui se rattachent plutôt, il est vrai, au groupe ladin, présentent aussi la forme *ĭ* ou *g* = *ĭ*, propres à plusieurs des idiomes de ce dernier groupe, mais qui

1. On dit *leptlicę* dans le dialecte roumain du Sud, avec l'explosive *p* au lieu de la spirante *f*.

connaissent aussi l'assimilation ; on la rencontre également dans les sous-dialectes provençaux, le plus souvent à côté de *it*. Le portugais même en offre, comme le français, quelques cas, quoique l'un et l'autre changent *ct* en *it*. Voici quelques exemples de transformation du groupe *ct* dans les dialectes ladins et provençaux :

LAT.	ROUMANCHE		MIL.	TIR. FR.	DIAL. PROV.
	O.	E.			
dictum	gig Ob.	dît E.	digio v.	ditt	dîch
directum	dreg	dret	—	—	drech
factum	faig	fat	fagio v.	fatt tir.	fach
*lactem	laig	lat	laç	latt tir.	lag
lectum	leç	lett	leç	lett tir.	—
noctem	noig	noll	noç	not tir.	nueich
*pectum	—	—	peç	—	peitre gén. ¹

Il faut remarquer la forme *peitre* du dialecte genevois à côté du vieux français *piz*, la première vient d'un type *pectorem, la seconde de pectus, pr. *peitz*. Une transformation qui mérite encore de fixer l'attention est celle de *pectinem ; elle nous montre *ct* réduit à *i* dans l'espagnol *peine* et le français *peigne*, à *t*, au contraire, dans le portugais *pentem*, et en même temps l'épenthèse de *n* dans ce mot et dans le provençal *penche*.

Dans tous les exemples qui précèdent, *ct* était étymologique ; on trouve bien, à ce qu'il semble, un groupe roman dans *plac(i)-tum*. Mais *plac(i)um* aurait donné la série *placitum*, *plazido*, d'où *plazido* en espagnol et en italien, quelque chose comme *plas* en français et en provençal ; *plac'tum*, au contraire, formé sans doute par analogie avec *factum*, *fictum*, etc., a donné comme ces participes par le changement de *ct* en *it* dans le double groupe occidental, esp. pg. *pleito*, v. fr. *plait* et *piato* en italien², de *piaito* par la chute du second *i* sous l'influence du

1. Biond. *Saggio*, pass. — Ascoli, *Saggi ladini*, id. — Muss. *Darst. der altmail. Mund.*

2. V. pl. h. Liv. II, ch. IX. — Cf. Diez, *Gram.* I, 256. — M. Ascoli (*Arch.* I, 80) vient de proposer une autre explication ; il suppose que l'*t* persistant le *c* se change successivement en *ç* et en *y(i)*, mais *ç*, je l'ai déjà dit, se change en *z* et non pas en *y*, et d'ailleurs on aurait, en admettant cette transformation, au moins dans le groupe du Sud-Ouest la série

placitum *plaçido* *play(i)do* *plaido*,

attendu que *t* entre deux voyelles s'y change toujours en *d*, tandis que nous y trouvons la forme *pleito*, et

placitum *plaçido* *play(i)do* *plai*

en français, puisque *t* entre deux voyelles y tombe, ainsi que les voyelles posttoniques. Quant à la présence d'un seul *t* dans *piato*, elle

premier, comme le montre la forme *plaito*, qu'on trouve dans une charte de 827 : (venissent in *plaito* R. comiti.)¹.

tient à ce qu'il n'y a pas eu assimilation, mais changement de *c* en *i* suivi de la chute de ce dernier.

1. *Historiæ patriæ monumenta* I, n. 19, p. 35.

CONCLUSION.

Le groupe *ct* est la dernière des combinaisons de consonnes dans lesquelles peut entrer la gutturale *c*, et l'étude que je viens d'en faire termine ce que j'avais à dire de cette lettre. On trouvera peut-être que j'en ai exposé bien longuement les transformations : leur diversité, l'incertitude qui régnait sur quelques-unes d'entre elles, les questions multiples qu'elles soulèvent et que j'ai dû examiner, tout cela, je l'espère, servira à excuser les longueurs d'un travail que je n'ai pu faire plus court de peur de le laisser incomplet. Il est aisé de parler de sa peine ; parvenu au terme que je m'étais assigné, il me sera peut-être permis de rappeler quels efforts j'ai dû faire pour arriver sur tant de points encore obscurs à une solution qui me parût satisfaisante. Les transformations générales du *c* vélaire en *g* et en *jot* étaient assez bien connues, mais on avait à peine abordé ses changements successifs en la série *ć*, *č*, *š* ; *ts*, *s*, *z*, *θ* et *ð*, ou *f* et *v*, dont plusieurs même étaient complètement ignorés. Que de lacunes aussi présentait l'histoire des transformations du *c* palatal ! Le point de départ en était controversé, sa double modification en spirantes sourdes et sonores dans les idiomes occidentaux à peine entrevue, et la naissance du son *θ* et *ð* considérée comme ancienne, alors qu'elle est essentiellement moderne. On n'avait pas non plus, que je sache, — sans doute faute d'avoir comparé ce qui s'est passé dans les langues romanes à ce que nous présentent les autres idiomes indo-européens, — rattaché à une même cause les transformations du *c* vélaire et du *c* palatal en chuintantes et en spirantes dentales, ce qui permet d'en expli-

quer si facilement la filiation. J'ai essayé de montrer qu'il n'y faut voir que le résultat du passage de la gutturale à la série dentale, passage dont l'état plus ou moins complet explique les divers degrés de transformation *c*, *ç* ou *ts*, *t*, *s*, etc. On trouvera peut-être aussi que j'ai jeté quelque lumière sur la naissance tardive et si extraordinaire de la spirante gutturale en espagnol. Quant aux deux dialectes, le picard et le normand, dans lesquels j'ai cru devoir, comme complément naturel, sinon nécessaire, de ces recherches, étudier le traitement des gutturales, si les caractères du premier étaient déjà connus, ceux du second, à ce point de vue du moins, avaient été à peine soupçonnés; il me semble avoir démontré d'une manière irréfutable qu'ils sont identiques à ceux du picard, connaissance qui sera peut-être de quelque utilité dans l'étude ou le rétablissement des textes normands.

Tels sont les résultats auxquels je suis, je crois, arrivé; je voudrais espérer qu'ils pourront servir à l'avancement des études de philologie romane encore si négligées en France. Quoi qu'il en soit, avant de me séparer de ce travail, auquel je dois d'avoir pénétré plus avant dans des connaissances que je n'avais fait qu'entrevoir jusque-là, et qui pendant de longs mois m'a fait goûter une satisfaction qu'on serait peu tenté d'attendre de pareilles recherches, je me sens obligé de reconnaître encore une fois tout ce dont je suis redevable aux savants qui se sont occupés avant moi de la même question; et si j'ai dû les contredire parfois sur quelques points, je n'en ai pas moins une crainte, c'est de n'avoir pas toujours, malgré mes efforts, peut-être assez bien su mettre leurs découvertes à profit. Au moins ai-je essayé, à leur exemple, de n'employer que des méthodes sûres et rigoureuses; j'ai rejeté sans pitié tout ce qui était hypothétique, pour n'admettre que ce qui me paraissait démontré ou s'imposait à moi comme conséquence nécessaire de faits antérieurement établis. Si ce travail vaut quelque chose, ce sera par là qu'il pourra se recommander à l'attention et n'aura pas été peut-être complètement inutile.

ADDITIONS ET CORRECTIONS¹.

Pages Lignes			Pages Lignes			
40, 42	du,	lisez	des,	37, n.4	c, g,	lisez ċ, ĝ.
42, 30	en,	—	aux.	39, 44	α,	— β.
43, 43	Fr.,	—	Rud.	39, 46	β,	— α.
27, 48	remplacé,	—	-cée.	40, 24	effacer <i>crivello</i> .	
30, 23	reservari,	—	reservavi.	46, 48	leu,	lisez leu.
30, 24	tamen,	—	tamen.	50, 25	payar,	— pagar.
34, 46	celui,	—	celles.	50, 33 c.	4 segur,	— segur.

Pages Lignes

- 57, 40 Ajouter : et dans le portugais *charrua* (carrucam).
 57, 44 Ajouter après français : *charrue*, *laitue* (lactucam),
massue ('maxucam), *tortue* ('tortucam), ... ainsi *c* tombe
 presque uniquement devant *o* et *u*.
 64, Chap. IV. Substitution de *t* au *c* vélaire.

Ce changement que j'ai donné comme exceptionnel, à part le groupe *cl*, dans les langues romanes, a lieu d'une manière régulière, mais pour le *k* palatal, dans le patois poitevin ; ainsi *quiau*, *tiau* ; *quieu*, *tieu* ; *quiou*, *tiou* ; *quielle*, *tielle* ; *quèque*, *tieuque* ; *quiellequi*, *tiellequi*, etc. Lal. *Glos. du pat. poit.* Intr. p. 28 (Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest 1867, II). Dans le patois du Jura suisse le son du *c* palatal suivi de *i* se rapproche aussi beaucoup de celui de *t* et s'est même parfois changé complètement en *t*, cf. *Riv. di fil. rom.* I, 99.

La sourde *t* ne se substitue point seule au *c* ; au milieu des mots et dans le groupe *cl*, la sonore *d* en prend

1. Malade pendant presque tout le temps qu'a duré l'impression de cet ouvrage, je n'ai pu toujours donner à la correction des épreuves tout le soin que j'aurais désiré, ni faire moi-même toutes les vérifications nécessaires ; je prie donc les personnes qui liront cette étude de vouloir bien corriger elles-mêmes les fautes trop nombreuses indiquées dans cet errata. J'y ai joint quelques faits nouveaux recueillis dans mes dernières lectures ; bien que mon manuscrit ait été, en effet, achevé dans le courant de mars, l'impression en ayant été d'abord différée pendant plusieurs mois, pour ne se terminer qu'à la fin de décembre, j'ai pu durant ce temps mettre à profit quelques publications ou récentes ou que je ne connaissais pas encore au moment où j'ai fini ce travail.

- aussi la place dans quelques dialectes ladins. V. Liv. IV, ch. V.
- 82, 83, n. 4. Ajouter : Cet emploi de *k* dans des textes italiens comme signe de la palatale se rencontre fréquemment dans le *Canzoniere vaticano* 3244. Cf. *Riv. di fil. rom.* I, 60.
- 97, 28; 99, 23 et 436, 4 *pulicinum, lisez *pullicinum.
- 97, 34 Ajouter et dans le pg. *piche* à côté de *pez* s. (picem). *Rom.* II, 290.
- 99, 6, 34 *pulicem, lisez *pullicem.
- 402, 25 Ce dictionnaire étant probablement d'origine anglo-normande, ce que j'en ai dit s'applique plutôt à ce dialecte qu'au français lui-même.
- 405, 28 Après *minazzari* ajouter sic.
- 406, 26 muliaceam, lisez muliaceum.
- 408, 5 bibitionem, lisez potionem.
- 409, 22 Après change, ajouter : en.
- 417, 34 L'origine des textes ne fait rien, le normand et le picard ayant en général traité la palatale transformée en sonore tout comme le français. Cf. pl. loin p. 233 et 250.
- 418, 24 S.L.B... Ps., lisez S.B... L.Ps.
- 420, 40 necessariam, lisez necessarium.
- 420, 46 *pouce*, lisez *ponce*.
- 420, 24 et 447, 35 *pulicellam, lisez *pullicellam.
- 425, 23, c. 2 fois, lisez *fois*.
- 426, 9 *sç*, lisez *s*.
- 433, 34 *aprop*, lisez *aprob*.
- 443, 37 *provençal*, lisez *proençal*.
- 456, n. 4 logodorien, lisez logoudorien.
- 472, 25 *enxambre*, lisez *enxame*.
- 472, 27 Ajouter après phénomène : Il en est de même dans le pg. *munco* à côté de *muco* s. (mucum). Cf. *Rom.* II, 289.
- 485, n. 4 *Volksmund.*, lisez *Volksmund*.
- | | | |
|---------------------------|---|---|
| Pages Lignes | | Pages Lignes |
| 246, 44 <i>x</i> , | lisez <i>χ</i> . | 263, 19 *ficare, lisez *figicare. |
| 225, 8 7995, — | 7595. | 263, 20 forcem, — furcam. |
| 234, 43 <i>catens</i> , — | <i>cateus</i> . | 263, 24 hanke, — ancha. |
| 262, 22 camisam, — | -siam. | 263, 22 *jucare, — *juccare. |
| 263, 44 catulire, — | *catuliare | Je conserve la forme *juccare, |
| | | tout hypothétique qu'elle est ; il en est de même, onze |
| | | lignes plus loin, de *taccam ou *taxam. |
| Pages Lignes | | |
| 267, 48 | Ajouter après la fin dans : <i>march</i> (martium). | |
| 274, 2 | *cippeam, lisez *cippalam. | |

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE.	Pages vii
Abréviations	x
Indications des sources.	xi
INTRODUCTION.	
I. De l'alphabet indo-européen	2
II. Des gutturales latines	47
1° H	47
2° Q	49
3° K	23
4° G	25
5° C	26
6° Ch.	30
DU C ROMAN.	
LIVRE PREMIER.	
TRANSFORMATIONS DU C VÉLAIRE.	37
<i>Chapitre</i> I. — Persistance du <i>c</i> vélaire. — Son changement en <i>g</i> et en spirante <i>χ</i>	38
<i>Chapitre</i> II. — Changement du <i>c</i> vélaire en <i>y</i> ou <i>i</i>	47
<i>Chapitre</i> III. — Chute du <i>c</i> . — Développement de <i>i</i> par le voisinage de la gutturale.	54
<i>Chapitre</i> IV. — Substitution de <i>t</i> et de <i>s</i> au <i>c</i> vélaire.	64

LIVRE SECOND.

TRANSFORMATIONS DU C PALATAL.	65
<i>Chapitre I.</i> — Transformation de <i>ci</i> et de <i>ti</i> suivi d'une voyelle.	66
<i>Chapitre II.</i> — Changement du <i>c</i> palatal en <i>č</i>	73
<i>Chapitre III.</i> — Persistance du <i>c</i> palatal. — Son changement en sonore et en spirante palatales.	82
<i>Chapitre IV.</i> — Changement du <i>c</i> palatal en <i>č</i> et en <i>ǵ</i> , en <i>š</i> et en <i>ž</i>	88
1° <i>č</i> = <i>c</i> _i	89
2° <i>ǵ</i> = <i>c</i> _i	94
3° <i>š</i> = <i>c</i> _i	96
4° <i>ž</i> = <i>c</i> _i	100
<i>Chapitre V.</i> — Changement du <i>c</i> palatal en <i>ts</i> et <i>dz</i>	101
1° <i>ts</i> = <i>c</i> _i	103
2° <i>dz</i> = <i>c</i> _i	109
<i>Chapitre VI.</i> — Changement du <i>c</i> palatal en <i>ç</i> (<i>s</i> , <i>ss</i>) et en <i>z</i> (<i>s</i>) en français, en provençal et dans les dialectes ladins et italiens	110
1° Du <i>c</i> palatal transformé en français.	114
2° Du <i>c</i> palatal transformé en provençal.	126
3° Transformation du <i>c</i> palatal en <i>s</i> ou <i>ç</i> dans les dialectes ladins ou italiens.	135
<i>Chapitre VII.</i> — Transformation du <i>c</i> palatal en espagnol ou en portugais. — Son changement en <i>θ</i> et <i>ð</i> dans les dialectes provençaux et ladins.	138
1° Du <i>c</i> palatal transformé en ancien espagnol.	138
2° Du <i>c</i> palatal transformé en portugais.	144
3° Transformation de la palatale en <i>θ</i> dans l'espagnol moderne.	154
4° Transformation de la palatale en <i>θ</i> et <i>ð</i> dans les dialectes provençaux et ladins.	154
<i>Chapitre VIII.</i> — Assibilation anormale du <i>c</i> palatal. — Sa transformation en <i>i</i> et en <i>u</i> . — Sa suppression. — Développement de <i>i</i> dans son voisinage.	157
<i>Chapitre IX.</i> — Substitution à la gutturale <i>c</i> des labiales <i>p</i> , <i>b</i> , <i>f</i> , <i>v</i> , de <i>u</i> , de <i>h</i> et de <i>n</i>	162
1° Substitution des labiales aux gutturales.	162
2° Substitution de <i>u</i> au <i>c</i> vélaire ou palatal.	168

3° Substitution de <i>h</i> à la gutturale <i>c</i>	170
4° Substitution de <i>n</i> à la gutturale <i>c</i>	171

LIVRE TROISIÈME.

TRANSFORMATION DU C VÉLAIRE EN <i>ç</i> ET EN SES DÉRIVÉS.	175
<i>Chapitre I.</i> — Transformation du <i>c</i> vélaire en <i>ç</i> , <i>ç</i> et <i>ç</i> dans les dialectes ladins, provençaux et français proprement dits.	183
1° Transformation du <i>c</i> vélaire en <i>ç</i> dans les dialectes ladins	184
2° Transformation du <i>c</i> vélaire en <i>ch</i> dans les dialectes provençaux	188
3° Transformation du <i>c</i> vélaire en <i>ch</i> dans le français proprement dit	197
<i>Chapitre II.</i> — Transformation du <i>c</i> vélaire en <i>ç</i> , <i>ç</i> , <i>ts</i> ou <i>dz</i> , <i>s</i> ou <i>z</i> , <i>θ</i> , <i>ð</i> et <i>χ</i>	206
1° Transformation du <i>c</i> vélaire en <i>ç</i> et <i>ç</i>	206
2° Transformation du <i>c</i> vélaire en <i>ts</i> , <i>dz</i> , <i>s</i> ou <i>z</i>	208
3° Transformation du <i>c</i> vélaire en <i>θ</i> et <i>ð</i> , en <i>f</i> et en <i>v</i> . . .	211
4° Transformation du <i>c</i> vélaire en spirante gutturale. . .	213
<i>Chapitre III.</i> — Du <i>c</i> vélaire et du <i>c</i> palatal transformés dans le picard et dans le normand.	217
1° Picard.	221
2° Normand	234
3° Remarques sur le traitement des gutturales en normand et en picard.	279

LIVRE QUATRIÈME.

DU C LATIN DANS LES DIFFÉRENTS GROUPES DE CONSONNES OU IL PEUT ENTRER.

<i>Chapitre I.</i> — Du groupe <i>cc</i>	295
<i>Chapitre II.</i> — Des groupes <i>d'c</i> et <i>t'c</i>	297
<i>Chapitre III.</i> — Des groupes <i>lc</i> , <i>rc</i> , <i>nc</i> et <i>n(d)c</i>	304
<i>Chapitre IV.</i> — Du groupe <i>sc</i>	307
1° <i>sc</i> initial.	307
2° <i>sc</i> médial	311
3° <i>sc</i> final.	314
<i>Chapitre V.</i> — Du groupe <i>cl</i>	314
1° <i>cl</i> initial.	315
2° <i>cl</i> médial	317
<i>Chapitre VI.</i> — Du groupe <i>cr</i>	321

1° <i>cr</i> initial.	321
2° <i>cr</i> médial	322
<i>Chapitre VII.</i> — Du groupe <i>cs(x)</i>	325
<i>Chapitre VIII.</i> — Du groupe <i>ct</i>	330
1° <i>ct</i> suivi de <i>i</i> et d'une autre voyelle	331
2° <i>ct</i> suivi d'une seule voyelle ou d'une consonne.	331
<i>Conclusion</i>	337
Additions et corrections.	339



BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

DIX-SEPTIÈME FASCICULE

CICÉRON EPISTOLÆ AD FAMILIARES

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DU XII^e SIÈCLE, PAR CH. THUROT,
MEMBRE DE L'INSTITUT, DIRECTEUR DE LA CONFÉRENCE DE PHILOGIE LATINE
À L'ÉCOLE PRATIQUE DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE.



PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE
67, RUE RICHELIEU

1874

K

CICÉRON
EPISTOLÆ AD FAMILIARES

NOTICE

SUR

UN MANUSCRIT DU XII^e SIÈCLE

PAR

CHARLES THUROT

MEMBRE DE L'INSTITUT

**DIRECTEUR DE LA CONFÉRENCE DE PHILOGIE LATINE A L'ÉCOLE PRATIQUE
DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE**



PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE
RUE RICHELIEU, 67

1874

K

L'existence du manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Tours, qui porte aujourd'hui le n° 688, était connue depuis 1829 par la publication de Hænel (*Catalogi librorum manuscriptorum qui in Bibliothecis Galliae, Helvetiae, Belgiae, Britanniae magnae, Hispaniae, Lusitaniae asservantur, Lipsiae, 1829, 4°*), où on lit p. 482 : « Cic. quæstt. Acad. cet. Epistolæ ad familiares. sec. XII. membr. 4 (*proviient de S. Gratien*)¹. » Mais Orelli, en mentionnant (p. LII) cette indication dans son introduction au troisième volume de sa seconde édition des œuvres de Cicéron (*M. Tullii Ciceronis opera quæ supersunt omnia ex recensione Io. Casp. Orellii. editio altera emendatior. III, Turici, 1845, 8°*), contesta la date du manuscrit, qu'il ne connaissait d'ailleurs que par Hænel. Il avait établi déjà dans sa première

1. Dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours copié par Hænel, on trouve encore (p. 481) la mention suivante : « *Ciceronis epistolæ; Sec. XIV. membr. fol. (proviient de S. Gratien)*. » Ce manuscrit ne se retrouve plus aujourd'hui.

édition (1829) que tous les manuscrits des *Epistolæ ad Familiares* alors connus dérivent d'un seul manuscrit, le manuscrit du XI^e siècle qui a été retrouvé à Verceil et copié par Pétrarque, et qui est aujourd'hui à Florence (Bibl. Laurentienne, XLIX, 9). Par une induction, qui, il faut le dire, n'avait aucune rigueur, il conclut que le manuscrit de Tours pourrait bien n'être pas du XII^e siècle : « omnino », dit-il p. LII, « parum veri simile est iam Sec. XII a quoquam coniuncta esse Tullii scripta philosopha et epistolas... Eiusmodi enim codices longe recentiores esse experientia didici : nec facile progrediuntur ultra Sec. XIV ultima decennia. Ac fortasse ... antiquiori artificiose assimilata scriptura indicum confectores decepit. » Les derniers éditeurs des lettres de Cicéron, Baiter (M. Tullii Ciceronis opera quæ supersunt omnia ediderunt J. G. Baiter, C. L. Kayser. Lipsiæ, Tauchnitz, 8°. IX, 1866. X, 1867) et Wesenberg (Marci Tullii Ciceronis epistolæ. Recognovit D. Albertus Sadolinus Wesenberg. Lipsiæ, Teubner, 1872-1873, 8°. Emendationes alteræ sive annotationes criticæ ad Ciceronis epistolarum editionem. Scripsit D. A. S. Wesenberg. Lipsiæ, Teubner, 1873, 8°) ont admis l'opinion d'Orelli, sans même mentionner le manuscrit de Tours. « Unicam esse » dit Baiter (*præf.*) « auctoritatem codicis Medicei ... ceterosque omnes harum epistolarum codices ex uno illo fluxisse, aut ex ipso descriptos aut ex aliis eiusdem apographis ductos, tam luculenter demonstravit Orellius in historia critica epistolarum Tullii ad familiares, iam priori suæ editioni præmissa, ut de ea re ne minima quidem esse debeat dubitatio. » Appelé par les devoirs de mon enseignement à m'occuper de la correspondance de Cicéron, je me suis enquis du manuscrit de Tours auprès de M. L. Delisle, qui est si profondément versé dans la connaissance des manuscrits des bibliothèques de Paris et

des départements. Il avait examiné attentivement le manuscrit de Tours, et il en avait fait une excellente description, qu'il a eu l'obligeance de mettre à ma disposition. Il m'attesta que ce manuscrit avait dû être copié à la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e dans un monastère du nord de la France. Le coup d'œil paléographique si exercé et si sûr de M. Delisle me garantissait la vérité de son assertion. Il était fort important que le manuscrit fût collationné. M. Taschereau, administrateur de la Bibliothèque Nationale, s'est empressé de le faire venir à Paris avec une complaisance dont je lui suis fort reconnaissant. M. Emile Chatelain, élève de l'École des Hautes Études, s'est dévoué à la tâche pénible et essentielle de collationner la partie du manuscrit qui contient les *epistolæ ad familiares* et le *de fato*. Dans les limites du temps pour lequel le manuscrit nous était confié, nous n'avons pu aller au-delà.

Le manuscrit, jadis manuscrit 110 de Marmoutier, est de grand format, écrit sur parchemin, sur deux colonnes, d'une écriture très-soignée et qui a bien les caractères de l'écriture de la fin du XII^e siècle. Il est dans un bon état de conservation apparent : je dis *apparent* ; car il n'a plus que soixante-trois feuillets, et on voit par les chiffres romains qui numérotaient les cahiers de huit feuillets dont il se composait primitivement, qu'il manque les cahiers I, III, VI, IX et le dernier feuillet du cahier XII, plus sans doute les autres cahiers. Les « *Epistolæ ad familiares* » commencent au bas du verso du feuillet 30, sixième du cahier VII. Il manque II, 16, 4 *hac orbis terrarum* — IV, 3, 4 *appareat cum me co*, et tout le reste à partir de VII, 32, 1 *me conferri*. Je vais examiner les variantes de cette partie du manuscrit, que je donne ensuite telles que M. Chatelain les a relevées sur un exemplaire de la seconde édition du

Cicéron d'Orelli. Un appendice contient ce qui est relatif au reste du manuscrit.

Le manuscrit de Tours (que je désignerai par T) dérive évidemment du même exemplaire (A) que le manuscrit de Florence (M). La multitude et la nature des fautes communes à T et à M ne permettent pas de douter qu'elles ne se soient trouvées déjà dans un manuscrit A, d'où ils proviennent tous deux. M étant du ^x^e siècle, et T de la fin du ^{xii}^e, M pourrait être à la rigueur le père ou du moins l'ancêtre de T. Nous allons examiner à ce point de vue les rapports des deux manuscrits ; car il est inutile d'insister sur leur communauté d'origine.

On sait que les fautes propres à un manuscrit ne prouvent pas qu'il soit indépendant d'un autre manuscrit qui ne les a pas. Il en est autrement des bonnes leçons. Or T en offre un très-grand nombre, dont la plupart n'auraient pu être tirées par conjecture des fautes de M, au ^{xii}^e siècle, et dont quelques-unes ne peuvent l'être en aucun temps.

Voici celles de la première espèce. Les fautes de M, que je donne ici d'après Baiter, qui a publié en tête de son édition les résultats d'une nouvelle collation très-attentive du manuscrit, ont été corrigées dès le ^{xvi}^e siècle, on ne peut pas dire par conjecture, tant la correction est certaine et évidente ; mais si simple et si facile qu'elle fût, elle paraîtra au-dessus des forces des hommes du ^{xii}^e siècle à quiconque connaît l'état des lettres en ce temps-là. La leçon de T, qui a été vérifiée expressément, est placée en premier lieu et séparée par un crochet de celle de M. La première main de M est désignée par M 1, la seconde par M 2.

1, 3, 2 libertos] liberos — 4, 2 possint] possent — 5 b, 2 speramus] speramur — 7, 1 is] his — 7, 4 senatus consultum] senatum consultu — 7, 6 oportere] optere — 7, 10 se assequi] sed adse qui — cognovi, tu tuis] cognovit.

Ut uis — 7, 11 virtutis] virtutes M1 — erit] erat M1 — 8, 2 hac] hæc — voluntatem a quo] a *om.* — 8, 3 is] his — cum] tu M1 tum M2 — 9, 1 sine nefario] sinefario — 9, 6 pristinis] pristini — 9, 9 redegit] redigit — 9, 10 animum] animumque — 9, 11 consulatu] consolatu — 9, 13 defuisse] dufuisse — pugnare licuisset] pugna reliquisset — 9, 14 adiuncto] adiunctio M1 — 9, 15 sint] sit — 9, 19 defenderem] defendi — parasitus] parisitus — comissatum] comisatum — 9, 20 gabinii] gabinti — quos sæpe] quo sæpe — causa] causam — perferrentur] perferentur M1 — molestia] molestiæ — 9, 21 conversis rebus] conversirebus — sic cum] sicutum — id] it — devinctum] devintum — 9, 22 essem usus] essemus sus — 9, 23 pertimescas] pertimascas — a] *om.* — atque] ab M1 et M2 — 9, 24 tantæ] etante M1 ut et ante M2 — vix] vim — tu] te — 9, 25 cum collega] concollega M1 — curiata] curiate M1 — successurum] successerum — 9, 26 offenderes. Equidem] offendere se quidem — decreta] decretam M1 — 10 revisas et] revissa esset M1.

II, 1, 1 cum] quam M1 — in] *om.* — crimine; sin] crimines in — genere] negere — memoriam] memoria — 3, 1 ad ea] ad eam — recordari] recordare — 3, 2 facio] facio facio — 4, 1 huius] in huius — 6, 1 perferri] perferre — magna] magnæ — 7, 1 gubernes et] gubernes ut — ipse] ipsa — 9, 3 pœniteret] pertineret M1 — 10, 1 es factus] effectus — 12, 1 molestiis] molestis — 13, 3 lætabar] lætabor — 15, 4 non] *om.* M1 — 16, 3 existimari] existimare.

IV, 4, 2 quo] quod — 5, 1 ii ipsi] itipsi — 5, 3 illam] illa — vivendum] videndum — pareret] pararet — 6, 1 gallus] galus — luctum] lum — 6, 3 a me alieni] me alieni — 7, 1 quæ et] quæ ut — 7, 3 tibi nihil] tibi nihil tibi — 7, 4 abesse] esse — 9, 3 an tu] ante — 10, 1 erat] *om.* —

11, 1 plurimum] plurimam — tum] tunc — 12, 1 nobis] bonis — ut aiebat] ut iebat — 12, 2 deterrimo acerbissima] deterromodacerbis suma — 12, 3 aiebant] agebant — delatus] dilatus — 13, 5 necesse est] necasset — 13, 6 polliceat] polliceat — 13, 7 orem] ortem — 14, 1 gratulabare] gratulabere.

v, 1, 2 Te tam] etam — 2, 1 senatu] senatum — 2, 2 est risus] et risus — meum] metum — 2, 6 restiterim] restituerim — 2, 8 qui in] quin — egregium] ægrium — quidquam] quicquam T quisquam M — quacunque] quicumque — 2, 9 intelligis] intellegit — 2, 10 utendum] ut est dum — 3, 2 multitudine] multitudinem — 5, 2 enim a me] enim.. me — 6, 2 et aperte] ea aperte — 8, 2 posset] potest — 12, 2 cogitares] cogitare — ad nostram] ut nostram — impudenter] impdenter (*avec un u au-dessus du p*) T inprudenter M — 12, 4 quoddam] quodam — 12, 9 mirere] merere — 13, 2 tempestatum] tempestatu — 13, 5 una minus] unanims — 15, 2 quid] quod — 16, 4 adhibere] hibere — 16, 2 proposita sit] præposita sit T propositi M — eos casus] eo casu — 16, 4 rectis studiis] recti si studiis — 16, 5 referetur] referretur — 16, 6 liberis] si liberis — 17, 1 retardarunt] etardarunt — 17, 2 sestis] sitti — 18, 1 iamdiu tuli] tuli iamdiu tuli — 18, 1 nati] notati — 18, 2 sis] si — 19, 1 esse] esset — 20, 5 errari] errare — 20, 6 nongentis] nunc gentis — 20, 7 tamen et] et — 21, 1 te] et — 21, 4 sic hanc] si.. hanc.

vi, 1, 1 nemoque] nemo qui — 1, 4 aliqua rebus] aliqua crebus — 1, 5 quæ multo] quem multo — 1, 6 quod] quid — 3, 1 ut] aut — 4, 1 novi quod] novi quid — 4, 3 velit] velim — 4, 5 quæque] quæ qui — 5, 3 vivunt] vivum — 6, 5 quod si] quid si — 6, 9 prohiberi] prohibere — 6, 10 at nos] ad nos — 6, 12 modo posse] modo deposite — 8, 1 quoad] quod — in Sicilia quoad] singuli aquo — 8, 2

commorandum] commemorandum — impetrata, quod] impetrata aut quod — 10, 1 quantique] quanti — 10, 2 reliquiis] reliquis — incolumitate] columitate — 10, 5 observabimus] observauimus — 12, 2 quod] quid — 13, 3 putat] putant — 14, 2 atque omnem] atque ad omnem — fratres et propinqui] fratre sed propinqui — 16 ipsi] ipsis — 17 coniunctiores tecum] coniunctior iste cum — 18, 1 ad nos] ad uos — 20, 2 conferas] confeceris — aliqua] aliquæ — 21, 1 in quo] in eo — 22, 1 deesset]deesse — 22, 2 quæque] quaque T, quique M.

VII, 1, 2 scenam] cenam — 1, 4 dirupi] dirrupi — exspecto] expecto T exspecto M — 2, 3 invidis] invidiis — 3, 3 consciscenda] conscidenda — 3, 4 nulla] nullam — 5, 3 scripsissem] scripsisse — 9, 1 occupationem] *un blanc de six lettres* T, *om.* M — 10, 3 statu tuo] statuo — 11, 2 recipe te] recipite — 12, 2 cum commune] quam commune — 17, 1 mensium] mensum — dixerim] dixeram — 20, 3 velia] uilia — 21 videri] videris — 22 scyphos] sciphos T, schyphos M — 23, 2 erat] erant — 26, 1 fuissem] fuisse — 27, 2 quid mihi] mihi — 28, 3 valere] valeret — de præteritis] præteritis — 29, 2 sine] si.

Maintenant voici les leçons de T qui sont aussi bonnes ou meilleures ou moins bonnes que celles de M, mais qui comportent une discussion. On verra que quelques-unes confirment des conjectures proposées et même tout récemment par les éditeurs, que d'autres permettent de rétablir des passages dont on avait vu l'altération sans pouvoir y remédier, que d'autres enfin mettent à découvert et guérissent des plaies que personne n'avait soupçonnées. Ici l'indépendance de T à l'égard de M est presque partout incontestable, et particulièrement dans IV, 6, 3. 12, 2. VI, 1, 6.

I, 2, 2 « Consules neque concedebant neque valde

repugnabant, diem consumi volebant : *id quod est factum* (id est quod factum M, idque est factum T). » Il me semble difficile de prononcer ici entre M corrigé et T.

1, 2, 4 « De ceteris rebus, quidquid erit actum, scribam ad te, et ut quam rectissime *agatur* (agantur T), *omni* (omnia M T) mea cura, opera, diligentia, gratia providebo. » Il me semble que l'accumulation des synonymes « cura etc. » rend l'épithète *omni* inutile et que la leçon de A, qui est évidemment *agantur omnia*, est préférable.

1, 4, 1 « Senatus haberi ante kalendas febr. per legem Pupiam, *ob* (*om.* M edd.) id quod scis, non potest. » Le mot *ob* était-il dans A ? ou est-ce une conjecture pour expliquer la parenthèse ? Je n'en sais rien. En tout cas cette leçon de T est vicieuse.

1, 5 b, 1 « Hic quæ *agantur* (aguntur T) quæque acta sint, *ea* (ex T) te et litteris multorum et nuntiis cognosse arbitror. » Wesenberg trouve avec raison que le subjonctif est fautif. Il est probable que A avait *aguntur* et *sint*, faute pour *sunt*, qui doit être rétabli dans le texte. La faute de T, *ea* (ex), pourrait autoriser à lire « ea te ex litteris... » Dans cette correspondance, le verbe *cognoscere* se construit d'ordinaire avec *litteris* par l'intermédiaire de *ex*.

1, 7, 2 « ... simillimamque in re dissimili tui temporis nunc et nostri quondam fuisse rationem ut... quorum auctoritatem dignitatem voluntatemque defenderas non tam *immemores* (memores M T) essent virtutis tuæ quam laudis inimici. » Le témoignage de T n'était pas nécessaire pour recommander la leçon *memores*, que Baiter et Wesenberg ont adoptée, et que le sens réclame impérieusement.

1, 9, 2 « In eis vero ulciscendis, quos tibi partim inimicos esse intelligis propter tuam propugnationem salutis meæ, partim invidere propter illius actionis amplitudinem et gloriam, *mirificum* (mirificam T) me tibi comitem præ-

buissem. » On pourrait penser que *mirificus* convient mieux à *gloria* qu'à *comes*. Cependant la conjonction *vero* et la suite des idées autorisent à considérer la leçon de T comme fautive.

I, 9, 13 « *mirifica* (*mirificus* T) *senatus, incredibilis Italiae totius, singularis omnium bonorum consensio* (*consensus* M T). » On voit que T confirme la leçon « *mirificus ... consensus* » proposée par Grævius et adoptée par Wessenberg.

I, 9, 16 « ... cum... me universa res publica, duce senatu, comitante Italia, promulgantibus *octo tribunis* (*omnibus* M T), referente consule, comitiis centuriatis, cunctis ordinibus *hominibus* (M, *omnibus* T) incumbentibus, omnibus denique suis viribus recipravisset. » Il me semble que Grævius a eu raison de supprimer *hominibus* ; les leçons de M et de T semblent une répétition fautive de *ordinibus*.

I, 9, 17-18 « Non offendes eundem bonorum sensum, Lentule, quem reliquisti ... Itaque tota iam sapientium civium, qualem me et esse et numerari volo, et sententia et voluntas mutata esse debet. Id enim iubet idem ille Plato, quem ego vehementer *auctorem sequor, tantum* (*auctoremque ortatum* M1, *optarem te hortatum* T) contendere in re publica, quantum probare tuis civibus possis; vim neque parenti nec patriæ afferre oportere. » Cicéron, comme l'a déjà remarqué H. Estienne (sur Platon, *Epist.* 322 A), fait allusion ici aux conseils que Platon ou l'écrivain qu'il croyait être Platon donne aux amis de Dion dans la septième lettre, 330 C-334 A-D, et aussi à la cinquième lettre, à Perdiccas (322 A-C); mais il confond un peu les choses dans ses souvenirs. La leçon des éditions est une correction qui se trouve déjà dans le manuscrit de Florence. Elle me laisse des doutes. D'abord *id* ne peut guère à la fois rappeler ce qui précède, et annoncer ce qui suit, *tantum contendere*

etc. On ne saurait non plus bien construire *tantum contendere* avec *auctorem sequor*. Ensuite *vehementer* ne convient pas bien à *sequor*. Je crois que « hortatum » au lieu de « tantum » offre un bon sens et lève la première difficulté. Mais je ne vois pas ce qu'on pourrait tirer de *auctoremque* ou de *optarem te*.

II, 6, 4 « si *quæ* (qua M2 T) magna (magnæ M1) res mihi petenda esset. » La leçon *qua* est préférable après *si*. Cf. Madvig, sur Cicéron, *De fin.* I, 8, 26.

II, 6, 5 « ni te videre scirem, cum ad te *hæc* (om. M edd.) scriberem, quantum officii sustinerem... » *hæc*, qui est ajouté par T, n'est nullement nécessaire; mais comme il a été plus vraisemblablement omis dans M qu'ajouté dans T, il doit être remplacé dans le texte.

II, 7, 3 « De sacerdotio tuo quantam curam adhibuerim, quanquam *difficili* (difficillime T) in re atque causa, cognoscas... » Wesenberg a senti que *quanquam* est contraire au sens, et a proposé « *quamque* » que Baiter a adopté. La leçon de T montre, ce me semble, qu'il faut lire *difficillima* et chercher dans *quanquam* « *quantamque* » et un synonyme de *cura*, qui est tombé. Curion savait sans doute que son affaire était délicate; mais il pouvait ignorer que Cicéron s'était donné beaucoup de peine.

II, 8, 2 Cicéron engage Cælius à se rallier à Pompée, qui est un grand citoyen : « quare da te homini; *complectetur* (complectendum T), mihi crede. Iam iidem illi et boni et mali cives videntur, qui nobis videri solent. » Wesenberg fait remarquer avec raison (*Emend. alt.* 4) que *iam* ne se lie pas bien avec *complectetur*, qui exigerait plutôt *nam*. La leçon de T s'accorde mieux avec la suite des idées.

II, 10, 2 « Parthico bello nuntiato, locorum quibusdam angustiis et *natura* (nara M T) montium fretus ad Amanum exercitum adduxi. » On a corrigé la faute de A d'une ma-

nière qui me laisse quelques doutes. Je comprendrais plutôt « *locorum natura et quibusdam angustiiis montium.* »

II, 10, 4 « *Hæc ad te in præsentî (ou plutôt avec Wesenberg præsentia) scripsi, ut sperares (speras M1 speres M2) te assequi id quod optasses.* » T confirme la conjecture d'ailleurs évidente d'Orelli.

II, 13, 3 « *Mihi erat in animo... cum prima æstiva attigissem militemque (militaremque M) collocassem, decedere ex S. C.* » La leçon de T confirme la conjecture d'Orelli.

II, 16, 3 « *quid ergo accidit cur consilium meum (om. Medd.) mutarem?* » Le mot *meum* entre *consilium* et *mutarem* a pu être aussi bien ajouté par une répétition vicieuse dans T que supprimé par une omission fautive dans M. Ni le sens ni la grammaire ne permettent de décider.

IV, 4, 5 « *De reliquis, nihil melius ipso est, ceteri et (Cæsare T) cetera sunt (om. Medd.) eiusmodi, ut, si alterum utrum necesse sit, audire ea malis quam videre.* » Ou *Cæsare* est une glose explicative de *ipso* ou *ceteri et* est une faute dérivant de *Cesare* mal lu. Je préfère la leçon de T, parce que *cetera* seul s'oppose plus directement à *nihil et* convient mieux avec *audire ea*. Il serait encore possible que *Cæsare*, étant primitivement dans A, fût une glose explicative déjà introduite dans le texte. Alors il faudrait lire (ce qui vaut peut-être mieux) « ... ipso est, cetera sunt... »

IV, 5, 4 « *de imperio populi Romani (propter M, p. r. T) tanta deminutio facta est.* » T confirme la conjecture d'Orelli. La faute de M provient, comme me l'a fait remarquer M. L. Delisle, de l'ancienne méthode d'abréviation, qui consistait à n'écrire que la première et la dernière lettre d'un mot.

IV, 6, 2 « *cum frangerem iam ipse me, cogeremque (om. M) illa ferre toleranter...* » T qui ajoute *que* à *cogerem*

confirme la conjecture des éditeurs qui ont lu ainsi.

iv, 6, 2 « eum dolorem quem *a* (M2, ad M1, de T) re publica capio... » T rétablit ce passage, où déjà Lambin avait vu que *a* était fautif.

iv, 6, 3 « maior (maius T) mihi *levatio* (uatio mihi M, solatium T) afferri (adferre M, afferre ratio T) nulla potest quam coniunctio consuetudinis sermonumque nostrorum. » Dans le texte, tel qu'il était constitué, les idées exprimées par *levatio* et *conjunctio* sont mal comparées relativement à *maior afferri*. La leçon de T est évidemment la bonne, sauf *ratio* qui semble gâté et hors de sa place. On pourrait lire « maius mihi solatium levatio afferre nulla potest etc. »

iv, 9, 4 « si fuit magni animi non *isse* (esse M T) supplicem victori... » Baier et Wesenberg avaient déjà adopté la leçon de M, « esse, » qui n'avait pas besoin de la confirmation de T.

iv, 12, 2 « P. Postumius ... mihi nuntiavit M. Marcellum ... a P. Magio Cilone ... pugione percussum esse ...; se a Marcello ad me missum esse, qui hæc nuntiaret et rogaret uti (utrum T) medicos *ei mitterem itaque medicos* (om. M edd.) coegi. » La faute *utrum* est sans doute dérivée de « utim medicos. » On voit que le bourdon commis dans M est comblé avec certitude au moyen de T. Ernesti avait suppléé « cogereim. »

iv, 13, 1 « consuetudinem earum epistolarum quibus, secundis rebus, uti solebamus, tempus eripuerat, perfece-
ratque fortuna ne quid *tibi* (om. M edd.) tale scribere possem aut omnino cogitare. » Le pronom *tibi* est-il omis dans M ou ajouté dans T? La pensée me semble exprimée avec plus de force sans *tibi*. Ce n'était pas seulement à Figulus que Cicéron ne pouvait écrire de semblables lettres; c'était à n'importe quel correspondant.

v, 1, 1. L. Metellus, dans la lettre de reproches qu'il

écrit à Cicéron au sujet de son frère, lui dit : « Nunc video illum circumventum, me desertum a *quibus* (quo quidem T) minime conveniebat. » La leçon de M peut se défendre, puisqu'il y a « vos » un peu avant et un peu après. Il y a peut-être plus d'amertume dans la leçon de T.

v, 2, 1 « timuissent, ne *quæ* (qua T) mihi pars abs te voluntatis mutuae tribueretur. » La leçon de T est plus conforme à l'usage. Voir ci-dessus II, 6, 1.

v, 7, 3 « quam ego abs te prætermisam esse arbitror, quod *vererere* (verere M, verebare T) ne cuius animum offenderes. » La leçon de T est aussi correcte et a plus d'autorité que la conjecture « vererere. »

v, 12, 2 « deesse mihi nolui quin te admonerem, ut cogitares coniunctene malles cum reliquis rebus nostra contexere, an, ut multi Græci fecerunt, ... tu quoque item civilem coniurationem ab hostilibus externisque bellis *seiungere*. *Equidem* (seiungere se quidem M seiungeres equidem T) etc. » T confirme la leçon *seiungeres*, que Baiter et Wesenberg ont adoptée.

v, 12, 3 « gratiamque illam... a qua te *flecti* (effecti M, deflectum T) non magis potuisse demonstras, quam Herculem Xenophontium illum a voluptate... » La leçon de A était évidemment « deflecti, » qui convient au sens aussi bien que « flecti. »

v, 12, 4 « ... voluptatis, quæ vehementer animos hominum in *legendo tuo scripto retinere* (legem dote scripto retinere M legendo te scriptore tenere T) possit. » Ainsi T confirme la conjecture de Grævius (qui lit *retinere*), que Baiter a adoptée en suspectant *te scriptore*, et à laquelle Wesenberg a préféré celle d'Orelli. La leçon de T est évidemment celle de A, qui n'est pas bien satisfaisante; *tuo scripto* vaut mieux que *te scriptore*.

v, 12, 5 « quem enim nostrum ille moriens apud Manti-

neam Epaminondas non cum quadam *miseratione* (commiseratione T) delectat? » Le choix entre les deux leçons me paraît embarrassant.

v, 12, 8 « si *quæ* (qua T) te res impedierit... » La leçon de T semble préférable par la même raison que plus haut (II, 6, 1. v, 2, 1).

v, 13, 1 « quam quidem laudem sapientiæ *statuo* (autumo T) esse maximam, non aliunde pendere... » La leçon de T est probablement la véritable, car la substitution de *statuo* à *autumo* est plus vraisemblable que l'inverse.

v, 13, 3 « rationes in ea disputatione a te collectæ *veta-* bant me *rei publicæ* (de r. p. T) penitus diffidere. » La leçon de T me semble mieux convenir au sens que le datif. Ce n'était pas la chose publique elle-même, c'était son avenir qui n'inspirait pas confiance à Cicéron.

v, 13, 5 « si esse una minus poterimus quam *volumus* (uolumus T), animorum tamen coniunctione iisdemque studiis... fruemur... » Le présent vaut mieux ; c'est dès maintenant que Cicéron et Luceius désirent être ensemble.

v, 14, 1 « Romæ quia postea non fuisti quam *decesserat* (Orelli qui sous-entend *Tullia*; *discesserat* M 1 a me *discesserat* M 2 (d'une main moderne); *discesseram* T; a me *discesseras*, Wesenberg), miratus sum; quod idem nunc miror. » Luceius est à Rome au moment où il écrit ces mots à Cicéron. Ni la conjecture d'Orelli ni la leçon de T ne me semblent probables ; mais il est difficile de déterminer la véritable leçon dans des passages où il est fait allusion à des faits que nous ne connaissons pas.

v, 14, 2 « sin autem, *sicut* (om. T) *hinc discesseras* (hinc dicas seras M, indicas T), lacrimis ac tristitiæ te tradidisti, doleo, quia doles et angere. » Il me semble qu'on a un bon sens en lisant « *sicut indicas*, » *comme tu le montres*. Peut-

être *seras* de M contient-il encore quelque chose que je ne devine pas.

v, 14, 2 « non intelliges duplicari sollicitudines, *quas levare* (qua se levare M, quas elevare T) tua te prudentia postulat? » T confirme la leçon « elevare, » qui a été adoptée par Baiter et Wesenberg.

v, 14, 3 « gratia contendimus et rogando, ut... ad convictum nostrum redeas [*et*] (blanc de cinq lettres M, ni et ni blanc T) *ad* (ac T) consuetudinem vel nostram communem vel tuam solius ac propriam. » La leçon de T « redeas ac consuetudinem » semble la vraie.

v, 14, 5 « duæ res istæ contrariæ me *conturbant* (perturbant T). » Je ne vois pas quelle était la leçon de A.

v, 15, 2 « Tecum vivere possem equidem et *maxime* (permaxime T) vellem : vetustas, amor, consuetudo, studia paria; quod vinculum *quasi deest* (quas id est M, quasi est T, Ernesti) nostræ coniunctionis? » La leçon « permaxime » pourrait être la bonne; c'était sans doute une expression du langage familier. Quant à « quasi est, » qui confirme la conjecture d'Ernesti, cette leçon ne vaut pas la conjecture de Rost adoptée par Baiter et Wesenberg « *quæso, deest nostræ coniunctioni?* »

v, 15, 4 « hic tu *ea me* (tuæ M, tu me T) abesse urbe miraris, in qua domus nihil delectare possit, summum sit odium temporum, hominum, fori, curiæ? » La leçon de T est évidemment celle de A, et elle est préférable à tout ce qu'on a essayé de tirer de M. Le mot *urbe* est pris ici avec le sens de *Roma*, et alors le pronom démonstratif *ea* ne convient pas.

v, 16, 4 « in qua (morte) si resideat sensus, immortalitas illa potius quam mors *ducenda* (dicenda T) sit. » On peut hésiter entre les deux leçons.

v, 17, 3 « Illud utinam *ne vere* (neve M, neque T) scri-

berem, ea te re publica carere, in qua neminem prudentem hominem res ulla delectet ! » Je ne sais si la correction « ne vere » est juste, et s'il ne manquerait pas plutôt quelque chose après *utinam*.

v, 19, 1 « me et superiores litteræ tuæ admodum delectaverunt... *et* (ex T) his proximis litteris magnum cepi fructum et iudicii et officii tui. » Peut-être faut-il unir les leçons de M et T, et lire « et ex ; » la préposition convient mieux avec *cepi*.

v, 20, 2 « si providendum fuit ne quid aliter, ac tibi et honestum et utile esset, referretur, non habui cui potius id negotii darem, quam *darem* (M, dedi T). » Wesenberg, en conjecturant « quam cui *dederam*, » a touché à la vérité ; il suffit de substituer *dedi* à *dederam*.

v, 20, 2 « Illud quidem certe factum est, quod lex iubebat, ut apud duas civitates... rationes confectas *collatas* (consolatas M, collatasque T) deponeremus. » T confirme une conjecture de Lambin.

v, 21, 3 « teneriore mihi animo videbare, sicut omnes fere, *qui* (que M, quique T) vita ingenua in beata civitate et in libera viximus. » Il me paraît probable qu'après *fere* il manque une proposition commençant par *qui*, coordonnée avec la suivante. Wesenberg conjecture avec vraisemblance qu'il manque « re publica » après *libera*.

v, 21, 5 « frueri isto otio tibi que persuadere præter culpam ac peccatum, qua semper caruisti et carebis, homini accidere nihil posse, quod sit *horribile* (honorabile M, inhonorabile T) aut pertimescendum. » La correction « horribile » me semble avoir toutes sortes d'inconvénients ; ce mot offre un sens plus fort que *pertimescendum* qu'il précède, et d'autre part, quoiqu'il en soit synonyme, il en est absolument séparé par *aut*. La leçon de T est satisfaisante pour le sens ; le mot, il est vrai, ne se ren-

contre pas avant Tertullien ; mais pourquoi Cicéron ne l'aurait-il pas employé ?

VI, 4, 4 « etsi, quocumque in loco quisquis est, idem est ei sensus et eadem acerbitas ex interitu rerum et publicarum et suarum, tamen oculi augent dolorem, qui ea quæ ceteri audiunt, intueri *coguntur* (cogunt T) nec avertere a miseriis cogitationem sinunt. » La leçon « cogunt » a l'avantage de rétablir la véritable antithèse entre *ceteri audiunt* et *intueri* sous-entendu *nos* ; et en outre elle s'accorde mieux avec *sinunt*.

VI, 4, 6 « non debes ... dubitare quin aut *aliqua* (reparata T) re publica sis futurus, qui esse debes, aut perdita non afflictiore conditione quam ceteri. » Le sens et l'opposition avec *perdita* recommande évidemment la leçon de T, à laquelle, vraiment, celle de M ne pouvait conduire.

VI, 2, 2 « si arma valebunt, nec eos a quibus reciparis vereri debes nec eos quos *adivisti* (adiuvisti T). » T confirme la correction de Victorius, que Wesenberg avait déjà recommandée.

VI, 3, 3 « Id (l'issue de la guerre civile) ... tale video, nihil ut mali videatur futurum, si id vel ante acciderit, quod vel maximum ad timorem proponitur. Ita enim vivere, ut *tum* (non T) sit vivendum, miserrimum est ; mori autem nemo sapiens miserum duxit, ne beato quidem. » *Ita* me semble mieux convenir à la leçon de T qu'à celle de M, qui exigerait plutôt *tamdiu*. D'ailleurs ce n'est pas de vivre *jusqu'à* l'issue de la guerre civile qui est malheureux ; c'est d'en être le témoin.

VI, 4, 4 « Nunc tantum videmur intelligere non diuturnum bellum, etsi id ipsum nonnullis *videmur* (uidetur T) secus. » T confirme la conjecture évidente de Victorius.

VI, 6, 3 « si te ratio quædam *Etruscæ* (iratuscæ M, miratuse T) disciplinæ, quam a patre ... acceperas, non

fefellit, ne nos quidem nostra divinatio fallit. » T confirme la conjecture ingénieuse que Baiter avait tirée méthodiquement de la faute de M.

VI, 6, 5 « Quid ego prætermisi aut *monitorum* (quo *monitorum* T) aut querelarum? » La faute de T provient sans doute de *commonitorum*. Je ne sais s'il faut le préférer à *monitorum*.

VI, 6, 13 « Apud quem (César) quidquid valebo vel auctoritate vel gratia, *valebo* (conciliabo T) tibi. » Il est probable que *conciliabo* est la leçon de A, à laquelle le mot voisin *valebo* s'est substitué dans M.

VI, 7, 5 « a te omnia proficiscantur et per te ad *exitum* (effectum T) perducantur necesse est. » La leçon de M est préférable à celle de T; *exitum* s'oppose à *proficiscantur* plus directement que *effectum*.

VI, 8, 1 « egi vehementer cum iis (Balbus et Oppius) ut hoc mihi darent, tibi in Sicilia, quoad vellemus, esse uti liceret. Qui mihi consuissent aut libenter polliceri, si quid esset eiusmodi quod eorum animos non offenderet, aut etiam negare et afferre rationem cur negarent, huic meæ *rogationi potius* (rationi potius quam rationi T) non continuo responderunt. » L'altération du texte était évidente. On peut le restituer au moyen de T, en se servant de la conjecture de Schütz perfectionnée par Wesenberg (*rogationi vel efflagitationi*) et en lisant « ... meæ efflagitationi potius quam rogationi. »

VI, 9, 1 « hunc a puero ... sic semper dilexi, *nullo ut* (ut nonnullo M ut non ullo T) cum homine coniunctius viverem. » La leçon *nullo ut* est celle du palimpseste de Turin; elle est préférable à celle de A. Le mot *nullo* ainsi placé a beaucoup plus de force.

VI, 11, 2 « plus acquisisti dignitatis quam amisisti rei familiaris : quæ ipsa *tum* (tam T) esset iucundior, si ulla

res esset publica. » La leçon de T confirme la conjecture de Lambin « tamen, » qui aurait dû être adoptée.

VI, 12, 3 « minus enim te firmum sermo Eppuleiæ tuæ lacrimæque Ampie declarabant, quam significant tuæ litteræ. Atque illæ arbitrabantur, cum a te (« in M hæc tria verba propter maculam legi non possunt » Baiter) *abessent* (cum ad te adessent T) ipsæ, multo in graviore te cura futurum. » La leçon de T « cum » ne confirme pas la conjecture d'Orelli « quoniam. » Quant à *ad* et à *adessent*, on pourrait, à cause de *ipsæ*, les adopter, en supposant que *non* est tombé après *cum* ; le sens me semble meilleur qu'avec *abessent*.

VI, 18, 5. Cicéron écrit qu'il reste à Rome : « non tam sum peregrinator iam, quam solebam. Ædificia mea me *delectabant* (delectant T) et otium. Domus est, quæ nulli mearum villarum cedat, otium omni desertissima regione maius. » La leçon de T confirme la conjecture de Benedictus, qui méritait d'être adoptée.

VI, 22, 2 « oro obtestorque te ... ut ... incolumitati tuæ tuorumque, qui ex te pendent (qui pendent M, qui de te pendent T), consulas. » T donne probablement la leçon de A. Cf. Horace (*Ep.* 1, 1, 105) « de te ... pendentis amici. »

VII, 1, 3 « non enim te puto Græcos aut Oscos ludos desiderasse, præsertim cum Oscos ludos (*om.* T) vel in senatu vestro spectare possis, Græcos ita non ames, ut ne ad villam quidem tuam via græca ire soleas. » La répétition de *ludos*, qui est absolument inutile, pourrait bien être une faute de M ; sans ce mot, l'opposition *Oscos, Græcos* est mieux marquée.

VII, 1, 5 « ... molestissimas occupationes meas ; quibus si me relaxaro — nam ut *plane exsolvam* (plene exsolvar T) non postulo — te ... docebo profecto quid sit humaniter vivere. » Le passif *exsolvar* me semble s'accorder mieux

avec *postulo*; mais *plane* s'accorde mieux avec *exsolvere*.

VII, 3, 5 « ... exsulem esse non incommodiore loco, quam si Rhodum aut Mytilenas *me* (T, *om.* M) contulissem. » Le pronom *me* omis par M a été rétabli par les éditeurs après *Rhodum*.

VII, 5, 3 « Accedit etiam quod familiam ducit in iure civili *singularis* (singularem T) memoria, summa scientia. » T confirme la conjecture de Wesenberg, qui n'en avait pas d'ailleurs besoin.

VII, 9, 3 « Is *me*, quia scit tuum familiarem esse, crebro ad cœnam *invitat* (inuitavit T). Adhuc non potuit perducere. » La leçon de T concorde mieux avec *adhuc non potuit*.

VII, 17, 2 « sic ei te commendavi et tradidi, ut gravissime diligentissimeque potui. Quod ille *ita* (grate T) et accepit et mihi sæpe litteris significavit et tibi et verbis et re ostendit mea commendatione sese valde esse commotum. » La leçon « grate accepit, » en supprimant *et*, me semble préférable : *ita* n'est pas net.

VII, 20, 1 « Quamquam enim Velia non est *mihi* (*om.* M edd.) vilior quam Lupercal, tamen istuc malo quam hæc omnia. » J'entrevois dans ce passage, qui ne me paraît pas bien net, qu'il s'agit non pas de la valeur absolue de Velie et du Lupercal, mais de leur valeur pour Cicéron. La leçon de T est probablement la bonne.

VII, 24, 2 « respondi *id* (*om.* M edd.) nullo modo me facere posse. » Il n'est pas facile de décider si *id* est la répétition de la dernière syllabe de *respondi*, ou si la leçon est bonne.

Il me semble qu'à apprécier dans l'ensemble les tentatives faites par les philologues pour restaurer le texte de Cicéron dans les passages exhumés du manuscrit de Tours, il n'en résulte pas une impression décourageante pour

ceux qui se livrent à ce genre de travail. Dans les passages que nous venons de discuter, on peut en compter cinquante-cinq, dans lesquels T confirme une bonne leçon de M ou bien en donne ou en suggère une meilleure. Or il y en a dix-sept où les conjectures des philologues sont confirmées, II, 10, 4. 13, 3. IV, 5, 4. 6, 2. V, 12, 2 et 4. 14, 2. 15, 2. 20, 2 (*bis*). VI, 2, 2. 4, 1. 6, 3. 11, 2. 18, 5. VII, 3, 5. 5, 3; et il en reste cinq où la faute a été sentie, II, 7, 3. 8, 2. IV, 6, 2. 12, 2. V, 12, 3. D'autre part on trouve dans cette comparaison de quoi rabattre un excès de confiance dans la sagacité et la divination. Ainsi on a hésité sur quinze passages, dont quelques-uns avaient été restitués par conjecture, I, 2, 4. 5 *b*, 1. 7, 2. 9, 13. 9, 17-18. II, 13, 3. IV, 6, 2 et 3. 9, 4. V, 14, 2. 15, 2. 20, 2. VI, 6, 3. 11, 2. 18, 5. On n'a pas trouvé la vraie leçon dans huit passages, V, 13, 1. 14, 2. 17, 3. 19, 1. 21, 3 et 5. VI, 8, 1. 22, 2. On n'a pas soupçonné d'altération dans quatorze endroits, IV, 4, 5. V, 13, 3 et 5. 15, 4. VI, 1, 1 et 6. 3, 3. 6, 13. 12, 3. VII, 1, 3 et 5. 9, 3. 17, 2. 20, 1. Et partout ces hésitations et ces erreurs étaient ou excusables ou inévitables.

On voit aussi par les trois passages (II, 6, 1. V, 2, 1. 12, 8) où M donne *si, ne quæ*, et T, *si, ne qua*, combien peu les manuscrits méritent de faire autorité dans ces questions délicates de grammaire. Quand on est réduit à leur témoignage, il faut suspendre son jugement. Les statistiques ne servent ici de rien. On établirait que *si quæ* se rencontre, par exemple, vingt fois, et *si qua* quinze fois, que ces proportions pourraient être renversées par la découverte de nouveaux manuscrits. Désormais ces trois textes ne pourront plus être cités comme une autorité incontestable en faveur de *si, ne quæ*.

Il est évident aussi qu'on ne saurait conclure de l'absence

d'un mot dans ce qui nous est resté d'un auteur, que cet auteur n'ait pas employé ni pu employer ce mot. Il me semble probable que Cicéron a dit *permaxime* (v, 15, 2) et *inhonorabile* (v, 21, 5). Sans T, nous l'ignorerions.

Le nombre des bonnes leçons qui sont propres à T ne doit pas faire illusion sur sa valeur. Le texte de A y est certainement beaucoup plus défiguré que dans M par des fautes de toute espèce. Je dirai ici quelque chose de celles qui me semblent les plus remarquables.

Dans T, comme dans la plupart des manuscrits anciens, c'est l'omission qui est la faute la plus fréquente. Souvent les copistes omettent un mot qui ressemble à un mot voisin, comme T l'a fait, par exemple, pour le mot imprimé en italiques dans iv, 7, 2 itaque *neque*, iv, 13, 1 unam *enim*, iv, 14, 3 meliores *res*. Quand les copistes omettent plusieurs mots, on sait que c'est très-souvent parce que, le même mot ou un mot semblablement terminé étant répété à un certain intervalle, leur œil s'est reporté au second mot au lieu de se reporter au premier ; ainsi par exemple dans T, iv, 7, 3 video *in duo*, iv, 5, 1... minus *ea perspicias*. *Quid est quod tanto opere te commoveat tuus dolor intestinus? Cogita quemadmodum adhuc fortuna nobiscum egerit : ea nobis erepta esse quæ hominibus non minus quam liberi...* On rencontre toutefois dans T un assez grand nombre d'omissions soit d'un seul mot soit de plusieurs mots qui ne peuvent s'expliquer ainsi. Les voici. Les mots omis sont en italiques ; quand il y en a plus de deux, le premier et le dernier du groupe omis sont seuls mentionnés ; les autres sont indiqués par trois points. Les omissions d'un seul mot sont placées les premières ; celles de deux ou plusieurs mots viennent ensuite.

1, 1, 2, *senatu palam* sic — 2, 1 fecimus *maximeque* — 2, 4 quid *agi* cum — 5 b, 2 speresque *fore* ut — 7, 1 quem *tu*

me — 7, 2 singulari *Nam* nostra — 7, 3 erga *te* aut — 7, 5 sit *posse* te — te *ut* ad — 8, 1 interfuit *his* rebus — 8, 3 sum *cui* vel — 9, 2 rescribam *tibi* ad — 9, 9 est *cuius* causam — 9, 10 suspicari *sermones* referebantur — 9, 11 prætura *autem* et — II, 1, 2 obtestarique *non* dubitem — potuisse *consequi* nisi — 4, 2 in hanc *sententiam* scriberem — satis *incitatum* esse — 6, 4 moderator *quidam* et quasi — 8, 2 egregium *esse* Pompeium — 14 cum *propter* summum — IV, 4, 2 hoc *ipso* melior — 4, 4 egi *Caesarigratias* — 5, 4 consolationem *attulit* volo — 13, 2 direptionibus *nec* audio — 15, 2 quare *non* debes — V, 2, 1 esse *qui* rem — 2, 4 *senatu egerim* quæ — 2, 6 rebus *perspexeram* ut — 5, 3 *Pomponium ita* commendo — 6, 2 et *a me* insidias — 8, 5 sic *utantur* in — 10^a, 3 quasi *vero* non — 12, 2 quiddam *interest* non — 12, 4 experiendo *non* fuerunt — 15, 1 utens *re* graviter — 17, 3 pacto *potest* sapienter — 19, 1 quidquam *potest* Mihi — VI, 3, 4 miseris *aliorum* nihilo — 6, 8 notantur *autem* mihi — 7, 6 persuaseris *non* hoc esse — 8, 2 te *mihi* redditæ — VII, 2, 3 *simiolus animi* causa — 3, 1 una *quin* etiam — optimum *factu* Pudori — 3, 5 culpa *tantum* valeret — 4 dum *hic* sumus — 5, 1 *cœpi velle* ea — 10, 1 ceteri *non* propter — 28, 3 prima *redeo* sapienter.

I, 4, 3 iniuriis *querar...* *præsertim* imbecillitate — 5b, 2 facile, *ut spero*, resistemus — 7, 3 etiam *sua...* *senatu* fuisse — 9, 7 introisset *in urbem* dixissetque — 9, 24 *arbitrarer contra...* *civium principatum* — 9, 24 quæque *mihi...* *ea tantæ* — II, 1, 1 *quanquam...* *mihi molestum* — 16, 2 *Italiæ latebris...* *nostra laurus* — IV, 4, 2 *usum scribis hoc Achaicum* — V, 2, 6 oppugnari... *tuum*] oppugnatum — 5, 2 existimant. *Ego...* *sum* adductus — 6, 2 et *a me* insidias — 10a, 2 est *faciam omnia* sedulo — 16, 5 si *tibi unum hoc* detrahi — 16, 6 *lugendi modum fecerit* certe —

20, 8 quibus *epistolæ per* hæc — 21, 2 sensi *quam...* *effeceram* quavis — vi, 7, 1 dem *Qua...* *re* singulari — vii, 1, 6 hæc *ad te* pluribus — 4 quanto *post una* futuri — igitur *ut valeas* et me — 9, 1 ego *ad te* his — 18, 3 vim *maximam...* *se commosse*.

Les intercalations de mots étrangers sont infiniment plus rares que les omissions. Il arrive que des mots voisins sont répétés fautivement à quelque distance, souvent parce qu'ils sont à côté d'autres mots qui sont répétés, comme dans « iv, 9, 3 nec eam diligere minus... nec eam *diligere* multis — 13, 4 in quibus *etiam nos* es... in quibus *etiam nos* sumus — vii, 31, 2 tibi operam intelligo... non multum *tibi* opus », mais aussi parfois sans qu'on sache pourquoi, comme dans « i, 9, 28 fructum cepisse dicerent ex libertate mea meque tum *cepisse* denique — magna illius *magna* — ii, 1, 2 meus in te incredibilis amor *meus* cogit — iv, 5, 6 sensus est qui illius in te amor *sensus* fuit — v, 13, 4 gessimus. *Præstitimus gessimus enim*. » Il n'est pas rare que les mots ainsi mal à propos répétés se soient substitués à d'autres, qu'ils ont pour ainsi dire chassés; les mots dont ils ont pris la place sont mis entre parenthèses dans les exemples suivants : « i, 7, 4 esse videatur te *videatur* (perspicere) posse — 9, 6 amore etiam et perpetuo quodam *amore* (iudicio) meo — ii, 7, 1 novi animum, novi *animum* (consilium) tuum — iv, 7, 3 animi duceres, illud pertinacis... animi *duceres illud pertinacis* (iudicatum. Sed habet ista) ratio — v, 12, 8 accedit etiam ut minor sit fides, minor auctoritas, multi *etiam* (denique) reprehendant — 16, 1 dolor quam tuus... tanto in tuo *dolore* (maerore) tamdiu... levare tuum *dolorem* posset — vi, 6, 9-10 temporis potius esse aliquando... animatus *potius* (melius) quam paratus — 8, 1 quod *etiam negare* (eorum animos) non offenderet aut etiam negare. »

Je ne trouve qu'un exemple incontestable de glose intro-

duite dans le texte, I, 5^a, 3 « est quiddam tertium, quod neque *nomen proprium* selicio nec mihi displicebat. » J'inclinerais à admettre une glose dans le passage suivant, IV, 4, 3 « sic fac existimes, post has misérias, id est postquam armis *civilibus* disceptari coeptum sit de iure publico, nihil esse actum aliud cum dignitate. » Quant au passage, IV, 4, 5 « ipso est *Cæsare*, » s'il y a une glose (comme il me paraît assez probable), elle remonte sans doute à A.

Enfin il y a des intercalations absolument dépourvues de sens et inexplicables pour moi dans les passages suivants : « I, 5^a, 1 afficior summo studio dolore — 7, 2 fortasse que plerisque — 9, 23 pertimescas *ea* scripsi. — II, 6, 3 in suffragiis posita studia — IV, 9, 3 aetas non saepe — V, 8, 1 quantum ad meum — 12, 4 nostri et varietatem — VI, 10, 1 me tibi patefeci — 18, 5 arbitror ubi prius — VII, 28, 3 solum a suis — etiam a meis. »

Il y a deux exemples remarquables de transposition à citer. La moins importante est, I, 9, 24, « quodque de fratris negotio » pour « quod de *Quinti* (*Q. a été lu que*) fratris negotio. » L'autre se trouve dans la même lettre : tout le long morceau, 17 *idque non solum* — 19 *par pro pari*, est transposé, II, 10, 2, entre *qui mons* et *mihi cum Bibulo*.

Le copiste n'a corrigé lui-même ce qu'il a écrit qu'en très-peu de passages, presque jamais en effaçant, ordinairement en mettant un point sous la lettre à supprimer et en écrivant au-dessus celle qui est à substituer. Il n'y a pas une seule annotation marginale ou interlinéaire, ni une seule correction d'une autre main. Je ne crois pas que le texte qu'il a copié eût subi beaucoup de corrections. Peut-être les formes syncopées comme *cognoro* avaient-elles été remplacées systématiquement par les formes primitives comme *cognovero*. Les quelques corrections que l'on ren-

contre ça et là sont toutes vraiment monstrueuses, par exemple : « 1, 2, 1 frequenter ierunt] frequenter sierunt M, frequenter quesierunt T — II, 12, 2 ambulatiuncula] ambulat ungula T — 13, 2 consul fuit] cosi fuit M, confluit T — IV, 12, 1 supra Maleas] supra maias M, supra kalendas maias T — V, 9, 2 anagnostes] ante annos III T. »

Dans les variantes qui suivent, on n'a laissé de côté que les différences d'orthographe qui sont constantes. Le copiste a les habitudes du XII^e siècle. Il écrit partout *e* au lieu de *æ*, sans même ajouter à l'*e* cette espèce de cédille qui alors était encore en usage. Il écrit toujours *hiis*, et non *iis* ni *his*. Quant aux autres particularités d'orthographe qui reviennent plusieurs fois, on ne les a notées qu'une ou deux fois pour donner une idée de l'orthographe du manuscrit. *Om.* signifie *omis*. *Post* signifie que le mot qui précède *post* est placé après le mot qui suit. Quand les mots transposés sont l'un à côté de l'autre, ils sont reproduits dans l'ordre où les donne le manuscrit. Le groupe de mots *omis* est indiqué par le premier et le dernier mot séparés par trois points. Les mots ajoutés sont placés entre le mot qui les précède et celui qui les suit. Les blancs réservés par le copiste sont évalués d'après le nombre de lettres qu'il fait tenir dans l'espace où le mot, qui sans doute ne pouvait pas se lire, n'a pu être écrit. Ces blancs sont assez fréquents; il fallait que le manuscrit d'où provient T fût en assez mauvais état.

Cinq lignes de blanc après le de fato. Ni titre ni table des lettres du I^{er} livre.

P. 3, 2 (*Orelli, seconde édition*) procons. — 5 quoniam] qui — conquesti — 7 hammonius — 10 calumpniam — 11 maliuolentia — 12 ortari — etiam — 13 mouere — 15 cotidiano —

palam *om.* — 20 accepimus *corrigé en* accipimus — 21 retulit — 23 religione — 24 senatum — 25 deducas — comodo rei publicae] commodius — 26 auctore — tris — 28 tris.

P. 4, 2 suspitionem — voluntatis nam advertetur — 3 familiaris — assentire — 6 uolunt — iidem tibi] idem est — 8 quo — extinguit — 12 amore — 13 presentis ue cognoscerent — 14 debeat — 16 *om. se continue avec la lettre précédente* — 17 in idibus — nichil — confactum — quo — 19 Caninii... pl.] canini tyranni publici contentulo — maxime *om.* — 20 commemor (suivi d'un blanc de six lettres) — 21 remouere — 25 tu] cū — exercitur redires — tercia — 27 cuique — 28 frequenter quesierunt — 29 tribunus pl.] tirannus publico — 30 retulisset — 32 neque valde... 33 volebant *om.* — id quod] idque.

P. 5, 1 apud] ad — 7 id *om.* — 9 corruptum — scripsi] ipsi — a. d.] ad — 10 quem modum — 13 agi *om.* — 17 quicquid — agantur — 18 omnia — 20 *om. se continue avec la précédente*. — 21 A.] at — 24 gratissimus — 25 his *om.* — 26 aput — 28 tam pius — 32 *om. se continue*. — 33 § II ad. xvi — 35 lectum — 36 uestris — 38 transferebant — 40 illam — 41 pupiam ob id — 43 a tuis] ait uis.

P. 6, 1 fictae] sicce — ut te] uite — impediret — 2 cupiditatem — alexandriam — 3 qui — 6 mihi provisum] inprovisum — 7 salvis *om.* — 8 nonnullarum — 11 querar... 12 praesertim *om.* — 13 vi] ut — 14 et *om.* — Romani]. R. — 16 M... procos] § III — 17 mihi *om.* — 18 erga] igitur — 19 affitior summo studio dolore — 20 beniuolentiam — 21 experire — 24 orta — 26 eius — 28 quo quomodo — resistimus — 32 neque nomen proprium silitio — 33 nec nobis] et uobis — 36 nec... videamur *gm.* — 39 sepositam — quid] quis — 40 maioris (*l's pointée*).

P. 7, 2 Q.] que — silitio — prudentiorem] prudentior est — 3 maiorem — amatiorem — 6 *om. se continue sans interruption* — 7 aguntur — facta — ea] ex — 10 ix] ix — 11 conuictioque — iactus — que après senatu *om.* — 14 religione — 15 dari] clari — 17 ut] aut — reducant — 21 preposite — 22 ut spero *om.* — 23 hortensionem — 25 fore *om.* — lenissimi — 28 § v — 31 cupio — 36 afflicta est] afflicta sit — 38 te eum] cum — 40 a me] ante — expecta.

P. 8, 2 *om. mais va à la ligne* Legi — 5 facile] facere — 6 tu *om.* — 7 disiuncti — 8 rarius] minus — 10 ad eam quotiens — 11 dem *om. avec un blanc de six lettres* — 12 dictum — 13 unum] unde — 15 le premier maxime *om.*

— 18 obpugnarent — 19 memores — 22 ratilium — nam *om.*
— 23 fortasse que plerisque — 24 officio — 25 te *om.* — 27
a me *om.* — prouocatur — sua... 28 senatu *om.* — 29 tuae]
uestre — 30 periocunde — fuerint — 33 nonnichil propter
suspicientem pp (*unis par une barre*) aliquorum — suae
cupiditatis te] cupiditatis tue — 34 illius — 41 esse] est —
43 perspicere] uideatur.

P. 9, 1 alexandrinam — 2 tholomaidam — ut — 3 loco]
loqui — regem — classe] sedi — 4 alexandriam — firmatis —
ptolomeus — 5 per te] parte — quemadmodum... 6 reducat *om.*
— 7 sed] si — 10 si — illo — 11 possint — 12 iudicari — 13
posse *om.* — 16 collaudare — 17 interpositam *om.* — video]
in deo — ut *om.* — certam] terram — 21 placeat — 22 per] super
— prouinctiam — 22 imperii tui — prouinctias — 23 preuissit
— 29 artifice — 32 potuerant — 33 de devertere — diurna] que
— 34 nostrae] nos — dignitati — 35 sumus oblitos — 37 re
publica]. r. p. — 39 quia] qui — quae] quod — per te] parte —
40 favisti *om.*

P. 10, 1 nouitate — uisum — 2 initia — 3 uoluerunt —
4 gaudeo tuam] gautuam — 5 me] ne — ne *om.* — 7 de *om.*
8 cum] tum — 11 ammiratus — 15 expressura — 16 meditere]
me dicere — 17 sententiasque — 19 quae] qui — 20 aut] ut —
21 mouet — admouendum — 22 reliqua] re (*à la ligne*) qua
— 23 qui] quid — 24 contentio] sententia — qui plus] quibus
— 25 perfecisse — tantum] tamen — 27 ne] nec — sine] sint
— 28 et *om.* — 30 eo] ego — quia iam me — 37 lentulum
nostrum eximia — 38 tum] cum.

P. 11, 2 *om. mais commence une autre lettre à la ligne.*
— 3 auctum — 4 ex M. Plaetorio] exemplatorio — 5 his *om.*
— illum — 6 amatissimi — 7 communionum — 11 me pietas]
medietas — 14 re publica] rei. p. — 14 confirmo — 18 illi *om.*
— 19 eius quidem (*avec les signes de transposition*) — 21
cui *om.* — 23 iubet — me *om.* — 27 publica]. p. — sublato —
sed nec] sine — 31 totius rei — hii — 32 si] sed — 37 et] ut
— 36 *co* perspicio (*co sont pointés*) — optinebis — 40 sim] si
— iudicandum — 41 se] te — cum] quam — 42 suadeas.

P. 12, 1 quæ *om.* — idque cum] id quecumque — 2 sedulitate]
sed utilitatem — mihimet ipse] mihi me ipsum — satisfacere non
possim — 8 pertinebant — 11 M *om.* — S. D. P.] salutem dicit
— 14 ipsum *om.* — nomen *om.* — 16 abundantiam — 19
diiuncti] uicti — 22 rei publicæ]. r. p. — et quidem — 23 tibi
om. — 28 ut] non — 32 mirificam — 33 perhennis — maximis

om. — 34 factam — nostra — 35 vice — se — 39 mercede] me recede — dolore] dolo te — cognoveram — 41 à la ligne avec une capitale Cerciolem — 42 adscribis] ad.

P. 13, 9 aliquo — 10 consulem — 11 ipse *om.* — audisti — iam] etiam — 16 ipsis *om.* — 17 necessariae tamen a me minimi] necessaria et amena memini — dampnis — 20 hæc *om.* — quam] cum — 23 iudicio] amore — 24 permanebam] sper (à l'autre ligne) nebam — 25 Cn.] C. suivi du sigle de enim. — festium — in urbem *om.* — 26 vatinius me *om.* avec un blanc de 7 lettres. — 27 me eam] meam — 31 quo — 33 hec — 34 adsensus — 35 maii — num] non — 36 inuasere — 39 putarem — 40 esse offensum] est ostensum — 41 affricam.

P. 14, 1, in *om.* — pacis — 2 lucas — 3 oportunius — marcho — 7 precepisset — 3 egisse *om.* — cuius *om.* — 11 et cum] ut eum cum — Vibullium] in bibulum — 13 mihi *om.* — 14 memoremque] memor — 17 meis *om.* — 19 sermones *om.* — 20 pompeii — 21 agebant — 23 omnium *om.* — 24 sic me fouebant — 25 occultabantur — ut mihi *om.* — 26 perdidici sed] perdidissem — 27 circuminspectis — 30 meis] cumeis — 32 ullis *om.* avec un blanc de 4 lettres — 34 illorum — Cn.] N. — 37 factor — autem *om.* — 38 cumque] quecumque — 39 meumque] in eumque — 40 unum... inimicum *om.* — 42 le second que *om.* — 45 et Quinto] atque.

P. 15, 1 tum] in (avec le signe de l'm sur l'n) — 3 præsertim] que — 5 hac mente — 7 sunt post Platonem — 9 iactata — 11 decembris — 12 memineram] memor iam — 13 consulem — 15 ceteriorem — habere — 18 mirificus — senatus] et — 19 consensio] consensus — 23 reliquerunt] relinquitur — 24 reprehendi] perreprehendi — 26 amatis — 27 uoluerim — 29 potuissent... 30 etiam]. p. r. — 32 usus est — 33 quam... 34 simul *om.* — 34 salute mea *om.* — 35 recreati — enim] enim in — — boni uiri — 36 Cn.] c. n. — ad causam] de causa — 40 furia] furta — 42 tribunus plebis] tirannus publico lentulus.

P. 16, 1 a seditioso *om.* — civi] cui — 3 idemque — 4 locutio — 11 imperfectum] infectum — 12 modo] solum — 13 uiroque meo — 14 Q] que — L. F.] L. L. — 17 curaret — 18 id *om.* — factum — 19 tum illum M. Scaurum] tum m. scarumcurum — 22 animam — darent — declarassent — se *om.* — 23 cumque] cum. q. — 24 meum uersa — duces sese natu — 25 octo tribunis] omnibus — comitus centuriatus — 26 hominibus] omnibus — recipere curasset — 27 quiquam — 28 offendere] ostendere — 29 a leuioribus — 30 ostendit — 32 non] nunc —

33 quasi decisser. in pristina — 34 praeponi tam in hoc — 35 offendas — 36 nunquam — 37 *le premier* te *om.* — 38 tuendis — idque... 17, 35 pari *transposé après* 27, 18 mons — idque] id quod — fronte] mente — 39 ei] hii — 40 sententia] sensu — iam *om.* — 41 que *après* tabella *om.* — 43 idem] eidem — auctorem... tantum] optarem te hortatum.

P. 17, 3 attingendo — 5 vidisset *om.* avec un blanc de 5 lettres — 6 posse *om.* — arbitraret — 9 cuivis] civium — recta] retia — 11 res gereret] res in ira — 14 esse cuius] es secutus — 15 tam] tamen — 20 praetor est *répété* — 21 senatu *om.* — 25 possim — 28 etiam ille] et iam iste — cum] quando — 32 tu *om.* — 34 ullius — 36 quoniam] quam — 39 illi] ipsi — 41 diis... 42 crasso] cede crasso de hiis omnibus que approbam tibi habes.

P. 18, 1 conteram — 6 ego me effudisse me — 7 fuisset] fugisset — quo] quod — 8 eidem — cum] eum — 9 tum cepisse denique — 18 a meis] amicis — 19 me in *om.* — ge generi — 20 hortos — 21 magna illius magna — 25 pugnando — 26 contra... 27 civium *om.* — 27 principatu — nec *om.* — conversus *corrigé en* conversis — 28 uoluptatibus — 30 laudanda — 31 non... 32 tenere *om.* — 33 sursum — 37 solutissima] solutis (*à la fin de la ligne*) — 38 in *om.* — aliud — 41 mihi tum] in istum — 42 Quintus *om.* — 44 eum *om.*

P. 19, 6 isdem — 7 nulla] non ulla — 13 certo — 15 mihi *om.* — tam] tamen — 18 multo — 19 pertimescas ea scripsi — me *om.* — 20 referoque me — me *om.* — 21 aristotilico — 24 aristotilicam et in socrateam — 33 delectationis — 34 id ad omne arbitrium — 36 mihi... ea *om.* — sint — 37 magna — quodque — Quinti *om.* — 38 te] et — 40 cito.

P. 20, 2 familiarissime] familiaris me — 6 dictabat — 9 legemque — consilii — 10 senatus consulto] .s. c. — 11 quoad] quod — 13 putant — 14 etiam *om.* — si *om.* — 17 que — 18 prouinctiam — cum *om.* — 19 cupiditatis] pietatis — possit — refutare] resmutare — 20 quod] quid — 22 felicitate — quidem] ea quid — 26 Q.] que — 27 mitiges] mitias — 30 L.] lentulo — 31 *pas de lacune* — 32 regi — 35 uidere — isti — 39 tanquam] tu ut.

II, table (Baiter xi) 1 quanquam me nomine] molestum || 2 privatus *om.* || 3 rure — non defuit *om.* || 4 m. cicero s. d. || 5 m. cicero s. — c. *om.* — quo modo *om.* || 6 auditum *om.* || 7 *manque comme dans* M || 8 procons. — marcellio — hoc tibi mandasse || 9 procons. — designato *om.* || 10 d.] edili || 13 aras —

14 m. cicero imp. s. d. marc. m. f. — — aedili... Fabio *om.* ||
16 marcellio edili curuli magno — dolore me *om.* || 17 salustium]
salustii *corrigé en salusto* — pro quæ[s].] pro quo || 18 Q.] § —
pro.] pro' re || 19 M. *om.* — M. F. *om.* — M. cellio] salutem
marcellio — L. F. G N. CAL. DOQ.]. le. G N. caldor.

P. 21, 2 M... CURIONI *om.* — 3 quamquam... 4 mihi *om.* —
5 in quo] iniquo — 9 cui] cum — 10 terque — 11 est — com-
mendabo — 12 de *om.* — 13 ne] nec — 14 affuisse — 18 amor
meus (*l'm et l's pointées*) cogit — 19 non *om.* — 20 confirma-
tus — reuertere — 22 ulla — debebit — 23 *Le second et om.*
— 24 consequi *om.* — nisi] u (*avec un t au-dessus*) — 32 ei *om.*

P. 22, 3 Rupae] Rure — 5 quid *om.* — 7 mea — 8 adj aut —
14 copiarum] corporum — 15 est *om.* — quin] qui non — scie-
tatem — 17 hanc *om.* — 18 summa scito in expectatione — a
te *om.* — 19 a *om.* — 20 plurime — 21 ciuis — 22 cognoscas —
27 est *om.* — 28 quid] quod — 30 domesticarum — 31 magno-
pere — 32 ut rome — 33 intelligat — iocerne] cerne — 35
scribi *post* curionem — 37 quæ... nec *om.*

P. 23, 4. esse *dans le msc.* — laborandum — sententiam
om. — 5 incitatum *om.* — 11 habes — 12 est] sit — in *om.* —
et *om.* — 18 debilitate iam prope extincta — 21 ac] a — qui]
quid — 23 uindicatur — 26 Villium] millium — 27 mei] meis —
— 29 non ueremur — 31 interessent — 33 uerecundia a te —
si qua — 34 est *om.* — 38 ingenui] *om. avec un blanc de*
5 *lettres* — 39 dubitata ui — 40 esset *om.* — maximum maxime-
que] maximumque.

P. 24, 1 tantam] tuam — 2 uel in remunerando *om.* —
7 quærere] inquirere — 7 sua stante — quanti — 8 honos] bo-
nos — 12 libertatemque — 13 iuventutis] iuuentis — suffragiis
posita studia — 15 potentem at probatam] potest approbatam —
16 etiam] et — gratiosus — opus] operis — 17 præposui — qui-
dam *om.* — 19 me *om.* — 22 ut] et — 23 T. Annio] .i. anno
— 24 beniuolentieque — 26 ut] et — te *post* facile — 27 laude
mea] laudem — 28 cum ad te] quam in te hec — 32 impetrauero
— 35 tuo] tui — posse *om.* — 38 sera] vera — 41 moderare.

P. 25, 2 consilium] animum — 3 facias si] facis — esse *om.*
— sentias — 4 in id *om.* — incideris] *om. avec un blanc de*
7 *lettres* — 5 casum — ipsum *om. avec blanc de 7 lettres* —
5 contulisti... 7 rerum *om.* — 9 cogita] cogitatione — 10
loquere et te — 12 non adsum] absum — 14 iam et si — deest]
deessemus — 19 difficillime — 20 atque in causa — 21 item
post in te — 24 tribunum pl.] tirannus publico lentulus — 25

[tum] adolescente] tamen adolescente — etiam] et — 26 tribuno pl.] tiranno publico lentulo — *le second a om.* — 28 senati consultum] sunt c (*et au-dessus de c l'abréviation qui signifie er, ar, ou al*) — 29 profecturus — te *om.* — vehementer per etiam — 33 tibi *om.* — 35 ea quæ] eas — 36 ἰσοαριθμώτερον — 39 nuntiabunt — 41 imposterum longe.

P. 26, 4 qui *om.* — cum plures — 6 esse *om.* — 8 complectendum — 9 iidem *om.* — 10 multique — 11 proficiscebatur ainde — 14 *le second et om.* — 18 lætorque] et letor — 19 tua *om.* — 20 et propter longinquitatem *post* latrocinia — 22 tibi *om.* — 24 facturus — 25 quem *om.* — 26 actitat] iactitat — *et n'est pas omis* — 30 facto — 33 animi] homini — 35 *le second et om.* — cum] quam — 36 mi Rufe] mirifice — 38 ut eos] sed eos — scelerum... partim *om.*

P. 27, 3 perferentur — 6 Hillo] nichilo — putaremus — 7 atque — 8 comitia] omnia — me] mea — 13 times *répété* — 15 natura] nara — 18 qui mons (16, 38) id quod non solum mente atque vultu... (17, 35) par pari — 20 Antiochia — 24 Issum] ipsum — 25 Clitarchus] detharcus — darium — esse *om.* — 26 infectissimam — 27 a gregibus — 28 Pindenissum *om. avec un blanc de 9 lettres* — tantoque] tanto — 33 vigilia — 36 ut *om.* — tibi *om.* — 38 vehementer ter rogo. — 41 posset ut — 42 nostra.

P. 28, 2 tenet turbis — 3 quia] qui — 6 possum — 8 venerari — 9 mandato — eas] ea — 13 ædilis — 14 dies] es — 15 perscribas] scribas — 16 cognovero — 19 equidam — 20 quinquatres — citeriora] certiora — 21 me *om.* — 22 si qua — 23 me *om.* — 25 annuum] animum — 26 me *om.* — 27 diogenus — molestus — 28 Pessinunte] pessi non ante — dicessit — iter] item — ad diatum regem — 29 urbem *non répété* — mi ruficole — 30 in *om.* — 31 ab *om.* — iis] est — 33 permansissemus — ambulat ungula — una — 36 spes — inquis] in quo.

P. 29, 3 que *om.* — 4 meque ab] mab — 6 consul fuit] confluit — et suavis et amicus — meorum] eorum — 7 es *om.* — cui iam] quoniam — comicos μαρτυρ — 8 accidit — 10 sit] si — 12 nonnihil] nichil — 18 non *om.* — 20 nollem — 22 ueteranus — 24 nunc] non — quis] qui — 25 vivam] viva — 26 iurisdictione conferam — locupletar (ou *er*) in publicanis — 27 superioribus lustris — 28 conservaram] conservem tam — 29 maii — 30 collocarem — discedere — 31 me] ne — 34 M. Fabio viro] fabio miro — 35 propter *om.* — 36 sic] si — 38 opera uti] operanti — 41 primis quicquid.

P. 30, 4 de duplicatione — 6 est] sed — 7 ad quæ *répété* — 9 Tullia] tu illum — 10 si] sit — legas] legis — 11 actum] auctum — 12 generum] gerendum — 15 re] res — qua tu] quantum tu — 16 districtius — 19 ad omnium fere exemplum — 20 Pomptinius] protinus — a Quinto fratre] atque fratri — impetrari] imperare — 21 didicerent — 22 ut] in — 27 exempla — 28 nobilem] hominem non — 30 parum] patrum — 31 Matrinio] matrimonio — 37 depulsisset — 38 novum] meum — 39 superioribus — id *om.* — suspicarer] suspicare te.

P. 31, 1 haberet — 5 tam] totam — 6 meque] me — 7 fugi] fui — 10 accedat — 12 latebris... 13 nostra *om.* — 13 iam *om.* — in voculas] involas — 17 sum *post* facillime — 20 cui iam] vitam — 22 T. Ampii] appii — 23 abhorrerem] aberrem — 24 quam] quanquam — 25 consilium meum mutarem — 31 Q.] que — 34 fidiissime — 35 omnibus] *Immédiatement après ce mot commence la lacune qui ne finit qu'à IV, 3, 4 (54, 44) devant la seconde syllabe de co-lat.*

P. 55, 4 dedisses exemplo — 7 sepius epistolas — 8 nec nosco nec] non — tu per iocum] cum *précédé d'un blanc de 7 lettres.* — 10 admodum] adeo — eranetear — 11 epanetomenoc — cedo] de — 12 scribis hoc *om.* — 16 aliter] etiam — 18 perclusa — fidiissimo — 19 et *om.* — 20 tui] ui — 22 ipso *om.* — quod tu *om.* — 23 doleat] doleam (t *gratte*) — 26 saluti — etiam hercle — 28 armis civilibus diceptari — 29 esse actum] factum esse — 32 Marcello] m. marcello — ne omnes — 33 autem *om.* — L. *om.* — 34 C *om.* — 36 speciem] sperem — 37 antea — 42 Cæsari *om.*

P. 56, 6 vitiis] uitus — 8 servus — noster et summa — 9 tam] tunc — 10 discessione — 12 huiusmodi — 13 te *om.* — 14 ceteri et] cæsare — cetera sunt eiusmodi — 16 tibi] tibi. Vale. — 18 SERVIVS] Servilius — 20 quam *om.* — 23 mirum — confiteri — 27 scribere — 28 quo] quod — 29 ea perspicias... 31 non minus *om.* — 33 addito *om.* — in *om.* — 36 hisce] hiis te — 37 esse *om.* — 39 invitare] in (ou im)mitare — 42 diligere — tuos *om.*

P. 57, 2 apparente — 3 Quod. — 6 attulit *om.* — 7 tibi] mihi — 8 Megaram versus navigarem] megarem — 9 Megara] non megare — 11 dirupta — 12 Hem] hen — 18 populi romani] p. r. — 22 hisce] hiis — ac] ad — 23 tua persona *om.* — 27 tu *om.* — 29 precipieris — 20 medicinam — 32 subiace — animo — 35 amor sensus fuit — 41 ad te *om.* — 44 re *om.* — adipisci.

P. 58, 3 cognosco — 7 SER.] servilio — 10 colendo — lectis]

letus — 12 et] *S à l'encre rouge, dans un espace de 5 lettres* — 15 licet] scilicet — 19 opprimo — 21 in] non — Q.] que — 22 L.] lucius — 23 M.] marcus — 25 consequbamur — 32 cum frangerem] confrangerem — 33 cogere] *est dans T* — toleranter] que tolerantur — 35 consensisse — 39 a] de — 41 maior... afferri] maius mihi solatium afferre ratio.

P. 59, 3 commentetur — 8 quiescendi. Vale. — 11 consilio adhuc — 12 non] ne — ea te] etate — 17 te eum — maiorum — 21 quoque] que — 22 neque *om.* — 28 sapienter — 30 idem] quidem — in duo *om.* — 32 hique] hii qui — victos se esse — 36 iudicatum. Sed habet ista] duceres illud pertinacis — 41 tamensi:

P. 60, 1 qui si] quasi — 2 esse — 3 cuicumodi] huiusmodi — uidere — 5 nonne... sine] non me maius — 10 dissipari] dispare — 11 perpetuo — 23 unumque] uirumque — 28 et ad] ut ad — tui] tua — 29 omnia] iam — ea] causa — 30 vel tu] multum — vel censuisse *om.* — 31 benivolentia — 33 reque principem] rei. p. — cedendum — 34 ad] id ad — 37 favet] fauis — 39 ergo *om.* — 40 coniunctioni] coniuncti omni.

P. 61, 3 litteras ad te *répété* — 2 declaraueramque quo — 6 tuus libertus — 7 eum... 8 litteris *om.* — 9 in ea re] meares — 14 id est] id — 16 id vitii] inditii — sententias — 21 censemus communem magis — 23 consulatu — 26 aetas non saepe — 28 impacientioresque — etiamsi... necessitate *om.* — 30 arbitrio *post* vicit — tu esse non — 31 tunc quidem quoque — 35 finis] suus — 36 et in factum — 39 nullus — debet quam patria — minus diligere — 40 miserari — eam diligere multis — 42 esse — 43 *le premier* si *om.* — sapiens.

P. 62, 2 uidetur — ne... 3 sit *om.* — 9 tuas *répété* — 13 enim *om.* — 14 sub ueteri — discessio — 15 nisi *om.* — 18 quam in primum — id *om.* — valeret] ualere et — de *om.* — 19 quod — 20 tu] tua — velim *om. avec un blanc de 7 lettres* — 21 te *om.* — 25 C.] consul — 27 obsectaret — 28 nostro — 29 quemadmodum... Gratulatio *om.* — 30 ab *om.* — 36 et *om.* — 38 ut *om.* — re] te — 40 SERVIUS... D. *om.* — 41 nobis — 42 quoniam] qui — visum *om. avec un blanc de 10 lettres* — quoquo] quo.

P. 63, 1 haberet et nos — 3 cumque — 4 cum *post* digressus — eo consilio] in consilio — boetiam — 5 Maleam in] kalendas maias — 6 post tridie] tertium — 7 horam decimam — P. *om.* — 8 familiaris *post* eius — M. *om.* — 9 a ... familiare] apud magnum cilonem familiarem — 12 Magium *om. avec un blanc*

de 8 lettres — 13 uti ... coegi] utrum medicos ei mitterem. Itaque medicos coegi — 16 vir clarissimus] u. e. — 18 pepercerunt — 20 paucos — 23 quæ] quod — 24 curavi ei ab — 27.28 gignasio — 29 postea quoque — 31 *le second* pro om. — 32 D. pr.] II. — 36 nulla] ulla — 37 enim om. — 39 quid tibi tale.

P. 64, 4 enim om. — abiectus] affectus — 8 nihilominus] nihil — 13 nec om. — 14 etiam id ipsum — 17 his] in his — 19 iis rebus om. — 20 cum] tum — 22 nullam om. — 24 P. Nigidio] pernigidi — 26 possim — 29 illo — 35 es] etiam nos es — 37 uideo — 40 iratior] irrectior.

P. 65, 2 crede] credere — 5 meus] omnes — claudit — 9 meum] mecum um — 10 hac] ea — 12 ea] eam — 14 colligas — 14 et quæ accident ... 15 optime om. — 16 Ego] Ex quo — 20 CN.] G. N. — 21 Corcyra] concrete — 27 relictum — 32 meum] me cum (*le c gratté*) — etiam] etias — 34 ego om. — 38 haec om. — atque] et — 40 egeram — sed ego tam] quod ego tamen — 41 novi] nolui — 42 nihilo] nihil — 42 res om.

P. 66, 7 expertem fore] expertam infore — altero — 8 unquam — mea] me — 11 quidem] quid est — 12 certiore. Vale. — 14 M... PLANCIO om. — 15 perbreves] brevis — litteras tuas — 21 ne quo] neque — 22 non om. — aut propriam fortunam *répété* — 23 et] aut. *Restent deux lignes blanches au bas de la colonne.*

v. *Table des lettres.* Tullio ciceroni. Incipit ad q. metellum et ceterarum. || M. tullius m. f. ciceroque marcello f. caleri procons. d. || Q metellus nepos salutem. d. m. ciceroni. || M. cicero s. d. q. marcello cōns. || M. cicero salutem dicit c. antonio. m. f. imp. || M. cicero. s. d. p. sestio. l. f. procons.

P. 66, 29 absentem me] absente — læsum] lusum — 32 subleuari — Nunc *post* uideo — 33 quibus] quo quidem.

P. 67, 2 administratis — 3 nobili — 4 ab re — abducet. Vale. — 12 qui om. — 13 a te... 14 impetrasse om. — 14 ea quæ] que — 17 a] et — 21 quæ] qua — 22 Hoc om. — 23 que om. — 24 in om. — 25 cupissem — 26 ingenuo — 29 mutuum] mutuo — 31 si hoc sidicam — 32 uideor — 34 contione] contentione — 35 cepissem — 36 supicari — nil — 37 illo] ea — sortione — 39 meam om. — etiam in] etiam non — 41 prescriptione — 43 egerim om. — contionibus] certionibus.

P. 68, 1 rebus om. — 2 respondi sed — de conciliata — 3 nostra gratia om. — cur reconciliatam] conciliatam *précédé d'un blanc de 7 lettres.* — 5 oppugnari ... 6 tuum] oppugnatum — 14 CN.] G. N. — perspexeram om. — 16 infimo] aliquo

— 20 nihil mihi — promitteret — 21 item] id est — 25 animum advertisset — 26 causa adiciendi — 27 consensus — 33 A. d.] ad. — 35 quicquam — deliberarius — 37 restituissem — 41 et om. — 42 non me] nomine — 44 si] sed.

P. 69, 1 est] sit — acerbissimam — 4 debui] potui — 5 senatus — 8 ita] ista — 23 ab om. — 24 homines — 25 ne om. — 26 eum om. — 27 nollum — præscripsi — 28 et commune om. avec un blanc de 8 lettres. — 32 Quinti] que — Pomponii] pompeii — 34 te om. — 41 ut tu me conserves.

P. 70, 3 sin] si — 9 commendatias — 10 ualorem — 12 Pomponius] pompeius — 15 Pomponio] pompeio — 22 ex Pomponio] expomnio — 26 Ego ... 27 sum om. — ductus — 28 maius] amplius — 30 sententiam — 31 ipsi — 32 ita om. — 37 F. om. — 39 quanquam] tanquam — 40 tenebamus — 41 misisses non sur une rature.

P. 71, 1 tam] tamen — *Les mots « valde esse mutatam » ont été écrits sur une rature.* — postea qua — 2. 4 Q.] que — 9 hs om. sans blanc — 11 coniurationis] curationis — 12 a me om. — 14 omnino] omnis — est om. — 19 commonui — 21 magno] magna — 25 quantam] quam — semper pro omnibus — sed] ut — 26 percussos — 27 quas om. — 32 quin si] qui nisi — 33 conciliatur adjuncturaque — ac] at — 36 le premier et om. — causa agratulationem — 38 verebare.

P. 72, 1 tantaque] tanta — 2 maiori ... 3 multo om. — minore — 6 P. F.] f. p. — 7 quantum ad meum — 8 agendæ — 9 quod silentio] consilio — 11 quantum — in om. — suscepi qua — 14 reddi — 20 cuncta om. — 22 consiliis monitis om. — 32 interciderunt — 33 ea cum om. — 35 re publica — amicitiam (om. que) — 37 esse om.

P. 73, 1 marco benivolentiam — 3 parentum — 5 le premier esse om. — 10 mea om. — 13 ipse a me — 14 hominem] hominem omnem — 15 auctoritate post gratia — 16 utantur om. — 17 quoad eius] quod eis — 20 Patinius — 21 E. E.] E. — 22 vaticinius — 24 vincere om. avec un blanc de 5 lettres — 25 potissimorum — 27 non prosternat ... 29 muneris om. avec un blanc de deux lignes, où des mots ont été grattés — 31 mehercule — 35 miseriam — anagnostes] ante annos III — 38 Dalmatiam] almatiam — 39 A. d.] .i. D.

P. 74, 2 Patinius — 6 caltilio — 7 deprecationes digestissime — Apage te] ea per agite — 7 Sex.] sexus — 10 ingenuo — abripuit — 11 semius — 12 cepit — 17 me hercule — os om. — suffectus] effectums (sic) — 18 faciam omnia om. — 19 ea om.

— 21 opus] tempus — 22 rebus *om.* — vero *om.* — 23 expectandam — 25 ipse — 28 *se continue avec la précédente* — 30 vi] in — *pas de signe de lacune* — 31 maxime — 34 rogo si *répété* — 36 Nonis] d. n.

P. 75, 4 Cum Sura *om.* *avec un blanc de 6 lettres* — 8 neque tamen paruum — 11 si amas me — 12 De dalmatis malefaciunt — 13 tibi *om.* — 18 deterruit] destruit — 26 monumentis] non inmentis — 27 vivi] tui — 30 rerum *om.* — 32 res *om.* — 38 se iungeres — 39 interest *om.* — 40 venies — et] ac.

P. 76, 4 eum *om.* — 5 gnaviter — 6 ut et] ut — 8 flecti] deflectum — demonstramus — 13 creditum — 19 nostri et uarietatem — 20 plena — 21 tuo ... retinere] te scriptore tenere — 23 non *om.* — fuerunt *changé en* fuerit — 24 segura *om.* — 26 misericordia] mia (*avec le signe de er au dessus de l'i*) — 27 ille] illud — 28 commiseratione — qui tum] Quintum — 29 percontenti — 30 æquo] atque — 31 fugam reditumque — 32 Etenim ordo] tibi enim credo — 33 at] aut — 35 excluduntur — 40 ne ad cenatiunculam — 41 cum] quam — 42 tu is] tuus — qui qui] quicquid.

P. 77, 3 commendabo — 5 cum] tum — 9 fictam tam imaginem — 14 timolenti — 17 in sigeum] ih sigetum — 19 imperititi — Hector ille] hoc corille — 21 Quod] qui — quæ] qua — 22 quidquam] qui cum — 24 et *om.* — 26 ipse — sese *om.* — 27 et] ut — reprehendum — 28 denique] etiam — 29 verecundiores] ne recondiores — 31 ipsi] ipi — 42 interea] in terra.

P. 78, 3 L. *om.* — 4 prudentiam — 7 statuo] autumo — 13 sepius hoc — sed *om.* — 14 potuisset uis — 20 similitudinesque eæ] similitudine esse — 21 vetabunt — rei publicæ] de r. p. — 22 te *om.* — 23 quid est] quidem — 31 omnium] omnibus — 33 gessimus prestitimus gessimus enim — 39 adducam — secundæ] sedere — ornantur et adversæ — 41 uolumus — 42 coniunctione — iisdemque] hiisdem — fruemur] feruemur.

P. 79, 2 L. *om.* — 3 si vales ... valeo] s. v. b. e. u. — 4 viderem] uidi — 5 discesseram — 6 hinc] huic — 7 cum] eum — consueuisti — 9 et luctuosis] eductuosis — 10 nunc] non — requietem] requiem — 12 sicut hinc discesseras] indicas — 13 doles] dolore — 14 concedas — 16 intelligis — quas elevare — 20 convinctum — [et] ad] ac — 23 Nunc] cum — iste e contrarie — me conturbant] ne perturbant — 30 tu *om.* — 31 re *om.* — 35 maxime] permaxime — 36 patria — deest] est — 38 tusculato.

P. 80, 9 ea *om.* — miraris] miserearis — 10 delectari — 13 id

om. — 14 *ut om.* — 16 *est enim* — 20 *accommodandus* — 24 *moerore]* dolore — 26 *consolatio post* pervulgata — 28 *esse minerimus* — *præposita* — *ut]* *ut in* — 32 *uobis* — 35 *probatio* — 36 *non receperunt* — *his om.* — 38 *si tuarum rerum]* *assiduarum rerum* — 42 *in qua si]* *et quasi.*

P. 81, 1 *dicenda* — 2 *uidetur* — 5 *probat* — 8 a] *ab* — 9 *tibi unum hoc om.* — 12 *non]* *nunc* — 15 *dilexerit* — 16 *eum]* *cum* — *privatis]* *pro privatis* — 19 *nunquam* — 20 *imbecillo]* *bello* — *modum fecerit om.* — 24 *sin]* *si* — 25 *atque amicissimi om.* — 33 *vero et]* *vero.*

P. 82, 3 *officiis om.* — 4 *dixi* — 5 *le troisième et om.* — 7 *potest om.* — 10 *ne vere]* *neque* — 13 *dedisse]* *cepisse* — 14 *ne refricerem* — 15 *facias* — *si]* *si in* — 16 *minus om.* — 17 *complectuntur* — 19 *ceterique]* *ceteri* — 20 *semperque pendemus om.* — *amici* — *conscientia]* *scientie* — 24 *et virtute]* *uel uirtute* — 28 *fabio* — 30 *tuli iam diu* — 32 *præbeas]* *te præbeas* — 33 *sumus* — 35 *le premier homines om.* — 39 *tecum iunctissimos* — *cumque]* *quamque* — 42 *potentia.*

P. 83, 5 *cicero]* *Micicero* — 10 *quo]* *quod* — *tuum om.* — 13 *et]* *ex* — 15 *fortes]* *fortassis* — *ac boni viri]* *achoni ui* — 18 *potest om.* — 20 *tali tempore...* 21 *officii om.* — 25 *habere* — 27 *res post profecto* — *Quid]* *quod* — 28 *ii om.* — 30 *quare]* *que* — 35 *ruffo* — 36 *Quoquo]* *quo* — *tecum venisse si* — *constituras* — 38 *uoluisti* — *me misisses]* *meminisses.*

P. 84, 1 *le second aut om.* — 2 *dein...* *rationum]* *de uisitationum* — 4 *quid* — 5 *lege om.* — 6 *que om.* — *referret* — 16 *negotii darem quam dedi. Illud* — 17 *certum* — *iudebat* — *loadicensem* — *apamensem* — 19 *collatasque* — *huic primo loco primum* — 21 *tamen]* *ita* — *pro relatis]* *prolatis* — 22 *quamobrem de uolusio (sans signe de lacune)* — 23 *id om.* — 24 *C. om.* — *transferri* — 26 *hs.] ff—xxx... hs. om.* — *curata]* *creata* — 28 *privasset* — *quod om.* — 35 *rem om.* — *ne cogitatam om.* — 36 *multi* — 37 *gravibus* — 38 *ratio est]* *ratione.*

P. 85, 3 *Lucceio]* *lucei* — 4 *est post actum* — *actore g. n.* — 6 *ut quam tua deposueras* — 9 *dato* — 11 *adscripsi]* *adscrib (avec une barre sur le b)* — 12 *quoniam]* *quod* — 15 *quidem]* *qui* — 16 *hs.] sextercius* — 18 *si om.* — *parum gravisum]* *gavisum* — 19 *ego om.* — 21 *pecunie exactu* — 26 *ratio me* — 27 *mihi om.* — *deferendos om. avec un blanc de 7 lettres* — 28 *triginta]* *xxx.* — *rationem* — 29 *molestum* — 32 *enim om.* — 33 *hs.] sextercius* — *de quibus om.* — 36 *iam om.* — *decessimus* — 37 *quidem]* *quod* — 39 *tum om.* — 40 *de hs. centum om.*

P. 86, 1 epistolæ per *om.* — illud *om.* — 3 deposuisse] potuisse — *hs.*] ff — 4 iniquo] in quo — 5. 7. *hs.*] ff — centum] cum — 7 centum *om.* — 8 existimationem — 9 locatum — 12 valē *om.* — 18 omnino] communia — 19 Etenim] ut tu enim — maior esset — 22 cum *om.* — 27 Itaque] ita quo — 28 etiam] et — 31 nunquam] nunc — 34 quam illum... 35 effeceram *om.* — quavis tuta] quamvis tota.

P. 87, 2 iuvit] luit — 4 fere, qui] fere quique — 8 debeamus — 12 horribile] inhonorabile — 13 posse *om.* — 15 uidendus — te] tu — 18 *Après servias, 2 lignes 1/2 en blanc. La table des lettres du livre VI manque.* — 22 ubivis quam] ubi unquam — 23 quin... 24 esse *om.* — 27 cogunt — 32 tu] tum.

P. 88, 4 suæ] tuæ — 4 ab altera... 6 interitu *om.* — 6 certe — 9 multi — 15 fortunas] for (*à la fin d'une colonne*) nas — 16 uidebatur. Sed qui — 17 tam] tamen — nobis *post* esset — 19 ita] ea — animis] nimis — 20 putaverimus — 24 substatē — 26 ueniebant — 32 nostris *om.* — 33 divinabam *om.* — 34 præsertim] propterea — 39 quo me tum] quod mecum — 42 nec] nunc — aliqua] reparata — 43 sis] si sis — affliore — 45 ea *om.*

P. 89, 1 Ser.] fr. (= frater) — 3 rogati — 6 Ego *om.* — 7 debeam — 9 quin] qui — 16 absim *om.* — ut *om.* — 20 opnabantur — 23 receperis — 24 adiuvisi — 29 civi] cui — 33 spes] spes — 37 et ubi] aut tibi — quos scribam.

P. 90, 5 video] uidero — 7 diuinari non potest — 8 cum] tum — 9 vel hæc] hec — 12 tum] non — 13 dixit — 15 aliorum *om.* — 16 quam] quem — aut eorum] auctorum — aut... remanserint *om.* — 18 teuti] vite — 19 dumero] duro — 20 τὰ γκεκαέναι — 30 uidetur — 31 non ... quid] non quo sed quod — 38 quam] cum — 39 uideo.

P. 91, 9 maiori — ferendum] *fe suivi d'un blanc de 6 lettres* — 12 putaremus — 17 ibi esse] ubi est — quod] qui — 18 malis] aliis — 20 si] etsi — 23 consolatio est] consolatione — priusquam — 24-25 mea diuinatione — 28 etiam] iam — 29 acta iam] ea — suo *om.* — 30 vetat in eo] mea — 39 magnæ tibi] magna.

P. 92, 4 cecinæ — 5 tuum uidi uideo autem — 9 libet — 10 tuæ *om.* — maxime et cure sunt — 16 puto] putes — 17 ut *om.* — 20 ipso] ipsam — 22 accidunt — 23 me hercule — 24 ne] nec — 27 tibi *om.* — 35 cicinae — 37 parium] partum.

P. 93, 1 tibi *om.* — 2 et se dimissem — 4 id argumentum] in argentum — 6 sapientissimi at] ad sapientissimum ad — 9 de

cuius] decus — 11 putarunt — 13 Etruscæ] mira tusce — 15 quam] Nam — 17 tum] tamen — 20 nunquam — 21 exeuntis — 22 plurimi sunt] plurimis — non] ne — 24 disiunctione — 26 tum] tum etiam — 28 clarus in] inui — 31 tam] tamen — 33 monitorum] quo monitorum — querelarum] que *suivi d'un blanc de 6 lettres* — 34 iniquissimam] nequissimam — 35 nam si is — quam] quoniam — 38 manente in se quoad.

P. 94, 1 divinationis] dominationis — 3 ocinis — 4 sonituus — 6 autem *om.* — quedam — 7 dico — 9 libro *post* tuarum — 12 Etruria] et rura — 14 irasci] nasci — 16 intellexisti — e quo] ex equo — 17 intelligite hominem — 19 cuivis] cuius — 21 Nollet — suum iam — 23 melius] potius — 28 cassum — 30 censebat — 31 civili — 32 muta — 34 notati non] notari — 35 quod] quod — 37 sumpsisse — 41 te *om.*

P. 95, 10 valebo tibi] conciliabo tibi — ut conformitudine — spe] sepe — 19 qua ... re *om.* — fato] facto — cum mendum *om. avec un blanc de 11 lettres* — 20 litura] littera — stultitia] — multet — 22. 23 quin] qui non — 24 optaret — 29 fugiens — 30 incitatum] mutatum — 33 vero] modo — 34 firmitati — 35 Ac] an *corrigé en* at — 39 scholarum — 41 paras — scribendum — 44 animo.

P. 96, 5 anges — 7 facit — 8 calumnia] calupniator — 11 atque ad excellens — 12 offerret — aut ea] antea — conditionem — 14 De ... quanquam] Dea si attico ita nequaquam — ut] aut — 15 uideas — 18 in te *om.* — 20 exitum] effectum — 21 apud eius] ad eius — 22 non *om.* — 23 id magnum] id id magni — 24 esse] est — in miseria] miseriam — 25 in amicitia] inimicitia — 26 consuesti] consueueris — 27 sperant] parant — 28 ne] ut — 31 caeciace — 33 ianuarii — 34 illi] illa — 36 aut] ut — 37 esset] esse vel — eorum animos] etiam negare — 38 rogationi ** potius] rationi potius quam rationi — 40 ut esses] te esse — quo aduelles — 41 cognouisti.

P. 97, 2 mihi *om.* — a *om.* — quid] quod — 3 subsideas — ad *om.* — 4 cum ratione — 5 diutius] adiutius — 10 confecta] perfecta — 11. 16 furfano — 14 mea] me — 17 placui — 18 gessi egessi — 21 furfano — 23 pater — 25 probitatis] bonitatis — 27 nullo ut] ut non ullo — 28 sit] est — 29 possum — vides] ut des — 30 cognoverim — quid] qui — 31 sentires — ut *om.* — 32 es] esses — 33 commendatio — 34 potes. Vale. — 37 quanti te] quanti — me ... 38 fieri *om.* — 39 potius casus.

P. 98, 1 recuperas — 2 postumo leno — 3 sæpissime] sapientissime — 4 me tibi patefeci — 10 tui] tu — 17 auditus — 19

sermonibus eorum — 21 magni *om.* — 23 existimem — 24 futurum antea *sans interruption* — 26 est *om.* — consolationem — 28 quamque] quam quod — 30 scio semper — 33 et *n'est pas omis* — 34 usus — 36 quotidie *om. avec blanc de 6 lettres* — 39 leuius.

P. 99, 2 quam qui ... 3 intelligere *om.* — 4 et *om.* — 5 quod *om.* — te *om.* — 9 dolobellam (*et de même partout*) — 10 esse] eius — 12 hoc] in hoc — 19 tum] tam — 20 esset] esse — 21 grata est eaque te] graue aque re — 23 sironem — 26 appio — 31 tui] tu — 32 permissa — 26 Balbus] albus — 38 peniteret et — 42 qui] quia — 43 Tillius] illius.

P. 100, 9 verum] sed — 10 ablecturum — diploma — 11 Epuleiae] epistole — lacrimaeque ... tuæ *om.* — 12 a] ad — adessent — 13 quare] quam — e re *om.* — 15 perscribi] perscripsi — 16 atque sapientem *om.* — 19 mihi *om.* — 24 uictus ut sapiens — 25 consumas] cum summa — 26 memoria — propendis — 29 uobiscum — 30 unum] uirum — 31 usi] uisi — 32 etiam] et — 33 de] a — 34 sint] sunt — 36 M. Cicero — 37 me *om.* — 39 facerim.

P. 101, 1 *le premier* et *om.* — 3 tum] dum — 5 *le troisième* et *om.* — 6 sit] si — 7 fit] si — 10 vellem — 11 conflictum — 14 velim] vellem — 15 possem] non posse — 16 debeam — 17 commodis — 22 de *om.* — atque sensisti *om.* — 23 nunc] cum — 24 quaecumque] quæ — 31 petitur — 33 *le second* ex *om.* — 37 est] sit — 38 idem] quidem.

P. 102, 4 hac opinione] opinionem — 8 supplicabo Vale — 10 basilio — 16 repeterent — 18 contemptus — ero] eo — 20 intermoriturum] moriturum — existimas. Vale — 24 tum] cum — 35 quid facerent — 38 senatu.

P. 103, 1 novi] non — 2 paci aeti — 4 eius *om.* — 7 De *om.* — pro *om.* — 9 communicari — 16 iam impersonare — 20 delectant — 23 quare] quia — 24 prius] ubi prius — 24 nos quam] noscam — 25 habet more *ἡγεμονικῶς*, et cetera — 31 ea *om.* — 34 appio — 37 intimorum *om. avec blanc de 5 lettres*.

P. 104, 1 Asturæ] ad ture — 2 veniat. Vale — 4 toranio — 6 brevior] breviter — manebo — 7 operire — quoad scire] quod adscire — 9 non quantivis] nonquam vis — 10 cum certi] contenti — istinc] istum — 11 adventibus] adeuntibus — 12 quæ] quæque — 19 sit *om.* — qui etsi] et qui si — 20 et id] sed id — 23 timere — 25 tiranio — 28 commorabam — 33 ne venirent — 38 et *om.* — 39 hac missa — 40 voluisse.

P. 105, 1 aliquando *om.* — 2 solitudines — 4 esse] est — 7

futurum. Vale — 12 omnibus rebus — ne quid suaderem — 13 consilium *om.* — ne quid — 15 inanes] inunis — 16 nullis — 17 potuisse — 18 vivendi] vincendi — 19 quæque] quaque — 23 pari te] parte — 24 fuistique] fuisti — 25 ex te] de te — 26 sapientis viris — 27 coniunctos] cum uinctos — 28 plurimis officiisque misisti — 31 arbitror — 35 arbitror — *après vale deux lignes 1/2 en blanc.*

P. 106, 3 aliqui] aliquid — 11 Misenum] senum — 13 communi minossenus omni — 14 ipsi — comparas — 15 ea que perpe- cienda — quæ [scilicet] Sp. Maecius] que .s.p. maetius — 16 si quæris] sequeris — ludi] laudi — 18 ii] hiis — decessisse — 19 noster] noster est — 25 in Clytæmnestra] moli temestra — 26 traiano creterrarum — 29 tibi quidvis] quid tibi vis — 32 ludos *om.* — nostro.

P. 107, 6 imbecillis — laniatur ... bestia *om.* — 8 novi] non — 11 quandam — 12 ego] ergo — beatus *om. avec blanc de 6 lettres* — 13 in *om.* — cannii — 16 cedebat — *le premier et om.* — ambitio] habitatio — 17 non *om.* — 23 tuo *om.* — 25 ut plene exsolvar — 26 te ipsum qui] et ipsum quod — commen- tares — 28 tuæ] nostræ — tueri — orbire — 29 lectula — ad te *om.* — 33 sin] si — 35 dilectionis — 39 potissimum] doctissimum — ueniret quam plurimum — 40 quo] quod.

P. 108, 2 ueniat — 10 quam ... 11 hunc *om.* — 12 omnes res publicas — 14 stare *om.* — animi *om.* — me] mei — 15 di- ligerat — se] si — 17 qui ausi] quia iusi — eum] enim — 18 lecti] leti — 27 quin *om.* — 28 a. d. III.] adter. — 28 Maias] mai — 34 factu *om.* — 38 loquor] locorum.

P. 109, 2 nisi] non — 3 nullus imperator] nullius imperii — 4 tirones et collectio cum exercitu — 10 exsilio] in exsilio — 12 iis *om.* — 15 est *om.* — esse *om.* — 20 esse] est — 28 tantum *om.* — unus] unius — 31 si hæc] hec si — 32 me *post* mitile- nas — 36 putent] putem — 37 certe — 39 fortasse... 40 longiorem *om.* — 43 M. CICERO] cicero — 44 Cumanum] cuius manum — 45 *le premier te om.*

P. 110, 1 tum] tamen — hic *om.* — 2 post una *om.* — 3 die — ut valeas *om.* — exspecta] specta — 8 me ... quæ ad *om.* — 11 pompeio — 13 profectionem ... tardare *om.* — 14 velle *om.* — spectare — 16 quidam mirificus — 18 balba — 19 Orfium] idfinium — 25 mi] me — sic] si — 29 inepti] epti — 31 singu- lari — 32 illius — 33 libertatem — 34 gloriose — 36 pudiusculi.

P. 111, 5 cum in aliquo — iuditio — 7 profectus] affectus — 8 ignoscimus — 9 habebat — 12 patriam — 15 canere — 18

non quit] nequit — 22 commendare] cons. dare — 25 a Quinto] aque — 31 liberalissimam — 32 ut tibi] *répété à la fin d'une page et au commencement de la suivante* || 35 esse propter familiarem — 38 studio — cognovi praeproperam *om. avec blanc de 17 lettres.* — 40 contempseres.

P. 112, 3 istam] tam — 6 debere. De eo] deberodeo — 10 ad te *om.* — 11 quod cum Quinto] quod cumque — 12 quo mitterem] committerem — 14 occupationem *om. avec blanc de 6 lettres* — 16 quid — 17 Cn.] c.n. — 18 Cn.] en — quidem — 19 inuitavit — 25 sapere] sperare — 26 tantam — 27 redeamus — *le second te om.* — 28 accersitum — non *om.* — 32 luculentum] lentulo — 33 qui sagis] quid agis — 36 nature — notandi — 37 essedarios *om. avec un blanc de 11 lettres* — 39 iam] tam — 40 inter miseriam.

P. 113, 2 quid] quod — 6 possem — esse te — 7 nihil] mihi — 12 aut consilio *om.* — re iuvero] rei iure — 15 prefectus — 19 ecquid] hec quid — 21 consului — 22 si] sit — fit] sit — 24 inaniora] in amore — 26 rettuleris] reiuleris — 27 abfueris] attuleris — 31 praecipio] pretio — 32 tuas] meas — 34 quæ vis] qua eius — 37 trebratio — 39 Pansa meus] pansemus — 41 non placebas] complacebas — Zeius] zens.

P. 114, 4 statuatur in commune dividendo — 7 memini — 8 ~~ταειρεεεα~~ — 9 est] et — modo] modum *ou* modo — 14 uidere — 15 arbitrare — misissem — 17 ulla *om.* — 19 audi... mi] Aut id est a me — 20 gloria *om.* — 21 quis te] quisque — 22 qui] quia — 23 inuitium — 26 consertum] consenserunt — magis ferrorem repetunt — 29 in *om.* — Qvo] quod — 31 nostris — trevires — 37 vectius cirri — 38 mihi nuntiarat] nuntiaret — 39 lautus es *om. avec blanc de 6 lettres* — grave — minus multi alii iam (*ces deux derniers mots avec les signes de la transposition iam alii*).

P. 115, 1 cause — nostri] me — 3 perlibenter] perhibentur — 5 æquius] equus — 7 perdiscere] perdis cause — 8 cum] tum — 13 pingit — 17 Quod] Quam — mutii — hominis] hominis et — 22 S. D. *om.* — 24 rabosulas — sat] at — 25 nimis] minus — philoteorum — 26 iniectus — 27 non] cum — 31 velle meum — 32 ecquid in] hec quidem — 33 plane] plene — 35 stoici] fisici — cælo] zelo — possunt — 36 videro Qui] videbunt vi.

P. 116, 3 et Quinto] eque — 6 interdum ut pace — dixerim *corrigé en* duxerim — 7 militari] milita — autem] aut — 8 alienissimum est] alieni sumus et — 9 sic *om.* — 11 nullum] ullam — 13 voluptate] voluntatem — 14-15 ex ... tua] et adolescen-

tiam tuam — 17 quoad] quod — 18 ea] mea — ratio est] ratione — 21 ut] aut — 22 ita] grate — re] rem — 23 esse] est — 24 nactus si me] nactissime — 25 si *om.* — forte *om.* — 26 tibi] ubi — expectatio — 31 Q.] que.

P. 117, 2 quam *om.* — 3 causationes — 4 chirographi mei] cyrographinici — 6 epistolas] epulas — 11 fieri *om.* — 12 tecum *om.* — 15 afuturus — 16 pompeino — M. Aemilii] metrilii — 19 maximam ranuncolorum se *om.* — 20 quam *om.* — 21 conscindi — 22 conditione — 23 tu] tua — 27 vide] videne — 28 subnegaram] subrogarem — non tribuere — 29 absentem — Velia] uel iam — 30 topia — aristotile — 31 misi] amasi — regio — 32 plenissima — sin] sint — 36 nonnunquam] unumque — 37 per te] perite — 39 nos te] nocte — 40 sextiles regio.

P. 118, 6 aedificationem] efficationem — 7 est mihi vilior — lupercar — 9 atletem — 10 lutum — 13 perfugium *répété* — 14 salubria moneo — 17 νεκρω. νοσι. περι. το. α. γ. α. φ. α. σ. ι. α. c — 26 turbilie — Q. Caepio] que capio — edicto] dicto — 28 Ofilium] officium — 30 mi Testa] me teste — 31 P. Tilio] p. filio — 37 recte *om.* — Itaque] ita — 40 M'.] M. — 41 sceuale.

P. 119, 2 fabio — 4 auiani — 5 nomina] omnia — cum venisset] convenisset — 7 postularent — 16 sumpsisse — 17 Quid] Quis (*s sur une rature*) — 20 at] a — 21 tibi signa *répété* — 22 gignasiorum — 23 palastra — auctore — 25 felicius — 26 Aviano] amenio — possumus — destinare trapethephorum — 27 habeo — 31 Avianii] amanii — ex adria — mihi quædam — 32 Ea] eam — 33 istiusmodi] istius in omni — Sed tamen si] Si tamen — 35 vecturæ] nec ture — 37 scribi — 39 nicea — 41 licinium — 42 sorore ... porro] sororem meam posse — 43 vir *om.* — et *om.*

P. 120, 1 magrare — estimatum — 2 premium — 3 ut non] aut non — 6 egero ... scias] igitur faciamus si es — 10 fabio — 11 quoque — 12 te *om.* — 13 uoluntate — re. Cippius] rentius — olim] enim — 14 domino — Etsi] et — 16 Cæsar omnibus] ceteris — 19 quid succenseat] qui *suivi d'un blanc de 11 lettres.* — phame — causam qui receperam — 21 Sestio] sentio — 22 respondi id nullo — 23 quem vellet] cum uellem — 25 Sardos] sacerdos — 30 fabio — 33 ne nisi istum] ne sustum — 34 rideamus *om.* — τ. ε. α. ω. ι. α. c. α. π. α. ν. ο. η.

P. 121, 1 igitur nec] tibi ne — 4 gallio — 5 intestinis] intimis — 6 febris — 10 tum quod — 11 το. γ. ρ. kaka. arcen. τ. ε. p. k. a. τ. α. c. η. — 15 ac tamen — 16 α. ε. τ. ο. η. τ. α. — 17 lautieerrenataque — 18 helvellas] uel uiles — 20 α. ι. τ. α. ρ. α. (*le premier τ pointé*) —

21 hodie] eo die — 22 murænis] nullis — 24 istam — 30 cur] cum — 31 debeas — consulata — 32 te *om.* — restituas — tu] ut — sed tibi ... 33 dicis *om.* — 34 quærerem — 37 humanitatem.

P. 122, 4 multum — 6 peloponnes — patrem — mihi *om.* — 8 qui] quod — 10 licebat *om. avec blanc de 10 lettres* — 12 nos dedimus *om. avec blanc de 8 lettres* — 13 albam] alabam — 15 tu] ut — 18 tum] tu — solum a suis — erga me *om.* — etiam a meis — 24 etiam in nostra — 26 redeo *om.* — 30 χρῆσταις — κτῆσιν — 32 comparationales — perscripserit — 35 miliore — 36 commoda — 37 ad ver lubentes *om. avec blanc de 15 lettres* — deffigere — 39 duos — dealbari — 41 ...] iij.

P. 123, 4 hinc] huc — 6 næ] nec — 9 hora secunda — questoris — 12 hora septima — 13 camino — 17 Quid] qui — cetera] certa — 19 portam — 20 meo — 21 isto sum] istorum — 22 quo quisque] quoque — 23 græcia — 35 meas dari] dare meas — 36 multum tibi opus — 42 re publica] rebus.

P. 124, 4 num *om.* — 5 εὑρησθῆναι — 8 discesserim] dixerim — 9 le manuscrit finit entre in et me.

APPENDICE.

Dans son état actuel (j'emprunte ici la description de M. L. Delisle) le manuscrit de Tours commence par le second livre des premiers Académiques, à 2, 7 « sunt etiam qui negent. » Le cahier III manque et la suite des Académiques après 26, 83 « sed ut nimiam (sic pour *minuam*). » Le IV^e cahier (fol. 9-16) commence dans *de deorum natura* I, 37, 102 « [vere]amur ne beatus esse non possit; » le VI^e cahier manque; le texte du traité *de deorum natura* qui est interrompu après II, 63, 159 « quid de bobus loquar *quarum* (sic) ipsa terga declarant non esse *sed* (sic) ad onus accipien [dum], » reprend avec le cahier VII à III, 33, 82 « cruciatis et necatis. Et prædones. » Il se termine au second feuillet du cahier (f^o 26 du manuscrit). Puis vient, immédiatement après, le traité *de fato* qui se termine au verso du f^o 30 du manuscrit, 6^e du VII^e cahier et qui est suivi des *epistolæ ad familiares*. M. L. Delisle a remarqué que le copiste a eu un original où il y avait des feuillets intervertis dans le second livre du *de deorum natura*. En effet le manuscrit de Tours offre le texte dans l'ordre suivant (les chiffres romains désignent les différents fragments) :

I. f. 10 v° — 12 col. a. 1, 1 « que cum Cotta — 6, 16 quam Deum. » II. f. 12 col. a. 62, 156 « largitate — gignere videtur. » III. f. 12 col. b — 18 v° col. a. 33, 86 « ex sese perfectiores — 62, 156 que cum maxima. » IV. f. 18 v° col. a. — 24 v° col. b. 6, 16 « Etenim si dii — 33, 86 *nec ferant* (sic) aliquid. » V. 24 v° col. b. 62, 156 « largitate ... gignere videtur — 63, 159 ad onus accipien [dum]. » Or un manuscrit de Vienne du x^e siècle (LV dans Endlicher, V dans la seconde édition d'Orelli) qui n'a ni I ni II, ni le commencement de III, présente la suite de III, IV et V précisément dans le même ordre. Notre manuscrit dérive donc du même original.

Des quelques leçons que M. Chatelain a recueillies des Académiques et de sa collation du *de fato* il résulte que le manuscrit de Tours provient du même original que ce même manuscrit de Vienne ; il a même été copié sur un exemplaire où le texte avait reçu les corrections indiquées dans le manuscrit de Vienne. Il me paraît, dans le *de fato*, ne rien fournir de neuf pour la constitution du texte : il n'ajoute guère que des fautes au texte tel qu'on le trouve dans V. Il est pourtant un passage où T présente une leçon qui n'est dans aucun autre manuscrit et qui est digne d'attention. On lit (*de fato*) 10, 22 : « hanc Epicurus rationem (*la déclinaison des atomes*) induxit ob eam rem, quod veritus est ne, si semper atomus gravitate ferretur naturali ac necessaria, nihil liberum nobis esset, cum ita moveretur animus, ut atomorum motu cogeretur. Id Democritus, auctor atomorum, accipere *maluit* (magis maluit V, maluit igitur T), necessitate omnia fieri, quam a corporibus individuis naturalis motus avellere (avelle A 1). » Dans le texte des éditions *id* se rapporte à ce qui précède, à savoir *nihil liberum nobis esse*, et annonce en même temps ce qui suit, *necessitate omnia fieri* : ce qui a quelque chose de louche. La leçon de T, qui a un caractère d'antiquité, et aussi celle de V feraient supposer qu'il manque après *accipere* quelque chose comme « magis sustinuit quam a placitis deficere. » Alors on lirait ensuite : « maluit igitur necessitate omnia fieri quam a corporibus individuis naturalis motus *avelli*. »

Voici quelques variantes des premiers Académiques.

P. 4, 3 (Orelli sec. éd.) qui** dicere quæ] dicere que vel qui scire sibi.

P. 5, 37 vel e philone.

P. 6, 2 trecilius — 28 aiuntque gracchos — 34 xenophontem.

P. 13, 6 alia quasi] aliqua si — 8 ennoeas tum proleusis — 15 delucidius.

P. 15, 21 cumque esset — 26 credenda — 27 quos] quoque — 28 libram — 29 non *om.* — 30 oecin — 31 perspicuam non adprobare *om.* — 33 attingens.

Le *de fato* n'a pas de titre. Il est précédé d'une ligne en blanc, mais le copiste a écrit au bas de la page « Tullius de fato casus. »

P. 567, 1 (Orelli, sec. éd.) ethos — 3 ratioque] ratio — 6 per ydionaton — 7 logice — in illis] in aliis in aliis — 13 *le second* in *om.*

P. 568, 8 actis] acceptis — 17 quoniam] qui — 18 utro] ultra — obtio — 20 nostra — 22 suscepisse — 23 ad quod] aliquod — 24 volo ... gratum *om.* — 28 proinde ordine consideramus hii quorum in aliis — 29 ut] ut ut — 31 vis] avis.

P. 569, 2 claphita — possidonius — 3 sint — 6 hasce — 7 aut naufragum — 8 quanquam] quicquam — quidem] quid enim — 9 Icadii *om.* — preconis — 11 incdisse — 13 nihil *om.* — 19 possidonium — 21 persequamur — 22 videamus — 23 piturcosos — redundantis an aliis — 24 *le second* locum *om.* — 27 archesilam (*constamment*) — 28 isthmo] ischino — 29 Disiunge — longius] locos — 30 in campo ... quam *om.* — 33 at] atque.

P. 570, 5 si *om.* — 6 icirco — 8 res se — Nunc] Nec — 14 definitum] defunctum — constitum — stilphonem — 19 uinulentum — eo] eum — 24 addidit] addit — cachinnum] achinnum — 26 is] hiis — 27 a tantis] e tatis — 29 et (*sans rature*) — 30 qualibusnam] qualibet *corrigé en* qualibus — 31 theoremata — 35 vigilia — 36 dialetico.

P. 571, 4 eum] cum — 9 id *om.* — 13 aut si uerum — 14 dicit fieri] dicit — 17 corythi — id millensimo] amillesimo — ante] autem — 18 comprobabit — 19 habebis] habemus — 20 cartaginem — 21 esse non necessarium — 23 mari] matri — est *om.* — es] est — 26 e vero] neo in verum.

P. 572, 4 loquntur — 5 cum conexas — 6 possent — 8 cui] ei — 9 febre — dicent — in sphæra] inspera — 11 Non et] un (*avec un signe d'abréviation au-dessus de l'u*) et — 13 coniunctionem — 15 possum ... 16 erunt *om.* — 18 contemptos — 21 perydionaton — 22 inquiritur — 23 futurum non sit — 28 appareret.

P. 573, 4 magis] minus — 5 est *om.* — 5 quam ... 6 scipio *om.* — 9 quispiam — 10 feruntur — 13 causis a nature — 14 emanantibus] manentibus — 16 cohibentis] cohibent — 18 archon thepitharato — 19 *le premier* ita *om.* — accidisset — casurum] a serie causarum — 22 at qui] atque — 23 fati devinciunt] funde uinciunt — 25 enim *om.* — 26 auxioma —

30 aggressis — 31 primum si mihi — 33 qua — 36 auxioma.

P. 574, 1 etiam *om.* — 3 non teneat *om.* — et *om.* — 4 Epicurus de declinatione — 5 fati *om.* — Atque — 8 enim *om.* — 12 ut iam — 16 maluit igitur necessitate — 19 doceret — 21 possent.

P. 575, 2 sine ... 3 moveri *om.* — omnibus a physicis] omnes phisici — 18 aut] an — 20 causa ... serens] causarum series — 23 Capiet — 25 fuerunt — 26 erit] erunt — 29 casurum] causarum — sit] si — 31 incluse sunt in.

P. 576, 1 Etenim] nec enim — 2 hec enuntiatio veniat — 6 argos locus — agemus — 14 et eandem] eandem — 17 morbo non convalesces — 19 inquit *om.* — 21 sive non fecerit *om.* — 22 est] sit — 29 adhibueris *om.* — captiosum est tam — 33 premebatur — 34 calumniam *om.* avec blanc de 9 lettres.

P. 577, 1 est autem ... potestate *om.* — 3 ratione non — 20 ad divinationem dicuntur — 26 ducatur — 29 ei] et — 33 crassatori — diceretur.

P. 578, 2 abiaegne — 3 utinam ... 4 supra *om.* — 5 licet quorsum — 8 quorsum *om.* — 9 era errans] erans — et ferret — 15 efficit in cuius — 16 causa est — efficitur — 18 relinqueretur — 21 vero] uera — 29 neutrum] venturum.

P. 579, 1 igitur *om.* — 6 censerent] assenserit — 7 in qua una eorum sententia — heraclites — 10 onerarius — ferire] uenire — 11 animos — 20 est in] in — 35 ipsa — sint et in.

P. 580, 14 chylindrum, (*constamment*) — 17 uolubilitate — 23 quid ... poterit] quidem ad fieri poterit — 25 a] ac — 26 fieri *om.* — 28 moneat.

P. 581, 6 quoniam cum utrique — 7 omninoque] omniaque — 8 posset — 11 eveniat] ueniat (*sur une rature*) — 12 sed] si — 13 antecesserint ita ut non — illa — 19 a tē] ante — epicuree — 23 declinet — 26 non *om.* — ipsam atomum.

P. 582, 1 commenticias ... declinationes] *Tout ce passage (qui a été gratté dans V) n'avait pas été copié par le copiste de T, il avait laissé 2 lignes 2/3 en blanc. Une autre main, peut-être du même temps, a rétabli ces mots à la marge. — 3. Il y a probari dans les mots restitués à la marge, et non probare, comme tous les mss. de Cicéron. — 7 naturaliter. Après ce mot, 6 lignes de blanc.*

J'ajouterai ici une indication que je dois à l'obligeance de M. Taschereau. Il m'a signalé dans la correspondance de

Montfaucon XI, 68-70 (mss. français 17702) deux lettres du moine bénédictin, frère Maur Audren, à Montfaucon, où il est sans doute question du manuscrit de Tours. Il est dit dans la première (3 février 1723) : « J'ay trouvé le msc. de Marmoutier de Cicéron. Je l'ay fait examiner par un de nos confreres. En voici le detail que je vous envoie. (*Ce détail, qui était sans doute sur une feuille séparée, ne se retrouve pas.*) J'ay porté mes recherches plus loin par l'envie que j'ay de vous faire plaisir et de vous rendre service à vos amis et à la Republique des lettres. Je trouve dans le catalogue des mss. de notre metropole de St. Gatien n. 405 Tullii de officiis cum quibusdam versibus in fine. N. 408 Tullii de officiis. N. 424 Tullii opuscula. Je trouve de plus dans le catalogue des mss. de Saint-Martin de Tours. N. 33 Cicero de Senectute. Ejusdem somnium Scipionis excerptum ex libro 3^o de Republica. Voilà tout ce que j'ai déterré à Tours de mss. » On lit dans la seconde (1^{er} mars 1723) : « J'ay reçu votre lettre hier 20 février et je remis dans le moment le manuscrit de Cicéron entre les mains de la personne qui m'avait apporté votre lettre... Je souhaite de tout mon cœur que l'examen de ce msc. vous fasse plaisir et que vous en tiriez quelque utilité aussi bien que M. Walker votre ami. »

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES,
publiée sous les auspices de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique.

Fascicules publiés.

- 1^{er} fascicule : La Stratification du langage, par Max Müller, traduit par M. Havet, élève de l'Ecole des Hautes Etudes. — La Chronologie dans la formation des langues indo-germaniques, par G. Curtius, traduit par M. Bergaigne, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 4 fr.
- 2^e fascicule : Etudes sur les Pagi de la Gaule, par A. Longnon, élève de l'Ecole des Hautes Etudes. 3 fr.
- 3^e fascicule : Notes critiques sur Colluthus, par Éd. Tournier, directeur d'études adjoint à l'Ecole des Hautes Etudes. 1 fr. 50
- 4^e fascicule. Nouvel Essai sur la formation du pluriel brisé en arabe, par Stanislas Guyard, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 2 fr.
- 5^e fascicule : Anciens glossaires romans, corrigés et expliqués par F. Diez. Traduit par A. Bauer, élève de l'Ecole des Hautes Etudes. 4 fr. 75
- 6^e fascicule : Des formes de la conjugaison en égyptien antique, en démotique et en copte, par G. Maspero, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 10 fr.
- 7^e fascicule : la Vie de Saint Alexis, textes des XI^e, XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, publiés par G. Paris et L. Pannier. 15 fr.
- 8^e fascicule : Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne, par M. Gabriel Monod, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes Etudes, et par les membres de la Conférence d'histoire. 6 fr.
- 9^e fascicule : Le Bhāmini-Vilāsa, texte sanscrit, publié avec une traduction et des notes par Abel Bergaigne, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 8 fr.
- 10^e fascicule : Exercices critiques de la Conférence de philologie grecque, recueillis et rédigés par E. Tournier, directeur d'études adjoint. 1^{re} et 2^e livr., chaque 1 fr.
Livraisons 3-6 3 fr.
- 11^e fascicule : Etudes sur les Pagi de la Gaule, par A. Longnon. 2^e partie : les Pagi du diocèse de Reims, avec 4 cartes. 7 fr. 50
- 12^e fascicule : Du genre épistolaire chez les anciens Égyptiens de l'époque pharaonique, par G. Maspero, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 10 fr.
- 13^e fascicule : La Procédure de la Lex Salica. Etude sur le droit frank (la fidejussio dans la législation franke; — les sacebarons; — la glosse malbergique), travaux de M. R. Sohm, professeur à l'Université de Strasbourg, traduits par M. THÉVENIN, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 7 fr.
- 14^e fascicule : Itinéraire des Dix mille. Etude topographique par M. F. Robiou, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes Etudes, avec 3 cartes. 6 fr.
- 15^e fascicule : Etude sur Pline le jeune, par Th. Mommsen, traduit par M. C. Morel, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes. 4 fr.
- 16^e fascicule : Du C dans les langues romanes, par M. Ch. Joret, ancien élève de l'Ecole des Hautes Etudes, professeur agrégé au lycée Charlemagne. 12 fr.
- 17^e fascicule : Cicéron. Epistolæ ad Familiares. Notice sur un manuscrit du XII^e siècle par Charles Thurot, membre de l'Institut, directeur de la Conférence de philologie latine à l'Ecole pratique de philologie et d'histoire. 2 fr.

Fascicules sous presse.

- La Déclinaison latine**, par Franz BUEHLER, avec additions de l'auteur. Traduit de l'allemand, par M. L. HAVET, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes.
- De la formation des mots composés en français**, par M. Darmesteter, répétiteur à l'Ecole des Hautes Etudes.
- Etude sur les Comtes et Vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000**, par M. R. de Lasteyrie.

COLLECTION HISTORIQUE

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

DIX-HUITIÈME FASCICULE

ÉTUDE SUR LES COMTES ET VICOMTES DE LIMOGES ANTÉRIEURS A L'AN 1000,
PAR ROBERT DE LASTEYRIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES



PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE
RUE RICHELIEU, 67
1874

K

ÉTUDE
SUR LES
COMTES ET VICOMTES
DE LIMOGES

ANTÉRIEURS A L'AN 1000

PAR

ROBERT DE LASTEYRIE

ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES, ANCIEN ÉLÈVE
DE L'ÉCOLE DES CHARTES



PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE
RUE RICHELIEU, 67
1874
K

INTRODUCTION.

Le Limousin est une des provinces de la France dont la critique s'est le moins occupée jusqu'ici. Pourtant les matériaux ne lui auraient pas manqué, car, indépendamment des riches archives de Limoges, les cartulaires de la Cathédrale, ceux des abbayes de Beaulieu, de Tulle, d'Uzerche, etc., nous ont conservé de nombreux et importants documents.

Il résulte du peu d'attention prêté par les savants à cette province, qu'une grande confusion règne encore dans son histoire, et qu'en particulier les listes chronologiques, que l'on a dressées de ses seigneurs laïques ou ecclésiastiques, présentent des inexactitudes sans nombre. Si l'on prend, par exemple, l'*Art de vérifier les dates* et qu'on y lise l'article consacré aux Vicomtes de Limoges, on y voit qu'ils ont été créés en 887, tandis qu'il y en avait déjà en 884; que le premier a été Foucher, tandis qu'on en retrouve deux autres qui ont dû le précéder. En un mot, on reconnaît que l'ordre et la chronologie de ces Vicomtes, au moins jusqu'au *x*^e siècle, sont encore à établir.

Pour ce qui est des Comtes, qui ont gouverné le pays antérieurement à l'établissement des Vicomtes, la confusion est bien plus grande encore. La plupart des écrivains limousins en comptent douze ou quinze. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* n'en nomment que quatre; mais comme ils ne citent pas leurs preuves,

on ne peut savoir s'ils ont omis les autres par une juste défiance, ou faute d'avoir connu les sources où ils sont mentionnés. Il en résulte qu'aujourd'hui encore on insère dans tous les livres qui traitent de l'histoire du Limousin, de prétendus Comtes qui n'ont aucun droit sérieux à ce titre. Il est donc utile, croyons-nous, de faire une étude critique sur ces personnages, d'éliminer ceux qui sont apocryphes, de fixer les dates de ceux que l'on doit admettre.

Nous nous sommes proposé de réunir et de discuter tous les documents qui nous sont parvenus sur les Comtes et les premiers Vicomtes de Limoges. Nous avons commencé par résumer tout ce que l'on sait des Comtes; nous les avons suivis jusqu'au milieu du x^e siècle, moment où leur chronologie ne présente plus de difficultés. Nous avons dû en rejeter plusieurs qui nous paraissaient apocryphes, ce qui, joint à l'absence de documents pour certaines périodes, a produit dans notre liste bon nombre de lacunes. Mais, quelque incomplète qu'elle soit, nous espérons qu'elle offrira encore quelque intérêt; nous espérons surtout que ce travail aura pour résultat d'en susciter d'autres, qui corrigeront nos erreurs et feront disparaître quelques-unes des lacunes que nous n'avons pas su combler.

Nous avons ensuite étudié les Vicomtes de Limoges, cherché à établir la date de leur institution, l'auteur et les motifs de cette création, enfin leur ordre de succession pendant l'obscur période qui s'étend jusqu'au xi^e siècle. Accessoirement, nous avons discuté quelques problèmes chronologiques ou généalogiques qui intéressent les autres familles vicomtales du Limousin.

La plupart des auteurs qui, de près ou de loin, ont abordé le même sujet, sont tombés dans de graves erreurs par suite de l'emploi qu'ils ont fait de chroniques mal informées. Nous avons voulu nous tenir en garde contre cet écueil, et nous nous sommes appuyé, autant que possible, sur des chartes. A la fin de ce travail sont réunies les principales pièces qui justifient nos conclusions. Peut-être en trouvera-t-on les textes bien défectueux; mais, outre que ces documents appartiennent à des époques bar-

bares , nous rappellerons que les originaux sont généralement perdus, et que les copies qui nous en restent ne sont pas toutes irréprochables. Nous avons donné le moyen de les contrôler, en en citant les variantes ; mais nous avons mieux aimé laisser des fautes , dont nous ne sommes pas responsable , que d'introduire des corrections qui ne reproduiraient peut-être pas l'original.

Nous ne pouvons du reste nous dissimuler les imperfections de cette étude. Nous avons trop de difficultés à surmonter pour ne pas commettre bien des erreurs et des inexactitudes. Aussi appelons-nous la critique de grand cœur, heureux si nous pouvons être ainsi la cause d'un nouveau progrès dans l'étude de nos antiquités nationales.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMTES.

CHAPITRE I.

- I. Les Comtes de Limoges sous les Mérovingiens. — Jocundus. — Domnolenus. — II. Comtes mentionnés par Grégoire de Tours : Nonnichius et Terentius. — Desiderius. — Gararicus. — Asdrovaldus. — III. Comtes des VII^e et VIII^e siècles : — Barontus. — Lantarius. — Aldegarius. — IV. Roger. Examen de la charte de fondation de l'abbaye de Charroux.

I.

Si l'histoire du Limousin en général a été peu étudiée jusqu'ici, celle des Comtes de Limoges a été particulièrement négligée. Le seul auteur qui leur ait consacré une étude spéciale est Bonaventure de Saint-Amable, dans sa volumineuse *Histoire de saint Martial*, et la liste qu'il en donne, quoique dressée sans critique sérieuse, a été copiée depuis par la plupart des auteurs limousins.

Le personnage que Saint-Amable considère comme le premier

Comte de Limoges est Jocundus, père de saint Yrieix ¹, et cette opinion, malgré son peu de fondement, a été généralement admise. Bien plus, certains auteurs ont donné sur la vie de Jocundus des détails circonstanciés; ainsi il aurait été comte au moment où les Goths firent la conquête du Limousin; chassé par eux, il aurait été rétabli par Clovis après la bataille de Vouillé, serait mort en 541, et aurait été enterré dans l'église de Saint-Michel-de-Pistorie, qu'il avait fondée ². Malheureusement tous ces détails ne reposent sur aucun renseignement sérieux. Ils ont été puisés dans les *Chroniques françaises de Limoges*, inintelligente compilation rédigée au xvi^e siècle et indigne de la moindre confiance ³.

L'auteur de cette compilation aura été induit à faire de Jocundus un Comte de Limoges par plusieurs textes anciens, qui lui donnent le titre de *princeps*. Mais ce titre était si banal chez les hagiographes, qu'on n'en peut tirer un argument sérieux. D'ailleurs les documents où on le lui donne sont eux-mêmes dénués de valeur. Ces documents sont la *Vie de sainte Pélagie*, femme de Jocundus, que les Bollandistes ont eu soin d'accompagner d'un cortège de notes qui montrent le peu de cas que l'on doit en faire ⁴, et la généalogie de saint Yrieix, déclarée fausse par le P. Le Cointe ⁵ et que les Bollandistes n'ont pas même osé imprimer.

En revanche, dans les documents authentiques assez nombreux que nous possédons sur saint Yrieix, rien ne doit nous faire supposer que son père ait été comte. Grégoire de Tours, ami particulier de saint Yrieix, parle de lui fréquemment dans ses livres. Il nomme son père, sa mère, son frère; il raconte sa vie, ses miracles; il n'aurait certainement pas manqué de nous apprendre que Jocundus était comte, s'il l'avait été réellement. Au lieu de cela, il se borne à dire que saint Yrieix était *non mediocribus regionis suæ ortus parentibus, sed valde ingenuus* ⁶.

¹ Bonav. de Saint-Amable, *Hist. de S. Martial*, III^e partie, p. 162.

² Leymarie, *Hist. du Limousin : la Bourgeoisie*, t. II, p. 112. — Maurice Ardant, *Notice sur Saint-Pierre du Queyroix*. — Marvaud, *Hist. des Vicomtes de Limoges*, ch. 1.

³ Ces chroniques, longtemps restées manuscrites, ont été la source d'une foule d'erreurs. On doit donc savoir grand gré à MM. Ruben et Ducourtieux, qui en ont donné, sous le titre d'*Annales de Limoges*, un bon texte accompagné d'excellentes notes.

⁴ *Acta SS.* ad diem 26 Aug., p. 825.

⁵ *Annal. Francor.*, A^o 591, n^o 6.

⁶ *Hist. Franc.*, lib. X, cap. 29.

Il existe deux *Vies de saint Yrieix*, écrites peu de temps après sa mort ¹ : aucune des deux ne donne à son père le titre de comte. Or, assurément, s'il y avait eu droit, les auteurs de ces *Vies* l'auraient mentionné ; car l'un d'eux, probablement dans le désir de mieux glorifier le Saint, va jusqu'à lui prêter une origine royale ². Enfin, il nous reste un texte émané de saint Yrieix lui-même : c'est son testament, qui nous a été conservé dans sa forme originale ³. Il y mentionne son père, mais l'appelle simplement *bonæ memoriæ genitor noster Jocundus*, sans lui donner aucun titre.

On peut conclure de tous ces faits que Jocundus n'a pas été Comte de Limoges.

Il faut probablement rejeter de même le comte Domnolenus, qui serait mort, suivant Saint-Amable ⁴, à la prise de Limoges par Théodebert, en 577 ⁵, et qu'on honore dans le diocèse de Limoges sous le nom de saint Domnolet ou Annolet ⁶.

Aucun document contemporain ne le mentionne, et Geoffroy de Vigeois, en racontant que son tombeau existait encore au ^{xii}^e siècle dans l'église de Saint-Grégoire à Limoges, avoue ne rien savoir sur lui *nisi quod fama testatur illum principem Lemovicorum* ⁷. Le fait même d'un siège de Limoges à cette

¹ L'une de ces *Vies* a été attribuée à Grégoire de Tours, mais cette attribution a été contestée par Ruinart dans sa préface aux *Œuvres de Grégoire de Tours* (n° 81) et par les auteurs de l'*Histoire littéraire* (t. III, p. 499). Ces *Vies* se trouvent dans les Bollandistes, *Acta SS.*, 25 Aug., p. 178 et suiv.

² « Nobilissima, videlicet regia, quodque sublimius bene christiana » prodiit parentela. Pater illius Jocundus; mater est appellata Pelagia. »

³ Ce testament, signalé par le P. Labbe (*Miscell. curios.*, t. II, p. 401), a été publié, en tout ou en partie, dans la *Gall. christ.*, t. II, instr., p. 117, dans les *Analecta* de Mabillon, p. 208, dans l'appendice aux *Œuvres de Grégoire de Tours* de Ruinart, p. 1308, et enfin dans les *Diplomata* de Pardessus, t. I, p. 136. Le P. Lecoq le regardait comme faux (*Annal. Franc.*, A° 591, n° 6); mais la concordance des manuscrits trouvés à Saint-Martin de Tours, à Saint-Yrieix et à Vigeois, prouve son authenticité. Il a cependant subi quelques interpolations, dont Mabillon a discuté les principales (*loco cit.*).

⁴ *Hist. de S. Mart.*, t. III, p. 162. — Nous ne parlons pas d'un comte Martial, que quelques auteurs ont voulu intercaler entre Jocundus et Domnolenus. Saint-Amable lui-même en a fait justice. Il n'y a pas lieu d'avantage de s'occuper d'un Nivardus *præfectus*, dont il est parlé dans la *Vie de saint Yrieix*. Le mot *præfectus* est une faute de lecture pour *præfatus* (*Acta SS.*, 25 Aug., p. 185).

⁵ M. Marvaud (*Hist. des Vicomtes de Limoges*, t. I, p. 37) le fait mourir en 574.

⁶ Dans une notice sur ce Saint insérée au *Bulletin de la Société Archéol. du Limousin* (t. XII, p. 161), M. Ardant le nomme Martialis Domnolenus, le confondant probablement avec le Martialis dont parle Saint-Amable.

⁷ Labbe, *Nova Bibl. mss.*, t. II, p. 286.

époque n'est pas avéré. Grégoire de Tours nous apprend seulement que le Limousin fut ravagé par Théodebert en 573, par le duc Didier et le patrice Mummole en 576 ¹. On doit donc imiter la sage réserve des Bollandistes, qui placent saint Domnolet au vi^e siècle sans donner aucun détail sur sa vie ².

II.

Il faut aller jusqu'à la fin du vi^e siècle pour trouver des Comtes de Limoges bien authentiques. Grégoire de Tours en mentionne deux : le premier est NONNICHIVS, qui mourut en 582, sans que nous sachions rien sur sa vie ³. L'autre est TARENTIOLUS, qui fut tué, en 586, au siège de Carcassonne ⁴; Grégoire le nomme *comes quondam urbis Lemovicinæ*, ce qui donne à penser qu'il fut peut-être comte avant Nonnichius; car les quatre années écoulées entre la mort de Nonnichius et le siège de Carcassonne, sont un laps de temps bien court pour que Terentius ait pu être nommé, remplacé et envoyé à l'armée probablement dans un rang supérieur.

On trouve encore dans Grégoire de Tours deux personnages

¹ *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. 48, et lib. V, cap. 13.

² *Acta SS.*, 25 Jun., p. 68.

³ « His diebus adprehensi sunt duo homines a Nonnichio Lemovicinæ » urbis Comite, deferentes ex nomine Charterii Petragoricæ urbis Episcopi litteras, quæ multa impropria loquebantur in Regem..... Has litteras cum his hominibus jam dictus Comes sub ardua custodia Regi direxit..... Interrogantur homines a quo eas acceperint. Frontunium diaconum proferunt. Interrogatur Sacerdos de diacono. Respondit sibi cum esse præcipuum inimicum, nec dubitari debere ipsius esse nequitias..... Adducitur diaconus sine mora; interrogatur a Rege : confitetur super Episcopum dicens : Ego hanc epistolam Episcopo jubente dictavi. Proclamante vero Episcopo et dicente quod sæpius hic ingenia quæreret, qualiter cum ab episcopatu dejiceret, Rex misericordia motus, cessit utrisque, deprecans clementer Episcopum pro diacono, et supplicans ut pro se Sacerdos oraret : et sic cum honore urbi remissus est. Post duos vero menses Nonnichius Comes, qui hoc scandalum seminaverat, sanguine percussus interiit; resque ejus, quia absque liberis erat, diversis a Rege concessæ sunt. » (*Hist. Franc.*, lib. VI, cap. 22.)

⁴ *Hist. Franc.*, lib. VIII, cap. 30. — « Terentius, comes quondam urbis Lemovicinæ, lapide de muro projecto percussus occubuit : cujus caput truncatum est ad vindictam adversariorum et urbi delatum est. »

qui ont joué un rôle considérable en Limousin, et qu'on a pour cela rangé parfois parmi les Comtes de Limoges ¹ : ce sont les ducs Didier et Gararic. Le premier conquît, en 576, le Limousin pour Chilpéric. Il est possible qu'il ait eu à administrer quelque temps sa conquête, mais rien dans Grégoire de Tours ne le donne à supposer, et l'hypothèse est d'autant moins probable que le court espace de temps écoulé entre cette conquête (576) et la mort de Chilpéric (584) est déjà occupé par les deux comtes Terentiolus et Nonnichius.

On doit, selon toute apparence, rejeter de même Gararic, quoique ses titres paraissent plus sérieux. Lorsque Chilpéric mourut, une partie des provinces qu'il avait enlevées à Sigebert étaient disposées à se donner à Childebert. Aussi Frédégonde s'empressa-t-elle de mettre son jeune fils Clotaire sous la protection de Gontran. Celui-ci se hâta d'envoyer des comtes dans toutes les provinces hésitantes, pour s'assurer leur fidélité. Childebert en fit autant de son côté. Il envoya à Limoges le duc Gararic, qui reçut le serment des habitants et alla s'établir à Poitiers, d'où il chercha à gagner les Tourangeaux ². Mais le comte Sichaire, envoyé à Tours par Gontran, sut les maintenir dans le devoir. Il s'apprêtait même à marcher contre Poitiers, quand les habitants effrayés chassèrent Gararic. Le Limousin cependant resta sous l'autorité de Childebert, et, peu après, Gontran, ayant eu besoin de l'aide de son neveu pour combattre l'aventurier Gondebaud, lui rendit toutes les provinces que son père avait possédées ³.

Voilà les faits tels que Grégoire de Tours les rapporte. Ils n'autorisent pas à mettre Gararic au nombre des Comtes de Limoges, pas plus qu'à faire de lui un Comte de Poitiers ; et même cette seconde hypothèse serait plus plausible, puisque c'est à Poitiers qu'il résidait. Rien ne prouve qu'il n'y eût pas un comte à Limoges sous ses ordres, et l'on peut tout au plus supposer que Childebert lui avait confié la surveillance du Limousin et du Poitou, mission en rapport avec l'importance de son titre de duc.

Ici se place un comte Astroval « qui gouvernait le pays l'an 592 et 596 et alla contre les Gascons, qui ravageaient la Novempopulanie ⁴. » Grégoire de Tours parle à plusieurs reprises de ce

¹ M. Ardant, *Indicat. Limous.*, p. 11 et 177.

² *Hist. Franc.*, lib. VII, cap. 13.

³ *Ibid.*, cap. 22.

⁴ Bonav. de Saint-Amable, *Hist. de S. Martial*, t. III, p. 162.

personnage. Il accompagna le duc Didier, en 587, dans sa malheureuse expédition contre Carcassonne. Nommé duc par Gontran, après la mort de Didier, il se signala dans les guerres contre les Gascons et les Wisigoths, de 587 à 589 ¹. Il semble avoir été duc de Toulouse, comme l'a dit dom Vaissette ²; mais rien dans Grégoire de Tours ne permet de supposer qu'il ait pu être Comte de Limoges. Peut-être Saint-Amable lui a-t-il donné ce titre d'après quelque document aujourd'hui perdu. En ce cas, cette source ne nous étant pas connue, nous n'en pouvons discuter la valeur; nous dirons seulement qu'elle est douteuse, en présence du texte de Grégoire de Tours, qui ne semble pas permettre l'attribution de ce comte à Limoges.

III.

A partir de la fin du vi^e siècle, les chroniques ne parlent plus du Limousin qu'à de rares intervalles. Seules les Vies de saints, rapprochées de quelques actes bien rares, viennent jeter un peu de jour sur cette obscure période.

C'est l'étude de ces documents qui nous a permis d'attribuer au Limousin, avec quelque probabilité, un comte BARONTUS, qui paraît avoir joué un certain rôle politique dans les premières années du vii^e siècle.

Un diplôme de l'an 632 ³ nous le montre faisant un partage de biens en Limousin entre « l'illustre matrone Theudilane, » Maurinus et Audegisèle. Les biens qui font l'objet du partage sont situés non loin de l'abbaye de Royère, dans la Marche, qui n'était pas encore séparée du Limousin. Ce diplôme ne donne pas à Barontus le titre de Comte de Limoges; mais on peut lui attribuer cette qualité avec vraisemblance, en rapprochant le fait de ce partage des récits que nous trouvons rapportés dans trois Vies de saints.

¹ *Hist. Franc.*, lib. VIII, cap. 45, et IX, cap. 7 et 31.

² *Hist. du Lang.*, t. I, p. 309.

³ Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 9, et Mabillon, *De re diplom.*, p. 464.

Il est constant, d'après la *Vie de saint Ménélee* ¹, qu'il existait alors en Limousin un homme *nobilitatis magnæ et spatiosæ potestatis*, nommé Barontus. La *Vie de saint Viance* ² est plus explicite ; elle le fait fils de Bernard, duc d'Aquitaine : erreur manifeste, car il n'y avait pas à cette époque de duc Bernard en Aquitaine, mais qui prouve la haute position de Barontus en Limousin. Enfin la *Vie de saint Theoffroy* ³ confirme l'existence de Barontus et lui attribue également une haute position dans le pays.

C'est probablement le même personnage, qui, d'après Frédégaire, fut chargé par Dagobert, en 630 ou 631, de rapporter les trésors pris à Charibert dans la conquête de la Gascogne. Le chroniqueur assure que Barontus, d'accord avec les trésoriers du roi, s'empara d'une partie de ces richesses ⁴. Mais cet acte ne paraît pas lui avoir nui, car, cinq ans après, on le retrouve parmi les principaux chefs de l'armée que Dagobert envoya contre les Gascons, sous les ordres du référendaire Chadoïn ⁵.

En présence de ces faits, on peut croire avec vraisemblance, sinon avec certitude, que Barontus était Comte du Limousin.

C'est encore dans une *Vie de saint* ⁶ que l'on trouve, au milieu du VIII^e siècle, le comte LANTARIUS, fondateur de l'abbaye de Guéret. On met généralement cette fondation vers 732 ou 735, mais elle dut avoir lieu plus tôt. Les Bollandistes établissent en effet que saint Pardoux mourut en 737, âgé d'environ quatre-vingts ans. Or, lorsque Lantarius le choisit pour diriger le nouveau monastère, il était encore jeune ⁷. Il faut donc placer Lantarius à la fin du VII^e siècle et dans les premières années du VIII^e. La *Vie de saint Théau* ⁸ nous apprend que sa femme

¹ *Acta SS.*, 22 Jul., p. 308.

² Cette *Vie* est encore inédite; elle a été traduite en français et imprimée par l'abbé Jauffre (Brive, 1669, in-18, réimprimée en 1859, à Saint-Flour). Elle est analysée dans l'*Hist. du bas Limousin*, de M. Marvaud (t. I, p. 62). Mabillon en a cité des extraits dans ses notes sur la vie de saint Ménélee (*Acta SS. Ord. S. Ben.*, sæc. III, part. I, p. 406, 416).

³ Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Ben.*, sæc. III, part. I, p. 480.

⁴ *Fredeg.*, cap. 67. — *Ap. Bouq.*, t. II, p. 439.

⁵ *Ibid.*, cap. 78. — *Ap. Bouq.*, t. II, p. 442.

⁶ *Vita S. Pardulfi*. — Labbe, *Nova Bibl. mss.*, t. II, p. 599. — Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Ben.*, sæc. III, part. I, p. 573. — *Acta SS.*, 6 Oct.

⁷ Voici, en effet, ce que l'hagiographe dit de lui : « Repente intuens vultum ejus clarissimum, faciem decoram, elegantem aspectum, crinem pulcherrimum..... » Ce qui ne se concevrait guère d'un vieillard.

⁸ *Acta SS.*, 7 Jan., p. 380.

se nommait Alamanna ¹. On n'a pas d'autres renseignements authentiques sur lui, ni sur sa famille ².

De Lantarius à la fin du VIII^e siècle on n'a encore retrouvé aucun Comte de Limoges. En 794, un diplôme de Charlemagne pour le monastère de Saint-Yrieix nomme un *Aldegarius princeps Lemovicorum*, dont M. Leymarie a voulu faire le même qu'Aldegaire, neveu d'Hunald, que celui-ci avait donné en otage à Pépin ³. Malheureusement ce diplôme, que les auteurs de la *Gallia christiana* ont eu le tort d'imprimer sans commentaires ⁴, est de la plus insigne fausseté ⁵. Il a dû être fabriqué vers le commencement du XII^e siècle, car on y trouve, comme dans les actes royaux de cette époque, les souscriptions des grands officiers de la couronne ⁶. Il faut donc rejeter complètement ce diplôme et le comte Aldegaire.

IV.

On doit d'autant moins hésiter à supprimer ce Comte, qu'un autre, du nom de ROGER, figure à la même époque dans des documents inattaquables. L'Astronome nous apprend qu'il fut mis à Limoges par Charlemagne en 778, et qu'il était de race

¹ Mabillon l'appelle Colmania (*Acta SS. Ord. S. Ben.*, sæc. II, p. 1000).

² M. Marvaud le fait assister, on ne sait d'après quel document, à la bataille de Tours, et soutenir un siège à Guéret contre les Sarrasins (*Hist. des Vic. de Limoges*, t. I, p. 46).

³ *Hist. du Limousin : la Bourgeoisie*, t. II, p. 158.

⁴ *Gall. christ. nova*, t. II, instr., col. 178.

⁵ Le P. Labbe en a le premier signalé la fausseté (*Alliance chronol.*, t. II, p. 453), que le savant continuateur des bénédictins, M. Hauréau, n'a pas hésité à reconnaître (*Gall. christ.*, t. XIV, col. 171).

⁶ Parmi les souscriptions, on remarque celles d'un *Otgerius palatinus*, d'un *Asto præpositus Parisii*, d'un *Turpin*, probablement le célèbre archevêque des chansons de gestes. Une foule d'autres détails dans le contexte de l'acte prouvent la falsification : par exemple le titre de *princeps Lemovicensis* donné à Jocundus, et même à saint Yrieix. Enfin tous les éléments de la date sont en désaccord. Le diplôme est daté de 694 (erreur manifeste pour 794), indiction VIII, 7^e jour de la lune, le jour des kalendes de mai, l'an III de l'empire de Charlemagne. Or, en 794, l'indiction est II, l'épacte 15, ce qui met le 7^e jour de la lune de mai au 21 avril; enfin Charlemagne ne devint empereur que six ans après.

franque ¹. Il se signala par une importante fondation, celle du monastère de Charroux en Poitou, qui paraît avoir eu un grand retentissement ². L'acte de fondation de cette abbaye nous a été conservé, ainsi que sa confirmation par Charlemagne. Ce dernier diplôme paraît très-authentique, malgré l'absence de souscriptions et de date. Quant à l'acte de fondation, il nous semble prêter à certaines observations.

Le texte qu'en a donné Mabillon ne peut être celui de l'original, comme on pourrait le conclure d'après la publication de l'illustre bénédictin. Il nous paraît être une compilation, faite probablement lors de la confection du Cartulaire sur des pièces authentiques, qui seraient : 1° un acte de fondation de Roger et de sa femme Euphrasie ; 2° une donation de Roger ; 3° une donation de sa femme Euphrasie ; 4° un autre acte commun aux deux époux, suivi du récit des donations faites par Charlemagne à l'abbaye ; 5° enfin un autre fragment d'acte qui pourrait n'être que la suite du précédent. L'auteur du Cartulaire a soudé ces diverses pièces au moyen de courtes phrases que Mabillon a imprimées en italiques, les regardant peut-être comme des interpolations. Il aurait pu, croyons-nous, suspecter de même les formules initiales et terminales dont nous allons parler.

L'acte commence par une invocation, ce qui se trouve, il est vrai, dans d'autres actes privés du VIII^e siècle ; mais elle est d'une forme insolite ³. Vient ensuite la date, qui devrait plutôt se trouver à la fin, et dont, chose plus grave, les éléments concordent mal. Elle est ainsi conçue : *Sub die XIII kal. junii, regni domini Caroli gloriosi regis sub anno quinto, regnante filio suo domino nostro Lodoico rege Aquitanorum*. La cinquième année du règne de Charlemagne correspond, suivant les différentes époques où l'on commence à le compter, aux années 773, 776, 779 ou 805 ⁴. La dernière date

¹ *Vita Lud. Pii*. — Ap. Bouq., t. VI, p. 88. — M. Marvaud fait précéder Roger d'un comte Rothgar, qui aurait été nommé par Pépin (*Vic. de Limoges*, t. I, p. 52) ; mais il a été trompé par la forme Rothgarius, que l'As-tronome donne au nom de Roger, et par la *Vie de saint Austremon*, qui dit que Pépin fit épouser à Roger en 764 Euphrasie, fille d'Hector, comte d'Auvergne. Cet Hector est inconnu, et la *Vie de saint Austremon* est peu digne de confiance.

² *Vita S. Genulfi*. — Ap. Bouq., t. V, p. 470. = *Carm. Theodulphi ep.* — Ibid., p. 421. = *Vita S. Austrem.* — Ibid., p. 432.

³ *In nomine Sancti Salvatoris*.

⁴ On compte les années de Charlemagne à partir de son avènement, 768 ; de la mort de Carloman, 771 ; de son couronnement comme roi des Lombards, 774 ; de la proclamation de l'empire, 800.

doit être rejetée de suite, puisque Charles est qualifié de roi et non d'empereur. Les deux premières ne peuvent convenir puisque Louis n'était pas encore né. Reste celle de 779. Elle est antérieure de deux ans au sacre de Louis comme roi d'Aquitaine ; mais comme il en reçut le titre dès sa naissance, en 778, on conçoit à la rigueur qu'on le mentionne dans un acte rédigé en Aquitaine. Seulement, si l'on admet cette date de 779, il est bien étrange que dans un acte privé on compte les années de Charlemagne de son règne en Italie, et non de son règne en France.

La date est donc à tout le moins étonnante : les souscriptions le sont bien plus encore.

On y lit les noms de trois évêques, un abbé et trois comtes. Or ces personnages sont tous également inconnus. On n'a aucune autre mention de Benjamin, évêque de Saintes, pas plus que de Bertrand, évêque de Poitiers, qui figure dans le texte de l'acte. Quant à Ericius, évêque de Toulouse, il assista douze ans plus tard au concile de Narbonne (791), et Aldebertus, évêque de Clermont, siégeait quinze ans plus tôt (764). La réunion de ces personnages est donc singulière. Quant à l'abbé Abraham et aux trois comtes, on ne les a encore trouvés dans aucun autre document. Mais si cette réunion de noms inconnus est surprenante, l'absence de noms connus est bien plus étonnante encore. Comment se fait-il que l'évêque de Poitiers, qui figure dans le texte de l'acte, ne l'ait pas souscrit ? Comment Roger a-t-il été chercher les souscriptions d'évêques aussi éloignés que ceux de Saintes, Clermont et Toulouse, au lieu de celles de son propre évêque, celui de Limoges, et de son métropolitain l'archevêque de Bourges ? Comment aucun des abbés des nombreux monastères du Poitou et du Limousin n'a-t-il souscrit à côté de cet abbé inconnu ? Comment aucun des comtes voisins n'a-t-il servi de témoin ? Comment enfin le scribe qui a rédigé l'acte a-t-il, contrairement à l'usage général au VIII^e siècle, négligé de le signer ? Ce n'est pas le copiste du Cartulaire qui a omis sa signature, car il reproduit avec exactitude les souscriptions d'une série de moines et de personnages inconnus. Voilà donc bien des sujets de doute sur l'authenticité de ces signatures ; et si on les rapproche des irrégularités contenues dans la date, on doit conclure qu'elles ont été fabriquées en même temps que les interpolations contenues dans le texte du diplôme.

Donc le testament de Roger est une pièce fabriquée. Est-ce à dire qu'elle n'a aucune valeur ? Nous ne le croyons pas, car

les actes qui ont servi à le composer paraissent avoir été authentiques. Il nous semble donc que l'on doit en rejeter la date, les souscriptions, peut-être les parties narratives qui énumèrent les générosités de Charlemagne, mais qu'on peut admettre, et c'est le point important pour notre étude, les donations de Roger et d'Euphrasie. On est toutefois en droit d'admirer leur grande générosité et l'étendue de ces donations.

Du reste, à en croire la Chronique de Maillezais, ils ne s'en seraient pas tenus là, et on devrait leur attribuer la fondation de six autres monastères, qu'elle ne nomme pas ¹. Dom Estiennot a cru que dans le nombre étaient les prieurés de Rochechouart ², de la Celle-Druin ³, et de Saint-Pierre-de-Collonges ⁴. Mais aucun document bien digne de foi ne justifie ces assertions.

On ne sait pas exactement la date de la mort de Roger. M. Marvaud le fait périr à Fontanet en 841, mais il le confond avec Rathier ⁵, qui ne fut nommé Comte qu'en 839, et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Les *Chroniques françaises de Limoges*, suivies en cela par plusieurs auteurs, ont donné pour successeurs à Roger une série de personnages imaginaires ⁶ dont il n'y a pas lieu de s'occuper, Saint-Amable en ayant depuis longtemps fait justice. Toutefois il admet l'existence, sous Louis le Débonnaire, d'un comte Foulques ⁷, que rien n'autorise à regarder comme Comte de Limoges. Ce Foulques est probablement le même que Foucaud (Fulcoaldus), père de Raymond qui fut Comte de Limoges de 841 à 864, ainsi qu'on le verra plus loin. Mais parce que son fils a été Comte, on n'est pas en droit de lui donner le même titre en l'absence de tout document.

M. Deloche cite un comte Gregorius en 817 ⁸, sur lequel nous

¹ Labbe, *Nova Bibl. mss.*, t. II, p. 194.

² Bibl. nat., ms. lat. 12747, f° 211.

³ Ibid., f° 215.

⁴ Ibid., f° 223. — M. Marvaud y joint le monastère de Saint-Angel (*Hist. du bas Limousin*, t. I, p. 80), probablement parce que ce nom figure dans le testament de Roger.

⁵ *Hist. des Vic. de Limoges*, t. I, p. 56. — Théodulfe appelle Roger *Rotharius* (*Carm.*, ap. Bouq., t. V, p. 421). M. Marvaud, voyant un *Rathierus* tué à Fontanet, a cru que c'était le même individu.

⁶ Ces personnages sont : Engelier, Drogon, Girard de Roussillon et Foulques. — Voir *Hist. de saint Martial*, III^e part., p. 286.

⁷ La plupart des auteurs ont admis ce Comte, mais sans être d'accord sur l'époque où il aurait vécu. M. Leymarie prétend qu'il « fut tué en 848 par les Normands, qui s'étaient avancés jusqu'à Limoges » (*Hist. de Limoges : la Bourgeoisie*, t. II, p. 163).

⁸ *Étude sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 242.

n'avons pu découvrir aucun renseignement , et que personne n'avait encore mentionné. Nous ne pouvons donc que le nommer sans commentaires.

Ici finit la période la plus obscure de l'histoire du Limousin. Dorénavant les documents seront moins rares , et, si la liste des Comtes de Limoges est encore l'objet de bien des difficultés , on peut du moins l'établir sans interruption.

CHAPITRE II.

- I. Le comte RATHIER.— Un seul texte le dit Comte de Limoges. — Valeur de ce texte. — II. Le comte RAYMOND. — III. Le comte Gérard. — Documents qu'on lui attribue. — Il n'était pas Comte de Limoges, mais Comte de Bourges.

I.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, d'accord en cela avec tous ceux qui se sont occupés jusqu'ici de l'histoire du Limousin, ont avancé que, parmi les personnages marquants, qui reçurent la mort à la bataille de Fontanet, se trouvait un Comte de Limoges du nom de RATHIER¹. Ce Comte aurait été établi en 839 par Louis le Débonnaire, lorsque celui-ci vint en Aquitaine réprimer la révolte des partisans de Pépin. Malheureusement tous ces auteurs se sont appuyés, pour avancer ce fait, sur la Chronique d'Adémar de Chabannes, imprimée par le P. Labbe². Or l'édition de Labbe ne reproduit pas le texte véritable de

¹ *Art de vérifier les dates*, in-f°, t. II, p. 390. — Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 9. — Dom Vaissète, *Hist. du Lang.*, t. I, p. 519, 530. — Marvaud, *Hist. des Vic. de Limoges*, t. I, p. 56. M. Marvaud confond Rathier, qu'il appelle Rotharius, avec Roger le fondateur de Charroux.

² *Nova Bibl. mss. libr.*, t. II, p. 160 et 161.

l'auteur, mais une autre version, singulièrement allongée par un interpolateur du XII^e siècle ¹, et les deux passages où il est question de Rathier ne se trouvent ni l'un ni l'autre dans l'original.

Cependant, avant de mettre en doute l'existence de Rathier et sa mort à Fontanet, il faut examiner le degré de confiance que mérite l'interpolateur d'Adémar de Chabannes.

Adémar écrivait vers 1028, dans l'abbaye de Saint-Cybar d'Angoulême ². Son interpolateur, comme l'a établi M. Waitz, a dû vivre vers 1150, dans une des abbayes de Limoges; il peut donc avoir connu, surtout pour l'histoire particulière du Limousin, des sources que ne possédait pas le moine de Saint-Cybar. On ne peut certes lui attribuer la même autorité qu'à Adémar, puisqu'il écrit plus d'un siècle après lui, et qu'il n'est contemporain d'aucun des événements qu'il raconte; mais on doit accepter son témoignage toutes les fois qu'il n'est en désaccord avec aucun texte.

Or, sur le point qui nous occupe, rien ne vient infirmer son dire. Bien plus, il existe une chronique qui le confirme. L'auteur de la *Vie de Louis le Pieux*, en racontant les difficultés qu'éprouva ce prince lorsqu'il voulut donner l'Aquitaine à son fils Charles, nous apprend qu'une partie des grands du pays crut devoir lui envoyer une députation pour l'éclairer sur l'état des choses. De ce nombre étaient Ébroïn, évêque de Poitiers, le comte Réginard, le comte Gérard, gendre de Pépin, et le comte Rathier, aussi gendre de Pépin.

Tous les auteurs ont vu dans le Rathier, dont parle ici l'Astronome, le Comte de Limoges du prétendu texte d'Adémar ³. Cette

¹ Voir la Préface de M. Waitz, en tête de l'édition de Pertz, *Monum. Germ. Hist. Script.*, t. IV, p. 106. Le texte véritable d'Adémar de Chabannes se trouve à la Bibl. nat. dans le ms. lat. 5927. M. Waitz croit ce manuscrit du milieu du XI^e siècle. C'est le plus ancien que l'on connaisse.

² Voir la Notice biographique sur Adémar de Chabannes, publiée par l'abbé Arbellot dans le *Bulletin de la Société Archéol. du Limousin* de 1873, p. 104. — Voir surtout l'Introduction de M. Waitz dans Pertz, *SS.*, t. IV, p. 106.

³ Une faute de copiste, qui a rendu intelligible une partie de la phrase de l'interpolateur, vient démontrer que le Rathier dont il parle est bien celui de l'Astronome. Voici cette phrase : « Et in supradicto » prælio occisis Ratherio et Gerardo, qui uterque erat genere Arvernus » extitit Willelmus comes, Lemovicæ vero Raimundus. » Pertz met une virgule après *Arvernus*, ce qui rend incompréhensibles les mots *extitit Willelmus comes*. Labbe a placé la virgule avant *Arvernus*, ce qui donne le vrai sens, mais il aurait dû ajouter que le copiste avait oublié le mot *Pippini*. Il faut lire : *qui uterque erat gener Pippini*, rectification qui concorde parfaitement avec le texte de l'Astronome.

opinion paraît parfaitement justifiée ; car si l'on ne faisait pas de Rathier un Comte de Limoges, il serait assez difficile de dire d'où il était comte, la plupart des villes d'Aquitaine étant alors gouvernées par des personnages qui nous sont connus ¹.

On peut donc, sur ce point, admettre ce que nous apprend l'interpolateur d'Adémar de Chabannes, c'est-à-dire que Rathier a été nommé Comte de Limoges par Louis le Débonnaire en 839, et qu'il a été tué à Fontanet en 841 ².

II.

On doit, par des motifs semblables, accepter le même témoignage quant au successeur de Rathier, le comte RAYMOND ³. Quel est ce Raymond ? Aucune chronique n'en parle, et ce que les auteurs modernes ont pu en dire n'a nullement éclairci la question. D'après Saint-Amable, Justel et Nadaud, il serait fils de Foulques, comte de Limoges, et de Richilde. Mais, comme Baluze l'a fort bien dit, ces auteurs ont pris ces affirmations dans les *Chroniques françaises de Limoges*, qui ont été rédigées au xvi^e siècle et sont absolument indignes de confiance.

En somme, le fait seul de l'existence de Raymond est hors de doute. Il est en effet confirmé par le récit de la translation des reliques de saint Alpinien ⁴ au monastère de Ruffec-sur-Creuse, qu'avait fondé ce même Raymond. Les Bollandistes ont placé cette translation en 845, mais il est plus probable qu'elle eut lieu vers 855 ⁵.

¹ Ainsi le Comte de Bourges était Gérard; celui de Poitiers, Emenon; celui de Clermont, Gérard; celui de Rodez, Foucaud; celui d'Alby, Wulfarius (?); celui d'Angoulême, et probablement de Périgueux, Turpion. (*Art de vérifier les dates.*)

² Pertz, *SS.*, t. IV, p. 120. L'*Art de vérifier les dates* dit que Rathier devint Comte en 837. Cette date est peu probable. Rathier ne fut nommé qu'après la mort de Pépin (13 décembre 838). Peut-être même n'est-ce qu'en 840, après l'éclipse, dont parle le chroniqueur, et qui eut lieu le 5 mai.

³ Ibid.

⁴ Boll., *Acta SS.*, 27 Apr., p. 485.

⁵ Voici les motifs qui militent en faveur de l'une et l'autre de ces dates. Dans le manuscrit qu'ils ont publié, les Bollandistes ont lu ces

Ce qui a empêché les meilleurs auteurs d'accepter cette date, c'est que tous sont d'accord pour assigner peu de durée au gouvernement de Raymond. On lui donne généralement, dès 846, un successeur du nom de Gérard. Mais nous allons voir que, selon toute probabilité, ce Gérard n'a jamais été comte de Limoges, et qu'en second lieu Raymond a dû vivre jusqu'en 864.

III.

Occupons-nous d'abord de Gérard. L'abbé Nadaud, dont nous aurons souvent à citer les compilations manuscrites ¹, a résumé dans la note suivante tout ce qu'on a pu dire de vrai ou de faux sur ce personnage :

« Gérard était gendre de Pépin d'Aquitaine, dont il épousa la fille, nommée Berthe. Loup, abbé de Ferrières, écrivant l'an 841, dit qu'un Gérald, cy devant prince et chéri du roi Pépin, présidait à Limoges avec des officiers propres à lui aider à sa charge. Il est fait mention de lui dans des actes de 855, 848, 876. Il signa un échange qu'il fit avec l'évêque Stodilus en 855. Il est dit Comte de Limoges dans un acte de la VIII^e année de Charles, roi

mots : « Anno scilicet ab Incarnatione *octingentesimo quinto*, Raymundus, comes Lemovicensium religiosissimus, quoddam construxit cœnobium, quod vocatur Roffiacum, rogavitque reverendum Dodonem, abbatem monasterii Sancti Sabini, ut habitatores monasterii sui in regularibus observantiis informaret. » La date de 805 donnée par ce texte ne peut évidemment convenir. Les Bollandistes ont proposé de la remplacer par 845. Ils n'ont pas admis une date postérieure, 850 par exemple, parce qu'alors Odon n'était plus abbé de Saint-Savin, mais de Saint-Martial. Tout cela est exact; mais les Bollandistes n'ont pas remarqué qu'un peu plus tard, en 853, Abbon étant devenu abbé de Saint-Martial, Odon retourna à Saint-Savin. Or, dans un autre récit de la translation de saint Alpinien, qui se trouve dans les manuscrits de Baluze (*Arm.*, vol. 262, f° 58), il est dit justement que ces faits eurent lieu pendant qu'Abbon était abbé de Saint-Martial et Odon de Saint-Savin, c'est-à-dire postérieurement à 853. Voici ce texte : « *Ædificato cœnobio, contulit illud monachis Sancti Martialis. Mox Abbo abbas ejusdem loci, accito secum Dodone abbate Sancti Savini....., deputavit in eodem cœnobio executores sanctæ regule.* » En prenant donc la date de 855, on doit être fort près de la vérité.

¹ Ces manuscrits sont déposés au grand séminaire de Limoges. M. Allou en a donné la liste dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France* pour 1837, p. 221.

d'Aquitaine, A°. 846. Son fils, nommé Ramnulphe, fut fait, du vivant de son père, comte de Poitou. M. Baluze a donc tort de lui refuser la qualité de Comte de Limoges..... Il était fils de Géraud, comte d'Auvergne, et de sa seconde femme Mathilde, fille de Pépin I, roi d'Aquitaine; il épousa Adeltrude, dont vinrent Géraud, comte d'Aurillac, et Ave ou Avigerne, mère de Raynal et de Benoît vicomte de Toulouse..... Charles le Chauve, ayant ôté l'Aquitaine à Pépin, fortifia les principales villes; il mit Géraud à Limoges ¹. »

A voir le grand nombre de preuves qu'a ramassées l'abbé Nadaud, il peut paraître hardi tout d'abord de contester l'exactitude de ses affirmations. Mais l'on va voir qu'il a attribué à son prétendu Comte de Limoges toutes les mentions qu'il a pu trouver du nom de Gérard, et qu'il faut les restituer, les unes à Gérard comte d'Auvergne, les autres à Gérard comte de Roussillon, d'autres enfin à Gérard comte de Bourges.

Plusieurs de ces restitutions ont été faites depuis longtemps. Ainsi il est bien établi que c'était le Comte d'Auvergne qui était gendre de Pépin et père de Ranulfe, comte de Poitiers ². Il est non moins certain que c'était Gérard de Roussillon, dont la femme se nommait Berthe ³. Quant au Géraud, mari d'Adaltrude et père de saint Géraud d'Aurillac, rien n'autorise à dire qu'il fût comte de Limoges. Nadaud a pris ses renseignements dans la *Vie* de ce Saint attribuée à Odon de Cluny et publiée par dom Marrier ⁴. Cette *Vie* est apocryphe, comme l'a fort bien montré M. Hauréau ⁵; elle ne pourrait donc pas servir de preuve. Mais elle ne dit même pas que le père de Géraud fût comte de Limoges, et cela est si vrai que Mabillon, qui s'est servi de cette *Vie* pour son éloge de saint Géraud, fait de son père un comte d'Aurillac ⁶.

¹ *Mém. mss. sur le Limousin*, t. II, p. 60.

² *Art de vérifier les dates*, in-f°, t. II, p. 349. = Mabilley, *Notes sur l'histoire du Languedoc*, t. II, p. 281.

³ D. Bouq., *Hist. de la France*, t. VII, passim.

⁴ *Biblioth. Cluniac.*, p. 65.

⁵ Dans ses *Singularités historiques* et son *Histoire littéraire du Maine*. — La vie authentique de saint Géraud nous a été conservée dans deux manuscrits contemporains de l'auteur (Bibl. nat., mss. lat. 3783 et 5301). Voici tout ce qu'elle dit des parents de Géraud : « Geraldus Aquitanie provincie oriundus fuit, territorio videlicet quod est Arvernensi atque » Caturcensi, necnon et Albiensi conterminum. Patre Geraldo, matre » vero Adaltrude progenitus. Parentes ejus tam nobilitate fuerunt illius » tres quam rebus locupletes..... Sanctus namque Cesarius Arelatensis et » beatus Aredius abbas de eadem parentela fuisse perhibentur. »

⁶ *Acta SS. Ord. S. Ben.*, t. VII, p. 6.

Voilà des points établis depuis longtemps, sur lesquels il est inutile d'insister. Voyons si les autres seront plus difficiles à éclaircir. La lettre de Loup de Ferrières, dont parle Nadaud, nous apprend qu'en 839 ¹ l'Aquitaine fut divisée en trois régions militaires, dont les chefs-lieux furent Clermont, Limoges et Angoulême. A Clermont furent préposés Modoin, évêque d'Autun, et Aubert, comte d'Avallon; à Angoulême, Raynaud, et à Limoges, Gérard ². Mais c'est là une division purement militaire, qui n'a aucun rapport avec les comtés. Jamais on n'a songé à voir dans Aubert d'Avallon un comte de Clermont, ni dans Raynaud (probablement comte d'Herbauges) un comte d'Angoulême. Qu'est-ce donc qui autorise à voir dans Gérard un comte de Limoges? Rien assurément. Aussi Baluze, dans ses notes sur Loup de Ferrières ³, a-t-il reconnu dans ce passage Gérard comte d'Auvergne, attribution admise par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ⁴ et par ceux de la nouvelle édition de dom Vaissete ⁵. Cette opinion est d'autant plus vraisemblable que Loup de Ferrières appelle Gérard *carus Pippini regis*, et que Gérard d'Auvergne était gendre de Pépin. En tout cas, ce qui empêche absolument de voir dans ce personnage un comte de Limoges, c'est qu'il y avait en 839 à Limoges le comte Rathier, qui fut tué en 841 à la bataille de Fontanet ⁶.

Aussi est-il probable que l'abbé Nadaud n'aurait pas eu recours à ce texte s'il n'avait cru trouver plusieurs autres documents pour l'appuyer. Il attribue à Gérard quatre chartes, qu'il rapporte aux années 846, 848, 855 et 876. Nous allons voir que ces quatre actes se réduisent à un seul, celui de 855. En effet, ceux de 848 et de 876 parlent du comté de Limoges, mais ne disent rien du comte qui le gouvernait. Ce sont deux chartes du Cartulaire de Beaulieu, dont Nadaud a trouvé l'in-

¹ Loup de Ferrières ne donne pas la date de ces faits; mais Baluze son éditeur, et tout le monde après lui, les place en 839.

² « Aquitaniæ tutela tripartito divisa est, secundum oportunitatem locorum, militarium virorum multitudine distributa, quorum uni parti, quæ apud Clarummontem agit, præest Modoinus Augustodunensium episcopus, et Aubertus Avallensium comes..... Alteri, quæ Lemovicis versatur, præsidet Gerardus princeps quondam et charus Pippini regis, cum sociis ad idem negotium idoneis. Tertiæ vero prælatus est Reingoldus comes, Engolismæ constitutus..... » (Lup. Ferrar., *Ep.* 28.— Dom Bouq., *Hist. de la France*, t. VII, p. 480.)

³ Édit. de 1664, p. 367.

⁴ Édit. in-f°, t. II, p. 349.

⁵ Notes de M. Mabille, t. II, p. 281.

⁶ Voir ci-dessus, p. 18.

dication dans Justel ¹, et qu'il aura citées sans se donner la peine de recourir aux originaux ².

Quant à l'acte de 846, c'est le même que celui de 855. Nadaud nous apprend qu'il est daté de la *viii^e année de Charles roi d'Aquitaine*. Or celui de 855 est daté : *anno VIII regnante Karolo, serenissimo Aquitanorum rege* ³; et plusieurs auteurs l'ont, à cause de cela, rapporté à l'année 846, qui est la huitième à partir du sacre de Charles le Chauve, sans s'inquiéter de la date *anno incarnationis Domini nostri Jesu Christi DCCCLV*, qui est jointe à la précédente. Toujours est-il que, soit dans les notes de Nadaud, soit dans les cartulaires de Beaulieu, Saint-Etienne de Limoges et autres, il n'existe aucun acte de Gérard pouvant se rapporter à l'an 846. On peut donc conclure, soit qu'on se prononce pour la date de 855, soit qu'on préfère celle de 846, que les deux actes dont parle Nadaud se réduisent à un seul.

Cet acte est un échange entre Stodilus, évêque de Limoges, et un personnage nommé tout le temps *Gerardus comes*, sans qu'il soit dit d'où il est comte. Ce Gérard cède à Stodilus l'église et la villa de *Rovaria*, dans la vicairie de Flavignac près de Limoges, et l'église d'*Exidogilum* en Albigeois, en échange de la villa de Coüy ⁴ près de Nérondes en Berry. En voyant ce comte posséder des biens en Limousin et en Albigeois, il n'y a pas de raison pour le supposer comte de Limoges plutôt que d'Alby. Au contraire, en le voyant se défaire de ces biens, pour en acquérir d'autres en Berry, n'est-il pas fort probable qu'il est plutôt comte de Bourges? Et cette présomption n'a-t-elle pas pour elle les plus grands caractères de vraisemblance, quand on sait que de 838 à 872 le Berry fut régi par un comte du nom de Gérard ⁵?

C'est là un fait qui aurait dû frapper nos historiens. Un seul pourtant l'a soupçonné, et c'en est un qui ne brille généralement pas par sa critique, Bonaventure de Saint-Amable. Il

¹ *Hist. géral. de la mais. de Turenne*, p. 32.

² Deloche, *Carl. de Beaul.*, ch. vii et ix.

³ Voir aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° 2.

⁴ Canton de Sancergues, arrondissement de Sancerre (Cher).

⁵ C'est ce Gérard que Charles le Chauve voulut déposséder en 867 au profit d'Acfred, ex-comte de Toulouse. Gérard résista, tua son rival et demeura dès lors tranquille possesseur du Berry. (Dom Vaiss., *Hist. du Lang.* — Notes de la Nouv. Édit., t. II, p. 299.)

attribue cette chartre à Gérard de Bourges¹ ; mais, préoccupé de l'existence de Gérard de Limoges², il perd, par les hypothèses les plus arbitraires, tout le mérite de sa clairvoyance. Ainsi, pour expliquer comment Gérard de Bourges possède des biens en Limousin, il suppose qu'il a d'abord été comte de Limoges ; puis, le confondant avec Gérard d'Auvergne, il prétend que, lorsque Pépin d'Aquitaine lui donna sa fille en mariage, il voulut l'élever en dignité et le fit passer au comté de Bourges. Tout cela ne repose sur aucune donnée sérieuse et n'a jamais été pris en considération par un seul historien.

Que reste-t-il maintenant de ce prétendu Comte de Limoges ? On a vu que ce n'est pas lui qui a épousé la fille de Pépin, mais le comte d'Auvergne ; que ce n'est pas lui qui a fait l'échange de 855 avec Stodilus, mais le comte de Bourges ; que ce n'est pas lui qui a été préposé au commandement de l'armée réunie à Limoges, mais le comte d'Auvergne. Que conclure de tout cela ? c'est que, contrairement à l'opinion accréditée, il n'y a jamais eu de comte Gérard à Limoges.

¹ *Hist. de S. Martial*, t. III, p. 304.

² Il n'apporte pour preuve de l'existence de Gérard qu'un passage de l'*Histoire des Comtes de Poitou* de Besly (ch. VII). Mais Besly ne dit aucunement que le Gérard dont il parle fût comte de Limoges.

CHAPITRE III.

I. Le comte RAYMOND de Limoges est le même que le comte Raymond de Toulouse. — Dates de son avènement à ces deux comtés. — II. Actes dans lesquels il figure comme Comte de Limoges. — Sa famille. — III. Il eut pour successeurs à Limoges ses fils BERNARD et EUDES, aussi comtes de Toulouse.

I.

Revenons maintenant à ce comte Raymond que l'interpolateur d'Adémar de Chabannes donne pour successeur à Rathier (841).

On a vu plus haut qu'il nous est resté sur lui bien peu de documents. Plusieurs des anciens auteurs limousins lui ont attribué un certain nombre d'actes du Cartulaire de Beaulieu ; mais Baluze et, après lui, tous les écrivains sérieux les ont restitués avec raison au comte Raymond de Toulouse ¹. Baluze s'est servi d'un argument irréfutable : Le comte Raymond mentionné dans le Cartulaire de Beaulieu est dit avoir pour fils Bernard, Eudes et Arbert ². Or Raymond de Toulouse eut pour fils : Ber-

¹ Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 10.

² *Cart. de Beaul.*, ch. XI, p. 26.

nard, qui lui succéda (864-875) ; Eudes, qui succéda à son frère (875-918), et Arbert, qui fut abbé de Vabres ¹.

Voilà qui démontre sans réplique qu'il s'agit ici du comte de Toulouse ; mais, pour prouver que ce comte de Toulouse n'a pas été en même temps comte de Limoges, Baluze invoque un argument moins bon : « c'est qu'à cette époque, *anno octavo regnante Karolo, serenissimo Aquitanorum rege*, on trouve dans le Cartulaire de Limoges que Gérard était comte de Limoges. » C'est donc seulement cette charte de 855, que nous avons discutée plus haut, qui empêche Baluze d'identifier le comte de Toulouse et le comte de Limoges. Or on vient de voir que cette charte appartient à un comte de Bourges ; il n'est donc pas téméraire d'avancer que Raymond de Limoges et Raymond de Toulouse ne font qu'un même personnage.

C'est d'ailleurs le seul moyen de comprendre les chartes du Cartulaire de Beaulieu. Autrement comment expliquer que, dans un cartulaire limousin, Raymond comte de Toulouse soit mentionné plusieurs fois, tandis que Raymond comte de Limoges ne le serait pas une seule ? comment expliquer ce rôle important des comtes de Toulouse dans le bas Limousin s'ils n'en étaient pas les maîtres ? On a prétendu que le bas Limousin était devenu un appendice de leur comté de Quercy ; mais s'il en était ainsi, auraient-ils rappelé dans leurs propres chartes qu'il était *in comitatu Lemovicensi* ² ?

On peut, du reste, joindre au témoignage de ces chartes un témoignage indirect apporté inconsciemment par l'interpolateur d'Adémar de Chabannes. Cet auteur prétend qu'Eudes roi de France était fils de Raymond comte de Limoges ³. C'est une grosse erreur reconnue par tous, mais qui montre que la tradition, peut-être même des preuves plus positives, donnaient au Comte de Limoges un fils du nom de Eudes, que le chroniqueur a confondu avec le roi de France. Or précisément Raymond de Toulouse avait un fils nommé Eudes. Tout concorde donc à prouver que le comte de Toulouse et celui de Limoges ne sont qu'une seule et même personne ⁴.

¹ Arbert ou Aubert portait aussi le nom de Benoît, sous lequel on le trouve désigné dans plusieurs chartes.

² Deloche, *Cart. de Beaulieu*, ch. x, p. 25.

³ « Hic Odo fuit filius Raimundi comitis Lemovicensis..... » (lib. III, cap. 22 ; ap. Pertz, SS., t. IV, p. 123, note 2*).

⁴ C'est à la fin de 1872 que nous avons avancé pour la première fois cette opinion, dans la Thèse que nous avons soutenue à notre sortie de l'École des chartes. M. Marvaud a depuis, dans son *Hist. des Vicomtes de Limoges*,

Ce qui aura empêché l'interpolateur d'Adémar de Chabannes de lui donner ce double titre, c'est qu'il ne fut probablement comte de Toulouse que plusieurs années après être devenu comte de Limoges ; car ce n'est qu'en 852 qu'il remplaça à Toulouse son frère Frédelon, et à cette époque il était comte de Limoges depuis longtemps déjà.

II.

Cela admis, il nous reste à passer rapidement en revue les actes de ce Comte qui intéressent particulièrement le Limousin. Ils sont peu nombreux et déjà connus ; aussi n'est-il pas nécessaire de s'y arrêter longuement.

L'acte le plus important auquel Raymond ait pris part est la fondation de l'abbaye de Beaulieu, faite par Rodulfe de Turenne, archevêque de Bourges ¹. Il y figure comme témoin.

admis que Raymond était à la fois Comte de Limoges et de Toulouse ; mais il a seulement avancé le fait, sans preuve à l'appui. Il s'est d'ailleurs contenté de copier Bonaventure de Saint-Amable, sans remarquer les incohérences auxquelles il était conduit. Ainsi, il place Raymond à Limoges en 841. Il le fait remplacer en 843 par Foulques, auquel succède Gérard (p. 57), et, sans qu'on sache comment, il replace Raymond à Limoges en 861 (p. 62). Pour tous ces changements, il n'invoque d'autre autorité que Justel.

¹ *Cart. de Beaul.*, ch. 1. Cet acte a été fort diversement daté. Mabillon, Justel, Besly et les auteurs de la *Gallia christiana vetus* l'ont rapporté à l'an 846, parce qu'il est daté « anno VI, regnante Karolo rege serenissimo, » ce qu'ils ont entendu du règne de Charles le Chauve. Les auteurs de la *Gallia christiana nova*, ayant eu une copie tirée du Cartulaire de Saint-Étienne de Limoges qui portait « anno XVI, regnante rege Karolo minore, » l'ont fixé à l'an 870, ce qui est inadmissible, puisque Charles le Jeune, fils de Charles le Chauve et roi d'Aquitaine, n'a régné que onze ans, de 855 à 866. Enfin M. Deloche a proposé la date de 860, qui s'accorde mieux que les précédentes avec les synchronismes de l'acte, mais qui n'est pas complètement satisfaisante. Il est en effet formellement dit dans l'acte que la donation est faite à l'abbé et aux moines de Sollignac, « ut cœnobium *construant*, » ce qui indique clairement que les constructions ne sont pas commencées, c'est-à-dire que l'acte est antérieur à ceux d'avril et de juillet 860, par lesquels Rotrude fait une donation aux moines de Beaulieu « qui monasterium *construunt* ; » à celui de mai 859, dans lequel l'archevêque Rodulfe dit « cœnobium... quod in fundo juris mei *construo*, » enfin qu'il est antérieur à l'an 865, époque

Vers la même époque, il échangea avec le même Rodulfe certains biens situés dans la vicairie de Puy-d'Arnac, sur les confins du Limousin et du Quercy. Rodulfe donna ces biens en 859 à l'abbaye de Beaulieu ¹.

Il est fait allusion à cet échange et à un autre que Raymond avait fait avec Stodilus, évêque de Limoges, dans un diplôme du roi Eudes de l'an 887 ².

Notre Comte est encore nommé dans une donation que fit à l'abbaye de Beaulieu, en 887, Frotaire, successeur de Rodulfe au siège de Bourges ³. Cette donation est faite pour le repos de l'âme de Raymond et de ses trois fils Bernard, Eudes et Arbert. Il faut, pour l'expliquer, supposer que Frotaire était proche parent de Raymond, ou plutôt que Raymond était le seigneur temporel de quelqu'un des pays dont Frotaire était le chef spirituel. Ceci ne peut évidemment s'appliquer qu'au Limousin : c'est donc la confirmation de ce que nous avons établi plus haut.

Raymond est mentionné une dernière fois dans le testament du vicomte Adémar, abbé laïque de Tulle ⁴. On y lit qu'il avait cédé au père de ce Vicomte un alleu, situé dans la vicairie d'Espagnac.

Voilà tout ⁵ ce que les actes limousins nous apprennent sur ce

qu'Adémar de Chabannes fixe pour la consécration du monastère (M. Deloche a prouvé de la manière la plus concluante l'exactitude de cette date de 855). Nous croyons donc devoir proposer pour l'acte de fondation de Beaulieu la date de 853. Charles le Chauve étant devenu roi d'Aquitaine en 848, l'année 853 est la sixième de son règne, en ne comptant pas les deux ans de règne de Pépin. Cette date satisfait à tous les synchronismes.

¹ *Cart. de Beaul.*, ch. XVIII, p. 42 : « et in alio loco in orbe Lemovicino, in vicaria Asnacense, alium mansum qui Velia Vinea dicitur....., quem cum Raimundo comite concambiavi..... »

² *Ibid.*, ch. XII, p. 29 : « Confirmamus..... similiter et commutationes » quas Rodulfus archiepiscopus et Ragemundus comes inter se fecerunt. »

³ *Ibid.*, ch. XI, p. 26 : « Idcirco ego, in Dei nomine, Frotarius, sanctæ Biturigensis Ecclesiæ archiepiscopus, tactus divina inspiratione, pro amore Dei et veneratione jamdicti beati Apostoli, necnon pro anima Regimundi, filiorumque ejus Bernardi et Oddonis atque Arberti, » cedo..... »

⁴ Baluze, *Hist. Tulel.*, Append., col. 334 : « alodum quem pater meus adquisivit de comite Raimundo, in vicaria Spaniacensi seu Faurcensi..... » Cet acte, dont on ne connaît pas la date exacte, est postérieur à 923, année de l'avènement du roi Raoul, et antérieur à 935, époque de la mort d'Ebles, comte de Poitiers. Baluze le croit de 930 environ.

⁵ L'abbé Nadaud, dans ses *Mémoires sur le Limousin* (t. II, p. 60, mss. du Sémin. de Limoges), cite un acte « de l'an IV de Charles 3^e, c'est-à-dire de 897, » où il est question de Raymond. Mais cet acte est celui que

Comte. Nous pourrions aisément compléter ces renseignements à l'aide de documents étrangers à la province, mais cela nous exposerait à répéter des choses déjà connues de tout le monde.

Qu'il nous suffise de dire que son père se nommait Foucaud ¹, et sa mère Sénégonde ; qu'outre les trois fils que nous lui connaissons, il avait une fille ², qui donna lieu à un démêlé célèbre avec Etienne, comte d'Auvergne ³, son fiancé, qui refusait de l'épouser. L'affaire fut portée au concile de Tousy ⁴, qui la renvoya au jugement des évêques d'Aquitaine ; mais on ne sait comment elle se termina.

III.

Raymond mourut en 864. Ses successeurs dans le comté de Toulouse furent ses fils Bernard (864-875) et Eudes (875-918) ⁵. Il est donc naturel de supposer qu'ils furent aussi Comtes de Limoges.

C'est en effet ce dont nous trouvons la preuve dans le Cartulaire de Beaulieu, où se lisent plusieurs chartes, qu'il serait difficile de comprendre si l'on ne devait pas admettre cette hypothèse. On ne peut guère, par exemple, expliquer autrement cette donation, que nous avons déjà signalée, de l'archevêque

Baluze rapporte à l'an 844 (*Hist. Tutel.*, col. 310), et M. Deloche à 859 (*Cart. de Beaul.*, ch. xviii). Il est daté : « anno quarto Karoli minoris, » qui est Charles le Jeune et non Charles le Chauve, comme l'a cru Baluze, ou Charles le Simple, comme l'a cru Nadaud.

¹ Plusieurs historiens, entre autres Bonaventure de Saint-Amable (*Hist. de S. Martial*, 3^e part., p. 162), et l'abbé Legros (*Calendrier ecclési. du Limousin*, année 1776), ont inséré dans la liste des Comtes de Limoges, entre Rathier et Raymond, un comte Foulques. C'est peut-être Foucaud, père de Raymond, dont ils auront fait un Comte de Limoges, quoique aucun document d'aucun genre n'autorise à lui donner ce titre.

² Voir l'*Art de vérifier les dates* et l'*Hist. du Languedoc*, t. I, p. 563 et 720.

³ M. Mabille, dans la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* (t. II, p. 309), a contesté à Etienne le titre de Comte d'Auvergne. La question étant étrangère à notre sujet, nous avons cru devoir suivre l'opinion générale ; mais nous ne pouvons méconnaître la valeur des arguments invoqués par M. Mabille.

⁴ Labbe, *Concil.*, t. VIII, col. 716.

⁵ Dom Vaissette, *Hist. du Lang.*, t. I, p. 571, 580.

de Bourges Frotaire : « pro anima Regimundi filiorumque ejus » Bernardi et Oddonis ¹. » On ne peut expliquer davantage la vente que fit Eudes au même Frotaire de la villa d'*Orbaciacus*, qu'il déclare située *in comitatu Lemovicino* ². Mais la preuve la plus convaincante est dans le plaïd ³, que tint le Comte Bernard en 870 ⁴, dans lequel l'abbé de Beaulieu vint réclamer l'église Saint-Christophe de Cousage, que s'était appropriée un certain Adenus. La notice du plaïd dit expressément que Cousage est *in pago Lemovicino*. On ne comprendrait pas que le comte Bernard ait pu tenir des assises en Limousin, s'il ne jouissait pas d'une autorité régulière dans le pays.

Aussi tous ceux de nos anciens auteurs qui ne connaissaient pas les Comtes de Toulouse, ont-ils pris ce Bernard pour un Comte de Limoges ⁵. Au contraire les historiens mieux informés, comme Baluze et M. Deloche, qui n'ont vu dans Raymond et ses fils que des comtes de Toulouse, ont dû supposer que le Limousin avait à peu près échappé à la puissance des Comtes de Limoges ⁶. Or ce démembrement n'a certainement jamais eu lieu, sinon dans la vente du lieu d'*Orbaciacus*, le comte Eudes n'aurait pas dit que cette villa était *in comitatu Lemovicino*. Il est d'ailleurs prouvé que le Comte qui succéda en Limousin aux enfants de Raymond, Ebles de Poitiers, exerçait son autorité à Uzerche, à Tulle et dans tout le bas Limousin. Le vicomte qui rendait la justice dans cette région le reconnaissait pour seigneur ⁷; or Ebles n'aurait pas eu des vassaux à une aussi

¹ *Cart. de Beaulieu*, ch. xi, p. 26.

² *Ibid.*, ch. x, p. 24. Dom Vaissète fixe la date de cette charte à l'an 876. M. Deloche, d'accord avec Mabillon, la reporte à 886 ou 887.

³ *Cart. de Beaulieu*, ch. xxvii, p. 55. — Cousage est aujourd'hui un village de la commune de Chasteaux, canton de Larche (Corrèze).

⁴ Baluze a attribué ce plaïd à Bernard de Turenne (*Hist. Tutel.*, p. 13), parce qu'il a mal compris la date : « Facta ista notitia in mense augusto, » anno IV Ludovici regis, filii Karoli regis. » Il a cru qu'il s'agissait de Louis d'Outre-mer. M. Deloche a pu, grâce à une autre charte du même Cartulaire (ch. iii, p. 12), prouver que c'était Louis le Bègue, qui commença à régner en Aquitaine en 866. Cela reporte ce plaïd à l'an 870, longtemps avant l'époque où vivait Bernard de Turenne.

⁵ Bonav. de Saint-Amable, *Hist. de S. Martial*, 3^e part., p. 162. — Justel, *Hist. général. de la maison de Turenne*, pr., p. 11 et 12. — Nadaud, *Mém. mss. sur le Limousin*, t. II, p. 60.

⁶ Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 10. — M. Deloche (*Étude sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 263) attribue aux comtes de Toulouse « une juridiction ou plutôt » des prérogatives de seigneurs justiciers sur certaines parties du territoire limousin. » Mais il repousse l'idée d'un démembrement territorial.

⁷ Le vicomte Adémar, abbé laïque de Tulle, qui présida à Brive un

grande distance de chez lui, s'il n'avait été Comte de cette partie du Limousin. C'est donc en son nom que le vicomte de Tulle et Brive devait rendre la justice. Or Cousage, étant très-rapproché de Brive, devait être sous la même juridiction ; c'est donc comme Comte de Limoges que Bernard a présidé le plaid de Cousage, et non comme Comte de Toulouse.

Il nous paraît dès lors démontré que les fils de Raymond, Bernard et Eudes, furent Comtes de Limoges, comme ils le furent de Toulouse, après la mort de leur père.

Peut-être sera-t-on tenté d'opposer à cette conclusion les opinions contraires de Baluze et de M. Deloche ; mais leur autorité ne saurait être invoquée dans cette question, car ils n'ont eu ni l'un ni l'autre occasion d'approfondir cette partie de l'histoire limousine, qui pour eux n'était qu'accessoire. Baluze faisait l'histoire de Tulle, les Comtes de Limoges lui importaient peu. Il s'est donc contenté de relever en passant les erreurs trop manifestes, que Justel avait commises à leur sujet. M. Deloche étudiait les divisions géographiques du Limousin ; il n'a eu à parler des Comtes qu'incidemment : il s'en est tout naturellement rapporté à Baluze et à l'*Art de vérifier les dates*, qu'il n'avait pas lieu de suspecter. Partant de ces données, M. Deloche a cherché à établir, par une suite d'hypothèses fort bien enchaînées, que, depuis la fin du ix^e siècle, le Limousin avait toujours appartenu aux ducs d'Aquitaine¹. Cette opinion paraît assez plausible au premier abord, et l'auteur l'a défendue avec assez d'habileté pour que nous lui devions un examen détaillé. Nous allons donc discuter cette opinion, que nous pouvons ne pas partager, sans méconnaître pour cela le mérite d'un ouvrage, dont mieux que personne nous avons pu apprécier la valeur.

plaid, dont la notice nous est parvenue (Baluze, *Hist. Tutel.*, app., col. 348), termine ainsi son testament : « Ut autem hæc auctoritas firmior perse- » veret, senioris nostri Ebalii hanc auctoritate firmari rogavimus. » (Ibid., col. 338.)

¹ *Étude sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 243 et suiv.

CHAPITRE IV.

I. Examen des hypothèses de M. Deloche sur les Comtes de Limoges. — Limoges n'était pas la capitale de l'Aquitaine au ix^e siècle. — II. Critique de l'*Ordo ad benedicendum ducem Aquitanix*. — III. Les Comtes d'Auvergne Guillaume le Pieux, Aelfred et Guillaume le Jeune n'ont pas été Comtes de Limoges. — IV. Les Comtes de Poitiers ne furent Comtes de Limoges qu'après les Comtes de Toulouse. — A quelle date ?

I.

M. Deloche attribue d'abord à Limoges ce comte Gérard, que nous avons restitué à Bourges. Il le fait vivre en même temps que l'évêque Stodilus, dont il place la mort vers 861¹. C'est là le point de départ de toute sa théorie.

Il admet en second lieu que Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine de 893 à 927, a été Comte de Limoges, hypothèse difficile à justifier, comme on le verra plus loin.

Voici le raisonnement de M. Deloche : « Depuis Guillaume le

¹ « *Geraldus* ou *Gerardus*, qui est le dernier connu pour avoir possédé » l'office et le titre seuls de comte de Limoges, et qui vécut sous l'épiscopat de Stodile ou Stolidé, mort vers 861. » (*Étude sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 243.) — La phrase est peu claire. La date de 861 semble plutôt se rapporter à la mort de Stodilus, mais le reste de la discussion montre que l'auteur l'attribue aussi à la mort de Gérard.

Pieux, en 893, jusqu'au milieu du XII^e siècle, le Limousin semble être l'apanage des ducs d'Aquitaine. N'est-ce pas une présomption pour qu'il en fût de même de 861 à 893 ? » Pendant tout le IX^e siècle, Limoges était considérée « comme la ville principale de l'Aquitaine. » C'était là que, « suivant un antique usage, » les ducs devaient « être inaugurés. » Or, de 861 à 893, le duché d'Aquitaine tombe dans les mains des comtes de Poitiers, qui, dès qu'ils en sont maîtres, semblent vouloir en faire un royaume indépendant. On comprend donc « l'importance qu'ils devaient attacher à la possession de la ville, que l'usage et la tradition avaient revêtue d'un pouvoir supérieur, celui de conférer une couronne. Il est dès lors très-présumable qu'à la mort du comte Gérard ou Géraud, Rainulfe I s'empara du comté et de la ville de Limoges, et que ses successeurs immédiats Bernard II et Rainulfe II en restèrent possesseurs ¹. »

En somme, toute l'argumentation de M. Deloche repose sur cette double assertion :

1^o Que Limoges « fut, dans le cours du moyen âge, ou du moins sous les premiers Capétiens et dans tout le cours du IX^e siècle, considérée comme la ville principale de l'Aquitaine ; »

2^o Que le Limousin appartint aux mêmes maîtres que le duché d'Aquitaine depuis Guillaume le Pieux (893), ce qui fait supposer qu'il en fut de même de 861 à 893, alors que les comtes de Poitiers possédaient le duché.

Or, nous allons voir que Limoges n'était pas la capitale de l'Aquitaine, et que rien ne peut faire supposer que les ducs aient eu l'habitude de s'y faire couronner au IX^e siècle ;

En second lieu, que Guillaume le Pieux et les autres Comtes d'Auvergne n'ont pas été Comtes de Limoges ;

Que rien, par suite, n'autorise à regarder les Comtes de Poitiers comme ayant dû être Comtes de Limoges.

Pour démontrer sa première proposition, M. Deloche a réuni des arguments plus nombreux que convaincants, car, à l'exception d'un seul qui mérite une attention toute particulière, on pourrait en trouver de pareils pour justifier les prétentions de la plupart des grandes villes de France.

Pour prouver que Limoges était la ville principale de l'Aquitaine, M. Deloche a groupé tout un ensemble de faits, que voici :

Elle se mit à la tête du mouvement de Waïfer contre Pépin ;

¹ *Étude sur la géogr. hist.*, p. 245-247.

Les rois avaient un palais à Jucondiac, dans le voisinage immédiat de la ville ;

En 837, le roi d'Aquitaine donna sa fille en mariage au Comte de Limoges ;

En 848, Charles le Chauve présida de grandes assises à Limoges ;

Enfin, plusieurs rois et les ducs d'Aquitaine s'y faisaient couronner ¹.

Cette série de faits peut paraître imposante ; malheureusement il y a trop à dire sur chacun d'eux , pour que leur ensemble soit bien concluant.

1° Aucun auteur ne donne à Limoges le rôle que M. Deloche lui prête dans les guerres d'Aquitaine. Bien plus, il semble que Waïfer tenait peu à la possession de cette prétendue capitale , puisqu'il la démantela lui-même , et la laissa prendre et fortifier par Pépin ². La vraie capitale de l'Aquitaine était alors Bourges ; aussi Pépin eut-il soin de s'en emparer, de s'y fortifier, de s'y construire un palais , d'en faire en un mot son quartier général ³.

2° Il est très-vrai que Louis le Pieux avait un palais à Jucondiac ⁴, mais les rois de France en avaient dans beaucoup d'autres villes d'Aquitaine, notamment à Bourges, Chasseneuil, Poitiers, Toulouse, etc. ⁵.

3° Il est presque certain , comme on l'a vu plus haut , que Rathier, le gendre de Pépin , fut Comte de Limoges ; mais il ne le devint qu'en 839 ⁶. Or, de l'aveu de M. Deloche , c'est en 837 que Pépin lui donna sa fille ⁷. Ce n'est donc pas la qualité de Comte de Limoges, qui lui valut l'honneur d'être gendre du roi.

¹ *Étude sur la géogr. hist.*, p. 245.

² Le Continuateur de Frédégaire, auquel sont empruntés ces détails, ne parle pas du siège de Limoges, que mentionnent les chroniques d'Hermann et de Reginon. Mais ce siège, dût-on l'admettre, comme c'est probable, ne justifierait en rien l'assertion de M. Deloche, car il n'eut lieu qu'à la seconde ou troisième expédition de Pépin (Bouq., t. V, p. 363. — Pertz, SS., t. I, p. 557).

³ C'est là qu'il passa l'hiver de 767-768. C'est là qu'il laissa sa femme Bertrade, qui l'avait suivi pendant la campagne de 767. (*Cont. Frédég.*, liv. IV.)

⁴ Aujourd'hui le Palais, canton de Limoges (Haute-Vienne).

⁵ Mabillon, *De re diplom.*, lib. IV.

⁶ Il fut placé à Limoges en même temps que Ranulfe à Poitiers et Turpion à Angoulême (*Interp. Adem. Cab.*, liv. III, ch. 16).

⁷ *Étude sur la géogr. hist.*, p. 246.

4° Charles le Chauve réunit en 848 une grande assemblée à Limoges. Le fait est incontestable¹; mais que peut-on en conclure, quand on voit les rois tenir, à la même époque, des réunions du même genre à Nevers, Orléans, Bourges, etc., en un mot dans tous les lieux où le hasard les conduisait²?

5° Nous voici arrivés à l'argument le plus sérieux. S'il est vrai que les ducs d'Aquitaine, parfois même les rois, se faisaient couronner à Limoges, les hypothèses de M. Deloche peuvent avoir un certain degré de vraisemblance. Or le savant académicien prétend que Charles le Jeune y aurait été sacré en 855, Eudes en 887, Raoul au x^e siècle, Richard Cœur-de-Lion au xii^e siècle³. De ces quatre couronnements, un paraît bien constaté, celui de Richard Cœur-de-Lion⁴; un autre, celui de Charles le Jeune, paraît très-probable, quoique Adémar de Chabannes le mette au compte de Charles le Chauve⁵, ce qui prouve tout au moins que la tradition était confuse. Quant aux deux autres, ce sont des faits très-contestables. Un seul auteur parle du sacre d'Eudes à Limoges. Ce n'est pas Adémar de Chabannes, comme l'a dit M. Deloche, mais son interpolateur, et c'est dans un passage célèbre par l'énormité des erreurs qu'il contient⁶. Quant à Raoul, je ne sais sur quelle autorité M. Deloche l'a fait sacrer à Limoges. Hugues de Fleury prétend qu'il fut sacré à Soissons en 923⁷, et l'*Art de vérifier les dates*, qui adopte cette version, fait observer qu'il ne fut reconnu en Aquitaine que bien des années après (vers 932).

Donc il n'y eut qu'un roi d'Aquitaine couronné à Limoges, fait dont on ne peut tirer aucune conclusion, puisque plusieurs autres villes au-delà de la Loire⁸ servirent à pareille cérémonie. De même, parce qu'un duc d'Aquitaine y fut couronné au xii^e siècle, on n'est pas autorisé à prétendre que Limoges était la ville où les autres ducs, ceux surtout du ix^e siècle, se faisaient couronner.

¹ Adem. Caban, *Hist.*, lib. III, cap. 18, et *Comm. abb. S. Mart.*

² Voir les chroniques contemporaines et Adémar de Chabannes.

³ *Étude sur la géogr. hist.*, p. 245.

⁴ Gauf. Vos. — *Hist. de la France*, t. XII, p. 442-443.

⁵ *Hist.*, lib. III, cap. 19. Adémar a emprunté ce fait aux *Annales Lemoicensis*, ap. Pertz, *SS.*, t. II, p. 251.

⁶ Pertz, *SS.*, t. IV, p. 123, n° 2°.

⁷ *Hist. de la France*, t. VIII, p. 322.

⁸ Les rois se faisaient couronner parfois dans des lieux de peu d'importance. Ainsi Louis le Bègue fut couronné roi d'Aquitaine à Pouilly-sur-Loire (*Ballus Pauliacus*). — *Annales de Saint-Bertin*, an. 867.

II.

Aussi n'est-ce pas sur ce fait unique que M. Deloche s'est fondé pour attribuer à Limoges ce rôle important. C'est bien plutôt sur un très-curieux document, que nous allons examiner, document qui a fourni à l'honorable auteur un argument plus puissant que tous ceux qui précèdent.

Le savant Besly a extrait d'un ancien manuscrit du chapitre de Saint-Etienne de Limoges un *Ordo ad benedicendum duces Aquitanie*¹, sur lequel quelques écrivains se sont appuyés pour prétendre que les ducs d'Aquitaine devaient se faire couronner dans cette ville. C'est ce document qui a inspiré à M. Deloche la théorie que nous examinons; et l'on doit reconnaître que, si ce document avait la valeur que lui attribue M. Deloche, nul autre n'expliquerait mieux l'intérêt que les ducs d'Aquitaine auraient eu à posséder Limoges, et par suite le Limousin tout entier.

Malheureusement M. Deloche ne semble pas s'être suffisamment préoccupé de l'époque à laquelle ce document a été rédigé. L'auteur a pourtant pris le soin de se nommer : c'est le *præcentor* Hélié², qui vivait au commencement du XIII^e siècle³. Il nous apprend qu'il a rédigé ce cérémonial à la requête du chapitre de Saint-Etienne de Limoges, pour que l'on sache à l'avenir les honneurs qui sont dus au duc d'Aquitaine, et que l'Eglise de Limoges ne puisse être dépouillée de ses privilèges⁴. C'est donc un document du XIII^e siècle.

¹ Ce cérémonial est imprimé dans Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, p. 183. — Th. Godefroy, *Cérémonial françois*, t. I, p. 605. — *Recueil des Hist. de la France*, t. XII, p. 451.

² « Capitula quæ superius habentur digesta de duce Aquitanie admit-
tendo, monitione capituli sui, Helias, præcentor Lemovicensis, sicut a
» providis et honorabilibus viris, qui noverunt didicist, luculento calamo
» aperte contexuit..... »

³ Cette date nous est donnée notamment par un acte de 1218, dans lequel le chapitre de Saint-Etienne de Limoges règle les cérémonies de la fête de saint Guillaume de Bourges « ad preces devotas dilecti sui
» Helie præcentoris, cujus idem præcentor..... clericus extitit et alum-
» nus. » Cet acte est imprimé dans le *Cérémonial* de Godefroy, t. I, p. 608.

⁴ « Ne posset in posterum oblivione sopiri, quanta reverentia et quo-

Il est vrai qu'Hélie prétend n'avoir fait que rédiger ce que lui ont appris sur cette cérémonie de sages et honorables hommes; qu'il ajoute même que l'honneur qu'il attribue à l'Église de Limoges lui appartenait de temps immémorial¹. Mais cela montre seulement qu'il croyait ces cérémonies très-anciennes, cela ne prouve aucunement que la tradition qu'il rapporte soit digne de foi, ni surtout qu'elle remonte au ix^e siècle. Les prières contenues dans ce document sont celles qu'on employait pour le sacre des rois. On les retrouve avec des variantes peu importantes dans le sacre de Louis VIII en 1223². Il est donc fort probable que ce document a dû être écrit à une époque voisine de ce sacre.

Selon toute vraisemblance, il a été rédigé à la suite du couronnement de Richard Cœur-de-Lion à Limoges, en 1167. Ainsi s'explique l'emploi de formules réservées au couronnement des rois.

En tout cas, l'on peut hardiment conclure que ce document ne relate pas des cérémonies en usage au ix^e siècle. En conséquence, on doit rejeter l'argument principal que M. Deloche en tire, à savoir que, dès le ix^e siècle, les ducs d'Aquitaine se faisaient couronner à Limoges.

III.

Mais supposons un moment que M. Deloche ait raison, que les ducs d'Aquitaine aient eu intérêt à posséder Limoges comme capitale de leur duché, il faudrait encore, pour admettre le raisonnement du savant académicien, que les Comtes d'Auvergne eussent été Comtes de Limoges. Car M. Deloche nous dit : S'il est reconnu que « depuis Guillaume le Pieux, en 893, jusqu'au mi-

» modo, sicut legitur in præmissis, dux debeat in novitatis suæ primitiis
» insigniri. Similiter ne unquam contingat cathedralem Ecclesiam Lemo-
» vicensem, suo usquequaque defraudari juris honore..... »

¹ « Qua constat eam a priscis temporibus privilegiam fuisse. »

² Godefroy, *Cérém. franç.*, t. I, p. 13. — Au contraire, les prières du sacre de Charles le Chauve et de Louis le Bègue, qui nous ont été conservées, sont très-différentes. (Ibid., p. 98 et 106.)

lieu du ^{xii}^e siècle, le Limousin semble être l'apanage des ducs d'Aquitaine, n'est-ce pas une présomption pour qu'il en fût de même de 861 à 893 ¹ ? » Or nous allons voir que Guillaume le Pieux et les comtes d'Auvergne ses successeurs n'ont jamais possédé le Limousin, et qu'ainsi la présomption invoquée par l'honorable écrivain n'existe pas.

« Après, dit M. Deloche, que Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, eut été pourvu du duché d'Aquitaine (avant 893), il prit le titre de Comte de Limoges ou du Limousin ² ; » et un peu plus loin ³ il cite les deux textes d'après lesquels il a avancé ce fait, qui sont :

1° Un acte souscrit par Guillaume postérieurement à sa promotion, dans lequel il prend le titre de Comte de Limoges ;

2° Un passage d'Adémar de Chabannes, disant que Guillaume le Jeune, successeur de Guillaume le Pieux, reçut le Comté de Limoges avec le duché.

Il faut d'abord écarter du débat le passage d'Adémar de Chabannes. Il ne s'applique pas à Guillaume le Jeune, mais à Guillaume Tête-d'Étoupe, comte de Poitiers ⁴.

Il reste donc à M. Deloche, pour argument unique, cet acte où il a trouvé Guillaume le Pieux portant le titre de Comte de Limoges, acte qu'il n'a malheureusement pas cité. Nous avons fait en vain, pour le retrouver, les recherches les plus minutieuses. Nous avons pu constater que, dans ses diplômes, Guillaume le Pieux prend les titres de *comes*, *dux* et *comes*, *comes* et *marchio* sans ajouter au mot *comes* le nom d'aucun comté. Il est donc probable que M. Deloche aura lu son nom avec la qualification de *comes* dans quelque acte limousin, et qu'il en aura induit qu'il était comte de Limoges. S'il en est ainsi, l'acte en question pourrait bien être une charte du Cartulaire de Beaulieu, où nous lisons parmi les souscriptions : *Signum Willelmi comitis* ⁵. M. Deloche pense qu'il s'agit là du comte d'Auvergne. C'est possible, mais il est bien certain qu'il ne figure pas comme comte de Limoges, car la charte est de 887, et, d'après M. De-

¹ *Étude sur la géogr. hist.*, p. 245.

² *Ibid.*, p. 243.

³ *Étude sur la géogr. hist.*, p. 255.

⁴ Voici le passage d'Adémar : « Willelmus vero cognomento Caput Stupæ » Arvernus, Vallatis, Lemovicæ et Pictavis comes provectus, dux Aquitanie extitit » (*Hist.*, lib. III, cap. 25). On ne peut reprocher à M. Deloche cette erreur matérielle : elle est le résultat d'une transposition de notes, survenue accidentellement pendant l'impression de son livre.

⁵ *Cart. de Beaul.*, ch. x, p. 25.

loche lui-même, Guillaume le Pieux n'a pu devenir comte de Limoges qu'en 893 ¹.

Rien donc n'autorise à faire de Guillaume le Pieux un Comte de Limoges. Quant à ses deux successeurs, Guillaume le Jeune et Alfred, ils n'y ont pas plus de titres. Si de fort savants auteurs leur ont donné cette qualité, c'est qu'ils ont été induits en erreur par une importante charte du Cartulaire de Sauxillanges ², dans laquelle le comte Alfred donne à ce monastère divers biens situés *apud Lemovicas*. Mais M. Houzé, dans les excellentes notes géographiques qu'il a ajoutées à ce Cartulaire, a fort bien montré qu'il s'agit non de la ville de Limoges, mais d'un petit village du même nom, situé dans la commune d'Aix-la-Fayette, à deux ou trois lieues de Sauxillanges ³.

Il n'y a donc aucun document, qui autorise à ranger les Comtes d'Auvergne parmi les possesseurs du Limousin, ou à dire que les ducs d'Aquitaine ont tous été Comtes de Limoges depuis 893. Il n'y a donc aucun motif pour donner ce titre aux Comtes de Poitiers de 861 à 893.

IV.

On hésitera d'autant moins à rayer de la liste des Comtes de Limoges les comtes Ranulfe I, Bernard ⁴, Ranulfe II de Poitiers, Guillaume le Pieux, Guillaume le Jeune, Alfred d'Auvergne, que plusieurs de leurs contemporains ont à ce titre des droits bien plus sérieux.

¹ Il existe un autre acte, qui a pu induire en erreur quelques personnes. C'est une donation à l'abbaye de Saint-Denis, faite par Charles le Simple, à la requête du duc Guillaume (Doublet, *Hist. de Saint-Denis*, p. 813). La terre qui fait l'objet de la donation est sise au lieu de *Patriacum, in pago Limosino*. Doublet y a vu Patri en Limousin, Mabillon (*Ann. bénéd.*, t. III, p. 299) et dom Vaissète (*Hist. du Lang.*, t. I, p. 722) un lieu du diocèse de Narbonne, dans le pays de Limoux que Guillaume avait dans ses possessions.

² *Cart. de Sauxillanges*, ch. 1.

³ *Ibid.*, p. 659.

⁴ Postérieurement au travail de M. Deloche, M. Mabille, dans ses *Notes sur l'Hist. du Languedoc*, a prouvé que ce Bernard n'était pas comte de Poitiers (t. II, *Notes*, p. 304).

On a vu plus haut que ce titre devait être donné aux Comtes de Toulouse Raymond, Bernard et Eudes. Ce dernier ne mourut qu'en 918 ; il est probable qu'il garda le Limousin jusqu'à sa mort.

Peu après cette date, on trouve pour la première fois le Limousin aux mains d'un comte de Poitiers, Ebles, fils naturel et successeur de Ranulfe II. Comment ce changement de maîtres s'est-il effectué ? à quelles causes doit-on l'attribuer ? Nous devons renoncer à l'expliquer ; ceux qui veulent que le Limousin ait appartenu aux Comtes d'Auvergne ont ici beau jeu. Ebles de Poitiers est devenu Comte de Limoges, disent-ils, parce qu'étant proche parent d'Alfred comte d'Auvergne, qui mourut en 928, sans enfants, il hérita à la fois du duché d'Aquitaine et des comtés d'Auvergne et de Limoges¹. Mais il resterait alors à expliquer comment le Limousin est tombé aux mains des Comtes d'Auvergne, ce qui serait tout aussi difficile. D'ailleurs, nous allons voir qu'Ebles a dû être Comte de Limoges avant 928, c'est-à-dire avant la mort d'Alfred.

Il nous reste la notice d'un plaid du 26 avril 927, dans lequel il restitua à l'abbaye de Saint-Maixent certains biens usurpés par des particuliers dans les environs de Melle. Parmi les *optimates* qui assistent le comte de Poitiers, se trouve un *Hildegarius vicecomes*² qui paraît être le Vicomte de Limoges, qui vivait à la même époque. Si le Limousin appartenait aux comtes de Poitiers, rien de plus naturel que de voir un Vicomte de Limoges figurer à leur tribunal ; s'il ne leur appartenait pas, on ne peut comprendre à quel titre il y siégeait.

Voici un autre fait encore plus concluant : en 930, le roi Raoul, désirant réformer l'abbaye de Tulle, l'affranchit de l'autorité de l'abbaye de Saint-Savin, à laquelle il l'avait soumise

¹ M. Mabille, dans ses savantes notes sur dom Vaissète, semble admettre cette succession, quoiqu'il n'ait pas donné à Guillaume le Pieux le titre de Comte de Limoges. Mais M. Mabille n'a fait que suivre sur ce point l'*Art de vérifier les dates*, où on lit « qu'Ebles, comte de Poitiers, fut gratifié, suivant Adémar de Chabannes, des comtés d'Auvergne et de Limousin, et du duché d'Aquitaine, par le roi Charles le Simple. » Or la citation est inexacte. Voici le passage d'Adémar de Chabannes : « Tunc Ademar comes Pictavensis defunctus est.... Guillelmus quoque dux Arvernensis mortuus est, et filius Ramnulfus, Eblus, Arvernensis et Pictavis simul comes promotus est. » (Labbe, *Nova Bibl. mss.*, t. II, p. 165. — Pertz, SS., t. IV, p. 125.) Comme on le voit, il n'est pas question du Limousin, non plus que dans le texte de l'interpolateur.

² *Collect. Moreau*, à la Bibl. nat., t. V, p. 40.

jadis, « suggerente Ehalo comite ¹. » Pour qu'Eble se soit occupé d'un monastère aussi éloigné du Poitou, il faut qu'à cette époque il ait été déjà comte du Limousin ; or, d'après Baluze, l'abbaye de Tulle fut soumise à celle de Saint-Savin en 923, c'est-à-dire cinq ans avant qu'Ebles héritât du comte d'Auvergne ².

Enfin, il existe un acte qui permettrait peut-être de reculer plus encore la date de l'avènement d'Ebles au Comté de Limoges : c'est un jugement, rendu par ce prince en 904 en faveur de l'abbaye de Nouaillé, contre un *Aldebertus Lemovicensis* ³. Mais ce document est peu probant, le comte Ebles pouvant être compétent, sans qu'Aldebert fût son justiciable, en vertu des nouvelles règles de procédure, qui devinrent en usage à cette époque.

Il faut donc simplement dire que le Comté de Limoges passa, vers le commencement du ix^e siècle, des comtes de Toulouse aux comtes de Poitiers. Comment ? on l'ignore. Mais on a bien des exemples analogues, et, sans sortir de l'histoire de ces comtes, ne voit-on pas en 932 le roi Raoul enlever à Ebles les titres de duc d'Aquitaine et de comte d'Auvergne, pour les donner à Raymond Pons, comte de Toulouse, et, en 951, le roi Louis d'Outre-mer les rendre à Guillaume, héritier d'Ebles, au détriment des héritiers de Raymond Pons ? Nous pensons donc qu'à la mort de Eudes en 918, quelque chose d'analogue aura eu lieu.

Ebles mourut en 935 ⁴. Son successeur à Poitiers et à Limoges fut Guillaume Tête-d'Étoupe. Le Limousin demeura toujours, depuis lors, sous la suzeraineté des comtes de Poitiers ⁵,

¹ Baluze, *Hist. Tutel.*, app., coll. 325.

² Ibid., p. 25.

³ Bibl. nat., Coll. Moreau, t. III, f° 188.

⁴ Mabille, *Hist. du Lang.*, t. II, Notes, p. 308. En 932, au plus tard, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

⁵ Voici quelques faits qui prouvent que cette suzeraineté fut reconnue pendant tout le xi^e siècle.

En 1020, le duc Guillaume réunit à Saint-Junien une assemblée de clercs et de laïques pour l'élection d'un évêque de Limoges. Ayant accompagné à Limoges le nouvel évêque Jourdain de Léron, il fut reçu en grande pompe par les moines de Saint-Martial, « sicut semper ab eis solet » dux accipi. » (*Adem. Caban.*, lib. III, cap. 47.)

En 1025, à la mort du Vicomte Guy, le même duc lui donna pour successeur son fils Adémar : « Intercedente Willelmo, comite Egoismensi, » præfecit Lemovicæ vicecomitem Ademarum in loco defuncti patris » sui. » (*Adem. Caban.*, lib. III, cap. 62.)

A la fin du xi^e siècle, le duc Guillaume VI nomma l'abbé Aymard à

dont la chronologie n'offre pas de difficultés sérieuses. L'histoire des Comtes de Limoges n'a plus, à partir de cette époque, qu'un intérêt secondaire ; elle disparaît dans le cadre plus large de l'histoire des ducs d'Aquitaine. D'ailleurs, un nouveau pouvoir est venu supplanter en grande partie le leur : c'est celui des Vicomtes de Limoges. Nous laisserons donc de côté dorénavant les Comtes de Limoges, pour ne plus parler que des Vicomtes.

Saint-Martial de Limoges (*Chron. Novi Monast. — Hist. de la France*, t. XI, p. 119-120).

On pourrait citer bien d'autres faits, mais ceux-là paraissent concluants.

DEUXIÈME PARTIE.

LES VICOMTES.

CHAPITRE V.

- I. Des vicomtes en général. — Diverses opinions sur leur origine. — II. Ils ne sont pas la même chose que les vicaires. — III. Le vicomte a la même origine que le *missus comitis*. — Fonctions du *missus* et du vicomte. — Il diffère du *vicedominus*. — IV. Époque de l'apparition des vicomtes.

I.

En voyant apparaître cette dignité nouvelle en Limousin, comme dans le reste de la France, il peut être de quelque intérêt de rechercher ce qu'étaient les vicomtes en général, dans quel temps et dans quel pays ils ont pris naissance.

Du Cange définit le vicomte « *vicarius comitis, qui vices comitis agit.* » Cette définition est par trop succincte; elle donne pourtant une idée assez exacte des fonctions du vicomte. Les fonctions du vicomte étaient en effet les mêmes que celles du

comte, mais il ne les exerçait qu'en vertu d'une délégation spéciale et dans les cas où le comte ne pouvait agir lui-même. Cette similitude d'attributions nous explique comment les vicomtes qui se sont rendus indépendants au x^e siècle, entre autres ceux de Limoges, ont pu devenir aussi puissants que bien des comtes; mais cela ne nous apprend pas leur origine.

Le premier auteur qui ait abordé cette question est le savant Marca. D'après lui les vicomtes ne sont autre chose que ces vicaires des comtes que l'on voit figurer dans les lois salique, lombarde, etc. Il suppose qu'il y avait deux sortes de vicaires : les vicaires généraux, qui administraient tout un comté, et qui ont donné naissance aux grandes vicomtés, et les vicaires des bourgades, dont parlent Grégoire de Tours et Walafrid Strabon, qui parfois aussi avaient le nom de vicomtes et ont été l'origine des vicomtes ne possédant que des fractions d'un ancien comté ¹.

Dom Vaissete a adopté à peu près la même manière de voir ². D'autres, tout en reconnaissant la similitude d'attributions des vicomtes et des vicaires, font une légère distinction. Ils pensent que le vicomte exerçait ses fonctions dans tout le comté, tandis que le vicaire ne les exerçait que dans des circonscriptions déterminées ³.

La première de ces opinions est la plus en faveur aujourd'hui, surtout en Allemagne, où elle a eu M. Waitz pour défenseur ⁴. Elle semble cependant peu d'accord avec les textes. Le

¹ *Hist. du Béarn*, p. 260 et suiv. — *Marca Hispan.*, p. 254 et suiv.

² « Parmi les vicaires des comtes, dit dom Vaissete, il y en avait un principal, qui étoit comme son lieutenant général, et qu'on appela d'abord Vidame, *Vicedominus*, et ensuite Vicomte, *Viccomes*. Ce vicaire tenoit la place du comte dans toute l'étendue du comté. Les autres vicaires étendoient leur juridiction chacun sur une partie du comté ou diocèse. On donna aussi quelquefois à ceux-ci dans la suite le nom de vicomte. » (*Hist. du Lang.*, t. I, p. 437.)

³ Telle paraît être l'opinion en France de Du Cange (*Glossar.*, v^o Vicecomes), en Allemagne de Walter, *Deutsche Rechtsgeschichte*, de Hillebrand, *Deutsche Staats-und-Rechtsgeschichte*, etc... M. Schöffner paraît l'admettre, mais seulement comme une hypothèse plausible (*Geschichte der Rechtsverfassung Frankreichs*, t. I, p. 165).

⁴ D'après cet auteur on ne pourrait, dans le principe, trouver aucune différence entre le Vicomte et le Vicaire, sauf peut-être que le premier étoit un vicaire préposé à tout le comté, « etwa in der Weise, wie man gemeint hat, dass der Vicegraf der Vertreter des Grafen, für den ganzen Umfang der Grafschaft, und in den recht eigentlich ihm zustehenden Angelegenheiten, der vicar sein Unterbeamter in den einzelnen Bezirken gewesen sei. » (*Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 336.) Cette opinion avait déjà été soutenue par Savigny. Le comte aurait eu,

principal argument que l'on ait invoqué pour supposer l'existence de ces deux classes de vicaires est un passage de Grégoire de Tours où il est parlé du vicaire Animodus, « qui *pagum* Turo- » nensem judiciaria regebat potestate ¹. » Le mot *pagus* a fait croire que Animodus gouvernait toute la cité. Mais ce mot a deux sens, et, s'il est vrai que Grégoire de Tours l'emploie souvent comme synonyme de *civitas*, il est également incontestable qu'il signifie aussi souvent, plus peut-être, une division de la cité, un canton, une vicairie. Un autre passage du même auteur prouve que la Touraine était divisée en plusieurs *pagi*. C'était l'un d'eux que gouvernait Animodus ². On ne peut donc, sur un texte aussi peu concluant ³, établir une distinction qui s'accorde difficilement avec une foule de faits.

Vaut-il mieux, conformément à la seconde opinion, n'admettre qu'une seule classe de vicaires et y assimiler les vicomtes ? Nous ne le croyons pas, et nous dirons pourquoi tout à l'heure.

II.

Cette question serait vite tranchée si l'on admettait certaines idées qui se sont tout récemment produites en Allemagne au sujet du vicaire. Un érudit déjà connu par d'importants travaux

suivant lui, à côté de son principal représentant, le centenier ou *tunginus*, d'autres représentants d'un ordre moins bien déterminé, dont la juridiction se serait étendue tantôt sur tout le comté, tantôt sur un territoire spécial. Leur nom habituel en France aurait été celui de vicaire, ou celui de vicomte que l'on trouve dans les diplômes royaux, plus rarement, mais avec la même signification : « Der gewöhnlichste Name » in Frankreich ist Vicarius, und mit diesem Namen, kommen sie stets » in den Königlichen Diplomen neben den Herzogen, Grafen u. s. w. » vor. Auch Vicecomes kommt vor, gewiss in derselben Bedeutung, aber » weit seltener... » (*Geschichte des Römischen Rechts im Mittelalter*, t. I, p. 274.)

¹ *Hist. Franc.*, lib. X, cap. 5.

² *Gloria confess.*, cap. 17.

³ Bignon, qui défend cette opinion dans ses notes sur Marculfe, s'appuie sur un autre texte encore moins probant de l'*Hist. des Francs* (lib. VII, cap. 23), où il est question d'*Injuriosus*, vicaire de Tours. Mais ce passage prouve seulement que, malgré la présence du comte, le chef-lieu de la

sur le droit barbare, M. Sohm, a cherché à établir que le vicaire était tout autre chose que ce que l'on a cru jusqu'ici¹. Ordinairement on oppose le vicaire au centenier, on le regarde comme un représentant personnel du comte; M. Sohm, au contraire, assimile complètement le vicaire et le centenier, la vicairie et la centaine. Pour lui ce sont deux noms différents pour une même chose, ce qu'il appelle une « tautologie². » Or le centenier ou vicaire n'est pas un juge, ce n'est pas un représentant du comte, c'est un simple subalterne³. Le vicomte, au contraire, est un représentant du comte, et par suite un juge. Aussi le voit-on siéger dans les jugements comme juge, tandis que le vicaire n'y figure que comme assistant⁴.

M. Sohm distingue donc complètement le vicomte du vicaire. En revanche il l'assimile à un autre officier du comte, que l'on a fort peu étudié jusqu'ici, le *missus comitis*.

Nous ne pouvons entrer dans l'examen des théories de M. Sohm sur les vicaires et les centeniers; nous laisserons à d'autres plus autorisés que nous le soin de les apprécier. Mais, pour des motifs différents des siens, nous n'hésitons pas à nous rallier à sa conclusion et à proclamer, comme nous l'avons déjà fait ailleurs⁵, l'identité du vicomte et du *missus comitis*, la différence complète entre le vicomte et le vicaire.

cité était le siège d'une vicairie. Le même fait se rencontre fréquemment, notamment en Limousin. (Deloche, *Cart. de Beaul.*)— Voir Bignon, *Marculf. mon. form. vet.* (Paris, 1666), p. 336.

¹ *Die altheutsche Reichs- und Gerichtsverfassung.* (2 vol. in-8°, Weimar, 1872.) Voir dans le 1^{er} vol. les chapitres intitulés *Der Schultheiss* et *Der Vicecomes*.

² « Vicarii und centenarii sind die nämlichen Beamten..... Die Aufführung der Centenare und Vicare neben einander ist eine Tautologie. » (T. I, p. 215.)

³ « Die Grafschaftsverfassung kennt unter dem Grafenamt nur ein einziges ordentliches Amt, das Schultheissenamt: es giebt dem Grafen einen Subaltern, nicht einen Stellvertreter. » Ce subalterne, ce *Schultheiss*, est le centenier ou vicaire (*ibid.*, p. 509).

⁴ « Die Entscheidung giebt.... vor allem die unmissverständliche Thatsache, das nach urkundlichen Zeugnissen der *Vicecomes Richter*, und neben ihm der *Vicarius* Beisitzer ist. » (*Ibid.*, p. 517.)

⁵ Nous avons déjà soutenu cette opinion dans notre Thèse de sortie de l'Ecole des Chartes. Nous ne connaissions pas alors le travail de M. Sohm, dont nous devons loyalement reconnaître l'antériorité. Quoique les arguments employés par M. Sohm soient certainement plus convaincants que les nôtres, nous nous en sommes tenu à ceux que nous avions déjà présentés dans notre Thèse, ne voulant ni endosser sans examen les opinions d'autrui, ni entrer dans des discussions qui nous auraient entraîné trop loin.

Ce qui prouve pour nous, indépendamment des arguments de M. Sohm, que le vicaire et le vicomte sont deux officiers de nature distincte, c'est que dans les chartes on trouve continuellement côte à côte des individus portant le titre de vicomte ; d'autres, celui de vicaire ¹ ;

C'est que, dans les énumérations officielles que contiennent si souvent les actes émanés des rois, les vicomtes figurent toujours avant les vicaires ² ;

C'est que, lorsque par hasard les deux titres sont réunis sur la même tête, on les mentionne tous les deux avec un soin qui prouve que les deux titres représentent deux fonctions différentes, et que leur réunion chez le même individu était rare ³ ;

Enfin c'est que l'on voit perpétuellement des plaids présidés par un vicomte, avec l'assistance d'un ou plusieurs vicaires ; tandis que l'inverse n'a jamais lieu ⁴.

On doit donc conclure, non pas qu'un vicaire n'a jamais pu devenir vicomte, mais que la fonction de vicaire est de tout autre nature que celle de vicomte.

III.

On trouve au contraire dans les textes un officier dont les attributions ont la plus parfaite analogie avec celles du vicomte : c'est le *missus* du comte. Bien plus, de nombreux textes af-

¹ Le fait se présente dans une foule de jugements, notamment dans ceux que nous publions plus loin comme pièces justificatives.

² « Ut nullus comes nec vicecomes, nec vicarius, nec centenarius, » dans un diplôme de Charlemagne (D. Bouq., t. V, p. 774). C'est la plus ancienne mention authentique d'un vicomte. — « Id est comitis, aut » Vicecomitis, aut Vicarii, » dans le Capitulaire *pro Hispanis* de 844 (Baluze, t. II, col. 27). Voir les autres exemples rapportés par M. Sohm (p. 517, note 28).

³ Vaiss., *Hist. du Lang.*, t. II, pr., p. 71 : « Raino Vicecomes et Vicarius. » Son nom est répété six fois dans le même acte, toutes les fois avec la mention « Vicecomes et Vicarius, » ce qui montre une intention particulière.

⁴ Si parfois on trouve des plaids présidés par des Vicaires, c'est, ainsi que l'a dit M. Sohm, parce qu'ils ont été délégués comme missi du comte.

firmement de la manière la plus absolue l'identité de signification du terme de *vicecomes* et de celui de *missus comitis* ¹.

Voyons donc ce qu'était le missus du comte. Originellement c'était un fondé de pouvoir, auquel, par une délégation spéciale, le comte confiait le soin de le représenter dans un acte déterminé de sa compétence ²; parfois même c'était un simple messager à la place duquel le comte pouvait envoyer une lettre ³. Ainsi, primitivement, le missus n'avait aucune position particulière dans la hiérarchie administrative et pouvait être chargé des missions les plus diverses.

Mais de bonne heure le comte a eu un missus chargé de le représenter non plus pour une affaire spéciale, mais pour toutes celles en général qui rentraient dans sa juridiction. C'est à l'époque carlovingienne ⁴ surtout que cette fonction semble s'être régularisée. C'est du moins à cette époque qu'on voit le missus remplacer fréquemment le comte dans l'exercice de la justice, que les capitulaires lui reconnaissent une place fixe dans la hiérarchie administrative ⁵, et qu'ils lui attribuent la connais-

¹ A° 863. Jugement devant l'archevêque de Vienne et « Erluinus Vicecomes, missus illustris Bosonis Comitum... » (D'Achery, *Spicil.*, t. XII, p. 154). — A° 950. Jugement devant « Walterius Vicecomes, missus domini Leotaldi comitis » (*Cart. de Saint-Vincent de Mâcon*, n° 186). Dans Pérard on trouve en 815 un Blitgarius missus du comte Théodoric (n° 16, p. 34), et en 818, le même Blitgarius appelé Vicecomes (n° 19, p. 36).

² Par exemple, pour recevoir un serment (*Edict. Pist.*, cap. 32); pour convoquer les parties au tribunal du comte (*Lex Chamav.*, cap. 43), pour publier le ban lors de la réunion d'une armée (*Edict. Pist.*, cap. 6), pour faire des sommations aux vassaux du roi (*Cap. Carlom.*, A° 882, cap. 2; Baluze, t. II, c. 289, — ou 884 d'après Pertz, *Leges*, t. I, p. 553).

³ « Dirigat illum comes aut per missum suum aut per epistolam suam ad ipsum pontificem » (*Cap. Pipp.*, A° 782-792, c. 6. — Pertz, t. I, p. 43).

⁴ M. Sohm trouve ce Missus dans un passage de l'édit de Gontran de 585 qui recommande aux comtes de ne pas oser « vicarios aut quoscumque de latere suo per regionem sibi commissam instituere qui... malis operibus consentiendo venalitatem exercent... » (Pertz, t. I, p. 4). Mais on doit plus probablement voir là le missus délégué pour une affaire spéciale, qu'un représentant ordinaire du comte. — Ce missus ordinaire semble apparaître pour la première fois dans la loi des Allamans : « Ut conventus secundum consuetudinem antiquam fiat in omne centena coram comite aut suo misso et coram centenaro. » (*Edict. Hloth.* cap. 36, § 1. — Pertz, *Leges*, t. III, p. 56.)

⁵ M. Waitz a avancé que dans les Capitulaires le Missus du Comte est simplement un personnage envoyé régulièrement à l'empereur (*Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 338, note 4). C'est une erreur; il y figure à bien d'autres titres. Par exemple, les ventes d'esclaves doivent se faire devant lui : « Nemo præsumat hominem vendere nisi in præsentia comitis aut missorum illius » (*Cap. Pipp.*, A° 801; — Pertz, t. III, p. 63), et son rôle judiciaire y est si bien reconnu que Louis le Pieux recom-

sance des causes réservées aux comtes ¹. Le missus devient si bien un officier régulier qu'il peut à son tour se faire remplacer par un délégué particulier, et l'on trouve des plaids présidés par un missus du missus ². Aussi, lorsque Walafrid Strabon fait, dans un passage bien connu, un parallèle entre la hiérarchie ecclésiastique et la hiérarchie civile, a-t-il soin de placer dans celle-ci le missus ; il le fait figurer après le comte, avant le centenier et le vicaire ³.

Voilà ce qu'était le missus du comte. Si on le compare au vicomte, on est frappé de l'extrême analogie qui règne entre les deux fonctions.

Ainsi le missus est choisi par le comte ⁴, et c'est de même le comte qui nomme le vicomte ⁵.

Généralement les comtes n'ont qu'un seul missus et qu'un seul vicomte ⁶ ; mais, de même qu'ils ont pu parfois avoir plu-

mande à ses Missi Dominici d'examiner « quales ministros habeat [comes] » ad populum regendum vel *missos*, utrum juste in ipsis ministeriis » agent, aut consentiente vel neglegente comite a veritate et justitia » declinent. » (*Cap. Aquisgr.*, A° 828. — Pertz, t. I, p. 329.)

¹ « Si quis furcem vel latronem comprehenderit... neque illum ad » præsentiā Ducis aut Comitatus vel loci Servatoris, qui Missus Comitatus » est, non adduxerit... » (*Cap. Kar. M.*, A° 801. — Bal., t. I, col. 348.)

² Dom Vaissète, *Hist. du Lang.*, t. I, p. 114 : « Ante Wandurico misso » Imberto qui est missus Anafredo comite. »

³ « Porro sicut Comites quidam Missos suos præponunt popularibus, » qui minores causas determinent, ipsis majora reservent, ita quidam » Episcopi Chorepiscopos habent, qui in rebus sibi congruentibus, quæ » injunguntur efficiunt. Centenarii qui et Centuriones et Vicarii, qui per » pagos statuti sunt, Presbyteris Plebei, qui baptismales ecclesias tenent » et minoribus præsent ecclesiis, conferri quæunt. » (*De Reb. eccles.*, cap. 31.)

⁴ C'est ce que montrent le passage de Walafrid Strabon et les deux lettres d'Agobard, archevêque de Lyon, sur le missus du comte Bertmundus. (Bouq., t. VI, p. 360 et 361.)

⁵ C'est un fait tellement constant qu'il n'est guère utile d'en donner des exemples. Nous citerons seulement la création des vicomtes de Marcillac, par le comte d'Angoulême (Adem. Cab., t. III, c. 20), et celle des Vicomtes de Limoges par les comtes de Toulouse, dont on aura la preuve dans la suite de ce travail. Cette règle paraît avoir souffert de rares exceptions. Ainsi, dans un acte publié par Neugart (*Codes diplom. Alem. et Burg. Transj.*, t. I, n° 801), on trouve un Adalabo, « missus Attonis » comitis, in vice ejusdem comitis a parte palatii missi. » M. Sohni cite aussi la création des Vicomtes de Limoges et de Bourges par le roi Eudes ; mais on verra plus loin que ces deux derniers exemples sont erronés.

⁶ Les lettres d'Agobard en donnent la preuve pour le missus, ainsi que l'emploi général du singulier dans les textes où il est parlé du missus : « una cum misso de comite » (*Cap. de 782*, c. 9. — Pertz, *Leges*, t. I, p. 43). — « Mittat unusquisque comes missum suum... » (*Edict. Pist.*, c. 32). — « Qui si comitem aut missum illius audire noluerit » (*Cap.*

sieurs missi, de même on trouve exceptionnellement plusieurs vicomtes dans le même comté¹. Le missus exerce généralement son pouvoir sur tout le comté². Il en est de même du vicomte, qui prend généralement le nom du chef-lieu du comté. Cependant, à l'époque de Walafrid Strabon, nous voyons dans certains comtés fonctionner à la fois plusieurs missi, et nous trouvons à la même époque quelques comtés partagés entre plusieurs vicomtes³.

En résumé, le vicomte est la même chose que le missus du comte. Entre eux il n'y a qu'une différence de nom.

En France, à partir du second quart du ix^e siècle, le missus a plus généralement porté le nom de vicomte. Il a eu aussi d'autres noms, par exemple ceux de *loco positus* ou de *loci servator*⁴. Beaucoup d'auteurs ont voulu que le mot *vicedominus* ait aussi été employé dans ce sens, et M. Sohm cite plusieurs textes à l'appui de cette opinion. Mais nous croyons que le mot *vicedominus* n'a jamais désigné qu'un officier ecclésiastique bien connu, le vidame.

L'idée de cette assimilation du *Vicecomes* et du *Vicedominus* est déjà ancienne : elle remonte au moins au P. Lecoinge, qui

A° 882. — Bal., t. II, c. 289). — Pour les vicomtes la chose est encore plus certaine. Dans la plupart des grands comtés du midi de la France, à Béziers, à Nîmes, à Narbonne, il n'y a eu primitivement qu'un seul vicomte. La seconde lettre d'Agobard (Bouquet, t. VI, p. 364) prouve qu'il n'y en avait qu'un à Lyon. Voir aussi les citations de M. Sohm (p. 513 et 520).

¹ Dans un plaid tenu à Narbonne en 862, il y a deux Missi (*Hist. du Lang.*, t. I, pr., col. 113) : « In judicio Imberto misso Ananfredo comite, » seu Adaulfo judices, qui missi sunt causas dirimere... » Mais Ananfredus seul paraît être un vrai missus. Les exemples de deux vicomtes sont plus nombreux, ce qui tient à ce que, la dignité de vicomte étant devenue héréditaire dès la fin du ix^e siècle, le titre a pu être porté par plusieurs membres de la même famille : c'est le cas dans ce jugement rendu à Brive, en Limousin, que M. Sohm cite d'après Baluze (*Hist. Tutel.*, col. 348).

² Les lettres déjà citées d'Agobard le prouvent suffisamment.

³ M. Sohm cite, d'après Baluze, la division du Limousin en plusieurs vicomtés en 887. L'exemple est mauvais, comme on le verra plus loin ; il est probable que la plupart des vicomtes du Limousin n'ont pas été créés en même temps. Peut-être vaut-il mieux donner comme exemple le Poitou, où l'on trouve les vicomtes de Thouars, de Savigny, de Châtelleraut, de Melle, mais rien ne prouve qu'ils aient été établis simultanément, ce qui serait un fait très-exceptionnel.

⁴ Thegan, ap. Bouq., t. VI, p. 75. — « Loci Servatoris, qui Missus Comitatus est. » (*Cap. Kar. M.*, A° 801. — Baluze, t. I, col. 348.) C'est principalement en Italie que ces termes étaient employés. (Muratori, *Antiq. Ital.*, t. II, p. 971 ; t. III, p. 168, 1015 ; t. V, p. 311.)

croyait pouvoir la justifier par ce passage d'un capitulaire de l'an 779 : « De mancipiis quæ venduntur, ut in præsentia » episcopi, vel comitis sit, aut in præsentia archidiaconi, » aut centenarii, aut in præsentia vicedomini, aut iudicis » comitis.....¹ » Ce capitulaire ordonne que les ventes d'esclaves soient toujours faites devant un représentant de l'autorité religieuse, l'évêque, l'archidiacre, ou le vidame, ou du pouvoir civil, le comte, le centenier ou le iudex. Il y a une correspondance manifeste entre la hiérarchie civile et la hiérarchie ecclésiastique, correspondance qui est détruite, si on fait du vidame un officier civil.

Dom Vaissete a repris cette même opinion. Il s'appuie sur un jugement du marquis de Gothie en faveur de l'abbaye de Caunes, auquel assistaient Alaric et Francon *uterque Vicedomini*². Ayant cru reconnaître que les vicomtes de Narbonne descendaient de ce Francon, il en a conclu que lui aussi était vicomte et a compris en ce sens les mots *uterque Vicedomini* qu'on lit dans ce jugement. Mais la généalogie des vicomtes de Narbonne, dressée par dom Vaissete, ne semble pas admissible, et, fût-elle exacte, on ne pourrait conclure de ce que les fils ont été vicomtes que le père l'a été aussi.

On pourrait trouver un argument bien plus sérieux dans deux titres de l'église de Girone, où le même personnage est qualifié successivement de vidame et de vicomte, le même jour et dans la même affaire³. Mais ici l'on doit probablement voir une faute de copiste; car dans le premier de ces deux actes, le mot *Vicedominus* revient à plusieurs reprises, tandis que, dans le second, le mot *Vicecomes* n'apparaît qu'une fois. Or ce second acte est rempli de fautes, les noms propres sont mal copiés, plusieurs sont omis, tout enfin dénote qu'il a été écrit par un scribe inattentif, fort capable d'ignorer les titres des personnages dont il ne savait pas écrire les noms⁴.

Si l'on rejette l'argument fourni par ces deux chartes, on peut dire que tous les autres textes que l'on a apportés à l'appui n'ont

¹ Baluze, *Capit.*, t. I, p. 193. — Lecoq, *Ann. Eccles.*, ad. ann. 779, § 21.

² *Hist. du Lang.*, t. I, pr., col. 99.

³ *Marca Hispan.*, col. 779 et 780.

⁴ Si l'on repoussait cette explication si plausible, on devrait admettre que le même personnage a pu exceptionnellement être à la fois vidame et vicomte, représentant à la fois de l'évêque et du comte; mais cela ne suffirait pas pour identifier deux fonctions, dont une foule de textes établissent la différence.

aucune valeur. M. Sohm en a cité plusieurs dans lesquels on voit un *Vicedominus* présider un plaid comme pourrait le faire un vicomte¹ ; mais dans tous ces exemples, une des parties est ecclésiastique, ce qui explique tout naturellement la présence d'un officier d'ordre ecclésiastique. On voit de même figurer des évêques dans bien des procès où des clercs sont partie intéressée, sans qu'on ait pour cela jamais songé à confondre les évêques et les comtes².

Nous croyons donc, en attendant des preuves plus concluantes, que le terme de *Vicedominus* n'a jamais été employé pour désigner le vicomte.

IV.

Il nous reste à voir vers quelle époque apparaissent les premiers vicomtes.

Quoi qu'en aient dit certains auteurs³, il n'y a pas une seule mention authentique de vicomtes sous les Mérovingiens.

On les trouve mentionnés pour la première fois dans la dernière rédaction de la loi lombarde⁴, mais le mot n'étant pas dans

¹ Par exemple, un plaid de 802 (Vaiss., t. I, pr., col. 30) où figure Cixilianus, vidame de Narbonne ; mais le demandeur est l'abbé de Caunes, — un autre plaid de 821, devant le vidame Agilbert. L'abbaye de Caunes y est encore partie plaidante (*ibid.*, col. 55). — C'est encore le même cas dans le plaid tenu en 852 par le marquis de Gothie, assisté des deux vidames Alaric et Francon (*ibid.*, col. 99).

² *Hist. du Lang.*, t. II, pr., col. 56, 69, etc.

³ M. Schöffner, dans sa *Geschichte der Rechtsverfassung Frankreichs bis auf Hugo Capet*, t. I, p. 165, cite deux mentions de vicomtes dans des diplômes mérovingiens. Il aurait dû savoir que la critique a depuis longtemps fait justice de ces documents archifaux. (Pardessus, *Diplom.*, t. I, p. 58 et 59). On a voulu voir un vicomte d'Orléans dans saint Agilus qui vivait au VI^e siècle. Mais sa *Vie*, seul document qui lui donne ce titre, a été probablement rédigée longtemps après sa mort. (*Acta SS.* Aug., t. VI, p. 566.)

⁴ Lib. II, tit. 30, § 2, et tit. 39, § 4. Le premier passage est un fragment de capitulaire de 779, où, au lieu de *Vicecomitis*, on doit lire *judicis comitis*, leçon conservée par quatre manuscrits. Dans le second il faut, au lieu de *Vicecomitis*, le mot *Vicedomini*, comme on le voit dans trois manuscrits.

les meilleurs manuscrits, il y a tout lieu de croire à une interpolation.

On a voulu en voir sous Charlemagne; mais la plupart des textes que l'on a fournis à l'appui sont faciles à réfuter. Tels sont :

Un diplôme pour l'abbaye de Montjoux que le P. Lecointe rapporte à l'an 790 ¹, et que Mabillon et dom Vaissete ² sont d'accord pour attribuer à Charles le Chauve;

Un acte de 803 tiré des archives de Saint-Hilaire de Carcassonne, que Mabillon avoue avoir longtemps hésité à dater ³ et que dom Vaissete attribue avec toute raison à Charles le Gros;

Un diplôme de Charlemagne sans date, inséré dans la vie de saint Benoît d'Aniane ⁴. L'attribution de cet acte ne paraît pas contestable ⁵, mais c'est une copie mutilée, et rien ne garantit que le copiste n'a pas substitué le mot *Vicecomes* au mot *Vicarius*.

Toutefois Ruinart a publié dans la réédition du *De re diplomatica* ⁶, avec la mention *ex originali* ⁷, un diplôme de Charlemagne de l'an 774 dans lequel on lit les mots : « Ut nullus » comes, vel *vicecomes*, vel vicarius. » L'acte est d'une authenticité parfaite, et son attribution à Charlemagne n'est pas douteuse. On ne peut donc contester le mot *vicecomes*, si Ruinart a réellement vu l'original. Cette mention est antérieure d'une trentaine d'années à toutes celles que l'on connaît jusqu'ici. Mais si elle est surprenante, elle n'est pas inadmissible, car il y avait à cette époque bon nombre de *missi* qui étaient de véritables vicomtes.

A partir de Louis le Débonnaire, les mentions de vicomtes

¹ *Annal. Eccl. Franc.*, ad ann. 790, n° 2.

² *Annal. Bened.*, t. III, p. 88. — *Hist. du Lang.*, t. I, p. 692.

³ *De re diplom.*, p. 505, f. — *Hist. du Lang.*, *ibid.*

⁴ *Acta SS. Ord. S. Ben. sæc. iv*, part. 1, p. 202. — Ce diplôme est le même que Waitz rapporte à l'an 818, d'après Bréquigny (qui ne le mentionne pas à l'endroit indiqué). Mabillon le rapporte à la 19^e année de Charlemagne.

⁵ Pourtant dans quelques copies on lit comme souscripteur « Bartholomæus ad vicem Hludovici. » Or Hludovicus était chancelier de Charles le Chauve.

⁶ *De re diplom.*, p. 645.

⁷ Une petite particularité dans la date permet de douter de l'exactitude de cette mention. Il a lu : « Datum in mense decembris anno 1^o » regni nostri. » Or Mabillon (*Ann. Bened.*, t. II, p. 213), qui connaissait plusieurs textes de ce diplôme, nous apprend que dans les meilleurs, « in sinceris exemplis, » on lisait « anno vi^o et 1^o. » Ceci prouverait peut-être que Ruinard n'a pas vu l'original.

commencent à devenir de plus en plus fréquentes. On en trouve à Autun en 815, à Langres en 828¹, à Elne en 832², en Italie en 841³, à Paris en 847⁴, etc. Les exemples deviennent dès lors si nombreux, qu'il n'est plus nécessaire de les relever⁵. Ils permettent de constater que c'est en France, probablement dans le Midi ou dans la vallée du Rhône, que le nom de *Vicomtes* fut d'abord employé. Il fut en usage presque à la même époque dans la marche d'Espagne; il n'apparut qu'un peu postérieurement en Italie, et ne fut presque pas usité en Allemagne.

On peut comprendre maintenant plus facilement comment quelques vicomtes, en particulier ceux de Limoges, sont arrivés à un haut rang dans la féodalité. Si les vicomtes ont eu plus d'importance que les *missi*, c'est que leur apparition a coïncidé avec le grand mouvement féodal du ix^e.-siècle. Les *missi* étaient des officiers amovibles; la plupart des vicomtes sont devenus héréditaires presque dès leur apparition. C'est là ce qui leur a permis de se rendre indépendants des comtes, ce qui a fait de plusieurs d'entre eux les égaux, presque les supérieurs de leurs anciens maîtres.

¹ Pérard, *Recueil*, p. 37, 17, etc.

² *Marca Hisp.*, col. 769. Marca suppose (*ib.*, col. 313) que les vicomtes de Barcelone furent créés en 829 par le comte Bernard. Cette opinion est plausible, mais ne repose sur aucun texte.

³ *Mon. hist. patr. — Chartæ*, t. 1, p. 39.

⁴ Mabill., *De Re dipl.*, p. 529.

⁵ On peut voir ceux que cite M. Sohm (p. 518, note 34).

CHAPITRE VI.

I. Date de la création des Vicomtes de Limoges. — II. Le premier Vicomte n'est pas Foucher, mais ALDEBERT. — III. Il a été institué par Eudes, comte de Toulouse et de Limoges. — IV. Le Limousin fut-il partagé entre plusieurs vicomtes ?

I.

Maintenant que nous savons ce qu'étaient les vicomtes, que nous savons sous quelle domination était le Limousin au moment de leur apparition, examinons quand et par qui ont été institués les Vicomtes de Limoges.

Tous les historiens, trompés par un texte attribué à Adémar de Chabannes ¹, ont admis qu'en 887, le roi Eudes ayant partagé le Limousin et le Berry entre un certain nombre de vi-

¹ « *Defuncto rege Ludovico regnavit pro eo filius ejus Carolus, cognomento Insipiens vel Minor... Tunc Franci conjurantes contra Carolum insipientem ejiciunt eum de regno et Odonem ducem Aquitanie in regno elevaverunt.* Hic Odo fuit filius Raimundi Comitis Lemovicensis, et primo in Aquitania rex ordinatus est apud Lemovica.... Constituit in ea urbe Vicecomitem Fulcherium, industrium fabrum in lignis, et Lemovicinum per Vicecomites ordinavit, similiter et Bituricam, et secundo anno in Francia rex elevatus est. » (Ap. Labbe, *Nova Bibl. mss.*, t. II, p. 163. — Pertz, *SS.*, t. IV, p. 123.) Nous avons mis en italique le texte primitif d'Adémar. Le reste est l'œuvre de son interpolateur.

comtes, plaça comme tel à Limoges un personnage du nom de Foucher.

Le texte, où ce fait se trouve consigné, fourmille d'erreurs, depuis longtemps reconnues ¹, qui auraient dû mettre en garde ceux qui ont cru pouvoir l'invoquer. Il n'est donc pas étonnant qu'en le comparant avec les indications fournies par les trop rares chartes de cette époque qui nous sont parvenues, l'on arrive à des conséquences inadmissibles.

Le premier Vicomte, dit-on, serait Foucher, en 887. Or on trouve dans le Cartulaire de Tulle mention d'un vicomte de ce nom ²; mais c'est en 948, c'est-à-dire soixante ans après la date indiquée par la chronique.

Baluze, s'appuyant sur des chartes du Cartulaire de la Cathédrale de Limoges ³, donne pour fils à Foucher, Aldebert, et pour petit-fils Hildegair ⁴. Or les dates de ces actes, que Baluze ne paraît pas avoir suffisamment remarquées, sont pour Aldebert 876, pour Hildegair de 914 à 937 ⁵. La première est antérieure de onze ans à la date supposée de la création des Vicomtes, la dernière antérieure de dix ans à la seule mention authentique qu'on ait du prétendu grand-père d'Hildegair.

Que conclure de cette confusion? que conclure surtout de ce fait, que personne jusqu'ici n'a fait ressortir, et qui cependant est capital dans cette discussion, c'est que toutes ces assertions inconciliables sur les origines de nos Vicomtes ne sont pas dans

¹ Voici les principales de ces erreurs :

L'auteur prétend : 1° que Charles le Simple succéda à son père Louis le Bègue; or les successeurs de Louis le Bègue sont Louis III et Carloman;

2° Que les Francs chassèrent Charles le Simple pour le remplacer par Eudes, quand c'est Charles le Gros qui fut déposé et que Eudes remplaça;

3° Que Eudes était duc d'Aquitaine; or c'était Rainulfe II, comte de Poitiers;

4° Que Eudes était fils de Raymond, comte de Limoges, tandis qu'il était fils de Robert le Fort;

5° Qu'il fut couronné à Limoges deux ans avant d'être roi dans la France proprement dite. Or ce sont les gens du Nord qui l'ont nommé, et les Aquitains ne le reconnurent qu'après plusieurs années de guerre.

² Baluze, *Hist. Tute.*, app., col. 369. — Le Cartulaire de l'abbaye de Tulle est aujourd'hui perdu, mais Baluze en a conservé de nombreux extraits dans ses notes (*Arm.* vol. 252).

³ Une copie de ce Cartulaire nous a été conservée dans les mss. de dom Col. (Bibl. nat., ms. lat. 9193.)

⁴ *Hist. Tute.*, p. 59.

⁵ M. Mabille a même publié un acte d'Hildegair de 884, sur lequel nous reviendrons plus loin. Une copie de cet acte se trouve dans les *Armotes* de Baluze; mais il est probable que Baluze n'en aura eu connaissance qu'après la publication de l'*Histoire de Tulle*.

le texte original d'Adémar, mais dans les remaniements que ce texte a subis au ^{xiii}^e siècle ¹. Lorsqu'Adémar, qui vivait à une époque beaucoup plus rapprochée, ignorait l'origine de ces Vicomtes, on pourrait presque conclure *a priori* que son interpolateur ne la connaissait pas. A plus forte raison, lorsqu'on voit les erreurs et les contradictions qui accompagnent chaque mot de ce récit, doit-on chercher la vérité non plus dans la tradition qu'il rapporte, mais dans les quelques actes authentiques qui nous ont été conservés ?

Tel est le principe qui nous a guidé dans l'étude qui va suivre. Nous avons cherché à rétablir la chronologie des Vicomtes de Limoges à l'aide des chartes seules. Nous n'avons eu recours à la chronique que lorsque les faits qu'elle rapporte peuvent se concilier avec les actes authentiques.

II.

Nous commencerons par rejeter complètement la date de 887 donnée pour l'établissement des Vicomtes de Limoges. Il est en effet hors de doute qu'il existait en 884 un Vicomte du nom de Hildegair dont le père avait été Vicomte avant lui. Cela nous est prouvé par deux chartes. Dans la première, Hugues, abbé de Saint-Martin de Tours, concède en précaire à Hildegair, *Lemovicinorum vicecomes*, et à sa femme Tetberge la villa de *Brugolium* ². Dans la seconde, ce même Hildegair donne à l'église de Limoges, pour le repos de l'âme de son père, le vicomte Aldebert, le lieu de Cavaliac, qui avait été concédé à Aldebert par l'empereur Charles le Chauve en 876 ³.

Il n'est donc pas douteux que la tradition rapportée par l'interpolateur d'Adémar ne soit erronée. Mais doit-on croire que ce vicomte Aldebert, le plus ancien que nous trouvions dans des chartes, ait été réellement le premier, ou bien doit-on

¹ Voir le texte rétabli par M. Waitz dans la collection de Pertz, SS., t. IV, p. 123.

² Voir aux Pièces JUSTIF., n° V.

³ Voir aux Pièces JUSTIF., n° III.

admettre que la tradition avait quelque fondement, et reconnaître l'existence d'un vicomte Foucher qui aurait précédé Aldebert ?

Les noms mêmes d'Aldebert et d'Hildegairé étaient inconnus à l'interpolateur d'Adémar et à Geoffroy de Vigéois, qui écrivait peu après lui une liste des Vicomtes prise aux mêmes sources ¹.

Il est donc certain qu'on n'avait plus, au XII^e siècle, que de très-vagues notions sur les premiers Vicomtes, et qu'on ne savait guère l'époque où avaient vécu ceux dont on connaissait encore les noms. Si donc on trouve, dans la période antérieure à l'an 1000, un autre Foucher, on peut, sans témérité, supposer que c'est de lui que le chroniqueur a voulu parler, sans bien savoir l'époque de sa vie. Or on verra plus loin qu'entre 940 et 950 il y a eu à Limoges un vicomte de ce nom ; on verra qu'il faut lui attribuer plusieurs chartes du Cartulaire de Tulle publiées par Baluze.

Donc on peut conclure que le premier Vicomte de Limoges n'est pas Foucher.

Est-ce Aldebert, ainsi que les chartes semblent l'indiquer ? Il est difficile d'en être sûr, mais c'est au moins très-probable, comme nous allons le faire voir en recherchant le véritable créateur des Vicomtes de Limoges.

III.

Jusqu'ici tous les historiens ont attribué leur création au roi Eudes. Mais c'est une erreur évidente, puisqu'il ne monta sur le trône qu'en 887 ² et qu'on trouve deux Vicomtes à Limoges antérieurement à cette date ³. Cependant, avant de rejeter entiè-

¹ Chron. Gauf. Vos. ; — ap. Labbe, t. II, p. 300.

² Ce n'est même que six ans après, en 893, qu'il fit avec Charles le Simple l'accord qui lui valut le royaume d'Aquitaine, dans lequel était compris le Limousin.

³ Le même fait a eu lieu en Berry. On a cru, sur la foi du même texte, que Eudes avait divisé le Berry en vicomtés. Or il y avait des vicomtes

rement cette tradition, il y a lieu de se demander s'il n'existait pas alors en Aquitaine quelque personnage du même nom, qui ait pu trois siècles plus tard être confondu avec le roi de France. Or on a vu plus haut que de 876 à 918 vivait un comte du nom de Eudes, à la fois comte de Toulouse et de Limoges.

Peut-on douter que ce ne soit lui que l'interpolateur d'Adémar de Chabannes a confondu avec le roi de France, lui, qui en sa qualité de Comte de Limoges, avait seul le pouvoir de créer des Vicomtes à Limoges?

Cette hypothèse explique à merveille les erreurs de l'interpolateur. Elle fait concevoir comment il a pu donner pour père au roi Eudes, le comte Raymond de Limoges, car le père d'Eudes de Toulouse s'appelait Raymond et fut à la fois, comme son fils, Comte de Toulouse et de Limoges. Voyant le roi Eudes posséder l'Aquitaine (après son partage avec Charles le Simple en 893), l'interpolateur a supposé qu'il était un grand seigneur aquitain; aussi l'a-t-il fait duc d'Aquitaine, titre que n'avait pas à la vérité le comte Eudes, mais que portèrent plusieurs comtes de Toulouse¹.

Il est donc extrêmement probable que la création des Vicomtes de Limoges est le fait du comte Eudes². Dès lors, comme il ne devint Comte qu'en 876 et que la première mention que l'on trouve d'Aldebert est de 876, il est presque certain qu'Aldebert fut le premier Vicomte de Limoges.

IV.

Eudes institua-t-il à la fois plusieurs vicomtes en Limousin, comme le dit la chronique remaniée d'Adémar, ou n'en nomma-t-il qu'un seul à Limoges? La question est intéressante mais difficile à résoudre.

à Bourges avant le règne d'Eudes, comme le prouve une lettre du Pape Jean VIII, en 878, où il est parlé de Gérard, vicomte de Bourges. (Migne, *Patrologie*, t. CXXVI, col. 800 a.)

¹ Cette erreur se trouve déjà dans le texte original d'Adémar. (L. III, c. 20.)

² Beaucoup d'auteurs ont cru que la plupart des vicomtes étaient d'an-

Si Eudes créa plusieurs vicomtes, il faut avouer qu'on ne sait pas où il a pu les placer. Baluze a supposé qu'il en avait établi :

Un à Limoges pour le haut Limousin ,

Un autre à Tulle pour le bas Limousin ,

Et un troisième à Aubusson pour la Marche ¹.

Mais de bien graves objections peuvent être faites à cette hypothèse.

1° La Marche n'existait pas à cette époque. M. Deloche a fort bien démontré ² qu'elle ne date que de la seconde moitié du x^e siècle, et qu'elle ne comprenait pas à l'origine le pays d'Aubusson ³.

2° On ne trouve dans les chartes du ix^e siècle aucune mention de vicomtes autres que ceux de Limoges. Les vicomtes d'Aubusson, des Echelles ⁴, de Turenne n'apparaissent que dans le courant du x^e siècle, bien des années après ceux de Limoges. C'est une forte raison de croire qu'ils n'ont pas été créés ensemble.

3° Cette division du Limousin entre plusieurs vicomtes serait un fait exceptionnel pour l'époque. On en cite bien un semblable pour le Berry, mais c'est exemple tout aussi suspect, car il n'est rapporté que par l'interpolateur d'Adémar de Chabannes, et à une date impossible à admettre ⁵. L'habitude au ix^e siècle était de n'avoir qu'un vicomte par comté.

4° Enfin, si ce partage du Limousin entre plusieurs vicomtes avait eu lieu, chacun d'eux aurait eu forcément une circonscription distincte, qui aurait pris le nom de vicomté, ou un autre analogue. Or, M. Deloche a prouvé qu'il n'y a jamais eu de vicomtés en Limousin avant la troisième race, et que celles

ciens vicaires devenus à peu près indépendants des comtes. Tel n'est certainement pas le cas à Limoges, puisqu'on y trouve en 884 un vicaire du nom de Humbert en même temps que le vicomte Hildegair (voir aux PIÈCES JUSTIF., n° IV).

¹ *Hist. Tulel.*, p. 17, 58, etc. « Unum quidem in superiore provincia » parte, dictum ob hoc Vicecomitem Lemovicensem, alium in inferiore, » tertium in Marchia. » (*Ibid.*, p. 58.)

² *Cartul. de Beaulieu*, Introd., p. CLIV. — *Etude sur la géogr. hist.*, p. 264.

³ *Cartul. de Beaulieu*, Introd., p. CXLIX.

⁴ Il n'y eut pas en réalité de vicomte des Echelles; ce titre a été donné par Baluze à Adémar, abbé laïque de Tulle, qui appartenait à la famille de Turenne.

⁵ Voir ci-dessus, p. 58, note 3. Il y a bien d'autres comtés où l'on trouve plusieurs vicomtes, mais on n'a pas d'exemple d'un comte partageant à un moment donné son gouvernement entre plusieurs vicomtes.

que l'on peut trouver à une époque bien postérieure ne sont pas des divisions administratives ¹.

On ne doit donc pas plus tenir compte de l'affirmation de l'interpolateur d'Adémar de Chabannes, que d'une autre analogue que nous trouvons dans les *Chroniques françaises de Limoges*. L'auteur de ces chroniques, ne connaissant pas l'origine des vicomtes de Ventadour, de Rochechouard, de Brosses, etc., dont il rencontrait fréquemment les noms, imagina qu'ils avaient tous usurpé leur titre à l'époque où, d'après lui, le Comté de Limoges avait été supprimé ².

Or, aujourd'hui, l'on connaît l'origine de la plupart de ces vicomtes. Ceux de Ventadour descendent d'Ebles, fils d'Archambaud, vicomte de Comborn ³, ceux de Rochechouard descendent d'Aymeric Ostrofranc, fils de Géraud, vicomte de Limoges ⁴, ceux de Brosses ⁵ sont aussi issus des Vicomtes de Limoges. Voilà des faits bien établis qui peuvent montrer le degré de confiance que l'on doit accorder à l'assertion de l'interpolateur d'Adémar de Chabannes.

Nous croyons donc que le comte Eudes n'établit en Limousin qu'un seul vicomte, celui de Limoges. Selon toute probabilité, les vicomtes d'Aubusson et de Comborn, tiges de la plupart des maisons vicomtales du Limousin, sont sortis de cette souche première.

C'est du moins ce que donne à penser, indépendamment d'autres considérations, qu'il serait trop long de développer ici, cet acte de Turpin d'Aubusson, évêque de Limoges, dont nous reparlerons plus loin, où les vicomtes d'Aubusson, de Limoges et de Comborn sont appelés *consanguinei* ⁶. Mais nous risquerions de sortir du cadre que nous nous sommes tracé, en nous étendant davantage sur ce point. Revenons donc aux Vicomtes de Limoges ; nous trouverons dans l'étude de leur filiation bien assez de problèmes à résoudre, et d'obscurités à dissiper.

¹ Deloche, *Etude sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 404 et s.

² Ruben, *Annales de Limoges*, p. 115.

³ Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 55 et s.

⁴ Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau* (Bruxelles, 1731, 3 vol. in-8°), t. III, p. 223.

⁵ Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*, ms., t. II, p. 2096.

⁶ *Gall. Christ. nova*, t. II, instr., col. 167.

CHAPITRE VII.

I. ALDEBERT. — II. Son fils HILDEGAIRE lui succède. — III. Quels sont les enfants d'Hildegair ? — IV. Ses prétendus successeurs. — Renaud. — V. Archambaud.

I.

On a déjà vu que le premier Vicomte dont il soit question dans les chartes est ALDEBERT, qui vivait à la fin du ix^e siècle. Il est mentionné avec le titre de vicomte dans une donation que son fils Hildegair fit à la cathédrale de Limoges en 914¹. Cette donation est d'une grande importance, d'abord parce que c'est le seul acte connu où Aldebert soit qualifié de vicomte ; en second lieu, parce qu'elle nous fait connaître le nom de sa femme Adaltrude, et qu'elle est aujourd'hui la seule preuve certaine qu'Hildegair ait été son fils. Les biens dont il est question, dans cette donation, sont situés dans la vicairie de Limoges. Le principal est l'alleu de *Cavaliacus*, qu'Hildegair avait reçu en héritage de son père², et qu'Aldebert tenait du

¹ « Ego in Dei nomine Eldegarius Vicecomes, tractavi de Domini » timore pro remedio anime meae, seu Aldeberti Vicecomiti patri meo. » Voir aux PIÈCES JUSTIF., n° VII.

² « Qui mihi iustissime de parentibus meis obvenit. » (*Ibid.*)

roi Charles le Chauve. Cet alleu lui avait été donné en 876, par un acte qui nous a été conservé ¹.

Dans ce diplôme, Charles le Chauve appelle Aldebert *quidam fidelis noster, nomine Hildebertus*. Faut-il en conclure qu'il ne jouissait pas encore de la qualité de vicomte ? Cela peut paraître d'autant plus probable, qu'Eudes de Toulouse, à qui il faut, selon toute apparence, attribuer l'institution des Vicomtes de Limoges, n'était Comte que depuis un an. Observons pourtant qu'il s'agit ici d'un diplôme émané du roi, qui pouvait ne pas reconnaître un titre qui ne venait pas de lui ². D'ailleurs, à cette époque, nous trouvons bien des actes où les vicomtes ne prenaient pas leur titre ³.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont parfaitement reconnu ce fait. Aussi n'hésitent-ils pas à attribuer à notre Vicomte un acte du Cartulaire de l'abbaye de Nouaillé, par lequel Ebles, comte de Poitiers, condamne un *Aldebertus Lemovicensis* à restituer à cette abbaye la forêt de Bouresse, sur les confins du Limousin et du Poitou ⁴. Cette attribution est fort plausible. La seule objection sérieuse que l'on y puisse faire est que ce jugement est de l'année 904 ; or le fils d'Hildegairé avait déjà le titre de Vicomte longtemps avant cette date. Mais il est fort possible que le père et le fils aient porté ce titre simultanément, ainsi qu'on peut le constater fréquemment dans d'autres provinces.

II.

Voilà tout ce que l'on sait aujourd'hui sur Aldebert ; aucun chroniqueur ne l'a mentionné, et il serait probablement resté

¹ Voir aux *PIÈCES JUSTIF.*, n° III.

² Ce n'est qu'assez tardivement que les rois paraissent avoir reconnu les vicomtes. On les trouve, il est vrai, mentionnés dans un capitulaire de 779 inséré dans la loi des Lombards (lib. II, tit. 30, § 2) ; mais ce passage est interpolé, comme nous l'avons dit plus haut. (Il en est de même d'un autre, lib. II, tit. 39, § 4.) En réalité, les vicomtes n'apparaissent pas dans les capitulaires avant la fin du règne de Charles le Chauve. Dans les énumérations d'officiers publics que renferment les suscriptions de beaucoup de diplômes royaux, les vicomtes sont le plus souvent omis.

³ On en peut trouver plusieurs exemples dans nos *PIÈCES JUSTIFICATIVES*.

⁴ Voir aux *PIÈCES JUSTIF.*, n° VI.

inconnu jusqu'ici si Baluze ne l'avait signalé. C'est encore Baluze qui a découvert l'existence de son fils HILDEGAIRE, mais il n'a fait que le citer, et n'a donné sur son compte aucun détail.

On ne sait même pas exactement l'époque à laquelle il a succédé à son père, et les documents nouveaux que nous avons pu réunir ne rendent guère cette question moins obscure.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, s'appuyant d'une part sur le procès entre Aldebert et l'abbaye de Nouaillé, de l'autre sur la donation du lieu de *Cavaliacus* par Hildegair, placent son avènement entre 904 et 914. M. Marvaud le fixe hardiment à l'an 898¹, sans dire sur quelle autorité il s'appuie.

Mais la charte de 884, que nous avons signalée plus haut, montre que ces dates sont arbitraires. Dans cette charte, Hildegair est nommé Vicomte; ce n'est pas, il est vrai, comme nous l'avons déjà expliqué, une preuve certaine qu'il eût dès lors remplacé son père, mais c'est une raison pour se tenir en garde contre des dates mal justifiées.

Le mieux est donc de ne rien préciser et d'énumérer simplement les rares mentions que l'on a de ce Vicomte.

Rappelons d'abord cet acte de 884, sur lequel nous sommes revenus si souvent². C'est une concession à titre de précaire, comme on en trouve un assez grand nombre au x^e siècle. Hildegair et sa femme Tetberga détenaient un bien qui avait jadis été soustrait à saint Martin de Tours. Ils le donnent en toute propriété à l'abbaye, et se le font rendre avec une autre terre, à charge de payer chaque année, à la Saint-Martin d'hiver, une rente de dix sous.

Nous trouvons ensuite, en 914, cette importante donation à l'église de Limoges, qui nous a permis d'établir la filiation d'Aldebert et d'Hildegair. Outre son père et sa mère, Hildegair nomme un sien cousin, *consobrinus*, l'abbé Pétrone, qui ne figure dans aucune liste d'abbés du Limousin. Son nom revient dans plusieurs chartes de l'église de Limoges dont il paraît avoir gouverné les chanoines³. C'est comme représentant du chapitre qu'il accepte plusieurs donations, notamment celle de la terre de Ro-finiac dans les environs d'Yssandon, donation qui fut faite par

¹ *Hist. des Vicomtes et de la Vicomté de Limoges*, t. I, p. 70.

² Voir aux *Præces iustit.*, n° V.

³ Voir la copie du *Carl. de Saint-Etienne de Limoges* dans les mss. de dom Col, Bibl. nat., ms. lat. 9193, et les nombreux extraits de ce Cartulaire réunis dans la Collection Moreau à la même bibliothèque.

Christine et son fils Foucher en présence du vicomte Hildegair 1.

En 922, Hildegair sert de témoin dans un acte du même genre fait par Landry et sa femme Ildia en faveur de l'église de Limoges 2.

En 927, il assiste à un plaid tenu à Poitiers par le comte Ebles, son suzerain 3. L'abbaye de Saint-Maixent réclamait un bien situé aux environs de Melle, dont s'étaient emparés deux individus nommés Godobaldus et Ermembertus. Le comte de Poitiers, d'accord avec ses *optimates* le vicomte Aimery de Thouars, le vicomte Hildegair de Limoges, et le vicomte Savary de Thouars, père d'Aimery 4, se prononça en faveur de l'abbaye. Cette chartre est importante en ce qu'elle montre que les Vicomtes de Limoges devaient à cette époque le service de cour aux Comtes de Limoges.

En 934, Hildegair figure comme témoin dans la donation que Blatilde fit à Saint-Etienne 5. C'est probablement à la même date qu'il faut rapporter l'acte important de l'évêque Turpion en faveur de Saint-Augustin lès Limoges, acte auquel Hildegair donne son consentement en même temps que les parents de Turpion 6. Les personnages nommés avec Hildegair sont Renaud, vicomte d'Aubusson, frère de l'évêque Turpion; Archambaud, seigneur de Comborn, et le vicomte Adémar, abbé laïque de Saint-Martin de Tulle 7.

Cet acte, comme nous l'avons dit plus haut, donne à penser qu'un lien de parenté étroit devait unir Hildegair à la famille

1 PIÈCE JUSTIF., n° X. Cet acte n'est malheureusement pas daté.

2 PIÈCE JUSTIF., n° VIII.

3 PIÈCE JUSTIF., n° IX. Hildegair est ici appelé *Vicecomes*, sans autre indication. Il n'est pas impossible qu'il existât alors en Poitou un autre vicomte de ce nom, auquel il faudrait attribuer cette souscription. Mais on n'a encore signalé aucun homonyme d'Hildegair, et son nom n'est pas assez commun pour qu'il soit probable qu'il en ait existé un. On peut donc, jusqu'à preuve du contraire, adopter cette attribution, comme l'a déjà fait l'*Art de vérifier les dates*.

4 Voir *Hist. des Vicomtes de Thouars*, par M. H. Imbert (Niort, 1871, in-8°), p. 30.

5 PIÈCE JUSTIF., n° XI.

6 « Consentientibus tamen nostris consanguineis seu obtimatibus Lemovicensi pago degentibus..... Hildegario Vicecomite, Rainaldo Vicecomite, Archambaldo, Ademaro..... » — *Gall. christ.*, t. II, instr. col. 167.

7 Baluze l'a appelé *Ademarus Scalensis Vicecomes*, nom que l'on a généralement traduit par *vicomte des Echelles*. Mais aucun acte ne lui donne ce titre; et comme il appartenait certainement à la famille de Turenne, il est préférable de l'appeler Adémar de Turenne, comme l'a fait Justel.

d'Aubusson, puisqu'il est nommé avant le propre frère de Turpion ¹.

Le dernier document dans lequel Hildegair figure est l'acte de fondation de l'abbaye de Chantelle en Bourbonnais, le 26 mars 937 ².

Il est probable qu'Hildegair mourut peu après, c'est-à-dire vers 940. Il devait être âgé d'au moins soixante-quinze ans, et portait le titre de vicomte depuis plus de cinquante-six ans ³.

III.

On a vu que la femme d'Hildegair se nommait Tetberga; quant à ses enfants, on n'a sur eux aucun renseignement précis. Baluze a conjecturé qu'il avait eu pour fils ce Géraud, qui porta le titre de Vicomte de Limoges dans la seconde moitié du x^e siècle ⁴; il est probable que le savant historien a deviné juste. Nous n'avons toutefois pu trouver aucun acte qui justifiât cette hypothèse. L'abbé Nadaud, dont les manuscrits sont conservés au séminaire de Limoges, dit bien avoir vu une donation où sont mentionnés ses fils Giraud et Edelbert ⁵, mais ces notes de Nadaud

¹ On objectera peut-être qu'Hildegair peut aussi bien être un des *optimates* qu'un des *consanguinei*, mais la place que son nom occupe dans l'énumération doit faire rejeter cette hypothèse. L'idée de cette parenté entre les familles d'Aubusson et de Limoges n'est pas nouvelle. Baluze l'avait eue, ainsi que le prouve une note écrite de sa main. (*Arm.*, vol. 250, f^{os} 173-174.)

² Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, p. 256. Cette chartre a au moins subi de graves interpolations. Les dates de l'an du règne et de l'indiction ne concordent pas. On y nomme un évêque de Clermont, Arnaud, qui ne vivait probablement plus à cette époque. (Voir la *Gall. christ.*, t. II, col. 254.)

³ Au lieu d'admettre cette longue existence, il serait peut-être plus plausible de supposer deux vicomtes du nom d'Hildegair qui se seraient succédé; mais rien dans les actes n'autorise cette hypothèse.

⁴ Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 59 et 61.

⁵ *Nobiliaire ms.*, t. II, p. 2095. — Nous avons trouvé dans le Cartulaire de Saint-Étienne de Limoges deux actes où sont mentionnés des frères de ce nom, mais leur père se nommait Addus (Bibl. nat., ms. lat. 9193, p. 156 et 157, ch. cxv et cxvi). Il existe encore à Limoges un acte original dans les souscriptions duquel un Hildeburtus se trouve mêlé aux membres de la famille de Géraud, mais rien n'indique qu'il soit son frère. Il

sont remplies d'erreurs, et il est bien étonnant qu'une charte de cette importance ait échappé à Baluze.

Il y a peut-être lieu cependant d'accepter le témoignage de Nadaud, parce qu'il est confirmé indirectement par Le Laboureur. Cet auteur, dans sa *Généalogie des Vicomtes de Limoges*¹, dit que « Géraud épousa Rotilde, fille et héritière du vicomte de Brosse et d'une dame nommée Tatberga, qualifiée aïeule du » vicomte Guy, dans un titre de l'abbaye d'Userche. » Selon toute apparence cette aïeule du vicomte Guy est la même que la femme d'Hildegare, qui s'appelait aussi Tetberga. S'il en était ainsi, Guy étant le fils de Géraud, cet acte prouverait évidemment que Géraud était fils d'Hildegare. Seulement, en ce cas, Le Laboureur aurait mal interprété l'acte qu'il cite, et Tetberga serait l'aïeule paternelle et non maternelle de Guy.

Malheureusement il y a bien à craindre ici une confusion. Le Cartulaire d'Userche, où cet acte devait se lire, est détruit, mais il en reste des fragments considérables². Or on n'y trouve pas l'acte dont parle Le Laboureur; au contraire, on en trouve un qui a avec lui de grandes ressemblances, mais où l'aïeule de Guy se nomme Tetrisca et non Tetberga³. Si c'est là le titre que Le Laboureur a voulu citer, il ne peut en rien confirmer le dire de Nadaud; bien plus, il le contredit formellement si l'on ne fait de Tetrisca l'aïeule maternelle de Guy.

Tout cela est donc peu concluant, mais un dernier argument nous détermine à suivre ici l'opinion commune. Le nom d'Hildegare n'était pas très-ordinaire; or il fut donné par Géraud à l'un de ses fils, qui devint plus tard évêque de Limoges; c'est là un indice de parenté auquel on doit avoir égard en l'absence de toute autre preuve.

Il semble donc probable que Hildegare eut pour fils Géraud; il est moins sûr qu'on doive lui attribuer un fils du nom d'Edel-

figure, il est vrai, entre deux des fils de ce vicomte, entre Géraud, qui fut seigneur d'Argenton, et Ilduin qui devint peu après évêque de Limoges (Pièce Justif., n° XIX); mais on ne peut guère tirer de là un argument dans un sens quelconque.

¹ *Mémoires de Castelnau* (Bruxelles, 1731, 3 vol. in-8°), t. III, p. 215.

² Nous avons pu recueillir, tant dans les *Armoires* de Baluze (vol. 377) que dans les notes de Duchesne (vol. 21), les mss. de dom Estiennot et autres, le texte ou l'analyse de plus de trois cents chartes de ce Cartulaire. Il était très-considérable et en contenait peut-être le double, mais les pièces les plus importantes au point de vue historique nous ont été conservées.

³ PIÈCE JUSTIF., n° XXIV.

bert. Il eut une fille, nommée Altrude, qui épousa Ebles de Thouars ¹. Les chartes et les chroniques ne nous donnent aucun autre détail sur sa postérité; mais on verra plus loin, à l'aide de certains rapprochements, qu'il eut peut-être d'autres enfants.

IV.

Quel fut le successeur immédiat d'Hildegair ? De toutes les questions obscures qui se rattachent l'histoire des premiers Vicomtes de Limoges, il n'en est peut-être pas de plus difficile à résoudre.

Baluze a cru que c'était Géraud son fils ²; mais on n'a aucune mention de Géraud à l'époque probable de la mort d'Hildegair.

Ce n'est que trente ans plus tard, vers 970, que les chroniques et les chartes commencent à en parler.

Dans cet intervalle, se présentent plusieurs personnages qui ont paru à quelques historiens avoir été Vicomtes de Limoges; il faut donc étudier les droits que chacun d'eux peut avoir à ce titre.

Dom Clément, qui a rédigé les articles de l'*Art de vérifier les dates* concernant le Limousin, a le premier compris qu'il y avait une lacune entre la mort d'Hildegair et l'avènement de Géraud. Il a voulu la combler en intercalant entre eux un vicomte Renaud, dont le nom se trouve dans le Cartulaire de l'Église de Limoges.

Dom Clément reconnaît n'avoir « qu'un seul titre qui justifie son assertion : c'est la charte par laquelle un nommé Diotricus ³ fonda une église collégiale dans son alleu de la Tour, en Limousin, du consentement et en présence de ses sénéiers le vicomte Renaud et le marquis Boson : *in conspectu et præsentia seniorum meorum Rainaldi scilicet vicecomitis et Bosonis marchionis.* »

¹ *Chronic. Comit. Pictav.* — Martene, *Ampl. Collect.*, t. V, p. 1147. M. Imbert, dans son *Hist. de Thouars*, ne parle pas de cet Ebles.

² *Hist. Tutel.*, p. 58 et suiv.

³ Diètric ou Diotricus. — Voir la *Gall. christ.*, t. II, instr. col. 168.

Mais le savant bénédictin est tombé dans une grave erreur. L'alleu de La Tour serait-il au milieu des domaines de nos Vicomtes, ce ne serait pas une preuve que Renaud fût vicomte de Limoges; or, il s'agit ici de la Tour-Saint-Austrille, petite paroisse située à quelque distance au nord d'Aubusson ¹. Il est donc à présumer que Renaud était plutôt vicomte d'Aubusson. Ce qui a pu tromper dom Clément, c'est que cet alleu est dit être *in pago Lemovicino*. Mais cela ne doit pas nous étonner, après les judicieuses observations de M. Deloche sur l'étendue de la Marche à cette époque ². Les environs d'Aubusson n'en faisaient pas partie, et d'ailleurs elle était formée depuis si peu de temps, que l'habitude pouvait s'être conservée de la considérer comme partie intégrante du Limousin.

On peut d'autant moins hésiter à voir dans ce Renaud un vicomte d'Aubusson, que plusieurs actes de différents cartulaires mettent hors de doute l'existence d'un Renaud d'Aubusson au milieu du x^e siècle ³. Aussi la plupart des auteurs ont-ils reconnu l'erreur de dom Clément. Seul M. Marvaud a cru devoir se ranger à son opinion, sans apporter aucun fait nouveau pour la confirmer ⁴. Il est vrai que M. Marvaud a cru qu'il s'agissait dans la charte de Diotricus du lieu de Lastours, château situé sur les confins du haut et du bas Limousin. Mais il n'aurait pu faire cette confusion s'il avait connu l'acte par lequel Diotricus avait acquis ce même lieu de La Tour au mois de mars de l'année précédente. La position de cet alleu y est déterminée de la façon la plus nette ⁵, et on ne peut, après la lecture de cette charte, conserver aucun doute à ce sujet.

¹ Aujourd'hui chef-lieu de commune du canton de Chénérailles, arrondissement d'Aubusson (Creuse). Cet alleu avait été acquis par le donateur en 958. Voir *PIÈCE JUSTIF.*, n° XIV.

² *Étude sur la Géogr. hist.*, p. 404 et suiv.

³ Ce Renaud, frère de Turpion, évêque de Limoges, et de Boson, abbé d'Evaux et de Moutiers-Roseille, est mentionné en 936 (*Hist. Tutel.*, app. col. 360), en 945 (*ibid.*, col. 368), en 943-948 (*Cart. de Beaulieu*, ch. LXI, p. 110) et dans plusieurs pièces non datées. A en croire Baluze, il aurait été remplacé vers 950 par un vicomte Robert; mais on n'a de ce Robert qu'un acte non daté (*Hist. Tutel.*, col. 362) que Baluze rapporte assez arbitrairement à l'an 950. Du reste, tout le chapitre qu'il a consacré aux vicomtes d'Aubusson fourmille d'erreurs ou d'inadvertances.

⁴ *Hist. des Vicomtes de Limoges*, t. I, p. 72.

⁵ En mars 958, Diotricus acheta un lieu « in avocatione Sancti Salvatoris » et Sanctæ Mariæ et Sancti Austregisili, et illos sanctos qui ad illa Turre sunt. » (*PIÈCE JUSTIF.*, n° XIV.) C'est évidemment le même lieu qui est désigné dans sa donation du mois d'août suivant par les mots « alodus » qui vocatur ad Turrem sacratam in honore Sancti Salvatoris, sub nomine et reverentia Sanctæ Dei Genitricis Mariæ. » Or, il s'agit bien là de la Tour-Saint-Austrille.

Il est donc bien sûr que ce Renaud était vicomte d'Aubusson. Doit-on supposer qu'il a été à la fois vicomte d'Aubusson et de Limoges ? Ce n'est pas admissible ; car, si l'on peut concevoir, à la rigueur, comment la Vicomté de Limoges aurait passé aux seigneurs d'Aubusson, grâce aux liens de parenté qui semblent les avoir unis aux premiers Vicomtes de Limoges, on ne pourrait comprendre comment elle aurait passé à d'autres qu'aux descendants de Renaud. Enfin, à une époque où vivait encore Renaud d'Aubusson, d'autres personnages jouissaient, ainsi qu'on le verra plus loin, du titre de Vicomte de Limoges.

V.

Plusieurs auteurs ont proposé, au lieu de Renaud, un vicomte Archambaud qui souscrivit plusieurs chartes entre 950 et 960, et qui, selon toute apparence, fut la tige de la maison de Comborn.

Baluze a passé sur ce vicomte assez légèrement, sans s'apercevoir qu'il se mettait en contradiction avec lui même. A l'en croire, Archambaud ne peut avoir été Vicomte de Limoges, parce qu'il ne porta le titre de vicomte qu'après avoir recueilli l'héritage d'Adémar de Turenne, mort sans postérité en 984, à une époque où Géraud était Vicomte de Limoges¹. Voilà qui trancherait la question et expliquerait tout naturellement l'origine du titre de vicomte dans la famille de Comborn ; mais, malheureusement la question n'est pas si simple, et Baluze lui-même cite un acte de 962², antérieur par conséquent de vingt-deux ans à la mort d'Adémar de Turenne, dans lequel Archambaud est appelé vicomte³. Il est donc certain que la famille de Comborn ne tient pas son titre des seigneurs de Turenne. Il y a donc lieu d'examiner d'où Archambaud était vicomte, afin de savoir s'il n'aurait pas été Vicomte de Limoges.

¹ *Hist. Tutel.*, p. 60.

² *Ibid.*, app., col. 382.

³ « Ego in Christi nomine Arcambaldus cedo Deo et Sancto Martino Turen-
» telensi mansos meos, qui sunt in pago Lemovicino, in vicaria Na-
» vense..... Factum est hoc in mense octobrio, anno ix regnante Lotario
» rege. S. Arcambaldi Vicecomitis. S. Sulpiciæ uxoris suæ. » (*Hist. Tutel.*
app. col. 381.)

Cette question, déjà assez obscure, est encore compliquée par l'existence de deux Archambaud, l'un mari de Sulpicie, l'autre mari de Rothilde, qui tous deux portent le titre de vicomte et paraissent tous deux appartenir à la famille de Comborn. Ces deux Archambaud n'en font-ils qu'un seul marié deux fois ? sont-ils deux personnages différents ? en ce cas, l'un d'eux a-t-il pu être Vicomte de Limoges ? voilà autant de questions obscures qu'il nous faut étudier.

Il est d'abord un fait hors de doute : c'est que le mari de Sulpicie était Archambaud de Comborn ¹. Quant au mari de Rothilde, du Tillet ayant signalé un Archambaud de Bourbon, dont la femme se nommait Rothilde ², tous les auteurs ont pensé que c'était à lui qu'il fallait attribuer les actes qui font l'objet de cette discussion, jusqu'au jour où Baluze s'est prononcé contre cette opinion ³. Les motifs qui ont déterminé Baluze sont d'un grand poids. Il s'appuie surtout sur une charte de l'abbaye d'Userche, par laquelle Rothilde, femme de Géraud, et en premières noces d'Archambaud, donna à l'abbaye d'Userche la villa de Monsor, qu'elle tenait de son premier mari, Archambaud ⁴. Monsor se trouve dans la vicairie d'Userche, non loin du château de Comborn ; il est donc impossible de ne pas voir dans cet Archambaud un vicomte de Comborn. Telle est l'opinion de Baluze, et nous la croyons d'autant plus justifiée que les sires de Bourbon ne prenaient pas le titre de vicomte qui est donné au mari de Rothilde ⁵.

Il est donc prouvé que les deux Archambaud ont été l'un et l'autre vicomtes de Comborn.

Mais cette charte d'Userche, que Baluze a introduite si à propos dans la discussion, complique le problème par certains côtés d'une façon désespérante.

Rothilde parle de ses deux maris ; or on a bien de la peine à faire accorder les dates de ces deux mariages. En effet, un

¹ Un acte du Cartulaire de Tulle rapporté par Baluze (*Hist. Tutel.*, app. col. 381) le dit positivement : « Notum sit omnibus præsentibus et futuris quod Arcambaldus Vicecomes de Comborn et Sulpicia uxor sua dederunt..... »

² Du Tillet, *Recueil des rois de France*, part. 1, p. 112.

³ *Hist. Tutel.*, p. 61.

⁴ *Præce Justif.*, n° XVIII.

⁵ C'est ce que met hors de doute l'*Étude sur la chronologie des Sires de Bourbon*, de M. Chazaud (Moulins, 1865, in-8°). Il y est bien démontré que les diverses pièces sur lesquelles on s'était appuyé pour donner à Archambaud 1^{er} de Bourbon une femme du nom de Rothilde, lui ont été attribuées par erreur. (Voir p. 149 et suiv.)

des fils de Rothilde et de Géraud, Hildegair, devint évêque de Limoges entre 976 et 980¹; en admettant même qu'il fût très-jeune à cette époque, il a dû naître entre 955 et 960; or, en 958 et 959, Rothilde était mariée à Archambaud², et même avant cette date elle avait dû avoir de Géraud un autre fils, Guy, l'aîné probablement de la famille, qui fut le successeur de son père dans la Vicomté de Limoges.

D'un autre côté, il est difficile de mettre en doute le double mariage de Rothilde. Il nous est affirmé dans cette donation qu'elle fit à l'abbaye d'Userche « pro anima Archambaldi senioris mei, sive pro anima Geraldii senioris mei. » Le sens du mot *senior* ne peut être douteux, puisque l'on sait que Géraud était son mari. D'ailleurs on a aussi des chartes où elle figure comme femme d'Archambaud. Qu'on ne dise pas que cette Rothilde qui était mariée en 959 à Archambaud pourrait être différente de celle qui épousa Géraud en secondes noces, car il est par trop improbable qu'au même temps, dans le même pays, deux hommes du nom d'Archambaud aient épousé deux femmes du nom de Rothilde.

Il y a donc dans ce double mariage une grave difficulté. Pour la trancher, on est forcé d'admettre que Rothilde épousa Géraud à la fin de l'année 959; qu'elle en eut aussitôt deux fils, Guy et Hildegair, et que ce dernier n'avait pas 20 ans lorsqu'il monta sur le siège épiscopal de Limoges.

Cette première difficulté écartée, on se trouve en présence de deux vicomtes de Comborn: Archambaud mari de Rothilde, et Archambaud mari de Sulpicie. Trois hypothèses sont possibles:

Ou bien le mari de Sulpicie est le père du mari de Rothilde;

Ou bien, inversement, le mari de Rothilde est le père du mari de Sulpicie;

Ou enfin les deux Archambaud ne font qu'un même personnage marié deux fois.

1° La première hypothèse est de toutes la plus impossible. Le mari de Rothilde ne saurait être le fils de Sulpicie; car pour être marié à Rothilde en 958, Archambaud devait avoir environ vingt ans, être né par conséquent vers 938, ce qui reporte à 920

¹ La *Gallia christiana* croit même qu'il a pu être évêque dès 963. Mais c'est là une erreur, comme on le verra plus loin. -

² Vente par Archambaud et sa femme Rothilde à Diotricus. Mars 958 et 8 août 959. (Pièces Justif., nos XIV et XV.)

environ la naissance de Sulpicie, en admettant qu'elle fût très-jeune lorsqu'elle donna le jour à son fils. Or, ces dates sont improbables, puisque Sulpicie était fille d'un vicomte de Turenne, qui mourut à plus de soixante ans de là, en 984 ¹.

2° Le mari de Sulpicie serait-il le fils d'Archambaud, mari de Rothilde ? Ce n'est guère plus à présumer ; car un acte du Cartulaire d'Userche prouve qu'Archambaud avait épousé Rothilde avant 950 ². Pour qu'il fût déjà en âge d'être marié, il faut que Rothilde ait épousé son père vers 930 ; par suite, qu'elle soit née vers 910 ou 915. Elle aurait eu par conséquent près de cinquante ans en 960, quand elle épousa Géraud, ce qui est certainement impossible, puisqu'elle eut de lui huit enfants ³.

3° Reste la dernière hypothèse qui semble, au premier abord la moins plausible si l'on considère les dates des pièces qui mentionnent les deux Archambaud. En effet un acte de 950 dit Archambaud mari de Sulpicie ; un second, de 958, le fait mari de Rothilde, et un troisième, de 962, le dit de nouveau mari de Sulpicie ⁴. A moins de supposer un cas flagrant de bigamie, il faut voir là deux personnages.

Cette dernière supposition est toutefois la plus vraisemblable, comme on va le voir. En somme, une seule chose s'oppose à ce que le mari de Rothilde ait été ensuite le mari de Sulpicie : c'est ce premier acte de 950. Or sa date est assez suspecte. Elle est ainsi conçue : « Mense Decembri, anno xxii » regnante Ludovico rege, » et Louis d'Outre-mer dont il s'agit ici n'a régné que dix-neuf ans. Pour lui trouver 22 ans de règne, il faut compter à partir de la mort de son père (octobre 929), mode de calcul assez insolite pour permettre de supposer une erreur ⁵. Or cette chartre ne nous est parvenue qu'à l'état d'analyse sommaire prise par Duchesne sur le Cartulaire d'Userche. Il est fort probable qu'une faute de copiste s'y sera glissée, et qu'on doit lire *Lothario* au lieu de *Ludovico*, ce qui donne la date de 975, qui s'accorde parfaitement avec tous les synchronismes de l'acte.

En résumé, il est probable qu'Archambaud de Comborn

¹ Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 60. — Justel, *Hist. géneal. de la mais. de Turenne*, p. 22, 23, et pr. p. 18, 19.

² PIÈCE JUSTIF., n° XVII.

³ Voir plus loin, p. 81 et 85.

⁴ PIÈCES JUSTIF., n°s XVII, XIV, XVI.

⁵ Le Cartulaire de Beaulieu contient une dizaine d'actes datés du règne de Louis d'Outre-mer, aucun ne paraît le faire commencer en 929.

épousa Rothilde en premières noces, qu'il se sépara d'elle vers 960, qu'il prit alors pour femme Sulpicie, pendant que Rothilde prenait Géraud pour mari. Ce divorce est assez singulier, il faut l'avouer, mais on peut l'expliquer soit par quelque prétexte de parenté ou quelque autre raison canonique qui nous est inconnue, soit simplement par une de ces infractions aux lois de l'Eglise que les grands seigneurs du x^e siècle se gênaient peu pour commettre.

Cela admis, il est aisé de prouver qu'Archambaud n'a pu être Vicomte de Limoges. En effet, si jamais il l'a été, il n'y a aucun motif de supposer qu'il ait cessé de l'être avant sa mort. Or il vivait encore en 984, et à cette date Géraud était Vicomte de Limoges depuis bien des années. Si jamais Archambaud avait eu ce titre, un de ses fils l'aurait eu après lui; or il eut pour enfants Ebles et Archambaud, dont le premier fut vicomte de Comborn, le second vicomte de Turenne, et qui ne réclamèrent jamais aucune part dans la Vicomté de Limoges dont Guy, fils de Géraud, hérita sans conteste.

Nous arrivons donc par des raisonnements différents à la même conclusion que Baluze : le premier mari de Rothilde était Archambaud de Comborn. Il n'a jamais été Vicomte de Limoges.

CHAPITRE VIII.

I. Le successeur d'Hildegair est FOUCHER. — II. ADÉMAR dit de Ségur est probablement son fils et son héritier. — III. GÉRAUD. — Sa famille.

I.

On trouve encore deux personnages qui pourraient avoir quelques titres à figurer dans la liste des Vicomtes de Limoges.

Le premier est ce Foucher dont Baluze a voulu faire le premier Vicomte. On a vu plus haut qu'en cela Baluze avait dû se tromper, puisque deux autres Vicomtes existaient antérieurement à la date qu'il fixe à son avènement. Mais, si nous avons contesté la date à laquelle on le place ordinairement, nous n'avons pas rejeté le fait même de son existence. C'est donc ici le lieu d'examiner s'il n'a pu être Vicomte à une autre époque que celle que lui assigne, certainement à tort, l'interpolateur d'Adémar de Chabannes.

Baluze a trouvé dans le Cartulaire de Tulle deux actes qui parlent d'un vicomte Foucher¹. Ils sont, l'un de l'année 948,

¹ Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 53, et app. col. 369. — Voir ci-après, *PIÈCES JUSTIF.*, nos XII et XIII. — Dans un de ces actes, Foucher est nommé *Fulcherius Vicecomes*; dans l'autre, *Fulcardus Vicecomes de Segur*. Baluze n'a pas cru devoir s'arrêter à cette légère différence dans la terminaison du nom. Il est probable qu'il a bien fait; cependant cette différence doit être signalée.

l'autre d'une date inconnue, mais voisine de celle-là. Or, c'est précisément l'époque où vient de disparaître Hildegare.

Il est vrai que Foucher est nommé *Vicecomes de Segur*, tandis qu'Hildegare se nommait *Vicecomes Lemovicensis*. Mais Baluze a justement fait remarquer que l'on ne devait pas attacher d'importance à ces qualificatifs, parce qu'à cette époque le titre de vicomte était attaché à la personne et non à la terre. Le titre de vicomte de Ségur prouve que Foucher possédait le château de Ségur ; il ne peut empêcher de voir en lui un Vicomte de Limoges ¹.

Une autre objection, d'apparence plus sérieuse, peut être faite à cette hypothèse : c'est que, s'il fallait en croire une charte de l'abbaye d'Userche, mentionnée par Le Laboureur, il y aurait eu alors à Limoges un autre vicomte du nom d'Adémar. Cet Adémar, dont la femme se nommait Emma, donna à l'abbaye d'Userche la moitié des revenus de l'église de Saint-Ybard, et de la *court* d'Alairac. La charte de donation est souscrite par ses fils Adémar, Géraud, Pierre, Foucher. Le Laboureur a cru que le Géraud dont il est ici question était le même qui fut Vicomte de Limoges entre 965 et 990. Il en a conclu que son père Adémar était fils du vicomte Hildegare, et qu'il avait aussi été Vicomte de Limoges ². Malheureusement tout cet édifice repose sur une mauvaise lecture de cette charte d'Userche. Nous avons pu retrouver dans les notes de Duchesne une analyse sommaire de la version dont s'était servi Le Laboureur ³. Elle permet de reconnaître une charte, dont Baluze nous a conservé le texte intégral ⁴ et qu'il faut restituer à Guy I^{er}, fils de Géraud, qui eut effectivement Emma pour femme, et pour fils Adémar, qui lui succéda, Géraud, Pierre et Foucher ⁵. Il n'est

¹ « Vicecomitum dignitas non erat per illas tempestates affixa loco, » sed personæ tributa..... Fulcherius Vicecomes Lemovicensis..... vocatur » in quadam charta Tutelensi Vicecomes Segurensis, quia erat dominus » castri Segurensis. » (*Hist. Tutel.*, p. 17.) — Si l'on n'acceptait pas l'explication que donne ici Baluze, il y aurait lieu d'insister sur ce fait, que Foucher ne porte le titre de *Vicecomes de Segur* que dans l'acte où il est appelé *Fulcardus*. Mais nous croyons qu'il n'y a pas lieu d'attacher d'importance à ce titre. Il pourrait même être une addition du copiste du Cartulaire, car dans les actes de cette époque le titre de vicomte est rarement suivi de l'indication du lieu.

² *Mém. de Castelnau*, t. III, p. 211.

³ *Bibl. nat., coll. Duch.*, vol. 22, f° 231. — Voir aux PIÈCES JUSTIF., n° XXII.

⁴ *Bal., Arm.*, vol. 377, p. 168. — Voir aux PIÈCES JUSTIF., n° XXI.

⁵ Cette charte est d'autant plus facile à reconnaître qu'elle est suivie, dans la note de Duchesne, de la donation de l'autre moitié des revenus

donc pas douteux que cet Adémar, mari d'Emma, n'a jamais existé. Rien ne s'oppose à ce qu'on mette à sa place Foucher de Ségur.

Au contraire, plusieurs arguments sérieux viennent à l'appui de cette conjecture. Remarquons d'abord que les témoignages de Geoffroy de Vigeois et de l'interpolateur d'Adémar de Chabannes reprennent ici quelque valeur ; car, si l'on comprend facilement que ces deux auteurs aient pu ignorer la date où vécut Foucher, il est moins naturel de supposer qu'ils se soient aussi trompés sur sa qualité. Puis donc qu'ils parlent d'un vicomte Foucher, il faut chercher s'il ne peut trouver place à une autre date que celle qu'ils ont indiquée, date qui est reconnue fausse. Or il n'existe dans la série des Vicomtes de Limoges qu'une seule lacune, entre Hildegaire et Géraud, entre 940 et 970 environ ; et, précisément à cette époque, nous trouvons un vicomte Foucher que l'on ne sait à quelle famille rattacher sinon à celle de Limoges. Les seuls vicomtes qu'il y eut alors en Limousin étaient ceux d'Aubusson, de Turenne, de Tulle, de Comborn et de Limoges. On sait les noms de ceux qui jouissaient de ces titres : c'étaient Renaud à Aubusson, Bernard et Adémar à Turenne, Adémar à Tulle, Archambaud à Comborn ; ce n'est que dans la série des Vicomtes de Limoges que l'on trouve une lacune. N'est-il pas infiniment probable que c'est là que l'on doit placer Foucher ?

Tout vient à l'appui de cette hypothèse, car on retrouve le nom de Foucher porté par plusieurs membres de la famille de Limoges, et le personnage que Baluze, d'accord en cela avec tous les auteurs, a donné pour fils à Foucher, Adémar, a été probablement Vicomte de Limoges après lui.

II.

Sur ce dernier point toutefois, nous aurons Baluze pour adversaire, et voici pour quel motif : Le fils du vicomte Géraud, Guy,

de l'église de Saint-Ybard, par Archambaud de Bochiac. Or la copie de Baluze précède de même immédiatement la donation d'Archambaud de Bochiac.

épousa Emma, fille d'Adémar¹. Or, pour qu'Adémar soit le prédécesseur de Géraud, il faut supposer entre eux une parenté, ce que Baluze considère comme inconciliable avec le mariage de Guy et d'Emma. Mais en invoquant cet argument, Baluze oubliait qu'il venait d'établir lui-même la parenté d'Adémar et de Géraud au cinquième degré². On ne peut donc s'appuyer sur ce mariage pour contester à Adémar le titre de Vicomte de Limoges.

D'ailleurs on a, pour lui donner ce titre, une raison bien décisive : la charte de fondation de l'abbaye d'Userche le nomme formellement *Vicecomes Lemovicensis*³. Baluze, il est vrai, a repoussé ce témoignage, prétextant qu'Adémar n'est appelé *Vicecomes Lemovicensis* que parce qu'il était seigneur de Ségur et que Ségur est en Limousin. Mais Turenne, Comborn, Aubusson, Ventadour étaient aussi en Limousin, et jamais on n'a vu un seul acte où leurs vicomtes soient appelés *Vicecomes Lemovicensis*. A moins donc de contester l'authenticité de l'acte de fondation d'Userche, il est impossible de refuser à Adémar le titre de Vicomte de Limoges.

Il est vrai, en ce cas, que le mariage de sa fille avec le fils de Géraud est contraire aux lois canoniques, mais doit-on s'étonner de cette infraction aux lois de l'Eglise à une époque de trouble et de licence comme le x^e siècle ?

Il est vrai encore, et, pour n'avoir été invoqué par personne jusqu'ici, cet argument n'est pas le moins sérieux, qu'un autre acte du même Cartulaire d'Userche fait vivre Adémar et sa femme Mélissende en l'an xxxiii du règne de Lothaire, c'est-à-dire à une époque où depuis longtemps Géraud était Vicomte de Limoges. Mais, si cet acte empêche d'être trop affirmatif en ce qui concerne Adémar, il ne peut prévaloir contre le témoignage de l'acte de fondation d'Userche.

En effet, il est daté de l'an xxxiii du roi Lothaire, et Lothaire ne régna que trente-un ans et six mois. Pour lui trouver trente-trois ans de règne, il faut dater de l'an 952, époque de son asso-

¹ Voir aux Pièces justif., n^{os} XXI, XXIII, XXIV.

² *Hist. Tutel.*, p. 61 et 62.

³ *Hist. Tutel.*, app. col. 852. — La notice historique qui servait d'introduction au Cartulaire d'Userche le nomme *Abderamus Vicecomes Seguris* : mais ce titre s'explique comme nous l'avons déjà dit plus haut pour Foucher (p. 76, note 1). De plus, on ne peut avoir qu'une très-médiocre confiance dans cette notice, rédigée au xiii^e siècle probablement, et remplie de récits fabuleux. (Voir Baluze, *Hist. Tutel.*, app. col. 827.)

ciation au trône par Louis d'Outre-mer, ce qui n'est pas un mode de calcul assez usuel ¹ pour qu'on doive l'accepter sans être bien sûr du texte de l'acte. Or, il est difficile de présenter moins de garanties que ce texte. Nous n'en avons aucune copie intégrale; il est seulement mentionné dans une note très-succincte, trouvée dans les papiers de Duchesne, et rien ne permet d'en discuter la valeur. On ne peut donc, jusqu'au jour où une copie de cette pièce aura été découverte, s'en servir pour prétendre qu'Adémar n'a pas été Vicomte de Limoges ².

En attendant, nous croyons devoir pencher vers l'affirmative. Notre opinion se motive :

1° Sur l'acte de fondation d'Userche qui lui donne ce titre ;

2° Sur plusieurs chartes dans lesquelles le vicomte Guy, son gendre, le nomme *antecessor noster* ³;

3° Enfin sur un passage d'une chronique de Poitou où il est dit qu'après la mort du vicomte Hildegair, Adémar eut à guerroyer contre Ebles de Thouars, « ce qui aurait eu de graves » conséquences pour le Limousin si le duc d'Aquitaine n'était » mort sur ces entrefaites ⁴ ».

Si Adémar était simplement un seigneur quelconque du Limousin, comment a-t-il pu se prendre de querelle avec un seigneur dont il était séparé par une aussi grande distance? comment une querelle de ce genre a-t-elle pu devenir menaçante pour le Limousin?

Au contraire, si Adémar était Vicomte de Limoges, le fait s'éclaire d'une façon remarquable.

Pour avoir succédé à Hildegair, Adémar devait être un de ses descendants, son petit-fils probablement. Or Ebles de Thouars avait épousé la fille d'Hildegair, Altrudis, ce qui explique naturellement qu'il ait eu, malgré la distance, des rapports avec

¹ Nous n'en connaissons aucun exemple en Limousin, et les actes publiés par Baluze et M. Deloche ne laissent pas supposer qu'il y ait été employé.

² Vol. 22, f° 231. — Voici le texte de cette note : « Senegundis cujus uxor » Bererius, filius Erbertus, dedit duos mansos, unum in villa Peneia, » alium in Burgo, in vicaria Cursiacensi. Testes Ademaricus Vicecomes, » Milissendis, Arbertus, Adalaydis Galterius, Ramnulfus, Gaubertus, » mense maio anno xxxiii regnante Lothario rege. »

³ Voir notamment aux Pièces justif., n° XXIII.

⁴ « [Ebles de Thoarcio] contendeat armis cum Ademaro in Lemovi- » censi pago defuncto Hildegario Vicecomite, unde maximum Lemovi- » censibus pervenisset exitium, nisi Willelmus dux Aquitanensis brevi » obiisset. » (Martene, *Ampliss. Coll.*, t. V, p. 1147.)

Adémar. Le motif de la guerre aura été sans doute quelque question d'héritage, et l'on conçoit qu'une affaire dans laquelle le Vicomte de Limoges était engagé ait dû attirer l'attention du duc d'Aquitaine, et menacer le Limousin d'une intervention qui lui aurait été fatale.

Il nous reste à dire comment Foucher et Adémar semblent se rattacher à la famille d'Hildegair.

Il est probable qu'Hildegair eut pour fils Foucher et Géraud. On trouve même dans le Cartulaire de Saint-Etienne de Limoges un acte, qui semble au premier abord confirmer cette hypothèse : c'est une donation à la suite de laquelle on lit les signatures d'Hildegair, Foucher et Géraud ¹. Mais, à dire vrai, nous ne croyons pas qu'il faille voir ici nos Vicomtes. Le nom d'Hildegair n'est suivi d'aucun titre qui permette de l'identifier. Quant à Foucher, il est assez probable que c'est le même qui fit une autre donation à la Cathédrale avec sa mère Christine.

Quoi qu'il en soit, il nous paraît très-probable que le vicomte Foucher était le fils aîné d'Hildegair. Après lui la Vicomté de Limoges passa à son fils Adémar. Celui-ci étant mort sans enfants mâles, ses biens retournèrent à son oncle Géraud, et, pour éviter probablement que sa fille ne portât à une autre famille des droits sur la Vicomté, on l'unit en mariage à son cousin Guy, fils de Géraud ².

¹ Bibl. nat., ms. lat. 9193, f° 110. — Il est à remarquer que ces souscriptions se présentent dans l'ordre de succession des trois vicomtes.

² La chanson de *Gérard de Roussillon* mentionne Géraud dans un curieux passage, qui nous est signalé par M. Paul Meyer :

E viscons de Limoges c'a non Girau

Qui fu filz Audôin e neis Fouchau. (Ms. d'Oxford.)

Var. du ms. de Paris :

Qui fu filhs Andevi e nebs Folquau.

Var. du ms. de Londres :

Qui fu nies Audôin e nies Folquau. (Édit. Fr. Michel, p. 305.)

Faut-il attribuer à ce passage la valeur d'une tradition historique et ajouter une génération entre Hildegair et Géraud ? Nous n'osons le proposer, vu le peu d'autorité d'une pareille source. Il faut reconnaître cependant que cela rendrait encore plus plausible l'ordre de succession que nous proposons.

III.

Le vicomte Géraud est le dernier dont le règne offre de nombreuses obscurités de chronologie, et, quoique les chroniques se soient occupées de lui plus que de ses prédécesseurs, il est malaisé de déterminer exactement le temps où il a vécu et les faits auxquels il a pris part.

L'*Art de vérifier les dates* le place en 963, au plus tard ; c'était au plus tôt qu'il fallait dire ; car en 963, comme on l'a vu plus haut, le vicomte Adémar vivait encore et guerroyait contre Ebles de Thouars. En réalité, on n'a aucune preuve certaine de son existence avant 970, et l'on n'a pas encore pu établir d'une façon satisfaisante les dates des principaux faits qui lui sont attribués.

Un de ses premiers actes fut probablement l'hommage qu'il prêta à l'abbé de Saint-Martial Aimeric, qui mourut vers 974. Ce fait nous est rapporté par Adémar de Chabannes ; il est d'une certaine importance en ce qu'il explique les rapports féodaux que l'on trouve à une époque bien postérieure entre les Vicomtes de Limoges et les abbés de Saint-Martial ¹.

En 974 au plus tôt ², nous voyons figurer le vicomte Géraud dans une sanglante affaire qui montre bien la barbarie de l'époque. L'évêque de Limoges, Ebles, frère du comte de Poitiers, s'était adjoint pour l'administration de son diocèse un coadjuteur du nom de Benoît, qui était son successeur désigné. Hélié, comte de Périgord, fils de Boson le Vieux, comte de la Marche, voulant peut-être réserver le siège de Limoges à son jeune frère Martin, qui fut plus tard évêque de Périgueux, s'empara de

¹ « Hic Geraldum Vicecomitem in manibus suis habuit commendatum » et Bosonem Vetulum de Marca. » (Adem. Caban., l. III, c. 29.) — Dans les notes de Bernard Ithier, que M. Duplès-Agier a publiées pour la Société de l'Histoire de France, sous le titre de *Chroniques de Saint-Martial de Limoges* (1874, in-8°, p. 41), ce fait est mal daté. B. Ithier fait vivre Aimeric de 925 à 956, tandis qu'on est d'accord à le placer entre 943 et 974 ou 975.

² Cette date est déterminée par une suite d'actes de l'évêque Ebles qu'a publiés Besly (*Hist. des Comtes de Poitou*, p. 283, 284).

Benoît et lui fit crever les yeux. Le Vicomte de Limoges prit immédiatement les armes contre l'agresseur, mais Hélié le vainquit. Peu après cependant, le jeune fils du Vicomte de Limoges, Guy, parvint à surprendre Hélié et son frère Aldebert ¹. Il enferma ce dernier au château de Montignac et emmena Hélié à Limoges, avec l'intention de lui infliger le même supplice qu'il avait fait subir à Benoît. Mais Hélié parvint à s'échapper. Son frère, moins heureux, resta prisonnier plusieurs années, et n'obtint sa liberté qu'en épousant la sœur du vicomte Guy ².

S'il faut en croire l'*Art de vérifier les dates*, cette guerre ne serait pas la seule que le vicomte Géraud ait eu à soutenir contre ses turbulents voisins. Il aurait, en 970, battu Hélié et son père Boson, qui voulaient lui enlever le château de Brosse. Le fait est rapporté par Aimoin ³, mais rien n'autorise à le placer en 970. Il est au contraire fort à présumer qu'il eut lieu quelques années plus tard, probablement dans le cours de la guerre occasionnée par l'attentat d'Hélié contre le chorévêque Benoît. Aimoin dit en effet que cet événement eut lieu : *monarchiam regni Francorum adhuc Lothario regente*, c'est-à-dire, comme l'indiquent les termes de la phrase, vers la fin du règne de Lothaire ⁴.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, Géraud ne figure plus dans aucune chronique, et les chartes, trop peu nombreuses qu'il a laissées, ne permettent guère de compléter les renseignements que l'on possède sur son compte.

La première charte dans laquelle il soit nommé, est un acte du Cartulaire de Limoges ⁵. C'est une vente entre particuliers près de Château-Chervix ; on n'en peut dire exactement la date ⁶, ce qui n'a du reste qu'une importance secondaire, Géraud n'y étant mentionné que comme témoin.

Le même Vicomte figure ensuite dans l'important privilège que l'évêque Hildegare son fils accorda à l'abbaye d'Userche. Cet acte, dont la date a été défigurée par les copistes, a été mis

¹ Qui fut comte de Périgord après Hélié.

² Adem. Caban., lib. III, cap. 25.— Pertz, SS., IV, p. 127.

³ *Mirac. S. Bened.*— Edit. de la Soc. de l'Hist. de France, p. 119.

⁴ Lothaire mourut le 2 mars 986, après un règne de trente-deux ans. D'un autre côté, la paix était rétablie entre Géraud et la famille de Boson avant 980 (*Art de vérifier les dates*). Il est donc probable que le siège de Brosse eut lieu entre 975 et 980.

⁵ Voir aux Pièces Justif., n° XX.

⁶ La pièce est datée du règne de Lothaire : elle est donc antérieure à 986.

par Baluze à l'an 887, ce qui nous semble parfaitement justifié ¹.

Géraud donna vers la même époque (entre 975 et 987) l'alleu de Dun à l'abbaye de Saint-Martial. L'original de cette donation existe encore aux archives de Limoges ².

Il est encore mentionné en 988 dans la donation que sa femme Rothilde fit pour le repos de son âme et de celle d'Archambaud de Comborn, qu'elle avait eu pour premier mari ³.

Enfin il nous reste à signaler plusieurs actes qu'on lui a attribués, soit à tort, soit sans preuves suffisantes.

Le premier est une donation faite à l'abbaye d'Userche par Adémar et son cousin Géraud, « Ademarus Vicecomes et Geraudus consanguineus meus. » Baluze a cru qu'il s'agissait d'Adémar de Ségur et de Géraud père de Guy ⁴. Mais cette attribution est erronée, ainsi que le prouve un résumé détaillé de cette pièce qui nous est parvenu dans les notes de Baluze lui-même ⁵. On voit figurer parmi les témoins Pierre de Donzenac qui fut abbé d'Userche vers 1050. Il faut donc restituer cette donation à Adémar III ⁶, vicomte de Limoges de 1052 à 1090, et à son cousin Géraud II, vicomte de Brosse ⁷.

On trouve encore, en 988, une donation pour le repos de l'âme d'Archambaud de Comborn, faite par un Géraud ⁸. Mais cet acte nous a été conservé sous une forme trop succincte pour qu'on puisse se prononcer sur son attribution. Cette incertitude est regrettable parce que cette donation fait supposer une parenté entre Archambaud et le donateur. Si donc ce Géraud était notre Vicomte, il serait prouvé qu'une parenté existait entre les Vicomtes de Limoges et ceux de Comborn, et l'on pourrait peut-être en déduire l'origine de ces derniers ⁹.

¹ Ce diplôme a été imprimé plusieurs fois. Il en existe beaucoup de copies manuscrites, se rapportant à deux types, l'un publié par Baluze (*Hist. Tutel.*, app. col. 851), l'autre dans la *Gallia christiana* (t. II, instr. col. 181). La version de Baluze prise dans le Cartulaire d'Userche est très-supérieure à l'autre, qui nous a été conservée dans le Cartulaire de Saint-Etienne de Limoges.

² Pièce JUSTIF. n° XIX.

³ Pièce JUSTIF. n° XVIII.

⁴ *Hist. Tutel.*, p. 58 et 59.

⁵ *Arm.*, vol. 377, p. 152.

⁶ *L'Art de vérifier les dates* le nomme Adémar II.

⁷ Voir la généalogie des vicomtes de Brosse au *Cabinet des titres*, dossier Rochechouart. Ils descendaient de Géraud d'Argenton, fils du Géraud qui nous occupe.

⁸ *Hist. Tutel.*, app. p. 384.

⁹ Peut-être, et plus probablement, ce Géraud est-il le même que le *Geraldus Vicarius* qui a souscrit avec Archambaud un acte du Cartulaire de Tulle. (*Ibid.*)

Comme on le voit, tous ces actes ne permettent pas d'établir d'une façon bien positive la durée du gouvernement de Géraud. L'*Art de vérifier les dates* le fait vivre jusqu'en l'an 1000, mais il était certainement mort bien auparavant. Il est probable qu'il venait de mourir lorsque sa femme Rothilde fit la donation de Monsor à l'abbaye d'Userche pour le repos de son âme. En tout cas, on a dès 988 des actes où son fils Guy figure comme Vicomte de Limoges ¹.

Géraud laissa de sa femme Rothilde de nombreux enfants, qui sont :

Guy I^{er}, qui lui succéda dans la Vicomté de Limoges (988-1025);

Hildegare, évêque de Limoges, non pas, comme le veut la *Gallia christiana*, de 963 à 990 ou 992, mais probablement de 976 à 990. Il est en effet certain qu'Ebles, son prédécesseur, était encore évêque postérieurement à 975 ². D'autre part, deux actes du Cartulaire de Saint-Etienne de Limoges établissent qu'il vivait encore en 988, mais était mort en 990 ³;

Alduin, qui succéda à son frère dans l'évêché de Limoges et qui mourut le 23 juin 1014, d'après la chronique de Saint-Martin de Limoges ⁴;

¹ Bibl. nat. mss. de Duchesne, vol. 22, f° 231 v°. — *Cart. de Saint-Etienne de Lim.*, coll. Moreau, t. XIV, f° 90. — Il figure comme témoin avec son fils Adémar dans la charte de fondation d'un hôpital que Guillaume Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine, établit à Poitiers en janvier 989. (*Cart. de Saint-Hilaire de Poitiers*, dans les *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, 1847, p. 54.)

² On a des chartes de lui, en 967 pour Saint-Hilaire de Poitiers (*Antiq. de l'Ouest*, 1847, p. 33, 36, etc.); — 969 dans Besly (*Hist. des Comtes de Poitou*, p. 265); — 970 (*Antiq. de l'Ouest*); — 972 (Besly, p. 284); — 973 (Besly, p. 285); — 974 (Besly, p. 283, 284); — 975 (Besly, p. 265, et *Antiq. de l'Ouest*).

³ Le premier de ces actes est une donation faite à la requête d'Hildegare le 19 juin 988, « xiii kal. julii regnante Ugone rege anno ii, et » Rotberto filio suo anno i. » (Bibl. Nat., coll. Moreau, t. XIV, f° 80.)

Le second est une autre donation du 23 août 990, « mense Augusti x kal. » septembris regnante Hugone rege Francorum, anno iv regni ejus », acceptée et confirmée par Alduin « consenciente et confirmante videlicet » domno Alduino episcopo. » (Coll. Moreau, t. XIV, f° 144.)

Les auteurs de la *Gallia christiana* ont avancé qu'Hildegare était mort en 992 au retour du concile de Reims, et qu'il avait été enterré à Saint-Denys. Adémar de Chabannes dit bien (l. III, c. 35) qu'il fut enterré à Saint-Denis, mais la date de sa mort et son voyage à Reims ne sont mentionnés que par les chroniques françaises de Limoges (Ruben, *Annales mss. de Limoges*, p. 128).

⁴ La *Gallia christiana* prétend, sur le témoignage d'Adémar de Chabannes, qu'il avait été remplacé dès le mois de novembre 1009 par son neveu Géraud. Mais il assista à un synode tenu à Poitiers dans les premiers mois de l'année 1011; il restaura le monastère de Saint-Martin en 1012, et la Chronique de Saint-Martin ajoute qu'il n'est mort qu'en 1014, « in vigilia nativitatis Beati Joannis. » (Baluzé, *Arm.*, vol. 262, f° 93)

Aimery, surnommé Ostrofrancus, qui fut la tige des vicomtes de Rochechouart ¹ ;

Géraud, seigneur d'Argenton ² ;

Geoffroy, abbé de Saint-Martial, de 1007 à 1019 ³ ;

Hugues, religieux au même monastère ⁴ ;

Adalmodis, mariée à Aldebert, comte de la Marche et du Périgord, et qui épousa en secondes noces Guillaume, duc d'Aquitaine ⁵.

A partir du règne de Guy, l'histoire des Vicomtes de Limoges devient moins aride. Les documents, si rares pendant le ix^e et le x^e siècle, sont de plus en plus nombreux. Les chroniques d'Adémar de Chabannes et de Geoffroy de Vigeois permettent de suivre avec précision les progrès incessants de leur pouvoir. Aussi ne trouve-t-on plus de ces obscurités, de ces incohérences de faits et de dates, qui abondent dans la période dont nous avons fait l'objet de cette étude.

Ici donc doit s'arrêter notre travail. Nous avons recherché consciencieusement la vérité. Pussions-nous l'avoir trouvée quelquefois !

¹ Voir l'*Hist. général. de la maison de Rochechouart*, par le général de Rochechouart.

² Il est nommé dans la donation de Monsor (Pièce JUSTIF. n° XIX). — Aimoin parle de lui dans les *Miracles de S. Benoît* (lib. III, cap. 5. — Edit. de la Soc. de l'Hist. de France, p. 151).

³ La *Gallia christiana* (t. II, col. 557) croit qu'il ne devint abbé qu'en 1008. Mais son prédécesseur, Adalbade, mourut en juillet 1007.

⁴ Il est nommé dans l'*Art de vérifier les dates*, mais nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur lui, pas plus que sur Tisalga et Aldearde que Nadaud donne pour filles à Géraud. (*Nobil. ms.*, t. II, p. 2096.)

⁵ L'*Art de vérifier les dates* fait d'Adalmodis la femme de Boson II, comte de la Marche, et prétend que la femme d'Aldebert se nommait Aiscelina. Mais cela est en désaccord complet avec le témoignage d'Adémar de Chabannes (lib. III, cap. 34) qui nous apprend qu'Adalmodis épousa Guillaume d'Aquitaine à la mort d'Aldebert, à un moment où Boson vivait encore. La femme de ce dernier se nommait aussi Adalmodis, mais elle était fille de Guillaume I, comte de Provence. (*Art de vérifier les dates*.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

TESTAMENTUM ROGERII COMITIS ET EUFRASIE UXORIS EJUS ,
PRO FUNDATIONE MONASTERII CARROFENSIS ¹.

In nomine Sancti Salvatoris ², sub die XIII. Kal. Junii, regni domini nostri Caroli gloriosi regis sub anno quinto , regnante filio suo domino nostro Lodoico rege Aquitanorum ³, domino et venerabili pontifice in Christo patre Bertrando episcopo , qui

¹ Cet acte a été publié par Mabillon (*Ann. Bened.*, t. II, p. 711) d'après un cartulaire aujourd'hui perdu. Nous le réimprimons tel que l'a donné l'illustre bénédictin; nos notes prouveront en détail ce que nous avons avancé au premier chapitre de notre travail, à savoir que ce testament est une compilation fabriquée, en partie sur des actes authentiques, au plus tôt à la fin du XI^e siècle.

² Forme d'invocation complètement insolite à l'époque supposée de la confection du diplôme.

³ Voir ce que nous avons dit plus haut de cette date, p. 13. La *Table des diplômes* la rapporte à l'an 785, attribuant au règne de Louis le Pieux les mots « sub anno quinto. » Cette interprétation rendrait la date plus admissible, mais elle s'accorde mal avec la construction de la phrase.

Pictavis civitatis ecclésiæ Sancti Petri rector præesse videtur ¹, Rotgerius comes et conjux sua Eufrasia. Compellit nos amor cœlestis atque divina dispensatio ut aliquid, pro peccatorum nostrorum cumulo vel animæ nostræ refrigerio ac superna retributione, assignare procuremus, qualiter apud pietatem Domini vel quantamcumque veniam mereamur promereri. Pariter pertimescentes casum humanum, et quia nulli finem suum scire Deus permisit, proinde communiter testamentum nostrum condere propria deliberatione disposuimus, vel ipsum scribendum rogavimus. Quod testamentum ipsum si jure civili non valuerit, prætorio jure subsistat; quod si jure prætorio stare nequiverit, jam ipsum ad vicem codicis illæsum manere præcipimus ²; quod septem testibus ad subscribendum ex more firmatum, vel a pluribus signatum, plenam suscipiat firmitatem. Quod testamentum amico nostro Bertrando Pictavensi episcopo credidimus commendandum, ita ut, si amborum nostrorum obitus noster advenit, ipsum testamentum palam prolatum ad ipsos monachos et abbatem, quem per hoc testamentum ibidem instituimus, eis traditum, omnique tempore vigore firmitatis subsistat. Ideo devotione animi, voluntatis, imperii, despondimus in loco nuncupato Karrofo, in urbe Pictava ³, infra terminum Briosensem, prope fluvium Karantonæ, monasterium ædificare in Dei nomine, ecclesiam in honore Sancti Salvatoris, sanctissimæque ejus Genitricis, sanctorumque Innocentium collocandum rogavimus, et monachos duodecim præsentialementer ibidem instituimus, qui officium sanctum et sacerdotale inibi jugiter exercent; atque illic Dominicum, sub nostra pariter directione, super ipsam abbatem ⁴ instituimus: quem et succedentes per ordinem ibidem debeant conversare, et secundum religionis cultum et regulam, illic qui præponendi sunt abbates vivere debent. Huic autem prædictæ basilicæ memorati cœnobii, videlicet Karrofi, tam monachis præsentibus quam futuris, cedimus agrum cum omnibus suis appen-

¹ Dans les testaments de cette époque qui nous ont été conservés, la date est plus souvent à la fin qu'au commencement de l'acte. On y mentionne souvent le roi régnant, mais pas l'évêque. Enfin on trouve généralement l'indiction qui manque ici. On en peut voir la preuve dans les principaux testaments contemporains. (Martene, *Thes. Anecd.*, t. I, p. 20. — Mabillon, *De re dipl.*, p. 516. — D'Achery, *Spicil.*, t. XII, p. 490. — *Hist. du Lang.*, t. I, pr., col. 38, etc.)

² Cette formule prouve que l'auteur du testament avait devant les yeux un acte authentique; mais elle devrait plutôt se trouver à la fin.

³ Forte in orbe Pictavo. (Note de Mabillon.)

⁴ Corr. *abbatiam*.

ditiiis, et quæcumque de Amelio dato pretio comparavimus, vel quantumcumque nos postea ibidem attraximus, cum terris, ædificiis, vineis, silvis, pratis, pascuis, aquarumve decursibus, una cum omni facto accolonorum et servorum, quidquid in jamdicto agro nos videmur possidere, et ad nos ex qualicumque attracto pervenerit, totum cum omni integritate ad jam dictam ecclesiam Sancti Salvatoris, et monachis præsentibus et futuris per succedentium vices.....¹ volo et hanc donationem prædicto cœnobio ex proprio jure concedo in pago Pictavensi villam, quæ dicitur Genuliacus, cum suis appenditiis, quem nos pariter de Lamberto comparavimus. Similiter cedimus quidquid illic attraximus in villa Flaviacensi, quantum Agilmarius ibidem visus fuit habere et quantumcumque Waldramus ibidem de alodo habuit. Et cedimus prædictæ ecclesiæ quamdam piscatoriam in fluvio Karantonæ factam, quam nos de Viviano proprio pretio comparavimus; et aliam piscatoriam in Vigenna ad Scubontum quam quidam servus noster comparavit; et illum mansum quem de Avellino comparavimus cum omnibus adjacentiis suis. Et in prædicto pago damus prædicto cœnobio curiam de Loa cum ecclesia, et curiam Sancti Martini cum ecclesia, et curiam Castanensis ecclesiæ cum ipsa ecclesia, et terram de Riparia, et curiam Saviniacensis ecclesiæ, et curiam de Peirol cum ecclesia, et curiam de Suirim cum ecclesia sua, et curiam de Mont cum ecclesia, et terram de Ba, et castrum Bellimontis cum omnibus adjacentiis suis.

Hæc dedit Rotgerius comes cœnobio Karrofensi cum suis et omnibus ad illas pertinentibus, cum servis et ancillis hujus terræ, natis in pago Pictavensi².

Rursus dono³ in pago Lemovicensi castrum Sancti Angeli cum monasterio et omnibus ecclesiis ad ipsum pertinentibus; et in prædicto pago curiam Coloniensem cum ecclesiis suis; et curiam de Plevix cum ecclesiis suis in Arvernensi pago; et servos et ancillas, et quidquid ad supradictas curias pertinet. Dono etiam in Lemovicensi pago castrum Netronense cum præfati

¹ Il y a ici une brusque lacune. Le scribe a pris une phrase d'une autre donation qu'il avait sous les yeux, et il l'a soudée à la suite de l'acte précédent, sans qu'on puisse reconnaître exactement le point de jonction.

² Mabillon a mis cette phrase en italique, ce qui nous paraît prouver qu'il la considérait comme une interpolation.

³ Voici un second acte complètement distinct du premier.

castri castellania ¹, et Cucilagium et Vadrerias. Dono rursus in pago Exedonense Gagiaccum et Malamvallem, et mansum Parentiniacum, quem Agoberta et filius ejus Agobertus nobis dederunt; et in Pinicimago quantum de Ebulone proprio pretio comparavimus. Dono rursus in pago Petragoricensi Castanedum cum suis appenditiis, et quantumcumque ab Alexandria femina, tam in Petragorico, quam in Lemovicensi pago ²; et item in Domicinago mansum illum, quem Galdinus nobis dedit. Do iterum in pago Briocinse, quod nobis traditum fuit in loco nuncupato Vernolio et Hagiaco.

Hæc est donatio terrarum, quam fecit Rotgerius consul ³ cœnobio Carrofensi. Rursus subscribendum esse decrevimus, quod domna Eufrasia prædicti comitis conjux pro utrorumque remedio præfato contulit loco ⁴.

Præsentis generis posteritatem, per generum successionem procreandam, ego Eufrasia, Rotgerii nobilissimi principis atque catholici comitis ⁵ conjux, admonere volo quatenus non obliviscantur sed potius, si quid boni in hac mundana procellosaque fluctuatione agimus, recordentur. Unde sciant, non ad nostræ humilitatis fragilitatisque extollendam personam, sed ad exemplum et ad catholicæ religionis provectum, quod dona quædam, quæ conjux meus in partibus Pictavensium Rotgerius comes constituit, mea irreligiositas pro mei conjugis et meo adipiscendo remedio contulerit Karrofensi. Igitur prædicto cœnobio cedo de mei juris hereditatisque proprio castrum Sancti Yvonis cum omnibus adjacentiis, scilicet cum supposita riberia, -et molen-
dinis ex altera parte; ex altera autem parte cum curia Balan-
sensi, et cum omnibus sibi pertinentibus. Hoc castrum prædictum in Arvernensi pago constitutum est ⁶. In ipso autem pago cedo supradicto loco curiam Caldolonii cum ejus adjacentiis, cum servis

¹ L'emploi du mot *castellania* en ce sens n'était pas connu sous Charlemagne. On le trouve sous la forme *castania* dans plusieurs actes limousins du x^e siècle. Il ne devient d'un usage fréquent qu'au xi^e siècle. (Ducange, *Gloss.*, v^o *castellum*.)

² Suppl. *comparavi*.

³ *Consul* est un titre que l'on rencontre bien rarement dans les chartes, et jamais avant la fin du x^e siècle.

⁴ *Hoc... loco*. Toute cette phrase a été mise en italique par Mabillon. C'est encore une interpolation manifeste. Le fragment d'acte qui suit n'a aucun rapport avec les deux précédents.

⁵ Jamais comte, du temps de Charlemagne, n'eût osé prendre un titre si pompeux.

⁶ *Hoc... est*. Cette incidente paraît être une phrase explicative introduite par le scribe pour remplacer quelque autre phrase omise.

et ancillis. Cedo rursus in ipso pago curiam Molongiæ cum ecclesia sua ; et curiam Perussæ cum ecclesia ; et curiam Nobiliaci cum ecclesia sua ; et curiam Firminaci cum ecclesia sua ; et curiam Gadinalcensem cum ecclesiis suis, et omnibus suis pertinentibus.

Hæc sunt data cœnobio Carrofensi a venerabili conjuge Rotgerii comitis Eufrazia in pago Arvernensi ¹.

Decrevimus ² iterum ego Rotgerius et uxor mea Eufrazia pro refrenanda malorum insania, seu laicorum, seu diversorum prælatorum, ut nullus episcopus, non etiam qui ad præsens Pictavensi urbi præfertur, nec aliquis succedentium, potestatem super ipsum cœnobium, aut super monachos ipsius cœnobii exercere audeat. Non etiam illuc veniat, nisi tantum pro facienda oratione ; sed si invitatus fuerit et petitus a monachis, illuc venire habeat licentiam pro aliquo beneficio illuc collaturo. Igitur, si necesse fuerit, episcopus ipsius sedis sacerdotes ipsius cœnobii et ordinet, et benedicat, absque ullo tamen præmio ; et hoc infra claustrum ipsius monasterii, si tamen abbas jusserit. Et si, quod absit, prædictæ sedis pontifex aut archidiaconus graves super ipsos esse voluerint, aut contrarii fuerint, vel superstiones injustas eis imponere tentaverint, aut de rebus, quas pro animæ nostræ remedio ad præfatam casam Dei delegavimus, aliquid auferre voluerint, nullatenus liceat. Quod si contra jus et sanctum ³ agere voluerint, pontificiæ dignitatis apicem episcopi, archidiaconi vero archidiaconatus officium pariter amittant ⁴. Nos tamen ad ipsum abbatem, quem illic præesse volumus, videlicet Dominicum, vel ad monachos præsentem vel futuros, tale dedimus privilegium : quod si præsentiam domni principis expetere eis necesse fuerit, licentiam habeant. Quia sic de Domini misericordia confidimus, quod gloriosus domnus noster Carolus, et ceteri post eum venturi, si ipsi monachi recte vixerint... ⁵ augmentum possit pertinere. Et illud nobis complacuit, ut quando abbas ex ipso monasterio, ut se habet humana conditio, de hac luce Domino

¹ Hæc... *Arvernensi*, phrase interpolée mise en italique par Mabillon.

² Le nouvel acte qui commence ici est beaucoup plus suspect que les autres fragments. On y voit le comte Roger accorder à l'abbaye de Charroux des indemnités ecclésiastiques, telles que le Pape seul aurait pu en accorder. Le règlement qu'il fait ensuite pour l'élection des abbés semble emprunté aux règlements du même genre que faisaient les rois.

³ Suppl. *Ordinem*.

⁴ Voilà une menace qu'un comte n'aurait jamais faite, parce que son exécution ne dépendait d'aucun pouvoir civil.

⁵ Lacune dans l'original.

vocante migraverit, ipsi monachi per consensum domni regis inter se regulariter eligant abbatem, talem videlicet qui secundum Deum vel ordinem sanctum ipsam congregationem ad Dei voluntatem perficiendam regat, et taliter disponat qualiter ipse et grex sibi commissus Dei voluntatem in omnibus adimplere studeant. Et dum Christo propitio ipsa congregatio secundum Deum inter se regulariter abbatem invenire vel eligere potuerint, qui eos, ut diximus, juste et modeste regere possit, minime extraneus abbas super eos imponatur, qui ipsam congregationem contrarietatibus opprimere possit, vel contrarietatum perturbationibus conturbet. Et nulli unquam parentelæ nostræ obtentu, vel cuilibet extraneæ personæ licentiam permittimus, ut ullam repetitionem adversum abbatem ipsum vel monachos inquirere possit, nec de rebus illis, quas ibidem in mercedis nostræ augmentum delegavimus, abstrahere vel minuere omnimodis prævaleat : sed liceat eis quieto ordine vitam illorum emendare, et pro stabilitate domni nostri regis Caroli, et prolis ipsius, ac totius populi christiani, et pro nobis, Domini misericordiam attentius indesinenter exorare.

Qui videlicet domnus Carolus sæpe dictum locum quam plurimis ditavit donationibus, tam in terris, quam in pretiosis ecclesiæ ornamentis : quod, ut ipsi audivimus et etiam vidimus, subscribendum esse in hujus testamenti contextu procuravimus.

Igitur prædictus domnus Carolus, qui præfatum locum per manus nostras ædificandum præcepit, cessit huic loco in episcopatu Santonensi curtem Girniacensem cum omnibus sibi pertinentibus, et ecclesiam de Fornis, et curiam Cressiacensem, et ecclesiam Sancti Florentii cum terris sibi adjacentiis, videlicet cum castro Niortensi, id est vicariam ¹ ipsius castri, cum ecclesiis et sepultura, et castrum quod dicitur Colum, in pago Alnensi. In pago Belvacensi Fraxinetum ecclesiam, et in pago Remensi Villam Dominicam. In Meldensi quoque territorio Montiniacum, cum cunctis attinentibus sibi rebus. Hæc perpetualiter possidenda tam ipse, quam gloriosus filius ejus Ludovicus, eidem Carrofensi cœnobio delegavit, cum monasterio Sancti Saturnini, quod est constructum in Andegavensi pago, cum monasterio Sancti Florentii martyris in pago Santonico.

¹ On peut rapprocher le sens prêtè ici au mot *vicaria* de l'emploi signalé plus haut du mot *castellania*. Ce sont là des expressions de droit féodal qui donnent de précieuses indications pour la date de fabrication de ce prétendu testament.

Nec illud silentio tegimus, quod prædictus domnus Carolus, ut præfato retinuit loco, istud scilicet quod quando in Pictavensem urbem veniet, ipsi monachi præfati cœnobii afferant illi gantos unos, et duos cereos, cum duabus botis nectare plenis ¹, nec amplius ab eo vel ab alio aliquo ab illis exigendum est. Istud tamen beatæ memoriæ Ludovicus ², domni Caroli filius totum remisit, indignum judicans quod domus seu familia Deo proprie dicata humanis applicaretur obsequiis.

Ego rursus Rotgerius, et uxor mea Eufrasia cessimus prædictæ ac Deo dicatæ ecclesiæ capsam nostram, ubi quam maximas reliquias recondere fecimus, et calicem cum patena optimum, plurimæque dona illi attribuimus et constituimus : atque præfecimus cœnobio illi abbatem virum religiosum nomine Dominicum, cum duodecim monachis, ipsum autem tertium decimum ³; ut inspirante divina gratia sub regula sancti Patris Benedicti vivere studeant. Unde placuit nobis, quamdiu viventes fuerimus, præfatum locum sub nostra tuitione esse locandum : quia quanto magis per eum laboravimus, tanto magis eum defensare atque tueri oportet. Itaque post obitum amborum, tam meæ conjugis, quam meum, tutela atque defensione potestateque regia præcipimus defensandum : qualiter ipse abbas vel prædicti monachi ab ipso tutamentum vel defensionem per Dei adjutorium expectant, et cum omni quiete seu tranquillitate vivere debeant, et pro stabilitate ipsius regis vel fidelium ejus, ac facinorum nostrorum remedio, et pro eis eleemosynarum suarum largitione ad memoratam casam vel ad ipsam congregationem impendant, vel impensuri sunt, die noctuque, melius ac propensius eis delectet in auribus Domini Sabaoth precum simulque orationum vota omni nixu fundere. Petimus igitur sanctitatem omnium præsentium seu futurorum, ut quod nos ipsi congregationi in nostra proprietate concessimus, vestro adjutorio habere mereantur. Placuit etiam, quod si ulla opposita persona, aut heres noster vel propinquus, servus, extraneus, aut qualiscumque Deo contra-

¹ Ce sont là des redevances purement féodales. Les gants étaient d'un usage assez fréquent dès l'époque carlovingienne. Ils servaient parfois de signe matériel pour la tradition, comme la *festuca* et autres symboles. Mais ils ne sont devenus des objets de redevance qu'à la fin du XI^e siècle. (Voir Ducange, v^o *Wantus*.)

² Les mots *beatæ memoriæ* indiquent que Louis le Pieux est mort. Le scribe a donc oublié la date qu'il a inscrite en tête de l'acte.

³ Il est impossible d'admettre que Roger et Charlemagne aient fait d'aussi riches donations pour entretenir seulement douze moines. Notons aussi la rédaction bizarre de cette phrase.

rius, conatus fuerit contra voluntatem nostram adire, tentaverit aut irrumpere meditatus fuerit, aut ipsis monachis parvam aut modicam rem subtrahere voluerit, primitus iram Dei omnipotentis, in cujus honore nos hæc prædicta dona ipsi loco delegavimus, se potiri sciat, et alienus a divina cognitione videatur, et etiam habeatur; et insuper reddat prædictorum monachorum exactoribus auri libras decem, argenti pondera viginti. Et ut hæc voluntas nostra omni tempore, tam præsentis quam futuro, firma perduret, ab omnibus quoque firmitate subnixa ¹. Denique prædictorum monachorum sanctitas atque sollicitudo cum necesse fuerit post abbatis obitum alterius eligat personam, qui non improvide suos corrigit subjectos, sed provide quibus dignum fuerit, compatiatur. In illis etiam quorum merita exigunt, utatur ferro abscissionis, ut ita quæ corrigenda sunt, corrigit, et quæ mulcenda sunt, mulceat : quatenus per prælati sollicitudinem subjectorum humilitas cœlestem subeat celsitudinem ibi mansura per infinita sæculorum spatia. Amen. Signum Rotgerii comitis, qui hoc testamentum fieri jussit. Signum Eufrasie. Signum Ericii episcopi Tolosanæ sedis. Signum Benjamin Santonicæ sedis episcopi. Signum Adalberfi Arvernensis episcopi ². Signum Ebroini comitis. Signum Amaferedi comitis. Signum Sansonis comitis. Signum Abraham digni abbatis. Signum Martini. Signum Johannis. Signum Walterii. Signum Benedicti. Signum Ingeluarii. Signum Adalgarii. Signum Tridelais. Signum Efraim presbyteri. Signum Herii monachi. Signum Berenici monachi. Signum Baseni monachi. Signum Bosonisi (*sic*) presbyteri. Signum Andraldi. Signum Arnaldi. Signum Ananiæ.

¹ Le scribe a omis la moitié de la formule bien connue : *cum stipulatione subnixa*, probablement parce qu'il ne la comprenait pas. Cela indique qu'il faisait sa compilation à une époque où cette formule n'était plus en usage. En effet les derniers exemples que l'on en trouve sont de la fin du x^e siècle et des premières années du xi^e.

² Nous compléterons ici ce que nous avons déjà dit de ces souscriptions. L'évêque Ericius a paru aux auteurs de la *Gallia christiana* être le même que Arricho, qui figure en 788 au concile de Narbonne (Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 965), et qu'un certain Hartrichus, nommé dans la lettre de Charlemagne *De Septiformi Spiritu* (Mabillon, *Vel. Anal.*, t. IV, p. 312). — Un Aldebertus, évêque de Clermont, est nommé dans la charte de fondation de l'abbaye de Mauzac et dans l'*Histoire de la translation de saint Austremon* (Mab., *Acta SS. Ord. S. Bened.*, t. III, 2^e part., p. 191), que l'on rapporte à l'an 764. Il n'est aucunement certain qu'il vécût en 779, et encore moins en 785. — Quant aux évêques Bertrand et Benjamin, ils ne sont pas mentionnés ailleurs que dans ce testament de Roger.

N° II.

ÉCHANGE ENTRE STODILUS, ÉVÈQUE DE LIMOGES, ET GÉRARD,
COMTE DE BOURGES ¹.

(28 juillet 855.)

Inter quos caritas illibata permanserit, pars parti beneficia conferre non dedignavit ². Pro ambarum ergo partium utilitatibus congruisque beneficiis, placuit atque convenit inter illustrem virum Gerardum comitem, et venerabilem virum Stodilum, Lemovice sedis episcopum, ut aliquid de rebus suis concamiare ³ deberent, quod ita et manifestum est fecisse. Dedit igitur jam dictus Gerardus comes partibus predicti venerabili pontifice Stodilo, vel predictae ecclesiae, ecclesiam nomine Rovariam, vel ipsam villam, ubi ipsa aecclesia sita esse videtur, sitam in pago Lemovicino, in vicaria Flaviniacense, ipsam scilicet ecclesiam,

¹ Extr. du *Cartulaire de Saint-Étienne de Limoges*. — Ce Cartulaire, dont le texte paraît avoir été assez défectueux, est aujourd'hui perdu. La Bibliothèque Nationale en possède de nombreux extraits, que nous avons collationnés avec soin. Le texte du présent acte a été établi sur les copies de la coll. Moreau, t. I, p. 240 (M.); — de dom Col, ms. lat. 9193, p. 279 (C.); — de Duchesne, vol. 20, f° 238 (Duch.); — de la coll. Decamps, vol. 103, f° 73 v° (Dec.); de la coll. Dupuy, vol. 828, f° 25 (Dup.).

Nous rappellerons ici une fois pour toutes que les actes que nous publions ont été souvent défigurés par les copistes. Nous les imprimons cependant tels quels, craignant en y voulant introduire des corrections de ne pas reproduire l'original.

² M. *dedegnavit*. — Dup. et Dec. *Denegabit*. — Duch. *Denegavit*.

³ Dup. et Dec. *concamiare*.

cum omnibus mansis, villulis, casis, domibus, tectis, edificiis, pratis, silvis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, cultum et incultum, quesitum et ad inquirendum, omnia et ex omnibus, et mancipiis utriusque sexus, tam ipsis¹ qui super ipsam villam sunt comanentibus², quam cum eis qui foris sunt et ad ipsam villam aspicere videntur curam scilicet quantum ex jure proprio nostra in ipsis rebus cernitur esse possessio. Et e contra in compensatione harum rerum, pro his rebus dedit venerabilis vir predictus Stodilus pontifex partibus Gerardo³, illustri comiti, villam sitam in pago Biturico, in vicaria Nirondense, nomine Coiacus, ex ratione Sancti Stephani, sue sedis majoris scilicet canonicae predictae urbis Lemovice, consencientibus vel adfirmantibus prenominate sedis canonicis, ipsam scilicet villam cum omnibus suis appendiciis, domibus, edificiis, vineis, ortis, campis, pratis, silvis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, cultis et incultis⁴, quesitum et ad inquirendum, omnia et ex omnibus, quantumcumque⁵ pars prefate sedis ad ipsam villam habere videtur. Sed et⁶ etiam prefatus Gerardus aliam pariter constructam ecclesiam in pago Albiensi, in villa que nominatur Exsidogilus, quem dominus Audacher condam antecessores⁷ supra eandem villam manere instituit utriusque sexus. Taliter inter se visi sunt commutasse honorum horum partium, et in aliquo unius cujusque partis dampno estimationem, ita ut ab hodierna die predictus venerabilis pontifex Stodilus debere.....⁸ accepit sive successores sui, rectores videlicet predictae urbis, faciant jure firmissimo sicut de ceteris propriis ecclesiasticis rebus. Sepe nominatus vero Gerardus⁹ illuster comes, de his quas accepit rebus, faciat sicut de ceteris propriis hereditatibus. De repeticionibus namque ita inserendum visum fuit : si nos ipsi, emutata voluntate, aut aliquis heredum sive successorum nostrorum contra has commutationes aliquam calumniam aut litem movere temptaverit, quod petit ad nullum voluntatum perveniat augmentum dampnetur. Insuper componat

¹ C. ipsi.

² Dec. et Duch. *comanentibus*.

³ M. Duch. et Dech. *Gerardi*. — Dup. *Geraldi*.

⁴ Dec. Dup. Duch. *cultum et incultum*.

⁵ Dup. et Duch. *quantacumque*.

⁶ Dup. et Duch. *Dedit* au lieu de *Sed et*. Lacune dans Dec. Cette phrase a été certainement tronquée par le copiste du Cartulaire.

⁷ Dup. et Dec. *antecessor*.

⁸ Lacune dans l'original du Cartulaire. (Note de dom Col.)

⁹ C. *Geraldus*.

ab eo quem commoverit, una cum iudice distringente auri libras II. Et hii concambii, unde duo uno tenore conscripti, firmi et stabiles valeant perdurare, stipulatione ¹ adnixa. Factae commutationes v Kal. Augusti. Anno Incarnationis Domini nostri Jesu Christi DCCCLV, indictione I, anno VIII, regnante Karolo serenissimo Aquitanorum rege ². Signum Gerardi comitis, qui hanc commutationem ³ fieri vel adfirmare rogavit. Signum Jacob. Signum Petroni. Signum Johanne. Signum Emmenoni ⁴. Signum Ermentarii. Signum Ragenfredi. Signum Arebaldo. Signum Warnaldi. Signum Bosoni. Signum Autulfi ⁵.

¹ C. *stipulations*.

² Ces dates ne concordent pas. En 845 le roi d'Aquitaine était Pépin II, Charles le Chauve était roi de France, et dans la quinzième année de son règne; enfin l'indiction était III. Pourtant il est possible que l'indiction seule soit fausse. Pépin II fut renversé du trône pendant le courant de l'année 855. Il fut remplacé par Charles le Jeune, fils de Charles le Chauve; mais pendant le temps plus ou moins long qui s'écoula avant le couronnement de Charles le Jeune, il est assez naturel que l'on ait recommencé à dater du règne de Charles le Chauve, le compétiteur et le vainqueur de Pépin. Or, Charles le Chauve étant devenu roi d'Aquitaine en 848, sa 8^e année tombe bien en 855.

³ Dup. *donationem*.

⁴ Duch. *Immenoni*.

⁵ C. et M. *Autulphi*.

N° III.

DONATION PAR CHARLES LE CHAUVÉ A HILDEBERT ¹.

(17 juillet 876).

In nomine Sancte et Individue ² Trinitatis. Karolus ejusdem Dei omnipotentis misericordia Imperator Augustus. Si petitionibus ³ fidelium nostrorum justis et rationabilibus assensum praebemus, imperialis celsitudinis operibus consuescimus, et exinde eos ad nostrae celsitudinis obsequium fideliores ac devotiores reddimus. Itaque notum sit omnibus fidelibus sanctae Dei Ecclesiae ⁴ et nostris, praesentibus scilicet atque ⁵ futuris, quia quidam fidelis noster nomine Hildebertus culminis nostri adiens serenitatem, deprecatus est ut ei quasdam villas, quae appellantur Cavaliacus, et item Cavaliacus ⁶, quae sunt sitae in comitatu Lemovicense ⁷, usufructuario et jure beneficiario omnibus diebus vitae suae, et filio suo post eum, per hoc preceptum ⁸ nostrae auctoritatis concederemus. Cujus precibus, ob sui bene merito famulatu ⁹ assensum praebentes, hoc scriptum fieri jussimus, per quod concedimus ei jam dictas villas, cum omni sua integritate, cum terris, vineis, silvis, pratis, pascuis, et cum ho-

¹ Extr. du *Cart. de Saint-Étienne de Limoges*. — Nous avons établi le texte de cette pièce sur les copies de la coll. Moreau, t. II, p. 158 (M.); de dom Col, ms. lat. 9193, p. 205 (C.); — de dom Estiennot, ms. lat. 12764, p. 96 (E.); de Baluze, *Armoires*, vol. 41, f° 89 (B.), — et sur le texte imprimé dans le *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 654 (F.).

² B. *sanctæ et individux*.

³ C. et M. *Supeticionibus*.

⁴ B. *ecclesiae*. = ⁵ F. *ac*. = ⁶ F. *et item Cavaliacus* manque. = ⁷ F. *Lemovicensi*. = ⁸ F. B. *praeceptum*. = ⁹ F. *famulatum*.

minibus de super commanentibus, ut absque alicujus immutationis sive imminutionis vel minorationis detrimentis, omnibus diebus suae vitae, et filius ejus post eum, ut praediximus, jure beneficiario et usufructuario habeant atque ¹ possideant. Et ut haec nostrae auctoritatis praeceptio plenior et firmitas in Dei nomine obtineat firmitatis vigorem..... ².

Audacher notarius ad vicem Gozlini recognovit.

Data xvi Kal. Augusti. Anno xxxvii regnante Karolo gloriosissimo imperatore in Francia, et in successione Hlotarii ³ regni anno vi, imperii ⁴ autem ejus anno i. Actum Pontigone ⁵ palatio imperiali ⁶. In Dei nomine feliciter. Amen.

¹ F. *et*.

² La formule finale devait être : *manu nostra firmavimus, atque annuli nostri impressione subter jussimus sigillari*. Elle manque dans toutes les copies qui nous restent de cette pièce.

³ M. et B. *Lotarii*.

⁴ M. et B. *imperante*.

⁵ M. et B. *Pontione*.

⁶ M. et B. *imperatoris*.

N° IV.

DONATION FAITE PAR DANIEL A L'ÉGLISE DE LIMOGES ¹.

(Octobre 884.)

Magnificentissimis atque in Christo venerabilibus canonicis , presentibus et futuris, monasterio beati Stephani prothomartiris Lemovicensis ² degentibus ibique Dei misericordiam implorantibus, senioris ecclesie ubi, tempore presenti, venerabilis pontifex Anselmus preesse videtur. Ego enim in Dei nomine Danial, humilis et peccator, pertractans amorem patrie coelestis, et pertimescens poenas inferni, idcirco michi placuit ut aliquid de rebus meis, vobis dominis prefatis fratribus, qui sunt in pago Lemovicino, infra quintana videlicet Limovicas civitatis, hoc est mansos duos, unum ubi Guntarius visus est manere, et alium apsum in villa cujus vocabulum est Martiliacus ³ ipsos quoque mansos de Eimerico, seniore meo, data precia comparavi, et modo, namque diem pertimescens dissolutionis meae, jam prenominalis ⁴ mansibus cum domibus, tectis, curtis, ortis, ortiferis, verde-gariis, exitibus et regressibus, villaribus supra positis, pratis, silvis, aquis aquarumve decursibus, pascuis, terris cultis et incultis, quaesitum et quod ad inquirendum est, omnia et ex om-

¹ Extr. du *Cart. de Saint-Étienne de Limoges*. — Nous avons établi le texte de cette pièce sur les copies de la coll. Moreau, t. III, f° 6 (M.); de dom Col, ms. 9193, p. 93 (C.); de la coll. de Duchesne, vol. 20, f° 234 (Duch.), et sur les extraits de la coll. Decamps, vol. 103, p. 62 (Dec.), et de la coll. Dupuy, vol. 828, p. 23 (Dup.).

² M. *Lemovicensis*.

³ Il a dû y avoir ici une omission dans le texte du cartulaire.

⁴ C. *pronominalis*.

nibus quantumcumque ad ipsos jam dictos mansos aspicit vel aspicere videtur, et mea cernitur esse potestas et dominatio, totum et ab integrum, jam dictis fratribus, ad propriam stipendiam, vel successoribus eorum, per hanc cessionis cartulam manibus trado, transfero atque transfundo, ad habendum vel possidendum, ita tamen ut sub jure et dominatione saeculari ¹ senioris mei Deusdet sint omnibus diebus vitae suae, eo videlicet modo ut ad annualem meum, modium vini optimi jam commemoratis fratribus offerre non desinat, qualiter mei memoriam peragere libenti animo adimplere studeant. Post suum namque discessum volo ut emelioratas res, sicut jam supra dictum habemus, sine ullo contradictore, testem hanc scedulam, in communi stipendio adhibendae sint potestati per cuncta secula. Ex hoc quod minime credimus, licet utilitas non subveniat nichilominus est permittendum ². Si quis ego ipse aut aliquis ex successoribus vel propinquis atque heredibus meis, sive proheredibus seu quilibet ³ ulla opposita vel immissa persona, qui contra hanc cessionem, quam ego promitto ⁴ animo et bona voluntate fieri rogavi, venire voluerit, aut aliquam calumniam generare conatus fuerit ad irrumpendum, illud quod repetit non vindicet, sed insuper contra cui litem intulerit, una cum distringente iudice solidos centum coactus exolvat. Et haec cessio, meis vel bonorum hominum manibus roborata, firma et stabilis valeat perdurare cum stibulatione adnexa. Signum Danihal, qui hanc cessionem fieri vel affirmare rogavit. Signum Umberti ejusdem civitatis vicarii. Signum Eimerici. Signum Sigibrandi. Signum Gislardi. Signum Rainaldi. Signum Heliae. Signum Israelis. Signum Emmengaudi ordine curiarii. Factam hanc scedulam in mense octobrio, dominice Incarnationis Domini nostri Jesu Christi anno DCCCLXXXIV, indictione II, anno I quo Karlo-mandus rex obiit. Petrus rogitus ⁵ scripsit et subscripsit ⁶.

¹ C. *sacel*. M. *saecel*, abréviation que les copistes n'ont pas pu lire, mais que la copie de Moreau permet de restituer.

² Cette phrase inintelligible est ainsi rapportée dans toutes les copies.

³ M. *quislibet*.

⁴ Corr. *promto*.

⁵ Dec. et Duch. *rogatus*.

⁶ Carloman ne mourut que le 6 décembre 884; on ne pouvait donc au mois d'octobre de la même année dater de l'année de sa mort. Il y a là une grave interpolation [qui, rapproché d'autres détails, peut inspirer quelques doutes sur l'authenticité de l'acte]. Il faut encore noter cet Emmengaud, *ordine curiarii*. C'est un titre bien étrange.

N° V.

CONCESSION A TITRE DE PRÉCAIRE, FAITE PAR LE CHAPITRE
DE SAINT-MARTIN DE TOURS AU VICOMTE HILDEGAIRE ¹.

(884.)

Cum ex rebus ecclesiasticis alicui beneficia commoda atque opportuna praestantur, consequens et condignum est ut ex rebus propriis ea rependere quisque studiat, quae proficua fiant ecclesiae, suisque ministris accepta atque grata, et sic in reliquum scriptura obligata habeantur, ut statutis temporibus firma et inviolabilia permanere possint. Nos igitur in Dei nomine, Hugo, venerabilis basilicae et rerum omnium incliti confessoris Christi Beati Martini abbas, manifestum fore cupimus successoribus nostris, ejusdem Sancti Martini abbatibus, quoniam accessit ad nostrae ditionis familiaritatem, quidam fidelis noster, ipsius Sancti Martini Galterus nomine thesaurarius, innotescens nobis quoniam essent quaedam res suo ministerio pertinentes quas ex longo tempore Sanctus Martinus pene perditas habebat, sed erat quidam fidelis, Hildegerius nomine, qui eas more precario acquirere volebat, unde praecabatur nos, ut eas nostra auctoritate concederemus. Dedit igitur praescriptus Hildegerius, Lemovicinorum vicecomes et uxor illius Tetberga, quemdam

¹ Archives de Saint-Martin de Tours. — *Armoires de Baluze*, t. LXXVI, f° 94. — Impr. dans *Les Invasions normandes dans la Loire et les Pérégrinations du corps de saint Martin*, par M. Mabille, p. 52. — *Bibl. de l'École des Chartes*, année 1869, p. 430.

alodum illorum proprium, villam videlicet Ateias nomine, sub omni integritate, cum domibus, vineis, pratis, silvis, pascuis, aquis et mancipiis utriusque sexus desuper commanentibus, petens uti in recompensatione hujus elemosinae, concederemus ei villam Sancti Martini, Brugolium nomine, similiter sub omni integritate cum mancipiis utriusque sexus desuper commanentibus, cum ecclesiis in honore Sancti Martini et Sancti Martialis constructis, cum domibus, vineis, silvis, pratis, pascuis, silvis, aquis aquarumve decursibus, et cum omnibus rebus ad ipsam cortem pertinentibus, excepta tantum matricula. Haec vero omnia cum ipso quem Sancto Martino dederat alodo, per deprecationem, ut diximus, praenominati Gualterii, simulque consensum Sancti Martini canonicorum, sub omni integritate concessimus, ea quidem ratione ut studeant exinde reddere, annis singulis, ad missam Sancti Martini hiemalem, censum solidos decem et sic quamdiu advixerint, tam ipsi quam infantes illorum, quieto jure teneant et possideant, Ildegerius scilicet et coeteri post ipsum. Si autem ex instituto censu negligentes aut tardi extiterint, id ipsum eis emendare liceat, et quod tenuerint, non amittant. Ut autem hujus praecariae auctoritas a nobis certius per deprecationem Gualterii facta esse credatur, et a successoribus nostris Sancti Martini abbatibus inviolabilis conservetur, manibus propriis sub signo Sanctae Crucis eam firmavimus, et canonicos Sancti Martini ac nostros subscribere rogavimus. Signum Sanctae Crucis domni Hugonis abbatis, qui hanc precariam fieri rogavit.

[Datum]..... anno DCCCLXXXIV. Regnante Carlomanno.

N° VI.

JUGEMENT RENDU PAR LE COMTE DE POITIERS ENTRE L'ABBAYE
DE NOUAILLÉ ET ALDEBERT DE LIMOGES ¹.

(14 mai 904.)

More anticorum patrum cunctorumque civium, lege Romanorum decretum est in orbe terrarum, ut principes saeculares legalia praecepta servantes, judiciaria potestate falsa destruerent et recta perquirent. Unde universo orbi notum debet esse quia residente cum obtimatibus suis domno Ebolo venerabili comite, pridiae Idus madii, Pictavis civitate, offuit ibi quidam advocatus Sanctae Mariae et Sancti Juniani ex Nobiliaco monasterio, Gualdo nomine, proclamans rectum judicium coram domno comite et principibus suis de Aldeberto Lemovicensi, qui cupidatis face et saeculari rabiae, silvam Sanctae Mariae, quae vulgo dicitur Boerecia, praefato monasterio tam injuste tollebat. Domnus vero comes et cuncti illius procures hoc audientes, interrogaverunt eum, quare hoc faceret. Respondens ipse dixit se magnum rectum in hoc re habere. Tunc surgentes Pictavi pro amore Sanctae Mariae et Sancti Juniani, jussio tamen comitis asseruerunt eum nunquam ab eis separare, donec rectum judicium illic faceret, protestantes omnes per ducentos vel trecentos annos ipsum monasterium de hac re esse vestitum, et quendam Leodegarium dono cunctorum fratrum ipsius loci hactenus eam

¹ Extr. du *Cartul. de Nouaillé*. — Collect. Moreau, t. III, p° 188.

justa possedisse. Tunc Aldebertus, principali judicio et legali examine constrictus, inquisitio facta a suis qui illic aderant fidelibus, recognovit se non bene egisse, quaeque injuste abstulerat, reddidit; unde necesse fuit tam abbati Garino, quam et monachis ipsius loci, seu Galoni advocato, quod hanc notitiam a se recipere deberent, quod et manifestum est fecisse, et his praesentibus actum fuit. Signum Ebbloni comitis. Signum Maingaudi vicecomitis. Signum Frotgarii. Signum Aimerici. Signum Begoni auditoris. Signum Ucberti. Signum Arlanni. Signum Adraldi. Signum Savarici. Signum Arbaldi. Signum Atthoni vicecomitis. Signum Amalrici. Signum Reinfardi vicarii. Signum Romarii amanuensis. Data in mense Madio, anno vi regnante Karolo rege. Emmo rogitus scripsit.

N° VII.

DONATION DE DIVERS BIENS A L'ÉGLISE DE LIMOGES, PAR LE VICOMTE HILDEGAIRE ¹.

(1^{er} mai 914.)

Quantum intellectus sensusque humani potest menti sagaci pensare atque solerti indagazione propendere, nil amplius valet in hujus seculi lucem de gaudio fugitivo lucrare, quam quod de rebus suis locis venerabilibus in alimoniis ecclesiarum vel pauperum curetur impendere, quatinus fragilitatem nature, quam omnes generaliter patiuntur, et prius quam subitanea transpositio eveniat, oportet pro salute anime vigilare ut non inveniatur unumquemque desperatum, et sine aliquo respectu discedat a seculo. Quin potius, dum proprio libertatis jure subsistit, ex caducis substantiis vitam querat mercare ² eternam, ut inter justorum consortium desiderabilem valeat adipisci locum, et retributorem sibi preparet Dominum, ut de fructu indeficiendi paradisi mereatur ³fovere, de cujus vivo fonte pium fide poscenti nec subtrahitur populum, nec minuetur alveus, sed potum quisque ausert irrigatur dulcedine, celitus atque suavis ei flagrat odor hodor balsami paradisi. Date haelemosina, et omnia munda sunt vobis. De tanta igitur miseratione et pietate Domini confisi, pensemus ⁴

¹ Extr. du *Cart. de Saint-Étienne de Limoges*. — Deux copies de cette pièce figuraient dans le Cartulaire. Elles nous ont été conservées par dom Col, ms. lat. 9193, p. 118 (C¹) et p. 221 (C²). Nous avons en outre collationné notre texte sur les copies de la coll. Moreau, t. IV, f° 28. (M.); — de la coll. Decamps, vol. 103, f° 65 v° (Dec.); — de la coll. Dupuy, vol. 828, f° 28 (Dup.); — de la coll. Duchesne, vol. 20, f° 263 (Duch.).

² Peut-être *mereare*.

³ *M. mercatur*.

⁴ C² commence ici seulement.

ergo omnes Christiani quanta sit pietas et largitio Redemptoris, ut per elemosinas ecclesiarum ¹ vel pauperum, promittatur nobis thesaurus ² regni celorum. Nemo itaque dubitet, nemo taret, quia si nos facimus ³ quod Dominus et Salvator noster precepit, ille sine dubio facturum est quae promisit ⁴. Igitur sacrosanctae ⁵ ecclesiae ⁶ sancti Stephani prothomartyris ⁷ Lemovice ⁸ civitatis senioris canonice ⁹ ubi in Christi nomine Turpio vocatus ¹⁰ episcopus rector praesse dinoscitur, ego in Dei nomine Eldegarius vicecomes, tractavi de Domini timore pro remedio anime meae seu Aldeberti vicecomiti patri meo ¹¹, necnon et matri ¹² meae nomine Adaltrude, seu Petroni abbati ¹³ consobrino meo, vel etiam ¹⁴ pro omnium parentum meorum, tam pro vivis quam etiam ¹⁵ pro defunctis, vel pro aeternae ¹⁶ retributione ¹⁷, vel omnibus fidelibus meis seu carorum amicorum, ut nobis pius Dominus, in die iudicii, de gehennae ¹⁸ ignis evadere dignetur, et Beatus Stephanus pro delictis nostris intercessor existat ¹⁹, propterea cedo ad predictum locum a diae presente, et cessum ²⁰ in perpetuum esse volo, et de jure meo et dominatione ²¹ in potestate ipsius sancti loci, ad illos canonicos ibidem Deo servientes trado, transfero atque transfundo, hoc est alodem ²² meum quae ²³ mihi iustissime de parentibus meis obvenit, itaque juris mei, quae est situm in pago Lemovicino ²⁴, in vicaria Lemovicense ²⁵, hoc est alodem meum ²⁶ qui vocatur Cavaliacus, cum omnia ad se pertinentia ²⁷, quantum ego presenti tempore visus sum habere vel possidere, ad ipsum sanctum locum vel ad ipsos canonicos volo esse concessum, una cum mansis ²⁸ ibi aspicientibus, id sunt mansi qui ad ipsum alodem pertinent, tam in ipsa vicaria quam et in alia loca ²⁹, qui ibidem omni tempore deservire videntur. Ad Albianis, manso uno ubi Restedunus visus est manere, et Ebrardus similiter, et habet ibi medium mansum ubi manet Aladardus et Aiquinus; a Petrafta ³⁰ mansum unum et medium ubi Martinus et Costabilis ³¹ et Ramnulfus et Aledardus et Eltricus et Stabilis ³² visi sunt manere; et alio manso ³³ in ipso loco ubi

¹ C² *aeccliarum*. = ² C² *thesaurus*. = ³ C² *faciemus*. = ⁴ C² *quod ipse precepit nobis, adimplebit sine dubio quae promisit*. = ⁵ C¹ C² *sacrosancte*. = ⁶ C² *ecclesie*. = ⁷ C² *prothomartyris*. = ⁸ C¹ et Dec. *Limovice*. = ⁹ C² *civitalis, et canonicis ejusdem aecclie, ubi...* = ¹⁰ C² *vocatus manq.* = ¹¹ C² *patri mei*. = ¹² C² *matris*. = ¹³ C² *abbatis*. = ¹⁴ C² *eciam*. = ¹⁵ M. *eciam*. = ¹⁶ M. *aeternae*. = ¹⁷ C² *eterna*. = ¹⁸ C² *retributione*. = ¹⁹ C¹ C² *gehenna*. = Duch. *ghaenna*. = ²⁰ C² et Duch. *adsistat*. = ²¹ C² *cesum*. = ²² C² *dominacione*. = ²³ C² *alode*. = ²⁴ M. et Duch. *qui*. = ²⁵ M. et Duch. *Limovicino*. = ²⁶ M. et Duch. *Limovicensi*. = ²⁷ C² *que mihi.... meum manq.* = ²⁸ C² *pertinencia*. = ²⁹ C² *mansibus*. = ³⁰ C² *loqua*. = ³¹ C² *Petrafta*. = ³² C² *Constabilis*. = ³³ M. et C¹ et *Ramnulfus.... Stabilis manq.* = ³³ C² *michi au lieu de manso*.

Dodo visus et manere; ad Illa Planca mansum ¹ unum ubi Berlandus et Odolricus visi sunt manere, et alio manso ¹ ubi Andreas et Landricus visi sunt manere; et in ipsa villa mansum ¹ medium ubi Stabilis et Costabilis et item Stabilis visi sunt manere, ad Bonam Fontem mansum ¹ ubi Ingelbertus et Ratfredus ² visi sunt manere et alio manso ubi Restedunus et Venrianus visi sunt manere ³; et mansum Lobetum unum, et alium mansum tenet Ingelbertus et Costabilis ⁴ et Ermengardis; ad Formulas mansum unum ubi Ratfredus et Stabilis visi sunt manere, et mansum Rathbertum unum; ad Illo Manso, mansum unum ubi Stabilis et item Stabilis visi sunt manere; et in ipsa villa mansum unum ubi Ingelbertus et Restedunus visi sunt manere; ad Illa Gortia mansum unum ubi Adrebaldus visus est manere et alio manso ubi Folcherannus visus est manere; et manso Aribertisco ad illos Castaneos; manso de Centriaco, ubi Amelius visus est manere; manso de Columbario, ubi Costabilis ⁴ visus est manere; et in ipso loco habet medium mansum; ad Fontem Agolinum mansum unum, ubi Aldricus et Dodo visi sunt manere; et in ipsa villa medium mansum ubi Ratgisus visus est manere; ad Illo Tillio ⁵ mansum unum ubi Landricus et Odolricus visi sunt ⁶ manere; ad illos mansos tenet Acfredus mansum unum et illam forestem quantum ad illam curtem aspicit. Ista omnia supra nominata, cum omnibus servis vel ⁷ ancillis, cum domibus, edificiis, terris, campis, pratis, silvis, farinariis, piscatoriis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, sicut dixi, ad ipsum locum delego ⁸ habere. De mancipiis ⁹ vero vel acolabus, tam ibidem commanentibus quam foras et ibi aspicientibus, quesitum et quod ad inquirendum est, totum ab integrum ad ipsum sanctum locum et ad ipsos canonicos trado manibus, ad habendum et possidendum. Unde obsecro clementissimis regibus tam presentibus quam et futuris, omnibus episcopis qui per secutura tempora ipsam canonicam in regimine habuerint omnibusque potestatibus ac primatibus omnibus etiam senioribus ¹⁰ quoscunque iudices esse constiterit, per inefabilem Domini potentiam ¹¹, per inseparabilem Patri et Filio et Spiritui Sancto ¹² Trinitatem, ut in hac ¹³ voluntate mea per nullas occasiones, nullumquam ¹⁴ tempore auferre non permittatis ¹⁵, quatinus ut ¹⁶ ille

¹ C² michi au lieu de manso. = ² C² Ratfredus. = ³ C¹ et M. et alio.... manere manq. = ⁴ C² Constabilis. = ⁵ C¹ Tillio. = ⁶ C² visus est. = ⁷ C² cum. = ⁸ C² delego. = ⁹ C² mansipis. = ¹⁰ C² senioris. = ¹¹ C² potenciam. = ¹² C² Patria et Filii et Spiritus Sancti. = ¹³ C² ac. = ¹⁴ C² nulli unquam. = ¹⁵ C² permittatis. = ¹⁶ C² ut manq.

nobis ¹ mercedem referat in perpetuum, quid sit mea elemosina ² vel parentorum meorum, qui ipsas res michi ³ concesserunt pro amore Domini nostri Jesu Christi ardente ⁴ desiderio tribuisse, sicut superius diximus, Christo protegente. Licet in cessionibus pena inserere ⁵ necesse non est, sed nobis placuit inserendum, ea scilicet ratione ⁶, ut quandiu ego advixero, ipsas res in mea sint potestate vel dominatione ⁷, ut annis singulis ipso die chena Domini ad stipendia fratrum solidos v exsolvam ⁸, et post meum quoque discessum, nec filius, neque filia, neque uxor, neque ullus de parentibus meis contra his ⁹ rebus se pretermittat ¹⁰, nisi rectores hujus loci Sancti Stephani prothomartyris. Si quis vero, quod futurum esse non credimus, huic voluntati nostrae ¹¹ pro quibuscumque causa, ut aliquis de heredibus nostris aut iudicum, seu cupiditas, aut quaelibet ¹² persona calliditate commotus, aut cupiditate preventus, ullumquam tempore causa presente epistola cessione nostra quam nos propter nomen Domini et veneratione ¹³ Sancti Stephani, nullo cogente imperio nec imaginario jure, set ¹⁴ libentissimo animo et spontanea voluntate mea fieri decrevi, venire aut aliquid contradicere temptaverit, in primis iram Dei omnipotentis incurrat, et dispergat illum Deus ¹⁵, et destruat ¹⁶ illum de terra viventium ¹⁷, et nomen ejus non memoretur ¹⁸ in secula ¹⁹, et insuper componat ad supradictos rectores ecclesiae ²⁰, vel ad supradictos ²¹ canonicos una cum socio fisco auro libras v, argenti pondera x, et quod petit vindicare ²² non valeat. Sed ²³ presens cessio a me facta, quam ego prompto animo et bona voluntate conscribere vel adfirmare rogavi et manu propria subterfirmavi, omnique tempore firma et stabilis valeat perdurare, neminem contradicentem. Facta cessione ista Kalendis Maii, anno Incarnationis Domini nostri Jesu Christi dccccxiii, indictione ii, concurrentes vero ipsius anni v et cyclus decemnovenalis, anno xvi regnante Karolo rege, post obitum Domni ²⁴ Odonis ²⁵ regis Francorum regno. Signum Aldegarii ²⁶ vicecomitis, qui cessione ista fieri vel adfirmare rogavit.

¹ C² vobis. = ² C¹ et M. *meam elemosinam.* = ³ C¹ mihi. = ⁴ C² ardenti. = ⁵ C² inserre. = ⁶ C² ratione. = ⁷ C² dominatione. = ⁸ C² exsolvam. = ⁹ C² is. = ¹⁰ M. *pretermittat.* = ¹¹ C² nostre. = ¹² C² quaelibet. = ¹³ C² venerationem. = ¹⁴ C² sed. = ¹⁵ C² Dominus. = ¹⁶ C² destruat. = ¹⁷ C² vivencium. = ¹⁸ C¹ memoratur. = ¹⁹ C² saecula. = ²⁰ C² aeclesie. = ²¹ C² ipsos. = ²² M. C² vindicare. = ²³ C² set. = ²⁴ C¹ et M. *Domini.* = ²⁵ C² Odoni. = ²⁶ M. C¹ et Duch. *Aldegarii.*

N° VIII.

DONATION A L'ÉGLISE DE LIMOGES PAR LANDRY
ET SA FEMME ILDIA ¹.

(Novembre 922.)

Sacrosanctae basilicae Sancti Sephani protomartyris urbis Lemovicas ² civitate. Ego enim in Dei nomine Landricus et uxor mea nomen Ildia, nos pariter tractamus de Dei misericordia et de aeterna retributione ut aliquid de res nostras proprietatis cedimus atque donamus Beatissimi Sancti Stephani. Hoc est mansus noster qui est in pago Lemovicino ³, in illa quintana de Lemovicas civitate, in pago Jucunciaco, manso qui vocatur Pereto cum domibus et edificiis ⁴ terris et campis, pratis, silvis et rivis, omnia et in omnibus, totum et ab integrum cum omni suprapositum, vobis cedimus atque donamus et manibus tradimus ad ipsum sanctum locum, ut ipsi beatissimi sancti qui in eadem domo sunt, intercedant pro nobis ad Dominum, ut mereamus pervenire ad gaudia aeterna, ita ut ab odierna die, jam dictas res custodes Sancti Stephani abeat, teneatis et possideatis, sine ullo contradicente. Et haec cessio firma et stabilis valeat perdurare cum stipulatione subnixa. Signum Landrici. Signum Ildiane qui haec fieri jusserunt vel adfirmare rogaverunt. Signum Eldegario

¹ Extr. du *Cart. de Saint-Étienne de Limoges*. — Nous avons établi le texte de cette pièce sur les copies de la collect. Moreau, t. IV, p. 99 (M.); — de dom Col, ms. lat. 9193, p. 146 (C.); de la coll. Decamps, vol. 103, f° 74 (Dec.); — de la coll. Dupuy, vol. 823, f° 27 v°.

² Dec. *Limovicas*.

³ M. et Dec. *Limovicino*.

⁴ C. *edificiis*.

vicecomite ¹. Signum Ugoni. Signum Gauzberto. Signum Gauzfredo. Signum Geraldo. Signum Amalgario. Signum Palterio. Datum est in mense Novembri. Anno xxv regnante Karolo rege ².

¹ Dec. *Eldegarii Vicecomitis*.

² Si l'on comptait les années de Charles le Simple de son couronnement (893), cette charte serait de l'année 917. Mais, comme l'a fait observer Baluze, le règne de Charles le Simple se compte ordinairement en Limousin à partir de la mort de Eudes (janvier 898). C'est ce que prouve d'une manière irréfutable notre pièce précédente, qui est datée « anno » Incarnationis Domini nostri Jesu Christi dccccxiiii..., anno xvi^e regnante Karolo rege post obitum domni Odonis. » D'après ce système, la présente charte aurait été écrite en novembre 922. Il est vrai que dès le mois de juin de cette année, Charles le Simple était remplacé par Robert dans une grande partie de la France, mais le Limousin et le Poitou ne semblent avoir reconnu ni Robert ni son successeur Raoul. On en a la preuve dans une de nos pièces justificatives (n° IX) qui est datée : « anno xxx quando fuit Karolus detentus cum suis infidelibus. »

N° IX.

JUGEMENT DU COMTE ÉBLES DE POITIERS EN FAVEUR
DE L'ABBAYE DE SAINT-MAIXENT ¹.

(26 avril 927.)

Cum resideret vir venerabilis domnus Ebolus comes Pictava civitate cum suis optimatibus, die Jovis quod evenit iiii Kal. Madii, ad multorum causas audiendas rectaque judicia terminanda, inter quos extitit Aimericus vicecomes et advocatus Sancti Maxencii. Proclamavit se, in presencia domni Eboli comiti, de res Sancti Maxencii, quod Godobaldus et Ermenbertus injuste et contra lege tenuissent. Tunc domnus comes interrogavit predicto Godobaldo seu Ermenberto, quid de hac causa respondere debuissent. Illi autem in suis responsis dixerunt quod per precaria, quem Fraubertus ² de ipsis monachis accepisset, et per ipsam causam nobis obvenisset. Judicatum fuit ab ipsis proceribus, qui ibidem residebant, quod per ipsa precaria, nec per alia testamenta tenere non potuissent, et ibi recognoverunt se quod nullum rectum non abuissent in predictas res. Reddiderunt eas predictis Aimerico ³ et Ademaro abbati ejusdem monasterii, sitas ⁴ ipsas res in pago Metullo, in vicaria Tiliolo, in

¹ Arch. de l'abbaye de Nouaillé.— Nous avons trouvé à la Bibliothèque nationale deux copies de ce jugement prises sur l'original : l'une dans le fonds Moreau, t. V, f° 40 (M.),— l'autre dans les mss. de dom Le Michel, ms. lat. 13818, f° 296 (L.)

² M. *Fraubertus*.

³ M. *predicti Aimerici et Ademari*.

⁴ M. *ditas*.

villa que dicitur Stivalis, quantumcumque in jamdicta villa in variis edificiis videntur adesse. Propterea necesse fuit prescripto Aimerico, Ademaro abbati et monachis Beati Maxencii, ut hanc noticiam ab ipsis recipere deberent, quod ita et fecerunt, et his presentibus hactum fuit. Signum Ebbolo comiti. Signum Aimerici vicecomiti ¹. Signum Aldegarii ² vicecomiti. Signum Saverici vicecomiti ³. Signum Begonis auditori. Signum Adalelmi. Signum Adraldi. Signum Isambarti. Signum Amalrici. Signum Teotbaldi. Signum Hæfredi. Signum Amelii. Signum Fulconi. Signum Gerorii (*sic*). Signum Gauzfredi. Signum Rotgarii. Signum Guinemari. Signum Ainardi. Signum Abboni. Signum Hucberti. Signum Kadalonis. Signum Ingelbaldi. Signum Teoderici. Signum Guilelmi. Signum item Ingelbaldi. Signum Bernardi. Signum Hugoni. Signum Viviani. Signum Berengarii. Signum Rainaldi. Signum item Aimerici. Signum item Guilelmi. Signum Reinhardi Vicarii.

Data in mense Aprilis ⁴. Anno xxx, quando fuit Karolus ⁵ detentus cum suis infidelibus ⁶.

Adalbertus rogatus.

¹ Aimery I, vicomte de Thouars.

² M. *Hidegarii*. — Hildegair, vicomte de Limoges.

³ Savary I, vicomte de Thouars, frère d'Aimery I.

⁴ L. *Aprilis*.

⁵ L. *Carlus*.

⁶ Ce jugement a été rendu « die Jovis quod evenit *iiii kal. madii*.... » anno xxx quando fuit Karolus detentus cum suis infidelibus. »

Si l'on compte à partir de la mort du roi Eudes, la trentième année de Charles le Simple tombe en 927. A cette date, il était effectivement en prison. Mais le iv des kalendes de mai (28 avril) 927 était un samedi et non un jeudi. Dom Col a supposé qu'il fallait lire le vi^e jour des kalendes au lieu du iv^e, ce qui mettrait cette charte au jeudi 26 avril 927.

Mais peut-être aussi doit-on supposer que les années de Charles le Simple sont ici comptées à partir de son traité avec Eudes (896). Cela reporterait ce jugement à l'année 925, année dans laquelle le 28 avril est bien un jeudi. Alors, comme en 927, Charles était prisonnier.

N° X.

VENTE PAR CHRISTINE ET SON FILS FOUCHER AU PRÊTRE PÉTRONE
DU LIEU DE ROFFINIAC, PRÈS D'YSSANDON ¹.

(Vers 930.)

Igitur ego enim in Dei nomine Cristina, consenciente filio meo Fulcario, venditores nos pariter vendimus ad aliquo homine nomine Petroni levita, hoc est vinea nostra, qui est in pago Limovicino, in fundo Exandoninse, in loco qui vocatur Rufuniaco ², et abet subjunctiones de uno latus terra Sancti Petri, de alia parte terra Sancti Stephani, de tercio latus terra Archambaldo. Ipsa vinea bene est circumcincta per bodinas fixas, et loca designata cum omni suprapositum tibi vendimus et manibus tradimus ad abendum et possidendum. Pro hoc accepimus de te precio tuo in quo nobis bene complacui et aptum fui, hoc sunt solidos L, et post hodierna die abeas, teneas, possideas et quicquid exinde facere volueris in omnibus tua sit firma potestas et dominatio. Et si quis homo surrexerit qui contra hanc vendicione ista ulla calumpnia conaverit ad inrumpendum, illud quod petit non vendicet, et insuper componat tibi solidos c coactus exsolvat. Et haec vendicio ista omnique tempore firma et stabilis valeat perdurare cum stibulacione subnixa. Signum Cristina et filius meus Fulcarius, qui haec fieri jusserunt vel adfirmare rogaverunt. Signum Gauzcelmus ³. Signum Bladenus. Signum Fulcberto. Signum Gualterius. Signum Bertramnus. Signum item Gauscelmus. Signum Unbertus. Signum Rainbal. Signum Giral. Signum Eldegario vicecomite. Signum Teotfredo vicario.

¹ Extr. du *Cart. de Saint-Étienne de Limoges*. — Le texte de cette pièce a été collationné sur les copies de dom Col, ms. lat. 9193, p. 266, et de la coll. Decamps, vol. 103, f° 77 v°.

² Dec. *Rufniaco*.

³ Dec. *Gauzcelinus*.

N° XI.

DONATION A L'ÉGLISE DE LIMOGES, PAR BLATILDE ¹.

(Août 934.)

Ideo bonum pacis atque decrevit bona voluntas Blatildis, ut aliquit de res proprietatis sue cessionem debet facere ad opus Sancti Stephani, in commune stipendia fratrum. Hoc sunt capellas duas, qui sunt in onore Sanctae Marie et Sancti Hilarii et cum ipsos mansos III qui ibidem sunt apertinendi ², cum domibus et edificiis, curtiferis, ortiferis, terris, campis, silvis, pratis, fontis, rivis, adjacentiis. Omnia et ex omnibus, quantum ego in ipsos jamdictos locos visa fuit abere vel possidere, et mea fuit cernitur possessio, manibus meis ad ipsum sanctum jam dictum locum trado atque transfundo, neminem contradicentem. Et si quis homo aut ullus ex eredibus meis, qui contra hanc cessione ista ulla calumnia removeare voluerit, ira Dei super eos incurrat, et ipse beatus martyr Stephanus noceat illis, et insuper componat vobis sub cui litem intulerit, aurum libras V cohactus exsolvat. Et hec cessione ista omnique tempore firma et stabilis valeat perdurare, cum stibulatione subnixa. Signum Blatildis qui haec fieri jussit vel adfirmare rogavit. Signum Eldegario Vicecomite. Signum Ademaro. Signum Constantino. Signum Adalbaldo. Signum Gualtario. Signum Radulfus. Signum Ebulus. Signum Gonduerus ³. Signum Arbertus. Signum Amelius. Signum Guidoni. Facta cessione ista mense Augusto. Anno XII regnante Radulfo rege.

¹ Extr. du *Cart. de Saint-Étienne de Limoges*. — Nous avons établi le texte de cette pièce sur les copies ou analyses de la coll. Moreau, t. V, f° 144; — de dom Col, ms. lat. 9193, p. 124. (C.); — de la coll. Decamps, vol. 103, f° 66 (Dec.); — de la coll. Dupuy, vol. 828, f° 18 (Dup.); — de la coll. Duchesne, vol. 20, f° 235.

² C. *apertinendi*.

³ Dec. *Gondaerus*; Dup. *Gondacrus*.

N° XII.

CONCESSION A TITRE DE PRÉCAIRE, PAR L'ABBÉ ADACIUS
AU VICOMTE FOUCHER ¹.

(Septembre 947.)

Notum sit omnibus nostris præsentibus et successoribus quia ego Adacius abbas hujus Tutelensis monasterii Sancti Martini, cum consilio fratrum, contuli cuidam familiari nostro nomine Fulchardo Vicecomite de Segur, quædam ex rebus Sancti Martini, sed in vita sua solummodo. Itaque concessimus ei in Lemoicino, in vicaria Cursiacensi, ecclesiam nostram de Porcaria, in honorem Sancti Juliani dedicatam, et in villa quæ dicitur Meillars quatuor mansos, et in villa quæ dicitur Aureiras alios duos mansos, et in villa quæ dicitur Excusiscias alios duos mansos cum bosco qui ad ipsos pertinet, et vineam nostram quæ est in vicaria Usercensi, in parrechia de Alaciaco, in loco qui dicitur Vinzella. Istas res denominatas eo tenore, Fulcharde, tibi conferimus ut quandiu vixeris eas teneas et ad festivitatem sancti Martini novem solidos pro censu persolvens, post mortem tuam absque ullius mortalis calumnia nobis dimittas. Facta est conventio ista in mense Septembrio, regni Ludovici anno XII ². Testibus Bernardo abbate, Adacio decano, Constabili sacrista, Ilduino cellerario, Willelmo camarario et Otgerio portario.

¹ Extr. du *Cartul. de l'abbaye de Tulle*, f° 144.—Bibl. nat., *Arm.* de Baluze, vol. 252, f° 18 v° et 4 v°.—Impr. par Baluze, *Hist. Tutel.*, append., col. 369.

² Louis d'Outremer étant monté sur le trône le 19 juin 936, le mois de septembre de sa XII^e année est en 947, et non en 948 comme l'a dit Baluze.

N° XIII.

CONCESSION DU VILLAGE DU LONZAC A L'ABBAYE DE TULLE,
FAITE PAR GÉRAUD, ABBÉ DE SOLIGNAC ¹.

(Vers 950.)

Venerabili in Christo Geraldo abbati, omnique congregationi beato Petro Apostolorum principi Solemniacensis sub eo degenti, ego Adacius abbas atque omnis caterva monachorum sub me consistentium. Nostra fuit petitio, vestraque omnium bona decrevit voluntas, ut aliquid nobis per cartam cessionis ex terra vestra una cum censo concedere deberitis, quod et fecistis, terram scilicet vestram quæ est in pago Lemovicino, in vicaria Cambolivensi, in villa quæ dicitur Olonziacus, quam Crispinus pro remedio animæ suæ Sancto Petro Solemniacensi concessit, ita ut ab hac die et deinceps teneatis et possideatis, et exolvatis inde ad festivitatem sancti Petri annis singulis censum denariorum IIII, et exinde nobis amplius non requiratur. Actum est autem hoc, consentiente Fulcherio Vicecomite, qui pro salute animæ suæ cum Geraldo abbate hoc impetravit. Facta concessionem ista in mense Junio anno c sub Ludovico rege, tempore domini Adacii abbatis ².

¹ Extr. du *Cart. de l'abbaye de Tulle*. — Bibl. nat., *Arm. de Baluze*, vol. 252, f° 18 v°. — Impr. par Baluze, *Hist. Tulle.*, app., col. 369.

² La faute de copiste qui défigure la date de cette pièce se trouvait dans l'original du Cartulaire, et a été répétée dans toutes les copies. On ne peut par suite donner à cette chartre une date plus précise que celle qui ressort de la mention simultanée des abbés Géraud et Adacius, et du règne de Louis d'Outremer, c'est-à-dire entre 940 et 950.

N° XIV.

VENTE PAR ARCHAMBAUD ET SA FEMME ROTHILDE DE BIENS SITUÉS PRÈS LA TOUR SAINT-AUSTRILLE ¹.

(Mars 958.)

Igitur ego enim in Dei nomine Archambaldus vicecomes et uxor sua Rotildis, isti sunt vinditores ad alico homine nomine Droctrico emtore, in avocatione Sancti Salvatoris et Sancta Maria et Sancti Austregisili, et illos sanctos qui ad Illa Turre sunt. In illa ecclesia, in illorum avocatione, comparacione facio de illas res qui sunt in pago Lemovico, in illa villa que vocant Illa Caceria ², quantum Archambaldus in ipsa villa abeo, et cum ipsos mancipios; et in alia villa Aisiaco manso uno; et a Borno manso uno, ubi Andraldus visus fuit manere; et illo manso in Patraces ³, que Droctricus ipsius tenet; et illa Capella a Sancti Petri que vocant Petroso ⁴; et illa medietate de illo fisco ⁵ de Illa Brugaria. Isto alodio, cum ipsa mancipia qui ibi pertinet, manibus tibi tradi et recepimus de te precio tuo, sicut inter nos convenit, hoc est in argento aut in convallescente solidos c et xl, et postea teneant istas res ministri qui ista ecclesia tenebant. Ista res jam dictas superius nominatas, manibus vobis tradimus atque transfundimus ad abendum vel ad tenendum et ad facien-

¹ Extr. du *Cart. de Saint-Etienne de Limoges*. — Nous avons établi le texte de cette charte sur les copies ou analyses de la coll. Moreau, t. IX, f° 34 (M.); — de dom Col, ms. lat. 9193, p. 97 (C.); — de la coll. Decamps, vol. 103, f° 63 v° (Dec.); — de la coll. Dupuy, vol. 828, f° 23 (Dup.)

² Dec. et Dup. *Caceria*. C. *Cacaeria*.

³ C. *Patraces ho*, mot que les copistes semblent n'avoir pu déchiffrer.

⁴ Dec. Dup. *quæ dicitur Petroso*.

⁵ C. *de illo alodio de illo fisco*.

dum in omnibus quicquid voluerint, sine ullo contradicente. Sane ¹ de repeticione vero si quis ullus homo aut ulla admissa persona, qui post ac die contra nos aut contra quarta ista infrangere aut contradicere voluerit, componat solidos ccc, et quarta ista omni tempore firma stabilis valeat permanere, cum stibulatione ² subnixa. Signum Archambaldo. Signum Rotilde qui ista carta facere vel firmare rogaverunt. Signum Rigualdo. Signum Ugone. Signum Ingelrant. Signum Sulpicio. Signum Aialberto ³. Signum Tetgerio ⁴. Signum Ramnolfo ⁵. Signum Eldrat. Facta quarta ista in mense Marcio anno mii regnante Lotario ⁶ rege. Gerbertus scripsit.

¹ M. *tunc*.

² C. *stibulatione*.

³ Dec. *Adalberti*.

⁴ Dec. *Tegerio*.

⁵ Les noms des témoins sont au génitif dans les textes donnés par Duguay et Decamps; mais les copies de ces deux collections semblent en général ne pas reproduire les formes barbares des originaux.

⁶ Dup. *Lothario*.

N° XV.

AUTRE ACTE DE VENTE D'ARCHAMBAUD A DIOTRICUS ¹.

(8 août 959.)

Archambaldus vicecomes et uxor Rothildis vendiderunt Doctrico in advocacione eis quæ sunt in pago Lemovicino, in proprio alodo vocato Turrin sacratam in honorem Sancti Salvatoris sub nomine Sanctæ Genitricis Mariæ, in presentia seniorum suorum Rainaldi vicecomitis et Bosonis marchionis, et aliorum nobilium, per manus venerabilis præsulis domini Eubalonis, ad nomen sancti et protomartyris Stephani, dominio et potestate cunctorum episcoporum ipsius sedis et matris ecclesiæ Lemovicensis, sub canonica institutione ordinatis et constitutis ibi canonicis et ministris, prout sumptus præfati cœnobii experierint ad regendum et moderandum, ut et alia sui juris videtur esse monasteria agentem. Sed et annuatim tradidit et sacrando obtulit vi Idus Augusti, anno v regnante Hlotario, indictione 1. Signum Doctrici nepotis. Eubalus præsul Lemovicensis. Signum Doctrici qui donationem fecit. Signum Benedicti filii ejus. Signum Rainaldi vicecomitis. Signum Bosonis marchionis ².

¹ Impr. dans la *Gall. christ. vetus*, t. II, f° 632, d'après l'original conservé dans les archives du chapitre de Saint-Étienne de Limoges.

² Nos recherches personnelles et celles auxquelles a bien voulu se livrer pour nous notre collègue et ami M. Rivain, archiviste de la Haute-Vienne, n'ont pu nous faire retrouver l'original ni aucune copie de cet acte. Nous le regrettons d'autant plus que le texte que nous reproduisons semble présenter plusieurs lacunes.

N° XVI.

DONATION PAR ARCHAMBAUD DE COMBORN
A L'ABBAYE DE TULLE ¹.

(Octobre 962.)

Ego in Christi nomine Arcambaldus cedo Deo et Sancto Martino Tutelensi mansos meos qui sunt in pago Lemovicino, in vicaria Navense, in villa quæ dicitur Serra unum; et in villa Catonis alium, ubi Dominicus visus est manere; et in vicaria Castelli, in villa quæ vocatur Damniacus, alium mansum ubi Ebrardus visus est manere; et medietatem de manso meo de Felinis, etc.

Factum est hoc in mense Octobrio, anno nono regnante Lotario rege. Signum Arcambaldi vicecomitis. Signum Sulpiciæ uxoris suæ.

¹ Extr. du *Cart. de l'abbaye de Tulle*. — Nous n'avons pu retrouver aucune copie intégrale de cette pièce. L'analyse que nous en donnons est celle que Baluze a imprimée dans son *Historia Tutelensis*, app., col. 381. Quoique dans ces résumés Baluze n'ait généralement omis que des formules sans intérêt au point de vue historique, il est regrettable de n'avoir pas le texte complet de cette charte. Il est possible, du reste, qu'elle ait été transcrite sous cette forme abrégée dans le Cartulaire même.

N° XVII.

SOMMAIRE D'UNE DONATION FAITE A L'ABBAYE D'USERCHE PAR RAOUL ET SA FEMME ADÉLAÏDE ¹.

(Décembre 950 ou mieux 975.)

Litteræ Radulfi et Adalaidis uxoris ejus ², in quibus dicunt se pariter terram suam habere, se Romam pergere velle, in servitio Dei ac Sanctorum Petri et Pauli, ad invicem terram suam donant, ita ut qui supervixerit totam habeat, scilicet villas et mansos qui ex donatione Arberti de Chavanon referuntur in carta Ildegarii episcopi ³. Post mortem amborum totum alodum remanere Sancto Petro ad Usercam. Signum Radulfi. Signum Adalaidis. Signum Eboli episcopi. Signum Eboli fratri ejus. Signum Hermenrici, Alduini, Joannis, Geraldii, Bernardi, item Bernardi, Stephani, Arnulfi, Aldeardæ, Hermengardæ, Arcambaldi, Sulpiciæ, Rigaldi vicarii, Eboli. Mense Decembri anno xxii regnante Ludovico rege.

¹ Nous avons dit plus haut que le résumé que nous donnons ici avait été fait par Duchesne sur le Cartulaire d'Userche, mais nous avons depuis retrouvé le même résumé dans un volume de la coll. Dupuy (vol. 828, f° 32). Il est donc possible que cette charte figurât dans le Cartulaire sous cette forme succincte. Cela ne peut, en tout cas, modifier d'aucune façon la valeur des objections que nous avons élevées contre sa date (voir p. 73).

² D'après la notice historique qui figurait en tête du Cartulaire d'Userche, Raoul aurait été le premier et le plus zélé des restaurateurs de cette abbaye, détruite par les Normands. Après sa mort, survenue à son retour de Rome, sa femme épousa Arbert de Chavanon (voir plus loin, p. 134, et Baluze, *Hist. Tutel.*, app., col. 828).

³ Il s'agit ici de l'important privilège regardé comme l'acte de fondation d'Userche, que Baluze rapporte à l'an 987. (*Hist. Tutel.*, app., col. 851. — Cf. *Gall. christ.*, t. II, instr. col. 181.)

• N° XVIII.

DONATION DU LIEU DE MONSOR A L'ABBAYE D'USERCHE
PAR LA VICOMTESSE ROTHILDE ¹.

(987 ou 988.)

Ego in Dei nomine Rothildis ² vicecomitissa pro anima mea et pro anima Archambaldi ³ senioris mei, qui mihi hunc alodum dedit, sive pro anima Geraldı vicecomitis senioris mei, dono Domino Deo et Sancto Petro Usercensi et monachis ipsius loci, unum mansum qui vocatur a Monsor, in vicaria Usercensi. Testes filii ⁴ ejusdem Rothildis, Eldegarius ⁵ episcopus, Guido, Geraldus, Alduinus abbas ⁶ et cæteri filii. Factum hoc donum, anno primo regnante Hugone rege.

¹ Extr. du *Cart. d'Userche*. — Nous avons collationné notre texte sur la copie de la coll. Dupuy, vol. 828, f° 26 (D.), et sur le texte imprimé par Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 60 (B).

² D. *Rotildis*.

³ D. *Arcambaldi*.

⁴ B. *filius*.

⁵ D. *Aldegarius*.

⁶ Cet Alduinus est le même qui remplaça son frère Hildegair en 990 sur le siège épiscopal de Limoges. Il porte ici le titre d'abbé comme chef de la communauté des chanoines de Saint-Étienne. Nous avons déjà vu ce titre porté par un de ses prédécesseurs, l'abbé Pétrone (p. 64).

N° XIX.

DONATION A L'ABBAYE DE SAINT-MARTIAL ,
PAR GÉRAUD, VICOMTE DE LIMOGES ¹.

(Entre 976 et 988.)

Cum multiplex misericordia Dei omnipotentis plura elemosinarum genera humano generi contulisset, inter cetera hoc concedendo precepit, ut quilibet homo degens in hoc seculo pro remedio anime sue possit res suas ecclesiis et sanctis Dei tradere et peccata sua redimere. Dicente ipso Domino in Evangelio : « Date elemosinam et ecce omnia munda sunt vobis », et item alia scriptura clamat : « Sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum ». Quod sciens et agnoscens, ego in Dei nomine GERALDVS, gracia Dei Lemovicensium vicecomes, conjunxque mea ROTHILDIS, ut pius et misericors Dominus refrigerium det nostris animabus in die judicii, dimittens [peccata nostra] nobis, tradimus coenobio domini MARCIALIS, ubi sacratissimum corpus ejus requiescit, et ubi venerabilis GVIGO abbas monachis [nunc preesse videtur], hoc est alodum proprietatis meę qui vocatur Dunus cum ecclesia indominicata, vineis, pratis, silvis, aquis aquarumve [decursibus, omnia et ex omnibus], cum servis et ancillis, ipsam prefatam videlicet basilicam et cunctas supradictas res ab hodiernum diem de nostra dominatione [sub auctoritate] Sancti MARCIALIS et ad monachos ibidem commanentes die noctuque Deo militantes, ut ipse abba et congregatio [Beatissimi MARCIALIS habeant vel possi-

¹ Copié sur l'original aux Archives de la Haute-Vienne. A. 7018. Nous avons pu restituer les passages mutilés à l'aide d'autres chartes de la même époque, notamment d'un acte du Cartulaire d'Userche. (Baluze, *Arm.*, vol. 377, p. 148.)

deant sine ulla] contradictione. Si quis autem fuerit post haec aliqua persona aut ullus de eredibus aut successo [ribus nostris qui hanc nostre elemosine] cartam infringere voluerit, inprimis iram Dei Patris omnipotentis et Filii et Spiritus Sancti et omnium sanctorum Dei incurrat [maxime que Beatus MAR]CIALIS hic et in perpetuum contrarius illi in corpore et in anima existat, et cum Juda proditore, Anna et Caïpha atque Pilato [damnationem in inferno accipiat] in secula seculorum amen.

Ego in Dei nomine GERALDVS donationi a me factæ subterfirmavi. Signum + ROTHILDIS subterfirmavi. Signum Guidoni. [Signum] HILDEGARIO Episcopo. Signum Geraldî [.....]. Signum Hildeberti. Signum Ildoino [.....]. Signum Tiselgas ¹. [Signum.....] vicario. Signum [.....]. Signum Tetberga ².

¹ On a vu plus haut que Nadaud donne à Géraud une fille nommée Tisalga. Peut-être est-ce elle qui figure ici. Mais pour oser l'affirmer, il faudrait d'abord avoir des preuves plus positives de l'existence de cette fille.

² Cet acte ne peut être daté exactement. Il est probablement antérieur à 988, puisque Géraud mourut vers cette époque ; d'un autre côté, la mention de l'épiscopat d'Hildegare prouve qu'il est postérieur à 976.

Au verso de l'original se trouve une longue liste de noms propres qui paraît être la liste des moines de Saint-Martial du temps de l'abbé Isembert (1174-1198). Cette liste peut être rapprochée de celles qu'a publiées M. Duplès Agier à la suite des *Chroniques de Saint-Martial*.

N° XX.

VENTE PAR SULPICIUS A SON SEIGNEUR AIMERY, DE LA TERRE
DE VULPILIACUS DANS LA VICAIRIE DE CHATEAU-CHERVIX ¹.

Legum sancsit atque decrevit auctoritas ut si quis ex ingenuis personis aliquit de res suas in alterius transferre voluerit dominationem, liberam et firmissimam in omnibus habeat potestatem. Et ideo igitur ego in Dei nomine Sulpicius cedo ad aliquo homine nomine Aimerico, seniore meo, una pro amore et benevolentia honoreque maximo quam semper tecum habui, aliquit de rebus meis, qui sunt in urbe Limovicino ², in vicaria Carvicense, villam cujus vocabulum est Vulpiliacus, hoc sunt septem et duo mansi, bordarias septem cum omni integritate ad se pertinente, cum campis, pratis, pascuis, silvis, aquis, aquarumve decursibus, cultum et incultum, quesitum vel quod inquirendum est, omnia et ex omnibus, cum ipsos farinarios, quantumcumque ad ipsam villam aspicit vel aspicere videtur, quod mea est possessio. Sic tecum convenientiam abui, de meo jure in tuam trado atque transfero potestatem, ut ab hodiernum diem facias de ipsas res quicquid facere volueris. Etenim accipio de te precium sicut inter nos bene complacuit atque aptificavit voluntas. Hoc sunt in argento aut in res conualescentes solidos sexcentos. De repetitione ³ vero, quod minime credendum est, si quis ullus de here-

¹ Extr. du *Cart. de Saint-Étienne de Limoges*. — Le texte de cette charte a été établi à l'aide des copies ou analyses conservées dans la coll. Moreau, t. XI, f° 185. — Les mss. de dom Col, ms. lat. 9193, p. 125 (C.); — la coll. Dupuy, vol. 828, f° 23 (Dup.); la coll. Decamps, vol. 103, f° 66 (Dec.); — la coll. Duchesne, vol. 20, f° 235 (Duch.).

² Dup. *orbe Lemovicino*.

³ C. *repetitione*.

dibus ac proheredibus meis, aut ulla opposita persona, qui contra hanc cessionem ire aut ulla calumnia generare presumpserit aut eam infringere voluerit, componat quem temptaverit argenti solidos mille auri libras centum coactus exsolvat, et quod petit non vindicet. Set hec venditio firma et stabilis firma valeat perdurare cum stipulatione subnixa. Signum Sulpicii qui anc cartam fieri vel affirmare rogavit. Signum Geraldii vicecomiti. Signum Joscelino ¹. Signum Sulpicio. Signum Commarcio ². Signum item ³ Geraldo. Signum Ugoni. Facta vendicio ista in mense Novembri. Regnante Lothario ⁴ rege.

¹ C. *Jocelmo*.

² C. M. et Dec. *Commarc* avec une abréviation que les copistes n'ont pas pu lire.

³ Dup. *Signum Ilerii*.

⁴ Dec. *Lotario*.

N^o XXI.

DONATION A L'ABBAYE D'USERCHE PAR LE VICOMTE GUY DE LA
MOITIÉ DES REVENUS DE L'ÉGLISE DE SAINT-YBARD ¹.

(Entre 997 et 1003.) ²

In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis, sciant ut præ-
sentes sic futuri, quod vir illustris Guido ³ vicecomes Lemovi-
censium cum uxore sua Emma, cognoscens præterire figuram
hujus mundi, et nihil aliud superesse nisi ut peragat unusquisque
ubi est vita et illic suæ spei anchoram figat, ubi est non lubrica
mortalitas, sed æterna felicitas, quatenus de universo labore suo
quo laborat sub sole, hoc adipiscendo retinere valeat, ut in fu-
tuum vivat, et cui vita præsens, quæ moriendo subtrahitur,
remanere non potest, thesaurisando in cœlis, agat qualiter fel-
cius vivere incipiat, cum velut fumus evanuerit quod tempora-
liter vixit, intellexit nullum sibi patronum amplius profuturum
quam principem apostolorum, regni cœlestis clavigerum, cui
potestas est tradita ligandarum solvendarumque animarum. Et
quia juxta ejus monasterium Usercence habebant ecclesiam
quamdam sancti Eparchii honori dedicatam, placuit ei ejusdem

¹ Extr. du *Cart. d'Userche*.—Ap. Baluze, *Arm.*, vol. 377, p. 168 (B).— Ana-
lysé dans Duchène. Mss. vol. 22, f^o 231 (D.).

² On ne peut dater cette charte exactement. L'indication chrono-
logique la plus précise qu'elle contienne est celle du gouvernement de
l'abbé Adalbade. Celui-ci semble avoir été abbé de 997 à 1003, mais ces
dates sont peu certaines.

³ D. *Ademarus*.

ecclesiæ, sancti nimirum Eparchii, medietatem Deo ac beato Petro ad prædictum locum Uzerensis cœnobii, cui tunc domnus Adalbaldus abbas præerat tradere. Addidit quoque illis dimidiam curtem Aleirac ¹, in vicaria Usercensi, cum omnibus ad ipsam et ad prædictam ecclesiam dimidiam pertinentibus mansis, bordariis, campis, terris, vineis, pratis, silvis, cultis et incultis, servis et ancillis. Doni autem hujus testes fuerunt filii eorum Ademarus ², Geraldus, Petrus, Fulcherius et ipse loci Usercensis tunc temporis rector, dominus Adalbaldus abbas ³.

¹ D. *Alairac*.

² B. *Ademari*.

³ Suit immédiatement la donation de l'autre moitié de l'église de Saint-Ybard, par Archambaud de Bochiac. (A° 1080, ind. III.)

N° XXII.

ANALYSE SOMMAIRE DE L'ACTE PRÉCÉDENT, ET DONATION D'ARCHAMBAUD DE BOCHIAU A L'ÉGLISE D'USERCHE ¹.

Ademarus vicecomes cum uxore Emma, dat medietatem ecclesiæ Sancti Eparchii cum dimidia curte d'Alairac, in vicaria Usercensi. Testes filii eorum Ademarus, Geraldus, Petrus, Fulcherius et Adalbaldus abbas ².

Archambaldus de Bochiac in ingressu religionis, dedit alteram medietatem quam in fevo habebat ab Ademaro vicecomite, filio Guidonis, consentiente ipso Ademaro, cujus nepos Guido de Malamort testis, anno MLXXX, indictione III ³.

¹ Extr. du *Cart. d'Userche*. — Duchène, ms. 22, f° 231.

² L'ambiguïté de la phrase originale, plus grande encore dans cette analyse, a induit en erreur plusieurs auteurs, qui ont voulu qu'Adalbade fût fils d'Ademar (lisez Guy) et d'Emma. C'est une erreur complète. Il n'est même pas sûr qu'Adalbade fût d'origine limousine, puisqu'il semble être venu de Cluny, et avoir été parent de saint Mayeul (voy. *Gall. christ.*, t. II, col. 576).

³ Le vicomte Ademar, fils de Guy, est Ademar II (Ademar I, d'après l'*Art de vérifier les dates*), qui mourut en 1036. Il ne peut donc avoir donné son consentement à un acte passé en 1080. L'auteur de l'analyse l'a confondu avec son fils Ademar III, mort en 1090, qui était clairement désigné dans le texte du cartulaire par les mots : *Ademarus vicecomes natus videlicet de filio illius Guidonis*.... (Baluze, *Arm.*, vol. 377, p. 169.)

N° XXIII.

DONATION DE DIVERS BIENS A L'ABBAYE D'USERCHE
PAR LE VICOMTE GUY ¹.

(Entre 997 et 1003.)

Sacræ fidei doctor egregius Paulus apostolus, dum de uniuscujusque cursum consummationis præsentis sæculi stadio sese certantibus, legitime bravium supernæ remunerationis exprimeret, subsequendo coronam incorruptam fidelibus catholicæ professionis a justo iudice reddendam in novissimo prædixit, si salubrius ex hoc quod jure possidemus, ecclesiæ Dei, prout possumus, digni dispensatores extiterimus, et quia unusquisque propriam mercedem accipiet secundum suum laborem, oportet nos, ut ipse villicator ait, fundamentum ponere, velut sapientissimi architecti, ut afflatu ventorum nequaquam domus nostra possit eradicari. Quamobrem ² nos ³, in Dei nomine, Guido et uxor mea Emma, quamvis calamitatibus tenebrarum freti, gehennarumque supplicii timore perterriti, ut evadere valeamus iram venturi

¹ Extr. du *Cart. d'Userche*. — Deux copies de cet acte existaient dans le cartulaire. La première se lisait aux pages 58 et suiv. La seconde, bien moins complète, était à la page 544. Elles nous ont été conservées toutes deux dans les *Armoires* de Baluze (vol. 377, p. 135 et 88). Nous avons cherché, en rapprochant les leçons fournies par ces deux copies, à donner un texte aussi voisin que possible de celui qui a servi à la rédaction du cartulaire. Nous désignerons par B¹ les variantes de la première copie, B² celles de la seconde.

² Tout ce commencement manque dans B².

³ B² *ego*.

judicis, fidejussores appetimus nostræ fragilitatis, videlicet Sanctæ Mariæ Dei Genitricis, sanctique clavigeri regni cœlorum Petri apostoli, quoniam ¹, propria ducti voluntate, una cum consensu et soliditate perpetua fratris nostri ² domni Hildegarii episcopi, atque succedente post eum ³ nunc ad præsens domno Alduino episcopo, fratre nostro, necnon et omnibus nostris hortantibus fidelibus ⁴, ut in melius proficiscamur de die in die ⁵, damus ad præsens causam nostræ futuræ redemptionis ⁶ quamdam ⁷ ecclesiam in honore sancti ⁸ Pardulfi confessoris Christi ⁹ dicatam, quæ ad Urticarias vocatur ¹⁰, Deo et sancto Petro Usercensi cœnobio ¹¹ et monachis in eodem loco consistentibus ¹². Totam itaque ¹³ et integram cum cunctis adjacentiis suis damus, ita ut ab hodierno die ¹⁴, neque filii nostri, neque ¹⁵ alius quispiam dominator existat, qui sibi eam vindicare ¹⁶ præsumat, nisi tantummodo monachi, qui in loco Usercensi cœnobitali ordine militatores extiterint ¹⁷. Hanc itaque ¹⁸ novellæ plantationis, coram testibus, propriis manibus libenter volumus firmari ¹⁹, tam pro animabus nostris, quam ²⁰ pro animabus filiorum nostrorum, sed et ²¹ pro anima antecessoris nostri Ademari vicecomitis, qui ante nos quamdam ²² donationem fecerat loco ²³ Usercensi, ex ipsius loci rebus adjacentibus ²⁴, cum voluntate et actione conjugis suæ Milisendæ ²⁵, petente et hortante ²⁶ honorabili viro quondam ²⁷ Arberto et uxore ejus inclita Adalaide ²⁸. In quo etiam loco ad præsens reddiderat prædictus Ademarum ecclesiolam quamdam prædictæ ecclesiæ adjacentem Usercham, in honore beatæ Eulaliæ virginis consecratam, et mansos quosdam, qui jam fuerant adjacentes altari Sancti Petri Usercensis, his nominibus : mansos iv qui dicuntur ad Pleu ; et in alio loco iii mansos cum tribus bordariis, qui dicuntur ad Sanctum Vincentium ; itidem in alio loco iii mansos, qui vocantur Vernogilo ; item in villa

¹ Les quatre lignes qui précèdent depuis *quamvis calamitatibus* jusqu'à *quoniam* manquent dans B². = ² B² *mei*. = ³ B¹ *eo*. = ⁴ B² *omnibus fidelibus nostris orantibus*. = ⁵ Les mots *ut in melius..... in die* manquent dans B². = ⁶ Les mots *ad præsens..... redemptionis* manquent dans B². = ⁷ B¹ *quamdam*. = ⁸ B¹ *beati*. = ⁹ *Confessoris Christi* manque dans B². = ¹⁰ B² *quæ vocatur Ortigeiras*. = ¹¹ B² *Usercensis cœnobii*. = ¹² B¹ *ad monachos consistentibus in eodem loco*. = ¹³ *Itaque* manque dans B². = ¹⁴ B² *cum cunctis suis adjacentiis, uti ut ab hodierna die*. = ¹⁵ B² *nullus ex filiis nostris, vel...* = ¹⁶ B¹ *vindicari*. = ¹⁷ B² *cœnobiali ordine militaverint*. = ¹⁸ B² *utique*. = ¹⁹ B² *firmare*. = ²⁰ Les mots *tam pro... quam* manquent dans B². = ²¹ B² *atque* au lieu de *sed et*. = ²² B² *quidem* au lieu de *quamdam*. = ²³ B¹ *in loco*. = ²⁴ B¹ *adjacentiis*. = ²⁵ B² *Milisendis*. = ²⁶ B² *ortante*. = ²⁷ B² *quodam viro*. = ²⁸ B¹ *Adalais*.

quæ dicitur Faurges, iii mansos et ii bordarias; et alium mansum in villa quæ vocatur Borziacus; et alium mansum in villa quæ vocatur ad Vallem; et ii mansos in villa quæ dicitur Chambos; item ii mansos in villa quæ vocatur Novavilla; et in alio loco unum mansum qui vocatur Domion; et alios duos in villa quæ dicitur ad Poio; et alium mansum in villa quæ vocatur Laval. Hæc omnia Deo sanctoque Petro reddidit prædictus Ademarus. Post cujus obitum, ego ¹ Guido, filiam ipsius Ademari ² nomine Emmam in conjugio acceptam, non dissimili devotione, pro Dei amore et peccatorum meorum remissione, et pro remedio animæ ³ antecessoris mei Ademari, et pro anima ⁴ uxoris meæ Emmæ ⁵, et pro animabus filiorum nostrorum, quorum voluntate et consensu ⁶ hujus elemosinæ causa donationis ⁷ stabilire decrevimus, hortantibus etiam fidelibus nostris, dedimus in loco Sancti Petri Usercensis unam ecclesiam in honore Sancti Silvani, vineis consitam, quæ antiquitus præfati loci fuerat pertinenda; et in altero loco, ad Cammartium villam, ii mansos; item ad Bordas iii mansos; et alterum mansum qui vocatur Falgeras; item alium mansum in villa quæ dicitur Britania; et alium mansum in villa quæ vocatur Novavilla; item alium mansum, qui dicitur ad Piscionem. Hæc omnia tam ego Guido, quam conjux mea Emma, mente devota obtulimus Deo. Ecclesiam ⁸ vero ⁹ quam supradiximus in honore Beati Pardulfi dicatam, Deo et Sancto Petro Usercensis cœnobii in præsentem donationem facimus ¹⁰ cum testamento sempiterno, tam ego Guido quam conjux mea Emma, ut ¹¹ quatenus ¹², tam nos quam filii nostri in futuro, id est in cœlesti requie, decorari mereamur per bona opera ¹³. Constituimus itaque, tam nos quam monachi prædicti ¹⁴ loci Usercensis, memoriale statutum ¹⁵, ut pro remedio animarum nostrarum, vel omnium fidelium defunctorum ¹⁶, unaquaque ebdomada ¹⁷ decantetur una missa in ipso loco ¹⁸, sic in morte sicut et in vita ¹⁹. Per succedentia vero tempora, ne quisquam præterire vel negle-

¹ Longue lacune de quinze lignes dans B² depuis les mots *in quo etiam loco*.... jusqu'à *ego Guido filiam*. = ² *Ademari* manque dans B¹. = ³ B² *pro anima*. = ⁴ B² *pro anima quoque*. = ⁵ *Emmæ* manque dans B¹. = ⁶ B² *consensu*. = ⁷ B² *elemosinæ donationem*. = ⁸ Lacune de neuf lignes dans B² depuis les mots *hortantibus etiam*.... jusqu'à *Ecclesiam*. = ⁹ *Vero* manque dans B². = ¹⁰ B² *damus*. = ¹¹ *Ut* manque dans B². = ¹² B² *quatinus*. = ¹³ B² *bonis operibus mereamur decorari*... au lieu des mots *id est*.... *opera*. = ¹⁴ B² *prædicti monachi*. = ¹⁵ B¹ *statuta*. = ¹⁶ B¹ *defunctorum*. = ¹⁷ B¹ *hebdomada*. = ¹⁸ *In ipso loco* manque dans B¹. = ¹⁹ B² *in morte et in vita nostra*.

gere ¹ per tepiditatem pigritiæ valeat, coram nobismetipsis hanc scriptionem vomere ² calami præscindere subrogavimus, atque fundamento stabilito tam nos quam monachi supplicabili petitione firmavimus, ita ut ³ hii ⁴ qui successerint per prolixiora tempora in monasterio, nequaquam transgredi valeant hoc privilegii fundamentum ⁵, sed semper memores sint quod hæc ecclesia beati Pardulfi ⁶, specialiter præ cæteris causis, a nobis devotissime in loco Usercensi est tradita, videlicet, ut supradictum est ⁷, unaquaque ebdomada ⁸ una missa decantetur ⁹ tam in morte quam in vita nostra ¹⁰, et omnibus diebus per omnes horas unus psalmus ¹¹, nisi tantummodo ¹² præcipuis festis et octavis ¹³ de Nativitate Domini, sive octavis ¹⁴ de Resurrectione Christi ¹⁵, et de Pentecostem ¹⁶. Ceteris ¹⁷ vero diebus, modus teneatur suprascriptus, quandiu ¹⁸ alius Dei in nos vel in successoribus nostris supervixerit, aut quandiu ¹⁹ monasterium istud firmum et stabile permanserit ²⁰. Hanc donationem sive constitutionem ²¹ facio ego Guido, cum voluntate uxoris meæ Emmæ, Deo et Sancto Petro Usercensis cœnobii ²² et monachis ibidem consistentibus sub domno Adalbaldo abbate ²³, eo tenore ut deinceps ²⁴ nullus successor noster qui fuerit, aut heres ²⁵, aut ulla ²⁶ aliqua inmissa ²⁷ persona, licentiam habeat quicquam ²⁸ ex his quæ data sunt subtrahi, vel post mortem nostram in loco Sancti Petri injuste præsumat dominari. Hanc autem omnibus successoribus nostris notam facimus, certam, solidamque nostram quam decrevimus institutionem ²⁹, ne ullus successor noster, sed ³⁰ nec filius, licentiam habeat ut vel ³¹ laico vel clerico per cupiditatem pecuniæ locum prædictum tradat, sed ³² neque quæ ad ipsum locum pertinentia sunt ³³, dominatorem alium constituat nisi abbatem qui præerit loco vel monachis degentibus in regimine sub eo ³⁴.

¹ B¹ *atque negligere.* = ² B¹ *vomerem.* = ³ B² *uti* au lieu de *ita ut.* = ⁴ B¹ *hi.* = ⁵ B¹ *fundamento.* = ⁶ B¹ *Pardulphi.* = ⁷ B¹ *id est ut* au lieu de *videlicet.... est.* = ⁸ B¹ *hebdomada.* = ⁹ B² *cantetur.* = ¹⁰ *Nostra* manque dans B¹. = ¹¹ B¹ *unum psalmum.* = ¹² *Tantummodo* manque dans B². = ¹³ B² *octabis.* = ¹⁴ B² *et de* au lieu de *sive octavis.* = ¹⁵ *Christi* manque dans B². = ¹⁶ B¹ *vel de Pesteconten.* = ¹⁷ B¹ *cæteris.* = ¹⁸ B¹ *quamdiu.* = ¹⁹ Les mots *Alius Dei...* jusqu'à *quandiu* manquent dans B¹. = ²⁰ B² *istud monasterium stabile permanserit.* = ²¹ *Sive constitutionem* manque dans B¹. = ²² B¹ *Usercensi cœnobio.* = ²³ B¹ *sub abbate Adalgalvo.* = ²⁴ *Deinceps* manque dans B². = ²⁵ B¹ *hæres.* = ²⁶ *Ulla* manque dans B². = ²⁷ B¹ *immissa.* = ²⁸ B¹ *quicquam.* = ²⁹ B¹ *statutam* au lieu de *institutionem.* = ³⁰ *Sed* manque dans B². = ³¹ Les mots *licentiam.... vel* manquent dans B². = ³² *Sed* manque dans B². = ³³ B¹ *in his quæ ad ipsum locum pertinent* au lieu de *quæ.... sunt.* = ³⁴ B² *monachos degentes sub ejus regimine.*

His itaque oblati¹ petimus et² adjuramus per adventum Domini nostri Jesu Christi, perque fidem Sanctæ Trinitatis, et merita cunctorum angelorum atque omnium sanctorum, præcipueque beatæ Mariæ semper Virginis, sanctique Petri apostolorum principis, beati quoque protomartiris Stephani, necnon et beati Martialis Aquitanie patroni³, omnes successores nostros, ut hoc nostræ elemosinæ⁴ privilegium minime infrangent, sed sicut sua a successoribus suis voluerint⁵ statuta servari, sic et nostra decreta in perpetuum studeant confirmare et⁶ conservare. Illud quoque⁷ addimus et adjuramus, ut nullus unquam⁸ neque clericus, neque laicus licentiam habeat vendere aut dare præfatum locum⁹ alicui sive clerico sive laïco, seu etiam¹⁰ monacho, sed liceat eisdem¹¹ monachis ipsius loci defuncto¹² abbate suo regularem eligere personam. Quod si de his quisquam, nos ipsi aut aliquis de hæredibus aut propinquis nostris, sive clericus, sive laicus, aut ulla aliqua immissa persona, de his, scilicet quæ data sunt aut red-dita, dederit, aut vendiderit, aut invaserit, aut tulerit, imprimis¹³ iram Dei Patris omnipotentis et Filii et Spiritus Sancti incurrat, sanctus que Petrus ac beatus Stephanus sint ei in contrarium in anima et corpore, et ira Dei super eum veniat et super omnes sequaces ejus et super omnem progeniem ejus, qui eis in malum consenserint et consilium dederint, et cum Juda proditore et cum Datan et Abiron in inferno præcipitentur, cum diabolo et angelis ejus in cruciatu infernorum in sæcula sæculorum. Amen. Et hoc privilegium firmum et stabile permaneat omni tempore cum stipulatione subnixa¹⁴. Signum Guidonis vicecomitis et Emmæ uxoris ejus, qui hoc privilegium fieri vel firmare rogaverunt. Signum Ademari filii ipsorum. Signum Geraldii filii ipsorum¹⁵.

¹ Les mots *his itaque oblati* manquent dans B². = ² B² *quoque et.* = ³ Les quatre dernières lignes, depuis *per adventum*..... jusqu'à *patroni*, manquent dans B². = ⁴ B¹ *elemosinæ.* = ⁵ B¹ *voluerit.* = ⁶ *Confirmare* et manque dans B². = ⁷ B² *iterumque.* = ⁸ B¹ *unquam.* = ⁹ *Præfatum locum* manque dans B¹. = ¹⁰ *Etiam* manque dans B². = ¹¹ *Eisdem* manque dans B². = ¹² B. *defuncto.* = ¹³ B¹ *Inprimis.* = ¹⁴ Lacune de douze lignes dans B² depuis les mots *quod si de his quisquam*..... jusqu'à *stipulatione subnixa.* = ¹⁵ Dans B² les souscriptions sont remplacées par cette phrase : *Testes hujus privilegii sunt ipse Guido vicecomes et Emma uxor ejus, qui hoc privilegium firmaverunt, Ademarus et Geraldus filii eorum, Alduinus episcopus, Adalbaldu abbas.*

Nous ne pouvons que répéter pour cette charte ce que nous avons dit plus haut au sujet de la date de la pièce XXI. L'abbé Adalbate y figure comme témoin, c'est-à-dire qu'elle a été faite entre 997 et 1003.

Nº XXIV.

DONATION DE L'ÉGLISE DE NIEUL A L'ABBAYE D'USERCHE,
PAR GUY, VICOMTE DE LIMOGES ¹,

(Août 1019.)

Quicumque ergo talentum erogationis sibi a Deo collatum obtat fideliter, oportet et dignæ fructificationis agrum jugiter exerceri, quatenus, si quid fertilis conscientia super id, quod creditum est, illi protulerit, supernæ remunerationis mereatur bravium palmæ sibi acquiri. Hoc ego in Dei nomine Guido et uxor mea Emma, sed et filii nostri Geraldus, Ademar, Petrus, pro remedio animarum nostrarum et filiorum nostrorum, et pro anima aviæ meæ Tetiscræ, et pro anima patris mei Geraldi, et pro anima Rotildis matris meæ, vel parentum nostrorum, ut nobis pius Dominus sit adjutor in die judicii, tradimus quemdam alodum nostrum Deo et Sancto Petro ad Usercham, et ad monachos ibidem habitantes, hoc est unam ecclesiam, quæ est dedicata in honore sancti Bibiani, et vocatur locus ille a Nioli, et omnia quæ ad ipsam medietatem de ecclesia pertinere videtur, ita ut ab hodierno die ipsi teneant et possideant. His itaque oblatis petimus et adjuramus, tam nos quam filii nostri, per adventum Domini nostri Jesu Christi, perque fidem Sanctæ Trinitatis ac merita cunctorum angelorum, atque omnium sanctorum, præcipueque beatæ Mariæ semper Virginis, sanctique Petri

¹ Extr. du *Carl. d'Userche*. — Baluze, *Arm.*, 377, p. 140.

apostolorum principis , beati quoque protomartiris Stephani , necnon et beati Martialis Aquitaniae patroni , omnes parentes nostros et successores eorum , ut hoc nostrae eleemosinae privilegium minime infringant , sed sicut sua a successoribus suis voluerint statuta servari , sic et nostra decreta in perpetuum studeant confirmare et conservare. Quod si de his quisquam , aut nos ipsi aut aliquis de hæredibus aut propinquis nostris , sive clericus , sive laicus , aut ulla immissa persona , de his scilicet quæ data sunt , dederit , aut vendiderit , aut invaserit , aut tulerit , in primis iram Dei Patris omnipotentis et Filii et Spiritus Sancti incurrat , sanctusque Petrus et beatus Stephanus sint ei in contrarium in anima et corpore , et ira Dei super eum veniat , et super omnes sequaces ejus , et super omnem progeniem ejus , qui eis in malum consenserint et consilium dederint , et cum Juda proditore et cum Datan et Abiran , in inferno præcipitentur cum diabolo et angelis ejus in cruciatu infernorum in sæcula sæculorum , amen. Et hoc privilegium firmum et stabile permaneat omni tempore cum stipulatione subnixa. Signum Guidonis et uxoris ejus Emmæ , qui hoc privilegium fieri vel firmare rogaverunt. Signum Geraldii episcopi. Signum Ademari fratris sui. Signum Petroni fratris sui. Signum Fulcherii fratris sui. Signum Rotildis. Signum Aimerici filii sui. Signum Fulchaldi de Rocha. Signum Guidonis filii sui. Signum Ademari fratris ejus. Signum Ava filiae (*sic*). Signum Aimerici filii sui. Signum Geraldii. Factum est hoc privilegium mense Augusto , anno ab Incarnatione Domini millesimo nono decimo. Regnante Rothberto rege Francorum. Ramnulpheus monachus scripsit et firmavit.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES ¹.

Abbo, témoin, p. 115.	Adémar III, vicomte de Limoges, p. 83, 132.
Abbon, abbé de Saint-Martial, p. 20.	Adémar, prétendu vicomte de Limoges, p. 76, 132.
Abderamus, vicomte de Ségur, p. 78.	Adémar dit des Echelles, vicomte, abbé laïque de Tulle, p. 28, 30, 60, 65, 77.
— Voy. Adémar I, vicomte de Limoges.	Adémar, vicomte de Turenne, p. 70, 71.
Acfredus, p. 110.	Adémar de Chabannes, chroniqueur, p. 17, 18, 55, 56, 57.
Adacius, abbé de Saint-Martin de Tulle, p. 118, 119.	Ademarus, p. 79, 134, 135. — Voy. Adémar I.
Adacius, doyen de Tulle, p. 118.	Ademarus, p. 41, 131, 137-139. — Voy. Adémar II.
Adalais, femme de Radulfus et, en secondes noces, d'Arbert de Chavanon, p. 79, 124, 134.	Ademarus, p. 83, 132. — Voy. Adémar III.
Adalbade, abbé de Saint-Martial, p. 85.	Ademarus, prétendu vicomte de Limoges, p. 132.
Adalbaldu, abbé d'Userche, p. 130, 131, 132, 136.	Ademarus, p. 65. — Voy. Adémar dit des Echelles.
Adalbaldu, témoin, p. 117.	Ademarus (de Rocha), témoin, p. 139.
Adalmodis, fille de Géraud vicomte de Limoges, p. 85.	Ademarus, témoin, p. 117.
Adaltrude, femme d'Aldebert vicomte de Limoges, p. 62, 109.	Adenus, p. 30.
Adaltrude, mère de saint Géraud d'Aurillac, p. 21.	Adrebaldus, p. 110.
Adaltrudis, p. 109. — Voy. Adaltrude femme d'Aldebert.	Agoberta, p. 92.
Adaltrudis, p. 21. — Voy. Adaltrude mère de saint Géraud.	Agobertus, fils d'Agoberta, p. 92.
Addus, p. 66.	Aialbertus, témoin, p. 121.
Adémar I, vicomte de Limoges, p. 77-81, 83, 134, 135.	Aimeric, abbé de Saint-Martial, p. 81.
Adémar II, vicomte de Limoges, p. 41, 76, 84, 131, 132, 137-139.	Aimericus, p. 128.
	Aimericus (de Rocha), p. 139.

¹ N'ayant pu, de crainte de multiplier indéfiniment les notes, donner la traduction des noms propres cités dans nos *PROCES JUSTIFICATIFS*, nous avons cru devoir faire une table dans laquelle se trouveraient ces traductions. Nous y avons joint les principaux noms qui se trouvent dans le reste de notre travail, nous bornant en général, pour abrégé, aux noms limousins.

- Aimericus, seigneur de Rochechouart, p. 139.
- Aimery, seigneur de Rochechouart, p. 61, 85, 139.
- Aiquinus, p. 109.
- Aiscelina, prétendue femme d'Aldebert, comte de Périgord, p. 85.
- Aisiacum, p. 120. — Azat, canton d'Ahun (Creuse).
- Alaciacum, p. 118. — Allassac, canton de Donzenac (Corrèze).
- Aladardus, p. 109.
- Alamanna, femme de Lantarius, comte de Limoges, p. 12. — Cf. Colmania.
- Albianis (ad), p. 109.
- Aldearde, fille du vicomte Géraud (?), p. 85.
- Aldeardis, témoin, p. 124.
- Aldebert, comte de Périgord, p. 82.
- Aldebert, vicomte de Limoges, p. 41, 56-59, 62-64, 100, 106, 107, 109.
- Aldebertus, vicomte de Limoges, p. 41, 63, 106, 107, 109. — Voy. Aldebert.
- Aldegair, prétendu comte de Limoges, p. 12.
- Aldegarius, p. 12. — Voy. Aldegair.
- Aldegarius, p. 111. — Voy. Hildegaire, vicomte de Limoges.
- Aldricus, p. 110.
- Alduin, évêque de Limoges, p. 67, 84, 125, 134.
- Alduinus, abbé, puis évêque, p. 84, 125. — Voy. Alduin.
- Alduinus, témoin, p. 124.
- Aledardus, p. 109.
- Aleirac, p. 76, 131, 132. — Leyrat, commune de Saint-Ybard, canton d'Uzerche (Corrèze).
- Alexandria, p. 92.
- Alfred, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, p. 39, 40.
- Alnensis (pagus), p. 94. — L'Aunis.
- Altrude, fille d'Hildegair, vicomte de Limoges, p. 68, 79.
- Amalgarius, témoin, p. 113.
- Amelius, témoin, p. 110.
- Amelius, témoin, p. 117.
- Andevi, p. 80. — Cf. Audoin.
- Andraldus, p. 120.
- Andreas, p. 110.
- Anselmus, évêque de Limoges, p. 102.
- Aquitaine (ducs d'), couronnés à Limoges, p. 33-37.
- Arbert, abbé de Vabres, p. 25, 26, 28.
- Arbertus, témoin, p. 117.
- Arbertus (de Chavanon), p. 79, 124, 134.
- Arcambaldus, p. 70, 71, 123, 124. — Voy. Archambaud de Comborn.
- Archambaldus, p. 65, 72, 120, 121, 122, 125. — Voy. Archambaud de Comborn.
- Archambaldus, p. 116.
- Archambaldus de Bochiac, p. 132.
- Archambaud de Bochiac, p. 77, 131, 132.
- Archambaud, sire de Bourbon, p. 71.
- Archambaud, vicomte de Comborn, p. 61, 65, 70-74, 77, 120-125.
- Archambaud, vicomte de Turenne, p. 74.
- Arebaldus, témoin, p. 99.
- Aredius, voy. saint Yrieix.
- Argenton, p. 67. — Arrondissement de Châteauroux (Indre).
- Aribertiscus (mansus), p. 110.
- Arnulfus, témoin, p. 124.
- Asnacensis vicaria, p. 28. — Puy-d'Arnac, canton de Beaulieu (Corrèze).
- Astroval, prétendu comte de Limoges, p. 9-10.
- Ateias, p. 105. — Peut-être Thiat, commune de Darnac, canton du Dorat (Haute-Vienne).
- Aubusson (vicomtes d'), p. 60, 61. — Voy. Renaud, Robert.
- Audacher, évêque de Limoges, p. 98.
- Audegisèle, p. 10.
- Audoïn, p. 80.
- Aureiras, p. 118. — Peut-être Laurière, commune de Meilhard, canton d'Uzerche (Corrèze).
- Autulfus, témoin, p. 99.
- Auvergne (comtes d'), p. 21, 22, 24, 29, 33, 37-39. — Voy. Alfred, Gérard, Guillaume.
- Ava (de Rocha), p. 139.
- Ave ou Avigerne, fille de Gérard prétendu comte de Limoges, p. 21.
- Aymard, abbé de Saint-Martial, p. 41.
- Ba (terre de), p. 91.
- Balanasensis (curia), p. 92.
- Barontus, comte de Limoges, p. 10, 11.
- Beaulieu, abbaye, p. 22, 27, 28. — Arrondissement de Brive (Corrèze).
- Bellusmons, p. 91. — Beaumont, commune d'Yvrac, canton de la Rochefoucauld (Charente).
- Benedictus, fils de Doctricus, p. 122.
- Benolt, p. 26. — Voy. Arbert.
- Benolt, coadjuteur d'Ebles, évêque de Limoges, p. 81, 82.
- Benolt, vicomte de Toulouse, petit-fils de Gérard prétendu comte de Limoges, p. 21.
- Bererius, mari de Senegundis, p. 79.
- Berlandus, p. 110.
- Bernard, prétendu comte de Poitiers et de Limoges, p. 33, 39.
- Bernard, comte de Toulouse et de Limoges, p. 25, 26, 28-31, 40.
- Bernard, vicomte de Turenne, p. 30, 77.
- Bernardus, abbé de Beaulieu, p. 118.
- Bernardus, comte de Toulouse et de Limoges, p. 28, 30. — Voy. Bernard.
- Bernardus, témoin, p. 124.

- Berthe, femme de Gérard de Roussillon, p. 20, 21.
 Bertramnus, témoin, p. 116.
 Bladenus, témoin, p. 116.
 Blatilde, p. 65, 117.
 Blatildis, p. 117.
 Bochiac. — Voy. Archambaud.
 Boerecia, p. 106. — Bouresse, canton de Lussac (Vienne).
 Bonafons, p. 110. — Bonafond, commune de Saint-Just, canton de Limoges (Haute-Vienne).
 Bordas (ad), p. 135. — Las Bordas, commune d'Userche (Corrèze).
 Bornus, p. 120.
 Borziacus, p. 135. — Bourzat, commune d'Userche (Corrèze).
 Boso, comte de la Marche, p. 68, 81, 122. — Voy. Boson I.
 Boso, témoin, p. 99.
 Boson, abbé d'Evaux, p. 69.
 Boson I le Vieux, comte de la Marche, p. 68, 81, 82, 122.
 Boson II, comte de la Marche, p. 85.
 Bouresse, p. 63, 106. — Canton de Lussac (Vienne).
 Briocinsis (pagus), p. 92. — Cf. Briosensis.
 Briosensis (terminus), p. 90. — Brioux, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).
 Britania, p. 135. — Bretagne, commune de Pierrefitte, canton de Seilhac (Corrèze).
 Brive, p. 30, 50. — (Vicomtes de), p. 31. — Chef-lieu d'arrondissement (Corrèze).
 Brosse, p. 82. — (Vicomtes de), p. 61.
 Brugaria (illa), p. 120.
 Brugolium, p. 57, 105.
 Caceria (illa), p. 120.
 Caldoloni (curia), p. 92.
 Cambolivensis (vicaria), p. 119. — Chamboulive, canton de Seilhac (Corrèze).
 Cammartium, p. 135. — Chammars, commune d'Userche (Corrèze).
 Capella Sancti-Petri (illa), p. 120. — Voy. Petroso.
 Caput Stupæ, p. 38. — Voy. Guillaume Tête-d'Etoupe.
 Carrofense (cœnobium), p. 92. — Voy. Charroux.
 Carvicensis (vicaria), p. 128. — Voy. Château-Chervix.
 Castanedum, p. 92.
 Castanensis (curia), p. 91. — Le Châtain, canton de Charroux (Vienne).
 Castaneos (ad illos), p. 110.
 Castellum, p. 123. — Chasteaux, canton de Larche (Corrèze).
 Catonis (villa), p. 123.
 Cavaliacus, p. 57, 62, 64, 100, 109. — Cauvagnac, commune d'Aureil, canton de Limoges (Haute-Vienne).
 Celle-Druin, p. 15. — Aujourd'hui Cellefrouin, arrondissement de Rufec (Charente).
 Centriacus, p. 110. — Cintrat, commune de Saint-Just, canton de Limoges (Haute-Vienne).
 Chambos, p. 135. — Chambour, commune d'Userche (Corrèze).
 Charles II le Chauve, p. 18, 23, 27-29, 34, 35, 37, 57, 63, 99, 101.
 Charles le Jeune, roi d'Aquitaine, p. 27, 29, 35, 99.
 Charles III le Simple, p. 29, 40, 56, 58, 59.
 Charroux, abbaye, p. 13, 90-96. — Arrondissement de Civray (Vienne).
 Château-Chervix, p. 82, 128. — Canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne).
 Coliacus, p. 98. — Couy, canton de Sancerques (Cher).
 Collonges, p. 15. — Canton de Meyssac (Corrèze).
 Colmania, femme de Lantarius, comte de Limoges, p. 12.
 Coloniensis, p. 91. — Voy. Collonges.
 Colum, p. 94.
 Columbarium, p. 110.
 Comborn (vicomtes de), voy. Archambaud, Ebles.
 Commarcius, témoin, p. 129.
 Constabilis, sacristain de l'abbaye de Tulle, p. 118.
 Constantinus, témoin, p. 117.
 Costabilis, témoin, p. 109.
 Costabilis, témoin, p. 110.
 Cousage, p. 30, 31. — Commune de Chasteaux, canton de Larche (Corrèze).
 Cressiacensis (curia), p. 94. — Peut-être Cressé, commune de Matha, canton de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
 Crispinus, donateur, p. 119.
 Cristina, donatrice, p. 116.
 Cucilagium, p. 92.
 Cursiacensis (vicaria), p. 79, 118. — Cursac, commune de Saint-Vit, canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne).
 Damniacus, p. 123.
 Daniel, p. 102, 103.
 Didier, prétendu comte de Limoges, p. 8-10.
 Diétric, donateur, p. 68. — Voy. Diotricus.
 Diotricus, p. 68, 69, 72, 120, 122.
 Doctricus, p. 122.
 Dodo, p. 110.
 Domicinagus, p. 92. — Peut-être Donzenac, arrondissement de Brive (Corrèze).
 Dominicus, p. 123.
 Domion, p. 135.

- Domnolenus, prétendu comte de Limoges, p. 7.
Droctricus, p. 120. — Voy. Diotricus.
Drogon, prétendu comte de Limoges, p. 15.
Dun, p. 83.
Dunus, p. 126. — Dun-le-Palletteau (Creuse).
Ebalus, comte de Poitiers et de Limoges, p. 31, 41. — Voy. Ebles.
Ebles, comte de Poitiers et de Limoges, p. 28, 30, 31, 40, 41, 63, 65, 106, 107, 114, 115.
Ebles, évêque de Limoges, p. 81, 82, 84, 122, 124.
Ebles, vicomte de Comborn, p. 74.
Ebles, vicomte de Thouars, p. 68, 79, 81.
Ebles, vicomte de Ventadour, p. 61.
Eblus, comte de Poitiers, p. 40. — Voy. Ebles.
Ebolus, évêque de Limoges, p. 124. — Voy. Ebles.
Ebolus, comte de Poitiers et de Limoges, p. 106, 107, 114. — Voy. Ebles.
Ebolus, frère d'Ebles, évêque de Limoges, p. 124.
Ebolus, p. 124.
Ebrardus, p. 109.
Ebrardus, p. 123.
Ebulo, vendeur, p. 92.
Ebulus, témoin, p. 117.
Echelles (vicomte des), p. 60, 65. — Voy. Adémar.
Edelbert, fils d'Hildegare, vicomte de Limoges, p. 66, 67.
Eimericus, p. 102, 103.
Eldegarius, comte de Limoges, p. 62, 109, 112, 116, 117. — Voy. Hildegare.
Eldegarius, évêque de Limoges, p. 125. — Voy. Hildegare.
Eldrat, témoin, p. 121.
Eltricus, p. 109.
Emma, femme de Guy, vicomte de Limoges, p. 76, 78, 130, 132, 133, 135-139.
Emmengaudus, témoin, p. 103.
Emmeno, témoin, p. 99.
Engelier, prétendu comte de Limoges, p. 15.
Erbertus, fils de Bererius et de Senegundis, p. 79.
Ericus, évêque de Toulouse, p. 14, 96.
Ermengardis, p. 110.
Ermentarius, témoin, p. 99.
Espagnac, p. 28. — Canton de la Roche-Canillac (Corrèze).
Etienne, comte d'Auvergne (?), p. 29.
Eubalus, évêque de Limoges, p. 122. — Voy. Ebles.
Eudes, comte de Toulouse et de Limoges, p. 26, 28, 30, 40, 41, 55, 59, 61.
Eudes, roi de France, p. 26, 28, 35, 55, 56, 58.
Eufrasia, p. 90, 92, 93. — Voy. Euphrasie.
Eulalia (ecclesia B.), p. 134. — Sainte-Eulalie, faubourg d'Userche (Corrèze).
Euphrasie, femme du comte Roger, p. 13, 15, 90-96.
Evaux, abbaye, p. 69. — Arrondissement d'Aubusson (Creuse).
Exandoninsis fundus, p. 116. — Voy. Yssandon.
Excusiencias, p. 118.
Exedonensis pagus, p. 92. — Voy. Yssandon.
Exsidogilus, p. 23, 98.
Falgeras, p. 135. — Faugeras, commune de Condat, canton d'Userche (Corrèze).
Faurcensis vicaria, p. 28. — Forgès, canton d'Argentat (Corrèze).
Faurges, p. 135. — Forgeas, commune d'Userche (Corrèze).
Felinis (mansus de), p. 123.
Firminaci (curia), p. 93.
Flaviacensis (villa), p. 91. — (?) Flayac, commune de Chirac, canton de Chabannais (Charente).
Flaviniacensis (vicaria), p. 97. — Flavignac, canton de Châlus (Haute-Vienne).
Folcherannus, p. 110.
Folquau, vicomte de Limoges, p. 80. — Voy. Foucher.
Fontem Agolinum (ad), p. 110. — (?) Lafont, commune de Royère, canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).
Formulas (ad), p. 110.
Fornis (ecclesia de), p. 94. — Fors, commune de Prahec, canton de Niort (Deux-Sèvres).
Foucaud, père de Raymond comte de Limoges, p. 15, 29.
Fouchau, vicomte de Limoges, p. 80. — Voy. Foucher.
Foucher, vicomte de Limoges, p. 55, 56, 58, 75-78, 80, 118, 119.
Foucher, fils de Guy, vicomte de Limoges, p. 76.
Foucher, fils de Christine, p. 80, 116.
Foulques, prétendu comte de Limoges, p. 15, 19, 27, 29.
Fraxinetum, p. 94.
Frotaire, archevêque de Bourges, p. 28, 30.
Fulcardus, vicomte de Limoges, p. 75, 76, 118. — Voy. Foucher.
Fulcarius, fils de Christine, p. 116. — Voy. Foucher.
Fulbertus, témoin, p. 116.
Fulchaldus de Rocha, p. 139.
Fulcherius, vicomte de Limoges, p. 55, 75, 119. — Voy. Foucher.
Fulcherius, fils de Guy, vicomte de Limoges, p. 131, 132, 139.

- Gadinalcensis (curia), p. 93.
 Gagiacum, p. 92.
 Galdinus, donateur, p. 92.
 Galterius, témoin, p. 79.
 Gararic, prétendu comte de Limoges, p. 9.
 Gaubertus, témoin, p. 79.
 Gauscelmus, témoin, p. 116.
 Gauzbertus, témoin, p. 113.
 Gauzcelmus, témoin, p. 116.
 Gauzfredus, témoin, p. 113.
 Genuliacus, p. 91. — Genouillé, canton de Charroux (Vienne).
 Geraldus, abbé de Solignac, p. 119.
 Geraldus, comte de Bourges, p. 32. — Voy. Gérard.
 Geraldus, vicomte de Limoges, p. 72, 81, 125-127, 129, 138. — Voy. Géraud.
 Geraldus, fils de Géraud, vicomte de Limoges, p. 125, 127. — Voy. Géraud.
 Geraldus, évêque de Limoges, fils du vicomte Guy, p. 131, 132, 137-139.
 Geraldus, seigneur de Brosse, p. 83. — Voy. Géraud II.
 Geraldus, p. 21. — Voy. saint Géraud.
 Geraldus, père de saint Géraud d'Aurillac, p. 21.
 Geraldus, témoin, p. 113.
 Geraldus, témoin, p. 124.
 Geraldus, témoin, p. 129.
 Geraldus, témoin, p. 139.
 Geraldus, vicaire, p. 83.
 Gérard, comte d'Auvergne, p. 18, 19, 21, 22, 24.
 Gérard, comte de Bourges, prétendu comte de Limoges, p. 19-24, 26, 27, 32, 33, 97-99.
 Gérard de Roussillon, prétendu comte de Limoges, p. 15, 21.
 Gerardus, comte d'Auvergne, p. 18, 22. — Voy. Gérard.
 Gerardus, comte de Bourges, prétendu comte de Limoges, p. 23, 32, 97-99. — Voy. Gérard.
 Géraud, comte d'Aurillac (?), p. 21. — Voy. saint Géraud.
 Géraud, vicomte de Limoges, p. 66-68, 70-74, 76-78, 80-85, 125-127, 129, 138.
 Géraud, seigneur d'Argenton, p. 67, 83, 85.
 Géraud II, vicomte de Brosse, p. 83.
 Géraud, fils de Guy vicomte de Limoges, p. 76, 131, 132, 137-139.
 Géraud, donateur, p. 83.
 Géraud, témoin, p. 80.
 Gerbertus, scribe, p. 121.
 Giral, témoin, p. 116.
 Girau, vicomte de Limoges, p. 80. — Voy. Géraud.
 Giriacensis (curtis), p. 94.
 Gislardus, témoin, p. 103.
 Gondruerus, témoin, p. 117.
 Gortia (ad illa), p. 110. — Lagorce, commune de la Geneytouse, canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).
 Gregorius, comte de Limoges (?), p. 15.
 Gualtarius, témoin, p. 117.
 Gualterius, témoin, p. 116.
 Guéret, abbaye, p. 11.
 Guido, vicomte de Limoges, p. 125, 127, 130, 132, 133, 135-139. — Voy. Guy.
 Guido (de Rocha), p. 139.
 Guido, témoin, p. 117.
 Guigo, abbé de Saint-Martial de Limoges, p. 126.
 Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, p. 18, 32, 33, 37-40.
 Guillaume le Jeune, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, p. 38, 39.
 Guillaume I Tête-d'Etaupe, duc d'Aquitaine et comte de Limoges, p. 38, 41, 79.
 Guillaume II Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine et comte de Limoges, p. 84.
 Guillaume VI, duc d'Aquitaine et comte de Limoges, p. 41.
 Guillelmus, p. 40. — Voy. Guillaume le Pieux.
 Guntarius, p. 102.
 Guy I, vicomte de Limoges, p. 41, 67, 72, 74, 76-80, 82-85, 125, 127, 130, 132, 133, 135-139.
 Hagiacum, p. 92.
 Helias, p. 36.
 Helias, témoin, p. 103.
 Hélie, p. 36.
 Hélié, comte de Périgord, p. 81, 82.
 Hermengardis, témoin, p. 124.
 Hermericus, témoin, p. 124.
 Hildebertus, vicomte de Limoges, p. 63, 100. — Voy. Aldebert.
 Hildebertus, fils du vicomte Hildegair, p. 66. — Voy. Edelbert.
 Hildebertus, témoin, p. 127.
 Hildegair, évêque de Limoges, p. 67, 72, 82, 84, 124, 125, 127, 134.
 Hildegair, vicomte de Limoges, p. 40, 56-58, 60, 62, 64-68, 76, 77, 79, 80, 104, 105, 109, 111, 112, 115-117.
 Hildegair, témoin, p. 80.
 Hildegarius, évêque de Limoges, p. 127, 134. — Voy. Hildegair.
 Hildegarius, vicomte de Limoges, p. 40, 65, 79, 115. — Voy. Hildegair.
 Hildegerius, vicomte de Limoges, p. 104. — Voy. Hildegair.
 Hugues, fils du vicomte Géraud, p. 85.
 Humbert, vicaire de Limoges, p. 60, 103.
 Hunald, duc d'Aquitaine, prétendu oncle du comte Aldegair, p. 12.
 Ildegarius, évêque de Limoges, p. 124. — Voy. Hildegair.
 Ildegerius, vicomte de Limoges, p. 105. — Voy. Hildegair.

Ildia, p. 65, 112.
 Ildoinus, témoin, p. 127.
 Ilduinus, cellérier de Saint-Martin de Tulle, p. 118.
 Ingelbertus, p. 110.
 Ingelrant, témoin, p. 121.
 Israël, témoin, p. 103.

Jacob, témoin, p. 99.
 Joannes, témoin, p. 124.
 Jocundus, prétendu comte de Limoges, p. 6, 7.
 Johannes, témoin, p. 99.
 Joscelinus, témoin, p. 129.
 Jourdain de Léron, évêque de Limoges, p. 41.
 Jucondiac, p. 34. — Le Palais, canton de Limoges (Haute-Vienne).
 Junciacus pagus, p. 112. — Voy. Jucondiac.

Karantona, p. 90, 91. — La Charente.
 Karrofus, p. 90-96. — Voy. Charroux.

Landricus, p. 110.
 Landricus, donateur, p. 112. — Voy. Landry.
 Landry, donateur, p. 65, 112.
 Lantarius, comte de Limoges, p. 11.
 Lastours, p. 69. — Commune de Rilhac, canton de Nexon (Haute-Vienne).
 Latour, p. 68, 69, 120, 122. — La Tour-Saint-Austrille, canton de Chénérailles (Creuse).
 Laval, p. 135. — Laval, commune de Saint-Germain-les-Vergnes, canton de Tulle (Corrèze).
 Lemovicæ, p. 39. — Limoges, commune d'Aix-la-Fayette, canton de Saint-Germain-en-l'Herm (Puy-de-Dôme).
 Limoges, capitale de l'Aquitaine, p. 33-37.
 — (Comtes de), voy. Barontus, Bernard, Ebles, Eudes, Gregorius (?), Guillaume, Lantarius, Nonnichius, Rathier, Raymond, Roger, Terentius; voy. aussi Aldegaire, Astroval, Bernard, Didier, Domnolenus, Drogon, Engelier, Gararic, Gérard, Guillaume, Martial, Nivardus, Rainulfe.
 — (Evêques de), voy. Alduin, Anselmus, Géraud, Hildegare, Jourdain de Léron, Stodilus, Turpin d'Aubusson.
 — (Vicomes de), voy. Adémar, Aldebert, Foucher, Géraud, Guy, Hildegare; voy. aussi Archambaud, Renaud.
 Loa (curia de), p. 91.
 Lobetum, p. 110.
 Louis I le Pieux, empereur, p. 13, 14, 17, 18, 19.
 Louis IV d'Outremer, roi de France, p. 30, 41, 73, 79.

Malavallis, p. 92. — Maleval, commune de Saint-Robert, canton d'Ayen (Corrèze).
 Marche (comtes de la), voy. Boson.
 Martial, prétendu comte de Limoges, p. 7.
 Martialis Domnolenus, p. 7. — Voy. Domnolenus.
 Martiliacus, p. 102. — Marliac, commune de Panazol, canton de Limoges (Haute-Vienne).
 Martin, évêque de Périgueux, p. 81.
 Martinus, p. 109.
 Mathilde, femme de Gérard, comte d'Auvergne, p. 21.
 Maurinus, p. 10.
 Meillars, p. 118. — Meilhard, canton d'Uzerche (Corrèze).
 Meldense (territorium), p. 94. — Meaux.
 Mélissende, femme d'Adémar I vicomte de Limoges, p. 78, 79, 134.
 Melle, p. 40, 50, 65, 114. — (Deux-Sèvres).
 Metullus (pagus), p. 114. — Voy. Melle.
 Milissendis, p. 79, 134. — Voy. Mélissende.
 Molongia (curia), p. 93.
 Monsor, p. 71, 84, 85, 125. — Moussour, commune d'Uzerche (Corrèze).
 Mont (curia de), p. 91.
 Montignac, p. 82.
 Montiniacum, p. 94. — Peut-être Montigny, commune de Jablines, canton de Lagny (Seine-et-Marne).
 Moutiers-Roseille, abbaye, p. 69. — Canton de Felletin (Creuse).
 Navensis (vicaria), p. 123. — Naves, canton de Tulle (Corrèze).
 Netronense castrum, p. 91. — Nontron (Dordogne).
 Nioli (a), p. 138. — Nieul, arrondissement de Limoges (Haute-Vienne).
 Niortense castrum, p. 94. — Niort (Deux-Sèvres).
 Nironensis (vicaria), p. 98. — Néron-des, canton de Sancerques (Cher).
 Nivardus, prétendu comte de Limoges, p. 7.
 Nobiliacum, p. 93.
 Nobiliacum, p. 106. — Voy. Nouaillé.
 Nonnichius, comte de Limoges, p. 8, 9.
 Nouaillé, abbaye, p. 41, 63, 64, 106. — Canton de la Villedieu (Vienne).
 Novavilla, p. 135. — Villeneuve, commune d'Espartignac, canton d'Uzerche (Corrèze).
 Novavilla, p. 135. — Villeneuve, commune de Pierrefitte, canton de Seilhac (Corrèze).
 Oddo, comte de Toulouse et de Limoges, p. 28, 30. — Voy. Eudes.
 Odo, id., p. 55. — Voy. Eudes.
 Odo, roi, p. 26, 55. — Voy. Eudes.
 Odolricus, p. 110.

- Odon, abbé de Saint-Savin, p. 20.
 Olonziacus, p. 119. — Le Lonzac, canton de Treignac (Corrèze).
 Orbaciatus, p. 30. — Le Saillant, commune d'Allasac, canton de Donzenac (Corrèze).
 Otgerius, portier de l'abbaye de Tulle, p. 118.
- Palterius, témoin, p. 113.
 Parentiniacum, p. 92.
 Patriacum, p. 39.
 Peirol, p. 91. — Peuroux, commune d'Asnois, canton de Charroux (Vienne).
 Peneia (villa), p. 79.
 Pépin I, roi d'Aquitaine, p. 18, 21, 24, 34.
 Pépin II, roi d'Aquitaine, p. 17, 21, 28.
 Pépin le Bref, p. 33, 34.
 Pereto (mansus de), p. 112. — Peyret, commune d'Ambazac, canton de Limoges (Haute-Vienne).
 Perussia (curia), p. 93. — Peut-être Peyrusse, canton d'Allanche (Cantal).
 Petrafacta, p. 109. — Pierrefiche, commune de Saint-Just, canton de Limoges (Haute-Vienne).
 Pétrone, abbé, p. 64, 109, 116.
 Petronus, fils de Guy, vicomte de Limoges, p. 139. — Voy. Pierre.
 Petronus, levita, p. 116. — Voy. Pétrone.
 Petroso, p. 120. — Peyroux, commune de Saint-Chabrais, canton de Chénérailles (Creuse).
 Petrus, fils du vicomte Guy, p. 131, 132, 138. — Voy. Pierre.
 Pierre, fils du vicomte Guy, p. 76, 131, 132, 138, 139.
 Pierre de Donzenac, abbé d'Userche, p. 83.
 Pinicimagus, p. 92.
 Piscionem (ad), p. 135.
 Planca (ad illa), p. 110.
 Pleu (ad), p. 134. — Pleux, commune d'Userche, arrondissement de Tulle (Corrèze).
 Plevix, p. 91.
 Poio (ad), p. 135. — Peut-être le Peu, commune de Saint-Germain-les-Ver-gnes, canton de Tulle (Corrèze).
 Pontigo, p. 101.
 Porcharia, p. 118. — La Porcherie, canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne).
 Puy-d'Arnac, p. 28. — Canton de Beaulieu (Corrèze).
- Radulfs, donateur, p. 124.
 Ragemundus, p. 28. — Voy. Raymond.
 Ragenfredus, témoin, p. 99.
 Raimundus, p. 18, 26, 28, 55. — Voy. Raymond.
 Rainaldus, p. 65, 68, 122. — Voy. Renaud.
- Rainaldus, témoin, p. 115.
 Rainbal, témoin, p. 116.
 Rainulfe I, prétendu comte de Poitiers et de Limoges, p. 21, 33, 34, 39.
 Rainulfe II, prétendu comte de Poitiers et de Limoges, p. 33, 39, 40, 56.
 Ramnulfus, p. 109.
 Ramnulfus, p. 40. — Voy. Rainulfe II.
 Ramnulfus, témoin, p. 79.
 Ramnulfus, témoin, p. 121.
 Ramnulphe, p. 21. — Voy. Rainulfe I.
 Ramnulphe, scribe, p. 139.
 Ranulfe I, p. 21, 34, 39. — Voy. Rainulfe I.
 Ranulfe II, p. 39, 40. — Voy. Rainulfe II.
 Raoul, roi de France, p. 28, 35, 41.
 Rathbertum (mansum), p. 110.
 Ratfredus, p. 110.
 Ratgisus, p. 110.
 Ratherius, p. 15, 18. — Voy. Rathier.
 Rathier, comte de Limoges, p. 15, 17, 19, 22, 25, 34.
 Raymond, comte de Toulouse et de Limoges, p. 15, 18-20, 25-30, 40, 53, 56, 59.
 Raynal, petit-fils de Gérard, prétendu comte de Limoges, p. 21.
 Regimundus, p. 30. — Voy. Raymond.
 Renaud, vicomte d'Aubusson, prétendu comte de Limoges, p. 65, 68-70, 77, 122.
 Restedunus, p. 110.
 Richard Cœur-de-Lion, duc d'Aquitaine, p. 35, 37.
 Richilde, prétendue mère de Raymond comte de Limoges, p. 19.
 Rigaldus, vicaire, p. 124.
 Rigualdus, témoin, p. 121.
 Riparia, p. 91. — La Rivière, commune de Châtain, canton de Charroux (Vienne).
 Robert, vicomte d'Aubusson, p. 69.
 Rochechouart, p. 15. — Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne). — (Vicomtes de), voy. Aimery.
 Rodulfe, archevêque de Bourges, p. 27, 28.
 Rodulfus, p. 28. — Voy. Rodulfe.
 Rofniac, p. 64, 116.
 Roffiacum, p. 20. — Voy. Ruffec-sur-Creuse.
 Roger, comte de Limoges, p. 12-15, 17, 90-96.
 Rolgerius, p. 90, 96. — Voy. Roger.
 Rotharius, p. 15, 17. — Voy. Roger.
 Rothgar, p. 13. — Voy. Roger.
 Rothgarius, p. 13. — Voy. Roger.
 Rothilde, femme d'Archambaud et de Géraud, p. 67, 71-74, 83, 84, 120-122, 125-127, 138.
 Rothildis, p. 122, 125-127. — Voy. Rothilde.
 Rotilde, p. 67. — Voy. Rothilde.

Rotildis, p. 120, 121, 138. — Voy. Rothilde.
 Rotrude, donatrice, p. 27.
 Rovaria, 23, 97. — Royère, commune de Jurnac, canton d'Aixe (Haute-Vienne).
 Royère, abbaye, p. 10. — Royère, arrondissement de Bourgneuf (Creuse).
 Ruffec-sur-Creuse, p. 19. — Canton de le Blanc (Indre).
 Rufuniacum, p. 116.
 Saint-Angel, p. 15, 91. — Canton d'Ussel (Corrèze).
 Sancti-Angeli castrum, p. 91. — Voy. Saint-Angel.
 Saint-Annolet, p. 7. — Voy. Domnolenus.
 Saint-Augustin-lès-Limoges, abbaye, p. 65.
 Sanctus-Austregisilus, p. 120. — Voy. la Tour-Saint-Austrille.
 Sancti-Bibiani ecclesia, p. 138. — Voy. Nioli.
 Saint-Domnolet, p. 7, 8. — Voy. Domnolenus.
 Sanctus-Eparchius, p. 130. — Voy. Saint-Ybard.
 Saint-Etienne, cathédrale de Limoges, p. 36, 65, 98, 102, 109, 111, 112, 116, 117, 122.
 Sancti-Florentii ecclesia, p. 94. — Saint-Florent, canton de Niort (Deux-Sèvres).
 Saint-Géraud d'Aurillac, p. 21.
 Saint-Grégoire, ancienne paroisse de Limoges, p. 7.
 Saint-Junien, p. 41. — Arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne).
 Saint-Maixent, p. 40, 65, 114. — Arrondissement de Niort (Deux-Sèvres).
 Saint-Martial, abbaye de Limoges, p. 20, 41, 42, 126.
 Saint-Martin, abbaye de Limoges, p. 84.
 Saint-Martin, abbaye de Tulle, p. 28, 40, 41, 65, 70, 118, 119, 123.
 Sancti-Martini (curia), p. 91. — Saint-Martin-l'Ars, canton d'Availles (Vienne).
 Sanctus-Martinus, p. 70. — Voy. Saint-Martin de Tulle.
 Sanctus-Maxencius, p. 114, 115. — Voy. Saint-Maixent.
 Saint-Ménélee, p. 11.
 Saint-Michel-de-Pistorie, ancienne paroisse de Limoges, p. 6.
 Saint-Pardoux, abbé de Guéret, p. 11.
 Sancti-Pardulfi ecclesia, p. 134, 135, 136. — Saint-Pardoux-l'Ortigier, canton de Donzenac (Corrèze).
 Sainte Pélagie, femme de Jocundus, prétendu comte de Limoges, p. 6, 7.
 Saint-Pierre-de-Collonges, p. 15. — (?) Collonges, canton de Meyssac (Corrèze).

Sanctus-Sabinus, p. 20. — Voy. Saint-Savin.
 Sanctus-Saturninus, abbaye, p. 94. — Saint-Saturnin, canton de Pont-de-Cé (Maine-et-Loire).
 Saint-Savin, abbaye, p. 20, 40, 41. — Arrondissement de Montmorillon (Vienne).
 Sancti-Silvani ecclesia, p. 135.
 Sancti-Stephani (ecclesia), p. 98, 102, 109, 111, 112, 118, 117, 122. — Voy. Saint-Etienne.
 Saint-Théau, p. 11.
 Saint-Theolfroy, p. 11.
 Saint-Viance, p. 11.
 Sanctus-Vincantius, p. 134. — Peut-être Saint-Viance, canton de Donzenac (Corrèze).
 Saint-Ybard, p. 76, 77, 130. — Canton d'Uzerche (Corrèze).
 Saint-Yrieix, abbaye, p. 7, 12. — Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne).
 Saint Yrieix, fils de Jocundus prétendu comte de Limoges, p. 6, 7, 12.
 Sancti-Yvoni (castrum), p. 92.
 Saviniacus, p. 91. — Savigné, commune de Civray (Vienne).
 Scalensis viccomes, p. 65. — Voy. Adémar dit des Echelles.
 Scubontum, p. 91.
 Ségur, p. 76, 78, 118. — Canton de Lubersac (Corrèze).
 Sénégonde, mère de Raymond comte de Limoges, p. 29.
 Senegundis, femme de Bererius, p. 79.
 Serra, p. 123. — Serre, commune de Naves, canton de Tulle (Corrèze).
 Sigibrandus, témoin, p. 103.
 Solemniacus, p. 119. — Voy. Solignac.
 Solignac, abbaye, p. 27, 119. — Canton de Limoges (Haute-Vienne).
 Spaniacensis vicaria, p. 28. — Voy. Espagnac.
 Stabilis, p. 109.
 Stabilis, p. 110.
 Stephanus, témoin, p. 124.
 Stilvalis, p. 115.
 Stodile, p. 32. — Voy. Stodilus.
 Stodilus, évêque de Limoges, p. 20, 23, 24, 28, 32, 97, 98.
 Stolidus, p. 32. — Voy. Stodilus.
 Sairim, p. 91. — Surin, canton de Charroux (Vienne).
 Sulpicia, p. 70, 71, 123, 124. — Voy. Sulpicie.
 Sulpicie, femme d'Archambaud de Comborn, 70-74, 123, 124.
 Sulpicius, p. 128, 129.
 Sulpicius, témoin, p. 121.
 Sulpicius, témoin, p. 129.
 Tatberga, p. 67. — Voy. Tetberga.
 Teotfredus, vicaire, p. 116.
 Terentius, comte de Limoges, p. 8, 9.
 Tetberga, femme du vicomte Hildegaire, p. 57, 64, 66, 67, 104.

- Tetberga, témoin, p. 127.
Tetgerius, témoin, p. 121.
Tetiscra, afeule du vicomte Guy, p. 67, 138.
Theudilane, p. 10.
Thoarcium, p. 79. — Thouars (Deux-Sèvres).
Tiliolo, vicaria, p. 114. — Tillou, canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).
Tillio (ad illo), p. 110.
Tisalga, fille du vicomte Géraud (?), p. 85. — Cf. Tiselgas.
Tiselgas, témoin, p. 127.
Toulouse (comtes de), voy. Bernard, Eudes, Frédélon, Raymond.
Tulle (abbaye de), p. 28, 40, 41, 65, 118, 119, 123. — Voy. Saint-Martin.
Turenne (vicomtes de), voy. Adémar, Archambaud, Bernard.
Turpin d'Aubusson, évêque de Limoges, p. 61, 65, 69, 109.
Turpio, p. 109. — Voy. Turpin.
Turpion, p. 65, 69. — Voy. Turpin.
Turre (ad illa), p. 69, 120. — Voy. la Tour-Saint-Austrille.
Turrem (ad), p. 69, 122. — Voy. la Tour-Saint-Austrille.
Ugo, témoin, p. 113.
Ugo, témoin, p. 121.
Ugo, témoin, p. 129.
Umbertus, vicaire de Limoges, p. 103. — Voy. Humbert.
Unbertus, témoin, p. 116.
Urticarias (ad), p. 134. — Voy. Saint-Pardoux-l'Ortigier.
Userca, p. 124. — Voy. Userche.
Usercha, p. 134. — Voy. Userche.
Userche, abbaye, p. 67, 76, 78, 82-83, 124, 125, 130-139. — Arrondissement de Tulle (Corrèze).
Vadrerias, p. 92.
Vallem (ad), p. 135.
Velia Vinea, p. 28.
Venrianus, p. 110.
Ventadour (vicomtes de), p. 61. — Voy. Ebles.
Vernogilo, p. 134. — Vergnole, commune de Saint-Pardoux, canton de Donzenac (Corrèze).
Vernolium, p. 92. — Verneuil, commune de Charroux (Vienne).
Vigenna, rivière, p. 91. — La Vienne.
Vigeois, p. 7. — Canton de l'arrondissement de Brive (Corrèze).
Villa Dominica, p. 94. — Villedomange, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).
Vinzella, p. 118. — Vinzela, commune d'Allasac, canton de Donzenac (Corrèze).
Vulpiliacus, p. 128.
Warnaldus, témoin, p. 99.
Willelmus, chambrier de l'abbaye de Tulle, p. 118.
Willelmus, comte d'Auvergne, p. 18, 38. — Voy. Guillaume le Pieux.
Willelmus, duc d'Aquitaine, p. 79. — Voy. Guillaume I Tête-d'Étoupe.
Yssandon, p. 64, 92, 116. — Canton d'Ayen (Corrèze).

1

TABLE DES MATIÈRES.

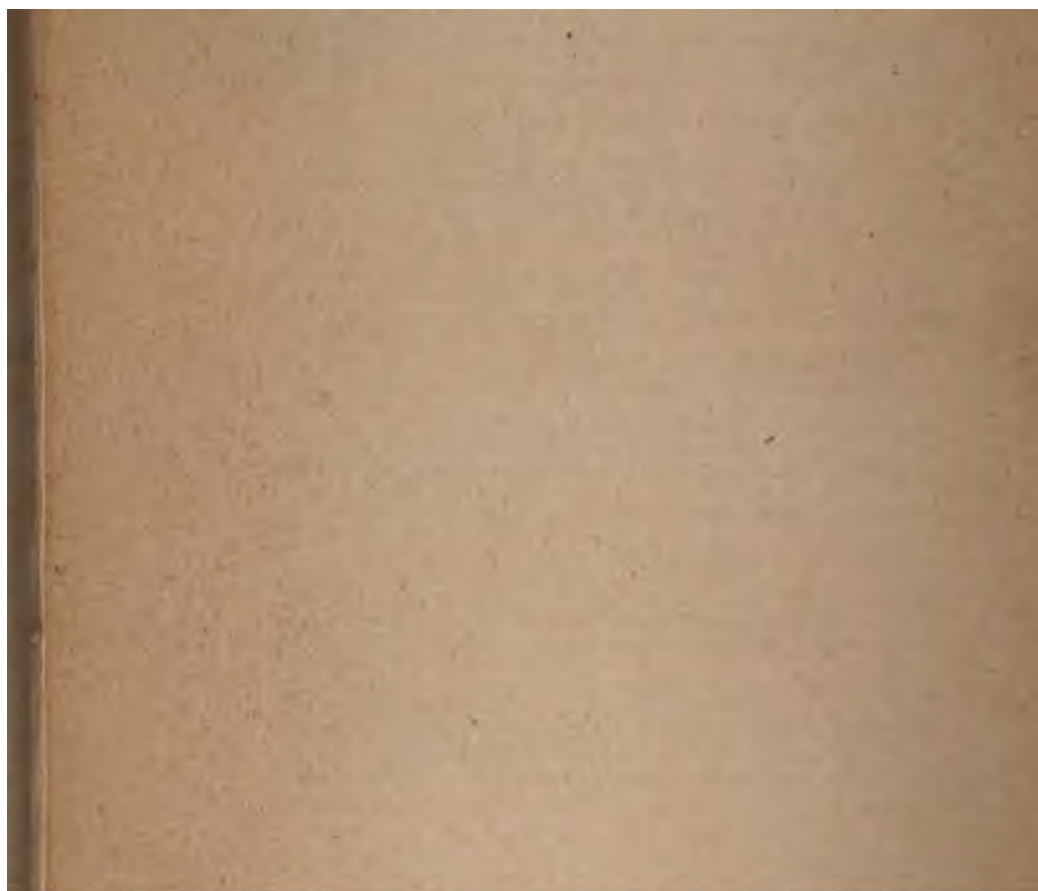
	Pages.
INTRODUCTION.	1
Première partie : LES COMTES.	
CHAPITRE I. — I. Les comtes de Limoges sous les Mérovingiens. — Jocundus. — Domnolenus. — II. Comtes mentionnés par Grégoire de Tours : NONNICHUS et TERENTIOLUS. — Desiderius. — Gararicus. — Asdrovaldus. — III. Comtes des VII ^e et VIII ^e siècles. — BARONTUS. — LANTARIUS. — Aldegarius. — IV. ROGER. — Examen de la charte de fondation de l'abbaye de Charroux.	5
CHAPITRE II. — I. Le comte RATHIER. — Un seul texte le dit comte de Limoges. — Valeur de ce texte. — II. Le comte RAYMOND. — III. Le comte Gérard. — Documents qu'on lui attribue. — Il n'était pas comte de Limoges, mais de Bourges.	17
CHAPITRE III. — I. Le comte RAYMOND de Limoges est le même que le comte Raymond de Toulouse. — Dates de son avènement à ces deux comtés. — II. Actes dans lesquels il figure comme comte de Limoges. — Sa famille. — III. Il eut pour successeurs à Limoges ses fils BER- NARD et EUDES, aussi comtes de Toulouse.	25
CHAPITRE IV. — I. Examen des hypothèses de M. Deloche sur les comtes de Limoges. — Limoges n'était pas la capitale de l'Aquitaine au IX ^e siècle. — II. Critique de l' <i>Ordo ad benedicendum ducem Aquitaniae</i> . — III. Les comtes d'Auvergne Guillaume le Pieux, Aelfred et Guillaume le Jeune n'ont pas été comtes de Limoges. — IV. Les comtes de Poitiers ne furent comtes de Limoges qu'après les comtes de Tou- louse. — A quelle date ?	32
Deuxième partie : LES VICOMTES.	
CHAPITRE V. — I. Des vicomtes en général. — Diverses opinions sur leur origine. — II. Ils ne sont pas la même chose que les vicaires. — III. Le vicomte a la même origine que le <i>missus comitis</i> . — Fonc- tions du <i>missus</i> et du vicomte. — Il diffère du <i>vicedominus</i> . — IV. Époque de l'apparition des vicomtes.	43
CHAPITRE VI. — I. Date de la création des vicomtes de Limoges. — II. Le premier vicomte n'est pas Foucher, mais ALDEBERT. — III. Il a été institué par Eudes, comte de Toulouse et de Limoges. — IV. Le Limousin fut-il partagé entre plusieurs vicomtes ?	55
CHAPITRE VII. — I. ALDEBERT. — II. Son fils HILDEGAIRE lui succède. — III. Quels sont les enfants d'Hildegair ? — IV. Ses prétendus suc- cesseurs. — Renaud. — V. Archambaud.	62
CHAPITRE VIII. — I. Le successeur d'Hildegair est FOUCHER. — II. ADÉMAR dit de Ségur est probablement son fils et son héritier. — III. GÉRAUD. — Sa famille.	75

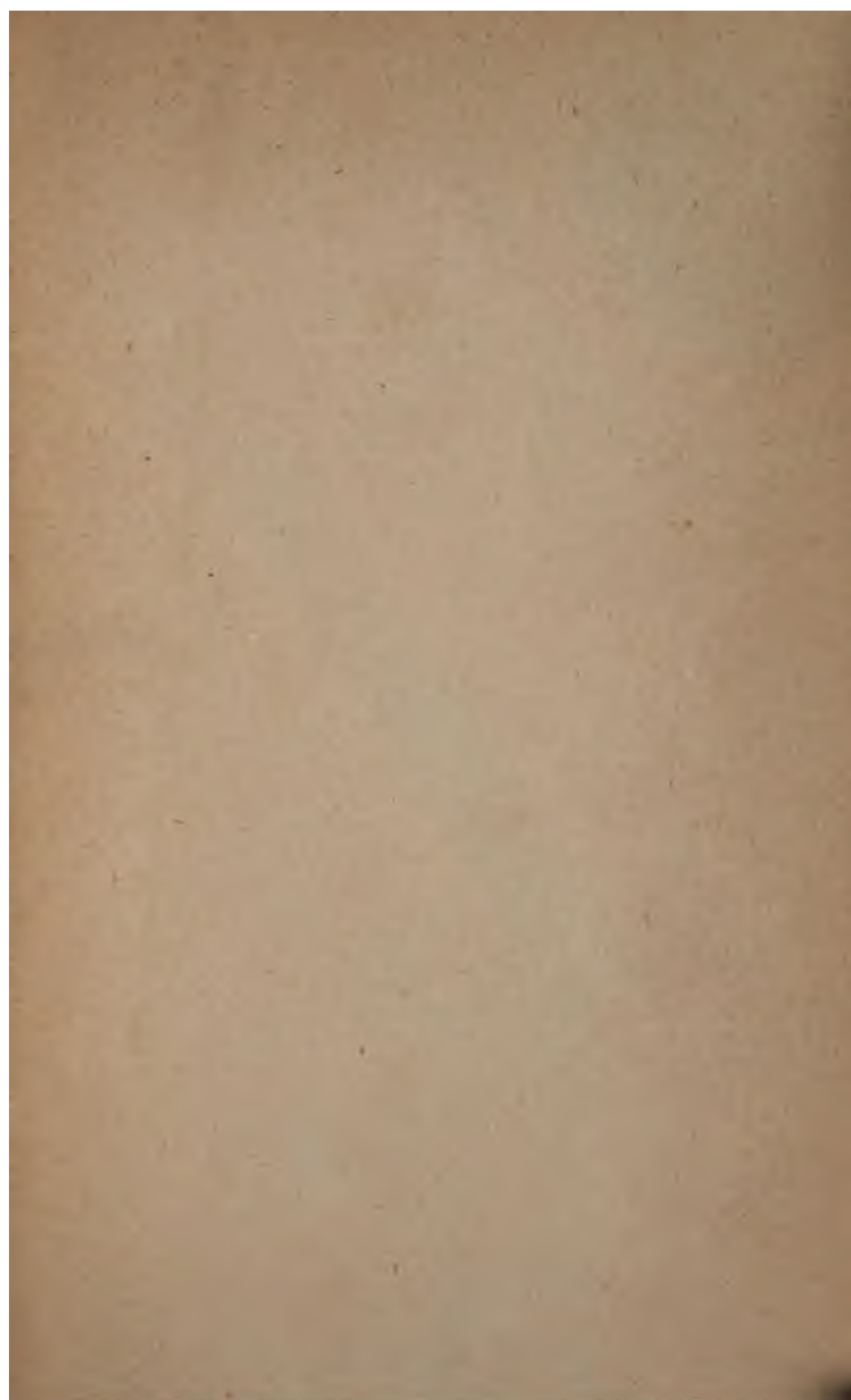
PIÈCES JUSTIFICATIVES.

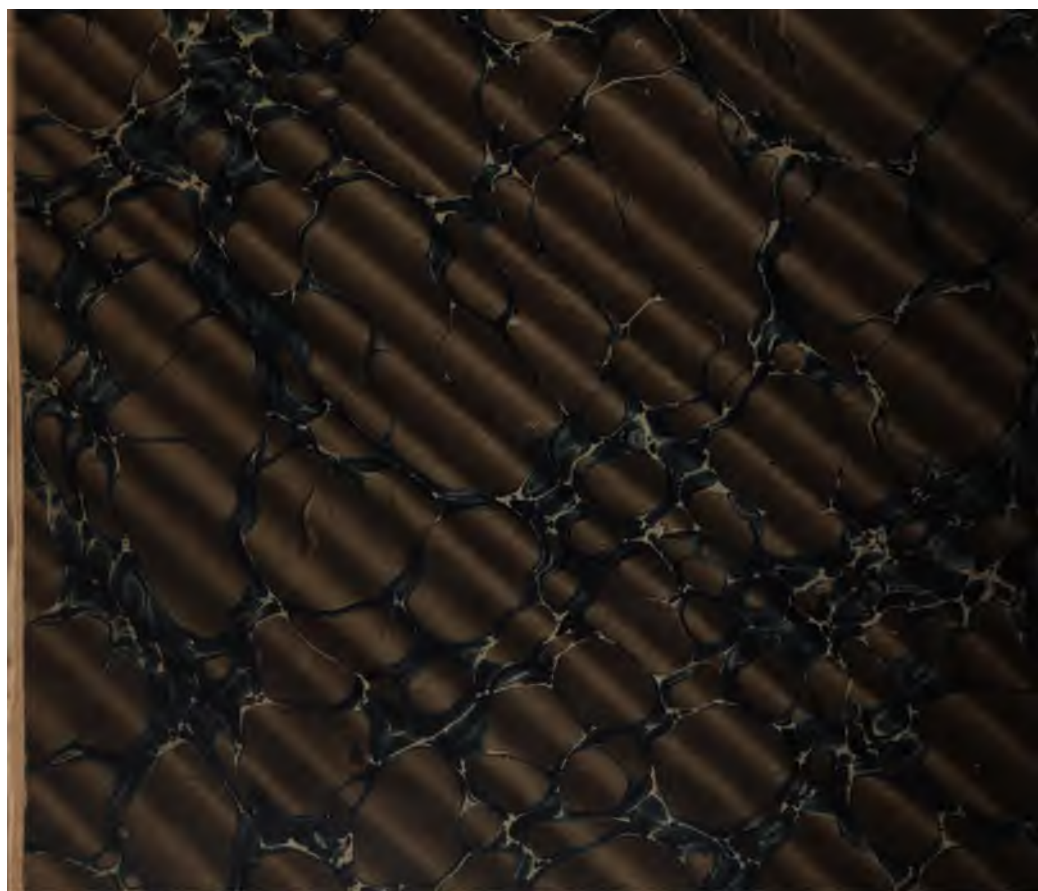
	Pages.
I. Acte de fondation de l'abbaye de Charroux par Roger, comte de Limoges, et sa femme Euphrasie.	89
II. Échange entre Stodilus, évêque de Limoges, et Gérard, comte de Bourges (28 juillet 855).	97
III. Donation par Charles le Chauve à Hildebert (17 juillet 876).	100
IV. Donation faite par Daniel à l'église de Limoges (octobre 884).	102
V. Concession à titre de précaire, faite par le chapitre de Saint-Martin de Tours au vicomte Hildegair (884).	104
VI. Jugement rendu par le comte de Poitiers entre l'abbaye de Nouaillé et Aldebert de Limoges (14 mai 904).	106
VII. Donation de divers biens à l'église de Limoges par le vicomte Hildegair (1 ^{er} mai 914).	108
VIII. Donation à l'église de Limoges par Landry et sa femme Ildia (novembre 922).	112
IX. Jugement du comte Ebles de Poitiers en faveur de l'abbaye de Saint-Maixent (26 avril 927).	114
X. Vente par Cristine et son fils Foucher au prêtre Pétrone du lieu de Roffiniac, près d'Yssandon (vers 930).	116
XI. Donation à l'église de Limoges par Blatilde (août 934).	117
XII. Concession à titre de précaire, par l'abbé Adacius au vicomte Foucher (septembre 947).	118
XIII. Concession du village du Lonzac à l'abbaye de Tulle, faite par Géraud, abbé de Solignac (vers 950).	119
XIV. Vente par Archambaud et sa femme Rothilde de biens situés près la Tour-Saint-Austrille (mars 958).	120
XV. Autre acte de vente d'Archambaud à Diotricus (8 août 959).	122
XVI. Donation par Archambaud de Comborn à l'abbaye de Tulle (octobre 962).	123
XVII. Sommaire d'une donation faite à l'abbaye d'Userche par Raoul et sa femme Adélaïde (décembre 950 ou mieux 975).	124
XVIII. Donation du lieu de Moussour à l'abbaye d'Userche par la vicomtesse Rothilde (987 ou 988).	125
XIX. Donation à l'abbaye de Saint-Martial par Géraud, vicomte de Limoges (entre 976 et 988).	126
XX. Vente par Sulpicius à son seigneur Aimery de la terre de Vulpiacus, dans la vicairie de Château-Chervix.	128
XXI. Donation à l'abbaye d'Userche par le vicomte Guy de la moitié des revenus de l'église de Saint-Ybard (entre 997 et 1003).	130
XXII. Analyse sommaire de l'acte précédent, et donation d'Archambaud de Bochiac à l'église d'Userche.	132
XXIII. Donation de divers biens à l'abbaye d'Userche par le vicomte Guy (entre 997 et 1003).	133
XXIV. Donation de l'église de Nieul à l'abbaye d'Userche, par Guy, vicomte de Limoges (août 1019).	138
TABLE ALPHABÉTIQUE des noms de lieux et de personnes.	141
TABLE DES MATIÈRES.	151

FIN.









Stanford University Libraries



3 6105 024 412 681

